COMMANDANT PICARD



L'ARMÉE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

TOURS

A. MAME & FILS, EDITEURS

L'ARMÉE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

DU MÊME AUTEUR

Notes sur la cavalerie suédoise et les institutions se rapportant à cette arme, 1 volume in-8° avec planches.

Cours élémentaire. — Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Plans cotés, Descriptive, Perspective, 1 volume in-8° avec figures.

Le Nouveau Règlement de la cavalerie italienne, 1 volume grand in-8° avec figures.

La Télégraphie militaire dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, 1 volume in-8° illustré.

L'École du cavalier à pied et à cheval, illustrée par la photogravure, 1 vol. in-8° illustré.

Les Chiens militaires dans le passé, le présent et l'avenir, 1 vol. in-8° illustré.

Leçons d'histoire et de géographie militaires (1854-1887), 3 volumes grand in-8° avec atlas in-4°.

Les Origines de l'École de cavalerie et de ses traditions équestres, 2 volumes grand in-8° illustrés.

Album d'hippiatrique et d'équitation de l'École de cavalerie, photogravures, 2 atlas in-folio.

La Cavalerie dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, 2 volumes in-8°.



L'exposé du thème aux grandes manœuvres.

L'ARMÉE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

PAR

LE COMMANDANT PICARD



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

1897

L'ARMÉE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

I

LA FORCE MILITAIRE D'UNE NATION

La guerre. — Ses raisons et ses prétextes. — Les rivalités coloniales. — Nécessité de la préparation. — Organisation militaire. — Force politique. — Force militaire du territoire. — Frontières, naturelles et conventionnelles. — Défenses, naturelles et artificielles. — Rhin, Danube, Alpes, côtes. — Batailles navales de l'avenir. — États neutres. — La guerre présentée par la politique comme le régulateur de l'histoire. — Valeur offensive et défensive des frontières. Première et deuxième ligne : Forts d'arrêt et camps retranchés. Importance des voies ferrées.

C'est avant tout dans un but purement défensif que chaque nation se précautionne des moyens propres à protéger ses intérêts et à défendre son honneur.

Si les peuples restaient dans leur bon droit, sans jamais empiéter sur celui du voisin, il n'y aurait assurément pas de conflits, et, partant, nulle nécessité de force militaire. Mais il en est tout autrement.

Outre que les droits sont très contestés par les subtilités diplomatiques, il est flagrant que les tendances agressives d'envahissement et d'agrandissement des puissances se couvriront toujours de prétextes spécieux, présentés comme l'arriéré d'un vieux compte, que certaines nations font même remonter à l'origine des races.

N'est-ce pas sous le couvert du beau prétexte de l'unité allemande

que la Prusse a transformé à son profit la confédération germanique en un empire allemand qu'elle gouverne?

N'est-ce pas sous ce même prétexte qu'elle a osé réclamer encore à l'Europe la reconnaissance d'un droit naturel d'assimilation sur tous les pays d'origine allemande?

N'est-ce pas en désespoir de cause qu'elle a invoqué la langue allemande comme argument de son ambition?

Donc, en admettant même que le temps fasse justice des vieilles rancunes et calme les esprits d'entreprise, il faut reconnaître que, malgré son bon droit, toute nation est toujours sous la menace d'une agression.

Et, chose pitoyable à constater, c'est qu'en dépit des progrès philanthropiques de la civilisation, plus une nation est riche et heureuse, plus elle excite les convoitises ou tout au moins les jalousies. L'agresseur ne manquera pas de prétextes pour masquer sa cupidité.

La diplomatie est là pour trouver les bonnes raisons.

En manque-t-il d'ailleurs dans l'histoire tant mouvementée de la vieille Europe?

Mais quand bien même on croirait à tout jamais réglé le procès des frontières dans l'ancien continent, ne doit-on pas voir la rivalité des nations sous sa nouvelle optique, que le vent des entreprises coloniales a transporté au delà des mers? Le masque commun de ces compétitions, l'*influence civilisatrice,* suffirait-il à dissimuler leurs tendances d'absorption et leurs spéculations intéressées? Si le vague des délimitations a laissé jusqu'ici une marge suffisante à la jalousie des projets, ne doit-on pas prévoir que leurs conflagrations sont imminentes? Les accordailles toutes récentes, qui ont mal déguisé les germes de discorde, ne doivent-elles pas nous les faire pressentir? Et, pour avoir changé d'aspect, les différends se présentent-ils plus arrangeables?

N'a-t-on pas vu surgir de toutes parts, comme prémices de ces discussions, les cartes problématiques les plus disparates, où chacun a tracé à l'avance les frontières qu'il se propose de revendiquer et qui empiètent largement sur les espérances des voisins?

Ces champions de la civilisation, loin de faire cause commune, n'ont-ils pas transformé leur vaillante émulation en une rivalité de drapeau? Les États ne se sont-ils pas hâtés de couvrir de leur égide leurs entreprenants nationaux, dont ils ont recueilli le prétendu héritage pour en poursuivre l'œuvre, mais dès lors en conquérants?

Les contestations, bien qu'ayant changé de ciel, n'ont point changé de ressort. Le débat est toujours entre les métropoles, et le terrain en litige ne peut être que le théâtre secondaire d'une lutte qui se réglera principalement en Europe, parce que toutes les nations y ont leurs principales ressources de guerre.

L'antagonisme est indéniable. Quant aux motifs de rupture, qu'importe après tout de les supputer? il n'en manque pas. Sans même chercher l'excuse des représailles ou des désaccords embrouillés de la politique, ne trouve-t-on pas suffisamment de griefs à exploiter dans tous les froissements que créent journellement les transactions commerciales, industrielles ou agricoles?



Chasseur alpin italien.

Si l'on se préoccupait autrefois des bonnes raisons qui mettaient les alliances du côté du bon droit, il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Le bon droit et les bonnes raisons sont remplacées par l'intérêt et la défiance, qui ont fait naître les alliances préméditées, par *mesure de prévoyance*.

Et d'ailleurs, la diplomatie en cherche-t-elle si long? Ne se fait-elle pas un jeu, au contraire, de dissimuler à peine ses plans sous une argumentation presque futile?

Qu'on examine les prétextes invoqués pour les déclarations de guerre. Tous, ou à très peu près, sont absolument en dehors des raisons véritables.

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Donc, nul raisonnement fondé pour dire : La guerre est loin de nous, la guerre est impossible.

La guerre est toujours imminente, la guerre est toujours possible.

Il faut constamment s'y attendre et constamment s'y préparer; car, avec l'état de tension dans lequel vit l'Europe, plus que jamais il est vrai que le meilleur moyen d'éviter la guerre est d'en imposer à l'adversaire et d'être prêt à la lui déclarer. *Si vis pacem, para bellum.*

C'est pour cela que tous les peuples ont apporté leurs plus grands soins à l'organisation défensive de leur territoire, à l'organisation de leur armée et à l'organisation de leurs ressources matérielles; en un mot, à tout ce qui concourt à constituer leur force militaire.

Mais ce n'est pas seulement par sa force militaire qu'une nation

peut en imposer à l'adversaire, c'est aussi et surtout par sa force politique.

C'est par leurs alliances, par leurs relations amicales, que les États se protègent mutuellement contre les tendances agressives des conquérants ou les compétitions des jaloux.

La guerre de demain ne sera plus l'enjeu de quelques milliers d'hommes, mais la lutte d'une nation tout entière jouant du même coup sa fortune et sa vie.

Aussi est-ce une lourde responsabilité pour les gouvernements d'engager la partie. Il revient naturellement à la force politique d'épuiser toutes ses ressources avant de faire appel à la force militaire.

Quel que soit le rôle auquel une nation est amenée par les événements, agression ou défense, c'est la force militaire de son territoire qui est la première en jeu. C'est la protection de ses frontières, c'est son organisation intérieure qui permettent à cette nation qui court aux armes de se grouper sous ses chefs et de marcher au-devant de l'ennemi. Sûre de ses points d'appui, l'armée peut combiner l'audace et la prudence dans d'habiles manœuvres, où, par la supériorité de son instruction militaire, elle met en œuvre toutes les ressources qui ont été créées pour elle et qui suppléent aux téméraires entreprises et aux sanglants sacrifices, réservés dorénavant comme derniers arguments de la lutte pour l'honneur.

Les États ont des frontières naturellement fortes ou artificiellement renforcées. Ces deux forces sont généralement combinées, et c'est par leur savant agencement que l'on se ménage les plus grands avantages, en même temps que l'on oppose de plus grandes difficultés à l'ennemi.

Ce sont ces difficultés qui en imposent aux agresseurs et les font hésiter.

Les frontières sont de bien des espèces et sont par conséquent de forces bien différentes. Toutefois il est facile de comprendre que celles qui offrent un obstacle naturel opposent déjà une force matérielle qu'il devient facile de renforcer artificiellement. Tel, par exemple, un grand fleuve, une chaîne de montagnes...

Les lignes conventionnelles, au contraire, le plus souvent transversales aux lignes naturelles ou n'en empruntant que des portions, sont plus difficiles à protéger et demandent un appui plus fort aux défenses artificielles.

Telles sont les délimitations politiques qui coupent les vallées, — routes naturelles des invasions, — qui se trouvent fractionnées en secteurs par les massifs montagneux, — flanquement naturel des vallées.

Pourtant il ne faut pas imaginer que les fleuves frontières ou les montagnes frontières impliquent la même organisation défensive. Ces puissants éléments matériels de la défense ont des qualités intrinsèques qui les font différer du tout au tout.

Ainsi tel fleuve, large, navigable, aux rives basses et marécageuses,



ne doit pas être défendu comme tel autre, torrentueux et resserré entre deux rives rocheuses et escarpées.

Le Rhin, par exemple, n'a pas les mêmes qualités défensives que le Danube.

Le fleuve navigable implique une défense combinée avec les éléments de la navigation. C'est ainsi que la Turquie a toujours entendu, pour l'organisation défensive du bas Danube, des points fortifiés reliés par une flottille.

Le fleuve non navigable réclame tout d'abord la protection de ses points les plus faibles, des brèches naturelles de ses rives, et abandonne les fragments intermédiaires à la surveillance.

Mais, de même que les fleuves diffèrent entre eux, ils diffèrent aussi dans les fragments de leur cours. Ils diffèrent même de valeur défensive suivant qu'ils sont considérés d'une rive ou de l'autre.

Le bas Danube est plus facile à défendre de la rive bulgare,

escarpée et taillée en falaise, que de la rive roumaine, basse et marécageuse.

Et ce qu'on observe pour les fleuves est à observer pour les montagnes, dont les formes sont encore plus variées ; les unes, chaînes ; les autres, plateaux ; d'autres, rides ou plissements, et le plus souvent combinaisons de ces différents genres.

Les Alpes ne ressemblent pas plus aux Pyrénées qu'au Jura.

Les quatre faces du fameux quadrilatère de Bohême sont aussi dissemblables entre elles que les montagnes des pays les plus éloignés. Au nord-ouest, l'Erz-Gebirge, une chaîne presque continue. Au sud-est, les monts de Moravie, un pays collinaire à peine mouvementé, laissant très indécise la ligne de partage des eaux. Au nord-est, au contraire, une combinaison très bizarre de formations montagneuses très dissemblables et juxtaposées : d'abord les monts de Lusace, l'ossature de cette Suisse saxonne, sillonnée de vallées encaissées, louvoyant au travers des noyaux granitiques qui ont résisté à l'érosion, dans ce grand mouvement du déversement des eaux de l'Elbe supérieur qui formait évidemment autrefois un bassin lacustre dont ces vallées ont été les déversoirs naturels. De là une perméabilité très grande par des couloirs tortueux, mais très nombreux. Et, lui succédant, cet épais massif du Riesen-Gebirge, compact, touffu, imperméable, véritable barrière stratégique infranchissable. Puis les Sudètes, crevassés de longs défilés émanant d'une place d'armes naturelle, Glatz.

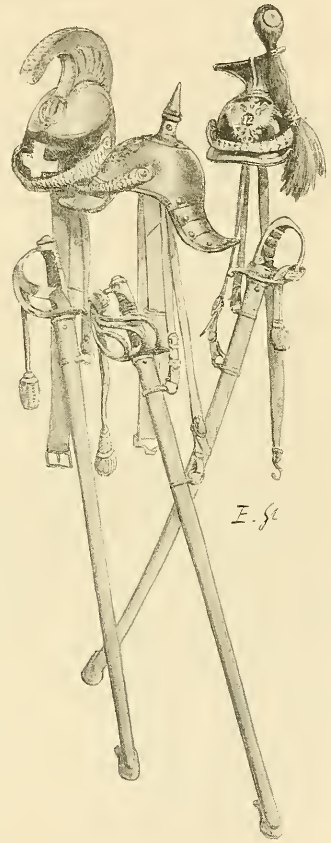
Mais encore, comme les fleuves, les montagnes diffèrent de valeur défensive suivant le versant qui est à défendre. Celui-ci est escarpé, l'autre descend par étages. Celui-là a des chaînons convergents qui ferment les vallées, l'autre a des chaînons divergents qui les ouvrent.

Les Alpes, qui servent de frontière commune à la France et à l'Italie, ne sont pas organisées défensivement de la même manière par les deux puissances. Et cela tient uniquement à la différence des versants.

La chaîne des Alpes est faite de massifs montagneux très élevés, paraissant au premier coup d'œil enchevêtrés et sans forme définie, mais se découpant à un examen plus attentif en noyaux qui se rattachent à une direction générale.

La physionomie de cette disposition peut se rapprocher de celle d'une colonne vertébrale de poisson, à laquelle on aurait fait subir une incurvation, ce qui lui donne cette particularité d'avoir ses arrêtes irradiantes du côté de la France et, au contraire, convergentes du côté de l'Italie.

C'est en effet le cas des contreforts alpins, ce qui rend la défense beaucoup plus facile du côté du Pô. Cette défense peut se résumer par des fissures à surveiller, les cols, et des débouchés de vallées à tenir, impasses qui résultent de cette configuration convergente. Les Italiens ont réponse aujourd'hui à ces deux nécessités. Avec leurs compagnies alpines ils gardent les cols ; avec leurs forts d'arrêt ils commandent les débouchés des vallées.



Du côté français, au contraire, la disposition irradiante des contreforts a fait des vallées divergentes, et, par conséquent, des routes qui diffuseraient l'armée envahissante au lieu de prêter à sa concentration. Et cette diffusion de l'envahisseur serait d'autant plus dangereuse pour lui que, le versant français étant une croûte ravinée qui s'étend jusqu'au Rhône, ses colonnes seraient engagées dans de longs défilés, sans communications latérales.

Le versant italien est beaucoup plus raide; l'invasion française aurait donc moins de difficulté. Mais, d'autre part, les cols étant pour le plus grand nombre en plateformes, sorte de places d'armes naturelles, et le tracé de la frontière en ayant laissé la possession aux Italiens, leur offensive se trouverait facilitée.

En résumé, les qualités défensives des frontières naturelles se discutent, et les aménagements des défenses artificielles qu'on doit leur adapter en sont absolument dépendantes.

Un autre genre de frontières naturelles, c'est la mer.

Il est indiscutable que la nature des côtes en fait varier l'importance. Les sables, les lagunes, les falaises, les rochers, les plages, les embouchures de rivières, sont autant de conditions différentes et contradictoires pour la défense.

Les ports militaires, les arsenaux, les batteries de côtes sont les défenses artificielles qui secondent la protection naturelle de la mer, et

la marine, avec ses puissantes et savantes ressources, en fournit le service de surveillance et la force offensive.

Car il sera toujours vrai, sur mer comme sur terre, que la défense passive est une des plus mauvaises conditions de succès et que l'offensive, secondée par de solides appuis, en est, au contraire, la plus sérieuse garantie.

C'est l'utilisation de deux forces au lieu d'une, et cette vérité s'affirme particulièrement dans les luttes maritimes.

Pour préciser ces idées, il faudrait s'étendre trop longuement sur les ressources de la marine. Tout le monde en connaît au moins les bases fondamentales, et il est facile d'imaginer les terribles batailles navales de l'avenir entre ces énormes cuirassés, géants des mers, véritables citadelles flottantes, abritant derrière leurs flancs blindés les autres bateaux légers qui, comme une couvée de jeunes canards, marchent dans leur sillage et se réfugient sous leur protection dès que la lutte est engagée.

Plus alertes et plus rapides, ceux-là ont joué le rôle d'éclaireurs pour rechercher la flotte ennemie, la harceler et l'attirer au combat; ils s'effacent ensuite pour attendre la curée et pour disputer aux vaincus les plus minimes épaves, ou protéger contre les vainqueurs les glorieux débris des dévouements sublimes.

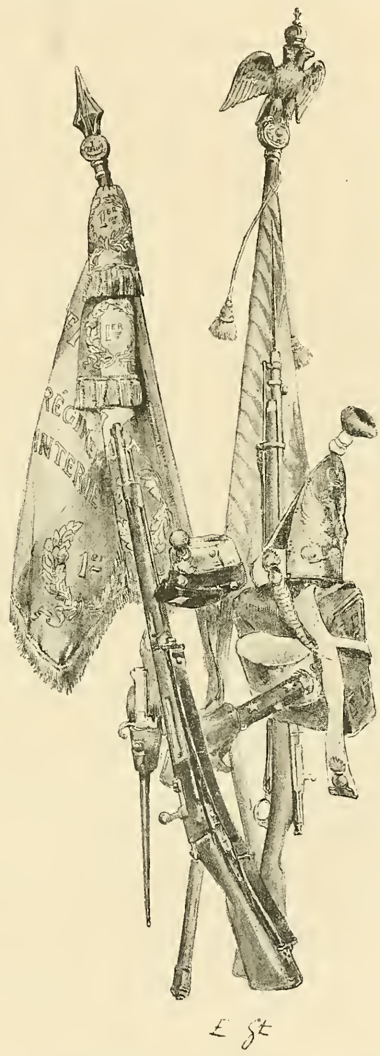
Mais pendant le branle-bas de combat, pendant que tonnent les énormes canons faisant de larges brèches, pendant que la mitraille pleut d'un bordage à l'autre, pendant que les équipages se préparent à s'élancer à l'assaut des navires ennemis et que la fusillade crépite comme de sinistres craquements; pendant, en un mot, qu'à la surface les marins font rage de leurs terribles engins, une lutte plus terrible encore s'engage sous les flots.

Les torpilleurs, comme un essaim échappé de sa ruche, bourdonnent aux flancs de l'ennemi, et les monstres cuirassés ont revêtu leur moustiquaire pour se garantir des mortelles piqûres de ces abeilles acharnées.

Dès qu'un de ces torpilleurs est aperçu, il essuie une bordée de mitraille; mais il plonge aussitôt comme le bouchon d'une ligne que le courant entraîne, et il ressort plus loin, audacieux et peut-être vainqueur, car il a lancé sa redoutable torpille, qui éclate en faisant une trombe au flanc de son adversaire géant. Et celui-ci s'incline comme une bouée secouée par la vague, mais emportant dans sa coque la fatale blessure de cet ennemi sous-marin.

Et la lutte tourbillonne en faisant rage, et les canons des ports voi-

sins sont prêts à vomir sur l'imprudent ennemi qui s'approche leurs formidables boulets, capables de faire sombrer un navire. Car, autour de ces batteries menaçantes, se font les apprêts d'une nouvelle lutte sous-marine, froidement et habilement calculée pour l'anéantissement de toute une flotte.



Fiers à juste titre de notre marine, nous savons qu'elle saura disputer la mer à nos ennemis; aussi tous les regards se tournent-ils plus anxieusement vers les frontières terrestres, qui se hérissent de fortifications.

La meilleure de toutes les frontières, a-t-on dit, est le voisinage d'un État neutre. Cet axiome n'est plus.

Dans notre siècle de civilisation, on fait bon marché du respect du droit des gens. La violation de la neutralité de la Belgique ou de celle de la Suisse ont été deux questions ouvertement et effrontément agitées par nos ennemis. Posées tout d'abord comme des suppositions, elles n'ont pas étonné l'Europe, et ce sont choses admises aujourd'hui parmi les probabilités des guerres futures, sans que nul n'ait songé à en appeler à un tribunal d'honneur.

La guerre, considérée par tous comme une anomalie dans les phases de la civilisation, est présentée par la politique comme un régulateur dans l'histoire des peuples.

Exploitant cette idée, nos ennemis en font l'instrument de leur ambition, et, sans même dissimuler leur but, ils mettent tous leurs soins à se rendre les plus forts.

Les frontières, comme nous l'avons dit, représentent la première protection d'un pays. Elles ne suffiraient pas si elles n'étaient doublées de

secondes lignes défensives, servant à renforcer les premières, à commander leurs points faibles et à fournir de nouveaux obstacles contre l'invasion qui aurait réussi à pénétrer la première ligne. Et en cela la configuration du pays a une importance capitale.

Certains pays, en effet, ont des caractères plus favorables à la défensive.

Tel le Tyrol, cette avancée de l'Autriche en Italie, qui semble de prime abord très propice à l'offensive par sa structure de coin pénétrant et qui, tout au contraire, est son plus solide bastion.

Les deux campagnes de 1796 et de 1866 en fournissent d'indiscutables démonstrations.

En 1796, les Autrichiens, qui ont l'offensive, se font battre séparément dans les couloirs du Tyrol, dont ils ne peuvent déboucher qu'en divergeant, et l'habile manœuvre de Bonaparte les condamne à des actions complètement désunies qui leur sont fatales.

En 1866, c'est l'inverse : la défense du Tyrol, savamment conduite par le général de Kühn, dont les dispositions ont servi de modèle depuis lors, tient tête à toutes les tentatives d'invasion des armées italiennes.

C'est qu'en cette occasion la configuration du pays a été très ingénieusement exploitée; le général de Kühn se tenait avec ses réserves aux environs de Trente, point de convergence de toutes les routes d'invasion, toujours prompt à se porter de ce point central au premier appel des détachements qui gardaient les débouchés avec l'appui de forts d'arrêt, suffisants pour offrir une première résistance et donner le temps au gros des forces de la défense d'arriver au point le plus menacé.

La force défensive du territoire en deçà de la frontière doit donc, comme la frontière même, être renforcée des procédés défensifs de la fortification, particulièrement pour commander les routes d'invasion et couvrir la capitale, qui est l'objectif politique naturel de l'envahisseur.

C'est ainsi qu'au temps où l'Autriche possédait le bassin du Pô, elle avait organisé le fameux quadrilatère : Peschiera, Mantoue, Vérone et Legnano, comme réduit de sa défense en Italie, pour couvrir les routes de la capitale. C'est dans le même but qu'en 1877-78, en Arménie, les Turcs fortifièrent Erzeroum, nœud des routes d'invasion en arrière des places fortifiées de leur frontière : Batoum, Ardahan, Kars et Bayazid, dont Kars représentait déjà un appui plus rapproché.

D'autres fois les fortifications de seconde ligne, au lieu de s'édifier directement sur les grandes voies stratégiques, les flanquent et forcent

ainsi l'adversaire à compter avec elles, tout au moins en amoindrissant ses colonnes d'invasion d'un contingent suffisant à tenir en respect leurs garnisons.

C'est le rôle du quadrilatère turc : Roustchouk, Schoumla, Silistrie, Varna, commandant à la fois la route de la Dobrutscha et flanquant les routes principales du Danube aux Balkans.

En 1877-78, un général turc, habile stratégiste, improvisa, par la fortification passagère, un autre flanquement à ces lignes d'invasion en organisant défensivement Plewna, qui, tout en commandant directement un faisceau de routes, menaçait le flanc des voies principales. Aussi les Russes, contraints de faire face à la fois sur leurs deux flancs, du côté de Schoumla et du côté de Plewna, se virent-ils dans l'impossibilité de marcher sur les traces de leur avant-garde, qui avait déjà réussi à franchir les Balkans et qui s'y trouva dès lors très compromise.

D'une façon générale, l'organisation défensive du territoire comporte aujourd'hui une première ligne de forts d'arrêt, une deuxième ligne de places ou camps retranchés, commandant les lignes stratégiques, permettant le groupement des troupes de la défense, leur fournissant un appui, jalonnant une base d'opérations, couvrant les lignes d'opérations, protégeant les parcs et magasins et garantissant les lignes de communication.

On comprend aisément que les voies ferrées doivent jouer un rôle important dans cet agencement; aussi l'organisation du service des chemins de fer en vue de la guerre est-elle une des études primordiales.

Il a toujours été vrai que les nœuds de routes étaient les points stratégiques les plus importants ; cette vérité affirme encore son importance avec les nœuds de ces routes rapides, les chemins de fer, dont la stratégie a exploité le puissant secours.

Les voies ferrées ne seront pas d'ailleurs les seuls moyens de communication mis en œuvre, les énormes contingents à mouvoir et l'immense matériel dont ils devront être suivis nécessitera aussi bien l'emploi des voies de terre et des voies fluviales.

II

CONSTITUTION DES EFFECTIFS

Répartition. — Instruction individuelle et collective. — Combinaison des différentes armes. — Grandes manœuvres : école des hauts grades ; école d'application des nouveaux procédés de guerre ; vérification du matériel et des services auxiliaires. — L'arbitrage. — Les invraisemblances. — Facteurs mécaniques de la guerre. — Les nouvelles données du combat au point de vue moral et au point de vue matériel. — Tactique française et tactique allemande.

L'armée est la réunion des forces vives dont dispose une nation pour faire la guerre. Le combat est son emploi définitif ; la victoire, son but.

Certainement on ne peut nier que les lois civiles d'un peuple n'aient une grande influence sur sa puissance militaire ; mais la loi de recrutement est la base fondamentale de la force militaire de la nation, puisqu'elle en crée les éléments.

Elle représente parmi les lois une des plus importantes, sinon la plus importante, puisque aujourd'hui elle atteint tous les citoyens en leur imposant le service obligatoire, qu'on a encore appelé avec raison : l'impôt du sang.

Les effectifs étant mis à la disposition du ministre de la guerre, il faut d'abord les constituer, puis les organiser ; par conséquent, les répartir entre les différents éléments de l'armée qu'ils doivent alimenter, renouveler et tenir au complet dans les proportions convenables.

Cette répartition faite, il faut donner à chacun des nouveaux contingents l'instruction technique qui est propre à l'élément dont il doit faire dorénavant partie intégrante, c'est-à-dire l'usage de ses armes et de ses moyens de guerre.



Les troupes de frontière.

Ces nouveaux contingents sont ensuite initiés à manœuvrer collectivement, ce qui est encore de l'instruction propre à chacun des éléments dont ils font partie.

Enfin, ces éléments sont exercés ensemble pour apprendre les services réciproques qu'ils doivent se rendre et le mutuel appui qui doit être la règle de la tactique combinée des différentes armes. Cette instruction se donne plus particulièrement aux *grandes manœuvres*.

C'est aussi dans cette période de l'instruction que se vérifie, au point de vue pratique, l'organisation des services, des approvisionnements en munitions et en vivres, du matériel de guerre, etc. etc.; services si importants aujourd'hui avec les nombreuses armées, qu'ils ne représentent pour elles rien moins qu'une question vitale.

Les grandes manœuvres sont également l'école d'application des nouveaux procédés de guerre, essentiellement perfectibles avec les engins qui progressent chaque jour.

C'est aussi l'école des hauts grades qui ont à exercer en cette occasion un commandement effectif. C'est l'application raisonnée de la tactique de chacune des armes dans la résolution d'un problème stratégique. C'est l'étude au point de vue pratique des différents cas particuliers qui se présenteront à la guerre, analysés dans leurs détails d'exécution, dans leurs phases successives, et dans les conditions avantageuses ou désavantageuses qu'ils impliquent.

Malgré la part faite aux conventions, il reste un assez vaste champ à l'initiative des chefs, et la discussion sur le vif du mode d'action de chacun souligne, mieux que ne pourrait le faire le meilleur de tous les enseignements théoriques, l'avantage pour tout grade d'agir en conformité d'idées avec le thème général, et l'inconvénient de s'en écarter.

C'est la meilleure manière de démontrer, en écartant toute discussion oiseuse, la nécessité pour ceux qui commandent de donner des ordres précis, et pour ceux qui obéissent d'y rechercher la plus intime communauté d'idées dans l'exécution.

En un mot, c'est l'image de la guerre, sauf quelques invraisemblances que l'arbitrage a le devoir de rectifier.

Mais cette image de la guerre, malgré tout le soin que l'on mette à lui donner l'accent de la vérité, s'en éloigne chaque jour de plus en plus avec la perfection des engins mis en œuvre, et le rôle des arbitres en devient d'autant plus difficile.

Sans nous attarder aux arguments de cette idée, nous en citerons un, pour ne pas la laisser dans le vague. La poudre sans fumée et presque sans détonation amènera évidemment, dans les guerres de l'avenir, des surprises désastreuses dont les grandes manœuvres ne peuvent pas rendre l'effet.

Les positions de l'ennemi étaient, jusqu'à présent, le plus facilement



Un arbitre.

repérées par la fumée de ses coups; aujourd'hui on peut en être très cruellement atteint avant de pouvoir même en définir la direction. Cette guerre invisible a forcément imposé à la tactique de nouveaux procédés.

La guerre s'usine de plus en plus, et les qualités des facteurs mécaniques tendent à remplacer les qualités du soldat.

L'enthousiasme téméraire, la *furia francese,* qui a fait la gloire de nos devanciers; le mépris du danger, le courage audacieux, la bravoure individuelle, l'élan impétueux sus à l'ennemi, les charges à la baïonnette sans souci du feu de l'adversaire, toutes ces admirables

qualités de nos anciennes armées s'effacent de jour en jour devant les données nouvelles de la guerre à grande distance et des armes à longue portée, aux effets destructeurs, pour faire place à un courage résigné, froid et raisonné.

C'est au deuxième plan que sont relégués ces héroïques coups d'audace qui laissaient après la victoire autant d'honneur aux vaincus qu'aux vainqueurs. L'Europe a changé de modèles, et ceux qu'elle copie maintenant ont élagué des données de la guerre, comme des errements surannés, la bravoure chevaleresque et le dévouement stoïque.

Toute empreinte du tempérament de ses nouveaux maîtres, la formule de la guerre est devenue plus savante, plus froide et plus rigide.

Le courage même a changé d'allure. A quoi bon des cœurs vibrants? L'enthousiasme est considéré par eux comme une chose trop dangereuse à manier.

Place aux machines de guerre dont le soldat est le manœuvre.

La gloire, vaine chimère !

Le but était la victoire ; maintenant c'est la destruction : tous les moyens doivent donc être avant tout destructifs.

Voilà bien l'esprit pratique des Allemands, tout à l'opposé de notre tempérament militaire, fait de spontanéité et d'improvisation.

Aller de l'avant, toujours et en toutes circonstances, tel était le mot d'ordre de nos anciennes armées, dont l'entrain assurait le succès.

On trouvait excellent qu'il n'y eût chez nous aucun ordre de combat réglementaire, la manière de conduire les troupes au feu étant laissée à l'initiative des généraux, lesquels, de leur côté, s'en remettaient souvent aux chefs subalternes et à l'intelligence du soldat. Il est inscrit dans l'histoire, en style lapidaire, que les Russes et les Autrichiens ont été partout et toujours battus par les Français, et que même la vieille ténacité anglaise, héritage du duc de fer, combattant à côté de nous, a dû le céder à notre supériorité morale. Il nous a fallu, pour nous faire réfléchir, voir les élans sublimes de nos troupes se briser contre la froide opiniâtreté des Allemands.

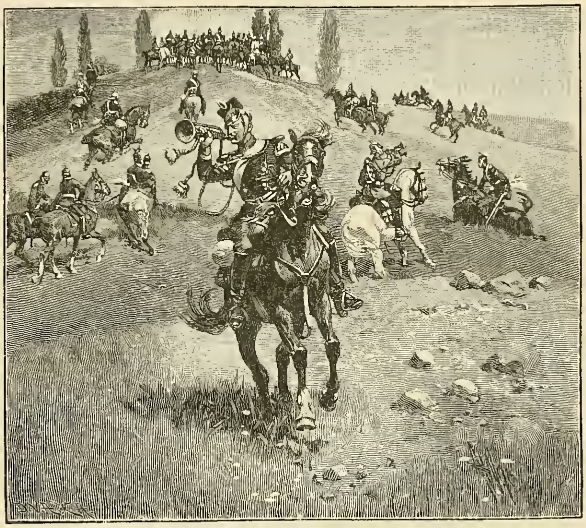
Que de tristes exemples on en trouve dans notre malheureuse guerre de 1870! Des régiments entiers courant au-devant de l'ennemi avec ce noble mépris du danger qui avait gravé tant de victoires sur leur drapeau, et subitement anéantis par le feu meurtrier d'un adversaire impassible.

C'était l'école de nos guerres d'Algérie. La glace a triomphé du soleil.

Inertes le plus souvent derrière leurs formidables batteries, les Prussiens attendaient que leur adversaire fût déjà à moitié écrasé pour engager la lutte.

Et leur principe a fait loi. Il a fallu se rendre à l'évidence des résultats.

Il est admis aujourd'hui par toutes les armées européennes que l'artillerie, qui autrefois était amenée en ligne comme suprême argument,



La grande critique finale.

doit ouvrir et préparer le combat, comme elle doit aussi écraser les débris du vaincu. Et les adversaires, qui jadis dédaignaient le tir pour se ruer bravement l'un sur l'autre à l'arme blanche, ont pour première préoccupation maintenant de rechercher dès les débuts de l'action la prépondérance du feu.

N'est-ce pas ce principe qui a engagé toutes les armées à décupler le nombre de leurs engins de guerre et à rechercher le perfectionnement de leur portée, de leur rapidité de chargement et de leur effet destructeur?

N'est-ce pas de là que découle forcément la nécessité de l'éloignement des partis engagés, et la nécessité de manœuvrer pour se soustraire au feu de l'adversaire?

Admirable manière de comprendre l'intrépidité !

Mais comment ne pas se rendre aux démonstrations indiscutables que les Allemands nous ont données du côté pratique de leurs procédés de guerre? Et peut-on du moins leur refuser le courage d'avoir osé prôner que la fin justifie les moyens?

Quel officier français, avant cette logique, aurait eu la lâcheté d'attaquer un village comme eux? Et pourtant ne faut-il pas convenir qu'il en coûte bien moins de bombarder des maisons à grande distance, que de s'élancer à découvert contre des murs crénelés?

Sans cette leçon de morale, nous serions restés les don Quichotte que nous étions, et notre dernière campagne d'Italie, avec ses innombrables traits de bravoure, ressemble fort au dernier roman de la chevalerie.

Mais il faut que la leçon nous profite; l'esprit français est assez souple pour savoir battre ses ennemis avec leurs propres armes.

N'a-t-on pas dit que les Allemands nous avaient battus avec les nôtres? Et c'est vrai, mais après avoir approprié nos méthodes à leur tempérament lourd et calculé.

En leurs mains, notre intrépidité est devenue de l'initiative; notre mépris du danger, de l'impassibilité; notre unanimité, de la convention; notre mutualité, de la solidarité; notre esprit de corps, de la responsabilité; notre émulation pour la victoire, de la complicité pour la défaite. Notre à-propos même, ils ont cru se l'assimiler en réglementant la marche au canon :

*Habituer les commandants de grandes unités à marcher au canon, à engager toutes leurs forces disponibles sans restriction, à compter sur l'appui immédiat des fractions les plus rapprochées, déliées de l'obligation d'*ATTENDRE LES ORDRES *de leurs chefs directs; inculquer aux officiers, même subalternes, le goût de l'action et de l'initiative, et à tous les combattants l'idée fixe de causer à l'adversaire le plus de mal possible, en toutes circonstances, pour arriver à son anéantissement.*

Tels ont été les résultats de la propagande faite par les Allemands des idées dites françaises, et c'est en appliquant ces idées ainsi interprétées qu'ils nous ont battus.

Toutefois, ce que les Allemands avaient bien compris, c'est que tout le secret de nos victoires était dans notre excessif esprit d'offensive. En la circonstance, en face de leur supériorité numérique écrasante, il convenait que notre bravoure fût moins téméraire; mais il faut convenir que la défensive à laquelle on s'est trouvé condamné dès le début



Bateaux faits avec des tonneaux essayés en Allemagne.

en 1870, la passivité qui fit dans la suite attendre l'adversaire de pied ferme, et qui porta nos chefs à ne jamais agir sans ordres, à ne jamais user d'initiative et à ne point engager leurs troupes *proprio motu;* en un mot, la malencontreuse idée d'abandonner la tactique vraiment conforme à notre caractère national et à notre tempérament militaire, fournissent les principales explications de nos revers.

En résumé, les nouvelles données de la guerre, où chaque faute se payera d'un désastre, impliquent plus que jamais la capacité des chefs et l'obéissance du soldat.

C'est pourquoi la discipline devient encore plus nécessaire aujourd'hui qu'à toute autre époque de l'histoire des guerres. C'est pour cela qu'elle doit être la première éducation du soldat. Et ce n'est pas seulement au régiment qu'elle doit prendre germe, mais dans l'éducation même des jeunes gens.

Dans cet ordre d'idées, la vulgarisation des principes de la guerre moderne représente un des meilleurs moyens de persuasion.

Mais l'étude de l'armée, depuis la création de ses effectifs jusqu'à leur exercice aux grandes manœuvres, ne suffirait pas à démontrer toute la complication des moyens et procédés de guerre. Il faut aussi montrer toutes les difficultés d'ordre et de régularité que réclament la mobilisation et la concentration des armées au moment d'une déclaration de guerre, pour être plus tôt et mieux prêt que l'adversaire.

A ce cri d'alarme, c'est toute la nation mâle qui se lève en masse. Les femmes elles-mêmes se préparent à seconder de leurs soins dévoués les efforts d'une lutte de vie ou de mort, en prenant le rôle d'infirmières pour laisser plus d'hommes au combat. C'est un coup de tonnerre qui met une fourmilière en révolution.

Il ne suffit pas encore d'être prêt, il faut se hâter de combiner les efforts de masses innombrables, pour amoindrir les désastres en réalisant un coup décisif.

Et faut-il compter pour rien les immenses approvisionnements de toute sorte, nécessaires pour faire vivre ces cohues d'hommes et d'animaux qui constitueront les armées de l'avenir?

C'est ce que nous nous proposons d'étudier, en suivant les phases de l'organisation des armées, de leur exercice et de leur mise en œuvre.

III

La guerre et les armées d'autrefois. — La guerre et les armées d'aujourd'hui. — Le service militaire obligatoire. — Pourquoi en 1870, sur six millions d'hommes valides en France, un million seulement a pris les armes. — Armée permanente. — Nation armée. — Armée active, réserve, armée territoriale. — En 1812, la Grande Armée, composée de tous les contingents de l'Europe, n'a que 400 000 hommes ; en 1870, l'armée allemande en a 1 350 000. — Le nombre est nécessaire, mais il n'est pas suffisant. — États-majors, organes de direction ; troupes, organes d'exécution. — Services auxiliaires, petite armée dans la grande.

La guerre, telle qu'elle se faisait autrefois, pouvait se contenter d'armées peu nombreuses et peu exercées ; le conflit se vidait entre deux adversaires en forces minimes, véritables champions des gouvernements.

Les difficultés des moyens de communication, les longues marches d'approche, les lenteurs du passage du pied de paix au pied de guerre, étaient autant de conditions qui permettaient de compter sur les improvisations du dernier moment. Un noyau de troupes instruites suffisait pour parer au plus pressé. L'appel aux armes des hommes valides sous le coup de la loi militaire offrait le moyen de boucher les vides et de former les réserves. Les levées en masse fournissaient les ressources du suprême effort.

Ces noyaux instruits ont pu, à certaines époques de l'histoire, se réduire à des armées minuscules, véritables armées prétoriennes, comme on les a appelées avec raison, garde du corps des souverains. Plusieurs pays même ont usé de mercenaires et n'ont réclamé le service militaire de leurs citoyens qu'en désespoir de cause.

Aujourd'hui il en est tout autrement ; les guerres ne sont plus des conflagrations de gouvernement à gouvernement, mais des luttes de

nation à nation ; et, par un singulier retour aux procédés des temps barbares, c'est un peuple armé qui se rue sur un peuple armé.

Service obligatoire pour tous les hommes valides, telle est la formule commune aujourd'hui à toutes les lois militaires de la vieille Europe.

Quand un pays est envahi par l'ennemi, saccagé, pillé, incendié, ruiné, menacé dans son existence, le devoir de tous ses habitants est de courir aux armes pour sa défense. Ce devoir n'a pas besoin de démonstration : il est inscrit dans la conscience humaine, il dérive de la constitution de la famille et de la propriété, il résulte du lien social qui unit tous les hommes d'une même nation. Il apparaît à l'origine de toute société comme une nécessité impérieuse. Celui qui ne prendrait pas les armes serait couvert d'un tel mépris qu'il ne trouverait de refuge que dans l'exil et la mort. Le service militaire est donc pour tous les hommes, sans exception, une loi de la nature.

En 1870, sur trente-huit millions d'âmes, il y avait en France six millions d'hommes qui pouvaient s'armer d'un fusil. Où étaient-ils? Qu'ont-ils fait? Un million d'hommes environ a rejoint les drapeaux en vertu des lois en vigueur. Cinq millions se sont abstenus de prendre part à la lutte.

Tous auraient marché, et beaucoup se seraient conduits avec courage si d'avance on avait assigné à chacun la place et le rang qu'il devait occuper dans la défense, si à chacun on avait marqué un rôle, si enfin tous y avaient été préparés par une instruction militaire suffisante.

Si quelques-uns, n'écoutant que la voix de leur conscience et de leur patriotisme, se sont dévoués et sacrifiés, les autres ont eu l'excuse du défaut d'organisation régulière.

Le devoir du service militaire obligatoire s'impose aujourd'hui à la France d'une manière impérieuse par la situation politique que lui a faite la guerre de 1870 et par les menaces des coalitions tournées contre elle.

La paix armée, tel est le pastiche moderne de la guerre ouverte, et les peuples ne vivent pas moins en défiance les uns des autres qu'au temps des grandes invasions.

Mais, à l'inverse de ces temps, la facilité des communications, la brièveté des marches d'approche, la rapidité du passage du pied de paix au pied de guerre, imposent des armées toujours prêtes. Et la réponse à ces données de la guerre moderne est l'armée permanente, faite de gros contingents, *la nation armée.*

Cependant les budgets de guerre, malgré les millions qu'ils engloutissent, ne pouvant pas suffire à entretenir tant de soldats, les contingents militaires sont obligés de se subdiviser en plusieurs échelons :

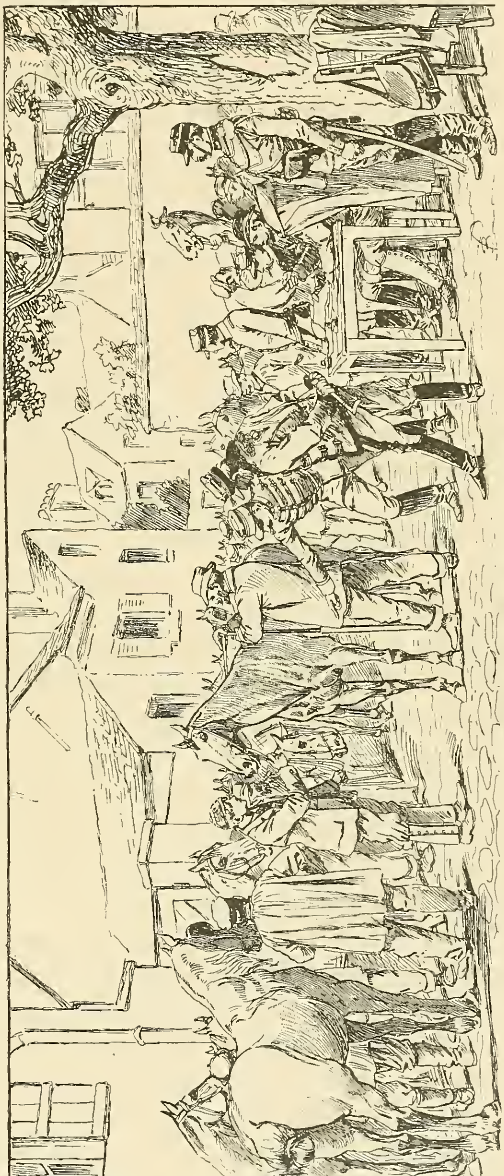
Armée active. — Réserve de l'armée active. — Armée territoriale. — Réserve de l'armée territoriale.

Les noms diffèrent suivant les pays, le principe est le même.

C'est l'organisation militaire prussienne, que toutes les nations européennes ont copiée.

C'est la Prusse qui la première a adopté, par rancune et par ambition, le principe de la nation armée avec toutes ses conséquences modernes. Son industrie, c'est la guerre.

Instruite par les leçons de l'adversité, c'est dès le lendemain de ses revers de 1806 qu'elle a poursuivi la réalisation de ce difficile problème : s'assurer pour la guerre des troupes nombreuses, bien équipées, bien instruites, bien encadrées, en n'entretenant pendant la paix qu'une armée peu considérable.



Le classement des chevaux pour la mobilisation.

Tous les hommes valides âgés de vingt ans furent astreints à servir pendant trois ans, après lesquels ils étaient renvoyés dans leurs foyers,

mais avec l'obligation, pendant les cinq années suivantes, de rejoindre leurs corps en temps de guerre pour grossir les effectifs de paix. Après ces huit années passées dans l'armée active, ils appartenaient pendant cinq ans à la landwehr, troupe temporaire ayant ses cadres organisés en dehors de l'armée permanente. Mais là ne se bornaient pas leurs obligations; jusqu'à quarante-deux ans, et même jusqu'à soixante, si le pays était envahi, ils pouvaient être appelés dans la landsturm, autre troupe destinée à la défense intérieure et qu'on ne devait former qu'au moment du besoin.

Par ce moyen, la Prusse, pendant la guerre de 1866, avec une population de dix-neuf millions d'âmes, a mis 660 000 hommes sous les armes. En 1870, avec une population de quarante millions d'âmes, dont une partie n'avait pas encore l'organisation prussienne, l'Allemagne a mis sous les armes 1 350 000 hommes, dont 935 000 ont foulé à la fois le sol français.

En 1812, Napoléon avait passé le Niémen avec 400 000 hommes, et cette armée, composée de troupes de toutes les nations, avait paru gigantesque; voilà que, soixante ans plus tard, une seule nation met sur pied une armée plus que double.

Tous les peuples de l'Europe ont compris que, devant les armements formidables de l'Allemagne, leur indépendance, leur sécurité, leur existence, étaient en danger s'ils ne pouvaient leur opposer des forces analogues. Tous ont copié l'organisation militaire allemande.

Cependant deux puissantes nations ne l'ont pas adoptée et sont restées fidèles au système des mercenaires, ce sont l'Angleterre et les États-Unis.

L'une et l'autre sont dans des situations de frontières particulières, et d'ailleurs reconnaissent la levée en masse comme mesure suprême de salut, quand la patrie est en danger, ce qui est encore une acception du service obligatoire.

Quant à la nécessité d'une armée permanente instruite, l'exemple de la guerre de Sécession des États-Unis établit d'une façon indéniable qu'aucun matériel, quelque considérable qu'il soit, ne saurait tenir lieu d'organisation militaire à une nation et que les improvisations de troupes coûtent cher en hommes et en argent. Les pertes dans cette guerre approchent de 500 000 hommes; quant à la dette fédérale, elle s'élevait, quelque temps après la guerre, une fois les réductions faites et la liquidation terminée, à *dix-sept milliards deux cent quarante-six millions de francs.*

Si l'on compte les dévastations du pays, il faudrait un chiffre de plusieurs milliers de milliards de francs.

Le nombre ne peut pas non plus suppléer à l'instruction militaire; car, à ce compte, il serait bien surprenant que la Chine, avec ses 400 000 000 d'habitants, ait été battue dans toutes les rencontres par la petite armée japonaise organisée à l'européenne.

L'an 490 avant Jésus-Christ, 500 000 Perses, levés par Darius, furent battus à Marathon par 10 000 Athéniens sous les ordres de Miltiade. — Neuf ans plus tard, Xerxès, voulant réparer l'échec de son père et châtier les Grecs, put, par une levée en masse, réunir près de



2 000 000 d'hommes (1 700 000 fantassins et 80 000 cavaliers), effectif le plus élevé dont l'histoire fasse mention, qui mit sept jours et sept nuits à franchir l'Hellespont, et fut désorganisée, puis détruite, aux batailles de Salamine, Platée et Mycale.

Le fait le plus saillant de ces luttes, c'est la supériorité constante de la science, de l'instruction militaire sur le nombre, supériorité qui éclata surtout pendant les merveilleuses expéditions d'Alexandre, qui, avec une armée de 50 000 hommes, défit 500 000 Perses à Issus et plus de 600 000 à Arbèles.

La supériorité des armées grecques tint surtout à ce qu'elles étaient composées de citoyens, de propriétaires du sol, désignés par le sort et exercés chaque année pendant plusieurs mois, tandis que les armées persanes étaient des levées en masse, sans instruction, sans cohésion et alourdies le plus souvent par une masse colossale d'esclaves, de serviteurs, d'impedimenta de toutes sortes.

Les armées de la république romaine furent, comme celles des premiers temps de la Grèce, alimentées par la conscription sans privilège, c'est-à-dire fondée sur le principe du service personnel. Avant Marius, on n'astreignait au service militaire que les hommes libres, les plus

riches, les plus instruits et les plus dévoués. Aussi les premières armées romaines furent-elles peu nombreuses, et lorsque, en 346 avant Jésus-Christ, Rome commença la conquête de l'univers, elle n'avait que 45 000 combattants.

Marius porta le premier une fâcheuse atteinte au recrutement des légions en y incorporant des pauvres et des affranchis, qui en altérèrent l'esprit, et de l'armée du pays firent un instrument de gouvernement entre les mains des ambitieux.

D'ailleurs, à mesure que l'armée perdait ses grandes qualités, il fallut augmenter son effectif; de 80 000 hommes que comportaient les plus fortes armées de la république, elle fut portée, sous Auguste, à près de 200 000 hommes et à 450 000 sous Constantin. Mais elle ne put résister au choc successif des nations barbares, parce qu'elle n'était plus composée d'éléments instruits et dévoués.

La première des conditions pour qu'une armée soit bonne, c'est que cette armée soit véritablement nationale, que les hommes qui la composent soient des citoyens dévoués à la patrie, et non des mercenaires attirés par l'appât du gain. — C'est ce qui fit la force des phalanges macédoniennes et des légions romaines; c'est par là que Rome devint promptement la maîtresse de l'univers, et la décadence de l'empire romain commença lorsque les citoyens, amollis par les besoins de luxe et de bien-être, laissèrent le soin de les défendre à des esclaves ou à des barbares.

Cependant l'époque des croisades vit se produire un grand mouvement militaire; nobles, manants et serfs s'enrôlèrent pour combattre les musulmans, et l'on vit, en 1096, une armée de 900 000 hommes, et plus tard, en 1147 (deuxième croisade), une autre armée de 200 000 hommes. Il est nécessaire d'ajouter que ces masses ne constituaient pas une armée véritable, mais seulement une foule armée, que le désordre, la confusion, l'indiscipline (faute d'organisation), y étaient tels qu'elles fondirent avec une effrayante rapidité, et que l'armée partie sous Godefroy de Bouillon, au nombre de 900 000 hommes, était réduite à 50 000 lorsqu'elle arriva devant Jérusalem.

Ce qu'on a pu raisonnablement appeler la folie du nombre paraît avoir gagné toutes les nations européennes; le principe de remplacer lentement, mais à coup sûr, l'armée par la nation armée constitue une tendance aussi générale et aussi invincible que dangereuse et funeste au point de vue militaire.

Ce ne sera de plus en plus qu'un semblant d'instruction militaire qui pourra, à grand'peine et à grands frais, être rapidement donné à ce soldat, innombrable, successif, transitoire, que sera le soldat de demain.

Et où sera alors la discipline? où l'endurance physique et morale? où le mépris du danger? où le caractère? où le véritable soldat?

La constitution et l'entretien des effectifs ne sont pourtant encore que les plus minimes charges des budgets de guerre, qui ont en outre à faire



Les chevaux réquisitionnés.

face aux énormes dépenses de l'immense matériel qu'il faut tenir au courant du progrès, et aux ruineux achats des innombrables approvisionnements de toute espèce que nécessitent les prévisions des conflits toujours imminents.

Toute organisation comporte des agents de direction et des organes d'exécution.

Dans l'organisation militaire, les troupes sont les organes d'exécution; les états-majors, chargés de préparer et de diriger l'action des troupes, sont les agents de direction.

Mais si les armées sont destinées avant tout à combattre, elles doivent avoir auprès d'elles des auxiliaires qui pourvoient à leurs besoins de toute nature. D'où la nécessité de *services,* qui sont une véritable petite armée

dans la grande : service de l'intendance, service de santé, service d'administration, service vétérinaire militaire, service du recrutement et de la mobilisation, service de la trésorerie et des postes, service de la télégraphie militaire, service militaire des chemins de fer, interprètes militaires, service de la justice militaire, service de la remonte, écoles militaires, manufactures d'armes, fonderies, établissements de poudres, ateliers de construction, etc. etc.

Autrefois, entre la déclaration de guerre et l'ouverture des hostilités, il s'écoulait une longue période pendant laquelle on se préparait, on groupait les armées, on instruisait les hommes. Cette période n'existe plus. La transition de l'état de paix à l'état de guerre est absolument brusque, et l'armée entière, troupes, services et matériel, doit être toujours prête à cette éventualité. Aussi toutes les nations suivent-elles avec un soin jaloux les progrès de la science et leur application à la guerre. Elles ne cessent d'instruire les innombrables soldats qui désormais devront composer leurs armées. Enfin elles prévoient dans tous les détails et règlent d'une façon minutieuse les mesures à prendre pour que du jour au lendemain ces cohues énormes, transformées en armées, soient transportées sur le théâtre où elles doivent agir.

Mais ces masses, par là même qu'elles ne se composent plus de soldats de métier et qu'elles sont plus exposées à manquer de cohésion, ont d'autant plus besoin de la préparation du temps de paix.

Toutefois l'armée ne peut pas être constituée en tout temps, car ce serait l'annulation de la vie nationale, et aucun budget ne pourrait suffire à l'entretenir. On n'a en temps de paix qu'une armée dite « active », destinée à sauvegarder l'intégrité du territoire, l'ordre à l'intérieur, les intérêts et l'honneur du pays vis-à-vis de l'étranger; destinée aussi à servir d'école d'instruction aux hommes qui se joindront à elle pour composer l'armée de guerre, et à lui fournir, le jour venu, un encadrement solide. Elle forme, pour ainsi dire, l'ossature, le squelette de l'armée de guerre. Son effectif est limité par les ressources financières du pays et le chiffre de la population.

Les réserves, qui se composent de tous les éléments valides de la nation non employés dans l'armée active, sont, pendant la paix, instruites successivement par celle-ci durant certaines périodes d'instruction fixées. En cas de guerre, elles se fondent avec elle, remplissent ses cadres, et, par un amalgame réglé d'avance, la transforment en armée de guerre. Cette fusion, cette transformation, s'appelle la *mobilisation*.

IV

RECRUTEMENT DE LA TROUPE

La loi militaire française. = Durée du service. — Ajournements. — Dispenses. — Sursis d'appel. — Armée de première ligne. — Armée de deuxième ligne. — Maintenus. — Première et deuxième portion du contingent. — Carrières libérales. — Élèves des Écoles polytechnique, forestière, centrale, de santé militaire, vétérinaire. — Dispositions spéciales à l'armée de mer. — Dispositions spéciales à l'Algérie. — Chefs de famille. — Frères de militaires. — Soutiens de famille. — Services auxiliaires. — Opérations du recrutement : recensement, tirage au sort, conseil de revision. — Registre matricule. — Affectation aux corps de troupe. — Engagés. — Rengagés. — Commissionnés.

Pour déterminer les limites d'âge dans lesquelles tout citoyen doit servir son pays, on a eu égard à des raisons d'aptitudes physiques et à la conservation de certains intérêts. On a généralement admis que c'est à vingt ou à vingt et un ans que le jeune homme a atteint un développement suffisant pour supporter les fatigues du métier militaire.

Ces considérations d'aptitudes physiques ont entraîné l'*ajournement* en cas de développement insuffisant, et l'*exemption* pour les individus reconnus inaptes par leur constitution.

Quant à la *dispense,* elle a été instituée pour sauvegarder certains intérêts généraux ou particuliers déterminés par la loi.

L'*exclusion* écarte de l'armée tous les indignes, c'est-à-dire ceux qui ont subi certaines condamnations. Car c'est un honneur de servir son pays.

Mais le budget de la guerre serait beaucoup trop lourd, si on convoquait tous les jeunes gens propres au service et pour un temps trop long. D'un autre côté, l'instruction et l'éducation du soldat deviennent

de plus en plus difficiles, et par suite réclament un passage plus long sous les drapeaux. Il a donc fallu allier ces deux choses : appeler le plus d'hommes possible et les garder le moins de temps possible. Le minimum de temps a été estimé en France à trois ans, c'est la durée actuelle du service actif. Après ces trois ans d'activité, l'homme entre dans la réserve, restant dans ses foyers à la disposition de l'autorité militaire, qui le convoque à des périodes d'exercices pour entretenir son instruction. Pour porter les effectifs au pied de guerre et pour constituer les dépôts, on convoque la réserve, qui constitue avec l'armée active l'*armée de première ligne*.

L'homme passe de là dans l'*armée de deuxième ligne,* ou armée territoriale, divisée en deux bans. Le premier ban, formé des plus anciennes classes, peut prendre part aux opérations à côté de l'armée active. Le deuxième ban, ou réserve de l'armée territoriale, reste la ressource suprême du pays.

En France, la répartition du service a été réglée le 19 juillet 1892 de la manière suivante : trois ans dans l'armée active, dix ans dans la réserve de l'armée active, six ans dans l'armée territoriale, six ans dans la réserve de l'armée territoriale.

En temps de guerre, les passages et les libérations n'ont lieu qu'après l'arrivée de la classe qui doit remplacer celle à laquelle les militaires libérés appartiennent. Les militaires mobilisés peuvent être maintenus jusqu'à la fin des hostilités. Le ministre peut alors aussi appeler par anticipation la classe qui ne devait être appelée qu'au 1er novembre suivant.

Les militaires qui ont été punis de prison sont maintenus au corps après libération de leur classe, pendant un nombre de jours égal à ceux passés en prison. Si le nombre de jours de prison dépasse soixante jours, ils peuvent être maintenus au corps pendant trois mois au moins et un an au plus, suivant avis du conseil de discipline.

Mais si l'on appliquait dans toute sa rigueur l'obligation du service militaire, ce serait une charge énorme pour les finances de l'État. Pour remédier à cet inconvénient, on a divisé le contingent en deux portions :

Après les opérations du recrutement et d'après les listes de tirage au sort de chaque canton, le ministre fixe tous les ans la proportion qui doit exister entre la *première portion* du contingent et la *deuxième,* qui ne fait qu'un an. Au bout de cette année de service, les hommes rentrent dans leurs foyers, restant à la disposition du ministre, qui a la faculté de

les rappeler. De même ils peuvent être maintenus à leurs corps pendant un ou deux ans, si leur conduite ou leur instruction laisse à désirer.

De plus, si un homme est jugé impropre au service à l'examen médical, tout en étant reconnu susceptible de se développer ultérieurement, il est ajourné. L'*ajournement* ne peut être prononcé que pour défaut de taille ou faiblesse de constitution. Si au troisième examen les causes de l'ajournement subsistent, l'homme est définitivement exempté. Dans le cas contraire, il est incorporé et soumis aux obligations de la classe dont il fait partie par son âge, c'est-à-dire que s'il appartient à la première portion, il doit accomplir le temps de service que sa classe a encore à faire; s'il est de la deuxième, il ne fait qu'un an.

D'autres dérogations à la règle générale ont pour motif l'intérêt public. Ainsi, pour permettre le recrutement de certaines carrières libérales, utiles à la société, la loi autorise le renvoi dans leurs foyers, après un an de service, de certaines catégories de jeunes gens : ceux qui contractent l'engagement de servir pendant dix ans dans l'*instruction publique* ou dans les *établissements nationaux de sourds et muets et de jeunes aveugles;* ceux qui ont obtenu ou qui continuent leurs études dans le but d'obtenir un des *diplômes des facultés ou des grandes écoles;* ceux qui exercent des *industries d'art* et qui présentent un chef-d'œuvre devant un jury départemental de patrons et d'ouvriers; ceux qui se destinent au service d'un des *cultes* reconnus.

Ces jeunes gens doivent en outre faire une période d'instruction de quatre semaines dans l'année qui précède leur passage dans la réserve.

Pour les élèves des écoles polytechnique et forestière, des écoles centrales des arts et manufactures, de santé militaire, on a adopté des dispositions spéciales.

A leur sortie de l'*école polytechnique,* les élèves admis aux emplois civils sont nommés sous-lieutenants de réserve, et font à ce titre leur troisième année dans un corps de troupe.

Les élèves de l'*école centrale* font une année de service et peuvent être nommés sous-lieutenants de réserve.

Les élèves de l'*école de santé militaire* et les élèves militaires des *écoles vétérinaires* s'engagent, en entrant à l'école, à servir dans l'armée à leur sortie pendant six ans.

Dans le but de favoriser la *colonisation,* le service actif a été réduit à un an pour les Français et naturalisés Français établis dans toutes les colonies, sauf la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

Quant aux Français résidant à l'étranger hors d'Europe, ils sont dispensés du service militaire pendant leur séjour à l'étranger. S'ils rentrent en France avant trente ans, ils accomplissent leur service actif.

D'autres exceptions ont été également créées dans l'intérêt des familles. Sont envoyés dans leurs foyers, après un an de présence :

1° Comme *chefs de famille.* L'aîné d'orphelins de père et de mère, ou l'aîné d'orphelins de mère, dont le père est légalement déclaré absent ou interdit. Le fils unique ou l'aîné des fils, ou petit-fils unique, ou l'aîné de petits-fils d'une veuve, ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit ; d'un père aveugle ou septuagénaire ; le fils ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants.

Dans ces cas, si l'aîné est impotent, c'est le frère puîné qui bénéficie de la dispense.

2° Comme *frères de militaires.* Le plus âgé de deux frères inscrits la même année sur les listes de recrutement. Celui qui au moment de l'appel de la classe a un frère sous les drapeaux. Celui dont le frère est mort au service ou aura été réformé pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités incurables contractées aux armées.

3° *Les soutiens de famille.*

Les jeunes gens atteints d'infirmités légères (vue) ou ayant une constitution trop délicate, sans pourtant entraîner l'exemption, sont classés dans les *services auxiliaires* (ateliers, bureaux, hôpitaux).

Les opérations de l'appel du contingent se passent dans l'ordre suivant :

Dans chaque commune, le maire établit le *tableau de recensement,* sur lequel sont inscrits tous les jeunes gens ayant vingt ans l'année précédente, ainsi que les omis. Et le *tirage au sort* a lieu au chef-lieu du canton, en présence des maires et du sous-préfet.

L'examen de l'aptitude physique et des causes d'exemption, dispense, ajournement, exclusion, est fait par le *conseil de revision.*

Quand le conseil de revision a terminé ses opérations, le commandant du bureau du recrutement établit le *registre matricule,* sur lequel il inscrit tous les jeunes gens en leur donnant un numéro. Et il les affecte aux différents corps d'après les instructions du ministre et d'après leurs aptitudes physiques.

L'armée se recrute encore par les *engagements volontaires.* Il faut avoir seize ans pour s'engager dans la marine, et dix-huit ans pour l'armée de terre. Il faut aussi n'être lié au service à aucun titre ; ainsi,



Trompette de hussards autrichiens.



Général autrichien.

dès qu'un jeune homme a été inscrit sur les listes de recrutement cantonal, il n'est plus susceptible de contracter un engagement; pourtant il peut encore *devancer l'appel,* mais pour les troupes seules de la marine et de l'armée coloniale. En outre, les engagements volontaires ne sont reçus que du 1er au 31 mars, et du 1er octobre au 31 décembre.

Dans l'armée de terre, on peut contracter un engagement de trois, quatre et cinq ans; dans l'armée coloniale il est de cinq ans.



Dans l'armée d'Afrique, les indigènes peuvent s'engager de dix-sept à quarante-cinq ans dans les tirailleurs, pour quatre ans; ils touchent une prime de quatre cents francs. Pour les spahis, l'engagement est aussi de quatre ans, mais seulement de dix-huit à quarante ans, et au bout de trois ans ils touchent une haute paye. Pour la légion étrangère, l'engagement est de cinq ans, de dix-huit à quarante ans. Les Français peuvent s'y engager au titre étranger.

Un militaire peut prolonger volontairement son temps de présence dans l'armée active par le *rengagement,* qui est destiné à faciliter le recrutement des cadres inférieurs.

Tout cavalier décoré ou médaillé, tout élève caporal peut rengager pour deux, trois ou cinq ans pendant le cours de sa dernière année de service, et le rengagement peut être renouvelé jusqu'à quinze ans de présence sous les drapeaux. Tout rengagé a droit à une prime. En outre il touche une haute paye journalière.

Spécialement dans la cavalerie, tout homme dans sa troisième année de service peut contracter un rengagement d'un an avec une haute paye. Ce rengagement dispense le rengagé d'une période d'instruction comme réserviste, et le fait passer trois ans plus tôt que sa classe dans l'armée territoriale.

Les sous-officiers de toutes armes, les gendarmes, sapeurs-pompiers de Paris, certains employés militaires dans les écoles, les brigadiers et cavaliers ayant dans les corps certains emplois spéciaux, peuvent rester sous les drapeaux au delà de la limite d'âge comme *commissionnés* jusqu'à vingt-cinq ans de service et cinquante ans d'âge. Ils ont droit à une haute paye, une retraite proportionnelle à quinze ans et une retraite d'ancienneté à vingt-cinq ans de service.

On peut considérer que la France instruit chaque année 240 à 250 000 hommes.

Le tableau de nos forces serait donc à peu près le suivant, en cas de mobilisation :

Armée active	environ	576 000
Réserve de l'armée active		1 880 000
Armée territoriale.		1 180 000
Réserve de l'armée territoriale.		995 000
		4 631 000

soit, en chiffres ronds, 4 600 000 combattants, auxquels il faudrait ajouter les hommes classés dans les services auxiliaires.

V

La loi militaire allemande. = Augmentation des effectifs par la réduction du service à deux ans. — Recrutement régional. — Service de dix-sept à quarante-cinq ans. — Service de deux ans dans l'infanterie, et de trois ans dans la cavalerie et l'artillerie. — Armée active. Réserve de l'armée active. Landsturm. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire italienne.* = Service de vingt et un à quarante et un ans. — Armée active. Réserve de l'armée active. Milice mobile. Milice territoriale. — Trois zones de recrutement. — Troupes alpines. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire austro-hongroise.* = Provinces cisleithanes et transleithanes. — Armée active. Réserve de l'armée active. Landwehr. Landsturm. — Exemptions. — Taxe militaire. — Trois portions du contingent. — Circonscriptions de recrutement. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire russe.* = Service de vingt à quarante-trois ans. — Exemptions. — Dispenses. — Remplacement. — Renvoyés par anticipation. — Armée active. Réserve de l'armée active. Opoltchénié. Voïsskos cosaques. — Districts militaires. — Zone des marches. — Zone de l'intérieur. — Forces disponibles en cas de guerre.

Comme nous l'avons dit, toutes les armées européennes ont à peu près la même organisation; il existe cependant quelques particularités qui, pour être secondaires, n'en ont pas moins leur intérêt. Pour les faire ressortir, nous allons passer rapidement en revue l'organisation des armées des principales nations.

Commençons par l'*armée allemande*, qui est le prototype de la nouvelle organisation militaire européenne.

L'empire d'Allemagne est formé par la confédération de vingt-cinq États souverains. Mais seuls, la Saxe, le Wurtemberg, et particulièrement la Bavière, ont conservé quelque autonomie.

La Saxe et le Wurtemberg ont un ministre de la guerre spécial, et leurs souverains nomment les officiers; toutefois le roi de Prusse a le commandement supérieur des forces de ces deux royaumes.

La Bavière a une armée distincte et indépendante, mais modelée sur l'armée prussienne. L'empereur a sur elle un droit d'inspection.

En somme, le roi de Prusse est le chef absolu de toutes les forces militaires de l'empire d'Allemagne, et le ministre de la guerre de Berlin en a l'administration.

On sait avec quelle obstination l'Allemagne a poursuivi l'accroissement de sa force militaire, sacrifiant tout à cette idée dominante d'avoir le plus gros contingent armé. Et c'est à juste raison que l'Europe a considéré cette perpétuelle préoccupation de l'insatiable militarisme de la Prusse comme une menace contre la stabilité de l'équilibre européen.

C'est cette attitude qui a décidé une partie des puissances européennes à entrer dans le complot de ses prétentions, les unes par crainte d'en être victimes, les autres par espoir d'en tirer profit.

Et la France, qui « à elle seule » inspirait toutes ces craintes à son ennemie, se préparait hardiment à accepter le défi de trois peuples alliés, quand la Russie, apportant sa lourde épée dans la balance, a fait pencher le fléau indécis.

Nous avons vu que la France pour avoir plus de monde à mettre en ligne sans augmenter son budget de guerre, — dont pourtant tous les chiffres sont toujours acceptés, — avait, par sa dernière loi de recrutement, réduit le service actif à trois ans au lieu de cinq. Et l'effectif de l'armée active s'est trouvé ainsi doublé sans augmentation de dépenses, mais non pas sans augmentation de peine pour les chefs, obligés dès lors de faire des soldats en moitié moins de temps que par le passé. La France savait qu'elle n'avait qu'à s'en remettre au dévouement des officiers et à la bonne volonté des soldats, il faut dire au patriotisme de tous les Français.

L'*Allemagne,* inquiète de ne plus avoir la supériorité écrasante du nombre, a augmenté de nouveau son contingent. Sa loi militaire, promulguée le 3 août 1893, lui a donné un accroissement de 1 800 officiers et 70 000 hommes sur le pied de paix, par suite de la transition du service de trois ans à celui de deux ans.

Le budget pour 1894-95 donne les chiffres suivants : 28 853 officiers, y compris 6 319 médecins ou fonctionnaires militaires; et 569 754 hommes de troupe, y compris 9 000 volontaires d'un an et 3,661 employés militaires subalternes.

Comme nous l'avons dit, le recrutement est *régional.* Chaque région

est occupée par un corps d'armée, qui y puise en temps de guerre comme en temps de paix tous ses effectifs.

Le service militaire personnel est dû depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-cinq ans révolus. La loi n'admet d'exemption totale qu'en cas d'inaptitude physique ou d'indignité.



Elle accorde en temps de paix des dispenses à titre de soutien de famille, et admet les ajournements.

Les jeunes gens sont appelés dans l'année où ils atteignent vingt ans révolus. Leur service compte du 1er octobre.

L'exposé des motifs de la nouvelle loi allemande dit ceci : « En incorporant 229 000 recrues, l'Allemagne parviendra à disposer de vingt-quatre classes instruites, représentant environ 3 400 000 hommes. Elle sera ainsi un peu supérieure à la France, et ne se trouvera plus sensiblement inférieure à la Russie. »

La loi de 1893 porte que la présence effective sous les drapeaux est de *trois années* ininterrompues pour les hommes de la cavalerie et

de l'artillerie à cheval ; de *deux années* ininterrompues pour ceux des autres armes.

C'est qu'en effet on ne peut pas former des cavaliers et des artilleurs en moins de trois ans.

La durée du service militaire se répartit de la façon suivante :

Armée active, deux ou trois ans, suivant l'arme.

Réserve de l'armée active, quatre ans et demi ou cinq ans suivant l'arme.

Landwehr { premier ban, cinq ans
deuxième ban, six ans } onze ans.

Landsturm, trente-neuf à quarante-cinq ans.

L'organisation de l'*armée italienne* est en partie copiée sur celle de l'armée prussienne.

Tous les citoyens valides sont astreints au service militaire depuis vingt et un ans jusqu'à l'âge de quarante-un ans accomplis. Sont seuls exemptés les indignes et les jeunes gens impropres au service. La loi admet des dispenses valables seulement en temps de paix ; elle accorde des sursis pour favoriser certaines études universitaires, et ajourne pendant deux ou trois années consécutives les jeunes gens dont la constitution n'est pas suffisamment développée.

Les jeunes gens sont incorporés vers le premier décembre de l'année où ils ont vingt ans.

Le service militaire est de : trois ans dans l'*armée active*, six ans dans la *réserve de l'armée active*, six ans dans la *milice mobile*, six ans dans la *milice territoriale*.

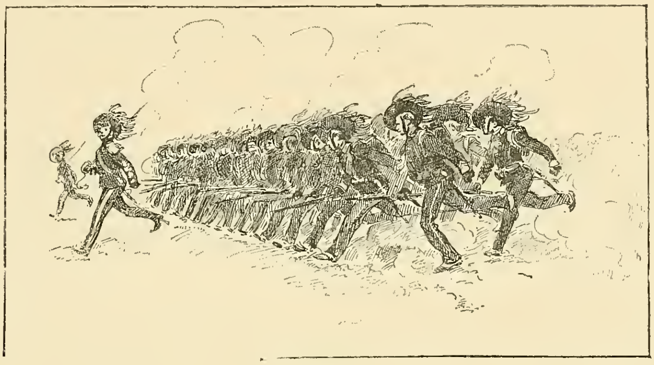
Jusqu'en 1895, les hommes incorporés dans la cavalerie y restaient quatre ans, passaient cinq années dans la réserve et étaient versés directement dans la milice territoriale. La milice mobile ne comprenait donc pas de cavalerie.

Dans toutes les armes, sauf la cavalerie, le ministre renvoie un certain nombre d'hommes dans leurs foyers après deux ans de service.

La milice territoriale comprend tous les hommes de l'armée active après quinze ans de service et les dispensés, qui y sont directement versés.

Actuellement les forces militaires de l'Italie sont de 3 215 000 hommes, répartis ainsi qu'il suit :

1 310 000 hommes complètement instruits;
559 000 hommes dont l'instruction est ébauchée;
1 346 000 hommes dont l'instruction est rudimentaire ou nulle.



Bersaglieri.

Au point de vue du recrutement, l'Italie est divisée en trois zones : haute, moyenne et basse Italie. Chaque régiment puise ses recrues et ses réservistes en nombre égal dans chaque zone. Le recrutement n'est donc pas régional. Cet état de choses, motivé par le grand nombre et la variété des populations, rendra évidemment beaucoup plus longues les opérations de la mobilisation et de la concentration. L'Italie s'est donc vue dans la nécessité de créer des corps spéciaux, dont la mobilisation rapide pût couvrir la lenteur de sa concentration. Ce sont les vingt-deux bataillons de troupes alpines, répartis sur la frontière montagneuse, laquelle a été divisée en vingt-deux circonscriptions de recrutement et de réserve.

Chaque circonscription correspond à un bataillon qui y est stationné, et y puise ses recrues et ses réservistes.

La monarchie *austro-hongroise* comprend deux parties, séparées par la Leitha, affluent de droite du Danube. Ce sont :

1° Le groupe des provinces allemandes, polonaises et dalmates, constituant les *provinces cisleithanes,* en deçà de la Leitha;

2° Le groupe des provinces hongroises ou *transleithanes,* constituant le royaume de Hongrie.

Chacune de ces deux parties a un gouvernement et une représentation différents. Le principal lien qui les unit est l'armée permanente.

Quant à l'armée de deuxième ligne, landwehr et landsturm, elle est distincte pour chacune des provinces.

Il y a donc à distinguer dans les forces militaires de la monarchie austro-hongroise trois grandes parties :

1° Armée active et ses réserves;

2° Landwehr et landsturm cisleithanes;

3° Landwehr et landsturm transleithanes.

L'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, est le chef suprême de l'armée. Pour les armées cisleithanes et transleithanes (landwehr et landsturm), il délègue deux archiducs. Le budget est commun. Pour ce qui concerne les armées cisleithanes et transleithanes, un ministre dit de la défense nationale est responsable pour chacune d'elles vis-à-vis des chambres de leur pays, qui votent leur budget séparé.

La loi de 1889, qui régit le recrutement, prescrit le service obligatoire personnel de vingt à quarante-trois ans. Elle admet les exemptions (malingres, familles pauvres), sous la réserve du payement d'une taxe militaire. Elle ajourne à deux années consécutives les jeunes gens qui ne sont pas encore aptes au service. Elle accorde des dispenses conditionnelles (comme en France). Elle n'admet ni exonération, ni substitution, ni remplacement.

L'appel des jeunes gens se fait dans l'année où ils atteignent l'âge de vingt et un ans, l'incorporation a lieu le 1er octobre.

Après tirage au sort, ils forment *trois portions* différentes :

1°	Armée active	103 000	hommes.
2°	Réserve de complément . .	10 000	»
3°	Landwehr transleithane. . .	10 000	»
	Landwehr cisleithane . . .	12 500	»

Cette troisième portion est le surplus des jeunes gens reconnus bons, et qui sont versés directement dans les landwehr.

Les hommes de la *première portion* font trois ans dans l'armée active, sept ans dans la réserve de complément, deux ans dans la landwehr, dix ans dans la landsturm.

Pour l'infanterie les hommes peuvent, dans une très large mesure, être renvoyés dans leurs foyers en congé au bout de deux ans de service.

Les hommes de la *deuxième portion* (réserve de complément) restent pendant trois ans à la disposition du ministre de la guerre, qui les appelle en cas de besoin pour combler les vides de l'armée active. Et ils restent dix ans dans la réserve de complément avant d'être versés dans la landwehr.

Les hommes de la *troisième portion* (reste des hommes bons) font douze ans dans la landwehr, et ensuite restent jusqu'à quarante-deux ans révolus dans la landsturm. Ils reçoivent leur instruction dans des séjours plus ou moins longs sous les drapeaux ou dans des périodes d'exercices.

La landwehr comprend donc : 1° les hommes qui ont fait dix ans dans l'armée active; 2° les hommes qui ont fait dix ans dans la réserve de complément; 3° les hommes qui ont été versés directement au tirage au sort dans la landwehr.

La *landsturm comprend :* 1er ban, les hommes de dix-neuf à trente-sept ans, qui n'ont pas fait partie de l'armée active; 2e ban, ceux de trente-sept à quarante-deux ans.

Il existe quelques exceptions à la loi pour la Bosnie, l'Herzégovine, Raguse et Cataro.

En résumé, l'effectif des forces austro-hongroises est de :

Troupes de première ligne, 1 800 000 hommes, dont 400 000 ont une instruction seulement suffisante;

Troupes de deuxième ligne, landwehr et landsturm, 725 000 hommes.

Ce qui fait un total de 2 500 000 hommes de races différentes, constituant une armée peu homogène.

Le territoire se divise pour l'armée commune en cent deux cercles, correspondant aux cent deux régiments d'infanterie.

Chaque cercle fournit les recrues et les réservistes au régiment correspondant; les dépôts y sont stationnés, mais quelquefois sont loin du régiment.

Les autres armes ont des circonscriptions spéciales.



Tcherkess de Grosia.

Quant aux divisions territoriales de la landwehr, elles ne sont pas les mêmes; il y en a quatre-vingt-douze pour les pays cisleithans et quatre-vingt-douze pour les pays transleithans, chacune fournissant un bataillon. La landsturm a les mêmes circonscriptions.

Nous avons déjà dit que la loi de recrutement est la base fondamentale de l'organisation des armées; aussi son agencement a-t-il son influence prépondérante sur la phase critique qu'on appelle la mobilisation, c'est-à-dire le passage du pied de paix au pied de guerre.

La monarchie austro-hongroise en a fait une triste expérience en 1866; car il ne fait de doute pour personne que les Prussiens ont recueilli tous leurs succès dans cette campagne de leur avantage en organisation militaire, qui leur a permis d'être mobilisés et concentrés avant leurs adversaires, en un mot d'être prêts avant eux.

Les Autrichiens ont remédié en partie aux inconvénients qu'ils ont subis. Mais, avec leur nouveau système, si la cavalerie sera très rapidement prête grâce aux grandes ressources chevalines du pays, l'infanterie, au contraire, sera encore très longue à mobiliser, étant donnés d'une part l'état défectueux du réseau des chemins de fer, qui ne sont en grande partie qu'à une seule voie, et d'autre part le manque de coïncidence entre l'emplacement des corps d'armée et les régions correspondantes qui doivent leur fournir leurs contingents de réserve.



Ataman de cosaques.

L'*armée russe,* avec ses troupes irrégulières, la variété de ses provinces et les nombreuses ressources dont elle dispose, a une organisation un peu spéciale.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Russie compte sur ses vastes territoires, qui couvrent l'Europe, le Caucase et l'Asie, 115 000 000 d'habitants.

L'empereur est le chef suprême de l'armée, son autorité est absolue. Il exerce son commandement par le ministre de la guerre, qui ne relève que du souverain.


Soldat des troupes de la frontière perse.

Le service militaire est obligatoire de vingt à quarante-trois ans inclusivement; mais la loi admet l'exemption pour les jeunes gens impropres à tout service et les membres des clergés chrétiens. Elle accorde dans une très large mesure des dispenses valables en temps de paix et de guerre, et elle autorise le remplacement entre frères ou cousins germains.

Le tirage au sort précède l'examen des conseils de revision. L'incorporation a lieu le 1er janvier suivant, date à partir de laquelle compte le service militaire.

Sur les 890 000 jeunes gens inscrits annuellement, 240 000 seulement sont appelés; les autres, qui sont renvoyés dans leurs foyers, c'est-à-dire les trois quarts environ, payent une taxe militaire.

Les 240 000 hommes appelés font cinq ans dans l'*armée active;* ceux d'entre eux qui justifient d'une instruction suffisante sont renvoyés dans leurs foyers au bout de un, deux, trois ou quatre ans de service.

Au bout de leurs cinq années, les hommes du contingent sont renvoyés en congé. Ils y restent jusqu'à leur dix-huitième année de service, et constituent la *réserve de l'armée active.* Ils peuvent être pendant ce temps soumis à des périodes d'exercices.


Tcherkess de la province de Kuban.

A la fin de leur dix-huitième année de service, les hommes de la réserve passent dans la *milice* (opoltchènié). Ils y restent jusqu'à l'âge de quarante-trois ans. La milice comprend en outre tous les jeunes gens qui n'ont pas été compris dans l'armée active; ils y restent depuis l'âge de vingt ans jusqu'à quarante-trois ans. C'est le premier ban de la milice.

Le deuxième ban comprend les dispensés par suite de la situation de leur famille, et les jeunes gens dont l'aptitude au service armé est

incomplète. Ce deuxième ban ne reçoit pas d'instruction militaire.

Dans chaque classe, les 465 000 hommes qui restent en dehors du contingent annuel se répartissent dans la proportion suivante entre les deux bans de la milice : 213 000 pour le premier ban, 25 000 pour le deuxième ban.

Avec les vingt-deux classes dont l'armée russe dispose, elle arrive au chiffre énorme de 11 752 000 hommes, dont 3 millions et demi de soldats plus ou moins instruits.

A ces ressources il convient d'ajouter les jeunes gens du grand duché de Finlande, et les troupes irrégulières de la Russie d'Asie et des populations cosaques.

Les populations *cosaques* ont un recrutement spécial. Elles sont groupées en onze groupes distincts, auxquels correspondent autant d'armées particulières ou *voïsskos,* ayant pour chef militaire et civil un ataman.

Les Cosaques doivent le service militaire pendant vingt ans, de dix-huit à trente-huit ans. Chaque homme s'équipe à ses frais.

Pendant les premières années les jeunes gens reçoivent, dans les voïsskos, les premiers éléments de l'instruction militaire. Ils passent ensuite quatre ans sous les drapeaux d'un corps régulier de leur voïssko, puis quatre autres années dans leurs foyers, pendant lesquelles ils gardent leur cheval et leur équipement; enfin les quatre années suivantes ils ne conservent plus que leurs effets.

Pendant les cinq dernières années, période dite de réserve, ils ne subissent d'appel à l'activité qu'en cas de guerre.

Indépendamment des vingt années de service qu'ils doivent, tous les Cosaques valides sont tenus de prendre les armes en cas de levée en masse.

En ne comptant que les dix-sept contingents des catégories active et de réserve, les Cosaques apportent un appoint de 254 000 soldats.

Le territoire de la Russie, sauf le Turkestan et quelques autres régions de la Russie d'Asie, est partagé en circonscriptions de recrutement (districts) au nombre de cinq cent soixante-six, dont les ressources en recrues et en réservistes sont réparties entre les corps de troupe, d'après le principe fondamental suivant :

Les districts militaires situés le long de la frontière occidentale de la Russie constituent dans leur ensemble une zone spéciale dite *des marches,* où les corps d'armée sont plus denses, en vue de faire face

à l'éventualité d'une invasion, les autres districts formant la zone dite de l'*intérieur*.

Les corps de troupes reçoivent les trois quarts de leurs hommes de la zone dans laquelle ils sont stationnés et le dernier quart de l'autre zone.

L'insuffisance des voies ferrées d'une part, le manque d'obstacles naturels pour appuyer une résistance sur la frontière occidentale d'autre part, exposent la Russie à une brusque invasion pendant la période de concentration de ses troupes. Mais si l'on considère dès aujourd'hui les emplacements des troupes réunies en Prusse, en Autriche et en Russie sur leurs frontières communes, il faut remarquer que la Russie aura dès le début d'une campagne au moins l'égalité numérique sur le théâtre des opérations.

VI

La loi militaire belge. = Tirage au sort. — Remplacement. — Service actif : vingt-huit mois, trois ans, quatre ans. — Congé illimité. — Réserve. — Garde civique. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire suisse.* = Périodes d'instruction. — Service militaire de dix-sept à cinquante ans. — Taxe militaire. — Recrues non disponibles. — Cadres d'instruction. — L'élite. — Landwehr. — Cours de répétition. — Landsturm. — Régions. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire espagnole.* = Durée du service, douze ans. — Exemptions. — Exonérations. — Rengagements. — Première portion. — Deuxième portion. — Effectif de guerre. — Circonscriptions et zones de recrutement. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire anglaise.* = Engagements. — Armée permanente. — Milice. — Corps de volontaires. — Trois classes de réserve. — Yeomanry. — Volontaires efficients. — Volontaires non efficients. — Circonscriptions régimentaires. — Forces disponibles en cas de guerre. — *La loi militaire turque.* = Importance de la Turquie en cas de conflagration européenne. — État social des diverses nationalités de l'empire. — Organisation par les Allemands. — Service militaire musulman. — Kurdes et Arabes. — Durée du service de vingt ans. — Nizam. — Redif. — Mustahfiz. — Deux catégories du contingent. — Réserve de recrutement. — Exemptions. — Dispenses. — Circonscriptions territoriales. — Forces disponibles en cas de guerre.

A côté de cette organisation militaire des plus grandes puissances de l'Europe, il ne faut pas négliger d'envisager les ressources des États neutres qui nous servent de frontière et dont l'armée peut être amenée à entrer en ligne par la tournure des événements.

En vertu des conventions diplomatiques qui ont établi son indépendance en 1831, la Belgique doit jouir du bénéfice d'une neutralité perpétuelle; mais ces mêmes conventions stipulent que la neutralité belge cesserait d'être un élément de sécurité pour les États voisins, si le royaume venait à manquer des moyens nécessaires pour la faire respecter.



Exercices de cosaques dans leurs voïsskos.

L'*armée belge* se recrute par l'incorporation annuelle du contingent formé par voie de tirage au sort, et dont la force est déterminée chaque année par une loi spéciale.

Tous les jeunes gens sont tenus de participer au tirage dans l'année où ils atteignent l'âge de vingt ans révolus. Ceux qui tombent au sort sont admis à se faire remplacer, par voie administrative, moyennant le versement au Trésor d'une somme qui varie de quinze cents à seize cents francs, ou, si le département de la guerre ne peut suffire au remplacement, ils sont autorisés à présenter directement un homme consentant à marcher à leur place.

L'incorporation du contingent a lieu vers le 1er octobre de l'année du tirage au sort.

La durée du service militaire est de huit ans; mais les soldats ne passent sous les drapeaux que vingt-huit mois dans l'infanterie de ligne, les chasseurs à pied et le train; trois ans dans les grenadiers, les carabiniers, l'artillerie de forteresse et le génie; quatre ans dans la cavalerie et l'artillerie de campagne.

A l'expiration de ce temps ils sont envoyés en congé illimité dans leurs foyers, et ils restent dans cette position jusqu'au terme de leur huitième année de service. Après ce temps les hommes restent encore, pendant deux ans, inscrits sur les contrôles de leurs corps et constituent ainsi une sorte de *réserve*. Du reste, la loi porte qu'en cas de guerre ou de menace du territoire, le roi peut rappeler en activité le nombre de classes libérées qu'il juge utile.

Ce système militaire peut donner à la Belgique environ 128 000 soldats instruits.

A ces forces viendraient s'ajouter en cas de guerre les *gardes civiques* actives et non actives, garde nationale au service de laquelle sont appelés tous les hommes valides de vingt et un à cinquante ans.

L'effectif de la garde civique est d'environ 45.000 hommes actifs et 100.000 non actifs.

L'*armée suisse* ne comporte aucune fraction permanente; ses éléments constitutifs ne sont appelés à l'activité, en temps de paix, que pour de courtes périodes d'instruction ou, le cas échéant, pour le

Lancier. Guide. Gendarme. Infanterie ligne. Train. Chasseur à cheval.



Gendarmerie (tenue de travail). Officier d'état-major. Officier général. Officier des guides. Grenadier. Carabinier. Artillerie.

Armée belge.

maintien de l'ordre public. Il n'y a donc pas de commandement supérieur constitué d'une manière stable.

En cas de mobilisation, l'Assemblée fédérale nomme un commandant en chef, lequel prend le titre de général, et dont les fonctions sont essentiellement temporaires.

Aux termes de la loi, tout citoyen suisse valide doit le service militaire depuis dix-sept jusqu'à cinquante ans révolus. Il n'est admis aucun tempérament en faveur des intérêts individuels ou de famille ; mais des exemptions sont accordées, pendant la durée de leurs fonctions ou de leur emploi, à certaines catégories d'individus, dans le but de donner satisfaction aux intérêts d'ordre public, par exemple, instituteurs, membres du clergé, membres de l'administration des postes, des télégraphes, des chemins de fer, des hôpitaux, etc.

Tout citoyen incapable de servir ou exempté, est astreint au payement d'une taxe annuelle, dont le taux est fixé d'après sa position de fortune.

En temps ordinaire, les jeunes soldats sont appelés dans le courant de l'année où ils atteignent l'âge de vingt ans révolus.

Pendant l'année de l'appel, les hommes pris pour le service sont considérés comme recrues non disponibles, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas incorporés dans les corps de troupe. Ils sont astreints, pendant cette année, à une première période d'instruction que l'on appelle école de recrues, et dont la durée est de quarante-cinq jours pour l'infanterie, cinquante pour le génie, cinquante-cinq pour l'artillerie et quatre-vingts pour la cavalerie. A cet effet, les hommes de recrue sont rassemblés dans un certain nombre de places d'armes, en plusieurs séries, afin d'éviter l'encombrement, et confiés à des cadres d'instructeurs, composés d'une part d'instructeurs permanents, en nombre très restreint d'ailleurs; d'autre part d'officiers, de sous-officiers et de caporaux, désignés parmi les nouveaux promus et temporairement appelés à l'activité.

Vers le 1er janvier de l'année qui suit l'appel et l'école des recrues, les hommes sont incorporés dans les différents corps de troupe, et dès lors ils font partie de l'armée fédérale. Pendant douze ans, c'est-à-dire jusque vers le 31 décembre de l'année où ils atteignent l'âge de trente-deux ans révolus, ils comptent dans ce qu'on nomme l'*élite*. Pendant les douze années suivantes, par conséquent jusqu'au 31 décembre de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de quarante-quatre ans révolus, ils comptent dans la *landwehr*.

Les hommes affectés à la cavalerie ne restent dans l'élite que dix ans ; ils passent ensuite dans la landwehr pour quatorze ans.

Pendant les douze années qu'ils passent dans l'élite, les hommes sont astreints à des périodes d'exercices qu'on nomme *cours de répétition.*

Les cours de répétition donnent lieu à une véritable mobilisation de diverses unités constitutives de l'élite.

En ce qui concerne la landwehr, les périodes d'instruction auxquelles elle est astreinte ont été déterminées comme il suit : pour l'infanterie, tous les quatre ans pendant cinq jours ; pour l'artillerie et le génie, tous les quatre ans pendant six jours.

La cavalerie n'est pas convoquée en temps ordinaire.

Après avoir terminé leur temps de service dans la landwehr, les Suisses sont classés dans la *landsturm,* où ils comptent jusqu'à l'âge de cinquante ans révolus.

Sont également considérés comme faisant partie de la landsturm les jeunes gens de dix-sept à vingt ans.

La landsturm n'est astreinte à aucune période d'instruction en temps de paix.

En résumé, le système militaire de la Suisse lui donne trente-quatre classes de 13 000 hommes, déduction faite des exemptés, soit une masse d'environ 350 000 hommes, sur lesquels quatre classes seulement (les quatre plus jeunes), ou 50 000 hommes, n'auraient pas encore l'instruction militaire jugée suffisante dans ce pays pour pouvoir servir dans les rangs de l'armée.

Le territoire de la Confédération helvétique est partagé en huit régions, correspondant chacune à une des huit divisions qui doit former l'élite, et fournissant respectivement toute l'infanterie et autant que possible les troupes des autres armes appartenant à une même division.

Les limites de ces régions concordent, d'une manière générale, avec celles des cantons.

Dans ce tour d'horizon, n'oublions pas l'*armée espagnole.*

D'après la constitution espagnole, le commandement suprême des forces de terre et de mer appartient à la régente. En cas de guerre, la nomination du commandant en chef doit faire l'objet d'un décret. Le

ministre de la guerre constitue la première autorité militaire, tant en matière de commandement qu'en matière d'administration.

Aux termes des lois militaires, le service est obligatoire pour tous les individus capables de porter les armes, pendant douze ans, à partir du 1er février de l'année où ils atteignent l'âge de vingt ans révolus, à l'exception toutefois de ceux qui se trouvent dans certaines conditions de famille ou de profession expressément spécifiées : fils unique de veuve, frère aîné d'orphelins, membres de congrégations religieuses vouées à l'enseignement, etc., lesquels sont exemptés de tout service.

Les autres ecclésiastiques ne sont pas exemptés du service militaire : en Espagne, aucun jeune homme ne peut entrer dans les ordres religieux qu'après avoir satisfait à la loi de recrutement ou après s'être fait exonérer.

L'exonération est admise moyennant une somme de quinze cents francs. Cette somme est fixée à deux mille francs pour les jeunes gens que leur numéro de tirage affecte au service colonial. Les exonérés sont dispensés du service actif en temps de paix.

Les sommes provenant des versements faits par les exonérés doivent être consacrées au payement des primes attribuées aux rengagés, et régulièrement le nombre des rengagements doit être équivalent à celui des exonérations.

En temps ordinaire, les jeunes soldats sont appelés dans le courant de l'année où ils atteignent dix-neuf ans révolus.

La classe annuelle est de 75 000 hommes à peu près, dont 10 000 sont attribués aux troupes de marine.

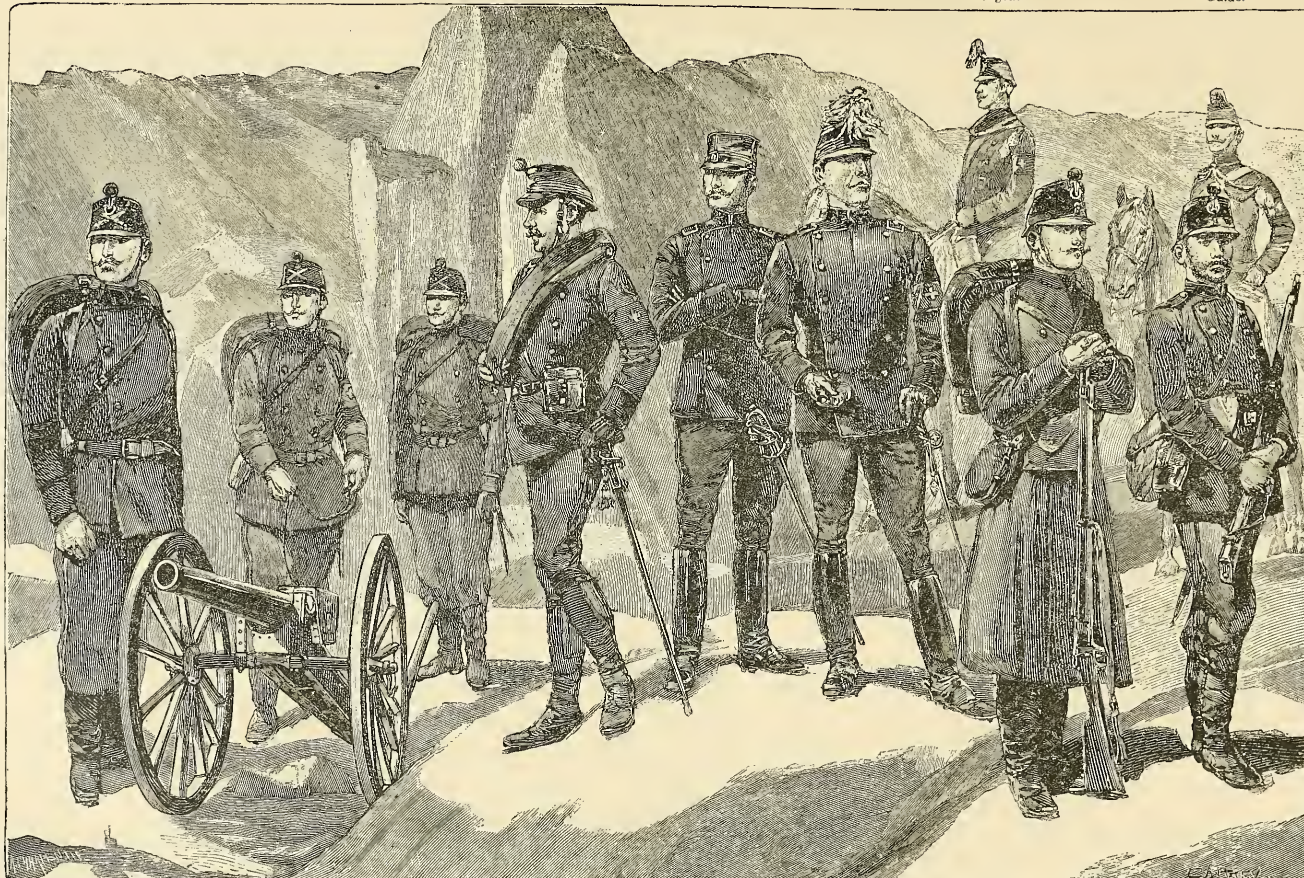
Les 65 000 hommes restant sont partagés en deux portions, par la voie du tirage au sort, sauf en ce qui concerne les exonérés, qui sont de droit classés dans la deuxième portion.

La *première portion* forme le contingent de l'armée active continentale; en moyenne, il est de 38 000 hommes.

En principe, tout homme compris dans le contingent de l'armée active doit passer trois ans sous les drapeaux, puis il est mis en congé et reste dans cette situation pendant trois autres années. Les hommes en congé constituent ce que l'on nomme la première réserve ou réserve active. Au bout de trois ans, par conséquent au bout de six années de service, ils passent dans la deuxième réserve, où ils comptent encore pendant six années.

Parmi les hommes sous les drapeaux, ceux qui sont jugés suffi-

Dragon. Guide.



Artillerie de montagne et officier. Officier d'infanterie (petite tenue). Général. Infanterie (tenue de campagne). Chasseur.

Armée suisse.

samment instruits, peuvent être renvoyés en congé par anticipation au cours de leur troisième année de service. Il s'ensuit qu'en pratique les hommes d'infanterie ne restent guère que deux ans et trois mois sous les drapeaux. On renvoie même quelques hommes pendant le cours de la deuxième année, pour satisfaire aux exigences budgétaires. Dans les autres armes, les hommes font généralement près de trois ans sous les drapeaux.

La *deuxième portion* de la classe annuelle, portion qui, d'après ce qui précède, est en moyenne d'environ 27 000 hommes, compte pendant six ans dans la catégorie dite des recrues disponibles, puis pendant six autres années dans la deuxième réserve.

On voit ainsi qu'il existe en Espagne trois sortes de réserves distinctes.

En résumé, ce système de recrutement peut donner à l'Espagne douze classes de 65 000 hommes, soit 700 000 hommes en calculant les déchets.

Sur ce nombre, on aurait environ 400 000 soldats instruits ou en voie d'acquérir l'instruction militaire.

A ces forces s'ajoutent celles que peuvent fournir les différentes armées coloniales, c'est-à-dire les armées de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines.

Les hommes des troupes d'outre-mer se recrutent, en premier lieu, par voie d'engagement volontaire. A défaut d'un nombre suffisant d'engagements, on procède à des désignations d'office dans l'ordre des numéros de tirage au sort.

Enfin, il y a lieu de tenir compte des renforts que l'armée active pourrait tirer, le cas échéant, de l'infanterie de marine, qui est destinée, d'une part, à la garde et à la défense des ports militaires de la métropole ou des colonies ; d'autre part, à fournir les compagnies de débarquement de la flotte, et dont l'effectif peut s'évaluer à 12 000 hommes environ sur le pied de guerre.

Le territoire espagnol est divisé en *seize circonscriptions de recrutement* de division, et dans chaque circonscription le service de recrutement et des réserves est assuré par un certain nombre de *zones* de recrutement formant un total de cent huit pour la Péninsule.

La zone de recrutement a dans ses attributions toutes les opérations concernant le recrutement, les réserves, la statistique et la réquisition.

Aux termes de la loi, les corps qui se recrutent dans une circonscription de recrutement de division tirent leur contingent de toutes les zones de cette circonscription.

Chacune des divisions d'infanterie a une circonscription de recrutement spéciale; mais si l'on compare la région dans laquelle chacune d'elles est stationnée avec la circonscription de recrutement qui lui est affectée, on constate que, sauf pour quatre d'entre elles (1re, 2e, 3e, 7e), toutes les autres tirent leurs recrues, non pas du territoire de cette région, mais de l'une des circonscriptions de recrutement voisines.

Le recrutement n'est donc pas absolument régional, circonstance qui tient à des considérations particulières motivées par l'état politique des diverses provinces de l'Espagne.

L'*armée anglaise* a une organisation toute spéciale.

On admet, en Angleterre, le principe de la séparation du commandement et de l'administration de l'armée. Il existe en conséquence, dans ce pays, deux autorités : un commandant en chef et un ministre de la guerre.

Bien qu'en vertu d'une loi datant de 1757 tout sujet anglais doive le service dans la milice de dix-huit à quarante-cinq ans, les divers éléments dont se compose l'armée anglaise ne se recrutent, depuis de longues années, que par voie d'engagements volontaires. Tous les ans, en effet, le Parlement suspend, par une loi spéciale, l'application de la conscription de la milice (*ballot* ou tirage au sort); mais cette suspension concerne l'année courante seulement, et le principe même de la conscription est soigneusement maintenu en prévision d'éventualités pouvant nécessiter sa mise en pratique.

On distingue en Angleterre diverses espèces d'engagements volontaires, qui correspondent aux trois éléments dont se composent les forces militaires, savoir : *l'armée permanente, la milice, les corps de volontaires.*

D'après les dernières dispositions, les engagements sont actuellement reçus de dix-huit à vingt-cinq ans révolus, généralement pour une durée de douze ans, dont sept sous les drapeaux et cinq dans ce que l'on nomme la première classe de la réserve.

Les conditions normales des engagements subissent un assez grand

nombre d'exceptions. Ainsi, par exemple, la durée du service actif est souvent réduite, par suite de libérations anticipées.

Dans la cavalerie de la garde, les engagements peuvent être contractés pour douze ans sous les drapeaux, tandis que, dans l'infanterie de la garde, ils peuvent être réduits à trois ans sous les drapeaux et neuf ans dans la réserve. Enfin les hommes qui figurent sur les contrôles de la milice ou des volontaires sont admis à s'engager dans l'armée active après l'âge de vingt-cinq ans.

Les hommes ayant terminé leur temps de service actif peuvent, avec le consentement de l'autorité militaire compétente, contracter des rengagements jusqu'à concurrence de vingt et un ans de service actif, terme fixé pour ouvrir les droits à une pension de retraite. Les sous-officiers peuvent même servir plus longtemps encore et augmenter ainsi leur pension de retraite, en passant dans les cadres permanents de la milice.

L'existence de l'armée active, en Angleterre, doit être tous les ans autorisée par une loi spéciale.

On distingue en Angleterre trois classes de réserve. La première comprend les hommes ayant accompli leur temps de service dans l'armée active, et devant encore, après ce service actif, un certain temps de service dans la réserve. Elle comprend, en outre, des rengagés, c'est-à-dire des hommes ayant obtenu l'autorisation de continuer à en faire partie après l'expiration des années qu'ils devaient aux termes de leur engagement. Les uns et les autres sont destinés à renforcer l'armée active en cas de mobilisation; ils doivent marcher aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils peuvent être appelés annuellement soit à une période d'instruction de douze jours consécutifs, soit à vingt séances d'exercices. Dans leurs foyers, ils touchent une solde journalière de soixante centimes.

Quant à la deuxième classe, elle se compose d'anciens réservistes de la première classe ayant terminé leur temps de service dans cette classe et ayant contracté un nouvel engagement de quatre ans dans la deuxième. Les hommes de cette catégorie ne doivent marcher qu'à l'intérieur du Royaume-Uni; ils peuvent être appelés annuellement à douze séances d'exercices, et touchent dans leurs foyers une solde journalière de quarante centimes.

Enfin la troisième classe comprend tous les anciens soldats retraités; en effet, tout militaire pensionné peut être appelé à servir en cas de besoin, mais seulement à l'intérieur.

Le recrutement de la milice est réglé par une loi qui date de 1882. Les engagements y sont reçus de dix-sept à trente-cinq ans révolus ou, lorsqu'il s'agit d'anciens soldats, jusqu'à quarante-cinq ans révolus et pour une durée de six années au plus. Des rengagements pour une seconde période de six années peuvent être contractés, à un moment quelconque, pendant le cours du premier engagement.

Tout homme nouvellement engagé dans la milice, à moins qu'il ne soit ancien soldat, est tenu de servir activement pendant un temps qui peut aller jusqu'à six mois au plus, soit dans un corps de l'armée active, soit dans un dépôt permanent de milice, afin d'y recevoir une instruction militaire élémentaire. Cette période d'instruction faite, il rentre dans ses foyers et n'est plus alors astreint, en temps de paix, qu'aux exercices annuels dont la durée est d'ordinaire de trois à quatre semaines, mais peut exceptionnellement être prolongée davantage, jusqu'à six mois au maximum, lorsque le gouvernement le juge nécessaire.

Les miliciens anglais perçoivent une prime d'engagement de cent cinquante francs payables par fractions successives au moment de l'engagement et à l'issue de chaque période d'exercices. Ils sont habillés, équipés et armés par l'État; toutefois, dans la milice à cheval (*yeomanry,* de *yeoman,* petit propriétaire), les miliciens doivent se pourvoir eux-mêmes de leur monture. Ceux qui se rengagent ont droit à une seconde prime de deux cent vingt-deux francs, payable dans les mêmes conditions que la première.

En principe, la milice n'est pas tenue de servir en dehors du territoire des Iles-Britanniques; pour pouvoir l'employer à l'extérieur, le gouvernement aurait donc d'abord à s'assurer du consentement des corps intéressés. Cependant, en retour de quelques avantages pécuniaires, un certain nombre de miliciens s'engagent d'avance à se laisser incorporer, en cas de guerre, dans les corps de l'armée active et à faire campagne au dehors avec eux si cela est nécessaire. Ces miliciens constituent ainsi une nouvelle classe de réserve pour l'armée active.

L'effectif de la milice, comme celui de l'armée permanente, est fixé chaque année par le vote du budget. L'organisation des corps de volontaires est régie par une loi qui date de 1863 et que complète un règlement de 1887.

Les volontaires anglais s'habillent, s'équipent et s'arment à leurs frais; ils forment des corps de compositions et de dénominations très diverses, et se divisent d'une manière générale en deux catégories

distinctes, savoir : les volontaires *efficients* et les volontaires *non efficients*.

La qualification d'efficient est donnée aux volontaires qui justifient, en subissant des épreuves réglementaires, d'un certain degré d'instruction militaire; ils reçoivent des certificats d'efficience, et l'État paye à chaque corps une indemnité annuelle calculée à raison de quarante-trois francs soixante-quinze par efficient qu'il peut mettre en ligne. Le chiffre de ces efficients est fixé par le vote du budget; il a été généralement de 250 000 dans ces dernières années. Ce chiffre est à peu près atteint en réalité.

Quant aux volontaires non efficients, leur nombre est illimité; mais on ne saurait les regarder comme une force militaire. Il n'y en a, du reste, que 6 000 environ.

Pas plus que les miliciens, les volontaires ne sont astreints à servir à l'extérieur.

Aucune règle particulière n'est édictée par la loi en ce qui concerne les conditions et la durée des engagements dans les corps de volontaires.

En résumé, les institutions militaires actuellement en vigueur donnent à l'Angleterre un peu plus d'un demi-million d'hommes, abstraction faite des volontaires non efficients et de la troisième classe de la réserve (militaires pensionnés).

Aux forces mentionnées ci-dessus pourraient, en cas de besoin, venir s'ajouter celles qui dépendent de la marine. Elles consistent en ce que l'on nomme les Royal-Marines, corps comprenant 10 000 hommes d'infanterie et 3 000 d'artillerie.

Le territoire des Iles-Britanniques est partagé, au point de vue du recrutement, en soixante-sept circonscriptions dites régimentaires, qui correspondent aux soixante-sept régiments territoriaux que comportent l'armée active et la milice.

Chaque circonscription régimentaire doit, en principe, fournir le recrutement de deux bataillons d'infanterie de l'armée active et de deux bataillons de milice. De plus, les bataillons de l'armée active doivent, en cas de mobilisation, tirer les réservistes des mêmes circonscriptions que leurs recrues.

Ces règles subissent de nombreuses exceptions.

En premier lieu, le recrutement s'exerçant exclusivement par voie d'engagements volontaires, on est obligé, pour favoriser les enrôlements, de laisser les nouvelles recrues choisir leur corps.

D'ailleurs, indépendamment des circonscriptions régimentaires, il

existe des dépôts de recrutement où les enrôlements sont également reçus dans certaines grandes villes.

En ce qui concerne la garde et les armes spéciales, chasseurs, artillerie, cavalerie, génie, etc., ces troupes se recrutent sur l'ensemble du territoire.

Bien que la *Turquie* ait beaucoup perdu de son importance comme puissance européenne, il ne faut pas l'oublier dans cette revue des contingents militaires. En cas de conflagration européenne, l'armée turque peut avoir une grande influence au point de vue militaire; elle n'est pas une quantité négligeable, elle l'a prouvé en 1877-78, en tenant tête si résolument à l'immense armée russe, qu'elle a failli repousser.

Et si l'on suppute les alliances de l'avenir, il faut estimer que si la Turquie se déclarait du côté de la France et de la Russie, cette triple alliance défierait et menacerait même d'un terrible sort la complicité de l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, en comptant même l'Angleterre avec elles.

En effet, dégagée de son principal souci, la menace d'être absorbée par la Russie, la Turquie pourrait tourner tous ses efforts contre l'Autriche, dont elle immobiliserait certainement la meilleure partie des forces vives. Les soldats turcs sont redoutables.

Aussi l'alliance ou, si l'on veut, la connivence de la Turquie, a été convoitée par l'Allemagne, qui n'a pas caché d'ailleurs ses démarches.

C'est une mission militaire allemande qui a dirigé la réorganisation de l'armée ottomane. Les Turcs, qui autrefois étaient instruits militairement par une mission française, ont évidemment obéi dans ce nouveau choix au prestige que la victoire donne au plus fort; mais il subsiste en Turquie tout un parti français dont la reconnaissance n'est pas éteinte, et la triple alliance franco-russo-turque est une chose fort réalisable, que les événements à eux seuls peuvent d'ailleurs déterminer.

D'autre part, les petits États nouvellement faits autonomes par la Russie, la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie, ne peuvent pas être contre la Turquie si la Russie est avec elle, et, au cas contraire, seraient contre elle. Mais au fond l'intérêt de la Turquie est avec la Russie, pour les mêmes raisons que l'intérêt de l'Autriche est avec la Prusse.

Près de la moitié de la population de race turque se trouve actuel-

lement sous la domination russe ; elle constitue la presque totalité (90 pour 100) des habitants de l'Asie centrale et une fraction importante de ceux de la Transcaucasie, et de plusieurs gouvernements de l'est de la Russie d'Europe.

Les habitants de race turco-tartare de l'empire russe sont au nombre de dix millions et représentent à peu près un dixième de la population totale de cet empire. Dans les possessions asiatiques, ils occupent au point de vue numérique le premier rang entre les différentes races (41 pour 100 contre 32 pour 100 appartenant à la nationalité russe).

De toute façon et quel que soit le rôle de la Turquie dans la rupture de l'équilibre européen, son armée mérite d'être étudiée, ne serait-ce d'ailleurs que comme adaptation spéciale du système militaire allemand.

Sans compter les États vassaux, la Turquie a des possessions immédiates qui s'étendent sur les trois parties de l'ancien continent, faisant une superficie de plus de trois millions de kilomètres carrés, avec plus de vingt-trois millions d'habitants prêts à accueillir la guerre avec empressement comme coup de fortune à tenter.

De plus, il ne faut pas oublier que le sultan est le chef de tous les musulmans, qu'il peut donc appeler des contingents militaires de tous les pays de l'islam, au nom de cette religion dont les Turcs ont toujours été les champions.

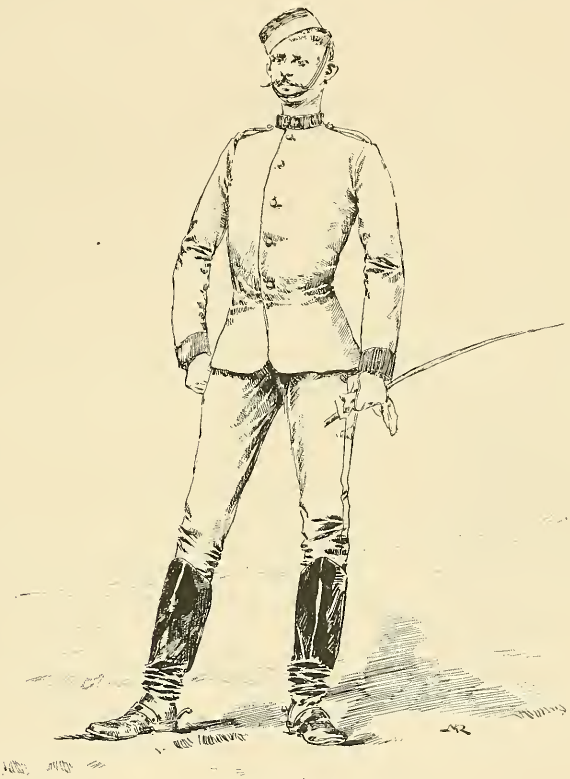
A la dignité de sultan est attachée celle de kalife (*kalifé*), c'est-à-dire successeur ou lieutenant temporel du Prophète. C'est pour cette raison que l'on donne aussi à l'empereur des Ottomans le titre de commandeur des croyants (*émir-ul-mouminîn*). Ces titres ne confèrent pas cependant au sultan le caractère d'un chef de la religion dans le sens propre du mot. S'il est vrai que la société musulmane ait conservé un caractère essentiellement théocratique, la loi civile se confondant avec la loi religieuse, il faut remarquer d'autre part qu'il n'existe pas dans la religion musulmane de véritable sacerdoce, et que dans toutes les fonctions religieuses le caractère civil de juge, ainsi que le caractère militaire de chef, est prédominant.

Que les Turcs soient nos amis ou nos ennemis, ils sont bons à compter.

C'est encore plus en Turquie que partout ailleurs qu'on trouve la diversité des races unies militairement par le service obligatoire.

On sait que la population de l'empire ottoman est formée par la juxtaposition de races nombreuses, et présente une variété ethnogra-

phique que ne dépasse même pas la monarchie austro-hongroise. Un des traits particuliers de la population de la Turquie, c'est la répartition géographique tout à fait irrégulière de certaines races, qui, au lieu de rester agglomérées dans une région limitée, se sont étendues sur une portion plus ou moins considérable du territoire occupé par les autres



Cavalier anglais_(petite tenue).

races. Sans parler des Israélites et des Tziganes, qui n'ont pas de centre de population spécial, ce phénomène de diffusion s'est particulièrement fait sentir chez les Turcs, les Grecs, les Arméniens et les Macédo-Roumains. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer sur un territoire moyennement étendu, surtout en Macédoine, en Asie Mineure et en Arménie, des représentants de quatre ou cinq nationalités différentes, qui le plus souvent habitent des villages distincts ou, dans les villes, des quartiers séparés.

C'est par une série de règlements élaborés sous l'inspiration de la mission allemande, que s'est perfectionnée l'organisation militaire de l'empire ottoman.

Possédant une population propre à lui fournir d'excellents éléments pour le recrutement de ses troupes, la Turquie se trouve dans une situation qui lui permettrait de se constituer l'une des plus belles armées de l'Europe. Mais l'état politique et social particulier aux diverses nationalités de l'empire, aussi bien que certaines traditions d'inertie imputables à une partie des hauts fonctionnaires, ont fait souvent obstacle à la volonté des souverains les plus soucieux de la prospérité de l'État et ralenti, dans une certaine mesure, les développements que la puissance militaire de l'empire aurait pu recevoir.

Le service militaire dans l'empire ottoman est actuellement régi par la loi du 25 novembre 1886, qui a remplacé la loi de 1869, tout en conservant les principes généraux.

Aux termes de la loi nouvelle, l'obligation du service militaire pour les sujets musulmans seuls est maintenue. Le service est obligatoire et personnel, sauf pour les habitants de la ville de Constantinople et des trois faubourgs de Pera, Eyub et Scutari, qui conservent l'exemption totale dont ils jouissent traditionnellement.

En réalité, l'application du service militaire n'est pas aussi étendue qu'elle devrait l'être d'après le texte de la loi. Dans la Turquie d'Asie, de nombreuses populations de race kurde ou arabe échappent complètement au service dans l'armée régulière; il est vrai qu'on a pris récemment des mesures pour constituer avec ces tribus des milices locales susceptibles d'être employées en temps de guerre avec l'armée régulière. On n'a pas davantage jusqu'ici introduit le service obligatoire en Tripolitaine.

L'obligation de servir commence à partir du 1er mars (vieux style) de l'année dans laquelle les jeunes gens atteignent l'âge de vingt et un ans. Sa durée est de vingt années, réparties de la manière suivante :

1° Six ans dans l'armée active (*nizam*) et sa réserve;

2° Huit ans dans l'armée de réserve (*rédif*);

3° Six ans dans l'armée territoriale ou milice (*mustahfiz*).

Pour les hommes affectés à la marine, la durée du service est réduite à douze années, dont huit dans l'armée active ou sa réserve, et quatre dans l'armée de réserve.

Les jeunes gens appelés à satisfaire à la loi militaire sont répartis en

deux catégories. La première catégorie comprend ceux qui n'ont aucun motif d'exemption ou de dispense; la deuxième catégorie, les hommes exemptés pour infirmités ou dispensés en raison de leur situation de famille, de leur profession, etc.

Les hommes de la première catégorie sont eux-mêmes répartis en deux portions du contingent, répartition analogue à celle qui s'opérait en France sous l'empire de la loi de 1872. Les hommes de la première portion sont incorporés dans l'armée active pour une durée qui est en principe de trois années, mais qui, dans la pratique, se prolonge le plus souvent jusqu'au milieu ou jusqu'à la fin de la quatrième année.



Officier anglais.

La durée de service dans l'armée active compte du jour de l'incorporation, qui s'effectue ordinairement en septembre ou en octobre.

On classe chaque année dans la première portion du contingent le nombre d'hommes nécessaires pour ramener les corps de troupes à leur effectif normal après le départ de la classe libérée. La répartition est faite d'après un tirage au sort, en commençant par les plus bas numéros.

Les hommes restants de la première catégorie sont classés dans la deuxième portion du contingent et seulement astreints à un service de six à neuf mois sous les drapeaux. Ils forment ensuite la réserve de recrutement jusqu'au moment où ils passent dans la réserve de l'armée active, en même temps que les hommes de la première portion. Les hommes de la réserve de recrutement peuvent être rappelés au service actif pour combler les vides de l'effectif de paix.

Les hommes de la deuxième catégorie, aptes au service, c'est-à-dire en général les dispensés pour raison de famille, étant susceptibles d'être appelés sous les drapeaux en cas de guerre, doivent recevoir un certain degré d'instruction militaire, sans être astreints cependant à s'éloigner

de leurs domiciles. D'après un règlement promulgué récemment, cette instruction doit être donnée pendant huit mois de l'année, le vendredi (jour de repos des musulmans), par les soins des cadres permanents des bataillons de rédif.

Les conditions dans lesquelles sont accordées en Turquie les exemptions partielles ou totales du service militaire, diffèrent assez sensiblement de celles en vigueur dans les autres États de l'Europe. Ces différences tiennent à la fois à la constitution politique et à l'organisation sociale du pays. Ainsi nous voyons d'abord que le sultan peut par décret dispenser qui bon lui semble du service militaire. Des exemptions sont accordées aussi d'une façon très large aux personnes attachées au service personnel du sultan ou à celui de sa maison. D'une façon générale, ces personnes doivent, pour être dispensées d'une façon définitive, rester pendant quatorze ans au moins au service impérial.

Les fonctions religieuses dispensent aussi du service militaire, mais à condition de correspondre à un service réel et de ne pas constituer seulement un titre honorifique.

Les élèves des écoles de théologie et de droit musulman sont exemptés du service dans l'armée active, à condition de subir leurs examens avec succès pendant chacune des six années qui suivent l'époque du tirage au sort.

Les élèves des écoles supérieures de l'État, de l'École de médecine, de l'École des ingénieurs, de l'École vétérinaire, bien que tirant au sort en même temps que les autres jeunes gens de leur âge, sont laissés en congé jusqu'à ce qu'ils aient achevé leurs études et obtenu leur diplôme.

Comme dans la plupart des autres États, les hommes qui ont encouru certaines condamnations infamantes sont considérés comme indignes de porter les armes et exclus du service militaire.

Les exemptions définitives pour cause d'inaptitude physique ne sont prononcées que dans le cas d'infirmités apparentes.

Les dispositions réglant le droit aux dispenses pour raisons de famille sont extrêmement compliquées, car la loi considère comme soutiens non seulement les ascendants et descendants, mais aussi des collatéraux.

Le principe fondamental de la législation paraît être de laisser dans chaque famille un homme capable de l'administrer et de soutenir ses intérêts. De sorte qu'en somme la législation ottomane est moins large, en ce qui concerne les dispenses pour raisons de famille, que celle des autres États européens.



Infanterie turque.

En outre, dans presque tous les cas, la dispense accordée n'est pas définitive : le jeune homme est seulement ajourné à l'année suivante et classé dans la catégorie des hommes en congé.

La loi de recrutement actuelle n'admet plus l'exonération complète à prix d'argent, mais elle permet aux hommes ayant tiré des numéros qui les classent dans la première portion du contingent d'alléger notablement leurs obligations militaires moyennant le payement d'environ onze cents francs.

Ils ne sont alors astreints qu'à cinq mois de service actif.

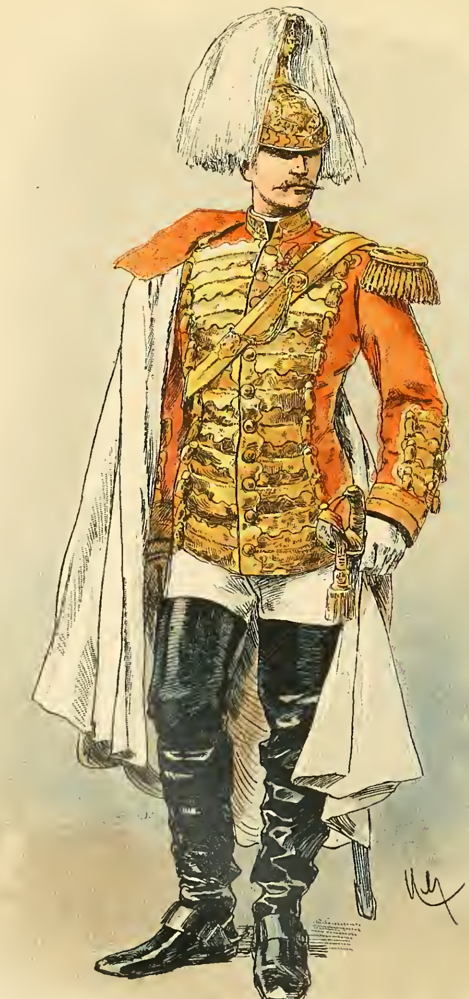
Les articles 66 et 67 prévoient deux cas de fraude d'un genre particulier, ce sont ceux des jeunes gens qui se marient dans le seul but de se procurer la situation de soutien de famille et qui répudient plus tard leur femme, et de ceux qui, dans le même but, contractent des mariages en quelque sorte fictifs, avec de très jeunes filles (de sept ou huit ans, dit le texte turc) ou avec des femmes âgées n'ayant plus l'espoir de devenir mères.

Le service de recrutement est intimement lié à l'organisation de l'armée de réserve (rédif). Ce sont, en effet, les officiers des cadres permanents de cette armée qui assurent ce service, et les circonscriptions territoriales affectées à chaque unité de rédif, jusqu'à la compagnie inclusivement, servent de base aux opérations du recrutement.

Les opérations préparatoires du recrutement comprennent : l'établissement des listes de recensement, la visite des jeunes gens portés sur ces listes, puis la détermination du contingent à incorporer et sa répartition entre les circonscriptions de recrutement.

L'obligation du recrutement ne porte, dans la pratique, que sur treize millions d'habitants environ, car des quinze à seize millions de musulmans vivant dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie (non compris l'Arabie) il faut retrancher les populations exemptées par la loi ou la coutume, habitants de Constantinople, des îles, de l'Albanie septentrionale, tribus kurdes et arabes.

Aussi le nombre des sujets ottomans appelés chaque année à satisfaire à la loi militaire n'est-il que d'environ 120 000. Sur ce nombre, 25 000 échappent complètement au recrutement comme physiquement incapables, disparus, etc.; 30 000 à peu près sont dispensés comme soutiens de famille, tandis que 40 000 à 45 000 sont incorporés pour la période entière de service comme constituant la première portion du contingent, et 20 000 à 25 000 sont classés dans la deuxième portion.



Garde du corps autrichien.



Armée anglaise. Officier d'Infanterie.

Ce dernier nombre est très variable; il descend parfois au-dessous de 10 000.

Les forces disponibles en cas de guerre peuvent se calculer approximativement de la manière suivante :

	NOMBRE D'HOMMES			
	total.	complètement instruits.	incomplètement instruits.	peu ou pas instruits.
Armée active et de réserve. .	530 000	250 000	130 000	150 000
Armée de réserve	600 000	280 000	»	320 000
Milice.	360 000	180 000	»	180 000
Total.	1 490 000	710 000	130 000	650 000

VII

LA QUALITÉ ET LE NOMBRE

Importance de la date d'appel du contingent sous les drapeaux : la plupart des armées étrangères appellent leurs recrues le 1er octobre, la France les appelle le 15 novembre. — Avantage de la qualité des soldats sur la quantité : moral de la troupe. — Simplification de l'instruction du soldat. — Danger de la théorie de l'improvisation. Exemples de 1792. Exemples de la guerre de sécession américaine. Désertions, déroutes, gaspillage des munitions, annulation du commandement. — Préparation par les sociétés de gymnastique et sociétés de tir. — Réduction possible du service militaire.

De la comparaison de toutes les lois de recrutement qui régissent respectivement chacune des grandes armées de l'Europe, il ressort clairement que les grandes nations, instruites des avantages acquis à la Prusse dans les guerres récentes par la préparation du temps de paix, entraînées par l'accroissement incessant de sa force militaire, ont cherché par tous les moyens en leur pouvoir à grossir le plus possible leur contingent armé.

Dans cette nouvelle organisation modelée sur celle de l'Allemagne, il y a forcément beaucoup de points communs; mais il en est dont les différences ont leur importance, par exemple la date de l'appel du contingent annuel sous les drapeaux.

Il est facile, en effet, de constater dans cette lutte à qui sera le plus fort et le plus tôt prêt, que toutes les nations ont cherché à rendre leurs recrues le plus rapidement utilisables à la guerre.

Un des moyens était évidemment de les appeler le plus tôt possible sous les drapeaux. C'est pourquoi nous voyons dans la plupart de ces lois



Armée italienne. — Bersagliere.

de recrutement la date d'appel fixée au 1er octobre, tandis que chez nous elle a été maintenue au 15 novembre.

Nos jeunes soldats ont donc un mois et demi de retard sur les autres; mais on peut estimer que ce retard est compensé par les circonstances qui sont à l'avantage de la France sur les autres pays, pour l'instruction de ses recrues : la clémence du climat, qui permet de donner plus d'activité à l'instruction pendant l'hiver; l'intelligence relativement supérieure de nos soldats, leur tempérament plus alerte, leur caractère moins passif, le zèle plus éclairé des instructeurs subalternes, etc.

Il est certain que la date d'incorporation des recrues a son importance au point de vue de la préparation de la mobilisation de l'armée, dont l'événement est à prévoir pour chaque printemps.

C'est pour cela d'ailleurs que toutes les armées ont fixé le mois d'avril comme échéance de l'instruction de leurs recrues, afin de pouvoir compter le contingent dans leur effectif susceptible d'entrer en campagne à cette date.

De notre comparaison il ressort donc également que nos jeunes soldats doivent être instruits en un mois et demi de moins que les jeunes soldats allemands, autrichiens et italiens, appelés le 1er octobre.

Ce n'est pas à dire pour cela que l'armée ne puisse pas se mobiliser sans le contingent des recrues, mais il est facile de comprendre que leur déficit dans l'effectif de guerre prévu nécessiterait l'appel d'un surplus de réservistes égal à leur nombre, la mobilisation normale tablant sur le contingent instruit.

Toutefois il faut bien remarquer que l'appel prématuré de la classe ne suffit pas à faire face à la mobilisation, car c'est moins le nombre des soldats que leur qualité qui fait la valeur des armées, surtout avec l'armement perfectionné dont on dispose aujourd'hui.

Plus les instruments sont précis, plus les ouvriers doivent être habiles.

Théoriquement on pourrait admettre, dans une certaine mesure, que la direction du feu dans l'infanterie comme dans l'artillerie restant le monopole des cadres, il suffit de faire du soldat un manœuvre; et l'on pourrait même prétendre que dans l'infanterie il n'est qu'un affût. Mais combien il en est autrement dans la pratique, où *même la direction du feu* échappe si vite aux officiers! Et que de balles perdues par défaut d'instruction du tireur ou gaspillées dangereusement par manque de discipline du feu!

Il n'est même pas besoin d'invoquer des exemples pour soutenir cette logique, et la nécessité de l'instruction militaire s'est trop cruellement démontrée aux nations qui en doutaient pour qu'il n'y ait pas culpabilité à la discuter.

Toutefois il faut admettre comme les véritables progrès ceux qui tendent à la simplifier.

C'est un devoir dans ce temps de hâte militaire d'élaguer de l'instruction du soldat tout ce qui est superflu, tout ce qui n'est pas indispensable, pour donner plus de soin à ce qui est nécessaire : le temps presse.

Et dans un ordre d'idées plus élevé, il faut vraiment admirer dans la science moderne tout ce qui a contribué à simplifier le maniement de ces engins surprenants dont les troupes sont munies.

C'est ainsi que l'on doit considérer comme le plus réel progrès de la balistique la tension de la trajectoire, qui a tant réduit le maniement de la hausse du fusil, cet écueil de l'emploi des armes à grande portée.

Les grandes inventions aux formules compliquées, aux prodigieuses combinaisons qui ont fait naître ces machines merveilleuses dont s'honore la mécanique moderne, sont incontestablement admirables; mais cent fois plus admirable est leur vulgarisation pratique.

Qu'importe que le manœuvre ne connaisse pas l'agencement de la machine, pourvu qu'il sache s'en servir! C'est à l'ingénieur que revient la direction, c'est à l'ouvrier que revient l'emploi.

Et, encore une fois, tout doit concourir à simplifier le rôle de l'ouvrier.

Au point de vue de la construction du matériel de guerre, — pour ne pas quitter notre sujet, même dans une comparaison, — n'en est-on pas arrivé, sur l'exemple des Américains, nos maîtres en inventions, à créer des machines qui construisent de toutes pièces, pour ainsi dire, sans le secours de l'homme, le fusil le plus perfectionné, l'ouvrier n'ayant pour rôle que de présenter le fer et le bois à la machine, qui coupe, creuse et tranche?

Voilà bien de quoi donner raison à la théorie du *soldat affût*. Mais qu'on n'oublie pas à côté de cela l'élément moral de la troupe, qui reste toujours le plus important, malgré toutes les inventions; l'élément moral qui a inscrit tant de victoires sur nos drapeaux et qui fait, — sans orgueil, — la grande supériorité de l'armée française.

Pourtant qu'on ne tombe pas dans l'exagération de certains utopistes,

qui se sont servis de cet argument pour prétendre que l'enthousiasme pouvait suppléer à l'instruction militaire.

Ceux-là ont invoqué principalement l'exemple de nos armées de 1793, des fameux bataillons de la Moselle en sabots. Ils ont été d'ailleurs mal inspirés en choisissant cette citation, et, quelque pénible qu'il soit de déchirer le voile de la légende quand il fait une auréole, il ne faut point cependant hésiter à montrer ce qu'il cache, s'il doit en sortir une leçon.

L'enthousiasme des Français en 1792 pour courir à la frontière fut certainement admirable, mais là doit s'arrêter l'admiration, car ces soldats improvisés eurent moins de moral que de zèle; témoins toutes les déroutes, les sauve-qui-peut, les débandades, qui se couvrirent trop facilement du prétexte de la trahison des chefs. Les Allemands connaissent d'ailleurs cette faiblesse du caractère français, et ils fondent autant d'espérances sur les défaillances de nos soldats qu'ils redoutent leurs élans d'audace.

C'est d'ailleurs en présence de la désertion en masse de ces fameux volontaires de 1792, que la Convention, le 21 février 1793, se vit dans la nécessité de mettre en *réquisition forcée* 300 000 gardes nationaux et d'en arriver ensuite à la *levée en masse*.

Ainsi, déjà dans cette circonstance, la force des choses se chargea d'établir l'obligation du service militaire.

Quoiqu'il n'y eût rien de volontaire dans le service imposé aux hommes de la réquisition, les bataillons qu'ils formèrent furent encore appelés bataillons de volontaires, et ce nom mensonger n'a pas peu contribué à fausser l'opinion et l'histoire.

Ceux qui ont déclamé contre les armées permanentes et le service obligatoire, qui ont dit qu'il suffisait à la France de frapper le sol de son pied pour en faire sortir des légions invincibles, ceux-là ont trompé le pays.

La lumière est entièrement faite sur ce point.

Les prétendus volontaires de 1793 ont été envoyés de force à l'armée par les mesures énergiques de la Convention. Il n'y a eu de réellement volontaires que les citoyens enrôlés en 1791. Ces derniers d'ailleurs n'ont fait preuve à Valmy et à Jemmapes d'une certaine valeur, que parce qu'ils étaient puissamment soutenus par l'ancienne armée de ligne.

Qu'ils soient devenus les premiers soldats du monde après la rude expérience des premières campagnes, nul ne peut en douter; mais cet apprentissage fut bien long, si on lui compare les six mois qui nous sont

accordés pour faire de nos jeunes recrues des soldats aptes à entrer en campagne, ne tiendrait-on pas compte de la différence de l'armement et des manœuvres plus méthodiques qu'il impose aujourd'hui. Car plus l'on ira, et plus les fautes se payeront cher.

D'ailleurs, pour quitter un exemple aussi sensible à nos cœurs français et pour réfuter encore par leurs propres arguments ceux qui ont plaidé l'improvisation des armées, prenons l'organisation militaire de l'Amérique, cette république modèle, royaume de l'individualité.

La guerre de 1861 peut paraître encore lointaine pour servir d'exemple à l'actualité ; mais il ne faut pas qu'on oublie qu'à cette époque, si reculée qu'elle paraisse par rapport à la rapidité du progrès, les Américains ont mis en œuvre, *in anima vili,* un armement et des engins de guerre qui sont encore inexpérimentés par nous.

Les armes à répétition, par exemple, étaient, à la fin de la guerre de Sécession, d'un usage général parmi les troupes américaines, tandis que nos soldats viennent à peine d'en être pourvus et ne s'en sont point encore servis.

Là encore, la nécessité du service obligatoire s'imposa malgré toutes les préventions du système utilitaire américain, qui n'accordait tout au plus à l'armée que le rôle de police. Et il est assez curieux, sinon démonstratif, de voir la jeune armée américaine parcourir, dans l'espace de quatre années, toutes les phases de recrute-



Société de gymnastique.

ment des vieilles armées européennes depuis le racolage jusqu'au service obligatoire.

Les premières lois firent tout pour l'éviter; mais l'engagement par primes devint bientôt impossible, la conscription insuffisante, l'exonération inadmissible et la levée en masse indispensable.

Certains critiques ont voulu prouver par les exemples de la guerre d'Amérique qu'on pouvait improviser des troupes et en faire même d'habiles soldats. C'est possible, en effet, mais en consentant à payer leur éducation militaire au prix des plus sanglants revers, qui ont été l'école des armées américaines.

Un fait que nous relevons dans la bataille de Gettysburg montrera d'ailleurs ce qu'était la valeur de ces soldats, et pourtant on n'est plus au début de la guerre. Parmi vingt-quatre mille fusils chargés qui furent ramassés indistinctement sur le champ de bataille, un quart seulement étaient bien chargés, douze mille contenant deux charges chacun, et le dernier quart de trois à dix charges. Ici c'étaient six balles sur une seule charge de poudre, là six cartouches superposées sans avoir été ouvertes, jusqu'à vingt charges complètes régulièrement placées.

Le manque de discipline des troupes a souvent paralysé les généraux au début surtout, où les désertions se chiffraient par milliers. Mac-Dowell, dans sa marche sur le Bull's-Run, perdit en moyenne chaque jour 10 000 hommes des troupes les mieux armées. Les soldats jetaient leurs vivres et se plaignaient ensuite de la famine.

Nous lisons dans le rapport du général Mac-Dowell :

« Il m'était impossible de songer à différer la bataille. Une grande partie de mon armée, et la meilleure se composait d'individus qui s'étaient engagés pour une durée de trois mois, et dont le service allait précisément expirer. Je les portai donc en avant afin qu'ils pussent entrer en ligne pendant l'action. La veille de la bataille, le 4e régiment de Pensylvanie et l'artillerie de la 8e milice de New-York insistèrent pour être renvoyés dans leurs foyers. Je leur écrivis en leur demandant instamment encore de rester quelque temps; le ministre de la guerre, qui était sur les lieux, intercéda lui-même près des hommes de la batterie pour qu'ils consentissent à tenir cinq jours de plus seulement; tout fut inutile, ils exigèrent qu'on les libérât dans la nuit même. Il fallut le leur accorder, et le lendemain matin, au moment où l'armée marchait à l'ennemi, ces troupes lui tournèrent le dos au bruit de l'artillerie adverse. »

Le général Patterson, qui se trouvait dans la vallée de Shenendoah,

fut encore plus malheureux. En un seul jour la désertion lui enleva toute son armée, forte de 20000 hommes, sauf quatre régiments qui refusèrent d'ailleurs de marcher.

Les troupes battues à Manassas étaient presque toutes des milices qui avaient fini leur temps de service. Bon nombre des fuyards ne se donnèrent même pas la peine de rentrer dans leurs casernes, ils allèrent tout droit à la gare de Washington prendre leur place pour retourner chez eux en chemin de fer.

D'ailleurs, au début de la guerre, les généraux américains ne purent arrêter un plan au delà d'une rencontre; car, après le choc, vainqueurs et vaincus étaient obligés de mettre plusieurs semaines, quelquefois plusieurs mois, à se reformer.

Les batailles en général durèrent plusieurs jours, parce que les troupes, n'étant pas rompues aux manœuvres, ne trouvaient pas le mouvement décisif; elles s'égrenaient en fractions qui s'acharnaient les unes contre les autres dans des combats partiels sans issue tactique. Ce fut d'ailleurs la cause de ces pertes nombreuses que l'on eut à constater.

La nécessité de l'instruction militaire n'est plus à discuter, aujourd'hui surtout. La préparation du temps de paix s'est trop démontrée comme une des conditions essentielles du succès pour qu'il ne soit pas coupable de revenir sur cette démonstration. Et dans cette préparation, il ne faut pas seulement compter la préparation des cadres, mais aussi bien la préparation de la troupe.

Que l'instruction de la troupe soit réduite et celle des cadres développée, c'est le procédé généralement adopté dans toutes les armées européennes pour suppléer à l'exiguïté du temps de service; mais cette instruction de la troupe ne peut pas être abandonnée à l'improvisation, aurait-on des cadres excellents et une troupe d'un tempérament remarquable, parce que, à la guerre, c'est la troupe qui détermine les résultats effectifs par l'usage de ses armes, l'exécution ponctuelle des manœuvres, la discipline et l'ordre de ses mouvements. Et s'il est vrai qu'une armée n'a de réelle valeur que celle de ses cadres, il est également vrai qu'elle n'a de réelle force que celle de sa troupe.

Comment marcherait l'atelier le mieux organisé s'il était desservi par des ouvriers insuffisants?

L'unité de commandement, l'entente des chefs entre eux, l'intelligente subordination des rôles en conformité de l'idée dirigeante, serait-elle une chose réalisée, il n'y aurait encore aucun résultat, même pro-

bable, et tout resterait à la merci de l'exécution, qui est le rôle de la troupe, tant la cohésion, l'ordre, l'union des efforts, sont aujourd'hui les conditions indispensables pour réussir.

Dans cette lutte physique qu'est la guerre, dont les résultats effectifs sont des faits matériels, qu'importerait une intelligence remarquable qui n'aurait pas à son service un corps souple, adroit, vigoureux et fort?

Ce sont ces qualités physiques qu'il faut à la troupe et que l'instruction militaire doit lui donner.

Certainement l'éducation de la jeunesse, les exercices physiques de l'enfance peuvent aider à cette préparation et diminuer la tâche du service militaire dans une certaine mesure, en fournissant au recrutement des jeunes soldats déjà robustes et alertes.

Les sociétés de gymnastique et d'escrime, bien entendues, peuvent avoir dans ce sens une influence importante.

Les bataillons scolaires, sur lesquels on avait fondé quelque espérance, ne visaient malheureusement qu'un côté infime du métier militaire. Le maniement d'armes est aujourd'hui une part très secondaire de l'instruction du soldat, plutôt une gymnastique de discipline ayant pour but surtout le côté décoratif des revues et des prises d'armes. L'important, c'est l'emploi du fusil, c'est le *tir,* dont les résultats effectifs sont le monopole de la troupe.

Que les sociétés de gymnastique se doublent de sociétés de tir, qu'elles envoient au régiment des hommes agiles et des tireurs seulement médiocres, qu'elles soient les écoles primaires de l'armée, et elles auront bien mérité de la patrie.

Le régiment, ayant sa tâche diminuée d'autant, pourra hâter l'instruction si *complexe* de la troupe.

A ne prendre que le fantassin, dont l'instruction militaire est la plus simple, on imagine trop bénévolement qu'il n'a qu'à savoir tirer pour être un soldat complet, et qu'en troupe il n'est qu'une unité pour faire nombre et exercer les chefs au commandement d'un groupe d'hommes plus ou moins nombreux, suivant leur grade. C'est une erreur profonde, parce que l'on oublie qu'avec les armes actuelles l'efficacité du tir est essentiellement dépendante de l'utilisation du terrain, de l'appréciation des distances et du réglage du tir, et que les données de la guerre moderne obligent les troupes à s'éclairer, se renseigner, se garder avec plus de soin que jamais, à ne se porter en avant qu'en se dissimulant dans les plis de terrain, en profitant de tous les abris pour échapper aux projectiles

de l'adversaire, en ne faisant usage que de feux utiles; parce que l'on oublie, en un mot, que dans toute l'instruction collective, le rôle de l'individualité prend de jour en jour une importance plus grande et une plus grande part d'initiative.

Il ne s'agit donc pas de diminuer l'instruction du soldat, mais de la rendre plus pratique et de la hâter.

VIII

TEMPÉRAMENT MILITAIRE DE LA TROUPE

Caractère national. — Le soldat français. — Le soldat allemand. — Le soldat autrichien. — Le soldat italien. — Le soldat anglais. — Le soldat russe. — Le soldat turc. — L'antagonisme de la Russie et de l'Angleterre en Asie centrale font prévoir la lutte de ces deux nations comme le conflit européen le plus probable.

Quant au tempérament militaire de la troupe, il faut remarquer que le soldat ne passe plus assez de temps sous les drapeaux pour s'imprégner de l'esprit de ce milieu et puiser, pour ainsi dire inconsciemment, la trempe morale qui fait la qualité primordiale du bon soldat. Aussi incombe-t-il aux officiers de se faire les éducateurs de la troupe en exaltant ces deux grands leviers de la discipline : la Patrie et le Drapeau.

Ces sentiments sont innés chez certaines nations; chez d'autres, ce sont les lois qui les imposent; chez d'autres encore, c'est par un compromis politique et religieux que le dévouement et la dévotion sont fondus en un seul et même sentiment tenant lieu de cet amour libre de la Patrie; et ces différentes façons de comprendre le devoir ne sont pas indifférentes à considérer au point de vue militaire.

Une armée a beau être nombreuse, elle n'a véritablement de valeur que par son moral, dont le tempérament national est la base, l'éducation du soldat ne pouvant être qu'une greffe.

Toutefois on ne peut aujourd'hui parler du caractère national du soldat qu'à un point de vue général. Les éléments disparates que les grands États appellent de leurs différentes provinces, sous leur drapeau

national, y font un service trop court pour s'uniformiser comme autrefois en un type militaire particulier à chaque armée. Ces soldats conservent dominants leurs caractères d'origine assez dissemblables; aussi revient-il également beaucoup plus que par le passé aux officiers d'étudier le caractère spécial de leurs hommes, non seulement pour les instruire, mais aussi bien pour les employer.

Malgré leurs variétés cependant, le soldat français et le soldat allemand ont des lignes générales très caractéristiques qui font aux deux armées des tempéraments absolument différents.

Il ne saurait être question, en cette comparaison, que du tempérament de la troupe; les cadres, les officiers surtout, étant façonnés tout autrement par une éducation militaire plus complète, dont les principes et les traditions s'infusent et se substituent aux caractères individuels.

Il ne saurait non plus être tenu compte, en cette comparaison de soldats, de l'influence plus ou moins grande des officiers suivant les nations. Cette influence a trop d'importance pour être éliminée de la question; mais elle mérite d'être étudiée à part dans cette analyse de l'agencement de l'armée, de même que l'on étudie séparément dans une machine la puissance et le rôle de chacun de ses ressorts.

Nous ne parlerons donc pour l'instant que de la troupe, la matière première.

Froid, essentiellement passif, le soldat prussien est un automate qui subit la discipline militaire comme une loi de nature, tandis que le soldat français ne l'accepte que par abnégation. L'un obéit par crainte des chefs, l'autre par respect. L'un se plie, l'autre se courbe. L'un, inerte par tempérament, ne s'anime que sous l'impulsion des chefs; l'autre, actif de nature, ne se modère que par obéissance. L'un ne sert que par nécessité, l'autre par devoir. Pour l'un, le patriotisme est une obligation; pour l'autre, c'est un culte. Pour l'un, le courage est un mérite; pour l'autre, c'est une obligation morale. L'un est prudent, l'autre est téméraire. L'un est méfiant, l'autre est enthousiaste. En 1870, l'un est parti en pleurant, et l'autre en chantant...; et en 1870, l'un a été vainqueur et l'autre vaincu. C'est que dans la défaite, comme dans la victoire, la discipline ne perd rien de ses droits sur le soldat prussien et que l'ordre et la cohésion ont résisté à l'élan, que la ténacité a triomphé de l'enthousiasme, et que les froids calculs des généraux mathématiciens maniant ces soldats mécaniques ont eu des combinaisons de nombres déjouant les hardiesses de nos improvisations.

Sans pénétrer plus avant dans le procès de notre dernière guerre, on peut affirmer que les Allemands nous ont battus avec des soldats qui, individuellement, étaient moins bons que les nôtres, mais dont la discipline, la passivité, si l'on veut, était supérieure. Car la discipline ne veut pas dire seulement l'obéissance à l'impulsion en avant, mais aussi bien au mouvement en arrière. Il faut quelquefois savoir reculer pour servir des projets dont la portée n'est pas toujours compréhensible pour les subalternes, et qui ne peut leur être expliquée.

Si l'on a reproché à nos soldats certaines défaillances dans la retraite, on pourrait aussi bien leur reprocher d'avoir, dans bien des cas, gaspillé leur courage dans un acharnement inutile en échappant à la direction des chefs.

La discipline est la principale qualité du soldat; sans elle, les meilleures combinaisons échouent; avec elle, les plus mauvaises sont susceptibles de réussir. Nos soldats, réfractaires à la passivité allemande, veulent avoir confiance pour obéir; mais les officiers, en se faisant leurs éducateurs, auront vite raison de ce faux point d'honneur. Il suffit de parler au nom de la patrie pour obtenir de tout Français cette abnégation que réclame le métier militaire.

Avec leurs qualités natives, les soldats français, en sachant se soumettre, reprendront facilement leur titre de premiers soldats du monde. Le service obligatoire, en mettant dans l'armée et au même rang toutes les classes de la société, a rehaussé le niveau intellectuel de la troupe et l'a fait bénéficier de ces qualités d'éducation qui font accepter la discipline par conviction.

Les soldats autrichiens ont évidemment beaucoup de ressemblance avec les soldats prussiens; mais ils sont un peu les méridionaux de l'Allemagne et ont un caractère plus indépendant et une imagination plus vive. Ils sont plus « difficiles à manier », disent les Prussiens.

Le soldat autrichien proprement dit est d'ailleurs très différent du soldat hongrois, du soldat polonais et du soldat tyrolien, dont les qualités particulières sont trop connues pour qu'il soit besoin de les mettre en regard du moule dans lequel les Prussiens s'efforcent de couler tous leurs soldats. Toutefois l'armée autrichienne est absolument hétérogène, et c'est là son défaut capital. L'Autriche en a fait une cruelle expérience dans la guerre de 1866, et, depuis, l'esprit de particularisme de ses provinces n'a fait que s'accentuer. Une partie de la Bohême

a applaudi à la victoire des Prussiens sur les Autrichiens, et, minée par la presse allemande, elle est de cœur avec elle.

Les soldats italiens ont bien toutes les qualités et tous les défauts



Un poste allemand.

militaires des peuples méridionaux, à l'imagination vive et par conséquent très impressionnable. Susceptibles à la fois des plus beaux enthousiasmes et des plus grandes défaillances, prompts à accuser le sort et les chefs, ils font une armée sans grande consistance. Comédiens de tempérament, ils répètent avec conviction leur rôle militaire en

temps de paix ; mais, vienne la guerre, ils sont à la merci des variations de la fortune. S'ils ont montré une certaine énergie en agissant en alliés, c'est surtout qu'ils se sentaient fortement soutenus et pour ainsi dire à l'abri des revers ; lorsqu'ils ont agi seuls, bien que guidés encore par l'intérêt, ils se sont montrés timides avant l'action, indécis pendant, découragés et affolés après. Une défaite pour eux est irrémédiable.

Après leur échec à Custozza, en 1866, ils crurent non seulement la partie perdue sans ressources, mais imaginèrent les pires conséquences. Ce fut à qui l'on reprocherait la responsabilité de la défaite ; tous les généraux s'en rejetèrent l'accusation, et il ne fallut rien moins que la retraite des Autrichiens pour leur rendre le sang-froid.

Le soldat italien est alerte, intelligent, mais paresseux et peu discipliné. Aimant le côté décoratif du métier militaire, il est superbe à la parade, mais moins brillant en campagne, où les privations et les fatigues ont bien vite raison de son moral. Il est cependant très accessible à la vanité, et un chef qui saura flatter son amour-propre et jouer de son exaltation naturelle pourra en tirer un vigoureux élan, toutefois sans longue durée.

Le soldat anglais n'est bon qu'à la condition qu'il ait son confortable. En temps de paix, il est fort copieusement nourri. Si on veut qu'il soit un combattant vigoureux, de bons vivres lui sont absolument indispensables.

C'est un volontaire, mais ce n'est pas uniquement l'amour de la gloire qui l'attire sous les drapeaux ; les avantages matériels, et en particulier la nourriture plantureuse qu'il trouve au régiment, y sont pour une large part.

Brave, héroïque même, avec une placidité et un dévouement admirables, le soldat anglais serait le type du soldat sans les exigences de son estomac.

Combien de fois, en Crimée, l'élan impétueux de nos troupes ne fut-il pas entravé par la lenteur de nos alliés ! A la bataille de l'Alma, l'ordre est donné d'attaquer à cinq heures et demie du matin. Impatient, Bosquet avec ses zouaves monte déjà à l'assaut à cinq heures ; mais il faut arrêter l'attaque pour attendre les Anglais, qui n'ont pas pris le thé (*sic*), et ils ne sont prêts qu'à onze heures.

L'hiver arrivé, les privations et les intempéries réduisent leurs

effectifs de moitié : la maladie et le découragement font de ces beaux soldats des corps sans âme.



Infanterie hongroise.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans l'organisation militaire des Anglais, c'est l'habileté profonde avec laquelle ils savent tirer parti des populations indigènes contre lesquelles ils ont à combattre dans tous les pays du monde pour s'y créer des auxiliaires. Les

soldats nationaux qu'ils engagent forment toujours le petit nombre, et on ne les fait marcher qu'en deuxième ligne.

La constitution de l'armée native des Indes, par exemple, est un chef-d'œuvre du genre.

Toutefois il est à remarquer que les Anglais, avec leur esprit dominateur, étant toujours restés les conquérants de l'Inde, n'ont jamais réussi à faire de leurs indigènes des troupes bien sûres. Il est avéré que l'arrivée des Anglais dans ce pays a été le commencement de la ruine pour ses habitants, exploités, pressurés jusque dans l'imposition de leur industrie et de leur commerce. Et d'ailleurs les troupes indigènes des Anglais ne sont que des plastrons que, dans toutes leurs conquêtes, ils font marcher devant le faible contingent national qui leur sert à la fois de réserve et de mentor si elles reculent. L'organisation est remarquable, mais la solidarité n'existe pas.

D'ailleurs, il y a une dizaine d'années, quand les rapides conquêtes de la Russie en Turkestan ont fait trembler les Anglais pour leur établissement des Indes, et que l'Europe s'attendait à une lutte, — plus immédiate, — de l'Aigle russe et du Léopard anglais, il était considéré comme de toute probabilité que la Russie aurait eu l'avantage dans cette rencontre, tant par le nombre que par la qualité de ses soldats. Et le général Wolseley, en essayant de réfuter ces données accréditées même en Angleterre, ne parut pas bien convaincu lui-même de la solidité de l'armée indigène des Indes.

« ... Nous ne nous sommes jamais assimilé cette population ; nous ne nous sommes jamais assis dans le pays; nous n'avons jamais été autre chose qu'une garnison étrangère. On avait coutume de dire, avant la construction des chemins de fer, que si nous étions chassés du pays, on ne trouverait, dix ans après, d'autre trace et d'autre monument de notre domination que les bouteilles vides que nous y aurions laissées derrière nous. »

Il n'est pas indifférent à ce propos de constater que l'antagonisme de l'Angleterre et de la Russie, en Asie centrale, s'il n'a pas été complètement démasqué, n'a du moins fait de doute pour personne, et si l'Angleterre a su embrouiller les cartes en Europe pour retarder la crise aiguë, cette crise, très probablement fatale pour elle, est seulement suspendue.

Nul n'ignore les grands événements militaires dont l'Asie centrale a été le théâtre ces dernières années. Malgré tous les efforts de la

Grande-Bretagne pour attirer l'attention du géant slave sur d'autres points, c'est encore, parmi les conflits européens, celui qui paraît le plus imminent. Peut-être l'Angleterre saura-t-elle encore créer de nouvelles complications en Europe pour éviter ce champ de bataille asiatique



Bataillons alpins (Italie).

où se jouerait pour elle une question de vie ou de mort. Que deviendrait, en effet, l'Angleterre si elle perdait les Indes ?

Et la question en est là !

Cette lutte, — interrompue, — des deux grandes puissances européennes mérite un aperçu dans cette étude qui a pris pour base le but pour la justification des moyens.

Sans vouloir poser le problème au point de vue ethnographique, il est cependant intéressant de faire remarquer que l'invasion russe dans le Turkestan n'est rien autre qu'un reflux des grandes migrations. Les Russes d'ailleurs se sont donné eux-mêmes le nom d'Asiates, pour se justifier aux yeux de l'Europe du grand projet d'annexion qu'ils ont entrepris. C'est une race qui remonte à son berceau, un maître qui rentre dans ses biens.

C'est là l'excuse que toutes les nations invoquent de nos jours pour couvrir leurs tendances d'agrandissement.

Le centre asiatique a vu tourbillonner en tous sens les grandes invasions, qui toutes ont pris ces vastes plaines pour point de ralliement. Ce sont les Scythes marchant vers l'Europe, les Grecs venant d'Europe ; après eux les Parthes, les Sakas, les Turcs, les Mongols, les Arabes, etc. Ce sont les allées et venues des Darius, des Alexandre, des Attila, des Gengis-Khan, des Tamerlan, des Nadir-Shah, etc.

Il ne faut pas oublier que dans tous les temps, et pour les mêmes motifs, il s'est agi, pour les uns et pour les autres, de placer l'Asie sous l'influence de leur commerce, de leur civilisation et de leurs armes. Station armée, marches immenses, offensive foudroyante : voilà le secret de ces événements. Aujourd'hui l'habileté militaire consiste à remettre en œuvre les anciennes traditions des Scythes et des Mongols. La dispute actuelle des Anglais et des Russes est la répétition de ces grands conflits, sous d'autres noms, pour de nouveaux intérêts. Si l'existence même de la civilisation n'est plus en jeu, il s'agit toujours de l'empire du monde. Derrière le Turkestan, il y a 80 millions de Russes ; derrière la Kaschgarie, il y a 400 millions de Chinois ; derrière les Indes, il y a toute la puissance britannique. Peut-être reverra-t-on les luttes gigantesques des temps passés.

La persistance systématique de l'Angleterre à contrarier la politique russe en Europe a déjà depuis longtemps fait de ces deux puissances deux adversaires jurés. Leur identité de but en Asie a fait naître entre eux une rivalité bien accusée.

Pour être conforme à la vérité géographique, la conquête britannique aurait dû s'arrêter à l'Indus, large cours d'eau facile à défendre. Mais l'empire de Timour tentait l'Angleterre. Ne serait-ce pas aussi le rêve de la Russie? Cet empire n'est plus depuis longtemps. Il ne s'agit pas ici de réhabiliter la mémoire de ce Tamerlan si célèbre, ce conquérant sanguinaire qui érigeait à Ispahan une pyramide de soixante-dix mille

crânes humains, qui massacrait sur les bords de l'Indus cent mille prisonniers dont il était embarrassé. Il s'agit seulement de rappeler qu'il a existé un souverain régnant de Moscou au Gange. L'Asie centrale, qui avait ressenti sous ce monarque un véritable enthousiasme pour les



Piquet de cosaques.

raffinements de la vie civilisée, est retombée bientôt dans la barbarie dont elle n'est plus sortie. Avec la civilisation, a disparu son importance politique ; son rôle dans l'histoire était fini.

Le gouvernement britannique, voyant la difficulté de tenir en respect un pays aussi turbulent que l'Afghanistan, a renoncé à ses projets d'annexion. Il a pris une attitude nouvelle devant l'Europe, dès lors attentive aux événements d'Asie. Il a cherché à opposer sa prétendue

abnégation aux tendances d'agrandissement de la Russie. C'est au point qu'il semble avoir oublié que la politique de conquête avait été jusqu'à ce jour sa ligne de conduite. L'Afghanistan n'est plus le « glacis des Indes »; sous cette nouvelle optique, il apparaît comme « terrain neutre » qui doit arrêter toute convoitise. C'est un habile revirement.

Si nous envisageons maintenant la situation des deux États, telle qu'elle ressort de leur politique générale et des résultats produits par leurs expéditions militaires, on verra que les dernières années et les derniers événements surtout, ont fait perdre à l'Angleterre la plus grande partie de l'influence à laquelle elle pouvait encore prétendre, et ont prouvé aux peuples de l'Asie centrale et aux Afghans en particulier que, puisque son amitié et son intervention sont plus dangereuses qu'utiles, sa puissance pourrait bien être plus apparente que réelle.

Les Anglais ne sont pas encore assis aux Indes; les Russes ont déjà fusionné dans leurs nouvelles conquêtes.

Les Anglais ont imposé à leurs vassaux la solidarité avec la métropole, les Russes l'ont gagnée.

Les agissements des missionnaires de l'Angleterre aux Indes ont fait de la question religieuse une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête, tandis que vis-à-vis de cette même question les Russes ont conservé dans l'Asie centrale une attitude purement passive.

Enfin l'immense étendue sur laquelle la population du Turkestan est disséminée ne permet que des soulèvements partiels et locaux, qui ne peuvent pas avoir la funeste importance qu'atteindrait l'ébullition de 250 millions d'habitants des Indes groupés et unis par la haine de l'oppresseur.

Comme le disent les Russes, le hennissement d'un cheval cosaque dans l'Asie centrale fait courir un frisson dans toutes les Indes.

Le caractère du soldat russe est la soumission, la résignation, l'esprit de sacrifice, et, par-dessus tout, la ténacité et l'endurance. L'armée russe a pour elle l'énergie et la patience, qui savent surmonter toutes les difficultés. Soumise à son empereur, par dévouement au chef de l'État et par dévotion au chef de la religion, la Russie garde encore la grande force des âges passés : l'unité des sentiments. Sous ce rapport, on peut dire que ce vaste empire possède une force morale supérieure, s'il est possible, à sa force matérielle.

Les rudes épreuves de la dernière guerre turco-russe de 1877-78, et, plus récemment, des expéditions dans le Turkestan, sont les meilleures preuves à invoquer de la valeur du soldat russe.

Avec l'immense étendue de son territoire, la Russie possède évidemment des soldats assez différents, suivant les provinces qui les recrutent, et pourtant c'est la puissance, après l'Allemagne et la France, qui présente le caractère militaire le plus homogène, grâce à cette unité de sentiments à laquelle nous faisions allusion plus haut.

C'est à peine même si le cosaque, ce type légendaire des irréguliers russes, aujourd'hui soldat régulier, pourrait être distingué des autres soldats s'il n'avait son costume spécial pour l'en différencier. Exemple frappant, s'il en est, du pouvoir de la discipline militaire. Mais cette ressemblance est plutôt naturelle que factice, c'est surtout le fait de l'uniformité du caractère national plutôt que le résultat de la militarisation de la nation, comme cela se passe en Allemagne.

Et cette uniformité de sentiments de toutes les Russies est un des plus beaux éloges du caractère russe, car elle existe aussi bien parmi les populations nouvellement conquises du Turkestan, qui professent pour le tsar un attachement aussi dévoué que les plus vieilles provinces de l'empire russe.

C'est que les Russes, à l'inverse des Anglais, ont agi en Asie bien moins en conquérants qu'en civilisateurs. Ils ont su admirablement se plier aux mœurs, aux usages, à la civilisation plus ou moins avancée des différents peuples. Ils ont réussi rapidement à s'identifier et s'assimiler les races indigènes, à nouer avec elles des relations intimes. Et toutes les troupes entretenues par la Russie dans ces régions lointaines ont une composition absolument homogène et en tous points semblable aux autres corps stationnés en Europe.

Quant à la milice turkmène que les Russes ont organisée comme un puissant auxiliaire, c'est une troupe déjà russifiée, qui ne diffère plus guère des autres que par le costume. Et cette russification, faite par les indigènes mêmes, a exercé sur les populations une influence qu'on ne saurait nier.

L'absorption des principaux chefs turkmènes, par suite de leur incorporation dans les rangs de la milice, a eu pour première conséquence la pacification de ces régions ou, pour mieux dire, la disparition des derniers perturbateurs de la tranquillité des steppes, de ces écumeurs désormais réduits à l'impuissance, mis dans l'impossibilité de continuer leurs

coups de main et leur pillage, et ont ramené avec la sécurité et la paix, la richesse et le bien-être dans des contrées qui, depuis nombre d'années, n'avaient cessé d'être en proie au désordre, à la dévastation et à l'anarchie.

Ce n'est pas à dire pour cela que le type du soldat russe de l'Europe, du Caucase, de la Sibérie et de la Transcaspienne, soit absolument identique, il s'en faut, et, ne serait-ce la variété des costumes, les caractères physiques de chaque race seraient là pour les désigner. On peut d'ailleurs diviser l'armée russe en deux groupes distincts : l'armée d'Europe et l'armée du Caucase, cette dernière étant pour la Russie ce que notre armée d'Algérie est pour la France.

On connaît les goûts militaires et l'esprit guerrier des Arabes qui servent dans les rangs de notre armée ; les Turkmènes leur ressemblent beaucoup, nouvel exemple de l'influence de la similitude des pays, et il suffit de citer quelques-uns des proverbes des Tekkés, les plus guerriers des Turkmènes, pour en donner une idée :

« Celui qui met la main sur la poignée de son sabre, n'a plus besoin de chercher de bonnes raisons. »

« Monté sur son cheval, le Turkmène ne connaît plus ni père ni mère. »

Qu'on juge de ce que peuvent devenir ces sentiments altiers gouvernés par la discipline, et c'est un fait acquis. La milice turkmène et les garnisons russes vivent aujourd'hui côte à côte, obéissent aux mêmes chefs et rivalisent de dévouement au tsar.

L'homogénéité de l'armée russe, même en Asie, est un fait surprenant, mais c'est un fait. Comme nous l'avons dit déjà, c'est une force morale immense qui double la force matérielle de ce puissant État.

Dans la guerre de 1877-78, la Turquie résistant avec acharnement au géant russe, malgré son manque de préparation, malgré son insuffisance d'organisation, a montré qu'elle n'avait rien perdu de ses qualités militaires. On pourrait même dire que l'armée turque n'a été battue que par suite de son manque de direction.

Si jamais une puissance fut l'œuvre du peuple armé, c'est bien la puissance turque. C'est grâce aux qualités éminemment guerrières du peuple turc que l'empire ottoman en était arrivé autrefois à ce degré de toute-puissance formidable.

Le soldat turc est obéissant, résigné et façonné à toutes les épreuves.

Il sert uniquement parce qu'il est musulman et que sa religion le lui prescrit. Cette prescription lui tient lieu de règlement, de discipline. Les officiers ont à ses yeux un prestige tout particulier, et cela rien que parce qu'ils sont nommés par le sultan, chef suprême de la religion mahométane. Il faut que ce sentiment de respect pour ses chefs soit bien fort pour le musulman, pour qu'il persiste à les estimer malgré l'incapacité et la nonchalance de plusieurs d'entre eux. Ce sentiment est cependant poussé au plus haut degré chez le soldat turc; sa résistance et sa ténacité au combat en sont une preuve. Ce qui fait principalement sa discipline, c'est sa résignation à tout jusqu'à la mort. Il l'attend sans crainte, car elle le sanctifie et lui assure un plus heureux sort que sa misérable existence terrestre. De là son courage inébranlable au combat.

Tout musulman est dévoué au sultan par devoir militaire et par devoir religieux; et ce double sentiment, seul lien, à proprement parler, entre toutes ces populations si différentes, fait des soldats turcs une des troupes les plus solides de l'Europe. Nous en avons d'ailleurs un exemple par nos indigènes de l'Algérie, dont le courage fataliste est trop connu pour avoir à en faire l'éloge.

Bien que la Turquie soit actuellement, avec la Russie, le seul grand État qui représente en Europe le type de la monarchie absolue, il ne faut pas se leurrer sur la soumission de toutes les populations hétérogènes qui constituent l'empire ottoman. Et, sauf ces qualités de courage et de solidarité dont nous parlions plus haut, les soldats de la Turquie sont bien différents, suivant les pays qui les fournissent. Les populations du fond de l'Asie Mineure, les Kurdes particulièrement, que la loi militaire nouvelle essaye de régulariser ou du moins d'encadrer, sont trop peu civilisées pour être mises en comparaison avec les troupes européennes.

On se souvient de ces irréguliers connus sous le nom de bachibouzouks que la Turquie mit à notre disposition pendant la guerre de Crimée, dont l'indiscipline donna tant d'embarras, qu'on avait cependant encadrés de gradés français, mais qu'on dut renvoyer, non sans peine, d'ailleurs.

Mais ces troupes irrégulières, généralement assez promptes à l'appel du sultan par espoir du butin, aguerries par de continuelles luttes entre elles, ne doivent pas être comptées pour la part la plus médiocre dans l'armée turque, dont elles doublent les contingents, arrivant tout équipées,

toutes prêtes, sans qu'il ait eu besoin ni de les entretenir ni de les instruire, et présentant malgré leur improvisation, par le seul fait de leur habitude de la guerre, des soldats ayant une grande valeur comme partisans.

N'est-ce pas avec une armée composée presque en totalité de ces irréguliers que Moukhtar-Pacha, en 1878, a repoussé d'abord toute l'armée russe du Caucase, et l'a ensuite tenue en échec à Erzeroum?

Que ceux-là, grâce à leur indépendance, soient difficiles à mener, cela ne fait pas de doute; mais que la discipline les réduise comme l'armée régulière, avec cette facilité que possède le sultan de parler en maître au nom de la religion, et l'armée des Ottomans peut retrouver son ancienne importance.

La puissance turque est, il est vrai, bien démantelée aujourd'hui. Chassée de l'Europe, acculée au seuil par lequel elle y a pénétré, dépourvue en outre de cette autre puissance qu'on appelle le nerf de la guerre, sa restauration est bien problématique; mais qui sait? si son yatagan entre dans quelque combinaison européenne, il aura son poids dans la balance. L'Égypte n'a pas encore oublié qu'elle est musulmane, et elle pourrait bien vouloir secouer l'oppression de ses protecteurs. Que tous les vassaux du sultan retrouvant une espérance se rapprochent, et l'on verra que les tronçons de cette grande épée pourraient encore faire une arme redoutable.

IX

Influence du caractère particulier des provinces d'une nation sur le caractère militaire de ses soldats. — L'idée de patrie. — Inconvénients du recrutement régional : les pertes de la 38e brigade d'infanterie allemande à la bataille de Mars-la-Tour. — Défection en 1866 des soldats vénitiens de l'Autriche combattant en Allemagne occidentale. — Les soldats français : Bretons, Gascons, Francs-Comtois, Bourguignons, Normands, Auvergnats, Parisiens, etc. — Influence militaire sur le caractère national.

Il est évident que le caractère national des armées se trouve mitigé aujourd'hui d'une foule de nuances secondaires, reflets des qualités et défauts propres aux différentes populations qui composent le contingent militaire de la nation. Ces nuances, pour être secondaires, n'en sont pas moins importantes, surtout dans les armées qui ont le recrutement régional, car elles peuvent amener à un moment donné des difficultés, des complications même, qui sont à prévoir.

Il est certain que dans un pays aussi étendu que l'Allemagne, par exemple, un corps d'armée composé uniquement d'hommes de l'est n'est pas animé des mêmes sentiments qu'un corps d'armée recruté dans l'ouest. Serait-on même porté à considérer le caractère allemand comme assez uniforme, malgré la dissemblance des races pourtant bien tranchées, on ne peut toutefois pas se refuser à penser que ce grand jeu de patience qui constitue la carte de l'Empire allemand, faite des anciens petits États, ne soit pas encore trop peu mastiquée pour ne pas laisser voir à chacun d'eux ses anciennes limites, à côté de ses charges nouvelles et du déficit de son budget. Les Brandebourgeois ne dissimulent pas assez leur suprématie pour faire oublier à la Saxe, au Wurtemberg, à la Bavière, à la Hesse, au duché de Bade, au Schleswig, etc. etc., leur nouvelle vassalité. Et si les gouvernants de ces petites principautés feu-

dataires n'osent point tenter le complot de leur émancipation, le peuple, qui est une force redoutable aujourd'hui, même pour le régime du sabre des Prussiens, pourrait bien se charger à l'occasion de secouer l'oppression. Constitué tel qu'il l'est en force militaire autonome, il pourrait bien un jour forcer l'empereur d'Allemagne de compter avec son ancienne *nationalité*.

Le *vaterland* des Allemands est un mot abstrait. La patrie pour les Bavarois, c'est la Bavière; pour les Saxons, c'est la Saxe, etc. S'il en est autrement au point de vue officiel, et il ne faut pas le nier, il en est ainsi dans les cœurs de tous ces vassaux qui payent de leurs richesses la gloire militaire de leurs dominateurs à bout de ressources.

Ce ne sont pas là cependant des calculs de probabilité à escompter, et loin de nous la pensée coupable de ramener sur le tapis les utopistes espérances de 1870, qui tablaient sur les rancunes de ces vaincus de la veille et sur leur penchant supposé à notre égard. Ceux-là se sont trop montrés des Allemands, dignes du nom de Prussiens, pour que nous puissions établir une différence en leur faveur et en la nôtre. Mais ce sont néanmoins motifs à ne pas laisser dans l'ombre quand il s'agit de plaider le pour et le contre du recrutement régional, surtout pour les États faits d'agglomérations.

L'organisation militaire allemande porte donc son vice en elle-même.

Le partage des missions périlleuses est le plus souvent inégal, et les circonstances toujours pressantes et toujours impérieuses n'en permettent pas une juste répartition. Si le corps auquel échoit un de ces rôles de sacrifice est composé de gens du même pays, c'est sur une même contrée que pèsent les pertes qui sont le prix de ce dévouement, dévouement qui coûtera de plus en plus cher avec les engins destructeurs que l'on met en œuvre aujourd'hui pour triompher matériellement de ces résistances morales.

Pour n'en citer qu'un exemple : En 1870, à la bataille de Mars-la-Tour, la 38e brigade d'infanterie allemande fut presque anéantie en quelques minutes. Les cinq bataillons du même pays qui entrèrent en ligne avec 95 officiers et 4546 hommes, éprouvèrent, en y comprenant environ 370 prisonniers, une perte totale de 72 officiers et 2542 hommes, soit près de soixante pour cent de l'effectif primitif. La proportion des tués ou blessés était comme 3 : 4.

Le deuxième inconvénient du recrutement régional est de laisser à

un groupe constitué, — à une force armée, — un esprit de solidarité particulier qui peut faire cause à part.

En 1866, l'Autriche, combattant à la fois contre les Prussiens et les Italiens, avait pris soin d'expatrier ses contingents italiens en Allemagne et inversement, dans la crainte des désertions à la cause officielle. C'est



Officier indien.

ainsi que plusieurs régiments italiens furent envoyés grossir les corps d'armée fédéraux de la Bavière, du Wurtemberg, de la Hesse, etc. Mais les Italiens, quoique éloignés de la lutte nationale, n'oublièrent pas que leurs *compatriotes* combattaient à ce même moment pour leur indépendance, et les désertions eurent lieu par détachements entiers, malgré qu'ils fussent encadrés d'officiers autrichiens. A la bataille d'Aschaffenburg, un régiment vénitien se laissa faire prisonnier, en criant : « Vive la Prusse ! vive l'Italie ! »

En France, le recrutement n'est pas régional; mais, le fût-il, ce serait du moins sans danger de ce deuxième inconvénient : l'idée de Patrie n'est chez nous ni une abstraction ni une idée de clocher, mais un sentiment de communauté tellement vibrant dans le cœur de tout Français, que tout esprit de particularisme, toute division politique, tout intérêt, s'efface devant le drapeau de la France.

Ce n'est pas à dire pour cela que les soldats des différentes régions de la France soient mieux fondus en un même type que dans les autres nations. Au contraire; mais, se trouvant mélangés, leurs qualités et même leurs défauts respectifs, offrent aux officiers des ressources précieuses d'émulation que la tradition de nos armées a toujours su exploiter pour les actions héroïques de notre drapeau, et dont les chefs se serviront toujours avec succès pour l'éducation et la préparation au devoir.

Si l'uniforme militaire identifie l'aspect des soldats du nord, du midi, de l'est et de l'ouest de la France; si la discipline identifie leur caractère militaire, l'officier respecte soigneusement les qualités natives de chacun pour les donner en exemple; c'est son devoir d'éducateur. Les qualités morales du soldat se révèlent comme qualités natives chez les natures les plus vulgaires, ainsi que des germes attendant la culture pour éclore de la gangue grossière qui les dissimule. Et si l'amour-propre semble être le seul mobile susceptible de vibrer chez certains esprits primitifs, cet amour-propre est facile à transformer en un point d'honneur d'où l'on voit surgir les grands sentiments, dont la gloire de nos armées a été bâtie.

Si, en 1870, il nous a manqué la préparation des armes, personne ne contestera que nous n'ayons eu du moins la préparation des cœurs.

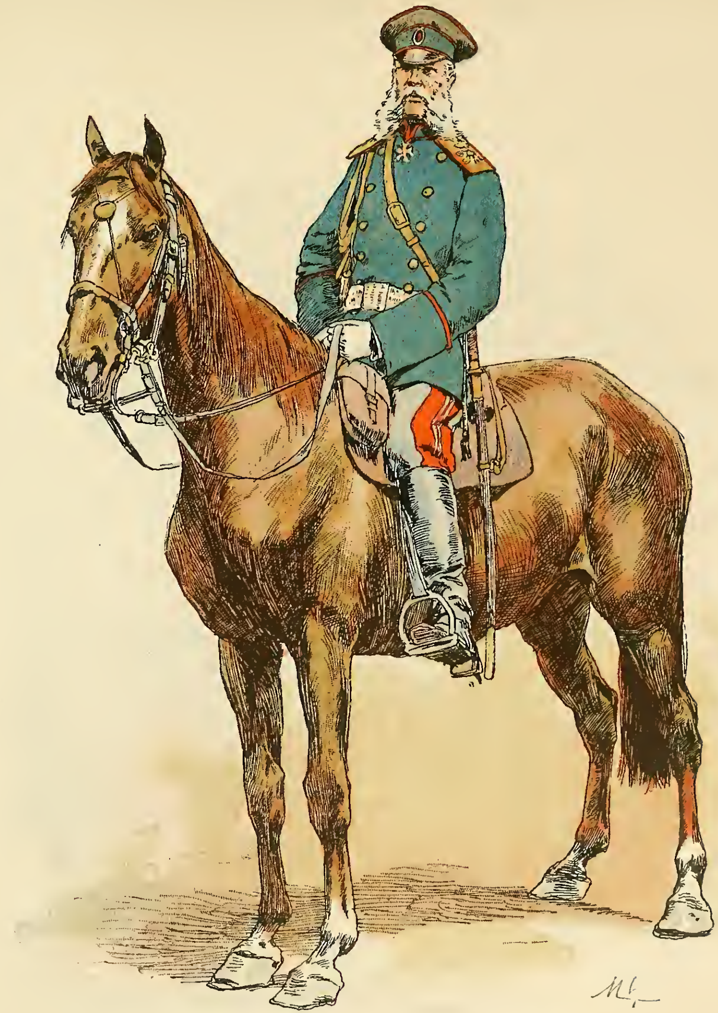
Ce *sursum corda* de la défense nationale n'a pu, hélas! nous sauver de la défaite; mais il a sauvé notre honneur militaire.

Nos armées ont été vaincues et non pas flétries : *Honneur au courage malheureux!* tel est le salut sacramentel dû aux prisonniers de guerre. Mais le cœur de la France a saigné, et la blessure n'est point fermée; Normands, Bretons, Gascons, Franc-Comtois, tous les enfants de la France portent en eux le souvenir de cette défaite. Qu'ils rient, qu'ils chantent, sitôt que le drapeau de l'armée française passe devant leurs rangs avec ses deux mots flamboyants : *Honneur* et *Patrie,* il n'est pas un visage qui ne s'assombrisse, pas un cœur qui ne soit ému.

Laissons au soldat français la gaieté de son esprit, nous sommes sûrs de la fierté de son cœur.



Officier d'état-major russe.



Officier général russe. (Tenue de campagne.)

En France, au moment où la classe est appelée sous les drapeaux, chaque régiment reçoit des différentes régions qui le recrutent, les groupes qui doivent constituer son contingent de l'année.



Le thé dans l'armée anglaise.

C'est à l'arrivée au régiment de tous ces détachements que l'on voit bien la différence de physionomie des soldats de la France suivant le pays d'où ils émanent.

Bien que les costumes locaux tendent à disparaître, certains détails qui subsistent donnent une marque originelle à ceux qui les portent. C'est ainsi que l'on distingue de suite et entre tous, les Bretons, avec leur

large chapeau de feutre à long ruban de velours, leur veste courte à bouton d'os portée par la plupart, et le gilet brodé auquel ils tiennent tous. D'aucuns ont encore les longs cheveux traditionnels, qu'ils gardent religieusement jusqu'à la dernière et fatale minute, où l'impitoyable perruquier militaire tranchera à pleins ciseaux dans cette chevelure de vingt ans, respectée jusque-là et vierge non seulement de tout fer, mais souvent aussi de tout peigne.

Ces pauvres garçons sont voués à la risée des camarades, auxquels les signale leur aspect primitif et guindé; car les rieurs et les mauvais plaisants guettent avec impatience l'arrivée de leurs plastrons.

On a déjà comploté dans la chambrée toutes les farces auxquelles on les soumettra, malignes représailles des épreuves qu'on a subies soi-même à ses débuts, éternel chapelet qui s'égrène comme une tradition chez les troupiers, et que la sévère surveillance des chefs ne peut réussir à briser.

Lorsque ce sont d'innocentes plaisanteries qui ne s'attaquent qu'aux caractères, qu'elles contribuent d'ailleurs beaucoup à assouplir, passe encore; mais quelquefois la mauvaise farce sort de ces bornes. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs avec l'esprit peu cultivé de la majorité de leurs auteurs? Les rancunes intimes s'en mêlent, les petites vengeances passent des coups d'épingles aux coups de poings, et, à force de vouloir renchérir, les brimades tournent au tragique. Si bien que l'opinion publique s'en est émue, et avec raison.

Mais il faut se hâter de dire qu'il n'en est ainsi qu'avec les mauvais coucheurs, qui ont tout à gagner à ces épreuves bien faites pour les mater. Car il faut qu'ils cèdent, ou sinon les choses en arrivent à ces fâcheuses extrémités qu'on déplore à juste titre, quand elles victiment de pauvres garçons, mais qui ne sont que des leçons très salutaires de milieu quand elles ont pour objet ces caractères indomptables, résolus à tout braver.

Ceux qui savent bien prendre la plaisanterie sont vite hors de cause, et les faibles sont bientôt protégés par les forts, suivant la loi des choses; il n'y a que les récalcitrants et les imbéciles qui soient les plastrons habituels des farceurs de la chambrée.

Les Bretons prêtent à rire avec leur air naïf et leur langage incompréhensible, non seulement patois, mais véritable langue différente du français, et qu'ils préfèrent malgré tout à la langue nationale, que leur a imposée l'instruction obligatoire. Aussi les brimades du début ne sont-

elles pas inutiles à les faire revenir de ce préjugé de particularisme, elles les ont d'ailleurs bien vite transformés.

Une fois débourrés, les Bretons font de rudes soldats. Respectueux et dévoués, ils ont au plus haut point l'esprit du devoir et de la discipline.

Ce ne sont pas eux seulement qui font les frais de la chambrée. Les grivois Méridionaux subissent tout l'arsenal des traits d'esprit aiguisés contre les Marseillais, et c'est là un chapitre tout différent de l'autre. Ceux-là aussi affectent un langage spécial; mais on ne tarde pas non plus à leur faire passer le goût de leur patois en castagnettes. Et comme, pour la plupart, ils ont l'esprit assez facilement porté à plaisanter les autres, il n'est pas fâcheux qu'ils aient aussi le rôle de dupes. Vifs de caractère, la tête près du bonnet, ils sont assez disposés à se fâcher; mais il leur vient bientôt le bon esprit de rire d'eux-mêmes, et la leçon peut profiter à les rendre moins légers.

Très alertes, pétulants, l'esprit vif, nerveux pour la plupart, ils font de vigoureux soldats, excellents pour les coups d'audace. Comme à la Garonne, il est facile de leur persuader qu'ils peuvent dégeler le pôle.

On voit déjà que ce mélange de tempéraments dans la troupe, s'il la rend moins homogène, — ce que prétendent les partisans du recrutement régional, — la rend apte à toute besogne. Et les chefs, avec un peu d'habileté à étudier le caractère de leurs soldats, peuvent trouver parmi eux les hommes qu'il convient de mettre en avant dans chaque situation.

C'est aux Gascons qu'on demandera les exemples d'impétuosité. Faciles à enflammer, si l'on sait en jouer, on peut en faire le fulminate de la troupe. Ardents, presque téméraires, ils prennent feu comme une traînée de poudre. Toutefois ce n'est pas une poudre sans fumée; mais qu'importe qu'ils fassent beaucoup de bruit, s'ils font autant de besogne? Il faut même se garder de leur interdire ce bourdonnement qui est l'atmosphère dans laquelle ils brûlent.

Les Franc-Comtois, calmes, placides, un peu épais à leurs débuts, robustes, mais peu formés généralement à l'âge de la conscription, fournissent de solides gaillards à la fin de leur congé. Ce sont les Porthos des mousquetaires contemporains, et, dans les cas difficiles, c'est à eux qu'on demande les coups d'épaule.

Les Bourguignons, généralement solides et bien trempés, de tempérament sanguin et par conséquent toujours gais, sont la ressource de

bonne humeur qui résiste aux fatigues du métier. C'est à eux qu'on demande le ressort moral, si nécessaire dans les mauvais jours.

Les hommes du Nord, forts et de caractère froid, pâtes malléables, faciles à pétrir, font de bons serviteurs, tenaces à la besogne, répondant aux travaux qui demandent de la longanimité. Dans une retraite pénible, ils montrent une fermeté plus grande et peuvent être donnés comme exemples. S'ils ne sont pas susceptibles de grand enthousiasme, ils ne sont pas facilement accessibles au découragement, et on les trouve toujours prêts à un nouvel effort.

N'est-ce pas avec ces gens-là que Faidherbe, en 1870, a conduit autour d'Amiens cette rude campagne d'hiver qu'il a reprise par cinq fois, avec cet acharnement qui a fait l'étonnement de nos ennemis?

Les hommes du centre, à la fois enthousiastes et pondérés, ont l'instinct de la discipline, et en cela ils ont plus d'un point commun avec les Bretons. Leurs pays et leurs mœurs ont également d'ailleurs plus d'un point d'analogie, tant il est vrai que les hommes conservent l'empreinte du terrain qui les porte et les nourrit.

D'un caractère essentiellement dépendant de l'esprit de leur chef, ils représentent les prototypes de l'abnégation militaire dont leurs ancêtres ont donné de si éclatantes preuves pour la défense nationale sous Vercingétorix.

Il ne faut pas oublier de parler du contingent des Parisiens, l'élément intelligent et « débrouillard », comme disent les troupiers; mais « fortes têtes », comme ils disent aussi. Quand un sous-officier a dit : « C'est un Parisien, » on a de suite compris que c'est un gaillard difficile à brider.

Ceux-là prêtent difficilement l'échine aux quolibets de la chambrée, et par leur esprit naturellement gouailleur ils savent bien vite se mettre du côté des rieurs, auxquels ils fournissent l'appoint de leur malignité.

D'un caractère très épineux et surtout raisonneur, généralement bardés de dispositions hostiles contre la discipline, ils font des soldats difficiles à manier, mais d'une excellente ressource quand on sait les prendre. Il dépend souvent des circonstances d'en faire de très bons serviteurs comme de très mauvais sujets. Et le tact des chefs n'est pas toujours maître de cette destinée, avec des esprits indépendants prêts à se révolter à la seule idée de soumission. Cependant ces soldats parisiens, avec leur esprit inventif, sont d'excellents modèles pour déve-



Le corps des dromadaires (armée anglaise en Égypte).

lopper le caractère industrieux de nos troupiers, dont les nations étrangères nous envient le si précieux concours. Leur jovialité persistante n'est pas une de leurs moindres qualités, et leurs mots gouailleurs ont bien des fois triomphé des situations critiques. Un refrain de café-concert, un mot de langue verte, ont eu souvent plus d'influence sur l'attitude d'une troupe au moment du danger, que les plus grands exemples de bravoure des chefs. Et les insouciantes railleries du titi parisien contre le guignon ont plus d'une fois réussi à ramener la bonne humeur des soldats, quand les viriles exhortations des officiers y étaient impuissantes.

Sans vouloir présenter le régiment comme un milieu éducateur pour la jeunesse, l'on peut toutefois imaginer que de cette promiscuité de caractères il puisse ressortir un bénéfice pour tous, ne serait-ce que d'apprendre aux différentes classes de la société à se connaître et à rivaliser d'émulation pour la cause commune et la plus noble : le service de la France.

De même que la vie en commun du collège apprend aux jeunes gens à constater les bons et les mauvais côtés de leurs camarades, que les éloges ou les réprimandes des maîtres soulignent à leurs yeux comme des leçons ; de même la vie en commun du régiment apprend aux jeunes hommes à apprécier les qualités d'obéissance et d'abnégation que les punitions et les récompenses des règlements militaires imposent dans leur absolutisme, comme la ligne de conduite dont il ne faut pas se départir. Et à ce rigide gabarit de la discipline, les caractères les plus raides sont forcés de se régler sur les caractères les plus souples, par intérêt si ce n'est par conviction.

Cette vie en commun, sans être réglée sur les préceptes pourtant analogues de l'éducation spartiate, qui a fait autrefois des hommes remarquables pour la trempe morale et physique, n'a-t-elle pas déjà nombre d'avantages à ces deux points de vue? Pourrait-on nier du moins que la jeunesse de la France, en passant par les rangs de l'armée, y prenne de la vigueur physique? Et n'est-ce pas salutaire pour elle de subir cette maturation à l'âge où l'homme se forme physiquement et moralement, et où se décide son tempérament?

Pour ceux qui vivaient dans un horizon limité, c'est une émancipation dont le profit s'étend au milieu dans lequel ils reviennent.

Pour tous, c'est une épreuve physique qui retrempe la race.

Sans doute les moralistes pourront contester au service militaire son

influence moralisatrice, mais ils ne pourront toutefois lui refuser d'être le foyer des qualités viriles.

Ceux qui ont traité le service militaire de vampire ont oublié que c'était le service de la Patrie. Le service militaire prend au pays tous ses enfants, c'est vrai; mais il lui rend des hommes, et l'armée peut s'honorer de cette tâche.

X

LA VIE DU SOLDAT

La discipline. — La vie en commun. — Égalité de sort. — Logement, hygiène, alimentation. — Brimades. — La chambrée. — La journée du soldat. — Sa vie intime. — La soupe. — Les lettres. — La cantine. — Les permissions. — Soldats d'autrefois et soldats d'aujourd'hui.

La vie du soldat au régiment se partage entre son instruction et son éducation militaires, principes individuels, puis collectifs, qui doivent assurer au chef non seulement l'obéissance à ses ordres, mais la garantie de tous les moyens efficaces pour arriver au but du service militaire, qui est la victoire. Aussi, du petit au grand, tous les éléments de l'armée, toutes les individualités ont leur part d'initiative dans ce grand concours de dévouements, et la sentinelle qui veille sur le camp endormi a une responsabilité aussi grande et remplit un devoir aussi important que le général qui commande à ces milliers d'hommes quand ils sont éveillés.

Que le citoyen qui fait son devoir de simple soldat se sente grandi de cette idée !

C'est à ceux dont l'éducation a le plus développé les sentiments qu'il revient de donner l'exemple en faisant le sacrifice d'un orgueil mal placé quand il s'agit du service de la France. Parmi toutes les obligations de la vie militaire, il n'en est pas d'inutiles et il n'en est pas d'indigne.

Le devoir le plus fréquent du soldat est d'obéir; mais dans l'obéissance, dans l'exécution d'un ordre, il y a toujours place pour le zèle, pour l'intelligence, pour le cœur. Et savoir se soumettre par conviction, savoir obéir par esprit de discipline, savoir se subordonner par devoir

est, à tous les échelons de la hiérarchie, la meilleure preuve de cet esprit militaire si nécessaire pour assurer l'union des efforts, principe essentiel de la force des armées.

C'est pourquoi les règlements militaires ont inscrit, en tête de leurs préceptes, cette phrase sacramentelle qui les résume tous :

« La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants. »

C'est une vérité sans conteste, qui s'affirme aujourd'hui plus que jamais en présence des luttes de nation contre nation, où les peuples doivent redoubler de solidarité non seulement pour la défense de l'honneur de la Patrie, mais pour la défense de son existence.

Il faut rendre justice à l'armée française, son esprit de discipline est remarquable, et les cas d'insubordination sont des exceptions fort rares.

Les punitions n'ont à réprimer en général que des fautes légères, et il est flagrant que le service obligatoire, en créant l'émulation, a de beaucoup facilité aux officiers leur tâche d'éducateurs.

La vie en commun, la vie de la chambrée est, malgré tout ce qu'on en a dit, une épreuve profitable, sinon aux individualités, du moins à la collectivité.

Ceux d'ailleurs qui ont argué du dégoût de la promiscuité physique ont beaucoup exagéré, autant que ceux qui se sont fait un thème de leur répugnance contre l'alimentation.

Et, à ce point de vue, la vie en commun du régiment peut être considérée à juste titre comme une réaction salutaire contre cet amour excessif du bien-être et ce besoin incroyable des aises, qui tendent à déprimer le caractère des nouvelles générations.

L'école du malheur est le meilleur des maîtres en vertus civiques et militaires, et la vie du régiment, qui a fait de nos ancêtres des hommes si robustes et des cœurs si grands, ne peut qu'aider leurs petits-neveux à garder dignement l'héritage de leurs vertus guerrières.

Les rigueurs de cette vie sont d'ailleurs bien amoindries, et pour jeter un démenti à ceux qui ne se sont pas contentés d'en plaisanter, chose bien pardonnable, mais qui ont osé flétrir ce milieu dont tous les enfants de la France sont solidaires, il suffit d'affirmer hautement qu'il n'existe pas de réunion d'hommes où l'hygiène, l'alimentation aussi bien que le culte des grands sentiments, soient l'objet de plus grands soins.

Certes, le niveau de tout cela est à la hauteur de la moyenne du milieu

auquel il s'adresse : fils de paysans ou d'artisans honnêtes, qui font la majeure partie du contingent de la troupe. C'est un mérite de plus qui est offert à ceux qui sont au-dessus d'eux par leur situation de fortune de savoir accepter le sort de leurs camarades de combat.

C'est aussi une leçon salutaire que le choix des gradés parmi toutes ces classes de la société, confondues sous le même uniforme. Et s'il est des prétentions pour quelques-uns à se différencier des autres, l'occasion est belle pour eux de montrer leurs droits à cette distinction.

Quant à la répugnance de cette promiscuité physique dont certains mauvais esprits ont fait tant de parade, elle pouvait avoir quelque raison autrefois, où les soldats couchaient par deux, où les soins de propreté étaient plus difficiles faute d'aménagements, où les repas pris dans la même soupière créaient le conflit des cuillers de la même escouade, où les effets d'habillement et les effets de propreté étaient en commun, où le service médical était moins bien desservi. Mais combien tout cela est changé aujourd'hui : le lit, individuel; les draps, quoique grossiers, proprement entretenus; le linge soigneusement blanchi; les chambres ponctuellement aérées; chacun pourvu de serviettes; tous les effets de propreté tolérés; des lavabos installés dans toutes les casernes, ainsi que des bains à douche et bains de pieds; les boissons scrupuleusement surveillées; l'eau, filtrée et additionnée de quelque sirop pour en corriger l'âcreté; le café chaud distribué chaque matin, avec une soupe à l'oignon; les repas variés et servis dans un réfectoire; les cuisiniers sévèrement surveillés; les denrées soigneusement examinées avant d'être livrées à la consommation; enfin des soins de toutes sortes apportés au logement, au couchage, à l'hygiène et à l'alimentation.

Il faut convenir que tout cela représente, pour la majorité des hommes de troupe, un confortable au-dessus de leurs habitudes. Et la minorité qui ose se plaindre du régime des soldats de la France aurait lieu, au contraire, de se faire gloire de s'y soumettre.

Que l'esprit du troupier prenne comme plastron ce régime militaire, par besoin de gouaillerie, il faut s'en amuser : le plus gouailleur de nos soldats n'est pas le plus mauvais. Tant que cela se borne à appeler la viande de conserve du singe, le biscuit du macadam et le café du coaltar, c'est bien; mais le danger est que dans ce milieu de jeunes hommes, la cabale ne tourne contre le repas, et que quelque meneur fasse bouder les estomacs contre le menu, car les chefs deviennent alors impuissants à triompher des préventions. Et comme il n'y a pas de plus mauvais

conseiller que la faim, le complot du repas non seulement se gagne des partisans, mais tourne bientôt à l'accusation de l'autorité, décourageant ainsi tous les soins qu'apportent les chefs à réparer les forces qu'ils ont dépensées pour le service du pays.

Ces calculs deviennent de plus en plus rares, l'appétit en est le plus sérieux adversaire, et l'heure de la soupe est toujours une heure gaie dans cette vie militaire, si remplie par la hâte de faire des soldats.

Si remplie en effet, qu'en dehors des repas, accalmies bien courtes, le seul moment de répit dans les chambrées est la nuit, — quand il n'y a pas d'alerte ou de service de nuit.

Et pourtant la chambrée a encore ses épreuves pour les jeunes soldats, car c'est le théâtre de plaisanteries dont ils sont les dupes, tribut traditionnel, représailles si l'on veut.

Ce sont là les amusements de la chambrée, qui ne sont clos que par le sommeil.

Les liaisons une fois établies entre les recrues et les anciens, ce ne sont plus que d'inoffensives risées dont les histoires invraisemblables de chambrée font les frais. C'est à qui trouvera un conte plus fantastique, agrémenté toujours d'une sorte de refrain qu'on reprend en chœur. Peu à peu le chœur devient moins fourni, et le conteur est souvent obligé de remettre la suite à demain, n'ayant plus d'auditeurs.

Quel est l'ancien soldat qui n'éprouve pas une certaine émotion en se rappelant la chambrée où se firent ses débuts militaires? Combien longtemps vous restent présents au souvenir ces infimes petits détails, d'un platras détaché du mur, d'une tache au plafond, sur lesquels les yeux se sont tant de fois arrêtés aux soirs de rêverie, seuls signes particuliers d'ailleurs qui puissent établir une différence entre ces uniformes chambres de nos casernes !

Une ou deux rangées de lits de fer, quelquefois quatre, dont deux ont les têtes au mur, et les deux autres les têtes à une travée du milieu. Au-dessus des lits, une large planche formant rayon où sont rangés, dans un ordre précis, les effets d'habillement et de petit équipement. Au milieu, pendant du plafond, la planche à pain, où chacun met son pain, sa gamelle, son couvert et son gobelet de fer-blanc, qu'on appelle le *quart*. Des bancs, une table, des cruches toujours remplies d'eau, qui voient quelquefois du vin les jours de boni, voilà tout le mobilier, sauf les râteliers d'armes, où s'alignent les fusils. Le sabre reste appendu à la tête du lit de chacun, faisant partie de ce que l'on appelle la charge.

La chambrée se présente sous des aspects bien différents dans l'esprit du troupier, et si un obscur Xavier de Maistre nous écrivait les voyages de sa pensée autour des objets familiers de ce lieu presque désert, nous trouverions sans doute autant d'intérêt à le lire que son sosie.

C'est là, en effet, que le soldat vient passer les moments de répit du service. Étendu sur son lit, il rêve au pays, aux projets d'avenir, au métier qu'il va prendre quand il sera libéré, à la famille qu'il se fera. D'autres fois, mûrissant les instructions qu'il vient de recevoir, il songe, avec des impressions bien diverses, aux durs labeurs de la guerre, aux dévouements sublimes dont les chefs ont exalté les exemples, aux actions héroïques qui font les grandes renommées et transforment les noms les plus obscurs en noms célèbres, aux victoires éclatantes dont on lui a montré les noms écrits en lettres d'or sur le drapeau, aux épisodes qu'on a lus dans l'historique du régiment avec les noms glorieux de ceux qui s'y sont distingués. Puis il lui revient le souvenir des anciens soldats du pays qui l'ont consolé lorsqu'il est parti, en racontant avec un noble orgueil leur crâne vie militaire qu'ils disaient regretter. Il voit encore leur allure fière, leur figure martiale qui les distinguait entre tous. Il entend leurs histoires de changement de garnison, qu'ils contaient comme des voyages au long cours à travers des horizons ensoleillés, le récit de leurs misères et du courage qu'ils avaient montré à les supporter.

Ne se rappelle-t-il pas avec quelle anxieuse admiration, lorsqu'il était enfant, il demandait, ainsi que tous les gamins du village, aux vieux soldats de leur raconter les guerres de Crimée, d'Italie et d'Afrique? Et le tableau de ce souvenir d'enfant lui revient à l'esprit avec cette netteté de détails qui fait le coloris de la mémoire : la chambre toujours bien propre où l'on s'asseyait autour du conteur; le congé de libération encadré au-dessus de la cheminée, avec quelque débris d'uniformes pompeusement disposés; un certificat de danse ou d'escrime calligraphié sur une image d'Épinal, représentant des soldats en grande tenue exécutant, avec toutes les grâces capables de faire valoir l'esthétique, un assaut de chorégraphie ou d'exercices pyrrhiques devant un public d'élite composé de brillants uniformes et de non moins brillantes toilettes de femmes. Et comme on se taisait pour écouter, quand un de ces vieux grognards parlait à la veillée! Il revoit tous les visages de l'assistance, les hommes l'air grave et les femmes pleurant quand il était question des douloureux souvenirs de 1870.

C'est ainsi que le rêve nostalgique du soldat plane dans la chambrée, se heurtant à tous les menus objets qui en font le décor et qui, par la loi inévitable de l'association des idées, marqueront dès lors les jalons d'un retour à ce voyage dans le passé et dans l'avenir.

C'est à un clou du plafond, à un angle du mur, que la pensée retrouve les lambeaux de cet écheveau du songe que l'esprit dévide de nouveau en repassant par les mêmes impressions, qu'il égrène comme un chapelet familier.



Toutes les grandeurs et les vicissitudes militaires, dont Alfred de Vigny a si finement fait l'esquisse, flottent dans l'atmosphère de la chambrée. C'est là que le troupier apprend la théorie, ce bréviaire du soldat. C'est là qu'on lui enseigne ses obligations, les récompenses qu'il peut mériter et les peines qu'il peut encourir.

C'est là que les officiers lui parlent des devoirs moraux, du patriotisme et de l'honneur, qui font relever tous les fronts avec fierté.

C'est là que l'on s'entretient de la revanche de nos désastres, et que tous les cœurs vibrent à l'unisson, quelle que soit la bouche qui entame ce sujet.

C'est là qu'on écoute et qu'on se remémore les exemples fameux cités par les chefs.

C'est là que se concentre toute la vie intime du troupier.

Le matin, quand sonne le réveil qui marque une pénible fin au bon repos que les fatigues du jour ont transformé en un profond sommeil, le soldat quitte à regret sa petite couchette, que ce coûteux moment lui fait trouver encore plus délicieuse. Son esprit, encore endormi, ne s'ouvre que confusément à la constatation des choses qui l'environnent et qui le rappellent à la réalité oubliée dans la nuit, et, pendant que machinalement le corps reprend ses habitudes militaires, la pensée traîne encore longuement la fin du rêve si brusquement interrompu.

Mais bientôt la voix des sous-officiers presse les retardataires, gourmande les rêveurs, et chacun s'habille et fait sa toilette à la hâte, pendant que les hommes de corvée vont à la cuisine chercher le café noir,

qui se verse dans les quarts en fer-blanc. Puis on prend le café, les uns assis autour des tables, les autres, penseurs solitaires, à cheval sur leur lit, cherchant encore à se retrancher dans le dédale des souvenirs mélancoliques qui flotte à cette heure matinale dans la pénombre de la chambre. Mais la jovialité des railleurs triomphe bientôt de toutes les réticences, et gaiement les plaisanteries recommencent, comme un accompagnement familier et toutefois salutaire de la vie militaire.

Les lits sont faits, les chambres aérées, balayées; tout le désordre du lever est réparé, les soldats se rendent à l'exercice jusqu'à la soupe de dix heures, dont la sonnerie provoque toujours un écho joyeux dans tous les estomacs. Aussi, bien longtemps avant l'heure, dès qu'on a dit de rompre les rangs, une longue file attend l'ouverture des portes des cuisines. Les dîneurs qui entrent chez les meilleurs restaurateurs n'ont pas des figures plus épanouies et des yeux plus agrandis en contemplant le menu qui surexcite leur faim. Car maintenant les repas du troupier ont aussi leur menu affiché à la porte de la cuisine, et les cuisiniers, en toques blanches et tablier blanc, font illusion aux yeux des gourmands, toutefois dans les limites de la propreté relative de leur éclatant costume. A qui s'en prendre d'ailleurs de ce manque de couleur locale, si ce n'est à la solidarité? le rôle de cuisinier, « sauf celui de chef, » revient à chacun à son tour.

Le cafetier, lui aussi, a son costume spécial : toque et tablier cachou.

Mais, pour avoir droit au repas, il faut acquitter son droit de prestation en présentant son képi plein de légumes épluchés.

C'est pendant ce quart d'heure d'attente de la soupe, quand les narines titillent à la bonne odeur qui filtre sous les portes, que l'on se hâte de peler les légumes entassés dans de larges paniers. Les groupes accroupis rivalisent d'ardeur à cette besogne.

La sonnerie de la soupe, aussi exacte que l'horloge de la caserne, est saluée d'un ah! joyeux, et chacun concourt à emporter le repas dans les réfectoires.

Les hommes de corvée portent en piles les gamelles de ceux qui sont de service, et le factionnaire du corps de garde, qui doit attendre la fin de sa faction pour manger à son tour, les regarde passer avec envie.

Les chiens de la caserne, — il y en a toujours, — connaissent aussi bien l'heure de la soupe, et ils suivent, en frétillant, leurs plus intimes amis, dont ils savent espérer quelque bon partage.

C'est également l'heure où les marchandes ambulantes, qui roulent leur boutique sur de petites voitures, viennent rôder aux alentours de la caserne, sûres de tenter le porte-monnaie des fortunés avec les friandises de leur étalage : une botte de radis, un morceau de fromage, une salade, un fruit dans la saison, quelques pommes cuites ou des marrons tout chauds en hiver, et surtout le café brûlant, qui couronne si bien un repas confortable.

Mais, mieux encore, les richards vont faire de temps en temps un festin à la cantine. Aussi le troupier doit-il penser, comme bien d'autres gens, que si la fortune ne fait pas le bonheur, elle y contribue pour beaucoup. C'est une maxime facile à lire dans les regards d'envie de ceux qui n'ont pas le moyen d'agrémenter leur repas de ces bons morceaux.

Les jeunes gens des classes plus aisées sont les habitués de ces lieux de délices qu'on appelle les cantines, et, bien qu'on oblige tout le monde au repas commun, l'on ne peut faire que dans les extra l'argent ne fasse pas encore des différences de condition.

C'est généralement aussi au moment de la soupe du matin que le vaguemestre fait la distribution des lettres, et c'est avec anxiété qu'on l'entoure et qu'on écoute les noms qu'il appelle. Les heureux emportent avidement leur correspondance, qu'ils vont lire à l'écart, presque toujours sur leur lit, le meuble le plus intime du troupier, le confident de ses joies et de ses peines, son seul meuble pour mieux dire, et même tout son appartement. La lettre finie, sa pensée reste absorbée longtemps encore dans les souvenirs et les espérances évoqués par cette lettre, et il se laisse aller nonchalamment à cette douce rêverie qui l'isole, jusqu'à ce que quelque appel de clairon rompe le charme.

Mais plus joyeux encore sont ceux qui reçoivent un mandat. Ces enfants gâtés du sort ne manquent pas d'amis. Comme il y a partout des parasites, l'armée, qui résume toutes les classes sociales, en a sa part. Ceux-là escomptent plus ou moins discrètement le capitaliste qui, pour se faire bien venir, sacrifie une bonne part de la somme en libations où, d'ailleurs, on ne lui ménage pas les compliments. Et l'argent qui était destiné à l'achat de quelque bon gilet de tricot ou de bienfaisantes chemises de flanelle pour l'hiver, passe presque en entier au budget de l'estomac.

Aussi ceux qui reçoivent les effets en nature ne le regrettent-ils pas quand la bise est venue.

Le dimanche et les jours fériés sont les seuls jours de repos dans le service militaire. Ces jours-là, le troupier est libre de sortir de la caserne. On connaît ses flâneries naïves aux vitrines des magasins, et ses agapes fraternelles entre compatriotes, à quelque cabaret où le gai vin de France rafraîchit la belle humeur de nos petits soldats.

Quelques rares permissions pour se retremper dans la famille, où l'on porte orgueilleusement le costume du régiment. Tel est le côté intime de la vie du soldat.

Et il faut avoir vécu au milieu de ces braves gens pour savoir combien tous donnent gaiement et de tout cœur leurs trois années de jeunesse au service de la France.

Mais on ne voit plus qu'à titre d'exception dans les rangs de la troupe ces vieux soldats d'autrefois aux cheveux grisonnants, aux bras chevronnés de galons de laine attestant leurs rengagements successifs. Certains chauvins, mieux pensants que renseignés, se plaisent à déplorer la disparition de ces vieux troupiers, auxquels ils attribuent des qualités qu'ils n'avaient qu'exceptionnellement, sans parler des défauts qu'ils avaient presque généralement. Ces vieux soldats, disons-le, ne sont pas à regretter. La plupart, remplaçants de métier, étaient ivrognes et parasites. Industrieux par habitude, ils pouvaient servir de modèle aux jeunes soldats pour l'exactitude et la propreté; mais là se bornaient leurs qualités militaires, à côté de tant de défauts du plus mauvais exemple. Souvent plus exigents en déférence que des gradés, ils se posaient en tyrans de la chambrée. Et cette tyrannie, d'ailleurs, le plus souvent intéressée, cachait tout le secret de leur promptitude à être prêt; car ils se faisaient servir d'abord, et ne rendaient leurs services qu'ensuite. Leurs mérites étaient d'ailleurs assez superficiels. Leur propreté et leur ponctualité pouvaient en effet passer pour des qualités maîtresses en un temps où le service militaire se bornait aux parades et aux revues, et où la principale occupation du soldat était de se brosser et d'astiquer son fourniment. Leur discipline était également plus apparente que réelle, et, s'ils acceptaient résolument la volonté du plus fort, ce n'était pas sans grogner contre les jeunes gradés qu'ils avaient vu grandir.

Les vieux soldats d'Afrique et ceux qui avaient fait campagne étaient précieux ceux-là pour initier les jeunes et les rendre *débrouillards,* suivant le terme consacré; mais là encore se bornait leur bonne influence. Car, soldats de routine, ils étaient les esclaves de la consigne dans sa lettre, incapable d'en être les serviteurs dans son esprit. On a fait d'ail-

leurs des histoires sans nombre sur ce sujet, et, quelque exagérées qu'elles soient, elles sont dans la note de ces vieux soldats d'autrefois.

C'est évidemment d'une autre façon qu'il faudrait parler des vieux sous-officiers qui avaient des qualités d'instructeurs, et sur lesquels on pouvait se reposer pour l'exécution des ordres; mais vaut-il mieux encore



Dragons faisant la cuisine.

des hommes jeunes et des gradés intelligents, pourvu qu'ils aient le sentiment de la discipline.

Aujourd'hui, dans les rangs de la troupe, il n'y a plus comme vieux soldats que des hommes commissionnés et, spécialement dans la cavalerie, les hommes s'étant rengagés pour un an. Ces commissions ne sont données qu'aux emplois spéciaux : ouvriers, gardes-magasins, secrétaires, trompettes, musiciens, maréchaux, ordonnances, sapeurs. Les hommes qui en sont pourvus peuvent rester sous les drapeaux jusqu'à l'âge de cinquante ans; ils ont droit à une retraite à vingt-cinq ans de service, et à une retraite proportionnelle à quinze ans. Ce sont donc des exceptions.

Il ne faut pas regretter les vieilles brisques. Vivent nos petits soldats alertes et fringants! et vive leur primesaut! aujourd'hui qu'on fait des soldats uniquement pour la guerre. Et quiconque les a vus aux grandes manœuvres, ces soldats de la France, cavaliers, artilleurs et fantassins, a senti qu'il y avait dans cette troupe une âme vibrante et des cœurs prêts à l'enthousiasme. Si la victoire a été à nos ennemis parce que, comme l'a dit Napoléon Ier, elle est aux gros bataillons, n'avons-nous pas droit aujourd'hui à l'espérance, maintenant que nous avons le nombre? Des cadres instruits, des soldats disciplinés, un dévouement unanime au drapeau, voilà les talismans de la victoire. Et tout Français sent son cœur pris d'une juste émotion de confiance dans l'armée, quand on voit passer ces régiments à l'allure guerrière, fiers, du petit soldat au général, de cette noble fierté du devoir généreusement accompli.

XI

L'ESPRIT MILITAIRE

Quelque puissante que soit l'organisation militaire d'une nation, quel que soit le nombre de ses soldats, la qualité de ses chefs, l'importance de ses ressources matérielles, le perfectionnement de ses engins de guerre, il est certain que la force de son armée dépend principalement de la valeur morale des hommes qui la composent, et l'on ne saurait trop insister sur le pouvoir de cet *esprit militaire,* auquel la France doit tant de glorieuses traditions.

C'est l'éducation morale du soldat qui doit donner à la troupe cette valeur, cette trempe des cœurs, qui engendre les nobles actions et les grands dévouements.

Cette tâche s'accomplit au régiment. En parlant aux soldats des obligations qu'impose le service militaire, on saisit toutes les occasions de faire ressortir à leurs yeux la dignité de la profession des armes. On s'efforce par tous les moyens de leur inspirer le respect de l'uniforme, l'amour du drapeau et de la patrie. On leur cite les hauts faits de leurs devanciers comme exemples de bravoure, de discipline et d'abnégation militaire.

Mais ce n'est pas assez.

Le temps de service est trop court pour cette éducation morale, et combien elle viendrait en aide à la préparation militaire de la jeunesse du pays, si elle leur était donnée dans les écoles, au sein de la famille; si, en un mot, les jeunes gens venaient au régiment le cœur déjà tout vibrant de patriotisme!

C'est à l'esprit militaire, passé des institutions dans les mœurs, que

Rome, qu'Athènes, ont dû leur grandeur. Quand les citoyens cessèrent de regarder le service militaire comme un honneur, ce fut la décadence.

Il ne faut pas confondre l'esprit militaire avec les passions morales qui peuvent quelquefois exalter une armée et produire momentanément les mêmes traits d'héroïsme. Toutefois ces passions ne sont pas à dédaigner, et c'est un mérite de savoir les exciter à propos.

C'est ainsi que l'amour de la liberté a donné une grande force à nos armées de la Révolution ; que le fanatisme religieux est le plus puissant mobile du courage des musulmans ; que la haine de l'étranger a sauvé l'Espagne du joug de nos armées.

C'est ainsi que le désir de la revanche doit exalter les cœurs français.

Mais l'esprit militaire imprime aux troupes des qualités plus fortes et plus durables. C'est la solidarité du drapeau qui est la meilleure garantie de l'ordre, cette condition essentielle du succès.

La vive imagination des Français les rend peut-être plus sujets que d'autres peuples à être entraînés, soit à des actes héroïques, soit à ces terreurs subites dont les meilleures armées sont quelquefois atteintes. C'est l'esprit militaire qui sauve les troupes de ces défaillances, de ces paniques, de ces lâchetés, qui font d'une armée la proie de l'ennemi.

Nul n'hésiterait à condamner le traître qu'on trouverait dans le camp : pourquoi ne pas chasser d'avance ce traître des cœurs, ce sauve-qui-peut, qui est la voix de l'égoïsme ?

Le premier devoir qui s'impose à tout homme est de servir son pays.

La première vertu du citoyen est de savoir sacrifier ses intérêts particuliers à la cause générale.

Ces deux grandes idées se résument en un mot sublime : *le patriotisme.*

Quelle est donc la force qui pourrait rivaliser avec ce puissant levier ?

Mais la patrie n'existe que par l'union des cœurs, et l'esprit militaire d'une nation se mesure au prestige du drapeau.

Le Drapeau national n'est pas seulement un emblème, mais un symbole de la Patrie, c'est la Patrie tout entière. C'est une chose sacrée qui doit avoir la vénération et le culte de tous les cœurs. La religion du drapeau, qui a eu déjà tant de martyrs, est une croyance forte et généreuse qui rend une armée invincible.

La Patrie confie l'honneur de son drapeau à ses soldats; ils en sont tous solidaires.

Ce n'est pas seulement à l'armée que profitera cette éducation morale, car l'homme ainsi formé à cette solidarité, appuyée sur la sincérité et l'honneur, apportera au milieu de ses concitoyens cette franchise, cette noblesse de caractère qui s'indigne de l'hypocrisie, et il sera avant tout préoccupé d'être utile à son pays, soit par ses travaux, soit par son exemple ou ses conseils.



L'éducation militaire a pour but de donner à l'armée la *force morale*.

A la guerre, sans la force morale, le succès peut être compromis et l'échec peut se transformer en déroute. Il faut la force morale pour dominer l'hésitation, la crainte, la défiance, le doute, et tant d'autres sentiments humains qui viennent s'ajouter aux impressions physiques pour triompher du sentiment du devoir.

Dans l'éducation des enfants, en France, on abandonne trop cette grave question de l'esprit militaire aux instincts d'honneur et de générosité, et l'on ne songe pas assez qu'à certains moments il est d'autres instincts plus forts et plus personnels qui peuvent prendre le dessus parce qu'ils tiennent de plus près à la nature humaine.

Certains peuples, d'un tempérament plus froid, d'une imagination moins vive, d'une nature plus malléable, d'un caractère moins raisonneur, ont moins besoin que les Français de cette persuasion intime de l'abnégation, parce que chez eux la subordination est un régime au lieu d'être un principe.

Il faut bien se persuader que les méthodes et les inventions nouvelles passent d'une nation à l'autre, deviennent bientôt communes à toutes et qu'il n'en résulte au plus qu'un avantage momentané. Mais un peuple, qu'animerait l'esprit militaire le plus élevé prendrait sur ses voisins une supériorité immense et durable ; il défierait la fortune et ne craindrait pas qu'un quart d'heure de malheur, le hasard d'une défaite, entraînât sa destruction.

La discipline est indispensable dans l'armée, parce que l'ordre est le premier besoin d'une grande réunion d'hommes. Plus l'obéissance du soldat à ses chefs est prompte, complète et assurée, plus l'armée est forte.

Il faut que l'éducation militaire s'efforce de faire comprendre aux jeunes gens la nécessité de la subordination hiérarchique. La discussion de l'autorité est le pire de tous les maux qui peuvent s'attaquer à l'armée, car c'est un mal contagieux qui amène la discorde, l'anarchie, et fait plus de ravages que les balles de l'ennemi.

L'armée doit être un corps immense qui n'aurait qu'une seule tête avec des milliers de bras.

Quant aux vertus primordiales du soldat, ce sont : *le courage, l'honneur, l'amour de la gloire.*

Ces grands sentiments-là sont plus faciles, parce qu'ils s'étalent au grand jour, parce qu'ils sont susceptibles d'émulation, de passion même. Constamment exaltés par de nombreux exemples, ils se développent rapidement. L'orgueil, au lieu d'être leur ennemi, est un de leurs plus puissants mobiles. Ils ont moins besoin d'être exaltés parce qu'ils portent en eux leur châtiment : la honte.

Mais le courage a plusieurs formes, suivant les caractères ; on peut les graduer ainsi : bravoure, valeur, intrépidité et héroïsme.

Le courage est relativement facile dans le succès, au milieu de la surexcitation, de l'effervescence du combat, il est même contagieux ; mais la fermeté d'âme qui méprise les fatigues, les difficultés, les misères et les périls de la vie, pour accomplir son devoir, est le vrai courage du soldat.

La bravoure, c'est l'élan, l'impétuosité, la griserie de l'audace.

La valeur, c'est le courage froid et raisonné.

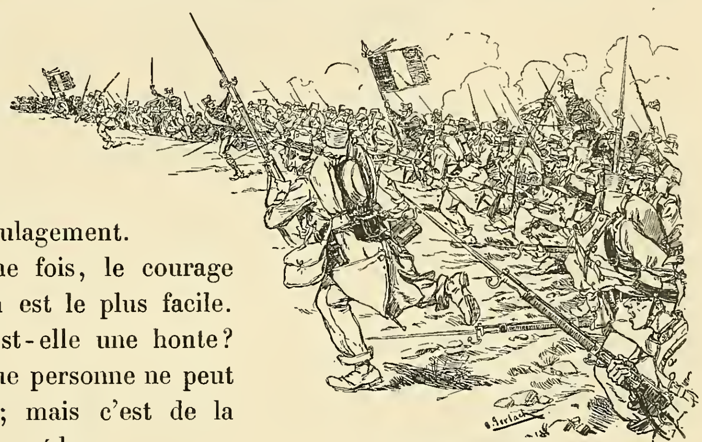
L'intrépidité, c'est le sang-froid et la résolution pondérée.

L'héroïsme, c'est la réunion de toutes ces formes de courage : audace, résolution et sang-froid.

Au feu, les qualités essentielles du chef sont la valeur et l'intrépidité ; celles du soldat, la bravoure. Quant à l'héroïsme, il se révèle à tous les échelons de la hiérarchie.

Ce que l'éducation militaire doit faire comprendre aux soldats, c'est que, si au moment d'un assaut, par exemple, ils doivent rivaliser de bravoure, il faut au contraire la plupart du temps qu'ils sachent réprimer leur ardeur pour ne pas échapper à la discipline. Déployer un courage inutile est de la fanfaronnade dangereuse comme exemple, parce que la bravoure sans résultat est le gaspillage des forces, et si quelque téméraire, méprisant l'ordre des chefs, s'avance trop tôt, non seulement il peut compromettre le succès de l'entreprise, mais sa mort

peut faire hésiter les autres. Tandis que celui qui, à l'ordre du chef, est le premier à s'élancer, celui-là est un brave. Le blessé qui refuse du secours, pour ne pas éloigner ses camarades du combat, celui-là est un brave. Il y a plus de courage à rester immobile et sans broncher sous la mitraille, et même loin de la mitraille, qu'à se ruer en avant au plus fort du danger. C'est pour cela que Napoléon I[er] mettait toujours sa vieille garde en réserve, au lieu de lui donner la tâche la plus difficile dans l'attaque. C'est pour cela que toutes les troupes de deuxième ligne, obligées d'attendre l'ordre d'intervenir, accueillent cet ordre avec satisfaction, comme un soulagement.



Attaque d'infanterie.

Encore une fois, le courage de l'exaltation est le plus facile.

La peur est-elle une honte? Non, parce que personne ne peut s'en défendre; mais c'est de la lâcheté que d'y céder.

Il faut que le soldat soit bien convaincu d'ailleurs que la balle et le sabre ennemis respectent moins le lâche qui tourne le dos, que le brave qui fait face au danger.

Le dévouement est un acte de sublime courage, et le soldat qui sait se dévouer pour les autres donne la preuve de sa supériorité, et non seulement a droit à la reconnaissance, mais au respect de tous. Les exemples de dévouement et d'abnégation dont l'histoire a gardé la mémoire sont nombreux dans l'armée française, et la gloire qui entoure les noms de leurs auteurs sont la meilleure preuve du mérite de ces actes de fraternité militaire.

L'honneur est le juste sentiment que l'on doit avoir de sa dignité; l'honneur militaire est moins personnel, parce que c'est la dignité de l'uniforme, du régiment, de l'armée, du drapeau.

Ce sentiment a plus besoin que tout autre d'être enseigné par l'éducation militaire, car l'honneur militaire doit être un guide pour le soldat.

L'honneur est à l'amour de la gloire ce que la valeur calme est à la

bravoure bruyante. L'amour de la gloire peut exciter les actions d'éclat, l'honneur peut seul engendrer les nobles dévouements.

Certainement le sentiment de l'honneur existe dans le cœur de tous les hommes; mais c'est un germe plus ou moins confondu avec la vanité, suivant les classes de la société, et qu'il faut développer dans l'âme des jeunes gens.

Dans l'armée, l'honneur est le plus puissant levier dont un chef puisse faire usage.

Le soldat doit porter haut le point d'honneur; mais ce qu'il faut, c'est le placer juste, en se défendant de l'exagération qui en fait de la susceptibilité.

Il n'est pas de lien plus puissant que l'honneur pour unir un groupe d'hommes, puisque ce lien c'est le devoir lui-même, et cette idée, tout abstraite qu'elle puisse paraître, est bien vite comprise des plus jeunes soldats; car il n'y a rien de plus fréquent que cette solidarité de l'esprit de corps, qui n'est autre que la solidarité de l'honneur du régiment. Certainement ce n'est souvent qu'une manifestation de rivalité, mais bien facile à transformer, en expliquant au soldat que ce sentiment d'étroite confraternité dans le corps ne doit pas être la prétention d'une vaine gloriole, mais se prouver par une véritable distinction des autres corps. C'est donc une émulation constante, dans laquelle il faut se conquérir le premier rang.

L'esprit de corps, qui naît de la confiance et de l'estime réciproques, de la tradition du passé, et qui se grandit des nobles actions de chaque jour et du désir de la réputation, ne saurait être trop développé dans une armée. Les glorieux faits d'armes, qui sont l'histoire du régiment, en forment l'aliment. En campagne, cet esprit de corps fait des merveilles. Quand les régiments avaient des uniformes différents, cet esprit de corps était plus développé, parce que chacun se sentait ainsi plus signalé à l'attention de tous et plus engagé vis-à-vis de l'honneur du corps. C'est la raison qui fait que l'esprit d'arme tourne quelquefois jusqu'à la jalousie. Tout en combattant cette exagération, et en cherchant à entretenir la bonne camaraderie entre les soldats des différentes armes, dont il est facile de démontrer le mutuel appui, il est bon de laisser subsister dans cet esprit d'arme la persuasion de sa supériorité sur les autres; cela aidera à la guerre à stimuler l'émulation.

Mais, à côté de ces sentiments d'amour-propre raisonné, il faut démontrer au soldat que les bases de l'honneur sont la probité et la

loyauté. Les occasions sont nombreuses dans la vie militaire où le chef peut mettre en relief par ses félicitations ceux d'entre ses soldats qui en font preuve.



En somme, c'est l'éducation morale qui a le devoir de donner aux soldats cette trempe de caractère si nécessaire aux armées, si utile dans la vie privée, si profitable au pays.

On ne saurait établir assez solidement cette base sur laquelle s'édifie la valeur morale d'une armée, et par suite la dignité d'une nation.

XII

RECRUTEMENT DES CADRES

Les sous-officiers en France et à l'étranger.

La troupe une fois constituée, il faut l'encadrer de gradés qui ont charge de son instruction, de sa direction et de son emploi. Les cadres inférieurs sont les sous-officiers et les caporaux, qui constituent les premiers échelons de la hiérarchie militaire.

En France, la première distinction que puisse mériter le soldat est l'admission à la première classe, dont la marque distinctive est un galon de laine sur le bras. Les soldats de première classe sont choisis parmi les soldats ayant au moins six mois de service. Il ne peut être fait exception à cette règle que pour un acte de courage et de dévouement. C'est aujourd'hui une distinction purement honorifique, qui ne donne droit à aucun avantage spécial de solde.

Quant aux soldats proposés pour le grade de caporal ou brigadier, ils suivent d'abord un cours préparatoire d'élèves caporaux ou élèves brigadiers, et ne peuvent être promus que s'ils ont au moins six mois de service actif.

De même, nul ne peut être nommé sous-officier s'il n'a servi activement au moins six mois comme caporal ou brigadier.

Le grade de caporal ou brigadier comporte un emploi spécial, c'est celui de caporal-fourrier ou brigadier-fourrier, qui exige des aptitudes à la comptabilité.

Le grade de sous-officier comporte plusieurs emplois qui sont gradués hiérarchiquement ainsi qu'il suit :

Sergent ou maréchal des logis, — sergent-fourrier ou maréchal des logis fourrier, — sergent-major ou maréchal des logis chef, — adjudant.

Les sergents et les maréchaux des logis ne peuvent être nommés sergents-majors ou maréchaux des logis chefs qu'après avoir accompli six mois dans le grade de sous-officier.

Les sergents-fourriers et maréchaux des logis fourriers doivent, dans ces six mois, avoir exercé pendant trois mois au moins les fonctions de sergent ou de maréchal des logis.

Les adjudants sont choisis indistinctement parmi tous les sous-officiers ayant un an de grade; toutefois les sergents et maréchaux des logis fourriers ne peuvent être nommés à ces emplois qu'autant qu'ils ont été au moins six mois sergents.

Les adjudants sont nommés par les chefs de corps.

Les emplois d'adjudant sont surtout donnés à des sous-officiers rengagés non susceptibles de devenir officiers.

Il est à remarquer qu'en France l'avancement de tous ces grades de caporaux et sous-officiers se fait uniquement au choix.

Il faut bien remarquer que l'emploi d'adjudant est l'emploi de sous-officier le plus élevé.

Cette dénomination, au contraire, désigne dans plusieurs des armées étrangères l'officier adjoint au colonel comme une sorte d'officier d'ordonnance. C'est ainsi qu'il faut comprendre les fonctions de l'adjudant de régiment en Allemagne, qui, si l'on veut une analogie, sont celles du capitaine instructeur de nos régiments de cavalerie en campagne.

De plus, tout sous-officier français peut aspirer au grade d'officier, pourvu qu'il satisfasse aux conditions d'admission aux écoles d'élèves-officiers de Saint-Maixent pour l'infanterie, de Saumur pour la cavalerie, et de Versailles pour l'artillerie et le train des équipages.

Les cadres inférieurs deviennent de plus en plus difficiles à former avec l'exiguïté du service militaire; aussi s'est-on préoccupé, en France comme dans toutes les armées étrangères, de retenir le plus possible les sous-officiers sous les drapeaux en leur offrant quelques avantages.

Les sous-officiers sont admis à contracter pour deux, trois ou cinq ans des rengagements qui sont renouvelables jusqu'à une durée totale de

quinze années de service effectif. Ils peuvent ensuite être maintenus sous les drapeaux, en qualité de commissionnés, jusqu'à l'âge de quarante-sept ans.

Les sous-officiers peuvent être autorisés à contracter leur rengagement dans l'année qui précède ou pendant les trois années qui suivent leur renvoi dans leurs foyers.

Le ministre de la guerre détermine tous les ans le nombre des sous-officiers qui pourront être, pendant l'année, rengagés ou commissionnés dans chaque corps de troupe.

Les sous-officiers qui contractent un rengagement de deux, trois ou cinq ans, ont droit à une première mise d'entretien et à une prime de rengagement. La première mise d'entretien est payée aux sous-officiers immédiatement après la signature de l'acte de rengagement. La prime de rengagement est payée au moment où le sous-officier quitte les drapeaux. Il lui est payé en outre une gratification annuelle.

Les sous-officiers rengagés ou commissionnés reçoivent une solde spéciale déterminée par les tarifs de solde. Ils ont droit à une haute paye à partir du jour où leur rengagement commence à courir. Les sous-officiers rengagés mariés et logés en ville reçoivent une indemnité de logement payable par mois.

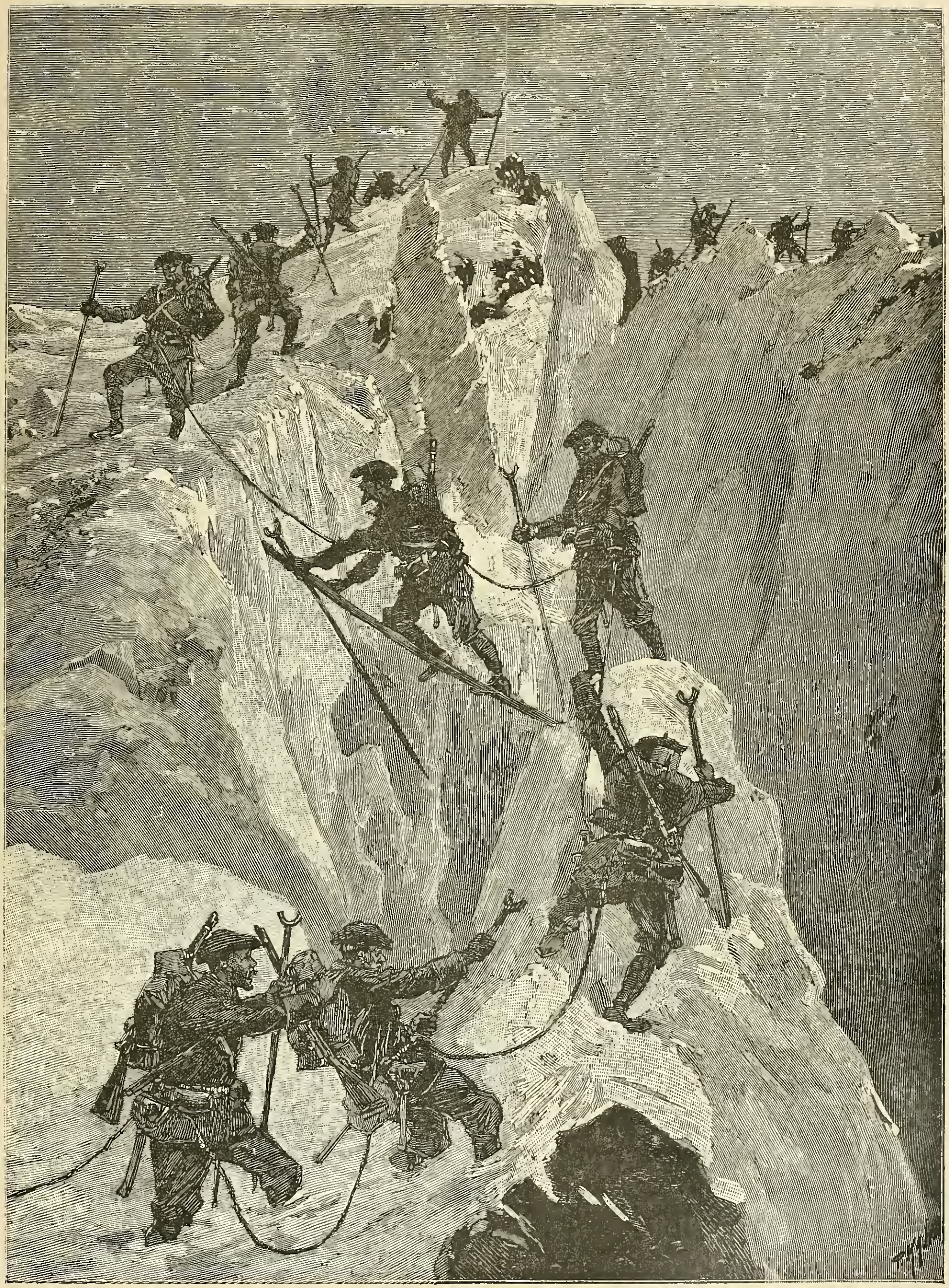
Les sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats de l'armée de terre et leurs assimilés acquièrent des droits à une pension de retraite après vingt-cinq ans de service effectif. Toutefois ils ont droit à une pension proportionnelle à leur durée de service lorsqu'ils comptent au moins quinze années de service.

Les sous-officiers qui jouissent d'une pension proportionnelle ou de retraite sont pendant cinq ans à la disposition du ministre de la guerre pour le service de l'armée territoriale et pour celui de l'instruction militaire préparatoire.

Tout sous-officier qui jouit de la pension accordée après quinze ans de service, est tenu de servir dans l'armée territoriale jusqu'à quarante ans.

Un certain nombre d'emplois civils sont en outre réservés aux anciens sous-officiers qui justifient des aptitudes requises pour ces emplois. La pension proportionnelle de retraite s'ajoute au traitement afférent à ces emplois civils.

De plus, les veuves et les orphelins des sous-officiers ont droit à une pension.



Chasseurs alpins passant les glaciers.

Tels sont les avantages offerts aux sous-officiers français pour les engager à rester sous les drapeaux après la libération de leur classe.

Il est facile de comprendre, en effet, que plus la durée du service de la troupe est réduite, plus il faut prendre souci des instructeurs subalternes, qui ont plus particulièrement mission de la former.

Il y a dans l'*armée allemande* cinq grades différents de sous-officiers, savoir :

1° *Unteroffizier,* ou sous-officier proprement dit, remplissant des fonctions analogues à celles qui sont dévolues aux caporaux dans d'autres armées;

2° *Sergeant*, c'est-à-dire sergent ou maréchal des logis ;

3° *Vice-Feldwebel* ou *Vice-Wachtmeister,* suivant l'arme;

4° *Feldwebel,* sergent-major, ou *Wachtmeister,* maréchal des logis chef;

5° Enfin *Portepee-Fähnrich,* enseigne porte-épée.

Le mot *porte-épée* signifie en allemand dragonne d'épée; la dénomination d'*enseigne porte-épée* doit donc s'entendre ainsi : enseigne ayant la dragonne d'officier, et non pas enseigne portant l'épée.

Les Vice-Feldwebel et Vice-Wachtmeister sont adjoints aux sergents-majors et aux maréchaux des logis chefs pour les seconder dans leur service.

En outre des dénominations énumérées ci-dessus, on en rencontre diverses autres dans les troupes allemandes, mais celles-ci s'appliquent à des emplois spéciaux et non pas à des grades distincts; telles sont, par exemple, les suivantes : *fourriers,* ou sous-officiers chargés des distributions et du logement ; *capitaines d'armes,* dans les troupes à pied, et *quartiers-maîtres,* dans celles à cheval, ou sous-officiers chargés de l'habillement et de la suveillance des ouvriers des corps, *Feuerwerker* ou artificiers, dans l'artillerie, etc.

Dans l'infanterie, une partie des sous-officiers, le quart à peu près, provient des *écoles de sous-officiers,* lesquelles sont actuellement au nombre de neuf dans tout l'empire. Il y en a six en Prusse, à Biebrich, Bartenstein, Juliers, Marienwerder, Potsdam et Weissenfels; une dans le grand duché de Bade, à Ettlingen; une en Saxe, à Marienberg, et une en Bavière, à Fürstenfeldbrück.

Ces écoles reçoivent des engagés volontaires âgés de dix-sept à vingt ans, par conséquent non encore appelés. Ils y passent trois années, après

lesquelles ils sont répartis dans les corps de troupe; ils s'obligent d'ailleurs à servir au moins quatre ans sous les drapeaux à partir de leur sortie de l'école.

Les sous-officiers des autres armes, et ceux de l'infanterie qui ne proviennent pas des écoles, sont d'anciens soldats rengagés après trois ans de service actif, et promus à la suite de leur rengagement. Il est en effet de règle, en Allemagne, qu'aucun soldat ne peut être gradé avant d'avoir accompli trois ans de service. Toutefois, en pratique, comme le nombre des élèves des écoles et des rengagés ne suffit ordinairement pas pour combler toutes les vacances, on est souvent forcé, afin d'y pourvoir, de nommer sous-officiers des premiers soldats (*Gefreite,* c'est-à-dire exempts de certaines corvées), ayant moins de trois ans de présence et ne s'étant pas rengagés.


Infanterie de marine (France).

Les Gefreite correspondent, en fait, aux soldats de première classe de l'armée française; mais il ne serait pas exact de traduire le mot de cette manière, car ce qu'on appelle, en Allemagne, soldats de deuxième classe, ce sont les mauvais sujets punis d'une sorte de dégradation consistant dans l'interdiction du port de la cocarde.

Il existe six écoles préparatoires aux écoles de sous-officiers, à Juliers, Wohlau, Weilbourg, Neufbrisach, Annabourg et Fürstenfeldbrück. On y reçoit, à partir de l'âge de quinze ans, les jeunes gens qui se destinent à la carrière de sous-officiers. Ils y suivent des cours dont la durée est fixée à deux ou trois années, suivant leur degré d'instruction préalable, et doivent ensuite passer dans une école de sous-officiers.

Ce n'est qu'exceptionnellement, comme récompense toute particulière pour action d'éclat devant l'ennemi, que les sous-officiers allemands peuvent devenir officiers. Les nominations de ce genre sont si rares, qu'on peut dire, d'une manière générale, qu'en Allemagne le sous-officier ne songe pas à atteindre l'épaulette. Il se contente de sa situation, d'ailleurs très considérée dans la population.

Tel n'est pas cependant le cas des Porte-Épée-Fähnrich. Cette catégorie de sous-officiers doit être entièrement distinguée des autres. En effet, les Portepee-Fähnrich sont tous des aspirants officiers, et le

grade dont ils sont revêtus est le premier échelon que doivent franchir tous ceux qui désirent entrer dans le corps d'officiers de l'Allemagne.

Pour pouvoir devenir enseigne porte-épée, il faut être *avantageur* ou *cadet,* passer avec succès un examen réglementaire devant une commission spéciale, siégeant à Berlin ; avoir au moins cinq mois de service actif comme simple soldat dans un corps de troupe, et de dix-sept ans et demi à vingt-trois ans d'âge ; enfin produire un certificat d'aptitude délivré par le chef de corps.

On appelle *avantageurs* les jeunes gens qui s'engagent en déclarant qu'ils posent leur candidature comme futurs officiers, et qui jouissent à ce titre des privilèges attachés à cette condition particulière. Ces privilèges varient d'ailleurs suivant les corps ; une certaine latitude est laissée aux colonels à cet égard.

Quant aux *cadets,* ce sont les élèves des écoles militaires instituées en vue d'assurer le recrutement des officiers.

Parmi les questions soulevées au sein du Reichstag, lors des dernières augmentations apportées aux effectifs de paix de l'armée allemande, l'une des plus importantes visait la difficulté de recruter à l'avenir et de conserver sous les drapeaux un cadre de sous-officiers qui s'est accru de plus de quinze mille emplois en l'espace de trois ans.

La loi du 15 juillet 1890 avait, en effet, porté l'effectif des sous-officiers de 62 155 à 66 952; celle du 3 août 1893 l'élevait à 77 883.

Pour obtenir ce résultat, le gouvernement compte sur un rendement plus considérable des écoles de sous-officiers, dont le nombre a été récemment augmenté, et aussi sur les avantages offerts depuis quelques années aux gradés rengagés.

Les différents grades de la hiérarchie des sous-officiers se groupent en deux catégories distinctes au point de vue des insignes, des allocations et des prérogatives : les sous-officiers ayant la dragonne d'officier (*Portepee-Unteroffiziere*), et les sous-officiers n'ayant pas droit au port de cette dragonne (*Unteroffiziere ohne Portepee*).

Dans la première catégorie se rangent le Feldwebel et le Vice-Feldwebel.

La catégorie des sous-officiers n'ayant pas droit à la dragonne d'officier comprend : le Sergeant et l'Unteroffizier.

Il convient encore de mentionner les sous-officiers dont les attributions s'exercent en dehors des compagnies, escadrons et batteries, savoir :



Capitaine de chevau-légers. (Italie.)



Armée autrichienne. Feld-marschall.

Les sous-officiers musiciens (*Hoboisten*) ayant la solde de Vice-Feldwebel.

Les tambours de bataillon (*Bataillons tambours*), dont les deux tiers



Avantageur allemand.

ont le rang de Sergeant et un tiers le rang de Unteroffizier.

Les aspirants payeurs (*Zahlmeisteraspiranten*), dont les trois quarts ont le rang et la solde de Feldwebel, et l'autre quart le rang et la solde de Sergeant.

Les aides de lazareth (*Lazarethgehülfen*), dont la moitié a le rang de Sergeant ou de Unteroffizier, le reste comptant dans le rang comme simples soldats.

Les vétérinaires (*Unterrossärtze*), hommes de troupe (ayant tous une solde supérieure à celle de Feldwebel). C'est une remarque à faire que les vétérinaires de l'armée allemande ont rang de sous-officier.

Le budget de 1894-95 a inauguré l'allocation d'une prime fixe de 125 francs pour tout premier rengagement de sous-officier.

En tant que rengagés, les sous-officiers conservent le droit à la solde pendant tout congé d'une durée inférieure à trois mois; ceux qui n'ont pas encore contracté de rengagement n'ont droit qu'exceptionnellement à la solde pendant toute permission n'excédant pas huit jours.

En route, les sous-officiers ayant la dragonne d'officier ont droit à l'indemnité journalière (5 fr. 625), et aux frais de route (0 fr. 375) par kilomètre sur les voies ordinaires, et 0 fr. 087 par kilomètre sur les voies ferrées, plus 1 fr. 25 par arrêt et changement de train, lorsque le déplacement comporte un éloignement de plus de deux kilomètres de la garnison.

Les sous-officiers n'ayant pas la dragonne d'officier n'ont droit à ces allocations en route que dans certains cas particuliers.

Enfin, lorsque le sous-officier marié est éloigné de sa famille pour raison de service, il est alloué à celle-ci une indemnité journalière.

En principe, les sous-officiers ne sont autorisés à se marier qu'à partir du grade de sergeant.

Il ne serait pas exact d'attribuer à la législation allemande une tendance à favoriser le mariage des sous-officiers. L'État est très parcimonieux à l'égard des veuves et orphelins de militaires qui n'ont pas la qualité d'officier, et l'on peut sans peine constater que les efforts tendent plutôt à retenir les sous-officiers au quartier, à proximité de leur troupe, sans toutefois les mélanger avec elle.

Depuis 1890, les sous-officiers ayant accompli douze ans de service actif reçoivent une prime fixe de 1250 fr. une fois donnée. En même temps leur est acquis, en principe, le droit à un emploi civil.

Toutefois les statistiques publiées à l'occasion des débats parlementaires prouvent que la proportion de sous-officiers effectivement pourvus d'emplois civils, après avoir quitté le service, n'excède pas un tiers.

Les deux autres tiers conservent le titre qui constate leur droit; mais ils n'en tirent aucun bénéfice matériel, à moins qu'ils ne soient reconnus

invalides, auquel cas ce titre leur assure une indemnité mensuelle de 15 francs.

Quoi qu'il en soit, l'autorité militaire accorde, dans la plus large mesure, aux sous-officiers admis à postuler un emploi civil, les facilités de préparer leur admission à cet emploi.

C'est ainsi que les candidats sont autorisés, même avant l'expiration de leur temps de service sous les drapeaux, à faire un stage à l'administration dans laquelle ils désirent être employés : selon les emplois postulés, la durée du stage varie de six mois à un an au maximum.

De plus, pendant ce stage, le sous-officier candidat à un emploi civil perçoit une allocation mensuelle destinée à compléter celle qu'il reçoit de l'administration civile.

Une réglementation assez complexe, mais formelle, détermine les emplois qui peuvent ou doivent être attribués aux anciens sous-officiers.

Les emplois de gendarme ou d'agent de police sont réservés aux sous-officiers ayant neuf ans de service.

En même temps qu'est ouvert aux sous-officiers l'accès des emplois civils, les places d'employés militaires dans les services administratifs leur sont attribuées dans une très large proportion.

Admis sous la double condition d'avoir satisfait aux épreuves des concours et de n'avoir pas dépassé l'âge de trente-deux ans, ils peuvent dans ces divers services se faire une carrière complète jusqu'aux emplois de fonctionnaire supérieur et atteindre ainsi un rang qui, sans les assimiler en aucun cas aux officiers, leur assure du moins un traitement susceptible de s'élever jusqu'à 4,500 francs, ainsi que les droits à une retraite proportionnelle, d'après des tarifs sensiblement égaux à ceux applicables aux officiers.

Sans déroger au principe qui exclut pour le sous-officier la possibilité de devenir officier, les Allemands ont prévu l'utilisation en temps de guerre, dans les fonctions de second lieutenant, d'anciens sous-officiers particulièrement méritants.

Ces gradés sont désignés par le titre de Feldwebel-Lieutenants ; ils comptent parmi les officiers subalternes de la Landwehr, mais sans faire partie du corps d'officiers, au vote duquel leur nomination n'est pas soumise.

Le droit à une pension viagère n'est acquis au sous-officier que dans les conditions suivantes :

1° A titre de traitement d'invalide, en cas d'incapacité de servir causée par le service, au bout de huit années de service ;

2° A titre de pension d'ancienneté, à partir de dix-huit années de service.

Quant aux veuves et orphelins des sous-officiers, l'ancienneté de service du décédé, quelle qu'elle soit, ne leur donne droit à aucune pension. La condition exclusive, pour l'allocation d'un secours viager à la veuve est que le décès du chef de famille soit survenu sur le champ de bataille ou par suite de fait de guerre.

En résumé, si l'armée allemande possède un cadre solide de sous-officiers, pour ainsi dire tous rengagés, c'est plutôt par l'attrait d'une situation sûre et honorée, que par des offres multiples d'avantages pécuniaires, qu'elle l'a obtenu et qu'elle le conserve.

Le chemin de l'épaulette est barré aux sous-officiers ; le grade de Feldwebel est le degré le plus élevé que puisse atteindre la carrière militaire du gradé.

Il ne lui est alloué d'ailleurs ni solde progressive, ni haute paye depuis la date du premier rengagement, qui lui vaut une prime unique de 125 francs, jusqu'au terme de douze années de service ; ce terme lui ouvre le droit à une prime d'ancienneté de 1250 francs, mais lui ferme en même temps le droit à tout rengagement ultérieur.

Qu'il obtienne ou non un emploi civil, au bout de douze ans de service, le département de la guerre est dégagé envers lui de toute obligation.

Si, d'autre part, au lieu de rechercher et d'attendre un emploi civil, le sous-officier est admis à rester sous les drapeaux, dans la situation de commissionné, c'est à dix-huit ans de services seulement qu'il acquiert un nouvel avantage : celui d'une pension de retraite minima, laquelle s'augmente ensuite par périodes sexennales dans des proportions modestes, jusqu'à un maximum de trente-six ans de service.

Dans ces conditions, on doit attribuer surtout à l'esprit militaire de la nation, au prestige du grade dans l'armée, le courant régulier de rengagements qui jusqu'ici a suffi pour maintenir à peu près au complet l'effectif des gradés.

Mais une brusque augmentation de quinze mille emplois de sous-officier ne peut manquer de modifier les conditions d'équilibre entre les ressources et le nécessaire, d'autant plus qu'elle survient précisément en un temps où les exigences de la vie matérielle se développent

rapidement en Allemagne aussi bien qu'ailleurs. Or ces exigences ont déjà rendu nécessaire en 1890, puis en 1894, la concession aux ren-



Volontaire d'un an (cavalerie italienne).

gagés de nouveaux avantages pécuniaires, qui portent actuellement à 5 200 000 francs environ la dépense annuelle afférente aux rengagements.

Donc, si la question des sous-officiers devait être, il y a quelques

années, considérée comme résolue en Allemagne, il est incontestable que les circonstances présentes la font entrer dans une phase nouvelle.

En *Autriche-Hongrie,* il y a quatre grades différents de sous-officiers, savoir :

1° *Corporal,* caporal ou brigadier, grade qui compte dans ce pays parmi ceux de sous-officiers ;

2° *Zugsführer* (guide de peloton), c'est-à-dire sergent ou maréchal des logis ;

3° *Feldwebel, Wachtmeister* ou *Feuerwerker,* suivant l'arme, c'est-à-dire sergent-major, maréchal des logis chef ou artificier;

4° Enfin *Cadet-officier-Stellvertreter,* ou cadet suppléant officier.

Les sous-officiers chargés de la comptabilité dans les différentes unités, compagnies, escadrons ou batteries, ne sont pas considérés comme combattants : dans l'infanterie ils ne sont pas armés du fusil. Les sous-officiers combattants n'ont d'ailleurs pas à s'occuper de comptabilité.

Tous les hommes de troupes peuvent devenir caporaux, sergents ou sergents-majors ; mais le grade de suppléant-officier n'est conféré qu'à ceux qui ont passé avec succès un examen réglementaire, et qui ont obtenu en conséquence le titre de *cadet.* Ces derniers sont également les seuls qui puissent devenir officiers, sauf les cas de récompense exceptionnelle pour faits de guerre.

Généralement, les cadets austro-hongrois, c'est-à-dire en réalité les aspirants-officiers, proviennent des *écoles de cadet;* mais on peut également se présenter simplement aux examens de sortie d'une de ces écoles, et acquérir ainsi les mêmes titres que les élèves eux-mêmes.

En somme, l'organisation militaire austro-hongroise, en ce qui concerne les sous-officiers, a beaucoup d'analogie avec l'organisation allemande.

Toutefois une grave question se pose au sujet de la conservation des sous-officiers sous les drapeaux.

Les hommes ne restant pas plus de vingt-quatre mois environ sous les drapeaux, les sous-officiers, qui sont obligés par la loi d'accomplir intégralement leurs trois années de service, se trouvent dans une situation désavantageuse par rapport aux simples soldats, au point de vue de leurs intérêts matériels, au moment du retour à la vie civile.

Aussi n'est-il pas rare de voir des gradés, à l'époque de la libération de leur classe de recrutement, demander l'autorisation de rendre leurs galons pour éviter une troisième année de caserne.

Des mesures plus ou moins efficaces ont été adoptées, à différentes reprises, par le parlement dans le but de retenir les sous-officiers sous les drapeaux; dernièrement encore une décision ministérielle accordait aux sous-officiers, qualifiés pour un emploi civil, la faculté de reprendre du service après leur renvoi dans leurs foyers, en attendant leur nomination à cet emploi. Les sous-officiers rengagés ont droit à un emploi dans une administration de l'État, après douze ans de service effectif, dont huit en qualité de sous-officier.

Mais toutes ces dispositions ne s'adressent qu'aux sous-officiers de carrière, qui constituent une très faible partie des cadres subalternes.

Il y a en *Italie* trois grades de sous-officiers :

1° *Sergent,* dénomination commune à toutes les armes;

2° *Furiere* (fourrier), grade correspondant à celui de sergent-major dans d'autres armées;

3° *Furiere-major,* ou adjudant sous-officier.

Les caporaux-majors et caporaux ordinaires ne comptent pas comme sous-officiers.

Les sous-officiers italiens proviennent, soit des caporaux ou caporaux-majors, par promotion directe, soit (et c'est là la source de recrutement la plus considérable) des pelotons d'élèves sergents, organisés dans un certain nombre de corps de troupes des différentes armes, sous la dénomination de pelotons d'élèves-sergents; soit enfin (pour une part minime) des élèves des écoles militaires, non reconnus susceptibles d'être nommés sous-lieutenants, ou qui n'ont pas encore atteint l'âge de dix-huit ans.

Pour pouvoir être nommés sous-officiers, les caporaux et caporaux-majors doivent remplir certaines conditions, entre autres, celle de compléter cinq années de service.

Pour le recrutement par les pelotons d'élèves-sergents, il existe actuellement trente-sept pelotons pour l'infanterie, trois pour les troupes alpines, quatre pour les bersaglieri, huit pour la cavalerie, quatre pour l'artillerie de campagne, quatre pour le génie et deux pour l'artillerie de forteresse. On peut être admis dans ces différents corps d'instruction, de l'âge de dix-sept ans à vingt-six ans, en contractant un engagement

volontaire, ou au moment de l'appel, à la condition de s'obliger à servir au moins cinq ans sous les drapeaux. La durée des cours d'instruction est de vingt-quatre mois. Au bout de six mois, les élèves qui satisfont aux examens sont nommés caporaux-majors; ceux qui échouent sont renvoyés comme soldats dans les régiments de leur arme. A la fin du cours les élèves sont nommés sergents, et répartis, avec ce grade, dans les corps de troupe.

Les sous-officiers italiens peuvent devenir officiers; il leur est régulièrement attribué un tiers des vacances du grade de sous-lieutenant dans chaque arme. Ceux qui sont proposés pour l'avancement sont envoyés à l'*Ecole des sous-officiers*, qui, autrefois à Caserte, vient d'être réunie, par mesure d'économie, à l'École militaire de Modène.

Le reste des officiers de l'armée italienne provient des écoles spécialement instituées pour le recrutement des officiers.

Les grades inférieurs dans l'*armée russe* sont au nombre de trois, savoir :

1° *Sous-officier de deuxième classe* ou *jeune*, grade correspondant à celui de caporal ou brigadier dans d'autres armées;

2° *Sous-officier de première classe*, ou *ancien*, c'est-à-dire sergent ou maréchal des logis;

3° *Feldwebel* ou *Vachmister*, suivant l'arme, sergent-major ou maréchal des logis chef.

En outre des dénominations indiquées ci-dessus, on en rencontre, dans les troupes russes, quelques autres qui correspondent à des fonctions spéciales; telles sont : les *capitaines d'armes* dans les troupes à pied et dans les troupes à cheval, ou sous-officiers chargés des distributions, de l'habillement, des magasins des corps, etc.; les *bombardiers* et *laboratoristes*, ou artificiers et ouvriers, dans l'artillerie, etc. Ces désignations n'impliquent, du reste, aucune condition de grade.

On doit distinguer, en Russie, deux catégories très différentes de sous-officiers : les candidats officiers et les sous-officiers proprement dits.

Les premiers proviennent généralement des engagés *volontaires*, avant le tirage au sort. Ils ne sont légalement astreints qu'à un ou deux ans de service actif, suivant leur degré d'instruction générale. A ce privilège s'ajoute, pour ceux qui possèdent une instruction de degré supérieur, le droit d'être admis sans condition de grade ni de service effectif, mais

sur la proposition de leur chef de corps, dans une école de *younkers,* c'est-à-dire dans une des écoles instituées pour former des officiers.

Les volontaires n'ayant qu'une instruction de degré inférieur ne peuvent être admis dans les écoles de younkers qu'au bout d'un an de service effectif, et quand ils ont obtenu un grade de sous-officier.

Quant aux sous-officiers proprement dits, ils proviennent, pour la majeure partie, du recrutement ordinaire.

Les appelés, à moins qu'ils ne justifient d'une instruction analogue à celle des volontaires, ne peuvent être nommés sous-officiers qu'au bout de deux ans de services, et après avoir suivi successivement les cours de l'école de compagnie, puis du peloton d'instruction régimentaire de leur corps. D'après les dernières prescriptions, les appelés peuvent être nommés sous-officiers au bout d'un an, lorsqu'ils justifient des degrés d'instruction de première et deuxième catégorie. En outre il existe, depuis 1887, une école de sous-officiers, ins-



Younkers faisant du combat à pied à la cosaque.

tallée à Riga, qui comprend 500 élèves. Les élèves proviennent, soit des corps de troupe, soit des engagements; les uns et les autres devant posséder le certificat d'instruction du quatrième degré. La durée du cours est de deux années, au bout desquelles, selon leur classement, les élèves sont, soit nommés immédiatement sous-officiers, soit envoyés

comme soldats de première classe dans un corps en attendant une vacance, soit renvoyés aux corps comme soldats de deuxième classe. Ils sont tenus, du reste, de servir encore quatre années en sus des deux années passées à l'école. Pour ce qui est de l'avancement au grade d'officier, ces hommes peuvent bien, il est vrai, devenir officiers, mais seulement après l'accomplissement de cinq années de service actif. De plus, en pratique, on ne les nomme que dans des troupes sédentaires, stationnées dans des garnisons éloignées, de sorte que la situation qui leur est faite est assez peu enviable. Aussi nombre de candidats y renoncent : ceux qui se vouent à la carrière militaire se rengagent plutôt comme sous-officiers; les autres rentrent dans leurs foyers lors du renvoi de leur classe.

En ce qui concerne les appelés justifiant d'une instruction analogue à celle des volontaires, ils leur sont assimilés, mais sous les réserves suivantes : ceux de première catégorie (instruction de degré supérieur) ne peuvent être admis dans une école de younkers avant d'avoir fait deux ans de service effectif, et d'avoir obtenu le grade de sous-officier; ceux de deuxième catégorie (instruction de degré inférieur) ne peuvent y être admis qu'après trois ans de service effectif.

La hiérarchie des sous-officiers comporte cinq grades en *Belgique* :

1° *Sergent ou maréchal des logis*, suivant l'arme;

2° *Premier sergent* ou *premier maréchal des logis;*

3° *Sergent fourrier* ou *maréchal des logis fourrier;*

4° *Sergent major* ou *maréchal des logis chef;*

5° *Adjudant.*

Les caporaux ou brigadiers ne comptent pas comme sous-officiers.

Généralement les sous-officiers belges sont des engagés volontaires formés dans les *écoles* dites régimentaires qui fonctionnent pour chaque corps de troupe, mais d'une manière indépendante du corps correspondant, et souvent même dans une garnison différente. En principe, les remplaçants ne sont pas nommés sous-officiers.

Indépendamment de ces écoles, il existe, à Louvain, un établissement particulier dit *Ecole de volontaires d'infanterie,* dont le but est de donner aux jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire l'instruction nécessaire pour leur permettre de devenir sous-officiers.

Les sous-officiers peuvent devenir officiers en Belgique; il leur est même réservé, normalement, un tiers des vacances de sous-lieutenant,

sous la condition toutefois de satisfaire à un examen réglementaire et d'avoir au moins deux ans de grade de sous-officier.

A part les 130 officiers du corps permanent des instructeurs d'armes, il n'existe pas, en *Suisse,* de cadres actifs proprement dits. Tous les officiers et sous-officiers sont, comme les hommes de troupe, dans leurs foyers en temps ordinaire; leurs obligations d'activité ne diffèrent guère de celles des soldats que par une durée un peu plus longue des différentes périodes d'instruction. En dehors de ces périodes, ils jouissent de toute latitude pour exercer leur profession particulière ou s'occuper de leurs intérêts privés.

Il y a, dans l'*armée suisse,* quatre grades différents de sous-officiers :

1° *Caporal* ou *brigadier,* suivant l'arme;

2° *Sergent* ou *maréchal des logis;*

3° *Sergent-major* ou *maréchal des logis chef;*

4° *Adjudant.*

Les sous-officiers sont choisis parmi les soldats, et promus aux différents grades par les commandants de compagnie, escadron ou batterie, à l'issue des périodes d'instruction. Au terme de la loi militaire, tout citoyen suisse est obligé d'accepter le grade qui lui est régulièrement conféré.

Les nouveaux promus sont appelés à remplir les fonctions d'instructeur dans l'année qui suit leur promotion. Pour les préparer à ces fonctions, ils sont appelés quelques jours d'avance; on nomme *cours de cadres* la période supplémentaire qui leur est ainsi imposée.

De plus, on organise tous les ans des écoles spéciales auxquelles sont convoqués les caporaux nouvellement promus, savoir : huit *ecoles dites de sous-officiers* (une par division) pour l'infanterie, dont la durée est de vingt-huit jours; — une école analogue pour l'artillerie, durant trente-cinq jours; — et une pour la cavalerie, durant quarante-deux jours.

La hiérarchie militaire, en *Espagne,* ne comporte qu'un seul grade de sous-officier, celui de *sergent.* Les caporaux ne comptent pas comme sous-officiers.

La dénomination est la même dans les armes à pied et à cheval.

Les caporaux et sergents sortent généralement des rangs par voie de promotion dans leur corps. Il a été créé, par décret du 9 octobre 1889,

une école d'élèves caporaux de toutes armes, dans laquelle on reçoit des jeunes gens de dix-huit à dix-neuf ans, non encore appelés, et des soldats proposés pour le grade de caporal. La durée des cours est d'un an; le nombre des élèves est de 900 environ. A la sortie, ils sont nommés caporaux et répartis dans les corps de troupes.

Les sous-officiers peuvent devenir officiers.

Le premier grade de la *hiérarchie anglaise* est celui de *corporal.*

Viennent ensuite deux grades différents de sous-officiers, savoir :

1° *Serjeant,* sergent ou maréchal des logis;

2° *Colour-Serjeant* (sergent de drapeau), sergent-major ou maréchal des logis chef.

Entre les sous-officiers et les officiers est classée, depuis 1881, sous le titre de *Warrant-officiers,* une catégorie de gradés qui, précédemment, comptaient aussi comme sous-officiers. Le grade correspondant à cette catégorie est celui de sergent-major ou adjudant.

Les dénominations sont les mêmes pour toutes les troupes, à cheval ou à pied.

Les sous-officiers anglais peuvent devenir officiers, lorsqu'ils sont l'objet d'une proposition régulière de la part de leurs chefs, et qu'ils passent avec succès un examen réglementaire; mais c'est, pour le recrutement du corps d'officiers de l'Angleterre, une source à peu près insignifiante en pratique.

Dans l'*armée turque* les grades inférieurs sont ceux de :

Sergent-major (*bach-tchaouch*).

Sergent-major de deuxième classe (*bach-tchaouch-vékili*).

Sergent (*tchaouch*).

Sergent de deuxième classe (*tchaouch-vékili*), dont les titulaires constituent la catégorie des sous-officiers (*kutchuk-zabithan*), littéralement, petits officiers. A la même catégorie se rattache l'emploi de fourrier (*beuluk-émini*).

Le caporal (*onbachy*), qui prend rang entre le sergent de deuxième classe et le simple soldat, n'est pas considéré comme sous-officier.

Les dénominations des grades inférieurs sont les mêmes dans toutes les armes.

Les candidats au grade de sergent sont instruits dans des écoles organisées dans chaque régiment, ainsi que dans les bataillons détachés

ou indépendants, et dont les cours durent un an. Leur enseignement, en dehors des connaissances militaires, correspondant à l'emploi de sous-officier (règlements de manœuvre et de tir, service intérieur, service en campagne), se borne à la lecture, à l'écriture et aux quatre opérations élémentaires de l'arithmétique. Les caporaux et soldats peuvent être admis au bout d'un an de service à suivre les cours de ces écoles, mais, dans la pratique, ils n'y entrent guère qu'après deux ou trois ans. La promotion au premier grade de sous-officier est précédée d'un examen d'aptitude.

On ne s'est pas préoccupé, jusqu'à présent, en Turquie, de retenir les sous-officiers sous les drapeaux par l'allocation d'avantages pécuniaires. La perspective de l'accès à la situation d'officier, ouverte même aux sous-officiers n'ayant qu'une instruction première médiocre, avait paru un attrait suffisant pour provoquer des rengagements. Comme l'on tend maintenant, avec raison, à rendre plus difficile l'arrivée des sous-officiers au grade de sous-lieutenant, il est possible que la Turquie se trouve amenée à prendre à l'égard des sous-officiers rengagés des mesures analogues à celles qui sont déjà en usage dans la plupart des armées européennes.

On sait que la solde proprement dite n'est payée que d'une façon assez irrégulière. Au moment du renvoi d'une classe dans ses foyers, les hommes qui en font partie reçoivent habituellement en argent une partie des arriérés, tandis que pour le reste on leur remet des bons, dont ils peuvent faire usage ensuite pour le payement des impôts.

XIII

LES OFFICIERS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Il est sans conteste que le cadre d'officiers constitue la qualité de la troupe; son recrutement a donc une importance capitale, et toutes les nations ont apporté le plus grand soin à entourer les nominations et les promotions aux grades supérieurs de toutes les garanties désirables.

Les conditions d'origine et d'avancement des officiers ont pourtant des différences très notables dans les diverses armées européennes, et leur comparaison a donné plus d'une fois matière à discussion.

Il est un point surtout qui divise encore l'opinion militaire en France, c'est la question de l'unité d'origine, dont l'armée allemande, par exemple, s'est fait une règle, en excluant d'une façon presque absolue les sous-officiers du concours à l'épaulette.

Il est certain que le grade d'officier réclame aujourd'hui des qualités plus développées que par le passé, des garanties d'instruction surtout plus étendues, étant données les missions multiples qui incombent même aux grades subalternes.

Les programmes d'examen ont dû forcément s'augmenter des nouvelles matières passées dans le domaine des connaissances professionnelles de l'officier; mais pourquoi en résulterait-il l'évincement des sous-officiers, si ceux-ci satisfont aux conditions de ces programmes à la sortie des écoles qui, comme en France, sont chargées de s'assurer de leur valeur après un premier tri par le concours d'admission?

Et le parallèle de ces deux origines de l'officier peut se résumer dans le problème suivant : Lequel est le plus susceptible de rendre des

services immédiats, du contremaître grandi dans le métier ou de l'ingénieur sortant de l'école?

Une autre question, non moins controversée et qui ressort également de la comparaison de nos institutions avec celles de l'Allemagne, est de prouver s'il y a grand avantage à exiger que tout candidat officier passe par la troupe avant d'être admis aux écoles d'officiers, et s'il y a réel désavantage à permettre l'accès de ces écoles sans cette obligation. Autrement dit : si nos officiers sortant des écoles de Saint-Cyr et de Polytechnique gagneraient beaucoup à passer préalablement dans les rangs de la troupe comme soldats, au lieu d'y débuter comme officiers. Ce qui revient à dire également : Lequel vaut le mieux de débuter par la pratique ou par la théorie?



Page de l'empereur de Russie.

Avant d'aborder la solution de ces deux problèmes, nous allons passer en revue le recrutement des officiers dans les différentes puissances européennes, pour établir la documentation d'une opinion éclectique.

En France, la hiérarchie des officiers jusqu'au grade de général est établie ainsi qu'il suit :

Sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, commandant (chef de bataillon, chef d'escadrons, major), lieutenant-colonel, colonel.

Les officiers ont en France deux origines parallèles : les uns sortent des écoles, les autres des sous-officiers.

Ces écoles sont : l'école spéciale militaire (Saint-Cyr), qui fournit des officiers à l'infanterie et la cavalerie, et l'école Polytechnique, qui fournit des officiers à l'artillerie et au génie.

Ce n'est pas à dire pour cela que les sous-officiers proposés pour officiers ne soient pas astreints à passer par des écoles; mais ces écoles ne sont pas les mêmes que celles énoncées ci-dessus. Les sous-officiers ont à passer un examen d'admission après lequel, classés comme *élèves-officiers*, ils vont suivre pendant une année ceux de l'infanterie, les cours de l'école de Saint-Maixent; ceux de la cavalerie, les cours de l'école

de Saumur; ceux de l'artillerie, du génie et du train des équipages, les cours de l'école de Versailles.

L'avancement au grade de sous-lieutenant a lieu au choix seulement.

L'avancement au grade de lieutenant a lieu exclusivement à l'ancienneté (au bout de deux années effectives du grade de sous-lieutenant).

L'avancement aux grades de capitaine et de chef de bataillon ou d'escadrons a lieu de deux manières : à l'ancienneté et au choix.

L'avancement aux grades de lieutenant-colonel et de colonel, ainsi qu'à l'emploi de major, a lieu au choix seulement.

Dans toutes les armes et dans chaque grade, l'avancement roule sur la totalité de l'arme.

Pour les nominations au grade de capitaine, il est établi une série de trois tours : le premier tour appartient à l'ancienneté, le second au choix, le troisième à l'ancienneté, et ainsi de suite en recommençant par celui de l'ancienneté.

Pour les promotions au grade de chef de bataillon ou d'escadrons, il est établi une série de deux tours : le premier tour appartient à l'ancienneté, le second au choix.

Les tableaux de classement au choix sont, pour chaque arme, établis par une commission composée d'officiers généraux.

Chaque année et antérieurement à la date fixée pour le commencement des inspections, le ministre fait connaître, pour chaque arme ou service et pour chaque grade, l'ancienneté minima exigée des candidats à proposer pour l'inscription au tableau d'avancement.

L'ancienneté minima à exiger des lieutenants, capitaines et chefs de bataillon ou d'escadrons brevetés, est celle de leur arme diminuée de six mois.

Il y a donc là un réel avantage fait aux officiers brevetés.

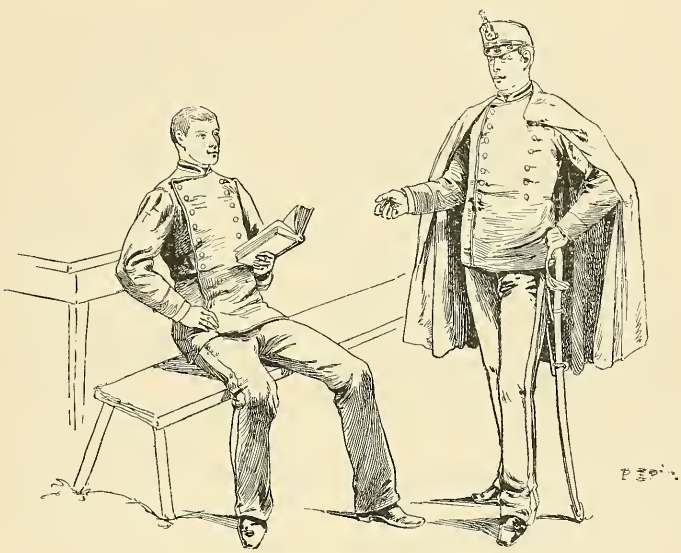
Le chef de corps ou de service présente, dans un état spécial pour chaque grade, les candidats qui lui paraissent susceptibles d'être proposés pour l'avancement.

Chacun des supérieurs hiérarchiques consigne sur cet état, en le transmettant, son appréciation sur les titres des candidats, et signale, s'il y a lieu, les noms qu'il croirait devoir être ajoutés.

Le gouverneur militaire, ou commandant de corps d'armée, arrête l'état de proposition en ce qui concerne l'infanterie. Pour les autres armes et services, il arrête cet état de concert avec l'inspecteur général de

l'arme ou du service. En cas de désaccord entre eux, le ministre prononce.

Pour l'avancement au choix de lieutenant à capitaine, et de capitaine à commandant, les candidats doivent satisfaire à des examens administratifs et professionnels, épreuves écrites et orales, pour obtenir un certificat d'aptitude sans lequel ils ne peuvent être proposés. Ces examens administratifs portent sur les connaissances générales d'organisation, d'administration et de comptabilité des corps de troupes. Les



Élèves de l'École militaire de Tolède.

examens professionnels, comme l'indique leur nom, roulent sur la connaissance des règlements d'exercices propres à l'arme, service des places, service intérieur et service en campagne et sur la tactique de l'arme.

Il est institué des commissions d'armes ou de services et une commission supérieure.

Les *commissions d'armes ou de services* sont les suivantes :

1° Pour l'infanterie : commissions régionales, fractionnées par régions de trois ou quatre corps d'armée, formées des gouverneurs militaires et commandants de corps d'armée de ces régions, et présidées par un membre du conseil supérieur de la guerre désigné par le ministre.

Pour les autres armes et services, commissions générales s'étendant à l'ensemble de l'arme ou du service, et composées chacune de tous les inspecteurs généraux des arrondissements de l'arme ou du service, sous la présidence de celui d'entre eux que désigne le ministre.

Les commissions d'armes prononcent l'inscription définitive au tableau d'avancement pour les grades de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon ou d'escadrons, et pour tous les grades des employés militaires.

Elles dressent des listes de présentation pour les grades de lieutenant-colonel, de colonel et de général de brigade.

Le nombre de candidats à inscrire sur les tableaux d'avancement, ou à présenter, est fixé pour chaque grade, par le ministre, avant la réunion des commissions, et celles-ci en sont informées.

Le nombre des présentations ne peut excéder, dans chaque grade, le double des inscriptions définitives.

La *commission supérieure* de classement embrasse toutes les armes et tous les services.

Elle est composée des gouverneurs militaires et commandants de corps d'armée, auxquels viennent successivement s'adjoindre, avec voix délibératives, les présidents des commissions d'armes, chacun pour le classement des candidats de son arme ou service.

Elle est présidée par celui de ses membres que désigne le ministre.

La commission supérieure de classement prononce, sur la présentation des commissions d'armes, l'inscription définitive au tableau d'avancement pour les grades de lieutenant-colonel et de colonel.

Les listes d'inscription définitive arrêtées par grade et par arme ou service, dans les commissions, sont transmises au ministre et constituent les tableaux d'avancement de l'année.

Les candidats y sont portés dans l'ordre de l'ancienneté de grade.

En *Allemagne*, ce n'est qu'exceptionnellement, comme récompense toute particulière pour action d'éclat devant l'ennemi, que les sous-officiers peuvent devenir officiers. Tel n'est cependant pas le cas des Portepée-Fähnrich. Cette catégorie de sous-officiers doit être entièrement distinguée des autres. En effet, les Portepée-Fähnrich sont tous des aspirants-officiers, et le grade dont ils sont revêtus est le premier échelon que doivent franchir tous ceux qui désirent entrer dans le corps d'officiers de l'Allemagne.

Pour pouvoir devenir Enseigne-Porte-Epée, il faut être *avantageur* ou *cadet;* passer avec succès un examen réglementaire devant une commission spéciale, siégeant à Berlin; avoir au moins cinq mois de service actif comme simple soldat dans un corps de troupe, et de dix-sept ans et demi à vingt-trois ans d'âge; enfin produire un certificat d'aptitude délivré par le chef de corps.

Les cadets fournissent du quart au tiers des officiers; les autres proviennent des avantageurs.

On appelle *avantageurs* les jeunes gens qui s'engagent en déclarant qu'ils posent leur candidature comme futurs officiers, et qui jouissent, à ce titre, des privilèges attachés à cette condition particulière. Ces privilèges varient d'ailleurs, suivant les corps : une certaine latitude est laissée aux colonels à cet égard.



Officier d'infanterie (Autriche).

Quant aux *cadets,* ce sont les élèves des écoles militaires instituées en vue d'assurer le recrutement des officiers. Ces écoles sont au nombre de dix, dont huit en Prusse, une à Dresde pour l'armée saxonne, et une à Munich pour l'armée bavaroise. Des sept écoles prussiennes, six dites maisons de cadets sont des établissements secondaires, savoir : celles de Bensberg, Cœslin, Oranienstein, Ploën, Potsdam et Wahlstadt; elles n'achèvent pas l'éducation de leurs élèves.

Bien que les écoles de cadets soient organisées militairement, le temps qu'on y passe ne compte pas comme service effectif.

En conséquence, à l'expiration des années réglementaires d'études, et après avoir subi l'examen d'enseigne-porte-épée, les jeunes gens sont répartis dans les diverses armes, où ils commencent par servir pendant cinq mois dans les mêmes conditions que les avantageurs, avant de pouvoir recevoir le grade d'enseigne-porte-épée.

Une fois qu'ils ont été nommés Portepée-Fähnrich, les aspirants officiers, quelle que soit leur provenance, doivent tous passer par une des écoles de guerre (*Kriegschulen*) de l'empire allemand, pour pouvoir être nommés officiers. Ce n'est qu'après avoir servi deux ou trois mois au moins (suivant qu'ils sortent ou non des cadets), avec le grade d'enseigne-porte-épée, et par conséquent après sept ou huit mois de service effectif, qu'ils peuvent être envoyés aux écoles de guerre. Ces écoles sont au nombre de onze, dont dix prussiennes : à Anglam, Cassel, Dantzig, Engers, Glogau, Hanovre, Hersfeld, Metz, Neïsse, Potsdam; et une bavaroise, à Munich. Les cours durent trente-cinq semaines et se terminent par un nouvel examen réglementaire qui décide de l'aptitude au grade de sous-lieutenant (seconde-lieutenant). Cet examen, comme celui d'enseigne, est passé devant la commission spéciale de Berlin.

Avant d'être promus, les candidats sont encore soumis à une autre épreuve : il faut qu'ils soient *agréés* par le corps d'officiers dont ils désirent faire partie. Dans chaque régiment, tous les officiers, réunis sous la présidence du colonel, statuent sur l'aptitude à l'épaulette des aspirants officiers, au point de vue de l'honorabilité, du caractère, de la position sociale, etc. Dans le but de faire connaître aux officiers d'une manière plus intime ceux sur lesquels ils auront à statuer, les Portepée-Fähnrich, et parfois même les avantageurs (après quelque temps de service) sont autorisés à vivre au cercle des officiers en compagnie de leurs futurs camarades. Ils n'en continuent pas moins à remplir leurs fonctions spéciales.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'officiers de l'artillerie à pied ou du génie, ils doivent en outre passer une ou deux années aux Écoles d'application de Berlin et de Munich, mais seulement après avoir fait au préalable, dans un corps de troupe de leur arme, un stage de deux ans pour l'artillerie à pied, et de un an pour le génie.

Les règles générales qui viennent d'être indiquées pour l'obtention du grade d'officier admettent une exception en faveur des meilleurs élèves des écoles de cadets de Lichterfeld, de Dresde et de Munich. Ceux-ci, au lieu d'être envoyés dans des corps de troupes à l'expiration des cours

ordinaires, peuvent rester dans ces trois écoles, où ils forment alors des sections spéciales. Les cours de ces sections sont semblables à ceux des écoles de guerre, en sorte qu'après les avoir suivis, les cadets dont il s'agit se trouvent en mesure de passer l'examen d'officier. Ceux qui y réussissent avec distinction sont, à titre de récompense exceptionnelle,



Officier de bersaglieri.

immédiatement nommés sous-lieutenants (seconde-lieutenant). Ils arrivent ainsi à l'épaulette sans avoir passé par les rangs de la troupe et sans avoir eu à subir le vote du corps d'officiers du régiment où ils vont entrer. Ces privilèges ne sont, du reste, accordés chaque année qu'à un nombre très restreint de sujets d'élite.

La hiérarchie des officiers comporte six grades en Allemagne :

1° *Seconde-lieutenant*, ou sous-lieutenant ;

2° *Premier lieutenant*, ou lieutenant ;

3° *Hauptmann* ou *Rittmeister*, suivant l'arme, c'est-à-dire capitaine ;

4° *Major,* c'est-à-dire chef de bataillon ou d'escadrons;

5° *Oberst-lieutenant,* ou lieutenant-colonel;

6° Enfin *Oberst,* ou colonel.

En principe, l'avancement n'a lieu qu'à l'ancienneté. Il se fait par corps de troupe pour les officiers subalternes, jusques et y compris le passage au grade de major, et sur toute l'*arme* à partir de ce grade. Afin d'égaliser les chances d'avancement, lorsque des inégalités par trop sensibles se produisent d'un régiment à l'autre, on opère des mutations qui maintiennent les anciennetés à peu près égales partout.

Il est à remarquer que le principe de l'avancement à l'ancienneté ne constitue pas une règle absolue. L'armée allemande n'a, en effet, pas de loi sur l'avancement, et celle-ci n'est en réalité régie que par la volonté du souverain, c'est-à-dire du chef direct de l'armée, ainsi que par des usages traditionnels maintenus avec soin. Aussi n'est-il pas rare que des officiers jugés incapables d'occuper convenablement un grade supérieur, ne soient pas promus quand arrive leur tour d'ancienneté. Ordinairement alors ils prennent leur retraite ou quittent l'armée pour passer dans l'administration civile.

D'un autre côté, les officiers d'état-major étant promus au titre de l'état-major gagnent de deux à quatre ans pour les promotions aux grades de capitaine et de major sur les officiers des autres armes. En réalité, la règle d'avancement par arme est respectée; mais comme dans l'état-major le nombre des majors est presque double de celui des capitaines, et que d'autre part il se produit dans le grade de major un grand nombre de vacances par suite d'officiers rentrant dans le service actif, il s'ensuit naturellement un avancement plus rapide, dont le principe est soigneusement maintenu.

Enfin, le souverain s'est toujours réservé le droit de faire avancer, en dehors de toute règle, les officiers qu'il juge dignes d'une distinction exceptionnelle; mais il ne fait de ce droit qu'un usage très limité, et principalement en faveur des personnages princiers.

On doit noter que dans l'armée allemande il n'y a pas de corrélation obligée entre les grades et les fonctions : ainsi, on trouve dans la cavalerie des majors qui commandent des escadrons; dans l'infanterie, des lieutenants-colonels commandent parfois des régiments; dans la cavalerie cela arrive même pour des majors; dans les deux armes, des colonels sont fréquemment commandants de brigade comme titulaires et non pas seulement par intérim. Il arrive du reste assez généralement

qu'avant de nommer un officier au grade supérieur, on lui confie pendant quelque temps les fonctions correspondantes ; le grade ne lui est donné qu'ultérieurement. D'un autre côté, on confère souvent le grade supérieur, ou plutôt, comme on dit, le *caractère* de ce grade, tout en le maintenant dans la fonction. De là, l'usage de faire suivre ordinairement la désignation du grade de celle de la fonction, ce qui conduit naturellement à une très grande variété de dénominations ; par exemple : colonel commandant (*kommandeur*) de brigade ; capitaine, caractérisé major, commandant d'escadron (*eskadronschef*) ; premier lieutenant, commandant de compagnie (*compagnieführer*), etc.

Généralement les cadets *austro-hongrois,* c'est-à-dire en réalité les aspirants officiers, proviennent des écoles de *cadets;* mais on peut également se présenter simplement aux examens de sortie d'une de ces écoles, et acquérir ainsi les mêmes titres que les élèves eux-mêmes.

Il y a actuellement quinze écoles de cadets en Autriche-Hongrie, dont douze pour l'infanterie, une pour la cavalerie à Weisskirchen, une pour l'artillerie à Vienne, et une pour les pionniers à Hainburg. Ces écoles reçoivent des jeunes gens de quatorze à dix-sept ans, n'appartenant pas encore à l'armée. La durée des cours comporte quatre années, sauf pour l'école de cavalerie, où elle n'en comporte que trois.

Les plus anciens sont pourvus, au fur et à mesure des vacances, du grade et de l'emploi de *suppléant-officier* dans leur arme.

Les cadets suppléants-officiers sont promus officiers suivant leur rang d'ancienneté. Il est de règle que, pour pouvoir être promus, ils doivent avoir été agréés par le corps d'officiers du régiment dans lequel ils vont entrer. Aucune disposition réglementaire ne fixe d'ailleurs la part qui doit leur être attribuée dans les nominations au grade de sous-lieutenant, comparativement aux jeunes gens sortant des *écoles spéciales* instituées pour le recrutement des officiers.

A côté des écoles de cadets fonctionnent, en effet, d'autres écoles qui fournissent à l'armée une certaine proportion d'officiers ; ce sont :

1° Quatre écoles préparatoires militaires (*Militär-Unterrealschulen*) et l'orphelinat militaire de Fischau ;

2° L'école militaire supérieure (*Militär-Oberrealschule*).

Ces écoles reçoivent les fils de militaires sans fortune.

Ces établissements préparent les élèves à suivre les cours des deux académies de Wiener-Neustadt et de Vienne.

Ceux d'entre eux qui, à leur sortie des écoles préparatoires, sont considérés comme incapables de suivre les cours d'un degré supérieur, sont envoyés aux écoles de cadets.

L'académie militaire de Wiener-Neustadt prépare les officiers pour l'infanterie et la cavalerie.

L'académie technique de Vienne comprend deux sections bien distinctes, celle de l'artillerie et celle du génie.

Les élèves qui passent d'une manière satisfaisante les examens de sortie des académies sont nommés sous-lieutenants; ceux dont les notes sont moindres, entrent dans les régiments comme cadets; enfin ceux dont les notes sont insuffisantes, n'obtiennent que le grade de sous-officier.

La hiérarchie des officiers comporte six grades en Autriche-Hongrie :

1° *Lieutenant,* correspondant à sous-lieutenant dans d'autres armées;

2° *Oberlieutenant* (lieutenant supérieur), ou lieutenant proprement dit;

3° *Hauptmann* ou *Rittmeister,* suivant l'arme, c'est-à-dire capitaine;

4° *Major,* c'est-à-dire chef de bataillon ou d'escadrons;

5° *Oberstlieutenant,* ou lieutenant-colonel;

6° Enfin *Oberst,* ou colonel.

L'avancement se donne partie au choix, partie à l'ancienneté : cinq nominations au moins sur six doivent être faites à l'ancienneté pour les grades subalternes, et trois sur quatre pour les grades supérieurs. Toutefois l'ancienneté ne constitue pas un droit absolu à l'avancement.

D'une part, dans chaque corps de troupe ou service, les officiers des différents grades sont notés tous les ans par des commissions spéciales composées de leurs supérieurs immédiats dans les divers échelons de la hiérarchie. Lorsqu'un officier est noté comme ne méritant pas d'avancer, pour une cause ou pour une autre, il peut être passé quand arrive son tour de nomination à l'ancienneté; il prend alors sa retraite, se retire en congé avec *Wartegebühr,* ou bien encore il est classé dans l'*armeestand,* c'est-à-dire dans la catégorie spéciale d'officiers auxquels sont réservés un certain nombre d'emplois sédentaires, et, dans cette situation, il peut encore recevoir ultérieurement de l'avancement.

D'autre part, pour pouvoir être promus majors, tous les capitaines de l'armée sans exception doivent avoir passé avec succès un examen réglementaire. Afin de mettre les officiers des diverses armes en mesure de se préparer à cet examen, on avait institué à Vienne un cours spécial dit d'aspirants officiers supérieurs (*stabsoffizier-curs*), d'une durée normale de sept mois, auxquels étaient envoyés, sur leur demande, environ

cent capitaines d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie de campagne, de forteresse, de pionniers des régiments de chemins de fer et des télégraphes, que leur ancienneté appelait à passer prochainement majors.

Ce cours n'était pas accessible à tous les capitaines; sans parler des conditions d'ancienneté exigées, de l'influence des notes données par les chefs de corps sur l'état physique, intellectuel et moral des candidats, ceux-ci subissaient, dans leurs régiments respectifs, un examen spécial permettant de juger de leur aptitude pratique dans le commandement d'un bataillon, d'un groupe de batteries ou d'escadrons.

Le cours vient d'être supprimé et remplacé par un examen.

Les résultats obtenus aux examens des aspirants officiers supérieurs conduisent à une élimination définitive; tous ceux auxquels les épreuves ont été défavorables doivent renoncer désormais à l'avancement. Mais il ne faudrait pas croire qu'au moment où leurs camarades moins anciens sont nommés majors, ils soient forcés d'abandonner le service actif; quelques-uns, il est vrai, sont mis à la retraite dans l'année courante, d'autres sont versés dans l'*armeestand*, où ils remplissent des emplois sédentaires, mais les régiments conservent un certain nombre de capitaines vigoureux, bien notés, très versés dans la pratique de leur métier, et, par suite, aptes à rendre d'excellents services dans l'exercice du commandement des petites unités; ceux-ci vieillissent ainsi dans leur grade jusqu'au jour où la fatigue, les infirmités, les restrictions apportées au mariage des officiers, parfois la lassitude d'une même besogne sans cesse renouvelée, les obligent à abandonner, soit de leur plein gré, soit d'office, une carrière qu'ils ont honorablement remplie.

Le nombre des officiers mariés ne doit pas dépasser le quart (la moitié dans l'état-major) du nombre total des officiers dans les grades de lieutenant, capitaine, major et lieutenant-colonel. De plus, certaines conditions de fortune sont exigées.

Pour avoir une idée du nombre des éliminations au moment du passage du grade de capitaine à celui de major, il suffit de rapprocher les données de l'annuaire de la liste d'avancement qui vient de paraître; le moins ancien des capitaines d'infanterie promus a le nº 365 : or, la promotion comptant soixante nominations de majors, il reste trois cent cinq capitaines dont la carrière est, suivant toute probabilité, définitivement arrêtée. Notons, en passant, que le plus ancien des capitaines d'infanterie a actuellement vingt ans de grade.

En ce qui concerne l'avancement au choix, on remarquera qu'il n'est

donné, pour les grades de lieutenant et de capitaine, qu'aux officiers ayant passé soit par l'*école de guerre*, soit par les écoles supérieures de l'artillerie et du génie, s'il s'agit d'officiers appartenant à ces deux armes spéciales. Ces trois établissements d'instruction militaire supérieure se trouvent à Vienne; les cours y durent deux ans et se terminent par des examens qu'il faut subir avec succès pour pouvoir prétendre à l'avancement au choix.

Dans les grades de major, lieutenant-colonel et colonel, il faut, pour pouvoir être proposé au choix, avoir été noté comme méritant cette faveur, à l'unanimité par tous les membres des commissions chargées de l'établissement des notes annuelles. En pratique, le choix se confond presque toujours avec l'ancienneté.

On comprend que, dans une armée où l'avancement à l'ancienneté par sélection est un principe à peu près absolu, toute exception à la règle générale constitue une faveur considérable qu'il convient de distribuer avec mesure. D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que le mode d'avancement à l'ancienneté par sélection ait un rapport quelconque avec le système de l'avancement à l'ancienneté proprement dit que l'on pratique ailleurs. En réalité, l'ancienneté ne confère en Autriche aucun droit à l'avancement. Dans certains pays, pourvu qu'un officier subalterne satisfasse à des conditions d'âge déterminées, il est certain d'arriver au grade supérieur, quelles que soient ses aptitudes pour l'exercice des fonctions de ce grade; c'est la poussée du temps qui seule lui fait gravir un échelon de la hiérarchie, sans effort, et pour ainsi dire fatalement. Le système autrichien ne présente rien de semblable; on demande à tout officier de l'armée austro-hongroise, soit au moyen d'examens ou d'épreuves d'application, soit dans la pratique du commandement sur les places d'exercice ou au cours des grandes manœuvres, de donner la mesure de ses capacités au point de vue de l'aptitude au grade supérieur. Cette méthode conduisant à des éliminations nombreuses, on peut dire que les officiers promus sont l'objet d'un véritable choix, puisqu'on laisse de côté les uns pour faire avancer les autres.

Somme toute, ce système n'est autre que le mode d'avancement au choix pratiqué dans d'autres armées; ici, comme ailleurs, les officiers une fois choisis sont nommés suivant leur ordre d'ancienneté; il convient de dire qu'en Autriche il y a deux sortes d'avancement : 1° l'avancement au choix ordinaire (ancienneté par sélection); 2° l'avancement au choix exceptionnel (hors tour).

Non seulement, comme nous venons de le montrer, il n'existe pas d'avancement à l'ancienneté proprement dit dans l'armée autrichienne, mais le choix lui-même a des rigueurs inconnues chez nous. C'est ainsi que les officiers laissés de côté une première fois doivent généralement perdre tout espoir d'atteindre le grade supérieur. Cependant il faut ajouter que, si le choix ordinaire, ou, suivant l'expression consacrée, l'ancienneté par sélection, aboutit à des éliminations définitives, le choix exceptionnel (nomination hors tour) n'a pas les mêmes conséquences, car il n'implique aucun arrêt de carrière pour ceux qui se trouvent dépassés uniquement par leurs camarades promus hors tour.

Les sous-officiers *italiens* peuvent devenir officiers; il leur est régulièrement attribué un tiers des vacances du grade de sous-lieutenant dans chaque arme. Ceux qui sont proposés pour l'avancement sont envoyés à l'*école des sous-officiers*. Ils sont promus au fur et à mesure des vacances, dans l'ordre du classement de sortie.

Le reste des officiers de l'armée italienne provient des écoles spécialement instituées pour le recrutement des officiers :

1° L'école militaire de Modène, destinée à former des officiers d'infanterie, de cavalerie et du commissariat;

2° L'académie militaire de Turin, pour le recrutement des officiers de l'artillerie et du génie.

La plupart des officiers sortis de ces écoles passent ultérieurement, pour perfectionner leur instruction, par l'une des *écoles supérieures* suivantes : école centrale de tir d'infanterie de Parme; école de cavalerie de Pignerol et école d'extérieur de Rome; école d'application de l'artillerie et du génie de Turin.

La hiérarchie des officiers comporte six grades dans l'armée italienne :

1° Sous-lieutenant (*sottotenente*);

2° Lieutenant (*tenente*);

3° Capitaine (*capitano*);

4° Major, c'est-à-dire chef de bataillon ou d'escadrons (*maggiore*);

5° Lieutenant-colonel (*tenente-colonello*);

6° Enfin colonel (*colonello*).

L'avancement se fait partie au choix, partie à l'ancienneté, jusqu'au grade de major; exclusivement au choix pour les grades supérieurs. L'ancienneté ne constitue pas un droit absolu à l'avancement. En effet, dans chaque corps ou service, les officiers subalternes sont notés, tous

les ans, par une commission d'officiers de grade supérieur à celui de l'intéressé. Ces commissions peuvent déclarer qu'un officier ne mérite pas d'avancer, et, dans ce cas, il est immobilisé de plein droit dans son grade. En outre, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, nul ne peut être promu qu'autant qu'il a passé avec succès un examen réglementaire.

Quant à l'avancement au choix, il y a lieu de signaler que les capitaines, anciens élèves de l'*école de guerre,* ayant obtenu le diplôme de bonnes études à la sortie de cette école, peuvent, de ce fait, prétendre à l'avancement au choix au grade de major, dès qu'ils sont arrivés dans le premier sixième des officiers de leur grade dans leur arme respective. On doit remarquer toutefois qu'en ce qui concerne les armes de l'artillerie et du génie, le diplôme ne confère pas le droit à l'avancement au choix, comme dans l'infanterie et la cavalerie; il constitue seulement un titre à prendre en considération dans l'établissement des propositions.

Les *écoles de younkers,* qui constituent en *Russie* la source principale du recrutement des officiers pour les armes de l'infanterie et de la cavalerie, sont au nombre de treize, savoir : huit *pour l'infanterie,* deux *pour la cavalerie,* trois *pour les cosaques.*

Ces écoles reçoivent des volontaires ou des appelés possédant une certaine instruction.

Ceux des officiers de l'armée russe qui ne proviennent pas des écoles de younkers sont fournis, soit par les écoles militaires d'armes, soit par le corps des pages de l'empereur.

Les *écoles militaires d'armes* sont au nombre de six, savoir: *pour l'infanterie,* deux; *pour la cavalerie,* une; *pour l'artillerie,* deux; *pour le génie,* une.

Ces six écoles militaires d'armes sont ouvertes aux jeunes gens de toutes les classes de la société, y compris les sous-officiers et soldats; mais les militaires ne peuvent entrer aux écoles qu'après avoir accompli, dans un corps de troupe, le temps de service auquel ils sont astreints d'après la catégorie à laquelle ils appartiennent par leur instruction préalable, qu'ils soient d'ailleurs volontaires ou recrues tombées au sort.

Toutefois les jeunes gens qui sortent des gymnases civils ou militaires peuvent être admis sans examen sur la simple production d'un diplôme de bonnes études. Les gymnases militaires, dont les élèves portent la dénomination de *cadets,* sont au nombre de vingt et un. Dans la pra-

tique, la presque totalité des places étant absorbée par les jeunes gens provenant des corps de cadets, il n'est possible qu'à un nombre très restreint de candidats militaires ou civils d'entrer dans ces écoles. Aussi les



Élève de l'école de cavalerie de Pignerole.

deux autres écoles de Moscou et de Kief (anciennes écoles de younkers) ont été transformées pour recevoir ces candidats, auxquels on y donne une instruction analogue. De même pour le cours spécial créé à Élisabethgrad.

Les élèves sont appelés *younkers*, comme ceux des écoles de younkers proprement dites. A la sortie ils sont nommés, suivant leur classement,

dans la garde ou dans la ligne, avec ou sans majoration d'ancienneté, soit sous-lieutenant ou cornette, soit sous-enseigne ou étendard-younker, et avec le droit d'être promus au bout de six mois.

Le corps des pages a une organisation absolument spéciale.

Les *pages* sont généralement les fils ou petits-fils de hauts fonctionnaires que le souverain appelle à la cour.

Ils y reçoivent une éducation et une instruction qui comportent un enseignement de neuf années.

A l'expiration de la dernière année, ils passent un nouvel examen, et, d'après les résultats de cet examen, ils sont nommés officiers dans les mêmes conditions que les élèves des écoles militaires d'armes.

La hiérarchie des officiers comporte sept grades dans l'armée russe :

1° Sous-enseigne ou *étendard-younker*, suivant l'arme;

2° Sous-lieutenant ou *cornette*, suivant l'arme;

3° Lieutenant;

4° Capitaine en second ou *rothmister en second*, suivant l'arme (*schtabscapitaine* ou *schtabsrothmister*);

5° Capitaine ou *rothmister*, suivant l'arme;

6° Lieutenant-colonel;

7° Enfin colonel.

Les sous-enseignes ou étendard-younkers ont rang d'officier et remplissent les fonctions de sous-lieutenant ou de cornette; mais ils ne portent pas les insignes de grade des officiers, ils n'ont que ceux des sous-officiers. Le grade d'*enseigne* n'existe que pour les officiers de réserve.

Le grade de major, intermédiaire entre celui de capitaine et de lieutenant-colonel, a été supprimé en 1884; les officiers qui en étaient revêtus ont tous été promus lieutenants-colonels.

Le grade de lieutenant-colonel n'existe pas dans les corps de la vieille garde; les officiers de ces corps prennent, du reste, rang avec ceux du grade immédiatement supérieur de la jeune garde, des grenadiers ou de la ligne. Les capitaines de la vieille garde ont donc rang de lieutenant-colonel dans la ligne, et, quand ils avancent, ils sont directement promus au grade de colonel.

Dans l'armée russe, l'avancement a lieu partie à l'ancienneté, partie au choix pour les grades inférieurs, et exclusivement au choix pour les grades supérieurs; les sous-lieutenants sont promus lieutenants après quatre années de grade. Dans les grades de capitaine en second et de

capitaine en premier, l'avancement a lieu normalement à l'ancienneté seule, mais généralement les officiers subalternes sont promus au choix quand ils ont suivi les cours d'une *académie militaire,* c'est-à-dire d'un des établissements d'instruction supérieure institués en vue de développer les connaissances théoriques et pratiques des officiers des diverses armes.

Pour ce qui concerne le grade de lieutenant-colonel dans l'infanterie et la cavalerie de la ligne, la moitié des nominations revient au choix, l'autre moitié à l'ancienneté.

Dans le génie et l'artillerie, toutes les nominations sont à l'ancienneté.

Pour le grade de colonel, l'avancement a lieu à l'ancienneté dans la garde, et au choix dans la ligne.

Jusqu'à ces dernières années, les grades étaient plutôt des titres que des grades effectifs en Russie, et il n'y avait pas de corrélation nettement définie entre le grade et l'emploi.

Actuellement, les différentes unités ne doivent plus être commandées que par des officiers du grade correspondant, savoir : capitaines pour les compagnies, escadrons ou batteries; lieutenants-colonels pour les bataillons, les groupes d'escadrons ou de batteries; colonels pour les régiments.

Les sous-officiers peuvent devenir officiers en *Belgique;* il leur est même réservé normalement un tiers des vacances de sous-lieutenant, sous la condition toutefois de satisfaire à un examen réglementaire et d'avoir au moins deux ans de grade de sous-officier.

Il existe à Hasselt une *école spéciale* de sous-officiers d'infanterie et de cavalerie, dans laquelle sont envoyés, jusqu'à concurrence du chiffre annuellement fixé par le ministre, les sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant. La durée des cours de cette école est de neuf mois : ils se terminent par un examen de sortie, dont le programme n'est autre que celui de l'examen réglementaire exigé de tous les candidats à l'épaulette.

Ceux des officiers belges qui ne proviennent pas des sous-officiers, les deux tiers des sous-lieutenants environ par conséquent, sont fournis par l'*école militaire* d'Ixelles (faubourg de Bruxelles).

Il existe depuis 1883, pour l'arme de l'infanterie, une école préparatoire à l'école militaire. Elle est annexée au régiment des carabiniers

et reçoit, par voie de concours, les candidats proposés dans leurs corps, âgés de dix-sept à vingt-trois ans.

Ne peuvent être proposés comme candidats que des sous-officiers ayant au moins un an de service ou des fils d'officier ayant six mois de service.

L'école militaire d'Ixelles est partagée en deux sections, l'une pour l'infanterie et la cavalerie, l'autre pour l'artillerie et le génie.

Les élèves qui ont satisfait aux épreuves réglementaires sont nommés sous-lieutenants au bout de deux ans, quelle que soit leur arme. Ceux de l'infanterie et de la cavalerie vont alors rejoindre les régiments auxquels ils sont affectés. Ceux de l'artillerie et du génie continuent à rester à l'école en qualité d'officiers-élèves pendant deux autres années, à l'expiration desquelles ils sont promus lieutenants et répartis dans les corps de troupe de leur arme.

La hiérarchie des officiers comporte sept grades en Belgique :

1° *Sous-lieutenant;*

2° *Lieutenant;*

3° *Capitaine en second;*

4° *Capitaine-commandant;*

5° *Major,* c'est-à-dire chef de bataillon ou d'escadrons ;

6° *Lieutenant-colonel;*

7° *Colonel.*

L'avancement jusqu'au grade de capitaine en second, inclusivement, a lieu moitié à l'ancienneté, moitié au choix. Les candidats à l'avancement au choix doivent passer avec succès des examens réglementaires.

A partir du grade de capitaine en second, l'avancement n'est plus donné qu'au choix ; mais il n'est imposé d'examens qu'aux candidats au grade de capitaine-commandant.

Dans l'armée *suisse,* en règle générale, tous les officiers doivent avoir d'abord servi comme soldat, puis comme sous-officier. Les aspirants officiers sont choisis, par les autorités cantonales, parmi les hommes de troupe ayant suivi au moins un cours de répétition, et dont l'aptitude et la situation sociale sont constatées à la fois par leurs chefs hiérarchiques et par les instructeurs d'armes.

On confère le grade de sergent aux candidats ainsi désignés, s'ils ne le possèdent déjà, et ils sont appelés, sur la proposition du chef de l'arme, à suivre les cours organisés annuellement sous la dénomination d'*écoles*



Zouave. (France.)



Infanterie. (France.)

préparatoires d'officiers, savoir : huit écoles pour l'infanterie, une école pour l'artillerie, une école pour la cavalerie.

Les aspirants officiers du génie sont choisis par le conseil fédéral.

A l'expiration des cours, les jeunes gens qui ont obtenu le certificat de capacité sont nommés lieutenants.

Une partie des officiers de l'artillerie et du génie proviennent de l'école polytechnique de Zurich, à laquelle est annexée une section militaire.

Ceux qui obtiennent le diplôme de sortie peuvent être nommés lieutenants en premier.

La hiérarchie des officiers comporte cinq grades, savoir :

1° *Lieutenant ;*

2° *Premier lieutenant ;*

3° *Capitaine ;*

4° *Major,* c'est-à-dire chef de bataillon ou d'escadrons;

5° *Lieutenant-colonel.*



Colonel d'état-major (Espagne).

Tout lieutenant nouvellement promu est appelé à remplir les fonctions d'instructeur à la première école de recrues qui suit sa nomination, et, l'année d'après, il est convoqué comme instructeur pour une école de répétition.

Il faut deux ans d'ancienneté dans chaque grade pour pouvoir être nommé à un grade supérieur.

Afin de permettre aux officiers d'acquérir les connaissances nécessaires à leurs fonctions, il est institué quatre *écoles centrales.*

La première est annuelle, et la durée des cours y est de six semaines; elle est destinée aux officiers subalternes de toutes armes, mais elle n'est fréquentée en général que par ceux susceptibles d'être proposés pour l'avancement.

La deuxième est également annuelle. La durée des cours est de six semaines pour les capitaines nouveaux promus et pour les capitaines proposés pour majors.

La troisième, qui a lieu tous les quatre ans, dure deux semaines pour les commandants de bataillons d'infanterie et de carabiniers.

La quatrième a des époques variables et d'une durée de six semaines pour les lieutenants-colonels nouveaux promus.

Les lieutenants sont promus lieutenants en premier à l'ancienneté. La promotion au grade de capitaine a lieu sur les propositions des instructeurs en chef et des chefs directs de l'intéressé, sans tenir compte de l'ancienneté.

La nomination au grade d'officier supérieur a lieu d'après des règles spéciales.

Les nominations de colonel divisionnaire et de colonel commandant d'armée sont faites après décisions du conseil fédéral.

En *Espagne,* les sous-officiers peuvent devenir officiers.

Le *collège préparatoire militaire* de Trujillo est destiné à permettre aux sous-officiers sortant du rang d'acquérir l'instruction nécessaire pour entrer aux académies d'armes.

Les académies militaires de Tolède (infanterie), Valladolid (cavalerie), Séville (administration), ont pour but d'assurer le recrutement des officiers de ces trois armes. La durée des cours y est de trois ans.

Les académies de Ségovie (artillerie) et Guadalajara (génie) préparent dans les mêmes conditions des officiers pour ces deux armes, mais la durée des cours est de cinq ans.

La hiérarchie des officiers comporte sept grades en Espagne :

1° *Sous-lieutenant élève ;*

2° *Lieutenant en second;*

3° *Lieutenant en premier ;*

4° *Capitaine ;*

5° *Commandant ;*

6° *Lieutenant-colonel;*

7° *Colonel.*

Aux termes de la loi constitutive de l'armée en date du 19 juillet 1889, l'avancement en temps de paix jusqu'au grade de colonel inclus doit avoir lieu rigoureusement à l'ancienneté par sélection, mais à la condition d'avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le grade inférieur. Les officiers que l'ancienneté appelle à une promotion prochaine, sont classés en deux catégories : 1° ceux qui sont déclarés aptes à l'avancement ; 2° ceux qui paraissent devoir être ajournés. A cet effet, chaque année les inspecteurs généraux de chaque arme, réunis en conseil, désignent, d'après leurs notes, ceux des officiers qui ne doivent pas concourir à l'avancement.

Les officiers ajournés pendant trois années de suite sont rayés des cadres ou retraités, suivant les années de service qu'ils comptent.

La même loi stipule qu'il ne pourra être fait aucune nomination qui ne soit motivée par une vacance, et qu'à l'avenir il ne sera plus accordé, ni en paix ni en guerre, de grades personnels honoraires ni de majorations d'ancienneté. Ces dispositions mettent fin à l'ancien système du dualisme, qui jusqu'à ces derniers temps permettait aux officiers de posséder, outre leur grade effectif (*empleo*), un et même deux grades honoraires (*grado* ou *sobregrado*) plus élevés.

Une loi du 11 juillet 1894 a autorisé, à titre exceptionnel, le ministre de la guerre à nommer de suite au grade immédiatement supérieur les capitaines, commandants et lieutenants-colonels, des cadres actifs de l'infanterie et de la cavalerie reconnus aptes à l'avancement, qui comptent actuellement dix-huit années d'ancienneté dans leur grade.

Cette mesure bienveillante constitue une dérogation complète aux dispositions de la loi d'avancement, d'après lesquelles aucune nomination ne pourra être faite si elle n'est pas motivée par une vacance. Elle a été prise pour donner satisfaction aux réclamations du corps d'officiers des armes générales (infanterie et cavalerie), dont l'avancement se trouvait arrêté par la présence dans les cadres de l'armée d'un nombre considérable d'officiers dont l'ancienneté de grade remontait à 1876, année marquée par la fin de la guerre carliste.

D'après l'annuaire de 1893-94, le chiffre des officiers qui ont bénéficié de la nouvelle loi s'élève à plus de mille.

Les sous-officiers *anglais* peuvent devenir officiers lorsqu'ils sont l'objet d'une proposition régulière de la part de leurs chefs et qu'ils passent avec succès un examen réglementaire ; mais c'est, pour le recrutement du corps d'officiers de l'Angleterre, une source à peu près insignifiante en pratique.

En temps de paix, les officiers de milice peuvent être admis, sous certaines conditions et après examen, à passer dans les cadres actifs.

Les candidats officiers pour l'infanterie et la cavalerie, lorsqu'ils ne sont ni sous-officiers de l'armée active ni officiers de milice, commencent tous par faire dix-huit mois d'études au *collège militaire de Sandhurst*, où ils sont admis avec le titre de *cadets*, soit à la suite d'un examen, soit sur la présentation d'un certificat de bonnes études dans une université, soit enfin après un examen spécial en sortant des *pages* et *cadets de la*

reine. Au bout de l'année, ceux qui satisfont aux examens de sortie sont nommés lieutenants en second dans les corps de troupe. Le grade qui leur est conféré n'est d'ailleurs pas définitif, les titulaires pouvant être congédiés au bout de trois ans, s'ils ne sont pas reconnus de tous points aptes à faire un bon service, par une commission composée de trois officiers les plus anciens du corps de troupe où ils ont été classés.

Pour l'artillerie et le génie, les candidats officiers passent par l'*académie royale militaire de Woolwich*, où ils restent deux ans.

La hiérarchie des officiers comporte six grades en Angleterre :

1° *Lieutenant en second;*

2° *Lieutenant;*

3° *Capitaine;*

4° *Major,* c'est-à-dire chef de bataillon ou d'escadrons;

5° *Lieutenant-colonel;*

6° *Colonel.*

Il est à remarquer que, dans l'armée anglaise, on admet deux sortes de grades, le grade effectif (regimental), c'est-à-dire conférant l'exercice des fonctions correspondantes, et le grade titre (brevet), lequel donne seulement, à celui qui en est investi, le droit de porter les insignes et de recevoir les honneurs correspondants, sans d'ailleurs qu'ils puissent toucher le traitement afférent à ce grade, ni exercer les fonctions qu'il comporte. Ainsi, un capitaine effectif d'infanterie peut être breveté major; il porte alors les insignes et a droit aux honneurs du grade de major; mais il ne touche que les appointements de capitaine et continue à en faire le service.

En outre, la correspondance entre le grade et les fonctions diffère assez notablement de celle qui est généralement adoptée dans les autres armées. Dans le bataillon d'infanterie, par exemple, lequel est à huit compagnies en Angleterre, deux ou trois compagnies sont commandées par des majors; les autres ont à leur tête des capitaines. Les bataillons ont pour chefs des lieutenants-colonels secondés par des majors commandants en second. De même dans la cavalerie, sur les quatre escadrons d'un régiment, deux sont commandés par des majors et deux par des capitaines; le commandant du régiment est lieutenant-colonel; le commandant en second, major. Dans l'artillerie, toutes les batteries sont commandées par des majors : les capitaines ne sont que commandants en second. Enfin il n'existe pas de fonction correspondant au grade de colonel. Les chefs de corps sont, en règle générale, des lieutenants-colo-

nels ; au bout de quatre ans d'exercice de leurs fonctions, ils sont promus d'office colonels, mais continuent néanmoins à toucher la solde de lieutenant-colonel. Sur l'annuaire, ils figurent avec le titre de lieutenant-colonel ; une annotation spéciale indique seulement qu'ils ont été nommés colonels à telle ou telle date.

Cette dernière particularité a son origine dans un usage traditionnel qui n'a été aboli qu'en 1881. Jusqu'à cette époque, le grade de colonel



L'escorte royale (Espagne).

n'existait pas à proprement parler : c'était un titre que l'on accordait à des généraux ou à d'autres grands personnages, comme distinction honorifique, et qui leur rapportait un traitement annuel de vingt-cinq mille francs. Actuellement le traitement est supprimé ; les anciens colonels ont seulement conservé leur titre et les honneurs correspondants.

L'avancement jusqu'au grade de major ne peut avoir lieu qu'à la suite d'examens passés avec succès par les candidats. Il se fait, du reste, au choix ou à l'ancienneté, suivant des règles assez compliquées. A partir du grade de major, l'avancement se donne à peu près uniquement au choix ; les candidats ont à subir un examen sur la tactique combinée des trois armes, ce qui indique suffisamment l'intention du gouvernement

anglais de prendre les meilleures garanties pour les commandements supérieurs.

Une disposition caractéristique de la législation militaire anglaise, relative à l'état des officiers, consiste dans la mise d'office en disponibilité, et par suite en demi-solde, de tous les officiers supérieurs au bout d'un certain temps d'exercice de leurs fonctions.

En principe, un major ne peut servir plus de sept années consécutives avec son grade dans un régiment, ni plus de cinq années dans l'état-major; après ce laps de temps, il est placé en demi-solde avec promotion au grade de lieutenant-colonel. De même, les colonels sont mis en demi-solde au bout de deux ans, par conséquent après six ans de services consécutifs, comme lieutenant-colonel d'abord (pendant quatre ans), puis avec le grade de colonel.

Les officiers supérieurs en demi-solde peuvent, par la suite, être rappelés à l'activité, mais seulement jusqu'à l'âge de cinquante-sept ans, limite fixée pour la mise à la retraite des lieutenants-colonels et des colonels.

La hiérarchie des officiers comprend, dans l'*armée ottomane,* les grades suivants :

Second lieutenant ou sous-lieutenant, *mulazim-i-sani;*
Premier lieutenant, *mulazim-i-ewel;*
Capitaine, *iuzbachy;*
Adjudant-major ou vice-major, *kol-aghasy;*
Major (chef de bataillon ou d'escadrons), *bimbachy;*
Lieutenant-colonel, *kaïmakam;*
Colonel, *mir-alaï.*

Cette hiérarchie présente un degré de plus que celle qu'ont adoptée presque toutes les autres armées, c'est le grade de *kol-aghasy,* que l'on traduit ordinairement dans les ouvrages français par adjudant-major, et dans les ouvrages allemands par vice-major. Le terme turc signifie commandant d'aile et provient de ce que, à l'origine, le bataillon turc étant formé à huit compagnies se divisait en deux ailes (*kol*), commandées chacune par un *kol-aghasy.* On a même, jusqu'à ces dernières années, distingué dans ce grade deux classes donnant droit à une solde différente, l'adjudant-major de droite et l'adjudant-major de gauche. Actuellement, dans les corps de troupe, cet officier ne remplit plus que les fonctions d'adjudant-major.

Il existe aussi un emploi de capitaine en second (*iuzbachy vekily*) spécial à la cavalerie.

Les colonels et lieutenants-colonels, et parfois aussi les majors et les adjudants-majors, ont droit au titre de *bey ;* les autres officiers sont qualifiés d'*effendi* (terme qui, dans le langage usuel, est employé pour monsieur) ou d'*agha.*

Le titre d'effendi s'appliquant traditionnellement à des personnes qui jouissent d'une instruction élevée, on réserve celui d'agha à certains officiers subalternes qui ne possèdent que des connaissances tout à fait rudimentaires. Ils peuvent, paraît-il, devenir effendi en perfectionnant leur instruction.

Le recrutement des officiers turcs est basé sur des dispositions assez semblables à celles qui sont en usage en France. Deux écoles différentes fournissent des sous-lieutenants, l'une à l'infanterie et à la cavalerie, l'autre à l'artillerie et au génie.

Mais à côté des officiers sortant des écoles il s'en trouve, en très grand nombre même, qui proviennent des sous-officiers.

Actuellement le nombre des sous-officiers sortant des écoles atteint à peine 15 pour 100 du chiffre total des officiers; ils sont assez nombreux dans les états-majors et les services spéciaux, mais très rares dans les corps de troupe. Dans l'infanterie, par exemple, sur les seize à dix-huit officiers qui constituent les cadres d'un bataillon, on n'en trouve en général que deux à quatre qui aient passé par l'école militaire.

Étant donné le niveau général de l'instruction dans la population de l'empire ottoman, on se figure aisément que les officiers sortant du rang, et particulièrement les plus anciens d'entre eux, ne possèdent, pour la plupart, que des connaissances théoriques très limitées. Aussi cherche-t-on à en diminuer le nombre par l'augmentation de l'effectif des écoles militaires.

En principe, pour pouvoir obtenir le grade de sous-lieutenant, les sous-officiers doivent avoir servi pendant une durée double de celle du service obligatoire, soit, dans la pratique, six années. Ils doivent, en outre, satisfaire à un examen d'aptitude devant une commission siégeant au quartier général de la division et composée d'un commandant de régiment, d'un imam (aumônier) et de deux adjudants-majors ou capitaines. Les épreuves sont théoriques et pratiques; elles portent sur la lecture, l'écriture, la rédaction des documents de service, le calcul, les règlements sur le service intérieur, le service des places, le service en

campagne, les manœuvres jusqu'à l'école de compagnie, les premiers éléments de la tactique (au point de vue de l'arme du candidat) et de la fortification en campagne.

L'avancement a lieu par corps de troupe jusqu'au grade de capitaine inclus (dans la cavalerie seulement jusqu'à celui de capitaine en second). Pour les grades supérieurs, il s'effectue par corps d'armée (*ordou*), et, pour les grades d'officiers généraux, sur l'ensemble de l'armée ottomane.

Les officiers sortis des écoles ne sont soumis à aucune épreuve pour le passage d'un grade à un autre. Leur avancement est généralement rapide (ce qui explique facilement leur petit nombre et l'infériorité sensible au point de vue de l'instruction des officiers sortant des rangs). Les délais suivants pour le passage dans chaque grade sont considérés comme normaux : sous-lieutenant, un an; lieutenant, deux ans; capitaine, trois ans; adjudant-major, cinq ans; major, cinq ans.

Les officiers sortant des rangs doivent, au contraire, subir des examens pour l'avancement aux grades de capitaine et d'adjudant-major. Un assez grand nombre d'entre eux ne dépassent pas les grades subalternes; mais, comme il n'existe pas dans l'armée turque de règle fixe obligeant les officiers à quitter le service à un âge déterminé, on peut voir, à côté de jeunes officiers supérieurs ayant franchi rapidement les échelons de la hiérarchie, de vieux capitaines que leur âge rend parfois peu capables d'exercer les fonctions de leur grade.

XIV

L'OFFICIER

De la comparaison des origines de l'officier dans les différentes armées européennes, il ressort nettement que toutes les nations ont entouré le grade d'officier de toutes les garanties qu'elles ont jugées les meilleures.

Quoique différentes, ces garanties se ressemblent beaucoup, considérées dans leur double caractère d'épreuves physiques et intellectuelles; elles se résument toutes en une même optique : l'aptitude professionnelle.

Quant à l'unité d'origine des officiers allemands, par exemple, si elle a une valeur réelle au point de vue de l'homogénéité du corps d'officiers, elle donne une large prise à la discussion au point de vue où l'on a placé actuellement la question, à savoir : le corps d'officiers doit-il être un corps fermé ou un corps ouvert ?

L'évincement des sous-officiers du concours à l'épaulette est d'ailleurs une formule mal posée et sur laquelle il faut s'entendre. Cette élimination, quasi aristocratique, est en somme la sélection adoptée dans toutes les armées, avec cette différence qu'en Allemagne elle est posée en principe dès le début de la carrière au lieu d'être un tri à la transition du grade de sous-officier à celui d'officier, comme cela se passe chez nous. Le soldat allemand qui veut devenir officier forme une classe à part dès son arrivée au régiment, où il prend le nom d'*avantageur,* ce qui veut dire aspirant officier. Celui qui ne prend pas cette précaution de s'annoncer ainsi, ou qui se voit éliminé par défaut d'instruction, ne peut pas, en effet, dépasser le grade de sous-officier.

La seule condition qui se pourrait qualifier de sélection aristocratique est la nécessité imposée à l'aspirant officier d'obtenir l'acceptation du

colonel comme avantageur, et celle du corps d'officiers comme nouveau promu.

Mais en somme, en Allemagne comme dans toutes les armées, il y a des jeunes gens qui se destinent à devenir officiers, et d'autres qui ne visent pas plus haut que le grade de sous-officier.

Ce qui est plus important à constater, c'est que tous les officiers allemands sont coulés dans le même moule, qu'ils sortent des écoles de cadets ou des avantageurs; tous débutent dans la troupe, ont à remplir pendant un certain temps les fonctions de sous-officier, et ne passent qu'ensuite par les écoles d'officiers.

Ceci est essentiellement différent de ce qui se passe dans l'armée française, où l'on voit, pourvus du même grade, exerçant les mêmes fonctions et jouissant du même rang, de jeunes officiers, les uns sortant des rangs et ayant déjà quatre ou six ans de service dans la troupe, les autres sortant de l'école et débutant dans la troupe.

Les uns et les autres ont reçu l'instruction professionnelle à une école, mais non encore à la même école, et il est bien certain que de la sorte, malgré l'identification qui peut se faire postérieurement, il y a dans ces deux sources d'officiers une sorte de compétition ou, si l'on veut, un double emploi.

Après cela on comprend que l'on se soit demandé pourquoi des sous-officiers reconnus aptes à l'épaulette ne passaient pas à la même école d'origine que leurs futurs égaux dans le grade d'officier, au lieu de passer par une autre école qui, si elle est inférieure, ne doit pas leur assurer le même titre, et qui, si elle doit leur conférer le même grade et les mêmes fonctions, doit être identique?

Enfin ne vaudrait-il pas mieux, à l'instar des Allemands, faire passer tous les futurs officiers par la troupe avant l'école ?

En résumé, devant cette double optique, la question de Saint-Cyr se pose : ou Saint-Cyr école fermée, se recrutant dans les collèges, ou Saint-Cyr école ouverte, se recrutant dans les régiments.

Ou Saint-Cyr école théorique, ou Saint-Cyr école pratique.

Le but est de former des sous-lieutenants capables de remplir les missions de leur grade. On a peut-être tort d'en demander plus; mais ne discutons pas, nous poserions là une proposition complémentaire, celle des écoles d'application d'armes.

Telles que les choses existent, nos futurs officiers quittent les bancs du collège pour entrer sans transition à l'école militaire, après un examen

justifiant un certain fonds d'instruction, dont nous ne voulons pas non plus discuter le programme, et des aptitudes physiques s'accordant avec leur future carrière.

Dix-huit à vingt ans, voilà leur âge à l'entrée. Comme vocation, plutôt un penchant pour les côtés extérieurs de la vie militaire : il ne faut pas d'ailleurs en exiger plus à cet âge-là. Comme connaissances du métier qu'ils adoptent, sauf pour les fils de militaires, qui prennent quelque teinte du milieu entre les heures de collège, rien, si ce n'est ce que l'on apprend du rôle de l'armée dans l'histoire générale. Comme données sur l'organisation de l'armée qui va devenir la base de toutes leurs études, rien, si ce n'est la distinction de quelques uniformes. Comme données humaines sur la troupe dont ils vont devenir les chefs, aucune. Comme idées de l'agencement d'un régiment, d'une compagnie, de leurs rouages, de leur mécanisme, aucune.

L'élève de Saint-Cyr, à son entrée à l'école, est aussi neuf que les recrues arrivant au régiment. Or on a de la peine à faire des soldats en trois ans, et en deux ans il faut faire des officiers. Certainement l'intelligence des élèves et des maîtres supplée à tous ces inconvénients ; mais l'instruction mutuelle qui se pratique à l'école ne peut pas suppléer à l'expérience de la vie dans la troupe, aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue moral, qui a sa grande importance aujourd'hui. L'enseignement est obligé de faire appel à l'imagination des élèves pour établir dans leur esprit des bases qui leur manquent. Dans ces conditions, Saint-Cyr ne peut être qu'une école théorique.

Pour les choses techniques dont les données nécessaires à l'instruction de l'officier se compliquent de jour en jour, on a pris le parti fort sage de mettre, dans la mesure du possible, sous leurs yeux, le matériel et les expériences qui s'y rapportent ; mais pour la partie fondamentale, la connaissance, l'éducation, l'instruction, le maniement de la troupe, elle reste forcément dans le domaine spéculatif.

Il n'en demeure pas moins démontré que Saint-Cyr forme des officiers remarquables, jeunes et inexpérimentés à leur début, mais affirmant leur supériorité après quelques années de service au régiment.

Après avoir exposé les inconvénients du recrutement de Saint-Cyr tel qu'il existe aujourd'hui, nous pouvons nous passer de démontrer les avantages du recrutement après un an de stage au régiment, puisqu'il répond à ces inconvénients.

L'enseignement de Saint-Cyr deviendrait beaucoup plus facile et

beaucoup plus utile, et l'officier aurait, dès ses débuts, l'autorité et l'ascendant du grade, au lieu d'en laisser voir quelquefois l'inexpérience.

Mais Saint-Cyr comme il existe est bien, les preuves sont là. Maintenant, Saint-Cyr autrement serait peut-être mieux.

Tout dernièrement encore la même question était agitée en Italie, où, comme l'on sait, il existait non seulement des écoles militaires pour former les officiers, mais encore des collèges militaires préparatoires plus aptes à recruter ces écoles que les collèges civils qui recrutent les nôtres.

Les considérants des propositions de réforme faites en Italie pour la suppression des collèges préparatoires, — aujourd'hui fait accompli, — contribueront à éclairer ce parallèle.

« Aujourd'hui on demande à l'officier beaucoup plus qu'on ne demandait autrefois ; il ne suffit plus qu'il sache donner les instructions réglementaires à sa propre troupe et la conduire au feu ; aujourd'hui il lui appartient d'être l'éducateur d'un grand nombre de citoyens qui se succèdent rapidement dans un stage très court sous les armes, de citoyens dont la position sociale, l'éducation, l'instruction sont très variables, de citoyens dont une grande partie est imbue de doctrines non seulement contraires aux institutions politiques qui nous régissent, mais encore aux bases de la société civile, de citoyens enfin chez lesquels l'égoïsme, fruit de l'ignorance, s'allie à l'égoïsme semé et entretenu par une presse qui nie ces saintes idées pour lesquelles jusqu'à cette heure tout cœur bien né se sent transporté du plus noble enthousiasme et pour lesquelles il est prêt à faire le sacrifice de sa vie.

« C'est donc à une lutte sage, dévouée, énergique, qu'est appelé le jeune officier ; c'est un apostolat qu'il entreprend et non plus un métier. C'est un apostolat que seul pourra accomplir le cœur bien trempé et guidé par la raison, par l'expérience et la connaissance approfondie du milieu, et spécialement de l'élément qui est l'objet de son œuvre.

« Or comment voulez-vous que le jeune officier ait acquis les qualités de cette mission, de cet apostolat, enfermé pendant cinq ou six ans entre les murs d'un cloître,... nous voulons dire d'un collège, où l'on met tous ses soins à le soustraire non seulement au contact, mais bien mieux, à la connaissance du milieu social qui l'enveloppe, de ce milieu dans lequel il va avoir subitement à exercer son influence? Ce ne sont certainement pas les enseignements du collège qui peuvent suppléer au défaut

de la vie pratique et au défaut de la connaissance des hommes ; ces enseignements sont forcément restreints à un programme qui a ses limites.

« Quiconque aspirerait à devenir officier devrait présenter le certificat des connaissances intellectuelles exigées, ou en subir l'examen.

« Il devrait accomplir un stage de six mois ou un an dans un régiment



Général de cavalerie et son état-major (armée italienne).

(peloton des élèves officiers), pendant lequel il apprendrait les pratiques du métier et révélerait s'il a véritablement les aptitudes morales, intellectuelles et physiques, de la carrière des armes.

« A la fin de ce stage, il passerait avec le grade de caporal-major ou de sergent dans les écoles militaires, où toutes les armes seraient réunies ; et tous recevraient ainsi en commun la même base d'instruction militaire générale.

« Ils en sortiraient avec le grade de sous-lieutenant, et seraient appelés à passer ensuite par l'école d'application qu'il conviendrait d'entretenir ou d'instituer pour chaque arme. »

Ces propositions, qui ont rallié la majorité de l'opinion militaire en Italie, en ont fait naître naturellement de plus radicales. Parmi celles-ci, nous citerons les idées suivantes :

« Les officiers de toutes les armes devraient être pris parmi les jeunes soldats du contingent ayant un certain degré de culture intellectuelle ; ce n'est pas nécessaire qu'ils aient tel ou tel certificat. C'est à la *loi* de fixer ce degré d'instruction.

« L'aspirant officier ne devrait être soumis à aucun service spécial.

« A la fin de son stage, il devrait passer un examen pour donner les preuves de ses aptitudes comme exécutant et comme instructeur dans le service de son arme.

« Après cet examen, les officiers du régiment devraient voter pour l'acceptation ou le refus de l'aspirant officier comme leur collègue.

« Il ne s'agit pas de voir à cela une coutume allemande ou aristocratique, c'est une mesure nécessaire,... une mesure tout à fait démocratique, digne du temps présent et digne de l'avenir.

« Après ces preuves, l'aspirant officier pourrait être proposé à Sa Majesté pour la nomination au grade de sous-lieutenant, et il continuerait de faire son service dans le régiment.

« Ensuite les sous-lieutenants, quand ils en seraient jugés dignes, mais jamais avant deux ans de service comme officier, iraient passer un an à une école militaire, d'où ils sortiraient officiers de carrière. Ceux qui ne réussiraient pas, ceux qui quitteraient volontairement le service, constitueraient la catégorie des officiers de réserve, qui ne sont jamais trop nombreux.

« Pour être un bon officier subalterne, il est plus nécessaire de connaître la grammaire, quelque peu des langues vivantes et, bien entendu, les règlements, que les quintessences mal distillées de la grande et petite tactique.

« On réservera ces enseignements pour plus tard, quand les esprits seront plus mûrs et plus capables de les comprendre et de se les assimiler. »

Les programmes d'admission au premier grade d'officier ont évidemment, suivant les armées, des niveaux très différents. Et à comparer les conditions requises aux avantageurs, cadets, younkers, élèves-officiers, etc., on pourrait conclure à un coefficient très variable pour la valeur des corps d'officiers.

Ce serait commettre une grave erreur, car ces programmes ne sont pas le métrage absolu du premier échelon de la hiérarchie, mais bien des conditions éliminatoires pour le choix du corps d'officiers. Plus la nation est instruite, plus le programme du concours est chargé.

De plus, chez les uns, on a entendu poser par ce programme les conditions d'instruction et d'aptitude à remplir par le corps d'officier en général ; tandis que, chez les autres, on n'a voulu donner que la mesure des connaissances à exiger pour le premier grade.

En somme, la porte d'accès au grade d'officier a été ouverte plus ou moins large, et l'on ne peut pas s'aventurer à juger de la valeur des gens qui y passent par les dimensions de l'ouverture.

Reste à juger de la différence des deux points de vue. Lequel est plus dans le vrai de celui qui ne donne au futur officier que le bagage nécessaire à son prochain grade, ou de celui qui veut déjà le charger de tout le fardeau de sa vie militaire?

Deux raisons majeures militent en faveur du premier. C'est que les jeunes gens auxquels s'adresse l'enseignement des écoles d'officiers n'ont pas encore l'esprit assez ouvert aux choses pratiques de leur futur métier pour qu'ils puissent saisir toute la portée des considérations d'ordre supérieur, telles que la tactique et la stratégie, voire même l'administration ; et que ces points de vue trop élevés peuvent leur faire trouver ensuite au-dessous d'eux le rôle plus terre à terre et pourtant si important par lequel débute l'officier subalterne.

Et quand leurs supérieurs traitent devant eux les détails pratiques de l'instruction militaire, ils sont portés à s'ériger plutôt en juges qu'en disciples, observant, non sans raison, qu'on les a éduqués à considérer les choses de plus haut.

N'en voit-on pas journellement l'exemple dans la prétention à tout juger des collégiens tout gonflés de formules toutes faites?

En somme, que le programme d'admission aux écoles d'officiers soit ce qu'on voudra au point de vue des connaissances générales, peu importe ; son but est de représenter un examen éliminatoire ; mais que l'enseignement technique de ces écoles se borne aux besoins immédiats du premier grade, l'avancement se réservant de poser ses conditions à chaque échelon.

On n'en est plus, heureusement, au temps où l'officier vivait toute sa carrière militaire sur le fonds de son acquis à l'école, sans contrôle à subir, sans garantie à donner, suivant l'engrenage du roulement ordi-

naire de l'avancement, affublé d'une réputation d'aigle ou de crétin suivant son numéro de sortie de l'école.

La valeur de l'homme n'est pas du tout la même et ne peut pas être jugée de la même façon aux différentes phases de son existence. Les caractères mettent plus ou moins de temps à se révéler; mais presque tous, sauf de rares exceptions, démentent les défauts ou les qualités de leur prime jeunesse.

Ne le jugerait-on qu'au point de vue de l'esprit de discipline, il est rare que celui qui était réputé comme le plus discipliné sur les bancs de l'école ne soit pas taxé de pusillanimité dans la force de l'âge. Et, inversement, il est habituel que celui qui était un insubordonné fasse preuve de caractère et d'esprit de commandement.

Au point de vue intellectuel, il faut se défier des forts en thème.

Un exemple seulement : Napoléon 1er sortit de Brienne l'avant-dernier de sa promotion.

Donc, quelles que soient les garanties dont on entoure l'origine des officiers, il importe que leurs mérites soient contrôlés soigneusement à chaque avancement.

Les méthodes sont encore différentes suivant les armées. Elles peuvent se résumer en deux procédés généralement combinés : l'ancienneté et le choix.

La condition primordiale qui s'impose, c'est la récompense du mérite, et le but, le rajeunissement constant des cadres. Car la lourde tâche qui incombe au général commandant une armée réclame, à côté de l'expérience, une activité physique et morale qui n'est le partage que du petit nombre.

Tel le chef, telle sa troupe; c'est lui qui la vivifie.

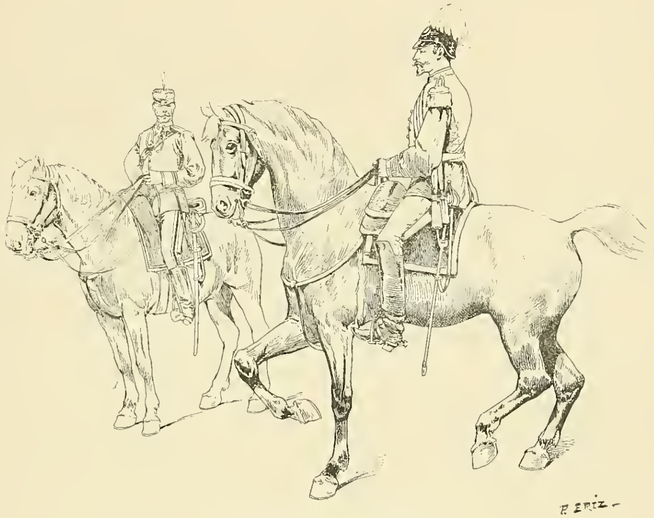
L'ancienneté ne peut donc pas être un droit, mais une recommandation. C'est pourquoi certaines nations ont adopté la sélection dans l'ancienneté.

L'application de ce principe est scabreuse; car ouvrir à tous l'espérance est bien dangereux. Aussi ce principe a-t-il dû être mitigé en pratique par l'institution d'examens éliminatoires, indispensables pour assurer toute sélection.

D'autres nations ont fait la proportion de l'ancienneté et du choix; mais c'est là une cote mal taillée, qu'il a fallu d'ailleurs limiter à certains échelons de la hiérarchie, sous peine de voir l'ancienneté des services obtenir les mêmes récompenses que le mérite qui s'impose.

Si l'ancienneté ne peut être un droit, l'expérience est un titre, et notre loi française l'a établi nettement en imposant un certaine ancienneté dans chaque grade avant de pouvoir le franchir.

Le choix comme règle exclusive serait également d'une application scabreuse, et pourtant, entouré de garanties bien avérées, ne serait-il pas le plus légitime, s'il n'était suspect?



Officier général (Espagne).

D'ailleurs pourquoi vouloir que l'ancienneté et le choix aient la même récompense : l'avancement?

Parce que l'avancement résume les avantages honorifiques, pécuniaires, etc.

Mais si le vieux capitaine, qui remplit bien ses fonctions, sans présenter les qualités d'un grade plus élevé, pouvait arriver à une solde supérieure ou au moins égale à celle de chef d'escadrons, n'y aurait-il pas déjà quelques éléments de moins à la compétition?

La récompense du choix serait l'avancement; c'est-à-dire le grade, la situation honorifique, le droit de commandement, en même temps que la responsabilité plus grande.

La récompense de l'ancienneté se bornerait uniquement à une augmentation de traitement, suceptible même de dépasser le traitement du grade supérieur.

Et cela serait d'autant plus facile dans l'armée, que là, et peut-être là seulement, la hiérarchie de l'argent s'efface devant celle du grade.

Cette solution n'est qu'une manière de raisonnement sur l'avancement; ce qu'il importe d'établir, c'est qu'il doit être un passage au crible non seulement pour l'élimination, mais pour la sélection, et que ce n'est pas la sélection dans l'ancienneté qu'il faut, mais la sélection dans le choix.

C'est ainsi que d'ailleurs sont établies nos institutions pour les grades supérieurs.

Toutes les garanties dont il vient d'être question se rapportent au recrutement et à l'avancement du corps d'officiers; elles ont pour objet principal le contrôle de la capacité et la récompense du mérite qui assurent la dignité du milieu. Ce n'est point assez encore cependant; car, si le corps d'officiers est la quintessence de l'armée, il importe de lui faire une situation, des avantages, qui lui offrent la juste compensation de son dur labeur.

Par ce temps de système égalitaire, on objectera sans doute que le service obligatoire appelle tout citoyen au même sacrifice de ses intérêts particuliers à la cause commune. Mais il faut penser que si tout le monde passe par les rangs de l'armée nationale, les soldats et les sous-officiers sont remplacés par d'autres au bout de peu de temps, tandis que le corps d'officiers seul constitue l'élément durable. Et avec raison on exige de l'officier que dans l'intérêt du service il renonce à son avantage personnel, au bien-être, aux occupations lucratives.

S'il faut qu'il renonce à amasser une fortune, à se créer un établissement définitif, à assurer l'avenir de sa famille, comme le peuvent faire le propriétaire foncier, le négociant, l'artisan, il n'est que juste, semble-t-il, de l'en dédommager. D'ailleurs les avantages sociaux que l'on accordera à sa classe sont un capital qui rapporte de gros intérêts. Qu'on n'oublie pas cet adage universellement admis : Tels officiers, telle armée.

Il est du devoir de l'État et de son intérêt de mettre l'officier à l'abri des soucis matériels, pour qu'il ne marchande ni son temps, ni sa santé, ni sa vie.

Le côté brillant de la vie militaire n'est pour la plupart qu'un fardeau, et cela ne peut compter pour une récompense qui tienne le pays quitte envers lui. Que ce soit un attrait pour les jeunes gens, c'est possible; mais que cela soit considéré sous son véritable jour, comme une marque distinctive dont l'ascendant n'est point à négliger surtout en notre pays.

Ce n'est pas exiger peu d'un père de famille, d'un homme de cinquante à soixante ans, que ces fatigues journalières du métier militaire sous les intempéries, sans compter le sacrifice fait d'avance de son existence au premier appel de guerre. En citera-t-on un seul qui ait hésité?

Il faut que l'officier conserve jusqu'à la fin de sa carrière une partie de la bouillante exubérance de la jeunesse, et il ne pourra la conserver que si sa position le débarrasse quelque peu des entraves ordinaires de la vie.

D'ailleurs la mission même du corps d'officiers en fait une classe qui mérite une place privilégée dans l'État et dont doit s'éliminer tout ce qui n'est pas à hauteur de sa tâche.

Qu'on se représente bien en quoi consiste cette tâche.

Non seulement le corps d'officiers, de par le service obligatoire, est l'instructeur de la nation, qui passe successivement à l'école de son influence; mais il en est aussi l'éducateur. C'est lui qui perpétue les traditions dans l'armée.

Et en campagne cette mission de l'officier se multiplie de toutes ses responsabilités. Dans la situation la plus difficile qu'il y ait, c'est-à-dire en face de la mort, il lui faut guider une masse d'hommes et conserver son influence sur elle.

Pour cela il faut des qualités supérieures, qui, vu le grand nombre d'hommes qui composent le corps d'officiers d'une nation, ne peuvent être innées à tous, mais qui s'acquièrent en grande partie.

L'influence qu'il s'agit d'exercer sur le soldat doit s'obtenir, en temps de paix déjà, par le juste emploi des qualités supérieures de l'esprit et du caractère.

En outre de l'influence qu'il exerce, il faut que l'officier, en temps de guerre, prêche d'exemple. Il faut qu'il ne craigne pas de risquer sa vie, uniquement pour enflammer le courage de ses hommes, et, dans ce but, il doit s'exposer plus même que ne l'exige souvent le but qu'on veut atteindre en combattant. En montrant un courage hors ligne, en étant prêt à sacrifier sa vie, il éveillera les nobles instincts dans le cœur de ses soldats; ce n'est qu'à ce prix qu'on fera de grandes choses.

C'est pourquoi nécessairement l'officier doit être, par les qualités physiques et morales, un homme choisi, et c'est pourquoi aussi, plus il s'élève en grade, plus il doit justifier de ces qualités requises à la charge d'âmes qu'il endosse.

C'est la trempe du caractère qui fait les chefs supérieurs.

XV

LES GÉNÉRAUX ET LES ÉTATS-MAJORS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Si la valeur principale d'une armée dépend de la qualité de son corps d'officiers, il faut attribuer la plus grande part de cette influence aux généraux et à leurs états-majors, qui sont les agents de direction dans la hiérarchie militaire. Aussi méritent-ils d'être classés à part dans cette étude des garanties à exiger des officiers pour l'avancement.

Le général et son état-major forment une entité dont la coexistence est intime, dont la collaboration est constante.

Les officiers d'état-major sont les praticiens, si l'on nous permet cette comparaison, chargés de préparer les ordres à la sanction du chef, de prévoir les détails de leur exécution, et d'en transmettre les directives aux commandants de troupe, tout en leur laissant l'initiative qui leur est due.

Se partageant la tâche d'élucider toutes les questions pour en présenter au général la solution documentée ; ayant pour rôle principal de donner aux idées du commandement non seulement les formules réglementaires et connexes que tout ordre doit revêtir, mais les tempéraments ou les exigences que les règlements impliquent ; ayant à faire jouer tous les rouages de l'organisation militaire sans empiéter sur les attributions de chacun et sans léser les droits ni outrepasser les obligations, ils doivent avoir reçu une instruction militaire des plus étendues, qui leur permette en quelque sorte de suppléer au général, dont ils sont la doublure : ce sont « les conseillers et hommes d'affaires du commandement ».

Cette instruction supérieure est donnée en France à l'École de guerre, qui a remplacé l'école d'état-major.

L'ancien corps d'état-major était un corps fermé, une carrière spéciale ; aujourd'hui c'est un corps ouvert à tous les officiers, sauf l'unique condition d'admission aux examens.

Les officiers brevetés ne sont plus confinés dans ce service spécial, ils passent alternativement de la troupe aux états-majors, et des ten-



Officiers d'ordonnance et aide de camp (Espagne).

dances très marquées affirment le projet de leur accorder la majorité des places dans les grades supérieurs.

C'est encore là une question brûlante qui a été bien souvent agitée, de savoir lequel vaut le mieux du système nouveau ou du système ancien. Nous nous réservons d'en faire la comparaison, seulement après avoir exposé les méthodes des différentes armées pour former leurs états-majors.

Le point de vue de ce procès doit être encore le même, savoir : si l'on a entouré la fonction des meilleures garanties.

C'est cette même optique d'ailleurs qui guide l'opinion publique quand elle s'enquiert de la valeur des généraux.

Aussi est-ce avec intention que nous avons fait porter en première ligne notre information sur la constitution des états-majors, auxquels incombent les principales responsabilités du commandement, tel que l'entend le public, le général ne faisant que donner le firme de son autorité aux questions qui ne sont pas du domaine pur de la tactique appliquée, c'est-à-dire du commandement direct sur le terrain.

Et ces garanties des qualités du commandement, où peuvent-elles mieux être appréciées qu'aux grandes manœuvres, la véritable école des hauts grades ?

Tout en laissant cette question en suspens, on pourrait déjà souligner l'importance du corps d'état-major dans une armée par cette seule assertion : qu'il vaudrait mieux un général médiocre, bien secondé par un bon état-major, qu'un bon général mal secondé par un état-major médiocre.

Avec les nombreux contingents des armées d'aujourd'hui, avec toutes les nécessités de la guerre moderne, une tête ne peut plus suffire, elle est obligée de déléguer ses pouvoirs et de s'entourer de collaborateurs. D'ailleurs Napoléon Ier, ce génie incomparable et si jaloux de son autorité, auquel on pense de suite quand on parle d'une seule volonté, n'était-il pas admirablement secondé par Berthier, ce chef d'état-major hors de pair qui, par ses prévisions, ses statistiques, par son talent d'organisateur, fournissait de suite la formule précise des chiffres à tous les projets de l'empereur ?

Certainement l'armée allemande avait, en 1870, un merveilleux instrument dans son corps d'état-major si soigneusement formé ; et il ne fait de doute pour personne qu'elle lui doive la plus large part de ses succès. Car c'est assurément l'unité d'instruction de ce corps d'état-major, sa préparation méthodique aux éventualités militaires, son éducation méticuleuse aux rôles prévus et répétés sous la direction du maréchal de Moltke, qui ont procuré aux Allemands cette solidarité d'efforts, cette entente, cet accord, ce concours de leurs différents éléments, cette unité de commandement, en un mot, qui est le principal secret de leurs victoires.

On pourrait objecter que Napoléon Ier fut généralement victorieux tout en ayant réduit son état-major aux rôles de secrétaires ou d'estafettes. Ce fut en effet son défaut, de ne pas vouloir partager la responsa-

bilité, pour ne pas avoir à partager la gloire. Tenant ses armées toujours concentrées, il put suffire à l'ampleur de son commandement tant que les circonstances ne le forcèrent pas à le diviser. Et à ce moment le défaut se révéla par la défaite. Mais assurément, si Napoléon eût commandé des masses aussi considérables que les armées actuelles, il eût compris la nécessité de déléguer une part de l'initiative et de mettre auprès des commandants d'armée des états-majors instruits de ses idées, comme il mettait un officier de son état-major, muni de ses instructions, auprès de chaque détachement ayant une mission spéciale.

Qu'on ne confonde pas du moins les qualités du général et de l'officier d'état-major. L'un doit avoir des qualités personnelles dont l'expérience est la première garantie; l'autre ne doit avoir que des idées impersonnelles, dont l'enseignement de l'école doit être la principale base. L'un doit être l'idée, l'autre la formule; l'un la tête, l'autre la plume.

A chacun son métier : l'un commande, l'autre ordonne.

En France, la hiérarchie des officiers généraux est graduée comme il suit :

Général de brigade, général de division, général de division commandant de corps d'armée, général de division inspecteur d'armée.

Le général de brigade commande à deux régiments de même arme. Le général de division commande à deux brigades de même arme. Ce sont également des généraux de division qui sont mis à la tête des corps d'armée, constitués dès le temps de paix, et à la tête des armées organisées en cas de guerre. Ce sont les commissions d'armes qui dressent les listes de présentation pour le grade de général de brigade, et la commission supérieure classe par ordre de préférence et séparément, suivant leur arme d'origine, les candidats présentés ou proposés pour le grade de général de brigade et de général de division.

Le conseil supérieur de la guerre, après examen des titres des candidats classés par la commission supérieure de classement, arrête définitivement, quant au rang et séparément pour chaque arme, les listes d'aptitude aux grades de général de brigade et de général de division.

Il donne son appréciation sur les candidatures qui lui sont soumises par le ministre pour les fonctions de commandant de corps d'armée.

La direction du service et du personnel d'état-major est confiée, sous l'autorité du ministre, au chef d'état-major général de l'armée, qui est également chargé du choix et de l'instruction des officiers de ce service.

Il les prépare, par des travaux du temps de paix et par des voyages d'état-major, au rôle qu'ils auront à remplir en cas de guerre.

Le chef d'état-major général de l'armée peut, à toute époque de l'année, convoquer à l'état-major de l'armée les officiers employés à un titre quelconque dans le service d'état-major, pour se rendre compte par lui-même de leurs aptitudes aux divers services.

Sur le pied de paix, le nombre des officiers employés dans le service d'état-major est au maximum de 640.

Ces officiers sont placés hors cadres, mais continuent d'appartenir à leur arme respective et d'y concourir pour l'avancement.

Le nombre des officiers à mettre hors cadres dans chaque arme est fixé périodiquement par le ministre, proportionnellement au nombre des officiers brevetés de l'arme.

Les officiers brevetés, non compris dans le cadre prévu ci-dessus, constituent la réserve du personnel d'état-major. Ils ne sont pas mis hors cadres en temps de paix.

La feuille de notes établie annuellement pour chaque officier breveté, quelle que soit sa situation, doit toujours résumer l'appréciation du chef de corps ou de service et de l'inspecteur général sur les aptitudes de l'officier au point de vue spécial du service d'état-major.

Les capitaines, les commandants et les colonels brevetés d'état-major, ne peuvent être nommés au grade supérieur qu'après avoir exercé, dans leur arme d'origine, un commadement effectif de troupe correspondant à leur grade pendant une durée de deux ans au moins.

Les officiers brevetés servant dans leur arme sont toujours à la disposition du ministre, pour être mis hors cadres au titre du service d'état-major ou être détachés dans ce service, mais sous la réserve que les deux années de commandement exigées dans les grades de colonel, commandant et capitaine, puissent être effectuées sans qu'il en résulte aucun préjudice pour leur avancement.

Les officiers sortant de l'école supérieure de guerre, et qui ont obtenu le brevet d'état-major, sont immédiatement appelés à faire dans un état-major un stage de deux ans, pendant lequel ils accomplissent, dans les armes autres que leur arme d'origine, un service de troupe dont l'époque et la durée sont déterminées par le ministre de la guerre.

Ce service comprend deux périodes de service régimentaire d'une durée de trois mois chacune.

Les gouverneurs militaires et les commandants de corps d'armée en

fixent les époques, mais l'une de ces périodes doit être accomplie au moment des manœuvres d'automne.

Elles sont effectuées dans des corps de troupe stationnés sur le territoire du corps d'armée dans lequel l'officier accomplit son stage.

Les officiers généraux, en outre des officiers de leur état-major, qui sont les agents de leur commandement, ont auprès d'eux des officiers d'ordonnance qui ont pour rôle de porter leurs ordres.

L'officier d'ordonnance n'a donc pas besoin de réunir toutes les qualités requises pour l'officier d'état-major; mais il doit avoir avant tout la ponctualité, l'exactitude et la vigueur nécessaires à sa mission. Il ne faut pas que la transmission d'un ordre soit à la merci de la hardiesse du cavalier et de la solidité du cheval. Toutefois on a admis, en France, que tous les généraux commandant à plusieurs armes devaient prendre leurs officiers d'ordonnance parmi les officiers brevetés, afin que le porteur des ordres soit capable de fournir aux différents chefs les explications verbales complémentaires, et recevoir d'eux les observations que pourrait susciter la technique particulière de leur arme.

Le service d'état-major est donc assuré par les officiers brevetés, par les officiers d'ordonnance, et en plus par un personnel d'archivistes et secrétaires des bureaux d'état-major, qui se partagent le travail de bureau suivant leur spécialité.

Tout ce personnel est sous la direction du chef d'état-major du corps d'armée ou de la division.

En temps de paix, le commandant de corps d'armée a auprès de lui deux officiers d'ordonnance et sept à huit officiers d'état-major, dont deux colonels, deux ou trois commandants et trois capitaines.

Les généraux de division ont un officier d'ordonnance et deux ou trois officiers d'état-major, dont un officier supérieur chef d'état-major et un ou deux capitaines.

Les généraux de brigade n'ont qu'un officier d'ordonnance.

En outre, auprès des commandants de corps d'armée, les chefs des armes spéciales et des services auxiliaires constituent une sorte de comité consultatif ayant pour rôle d'éclairer le général en chef sur tout ce qui se rapporte à leur service particulier. Ce sont les états-majors de l'artillerie, du génie, de l'intendance, du service de santé, du service vétérinaire, de la gendarmerie, qui s'augmentent en campagne des services mobilisés, tels que le service de la télégraphie, de la trésorerie et des postes, du service des étapes, etc.

En *Allemagne,* la hiérarchie des officiers généraux comporte quatre grades :

1° *Général-major* ou général de brigade ;

2° *Lieutenant général* ou général de division ;

3° *Général de l'infanterie,* de *la cavalerie* ou *de l'artillerie,* suivant l'arme d'origine, c'est-à-dire général de corps d'armée ;

4° Enfin *général feldmarchal* ou maréchal.

Il y a actuellement en Allemagne trois feldmaréchaux, qui sont : le comte de Blumenthal, le prince Albert de Prusse, régent du duché de Brunswick, et le prince Georges de Saxe.

Il y a, de plus, cinq officiers généraux qui ont rang de maréchal, mais qui portent des titres particuliers, savoir : le *feldzeugmeister-général* prince Luitpold, régent du royaume de Bavière ; le *colonel-général de l'infanterie* von Pape, le *colonel-général de la cavalerie* grand-duc de Bade, le *colonel-général de la cavalerie* grand-duc de Saxe-Weimar, le *colonel-général de la cavalerie* prince de Bismarck, et le *colonel-général de la cavalerie* von Loë, commandant le 8e corps d'armée.

Les états-majors qui fonctionnent auprès des généraux investis d'un commandement sont constitués, en Allemagne, par des officiers de diverses catégories, dont les principales sont : les *officiers d'état-major* proprement dits, ceux appelés *officiers de l'adjudantur* ou adjudants, et les *officiers d'ordonnance.* Le service se partage entre ces trois catégories d'officiers, qui ont chacune des attributions nettement définies, tant par la tradition établie que par des règlements.

Quant aux affaires de la justice militaire, l'administration, le service de santé et celui des cultes, elles sont du ressort d'organes particuliers, l'*auditoriat,* l'*intendance,* la *direction du service de santé* et l'*aumônerie ;* organes qui sont chacun constitués par un personnel spécial, fonctionnant sous l'autorité immédiate du général commandant, de la même manière que son état-major et parallèlement avec lui.

Lorsque le général commandant a auprès de lui un *chef d'état-major,* ce qui n'est le cas que dans les armées et les corps d'armée, celui-ci centralise tous les services, tant de l'état-major et de l'adjudantur que de l'auditoriat, de l'intendance, etc. ; il leur imprime à tous une direction conforme aux vues du général ; il en a aussi la responsabilité vis-à-vis de lui. Dans les divisions allemandes, il n'y a pas de chef d'état-major titulaire ; les différents organes dont dispose le commandant de la division reçoivent directement ses ordres et fonctionnent ainsi séparément, sous

l'impulsion que le général lui-même leur communique. On peut donc dire, jusqu'à un certain point, que le général de division est à lui-même son propre chef d'état-major. Pour ce qui est des généraux placés à la tête des brigades, ceux-ci n'ont à leur disposition qu'un adjudant; ils doivent, par suite, traiter personnellement toutes les affaires qui leur passent par les mains.

Ordinairement l'état-major d'un corps d'armée en temps de paix comporte : un chef d'état-major, qui peut être officier général ou supérieur; deux officiers d'état-major et trois de l'adjudantur. En temps de guerre, il s'augmente d'un officier d'état-major, de deux de l'adjudantur, et au besoin d'un certain nombre d'officiers d'ordonnance. L'état-major d'une division ne comprend, en temps de paix, qu'un officier d'état-major et un de l'adjudantur; il est renforcé, sur le pied de guerre, d'officiers de l'adjudantur et d'officiers d'ordonnance.

Généralement les officiers d'état-major allemands proviennent des *académies de guerre* de Berlin et Munich, écoles d'enseignement militaire supérieur, dont la destination est surtout de répandre dans l'armée les connaissances élevées de l'art de la guerre et, subsidiairement, de donner aux candidats à l'état-major une instruction spéciale en vue de ce service.

Le chef de l'état-major de l'armée, après avoir examiné la valeur de chaque officier, en choisit un certain nombre pour leur faire accomplir, au grand état-major, un stage de dix-huit mois à deux ans, coupé par un passage de quelques mois dans une arme autre que la leur. Ce stage décide de la carrière des officiers. Ceux qui s'acquittent convenablement des travaux d'épreuve dont on les a chargés pendant ce temps sont classés dans l'état-major et généralement promus capitaines hors tour, s'ils sont encore lieutenants. Ils prennent alors l'uniforme de l'état-major et sont attachés soit à une division ou à un corps d'armée, soit au grand état-major. Les autres sont renvoyés dans un corps de troupe, habituellement dans un autre régiment que celui auquel ils ont appartenu jusqu'alors.

A partir du moment où ils ont été classés dans l'état-major, les officiers qui ont été l'objet de cette désignation sont entièrement à la disposition du commandant en chef de l'armée, c'est-à-dire du souverain, qui, sur les propositions du chef de l'état-major, les emploie selon les besoins du service, les replace dans les corps de troupe pour les en retirer de nouveau ultérieurement, ou pour les y laisser définitivement, suivant

leurs aptitudes, leur mérite, leur vigueur physique, etc. Il n'y a pas de règle fixe pour le roulement auquel les officiers sont ainsi soumis dans ces passages alternatifs du service d'état-major au servive de troupe, et inversement; le chef de l'état-major de l'armée jouit à cet égard d'une entière latitude.

Parmi les officiers ayant passé par les académies de guerre, mais qui n'ont pas été classés dans l'état-major, on choisit ordinairement ceux que l'on affecte au service de l'adjudantur. Ces désignations sont également faites sur les propositions du chef de l'état-major de l'armée ; elles peuvent d'ailleurs aussi porter sur des officiers n'ayant pas passé par l'académie de guerre. Les officiers de l'adjudantur ne cessent pas de compter à leur régiment; ils en sont simplement détachés; ils ne changent pas d'uniforme : le seul signe distinctif de leur nouveau service consiste à porter l'écharpe en bandoulière au lieu de la porter à la ceinture.

Quant aux *officiers d'ordonnance,* ils sont choisis par les généraux dans les troupes sous leurs ordres. En principe, les généraux ne peuvent avoir des officiers d'ordonnance qu'en campagne et pendant les manœuvres du temps de paix. Le nombre de ces officiers n'est pas fixé réglementairement : il varie suivant les besoins du service. Les officiers employés comme officiers d'ordonnance ne sont que temporairement détachés de leur régiment.

En outre des trois catégories d'officiers dont il vient d'être question, il y en a, dans l'armée allemande, certaines autres qui se rattachent plus ou moins à l'état-major, et dont voici l'énumération, savoir :

1° Les officiers dits du *neben-etat* (cadre latéral). Ces officiers, dont le nombre est de soixante-huit d'après le budget de 1894-1895, sont tous employés aux grands états-majors prussien (cinquante-huit officiers) et bavarois (dix officiers) pour des travaux spéciaux, tels que : histoire militaire, géographie, statistique, topographie, etc. Ce sont des officiers de troupe, choisis en raison de leurs aptitudes particulières, qu'on met généralement à la suite de leur corps, mais en les y remplaçant dans leur emploi. Quelques-uns d'entre eux sont des demi-invalides, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus considérés comme susceptibles de faire campagne, mais seulement comme capables de remplir des fonctions sédentaires.

2° Les officiers dits *agrégés* d'état-major. Ce titre est donné aux attachés militaires à l'étranger, lorsqu'ils ne comptent pas dans le cadre régulier de l'état-major, aux officiers en mission spéciale, etc. Leur nombre est de dix environ.

3° Les officiers dits *à la suite* de l'état-major. Cette dénomination est également un titre qui se donne aux officiers occupant certains emplois spéciaux, aux directeurs des écoles militaires, etc. Le nombre de ces officiers est de vingt-cinq à peu près.

4° Les *commissaires de lignes,* au nombre de dix-huit, et les *commissaires des chemins de fer,* au nombre de sept, soit vingt-cinq en tout : ce sont des officiers supérieurs de diverses armes qui dépendent des grands états-majors prussien et bavarois, et qui résident aux points les plus importants du réseau ferré de l'Allemagne.

5° Enfin les *stagiaires d'état-major,* au nombre de quatre-vingts environ, dont soixante-dix au grand état-major de Berlin et dix à celui de Munich.



Mise à feu du fusil porte-amarre (chasseurs alpins).

En totalisant les différentes catégories qui viennent d'être énumérées, on trouve qu'il y a en définitive, en Allemagne, non compris les adjudants attachés à la personne de l'empereur et des princes, près de huit cents officiers de tous grades employés au service d'état-major. Sur ce nombre, le grand état-major de Berlin emploie pour son compte environ deux cent vingt officiers, dont soixante-dix stagiaires.

Les officiers d'état-major, étant promus au titre de l'état-major, gagnent de deux à quatre ans pour les promotions aux grades de capitaine et de major sur les officiers des autres armes. En réalité, la règle d'avancement par arme est respectée ; mais comme dans l'état-major le nombre des majors est presque double de celui des capitaines, et que d'autre part il se produit dans le grade de major un grand nombre de vacances par suite d'officiers rentrant dans le service actif, il s'ensuit naturellement un avancement plus rapide, dont le principe est soigneusement maintenu.

A partir du grade de major, les officiers d'état-major n'avancent pas plus vite que les officiers des autres armes.

En *Autriche*, la hiérarchie des officiers généraux, qui tous ont droit au titre d'*excellence*, comporte quatre grades :

1° *Général-major* ou général de brigade ;

2° *Feldmarchal-lieutenant* ou général de division ;

3° *Feldzeugmeister* ou *Général de la cavalerie* pour ceux qui sortent de cette arme, c'est-à-dire général de corps d'armée ;

4° Enfin *Feldmarchal* ou maréchal.

Les officiers généraux qui ne sont pas nobles sont d'ordinaire anoblis par l'empereur et pourvus, suivant leur grade, simplement de lettres de noblesse du titre de chevalier, ou enfin de celui de baron.

Un corps spécial est chargé, en Autriche-Hongrie, du service d'état-major, tant au ministère de la guerre et dans les bureaux du chef d'état-major de l'armée, que dans les divers états-majors institués auprès des généraux investis d'un commandement.

Ce corps comprend, sur le pied de paix, environ trois cents officiers (trente-six colonels, quarante-trois lieutenants-colonels, cinquante-quatre majors, cent soixante-dix capitaines) ; mais tous ne sont pas employés à des fonctions d'état-major. C'est en effet un corps fermé, en ce sens qu'une fois qu'on y a été admis, on continue toujours à en faire partie, quel que soit d'ailleurs le service auquel on peut être affecté, service d'état-major, service de troupe, professorat ou missions spéciales ; mais l'accès en est ouvert, jusqu'au grade de major, à tous les officiers de l'armée, sans distinction d'arme, à la condition de justifier de l'aptitude voulue, d'abord en passant avec succès un examen particulier, et en second lieu en s'acquittant d'une manière satisfaisante d'un stage d'épreuve (*zutheilung*) accompli dans un des emplois du service d'état-major.

Les officiers de l'armée qui se destinent à l'état-major doivent passer par l'*Ecole de guerre*. Ceux qui en ont subi avec succès les épreuves de sortie peuvent être ultérieurement admis à faire un stage d'état-major, sur leur demande, et jusqu'à concurrence d'un chiffre qui est fixé par le ministre de la guerre, d'après les propositions du chef d'état-major de l'armée, en prévision des besoins du recrutement du corps. Leur nombre est en moyenne d'environ cent cinquante.

Pendant ce stage, les lieutenants prennent la dénomination d'adjoints (*zugetheilte*) à l'état-major. Ceux des adjoints qui se montrent aptes au service sont ensuite proposés au ministre par le chef d'état-major de l'armée, pour être admis dans le corps comme capitaines. Les autres

retournent dans leur régiment au bout d'un temps plus ou moins long; mais leur passage à l'école de guerre les dispense de l'examen imposé aux capitaines pour atteindre le grade de major.

Les officiers d'artillerie et du génie qui ont suivi avec succès les cours supérieurs de l'artillerie et du génie peuvent également être appelés à accomplir le stage d'état-major, et être ultérieurement admis dans le corps d'état-major.



Ascension par la corde à nœuds.
(Chasseurs alpins.)

C'est exclusivement parmi les adjoints des diverses armes que se recrutent les capitaines du corps d'état-major. Quant aux majors, ils proviennent, suivant une proportion qui n'est d'ailleurs pas fixée par les règlements, et qui paraît devoir dépendre des circonstances, ressources disponibles, besoins à couvrir, etc., en premier lieu, des capitaines promus dans le corps même, et en second lieu, des capitaines de l'armée qui se présentent pour entrer dans le corps lors de leur promotion au grade de major. Pour que ces derniers puissent y être admis, il faut qu'ils aient passé avec succès l'examen spécial imposé aux capitaines d'état-major, en remplacement des examens ordinaires imposés, comme il a été dit précédemment, à tous les capitaines de l'armée candidats au grade supérieur. C'est encore au chef de l'état-major de l'armée qu'il appartient de proposer au ministre ceux des capitaines des corps de troupe, remplissant les conditions susdites, qu'il peut y avoir lieu d'admettre comme majors dans le corps d'état-major. En pratique, les admissions de ce genre sont extrêmement rares.

L'avancement des officiers d'état-major se fait dans le corps et exclusivement à l'ancienneté.

D'après les conditions de recrutement du corps d'état-major austro-hongrois qui viennent d'être indiquées, on voit que le plus grand nombre des officiers de ce corps proviennent de l'*Ecole de guerre*. Le but principal de l'institution de cette école a été, en effet, de préparer le recrutement de l'état-major; mais tous les officiers qui en suivent les cours ne doivent

pas nécessairement entrer dans le corps, et pour un certain nombre d'entre eux le passage par l'école de guerre peut avoir simplement pour conséquence de favoriser leur avancement, en permettant de les proposer au choix, comme on l'a fait remarquer plus haut.

L'état-major est l'arme la mieux partagée au point de vue de l'avancement; c'est, il est vrai, un corps fermé à partir du grade de capitaine; mais le rapport entre le nombre des officiers supérieurs et celui des capitaines a été établi de telle façon, qu'on donne à ceux-ci, plus largement que dans les autres armes, l'accès aux grades élevés.

Étant donné les avantages considérables dont continuent de jouir les officiers d'état-major au cours de leur carrière, tels qu'une avance de trois ans et demi en moyenne sur les capitaines les plus favorisés au moment de la nomination au grade supérieur, on voit qu'un lieutenant entrant dans l'état-major dans certaines conditions d'âge et de mérite peut devenir officier supérieur cinq à six ans plus tôt que ses camarades de même ancienneté les mieux partagés au point de vue de l'avancement dans leur arme.

Enfin il y a lieu de signaler, chez les chefs de l'armée austro-hongroise, le souci constant d'assurer aux officiers d'état-major une part prépondérante dans la distribution des places du haut commandement.

Si l'on songe maintenant qu'au cours de leur carrière, depuis le grade de capitaine jusqu'à celui de colonel, les officiers d'état-major gagnent au minimum quatre années sur ceux de leurs camarades dont l'avancement a été le plus rapide dans l'arme la plus favorisée, on se rend compte des avantages considérables faits au corps d'état-major.

Ces avantages répondent à la nécessité d'en assurer le recrutement dans les meilleures conditions possibles. La base du système doit être posée dans les termes suivants : « L'état-major doit être composé, non pas seulement de très bons officiers, mais des meilleurs officiers de l'armée. »

En Autriche, la sélection est constante dans l'état-major et s'exerce à tous les échelons de la hiérarchie ; lorsqu'un officier ne remplit plus l'ensemble des conditions exigées de tous ceux qui servent dans ce corps, il est replacé, quel que soit son grade, à titre définitif, dans un régiment.

Sur les trois cents officiers d'état-major et cent cinquante adjoints qui sont employés en temps ordinaire au service d'état-major, cinquante environ sont répartis dans les différents bureaux de l'état-major de l'armée;


Chasseur à pied. (France.)



Armée allemande. Soldat d'infanterie.

vingt autres constituent le personnel du bureau d'état-major de la section militaire du ministère de la guerre ; soixante-quinze sont employés dans les établissements d'instruction, à la géodésie, à la direction des travaux topographiques, à des missions spéciales, etc. ; deux cent cinquante sont répartis dans les états-majors qui fonctionnent auprès des généraux



Un poste de chasseurs à pied.
(France.)

exerçant un commandement, et cinquante-quatre (en ce moment) exercent des commandements dans les corps de troupe.

Ordinairement, l'état-major d'un corps d'armée comprend un colonel ou un lieutenant-colonel, chef d'état-major, avec trois ou quatre officiers du corps. Celui d'une division comporte un officier supérieur, un capitaine et un adjoint. Quant aux généraux placés à la tête des brigades, ils ont près d'eux un lieutenant-adjoint auquel on donne le titre « d'officier d'état-major de la brigade ».

Les commandants de corps d'armée seuls ont le droit en temps de

paix à des officiers d'ordonnance qui portent le titre de *personal adjutant.*

Indépendamment des officiers du corps d'état-major et des adjoints, les différents états-majors du pied de paix comprennent des auxiliaires spécialement chargés des travaux d'ordre matériel, de l'enregistrement, de la conservation des archives, etc. Ces auxiliaires appartiennent à deux catégories distinctes :

1° Les officiers de l'*armeestand* qui sont des officiers inaptes au service actif, mais encore capables d'être utilisés dans des emplois sédentaires.

2° Les officiers *retraités,* dont quelques-uns sont conservés en raison de leurs aptitudes spéciales pour certains travaux se rattachant au service d'état-major.

Le nombre des officiers de l'armeestand est de deux cent cinquante, celui des officiers en retraite de soixante environ.

Aux quatre catégories d'officiers qui viennent d'être indiquées, s'ajoutent encore un certain nombre d'officiers de troupe temporairement détachés de leurs corps, principalement pour l'exécution des travaux topographiques. Leur nombre est en moyenne de cent.

En somme, le service d'état-major est donc assuré, en Autriche-Hongrie, sur le pied de paix, par un total de plus de sept cent cinquante officiers.

En *Italie,* la hiérarchie des officiers généraux comporte trois grades seulement ; ce sont ceux de :

1° Major-général ou général de brigade (*maggiore generale*) ;

2° Lieutenant-général ou général de division (*tenente generale*) ;

3° Général d'armée (*generale d'esercito*). Il n'y a actuellement qu'un seul général d'armée : le comte della Rocca.

Dans l'armée italienne, le service d'état-major est confié à un corps spécial (*corpo di stato maggiore*), qui comprend en temps de paix environ cent cinquante officiers. Ce corps se recrute parmi les capitaines des diverses armes, ayant passé avec succès par l'*Ecole de guerre,* ayant justifié de leur aptitude pendant un stage d'essai et ayant commandé pendant un an au moins une compagnie, un escadron ou une batterie. Ces capitaines sont classés, suivant leur arme d'origine ou leurs aptitudes personnelles, soit dans l'infanterie, soit dans la cavalerie. Dès qu'ils arrivent par leur ancienneté dans le premier cinquième des capitaines de l'une ou de l'autre de ces armes, ils ont droit à l'avancement au choix dans ces

armes. A leur promotion, ils doivent en principe rentrer dans les troupes pour y commander pendant un an au moins une unité de leur arme ; toutefois ceux qui ont commandé une compagnie, un escadron ou une batterie, pendant plus de deux ans, peuvent être promus directement dans le corps d'état-major.

Au moment de leur nomination, les majors rentrent généralement dans leur arme d'origine.

Les capitaines provenant de l'artillerie ou du génie sont en général versés comme majors dans l'infanterie ou la cavalerie; mais la loi spécifie qu'ils peuvent aussi être promus majors dans l'une des deux armes spéciales.

Les majors d'état-major sont promus lieutenants-colonels dans le corps même et à l'ancienneté.

Les lieutenants-colonels d'état-major concourent pour l'avancement au grade de colonel, avec les colonels d'infanterie ou avec les colonels de cavalerie, pour ceux qui proviennent de cette arme. Ils sont promus suivant la décision du ministre soit dans l'arme correspondante, soit dans le corps d'état-major.

Ceux qui sont classés dans les troupes peuvent du reste être rappelés, selon les besoins, au service d'état-major : il n'y a pas de minimum fixé pour la durée du service dans les troupes. Toutefois il est prescrit qu'en temps de paix les colonels ne peuvent être nommés généraux que s'ils ont exercé, pendant deux ans au moins, le commandement d'un régiment, sauf les exceptions imposées par des exigences impérieuses de service.

Par ce qui vient d'être exposé, on voit que l'école de guerre est, en Italie, la pépinière des officiers d'état-major; mais le but de cette institution ne se borne pas seulement à produire ces officiers: il est aussi de développer l'instruction générale des cadres de l'armée, et, par suite, l'école reçoit soixante élèves par an, dont environ quarante-huit d'infanterie et de cavalerie, et douze de l'artillerie et du génie, soit un nombre notablement plus considérable qu'il n'est nécessaire pour assurer le recrutement du corps d'état-major.

Un certain nombre d'élèves, pris dans l'ordre du classement de sortie, sont désignés pour faire le stage d'essai qui décidera de leur admission dans le corps d'état-major.

Ce stage, qui dure un an, s'accomplit dans les bureaux du commandement du corps d'état-major (état-major de l'armée) pour les six premiers mois, et dans les états-majors de corps d'armée pour les six

autres. Le nombre des stagiaires est en moyenne de vingt-quatre; ils sont considérés comme faisant partie de la catégorie particulière d'officiers qu'on désigne par la dénomination d'adjoints (*commandati*) au corps d'état-major.

Les officiers attachés (*applicati*) à l'état-major sont des officiers de troupe temporairement retirés de leur arme et mis hors cadres pour seconder les officiers du corps d'état-major, et principalement pour faire le service matériel des bureaux, de manière à en décharger le plus possible les officiers d'état-major proprement dits. Le nombre de ces auxiliaires est de cent dix environ. Les attachés (*applicati*) ne peuvent rester dans leur position spéciale plus de quatre années, à moins de renoncer à l'avancement.

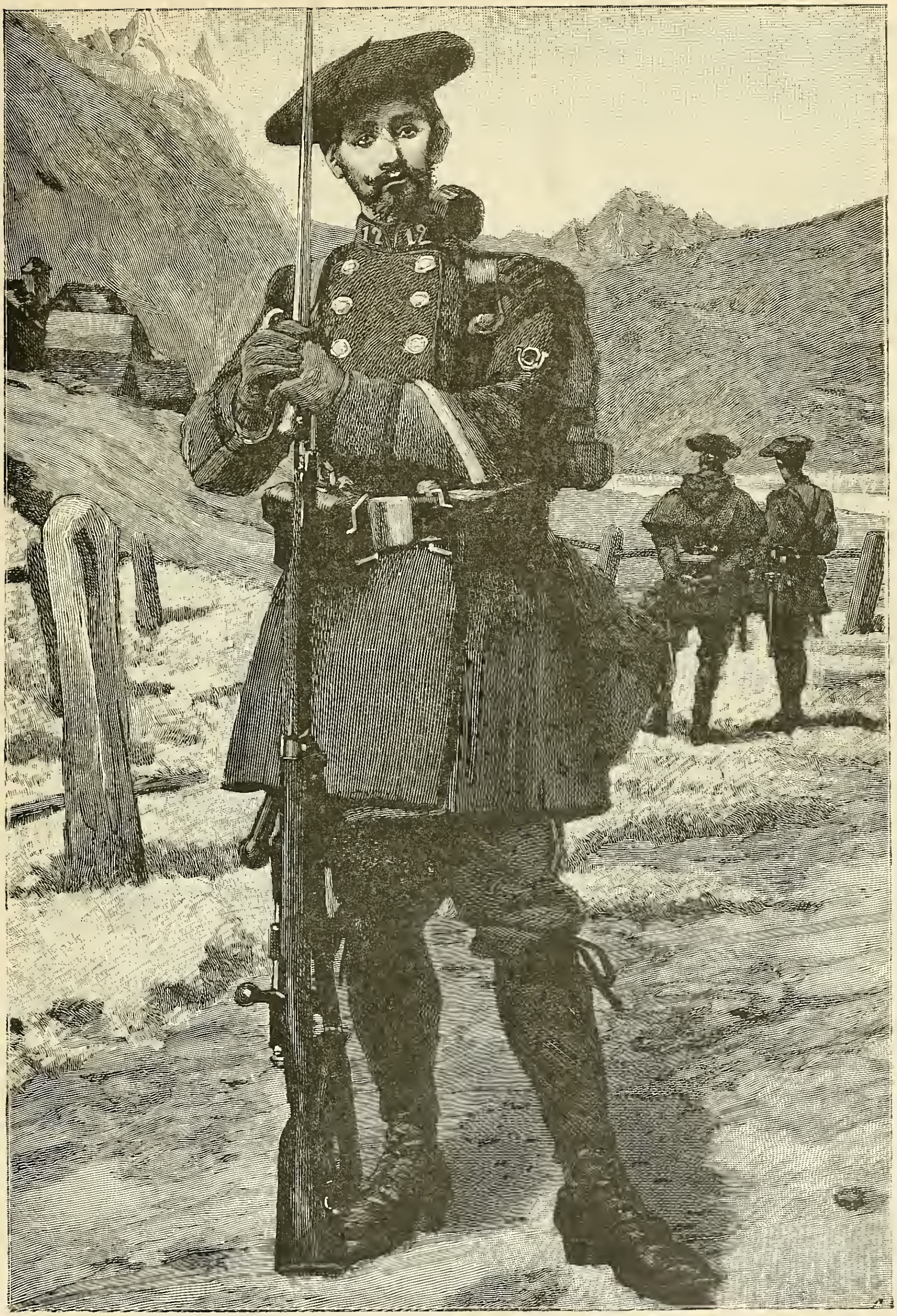
Indépendamment des officiers d'état-major et des adjoints qui composent leurs états-majors, les généraux investis d'un commandement ont, auprès d'eux, des officiers d'ordonnance (*ufficiali d'ordinanza*), qu'ils choisissent dans les troupes sous leurs ordres, mais qu'ils ne peuvent conserver que pendant trois ans s'ils sont capitaines, et pendant deux ans seulement s'ils sont lieutenants. Au bout de ce laps de temps, tout officier d'ordonnance doit rentrer à son régiment et y passer au moins trois ans s'il est capitaine, deux ans s'il est lieutenant, avant de pouvoir être employé de nouveau dans ce service spécial.

Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux généraux commandant les armées, les corps d'armée ou les divisions. Quant aux commandants de brigade, ils n'ont auprès d'eux ni état-major ni officiers d'ordonnance, mais des *aides de camp*, lesquels sont des officiers désignés par le ministre pour être attachés, non pas à la personne du général, mais à la brigade elle-même. Les aides de camp, comme les officiers d'ordonnance, sont des officiers de troupe, généralement des capitaines, choisis de préférence parmi ceux qui ont passé par l'école de guerre. Ils ne peuvent, du reste, pas non plus rester distraits de leur régiment au delà de trois ou de deux années, selon leur grade.

Le nombre des officiers d'ordonnance et des aides de camp est de cent environ : ceux qui sont du grade de capitaine sont mis hors cadres et remplacés dans leurs régiments ; les lieutenants sont simplement détachés.

En temps de paix, le service d'état-major en Italie comporte les personnels suivants :

Corps d'armée : un colonel chef d'état-major, un lieutenant-colonel



Bataillons des chasseurs alpins.

ou major, et un ou deux capitaines, tous du corps d'état-major; en outre, un ou deux capitaines attachés (*applicati*).

Division : un lieutenant-colonel ou major chef d'état-major, et un ou deux officiers capitaines du corps d'état-major, plus un ou deux capitaines attachés, généralement trois capitaines en tout.

Brigade : un aide de camp seulement.

Sur le pied de guerre, les états-majors de corps d'armée et de division sont augmentés de un ou deux officiers.

En résumé, le service d'état-major est assuré, en temps de paix, par un personnel d'environ quatre cent vingt-cinq officiers de diverses catégories. Le chef d'état-major de l'armée, qui exerce les fonctions de commandant du corps d'état-major, a la haute main sur tous les officiers d'état-major, titulaires ou attachés, sur les aides de camp, etc.; il les répartit dans les divers emplois et règle leur avancement, mais sous l'autorité suprême du ministre, qui seul prononce, d'après les propositions que lui soumet à cet égard le commandant du corps.

C'est principalement avec les officiers des bureaux du commandant du corps d'état-major que doivent être formés, en cas de guerre, les états-majors d'armées ou autres qu'il pourrait y avoir lieu d'organiser alors. Parmi ces états-majors, on doit particulièrement citer ceux dont les règlements sur la mobilisation prévoient la constitution sous la dénomination d'*intendance d'armée*. L'institution de ces états-majors est la conséquence du principe admis en Italie en matière d'administration, à savoir : que la direction de l'administration militaire est l'une des attributions essentielles du commandement, et qu'elle ne saurait, par suite, être confiée à d'autres qu'aux commandants de troupes eux-mêmes.

Il n'existe pas en effet dans ce pays de corps de l'intendance, c'est-à-dire de personnel administratif correspondant à celui qui reçoit cette dénomination chez la plupart des autres puissances.

Quant à l'avancement, il y a lieu de signaler que les capitaines, anciens élèves de l'*Ecole de guerre,* ayant obtenu le diplôme de bonnes études à la sortie de cette école, peuvent de ce fait prétendre à l'avancement au choix au grade de major, dès qu'ils sont arrivés dans le premier sixième des officiers de leur grade dans leur arme respective. On doit remarquer toutefois qu'en ce qui concerne les armes de l'artillerie et du génie, le diplôme ne confère pas le droit à l'avancement au choix comme dans l'infanterie et la cavalerie; il constitue seulement un titre à prendre en considération dans l'établissement des propositions.

En *Russie,* la hiérarchie des officiers généraux comporte quatre grades :

1° *Général-major* ou général de brigade ;

2° *Lieutenant-général* ou général de division ;

3° *Général de l'infanterie,* de la *cavalerie,* de l'*artillerie* ou du *génie,* suivant l'arme d'origine, c'est-à-dire général de corps d'armée ;

4° Enfin *feld-maréchal.*

Il n'y a actuellement en Russie qu'un seul feld-maréchal, le grand-duc Michel, grand-oncle de l'empereur.

Le corps d'état-major russe se recrute exclusivement parmi les élèves de l'*Académie d'état-major Nicolas,* instituée à Saint-Pétersbourg.

A l'issue des cours, les élèves subissent un examen de sortie, d'après les résultats duquel ils sont classés en trois groupes.

Ceux des deux premiers groupes obtiennent le droit de porter l'insigne de l'académie : une aigle russe entourée de feuilles de chêne. On attache en Russie un très grand prix à cet insigne, que les officiers portent dans toutes les tenues, et de préférence aux autres décorations qu'ils peuvent posséder, sauf pour ce qui concerne la croix de Saint-Georges.

En outre, dans le premier groupe, les officiers qui se sont fait spécialement remarquer peuvent obtenir des médailles d'or ou d'argent.

Les officiers du premier groupe sont proposés pour le grade supérieur (et généralement immédiatement nommés). La moitié de la promotion environ, soit trente officiers, sont désignés pour l'état-major ; les autres retournent à leur corps et sont nommés dans l'état-major selon les besoins, sauf ceux du troisième groupe, qui ne sont presque jamais désignés pour le corps d'état-major.

L'avancement des officiers d'état-major se fait dans le corps, conformément à des règles particulières. Parmi ces règles, il y a lieu de signaler notamment l'obligation de l'exercice d'un commandement effectif de troupes. Ainsi, pour pouvoir être promus lieutenants-colonels, les capitaines doivent avoir commandé au moins pendant un an une compagnie d'infanterie ou un escadron de cavalerie. De même, pour pouvoir être promu colonel, il faut avoir commandé, pendant une période de manœuvres, un bataillon d'infanterie ou avoir rempli les fonctions de commandant en second d'un régiment de cavalerie.

Les candidats à l'avancement sont, en conséquence, appelés à faire

des stages dans les corps de troupe, où ils remplacent des officiers momentanément détachés.

Les travaux topographiques ne rentrent pas en Russie dans les attributions du corps d'état-major; pour cette branche particulière du service, il existe un autre corps spécial, celui des *topographes militaires*.

Indépendamment du corps d'état-major et de celui des topographes militaires, il en existe en Russie encore un autre que l'on peut, jusqu'à un certain point, considérer comme participant au service d'état-major : c'est celui des *feldgjæger* (chasseurs de campagne). Ce corps se compose d'environ quarante-cinq officiers, tirés des diverses armes et présentant les aptitudes voulues pour remplir certaines fonctions spéciales, telles que celles de guides ou courriers de cabinet, pour faire des reconnaissances, pour porter au loin des ordres importants, etc.

Quoique inscrits sur les contrôles de l'état-major, tous les officiers du corps d'état-major n'en font pas partie d'une manière absolue, et l'on peut les diviser en deux catégories, ceux qui ont le droit de porter l'uniforme spécial aux fonctions qu'ils occupent, et ceux qui n'en ont pas le droit.

Tous les officiers inscrits sur ces contrôles ne remplissent pas tous des fonctions réelles d'état-major, de sorte que l'on peut dire qu'il n'y a pas dans l'armée russe de règle absolue en ce qui concerne le titre et les fonctions d'officier d'état-major.

Enfin les généraux russes, comme ceux de toutes les autres armées, ont auprès d'eux des *aides de camp* ou des *officiers d'ordonnance,* qu'ils choisissent dans les corps de troupe sous leurs ordres, et que l'on détache simplement de ces corps sans les faire compter dans celui d'état-major, sauf quelques cas exceptionnels.

La composition réglementaire des états-majors dans l'armée russe est la suivante :

Corps d'armée : deux aides de camp ou officiers d'ordonnance du général commandant; un chef d'état-major, général ou colonel du corps d'état-major; deux adjudants du chef d'état-major; enfin deux officiers d'état-major sur le pied de paix, et trois sur le pied de guerre.

Division : un colonel ou lieutenant-colonel chef d'état-major et deux officiers, tous les trois appartenant au corps d'état-major; sur le pied de guerre seulement, le général de division a droit à un officier d'ordonnance.

Brigade : un officier seulement, qui porte le titre d'adjudant de brigade.

En *Belgique,* la hiérarchie des officiers généraux ne comporte que deux grades :

1° *Général-major* ou général de brigade ;

2° *Lieutenant-général* ou général de division.

Le service d'état-major est confié à un *corps spécial,* comptant environ cinquante officiers provenant de l'*Ecole de guerre* d'Ixelles.

Cette école a pour destination non seulement d'assurer le recrutement du corps d'état-major, mais aussi de répandre dans l'armée les hautes connaissances militaires.

Les officiers qui obtiennent une moyenne fixée, et qui sont en outre notés comme ayant les aptitudes nécessaires, sont désignés pour le corps d'état-major. Ils commencent par aller faire un stage d'un an dans une autre arme que la leur, puis ils sont nommés dans le corps, et y continuent généralement leur carrière. Toutefois, depuis 1886, un certain nombre d'officiers du corps peuvent être détachés temporairement et même classés définitivement dans les troupes.

Ceux qui, sans avoir obtenu la moyenne fixée, ont cependant satisfait aux épreuves de sortie, et ceux qui ont dépassé l'âge de trente-cinq ans rentrent dans les troupes avec un diplôme dit d'*adjoint d'état-major.* Ce diplôme leur permet de prétendre aux fonctions d'aides de camp ou d'officiers d'ordonnance des généraux, ainsi qu'à celles d'adjudant-major dans les corps de troupe. De plus, en cas d'insuffisance d'officiers du corps, lors d'une mobilisation par exemple, les officiers diplômés peuvent être appelés temporairement au service d'état-major proprement dit.

Au service d'état-major se rattache, dans une certaine mesure en Belgique, le corps particulier de l'*état-major des places,* qui comprend environ trente-huit officiers, et qui est chargé des affaires se rapportant au service de place dans les principales villes de garnison.

En *Suisse,* le titre de général est réservé aux officiers qui exercent les fonctions de commandant en chef de l'armée mobilisée. Ces officiers conservent ce titre, même après la cessation de leurs fonctions.

La qualification de général est d'ailleurs uniquement un titre honorifique ; elle ne correspond pas à un grade particulier de la hiérarchie, qui n'admet pas d'officiers généraux.

Au-dessus du grade de lieutenant-colonel, qui correspond aux fonctions de chef de corps ou de service, commandants de régiments, etc., il n'y a plus qu'un grade, celui de colonel ; mais ce grade comporte des

fonctions diverses, commandement de brigade, commandement de division, etc., de sorte que l'on a en Suisse des *colonels-brigadiers* et des *colonels divisionnaires*, *colonels commandants de corps d'armée,* en outre des colonels sans qualification spéciale. Les nominations à ce grade et aux fonctions qu'il comporte sont faites au choix.

Le service d'état-major est assuré en Suisse par un corps spécial désigné sous le nom d'*état-major général,* par des *adjudants* et par des *secrétaires d'état-major.*

Les officiers d'état-major général sont nommés par le conseil fédéral et choisis, dans toutes les armes indistinctement, parmi les capitaines proposés par les chefs instructeurs, les chefs d'armes ou les colonels divisionnaires et ayant suivi l'*école centrale supérieure,* organisée tous les ans pendant dix semaines, comprenant un voyage de reconnaissance de deux semaines. Après leur nomination dans le corps, les officiers doivent suivre, soit comme capitaines, soit comme majors, un nouveau cours de six semaines dit *école d'état-major général.*

Le nombre des officiers du corps est de cinquante environ. Ils sont assujettis à des périodes spéciales de service actif, qu'ils font au bureau d'état-major du département militaire fédéral. Un roulement est établi entre eux de manière qu'il y ait toujours en service dans ce bureau au moins six officiers, dont chacun y reste pendant deux ou trois mois, selon les nécessités du service et d'après les crédits dont on dispose.

Les *adjudants* sont des officiers de troupe du grade de lieutenant ou de capitaine, ayant également passé par l'école centrale supérieure, et temporairement détachés de leur corps pour remplir, auprès des commandants de brigade ou de division, les fonctions d'officiers d'ordonnance et d'aides de camp.

Enfin, les *secrétaires d'état-major* sont chargés des travaux secondaires dans les différents états-majors.

En *Espagne,* la hiérarchie des officiers généraux comporte quatre grades:

1° *Général de brigade;*

2° *Général de division;*

3° *Lieutenant-général* ou général de corps d'armée;

4° Enfin *capitaine général* ou maréchal. Il y a actuellement six capitaines généraux.

Pour ce qui concerne les nominations au grade de général de brigade, elles ont lieu exclusivement au choix.

Tout colonel doit, du reste, pour pouvoir être nommé, avoir deux ans de commandement effectif dans son grade, figurer dans le premier tiers de la liste d'ancienneté de son arme, compter vingt ans de service et avoir été déclaré apte à l'avancement par la junte supérieure de la guerre.

Les promotions au grade de général de division et de lieutenant-général ont également lieu au choix, exercé sur les officiers compris dans le premier tiers de la liste d'ancienneté de chaque grade.

En Espagne, l'état-major forme un corps fermé, dont le recrutement est assuré par l'*Ecole supérieure de guerre de Madrid*. Le corps comprend environ deux cent vingt-neuf officiers (déduction faite de ceux employés dans l'armée coloniale).

La répartition de ces officiers varie suivant les exigences du service, environ dans les proportions suivantes :

Corps d'armée : un général de brigade chef d'état-major, un colonel, un lieutenant-colonel, un commandant, trois ou quatre capitaines, un à six lieutenants.

Division : un lieutenant-colonel ou commandant chef d'état-major, un capitaine, un lieutenant.

Il est à remarquer que les règlements espagnols concèdent aux officiers d'état-major, par délégation permanente ou spéciale, des attributions fort étendues : ils ont à surveiller les marches, les cantonnements, l'attitude des troupes au combat ; à indiquer les positions les plus avantageuses ; enfin ils peuvent prendre personnellement, quand le général en donne l'ordre, le commandement d'une troupe combattante.

L'état-major est secondé dans ses travaux par des personnels spéciaux composant deux corps distincts, savoir : *la brigade d'ouvriers et topographes d'état-major et le corps auxiliaire des bureaux militaires*.

Indépendamment des officiers d'état-major, les généraux ont auprès d'eux, aussi bien sur le pied de paix que sur le pied de guerre, des *aides de camp*. Ces aides de camp sont choisis par les généraux dans les troupes sous leurs ordres, parmi les officiers du grade de lieutenant à celui de lieutenant-colonel ; ils sont mis hors cadres et remplacés à leur corps, pendant tout le temps de leur service auprès du général.

Le général commandant un corps d'armée a droit à quatre aides de camp, le général de division à deux, le général de brigade à un (même lorsqu'il est chef d'état-major d'un corps d'armée).

En *Angleterre,* la hiérarchie des officiers généraux comprend quatre grades :

1° *Major-général* ou général de brigade ;

2° *Lieutenant-général* ou général de division ;

3° *Général* proprement dit ou général de corps d'armée ;

4° Enfin *Field-marshal* ou maréchal. Il y a actuellement cinq field-maréchaux.

En Angleterre, le service d'état-major se subdivise en deux branches : on donne à l'une le nom d'*état-major général,* et à l'autre celui d'*état-major particulier.*

Le service des officiers qui composent le personnel de l'état-major général comporte : d'une part, les divers travaux qui s'accomplissent dans les états-majors institués auprès des généraux chargés d'un commandement ; d'autre part, la topographie et les missions spéciales.

Tout état-major mis à la disposition d'un général, pour lui servir d'agent dans l'exercice de son commandement, se partage en deux bureaux distincts, celui de l'adjudant général et celui du quartier-maître général.

Pour les brigades, un seul officier est chargé des deux bureaux simultanément. On lui donne le titre de « major de brigade ».

Les états-majors particuliers qui fonctionnent auprès des généraux, à côté de leur état-major proprement dit, se composent d'officiers remplissant les fonctions d'*aides de camp* et de *secrétaires militaires.*

Les généraux sont libres d'employer leurs aides de camp comme ils l'entendent et de leur confier tel travail ou telle mission qu'ils peuvent juger à propos de leur donner. Quant aux secrétaires militaires, ils ont dans leurs attributions spéciales les affaires dites confidentielles, tout ce qui est relatif au personnel des officiers et les questions qui touchent à l'administration ou aux finances.

Le secrétariat militaire d'un général constitue ainsi, par le fait, un troisième bureau de son état-major; mais ce bureau ne comporte pas de chef, comme les deux autres : c'est le général lui-même qui le dirige. Les officiers qui en forment le personnel sont appelés, suivant leur grade, secrétaires ou assistants-secrétaires.

La composition des états-majors, sur le pied de paix, est très variable ; elle dépend essentiellement des nécessités du service.

Les officiers remplissant des fonctions ressortissant à la branche de l'état-major particulier, c'est-à-dire les aides de camp et les secrétaires

ou assistants-secrétaires militaires, sont choisis dans les corps de troupe, les premiers par les généraux eux-mêmes, les autres par le commandant en chef de l'armée. Ils ne sont comptés comme faisant partie de l'état-major que tant que dure leur service auprès du général auquel ils sont attachés; ce service fini, ils rentrent naturellement dans leur corps de troupe.

Quant aux fonctions que comporte le service de l'état-major général, elles ne sont, sauf dans des cas exceptionnels, confiées qu'à des officiers ayant passé par l'école d'état-major (*Staff-college*) de Sandhurst.



Chiens du Saint-Bernard dressés en chiens de guerre.

Tout officier, quelle que soit sa provenance, qui a passé avec succès l'examen de sortie, est dès lors susceptible d'être appelé à remplir des fonctions d'état-major; mais cela ne lui constitue absolument aucun droit, et il pourra n'y être jamais appelé.

A leur sortie de l'école d'état-major, les élèves sont attachés pendant trois mois, ordinairement à l'époque des grandes manœuvres, soit à un état-major, soit à un corps de troupe d'une autre arme que la leur. Après ce stage, ils rentrent à leur régiment et y reprennent leur service ordinaire.

Ceux qui sont alors ultérieurement choisis par le commandant en chef, sur la proposition de l'adjudant-général ou du quartier-maître général de l'armée, pour remplir des fonctions d'état-major, ne restent ordinairement dans ces fonctions que pendant cinq ans seulement. A l'expiration de cette période de temps, ils retournent à leur ancien corps et doivent y servir de nouveau pendant deux ans au moins, avant de pouvoir être rappelés au service d'état-major. De même, les aides de camp ne peuvent rester plus de cinq ans auprès d'un général ou six auprès du gouverneur d'une colonie.

Aucun officier supérieur ne peut être employé dans l'état-major en

continuant à compter dans le cadre régulier de son régiment; mais les officiers d'état-major peuvent être pris parmi les officiers en demi-solde.

Les régiments de cavalerie ne peuvent avoir plus de un major, un capitaine et un lieutenant détachés dans l'état-major; les bataillons d'infanterie plus de deux majors, deux capitaines et deux lieutenants.

Dans les attributions des officiers qui sont placés en qualité de secrétaires militaires auprès des généraux investis d'un commandement, rentrent les questions se rapportant à l'administration et aux finances. Toutefois ces officiers ne constituent pas des organes proprement dits de l'administration militaire : ce sont plutôt des agents par l'intermédiaire desquels le commandement peut intervenir dans la direction de l'administration; mais cette direction elle-même, l'exécution des divers services administratifs et le contrôle, forment les attributions particulières d'un personnel spécial, qui ne relève que du ministre de la guerre et sur lequel le commandement n'a pas d'action immédiate, en raison du principe admis de la séparation du commandement et de l'administration.

En *Turquie,* la hiérarchie des officiers généraux comprend les grades suivants :

Général de brigade (*mir-i-liva*) ;

Général de division (*ferik*) ;

Maréchal (*muchir*).

Les officiers généraux ont droit au titre de pacha.

Le corps d'état-major est recruté par l'*école d'état-major,* dont les élèves sont les premiers numéros sortant de l'école militaire.

Les élèves entrant à l'école d'état-major sont immédiatement promus lieutenants, et, au bout de trois ans de cours, ils sont classés dans l'état-major avec le grade de capitaine.

Le nombre des officiers employés dans chaque état-major varie beaucoup, suivant les corps d'armée ; de cinq ou six dans quelques-uns, il s'élève à seize dans le troisième corps.

Les commandements de divisions et de brigades du nizam ne sont que des commandements de troupes. Auprès des généraux de divisions d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, se trouvent des états-majors composés de deux ou trois officiers, dont un officier supérieur, chef d'état-major ; les généraux de brigade n'ont auprès d'eux qu'un officier subalterne comme officier d'ordonnance (*iavour*).

Les officiers employés dans les différents états-majors appartiennent, en principe, au corps d'état-major recruté, comme nous l'avons indiqué plus haut, parmi les officiers sortant les premiers des écoles militaires et ayant suivi les cours de l'école d'état-major, annexée à l'école militaire de Pancaldi. Ces officiers font normalement toute leur carrière dans l'état-major, et ce n'est qu'exceptionnellement que quelques-uns quittent ce service pour prendre le commandement d'une unité.

XVI

LE GÉNÉRAL

Parmi les qualités maîtresses qui placent le général au sommet de la hiérarchie militaire, il en est une essentielle, dominante et pour ainsi dire attributive du grade, c'est la *volonté*.

Il n'y a pas de direction sans volonté, et celui qui à l'heure du danger doit imprimer sa direction à de grandes masses d'hommes pour les faire concourir au même but et réaliser cette union d'efforts qui aujourd'hui comme hier, comme toujours, seule constitue la force, celui-là doit avoir une volonté ferme.

C'est seulement par la volonté qu'il maintiendra l'intégrité et l'unité de son commandement, principe primordial de toute direction.

Rien n'est contagieux comme l'hésitation, et l'hésitation est la porte ouverte aux défaillances, aux paniques, aux lâchetés. Mieux vaut la témérité, l'imprudence même, que l'hésitation; elles coûtent moins cher aux armées.

Et l'opinion publique, en s'érigeant en juge, commet souvent la grave erreur de reprocher à un général sa dureté, son caractère entier, son esprit dominateur; autant de garanties pourtant de sa volonté.

Mais il faut, dira-t-on, que cette volonté soit au moins au service d'un esprit éclairé, d'une grande intelligence; sinon ce n'est plus que de la volonté brutale, de l'entêtement.

Au risque de paraître bien subversif, nous répondrons : Peu importe. Et nous répéterons : La qualité essentielle du général est la volonté ; la volonté inflexible, brutale, entêtée. Vouloir, c'est déjà à moitié pouvoir,

et le plus mauvais moyen qui réunit le concours de tous a plus de chance de succès que le meilleur qui laisse une divergence d'efforts.

Pour être essentielle, la volonté n'exclut pas l'intelligence; mais, la volonté est une qualité indispensable du commandement, qui prime l'intelligence.

La grande intelligence est même un danger, parce que, à la guerre, peser le pour et le contre avec analyse est déjà un commencement d'hésitation.

Les hommes doués d'une haute intelligence pénètrent trop au fond des choses, ils voient mieux que d'autres les dangers et les objections. De là naît le doute, qui anéantit la confiance en soi, qui est l'ennemi mortel du succès.

Il faut au général la confiance en soi pour imposer aux autres la confiance en lui. Et la grande intelligence importe moins au commandement que le sens pratique.

Les grands esprits cherchent d'ordinaire trop longtemps le meilleur moyen et oublient qu'il importe avant tout de faire en temps opportun ce qu'il convient de faire.



Général russe (aide de camp de S. M. le czar).

Napoléon Ier, qui s'y connaissait en qualités d'hommes de guerre, nous a donné la mesure de son choix entre l'audace et l'intelligence.

Un jour le roi Joseph, jaloux de voir donner des grands commandements à Murat et d'en être privé, s'en plaignit à l'empereur en lui représentant qu'il avait plus d'esprit, plus d'intelligence et plus d'instruction que Murat, « qui était bête et ignorant. »

« C'est vrai, lui dit Napoléon, mais il a l'esprit de la guerre, que tu n'as pas ; en face de l'ennemi c'est un héros. L'esprit de la guerre, c'est le coup d'œil militaire »

Le coup d'œil militaire, c'est le jugement froid et hâtif auquel une grande intelligence est plus nuisible qu'utile. Car la grande intelligence se double généralement d'une grande imagination, qui nuit à la netteté de vue du tableau dans ses grandes lignes.

Les peintres ne cessent de vous répéter que l'on voit trop, et tous, en face de leur modèle, clignent des yeux pour ne plus apercevoir que des masses.

Il faut que le général ne voie que les masses.

Il faut au général un esprit net, précis et, osons le dire, simple. A la guerre, il n'y a que les choses simples et fortement voulues qui réussissent. Les combinaisons compliquées échouent le plus souvent et sont toujours dangereuses, parce qu'elles peuvent tourner au profit de l'adversaire.

Ce thème prêterait naturellement matière à développement; aussi devons-nous ajouter que le principe de simplicité établi comme direction n'exclut pas les combinaisons avantageuses de l'exécution et les implique au contraire comme part d'initiative faite aux subordonnés, aussi bien d'ailleurs qu'il admet les modifications en présence des circonstances qui offrent un profit à exploiter.

Oui, toutes les qualités du général, s'il reste dans son rôle de directeur, peuvent se résumer dans la *volonté.*

Qu'on ne sourie pas à la simplicité de cette formule, elle est grosse de conséquences.

Non seulement savoir bien ce qu'on veut et le vouloir bien n'est pas une qualité commune, mais c'est un lourd fardeau ; car vouloir, c'est se charger de toute la responsabilité, c'est jouer sa réputation en refusant d'avance toutes les circonstances atténuantes de l'erreur, c'est accepter d'avance toutes les rigueurs de l'opinion publique, c'est se porter garant du succès devant le tribunal impitoyable de la postérité.

Aussi la volonté, vue sous cette optique, est-elle vraiment une qualité maîtresse du commandement. Et c'est une vérité reconnue de tous. Que l'on consulte n'importe quel militaire, et l'on apprendra que les chefs les plus estimés, pas toujours les plus aimés, sont ceux qu'on dit avoir du *commandement.*

Nous venons de souligner, en passant, une des difficultés de cet esprit

de commandement les plus sensibles aux cœurs généreux. Vouloir, c'est trancher dans la volonté des autres, et chacun tient tant à son opinion, qu'on ne peut la réduire sans quelque froissement. Aussi l'esprit militaire du subordonné doit-il avoir pour première qualité la soumission.

Mais ce serait peu encore, si la volonté du chef ne se heurtait qu'à ce petit froissement d'amour-propre, à ce sacrifice de popularité.

A la guerre, il devient bien autrement difficile de vouloir en présence de toutes les considérations d'ordre moral et d'ordre physique contre lesquelles la volonté doit se barricader :

Le général a été informé d'une situation désavantageuse de l'ennemi, il faut en profiter; le succès plus facile amoindrira les pertes de son armée et hâtera la fin des hostilités. Il ordonne de marcher.

Mais les troupes sont harassées. Elles n'ont plus de vivres. Il faudra laisser de nombreux malades en arrière, etc. etc.

Il lui faut repousser tous les sentiments de commisération qui viennent entamer sa détermination, et répondre : On marchera.

Bien plus, pour n'avoir pas à se défendre d'une faiblesse, il faut qu'il réprimande les avocats de ces sentiments humanitaires, et qu'il interdise toute objection à ses ordres.

Des fautes graves contre la discipline ont été commises, les soldats s'échappent des rangs pour marauder. Il sait qu'on meurt de faim ; mais il faut réprimer le désordre qui peut compromettre la sécurité de l'armée, il faut des exemples, et le général, pour exercer sa volonté, doit cacher soigneusement à tous son émotion intérieure, parce qu'il *faut* qu'il passe pour inflexible.

Pendant l'hiver si rigoureux de 1870, nous avons été témoin d'un fait inoubliable et qui se présente à notre esprit comme un exemple saisissant de ces épreuves de la volonté dont nous parlons.

A l'armée de la Loire, composée en grande partie de jeunes troupes, la maraude s'était tellement développée, que plusieurs incidents fâcheux en avaient été la conséquence. De nombreuses alertes avaient été causées par le retour des maraudeurs rentrant en se dissimulant pour échapper à la surveillance des chefs. Le général Chanzy résolut d'y mettre fin par la cour martiale.

Bien que déplorant la pénurie des vivres, bien que sachant que les troupiers ne considéraient pas comme un vol ce qu'ils appelaient du « chapardage », le général X*** mit à l'ordre que le premier qui serait pris en flagrant délit de maraude serait fusillé.

Le lendemain on vint le prévenir qu'un soldat avait été trouvé rapportant une oie qu'il avait volée. On l'amène. C'était un vieux chasseur d'Afrique de son escorte, un de ces vieux soldats d'autrefois dont il avait d'ailleurs plusieurs fois apprécié le dévouement et la hardiesse comme estafette. Quel ne fut pas son trouble intérieur en voyant ce brave soldat qui portait sur la poitrine la médaille militaire et la croix de la Légion d'honneur ! Mais cette confrontation se passait devant un grand nombre d'officiers et de soldats qui attendaient l'exemple, il ne fallait pas faiblir.

Sans qu'un muscle bougeât sur sa physionomie, il prononça sèchement l'arrêt de mort, et le vieux soldat fut exécuté sur le bord du chemin. Mais le général se détourna pour cacher une larme, pendant que la troupe, tout aussi émue, défilait devant le cadavre.

Et dans combien d'autres circonstances le général n'a-t-il pas à défendre sa volonté contre de plus rudes assauts du cœur !

Est-il véritablement insensible au spectacle des cadavres qui s'amoncellent sur le champ de bataille ? et quand au plus fort de la mêlée il jette successivement des régiments qu'il voit s'écrouler comme des pans de murs, quand pour sauver les débris d'une troupe et permettre à une autre d'arriver il jette dans la fournaise des escadrons qui ne reviendront pas, n'a-t-il pas déjà au cœur le deuil de ce sacrifice, et n'est-ce pas là surtout qu'il lui faut cette volonté tenace et inflexible pour vouloir malgré tout ?

Et cependant si à un moment, le cœur défaillant à ce rôle de bourreau, il disait : « C'en est assez de sacrifiés, sonnez la retraite, » il deviendrait coupable, justiciable des tribunaux militaires, traître devant la nation pour avoir abandonné la victoire à l'ennemi. Tandis qu'au contraire, si à force d'énergie il conquiert le succès, toutes ces victimes du devoir gisant sur le sol se soulèveront pour le saluer à son passage et le remercier du triomphe.

Certainement les impressions du champ de bataille sont une des grandes épreuves du commandement, et c'est là qu'il est vrai surtout qu'obéir est plus facile que commander.

Il faut au général, pour garder son calme et son autorité, une sorte de fatalisme et surtout un grand empire sur lui-même. Et combien plus encore dans la défaite, quand il lui faut cacher son propre découragement !

Volonté, volonté de fer qui produit le calme contre lequel se brise l'agitation générale, comme le flot se brise contre le roc.



Les Joyeux (Algérie).

Faut-il parler après cela de la vigueur physique du général? L'un ne va pas sans l'autre ; mais qu'on s'en persuade encore plus, en réfléchissant qu'après une journée laborieuse le général est encore obligé de passer une partie de la nuit à dicter ses ordres, à arrêter les mesures pour le lendemain, parce que c'est seulement à cette heure-là qu'il aura reçu toutes les nouvelles, tous les renseignements qu'il doit contrôler, colliger, synthétiser, pour se rendre un compte exact de la situation, poser de nouveau son problème et en tirer la solution.

Nous n'avons pas encore parlé de la bravoure, qui semble à la plupart la qualité principale du chef. C'est que, si la bravoure est une qualité de premier ordre pour le soldat, c'est une qualité de deuxième plan pour le général, parce que l'un est le bras et l'autre la tête, ou plutôt la bravoure de l'un n'est pas la même que celle de l'autre.

La bravoure du général c'est l'empire sur lui-même, c'est encore sa volonté.

Sauf de rares occasions, il n'a pas à se prodiguer, et son courage est plus difficile que l'ostentation bruyante dont on se grise si facilement.

Certes, lui aussi doit avoir fait d'avance le sacrifice de sa vie, mais il n'a pas le droit d'en faire bon marché, parce qu'il a charge d'âmes.

S'il faut ranimer les courages abattus, si un suprême effort dépend de sa présence, c'est là qu'il doit se montrer, faire œuvre de bravoure et même de bravade, parce que son exemple peut faire changer la face des choses et que sa responsabilité lui commande de tout tenter pour l'accomplissement de sa volonté, le rendant justiciable de ce qu'il aurait négligé de faire.

On a dit que Napoléon Ier, qui avait au plus haut degré ce fatalisme dont nous parlions, s'exposait inconsidérément au plus fort du danger, et que c'était à cela qu'il devait en grande partie l'élan sublime de ses troupes.

Les faits sont à rétablir.

Brave sans jactance, Napoléon se tenait toujours, comme doit le faire tout général, au point important du combat, pour que rien n'échappe à sa direction. De là, il dirigeait froidement l'action jusqu'au moment décisif.

Ce moment venu, il mettait tout en œuvre pour pousser les courages au paroxysme et provoquer une offensive générale. C'est alors qu'il exploitait jusqu'au prestige de sa présence au plus fort de l'action pour violenter la fortune.

C'est là qu'on peut dire qu'il jouait de son étoile avec témérité. Mais il en a joué surtout dans les mauvais jours.

Il se montrait soudain au milieu des bataillons hésitants, qu'il entraînait dans la mêlée. A ce moment il pouvait quitter son calme ; on n'avait plus besoin d'un général en chef pour se ruer tous en avant, mais il fallait peut-être un brave de plus pour conquérir la victoire.

Napoléon Ier était un génie aussi admirable comme tacticien que comme stratégiste ; mais cette dualité est fort rare, et tel général, réputé comme un excellent tacticien, est bien souvent un très médiocre stratégiste.

Que de noms sont à invoquer pour le prouver !

Deux entre autres, qui portent la lourde responsabilité d'écrasants désastres, suffiront à cette démonstration :

Benedeck et Bazaine.

Toute considération politique laissée de côté, les deux hommes, jugés au point de vue militaire, sont coupables d'impéritie comme commandants d'armée. L'un et l'autre furent au-dessous de la mission qui leur avait été confiée par leur nation, et c'est à leur incapacité avant tout qu'il faut attribuer ces taches sanglantes de Sadowa et Metz.

Mais la culpabilité ne revient-elle pas en partie à l'opinion publique, qui les avait grandis au delà de leurs facultés ?

Leur réputation eut la même origine, la guerre d'Italie de 1859, et leur renom surgit au même combat : Melegnano ; l'un pour avoir vaillamment défendu le village, l'autre pour l'avoir audacieusement enlevé.

La bataille de Solferino les mit encore l'un et l'autre en relief, et à la fin de la guerre, en Autriche, on proclama le nom de Benedeck comme celui d'un héros, comme en France on couvrit Bazaine d'éloges.

Ces deux généraux avaient montré de grandes qualités comme généraux subalternes, leur bravoure surtout avait été remarquable, nul ne pourrait le contester ; mais ni l'un ni l'autre n'avait les qualités du grand commandement, et ils furent absolument écrasés par la tâche de conduire ces masses considérables dont ils furent les généraux en chef en 1866 et 1870. Ce serait peu si leur réputation seule en avait pâti ; mais, dans sa chute, elle entraîna la gloire militaire des deux nations.

Les combinaisons savantes des guerres de l'avenir réclament plus que jamais, pour les généraux en chef, des qualités géniales qui ne sont le partage que du petit nombre. Et ce serait une faute encore plus grave

aujourd'hui que par le passé, si la popularité d'un chef suffisait à le mettre au premier rang.

Si ce chef a su se conquérir l'estime et l'affection de ses troupes, ce doit être pour lui une gloire et un honneur assez grands, sans qu'il veuille s'en réclamer pour étendre son commandement.

Les qualités maîtresses des commandements supérieurs ne sont pas appréciables du public; elles se révèlent dans une sphère inaccessible aux yeux de tous, mais elles n'échappent pas pour cela au milieu qui doit les juger.

C'est aux grandes manœuvres, véritable école des généraux, à mettre en relief ceux qui doivent ramener la victoire sous nos étendards.

Si les grandes manœuvres, par suite de l'invraisemblance de l'exécution, ne peuvent pas révéler toute la valeur des officiers subalternes parce que les résultats ne peuvent être constatés, et que le schema tactique ne reste pas dessiné sur le sol comme un soir de bataille, on ne peut nier qu'au point de vue de la direction elles ne soient une pierre de touche remarquable pour constater les qualités de commandement, parce que les ordres y subissent l'épreuve de la discussion et de la critique.

Si leur sanction est insuffisante pour juger toutes les qualités des grades inférieurs, parce que ce grand levier des cœurs, la bravoure, n'entre pas en ligne de compte, elle est au contraire, pour les généraux, le meilleur criterium de sélection, parce que c'est à la fois l'écueil des réputations exagérées et le triomphe des mérites supérieurs.

XVII

NAPOLÉON Ier ET DE MOLTKE

Nul ne peut contester que les succès de la Prusse en 1866 et 1870 ne soient dûs principalement à l'habileté du remarquable organisateur que fut le maréchal de Moltke ; mais les écrivains allemands, en s'obstinant au parallèle du feld-maréchal et de Napoléon Ier, oublient qu'il ne suffit pas de comparer les résultats pour comparer les hommes et qu'à la guerre, surtout de nos jours, la fin ne justifie pas les moyens, parce que trop de facteurs entrent en ligne de compte.

Le parallèle de deux chefs d'armée ne peut s'établir que sur leurs qualités personnelles, et si le maréchal de Moltke se désigne comme une des plus grandes figures militaires des temps modernes, son talent, tout spécial d'ailleurs, ne saurait prétendre à égaler le génie de Napoléon Ier, pas même à se mesurer avec lui.

Mais ce rapprochement osé ne peut être considéré par nous que comme un hommage rendu aux éminentes qualités de notre grand homme de guerre, qui est considéré, sans conteste, comme le suprême modèle. C'est toujours à lui que toutes les renommées militaires ont été mesurées, depuis que sa magistrale figure a relégué au deuxième plan les Frédéric, les Gustave-Adolphe... les César, les Annibal, les Alexandre, les Cyrus et tant d'autres illustres soldats dont les nobles traits ont été altérés par l'inévitable patine du temps et injustement effacés.

Mais vouloir tenter que l'effigie du maréchal de Moltke, malgré ses grands mérites, prenne le pas sur celle de ce maître qu'il a servilement copié, c'est vouloir que l'imitation vaille mieux que le modèle et que le

mannequin travesti suffise à remplacer l'homme dont il a revêtu la dépouille.

Napoléon Ier a été copié par de Moltke, le rapprochement doit s'en tenir là.

En les regardant tous les deux, on ne peut trouver que la vague ressemblance d'un grand homme avec son ombre, déformée suivant le jour qui l'éclaire, suivant la toile qui la reçoit, suivant l'optique de l'observateur.

Loin de nous l'idée de contester au maréchal de Moltke ses grandes qualités, c'est uniquement contre le parallèle que nous protestons.

Les Allemands ont eu raison d'exalter les mérites du maréchal, qui les a faits, par la guerre, ce qu'ils sont devenus; mais dans l'enthousiasme ils ont dépassé les bornes de la comparaison. Prononcer à l'oraison funèbre du maréchal de Moltke le titre d'élève de Napoléon Ier, cela eût été juste, et ajouter, par satisfaction d'amour-propre, qu'il nous avait battus avec les propres leçons du maître, cela eût suffi à nous railler de les avoir oubliées.

Mais vouloir conclure à l'effacement du maître par l'élève, c'est outrepasser la mesure du panégyrique, et nous devons reprendre le parallèle proposé :

Le maréchal de Moltke a eu le grand mérite, d'abord, d'avoir étudié Napoléon Ier, ensuite de l'avoir compris, enfin de l'avoir copié.

Beaucoup d'autres généraux se sont proposé la même tâche, mais ne l'ont pas menée jusqu'au bout.

Le maréchal de Moltke a, de plus, copié intelligemment. Il a fait l'œuvre à laquelle se serait mis de suite Napoléon Ier, s'il s'était retrouvé à la tête des armées actuelles ; il a élagué les choses devenues surannées et a utilisé les ressources nouvelles. En un mot, il a opéré une mise à jour des principes du maître, conformément aux circonstances et aux procédés de guerre nouveaux.

Le maréchal de Moltke a, comme son modèle, une tête froide et remarquablement organisée pour les grandes conceptions; avec cela un jugement sûr. Mais où commence la différence essentielle, c'est dans le travail intellectuel.

Napoléon a un esprit vif, impétueux même, tout de prime-saut, embrassant de suite, avec une largeur de vue admirable, le projet, les moyens, le but et les conséquences. Raisonnant presque toujours par synthèse, il construit logiquement l'édifice de ses plans par la base.

De Moltke, méthodique, calculateur, consciencieusement lent, déduit des résultats qu'il se propose : son but, ses projets et les moyens à employer. Raisonnant presque toujours par analyse, il construit l'échafaudage de ses plans avec cette formule pour logique : « Qui veut la fin, veut les moyens. »

Si Napoléon s'inspire d'Alexandre ou de César, c'est pour leur gloire, qu'il admire.

Si de Moltke copie Napoléon, c'est pour ses résultats, qu'il envie.

Napoléon fait de la guerre un art.

De Moltke en fait un métier.

Mais jugeons plus serré, toisons les deux hommes stratégiquement et tactiquement.

Personne ne refusera à Napoléon ses grandes conceptions stratégiques; ses critiques les plus acharnés n'ont jamais pu en attaquer que le menu détail, et il faut avouer que les combinaisons stratégiques de Napoléon Ier ont varié à l'infini.

De Moltke en a eu deux, 1866 et 1870, qui ont été surtout soulignées par les résultats. A vrai dire, c'est le même cliché dans les deux cas.

Toutefois, c'est universellement qu'on critique les dispositions prises pour l'invasion de la Bohême, dispositions essentiellement fautives, parce qu'elles étaient basées sur les fautes de l'adversaire.

Les armées prussiennes non seulement étaient exposées à des difficultés considérables, mais elles étaient dans l'impossibilité de se prêter appui; l'on n'escomptait que deux choses pour le succès : le retard des Autrichiens et l'infériorité de leur chef.

Or il est à supposer que si l'archiduc Albert, au lieu d'être à l'armée d'Italie, se fût trouvé en Bohême, les événements n'auraient pas eu la même tournure.

Mais les panégyristes allemands ont encore trouvé en cela une analogie avec les merveilleuses prévisions de Napoléon Ier, qui savait si bien escompter les fautes de ses adversaires.

Certes, Napoléon ne laissait point passer impunément une faute de l'ennemi, mais d'avance il ne tablait pas sur des suppositions; s'il avait besoin d'une faute de l'adversaire, il la lui faisait commettre. Les exemples à l'appui de cette assertion sont trop connus pour qu'il soit besoin de les citer.

En 1870, le plan du maréchal de Moltke est inattaquable : ses trois

armées sont bien concentrées, bien solidaires, bien postées pour toutes les éventualités.

Mais c'est étudié, préparé, combiné de longue main, et en cela c'est encore une différence au lieu d'une ressemblance avec son modèle.

Napoléon, au contraire, est un merveilleux improvisateur. Il improvise au milieu des complications politiques et militaires les plus enchevêtrées et les plus alarmantes. Il improvise sur le champ de bataille même, au milieu de la mitraille. Il ne s'étonne de rien, ne se laisse déconcerter par rien. Il n'a aucune idée préconçue; toujours en possession de sa lucidité d'esprit, il trouve immédiatement la solution du problème qui se présente.

De Moltke a besoin du silence du cabinet, de l'éloignement du bruit, du recueillement, de la réflexion, pour concerter ses plans; sa grande qualité est une suite admirable dans les idées, ce qui fait qu'il soupèse minutieusement tout ce qui est acquis, comme il ferait une analyse chimique, et c'est ce qu'il appelle la guerre savante.

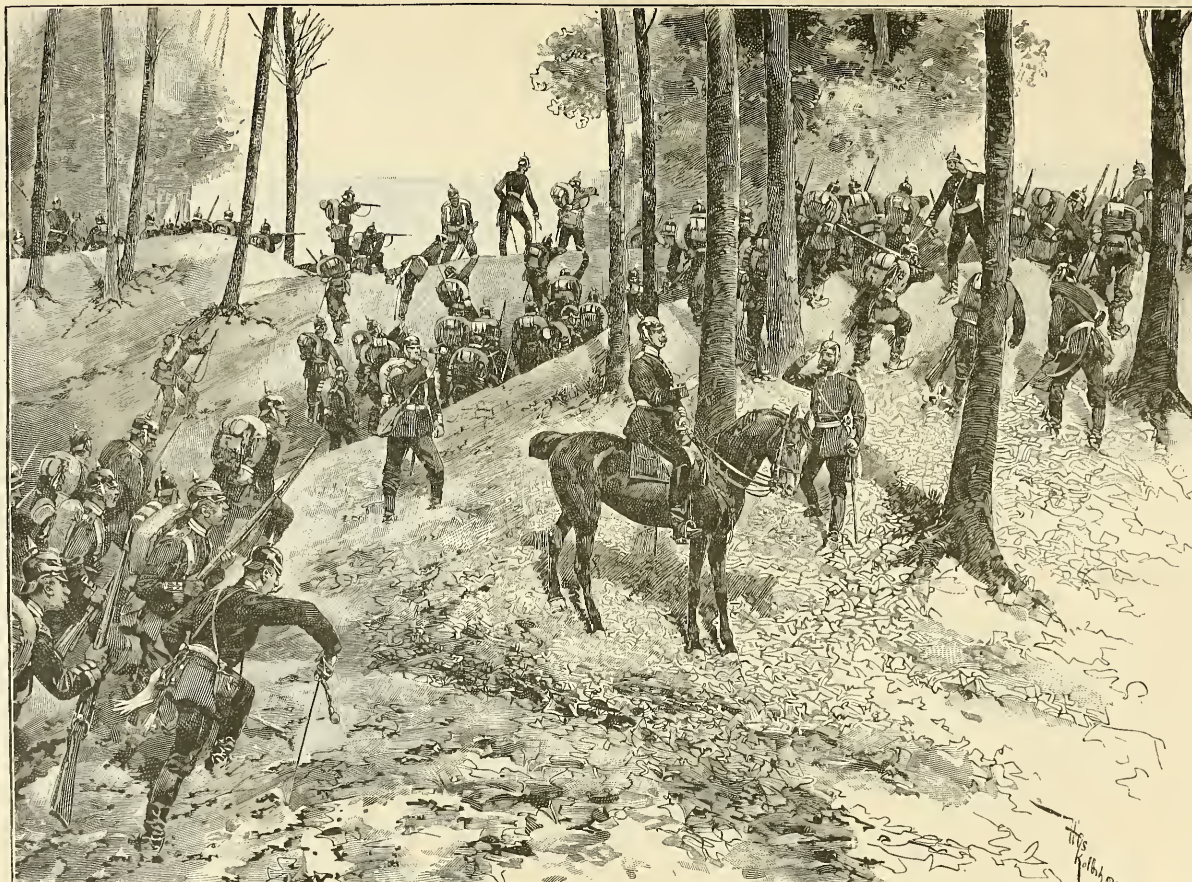
De plus, Napoléon fait toutes ses combinaisons tout seul; il ne consulte personne, il organise les moyens, règle les procédés, dicte lui-même les ordres et n'abandonne même pas les détails d'exécution. Cerveau ample et précis.

De Moltke ne s'occupe que de la direction, et abandonne l'exécution presque tout entière à ses subordonnés. Il ne trace que les grandes lignes, et l'état-major fait le reste. C'est dans ce but qu'il a organisé un excellent corps d'état-major, qu'il a éduqué lui-même, ce qui lui permet d'être compris à demi-mot, d'autant qu'il n'y a rien d'imprévu dans ses ordres; tout a été répété d'avance sur les cartes, et tel ordre rappelle le cas numéro tant, prévu comme tous les autres.

On a objecté la nécessité de ces préparations avec la rapidité des guerres contemporaines; mais qui oserait dire que Napoléon eût été incapable de reproduire ses superbes improvisations dans les conditions actuelles?

Certainement le corps d'état-major des Allemands est un des plus beaux titres de gloire du maréchal de Moltke, et il s'en est fait un merveilleux instrument; aussi est-il de toute justice qu'il partage ses mérites avec ce précieux auxiliaire.

On pourra reprocher à Napoléon de n'en avoir pas fait autant et d'avoir réduit son état-major au rôle de secrétaires ou d'estafettes. C'est là, en effet, un des défauts de Napoléon de n'avoir pas voulu partager la



Engagement d'un bataillon de grenadiers de la garde allemande.

responsabilité pour ne pas partager la gloire; mais on ne peut pas lui reprocher de n'avoir pas suffi à l'ampleur de son commandement.

Assurément que s'il eût commandé les masses de troupes actuelles, il eût compris la nécessité de déléguer une part de l'initiative, et de mettre auprès des commandants d'armées des états-majors instruits de ses idées, comme il mettait un officier de son état-major, muni de ses instructions, auprès de chaque détachement ayant une mission spéciale.

En outre, Napoléon avait des difficultés de commandement bien plus grandes que le maréchal de Moltke, parce que ses généraux et ses troupes n'avaient pas l'homogénéité des généraux et des troupes d'aujourd'hui.

Ses éléments étaient au contraire très différents les uns des autres; ce qui lui créait, par conséquent, la nécessité de prévisions spéciales pour la distribution des rôles. Et l'on ne peut nier qu'il ait merveilleusement exploité les qualités particulières de ses généraux : énergie de Ney, calme de Davout, intelligence de Junot, fougue de Murat, méthode de Bessières, etc., etc.

Les plans du maréchal de Moltke sont des directives judicieuses, mais à la merci des événements. Ni en 1866, ni en 1870, il n'a prévu ce qui en résulterait.

Les plans de Napoléon ne sont pas seulement judicieusement combinés, politiquement, géographiquement et militairement, mais, si bien conçus, qu'ils dirigent les événements même dans l'insuccès.

De Moltke attend les résultats pour en tirer parti, méthodiquement et habilement, il est vrai; mais il ne les prévoit pas, il est peu perspicace. Stratégiquement et tactiquement, ses dispositions sont à la merci des combinaisons de l'adversaire. Il n'a pas plus prévu Sadowa que Metz, Wœrth ni Sedan. Même après l'engagement de ces batailles, il n'a pas prévu les conséquences. D'ailleurs il ne paraît pas sur le champ de bataille, ou, s'il y paraît, il ne donne aucune direction, il laisse faire et attend, toujours à la merci de l'exécution.

Si on l'a peint aussi autoritaire que Napoléon Ier, on peut le dépeindre franchement moins résolu, moins confiant en lui ou en son étoile, comme on l'a dit de Napoléon, sans songer qu'on insultait ainsi à son génie, qui méritait cette confiance. Bien au contraire, de Moltke n'est qu'à demi confiant dans ses combinaisons. A Sadowa, l'échec de l'armée du prince Frédéric-Charles, pendant la première partie de la journée, laisse opiner autour de lui pour la retraite sans qu'il assure que l'entrée en ligne du prince royal décidera du succès. A Saint-Privat, en présence de l'échec

de l'armée de Steinmetz, il souscrit aux précautions pour la retraite, sans compter sur le mouvement tournant de Frédéric-Charles. Dans toutes les batailles, il attend anxieusement la dernière nouvelle pour juger du résultat. C'est l'homme du fait accompli.

Napoléon, au contraire, fait preuve d'une clairvoyance étonnante. Stratégiquement et tactiquement, il a un diagnostic sûr et agit en conséquence; ses ordres devancent les nécessités. Il suit de près l'exécution, la dirige, pare aux inconvénients, tourne les difficultés, déjoue les empêchements, observe soigneusement l'adversaire et non seulement profite de ses fautes, mais les suscite. Il compte absolument sur ses combinaisons et impose à tous d'y compter. Il prévoit de bonne heure les résultats et prend ses dispositions pour les décupler.

Avec lui, une bataille purement tactique tourne toujours en bataille stratégique, de même qu'une conception stratégique se ménage toujours un dénouement tactique, — merveilleuse combinaison de l'intelligence et de la force matérielle.

Pas d'exemple à citer, c'est le cas de toutes ses campagnes et de toutes ses batailles.

On a opposé à cela qu'en 1866 et en 1870 les résultats ont été plus considérables que jamais. En 1866, a-t-on dit, c'est le gain d'une seule bataille, Sadowa, qui décide du sort de toute une campagne; en 1870, c'est le gain des batailles de Metz et de Sedan qui décide du sort des premières armées françaises.

Tout d'abord, ce n'est pas Sadowa qui a décidé du sort de la campagne de 1866, c'est la marche stratégique des armées prussiennes, après cette bataille, qui a mis les Autrichiens dans l'impossibilité de reprendre la lutte.

Quant aux désastres de Metz et de Sedan, ils sont uniquement dus au manque de solidarité de nos deux armées.

En résumé, en 1870, comme en 1866, c'est le manque de direction stratégique qui a voué les adversaires des Prussiens à la défaite.

Et ces deux campagnes sont le triomphe de la stratégie sur la tactique.

De Moltke est stratégiste, mais il n'est pas tacticien. Il abandonne toute l'œuvre tactique aux commandants d'armées, et généralement il y a beaucoup de décousu dans les engagements. Un seul lien existe, la marche au canon; mais c'est déjà une garantie de solidarité tactique.

Napoléon est stratégiste et tacticien. Il commande avec autant de calme et de lucidité au milieu des émotions du champ de bataille que de son

quartier général. Brave sans jactance, il est toujours au point important du combat pour que rien n'échappe à sa direction. De là, il juge froidement les péripéties de la lutte. Ménageant ses réserves pour la crise aiguë, dont il sonde le point et le moment, il résiste à l'impressionnabilité de ses subalternes, qui demandent du secours, mais n'entrave jamais l'ardeur du caractère français, qu'il exploite dans le sens de l'effet moral. Et, par ce seul fait, il impose à ses généraux une initiative pondérée : s'ils sont victorieux, ils seront suivis ; s'ils sont battus, ils ne seront pas secourus.

De Moltke a moins de possession de lui-même ; une fois sur le champ de bataille, il ne commande plus. Il a créé une situation avantageuse, mais il ne la dirige pas. Le résultat est abandonné à la force brutale.

Comme Napoléon, il a tiré cette situation favorable de ses combinaisons stratégiques ; mais il n'a rien prévu au delà, et quant à la solution tactique, il la joue sur un seul atout : la supériorité numérique.

Les triomphes de Napoléon sont dus presque tous au jeu habile de ses réserves. Il les a encore intactes lorsqu'il a déjà forcé l'adversaire à engager les siennes. Alors il lance ce suprême argument au moment le plus propice, le plus souvent sans avoir besoin d'en faire autre chose qu'une démonstration qui décide de la victoire.

De Moltke engage tout son monde à la fois ; ses réserves, qui sont employées dès les premiers instants à boucher les vides de la première ligne, ne peuvent être comparées aux réserves de Napoléon.

Dans ses batailles, Napoléon fait manœuvrer ses premières lignes avec une souplesse admirable, et leur dispositif varie plusieurs fois. Seule la réserve stratégique, placée au bon endroit, attend stoïquement son heure pour frapper le coup de bélier.

Dans ses batailles, de Moltke fait passer tout d'un bloc ses armées de leur dispositif de marche à leur dispositif de combat, toujours le même, rigide et rigoureux. La manœuvre, — il n'y en a pas deux, — consiste à faire traîner le combat sur le front d'engagement, pendant que l'on cherche à déborder les ailes de l'adversaire en utilisant la supériorité numérique. Et de Moltke a eu la chance d'être toujours victorieux avec un unique moyen.

Est-ce parce que Napoléon a su toujours être plus fort que son adversaire sur le point qu'il attaquait, qu'on a tiré de ce fait un argument du parallèle ? La différence est pourtant flagrante.

Dans toutes ses batailles, Napoléon dirige froidement l'action jusqu'au



Caporal de bersaglieri. (Italie.)



Vice-brigadier de carabiniers à pied. (Italie.)

moment décisif. Ce moment venu, il met tout en œuvre pour exalter les courages et provoquer une offensive générale. Il se prodigue moralement et physiquement, exploitant jusqu'au prestige de sa présence au plus fort de l'action, insouciant du danger et violentant la fortune. C'est là qu'on peut dire qu'il a joué de son étoile avec témérité. Mais il en a joué surtout dans les mauvais jours où la victoire, lasse de lui sourire, semblait vouloir l'abandonner. Alors il se montrait soudain au milieu des bataillons hésitants, auxquels il rendait une nouvelle ardeur et qu'il entraînait dans la mêlée. A ce moment il pouvait quitter son calme et redevenir le soldat français, en détendant ses nerfs trop contenus.

Si la chance échappait à ce spasme suprême, le général en chef reparaissait aussi froid que si rien ne se fût passé, et les soldats qu'il avait exaltés, maintenant épeurés de l'échec, s'arrêtaient presque honteux devant son attitude placide, subissant toujours son ascendant.

Le roi et les princes allemands ont payé bravement de leur personne sur les champs de bataille de 1866 et de 1870. A Sadowa, le roi et le prince royal ont failli être enlevés par les cavaliers autrichiens. Si l'on excuse de Moltke, comme chef d'état-major général, de n'avoir pas payé de la sienne, c'est encore un point de comparaison de moins à ce parallèle aventuré.

Le point commun qui pourrait le mieux être invoqué, est certainement le talent d'organisateur de l'un et de l'autre. Mais encore faut-il reconnaître que Napoléon s'est trouvé obligé d'improviser en cela comme dans le reste, en face de circonstances absolument différentes, sans jamais se laisser prendre au dépourvu et sans commettre d'erreur dans les nombreuses et longues campagnes où il a toujours soutenu indemne sa réputation militaire.

Il a été obligé de faire face aux événements avec des troupes hétéroclites, mélange de soldats de toutes les nationalités et de tous les âges, dont les uns pouvaient passer pour les pères des autres. Et avec ces éléments disparates de vieux soldats aguerris et de jeunes recrues sans instruction militaire, il a su faire des troupes de même pied, disciplinées et manœuvrières.

De Moltke, loin d'improviser, comme dans tout ce qu'il a fait, a entrepris un travail de longue haleine, en créant la nation armée pour s'assurer cet avantage qu'il ne faut pas lui contester : la supériorité numérique. Et cette idée n'est encore son œuvre que comme perfectionnement de l'ingénieux procédé par lequel les Prussiens, après 1806, avaient réussi

à résoudre la difficulté d'avoir un plus grand nombre de soldats préparés à la guerre que le chiffre imposé par Napoléon leur vainqueur.

C'est donc, à proprement parler, la nécessité imposée aux Prussiens par Napoléon Ier qui leur a suggéré l'idée de faire passer à tour de rôle, dans le nombre limité de leurs soldats, les hommes qu'ils voulaient tenir prêts à entrer en campagne. De Moltke n'a fait que perfectionner l'adaptation de cet habile moyen en instituant le roulement de l'armée active, de la landwehr et de la landsturm, dont il a fait la première mise en œuvre en 1866, soixante ans après la naissance de l'idée.

Mais encore il fallait pour cela ne pas se voir arrêté par les charges continuelles que ce système imposait au budget de la guerre, ce que toutes les nations européennes ont pu apprécier depuis qu'elles ont été entraînées à cette copie.

C'est assurément un procédé habile d'augmenter le nombre de ses soldats sans augmenter le contingent actif; mais peut-on nier que si Napoléon ne s'en est pas servi, c'est qu'il n'a point voulu en poser le principe.

C'est bien à tort qu'on a attribué à Napoléon l'idée de n'hésiter devant aucun sacrifice quand il s'agissait de se créer des soldats; il avait au contraire le plus grand souci de la fortune de la France et de sa prospérité intérieure. Ses ennemis lui ont reproché d'avoir fait de l'armée l'instrument de son ambition personnelle, mais les bénéfices n'en revenaient-ils pas directement à l'ambition nationale? Et ces reproches, mérités ou non, peuvent-ils être invoqués par les Allemands, qui se sont fait de la guerre un moyen d'existence? D'ailleurs, en admettant le penchant égoïste qu'on veut bien prêter à Napoléon, est-ce le manque de pouvoir qui l'aurait empêché de se créer un instrument plus fort par la nation armée ou la levée en masse qui en était l'expression d'alors? N'était-ce pas le cas ou jamais de faire appel à la nation tout entière, quand l'Europe se liguait contre les armées françaises? Non, c'est par raison d'économie et par confiance dans son talent militaire et dans la valeur de ses soldats, que Napoléon n'a pas voulu se servir de ce moyen brutal par lequel les Allemands ont ramené l'Europe au temps barbare des grandes invasions.

Napoléon n'a jamais rassemblé qu'un contingent de troupes capables de se mesurer avec les armées de ses adversaires, mais presque toujours inférieur en nombre.

On a dit que de Moltke avait créé une nouvelle tactique. En cela il

a fait encore de l'adaptation. Il n'a rien créé de toutes pièces ; la tactique des Allemands s'est formée par empirisme.

Tandis qu'on ne peut pas dire que Napoléon n'ait pas rompu brusquement avec la routine de ses devanciers, et n'ait pas été le créateur d'une nouvelle tactique.

Au point de vue des services auxiliaires, de Moltke a tiré parti très habilement du progrès du temps. Certes, il ne faut pas lui nier le talent d'adaptation; mais encore attend-il toujours avec une demi-confiance la sanction des expériences qu'il fait, d'ailleurs assez timidement. Nous n'en voulons pour exemple que l'usage des chemins de fer et de la télégraphie en 1866.

On ne nous contestera pas que Napoléon, avec sa sagacité entreprenante, aurait mis en œuvre de suite, et sur une vaste échelle, ces ressources nouvelles en leur demandant tous les services que l'armée pouvait en attendre.

En résumé, Napoléon avait créé une armée nerveuse, vibrante, à la fois souple, docile et capable des plus grandes exaltations, dans laquelle il y avait plus d'âme et de bravoure que de force matérielle. Un cheval de sang.

De Moltke a fait une machine puissante et merveilleusement susceptible d'agir toujours froidement et avec précision, ayant plus de force matérielle que d'enthousiasme. Un cheval mécanique.

Et s'il faut finir ce parallèle en deux traits :

Dans les deux hommes se reflètent les deux nations.

Napoléon a pris toutes ses idées dans son cerveau.

De Moltke a pris toutes les siennes dans sa bibliothèque.

Napoléon est un perspicace.

De Moltke est un érudit.

Napoléon est un génie.

De Moltke est un fort en thème.

XVIII

LES CADRES DE LA RÉSERVE ET DE L'ARMÉE DE DEUXIÈME LIGNE

L'encadrement des masses énormes que les armées mettent en ligne en temps de guerre nécessite, comme on le pense, un nombre considérable d'officiers. Si en temps de paix les officiers de l'armée active suffisent à l'instruction et à la préparation de la troupe, il est indispensable qu'en campagne il leur soit adjoint des officiers de réserve, tant pour les seconder que pour les suppléer au cas où ils viendraient à faire défaut.

Sur combien de vides ne faut-il pas compter en effet, même en admettant le succès, car il faut prévoir des pertes considérables dans ces luttes acharnées des guerres futures, où les engins de destruction s'uniront aux efforts humains pour l'anéantissement de l'adversaire ?

Celui qui n'est pas militaire, jugeant les choses avec son imagination, voit une armée victorieuse sortir de chaque bataille avec une nouvelle dose d'énergie et de confiance, s'exalter par ses succès mêmes et surmonter de plus en plus facilement les obstacles que l'ennemi lui oppose. Au contraire, les victoires ne s'achètent qu'aux dépens des meilleurs éléments, et la mort les moissonne de préférence. Il est clair d'ailleurs que les hommes les plus actifs s'exposent aussi le plus à voir leurs forces s'épuiser.

L'exemple de l'armée allemande en 1870 est probant à cet égard.

Le 11 décembre 1870, le 1er corps bavarois, qui au début de la guerre avait été fort de 35 000 hommes, était réduit à un effectif de 19 611 hommes. Le nombre de ses malades et de ses blessés s'élevait à cette date au chiffre de 10 290, non compris les officiers.



Bateaux faits avec des tentes (Allemagne).

Au bout de six mois de campagne, le 2e corps bavarois avait la moitié de son effectif, 15000 hommes sur 32000, malade ou blessé.

Ce fut dans les mois de novembre et décembre 1870 que l'armée allemande eut le plus de malades. Leur chiffre se montait :

En novembre, à . . . . . . 83430 } malades et blessés.
En décembre, à . . . . . . 84272 }

C'est-à-dire 10 pour 100 de l'effectif de l'armée en campagne.

Les vides dans les rangs de la troupe s'étaient, il est vrai, comblés à l'aide d'hommes tirés des dépôts, autant qu'il avait été possible de le faire, vu la nécessité d'ailleurs de fournir au service de garde, de sûreté et d'escorte, et on avait pu maintenir les cadres au strict nécessaire. Mais les vides en officiers étaient presque impossibles à remplir, surtout en officiers de l'armée permanente, et l'infanterie se ressentait très péniblement de cette pénurie.

Le pied de guerre pour chaque régiment d'infanterie prussien comprenait 630 officiers; or, en janvier 1871, les régiments du Xe corps d'armée ne comptaient plus en moyenne que 20 officiers de l'armée permanente.

Le IIIe corps avait commencé, le 5 janvier, les opérations contre le Mans avec 359 officiers d'infanterie; il en avait perdu 105, et le 13 janvier, à la fin de ces opérations, il n'en avait plus que 305, quoiqu'il en eût reçu 22 nouveaux.

Dans le IXe corps, la 18e division d'infanterie comptait 172 officiers pour ses quatre régiments d'infanterie et son bataillon de chasseurs; la 17e division, 131; la 22e, seulement 108 (y compris les états-majors).

On peut se rendre compte maintenant combien était sensible le manque d'officiers subalternes un peu anciens. Des compagnies, des demi-bataillons même, étaient conduits au feu par de jeunes officiers de réserve ou même des cadets.

Ce manque d'officiers avait obligé plusieurs fois de fondre plusieurs compagnies en une, plusieurs bataillons en un seul. Il est évident dès lors que la manière dont les troupes étaient menées au feu s'en ressentait.

Il y avait des compagnies qui étaient commandées par des sergents-majors en second. Dès décembre 1870, l'une des divisions bavaroises en était venue, par suite des pertes considérables, à n'avoir sur le front qu'un seul capitaine de la ligne. Involontairement on se demande ce qu'il serait advenu si la guerre avait duré un ou deux ans. On est bien forcé d'admettre qu'en ce cas, à l'avenir, il arrivera un moment où la

direction supérieure sera presque exclusivement entre les mains d'officiers de l'armée active, tandis que la direction des petites unités aura passé aux officiers de la réserve.

L'institution des officiers de réserve est donc de la plus haute importance, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il serait nécessaire seulement que tout le monde en fût convaincu.

Les officiers de l'armée territoriale, quoique moins directement engagés, doivent présenter des garanties peut-être plus sérieuses, parce qu'ils sont moins encadrés d'officiers de l'armée active.

L'état militaire en temps de paix n'est pas l'affaire de tout le monde. Mais tout homme instruit devrait considérer comme son devoir de se préparer à pouvoir, en cas de besoin, remplacer complètement les officiers qui feront défaut.

Ce qu'il ne faut pas, c'est considérer le grade comme un titre honorifique. Ce serait endosser bien à la légère une grosse responsabilité vis-à-vis du pays. Et il faut enseigner, avant tout, l'importance pratique et le grand principe de l'institution.

Même pendant la paix, les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ont une tâche importante à remplir qui ne se borne pas à leurs périodes d'appel, non plus qu'à leur propre éducation militaire. Appartenant à la fois à la vie civile et à l'organisation militaire, ils sont à meilleure place que n'importe qui pour prendre en main les intérêts de l'armée en se faisant les apôtres de la discipline et de l'amour du drapeau.

En France, les caporaux et sous-officiers de l'armée active, passés dans la réserve avec leur grade, y constituent tout naturellement le cadre inférieur. De plus, il est établi dans chaque corps de troupe, à la suite des appels, des états nominatifs de candidature en faveur de réservistes, simples soldats ou caporaux, qui pendant la période d'instruction ont été jugés capables de remplir convenablement les fonctions de caporal ou brigadier pour les premiers, de sous-officier pour les seconds.

Tous ces états serviraient pour le cas où des nominations seraient à faire à un moment donné, soit en cas de mobilisation, soit en temps de paix, s'il se produisait des déficits dans les effectifs de réserve.

Il appartient en temps de paix, mais principalement pendant la période des appels, aux chefs de corps de l'armée active, de procéder aux nominations des sous-officiers caporaux et brigadiers de réserve, mais seu-

lement dans le cas où il existe des vacances dans les cadres de guerre des unités auxquelles ces hommes sont affectés.

Les corps de troupes établissent en outre, à la suite des appels, des bulletins spéciaux concernant les réservistes qui, devant passer dans l'armée territoriale le 1er novembre suivant, sont jugés capables de faire des sous-officiers, caporaux, brigadiers et comptables.

Il est créé un cadre dit d'officiers de réserve, servant au titre auxiliaire, destiné à fournir à toutes les armes et à tous les services dans chaque corps d'armée le personnel de complément nécessaire à la mobilisation de l'armée active.

L'armée territoriale a, en tout temps, ses cadres entièrement constitués.

Le cadre des officiers de réserve est constitué au moyen de nominations faites parmi :

1° Les officiers en retraite ;

2° Les officiers fonctionnaires et agents démissionnaires des armées de terre et de mer qui demandent à être officiers de réserve ;

3° Les anciens élèves des Écoles polytechnique et forestière et de l'École centrale des arts et manufactures.

Peuvent, en outre, être nommés officiers de réserve, s'ils sont proposés par leurs chefs directs :

1° Les sous-officiers appartenant par leur âge à la réserve de l'armée active qui satisfont à certaines conditions d'aptitude ;

2° Les anciens engagés conditionnels d'un an, appartenant par leur âge à la réserve de l'armée active, qui satisfont à des examens déterminés.

Le cadre des officiers de l'armée territoriale est recruté pour les troupes et les divers services :

1° Parmi les officiers et fonctionnaires démissionnaires ou en retraite des armées de terre et de mer ;

2° Parmi les anciens sous-officiers de la réserve et les engagés conditionnels d'un an, munis du brevet de sous-officier, au moment de leur passage dans l'armée territoriale, après examen déterminé ;

3° Parmi les sous-officiers appartenant par leur âge à l'armée territoriale ou à sa réserve, proposés par leurs chefs directs et qui satisfont à certaines conditions d'aptitude ;

4° Parmi les anciens engagés conditionnels d'un an appartenant par leur âge à l'armée territoriale ou à sa réserve, proposés par leurs chefs directs et qui satisfont à des examens.

Sont, en outre, officiers dans l'armée territoriale, tous les officiers de réserve, au moment où ils passent dans l'armée territoriale, dès qu'ils ont accompli dans l'armée active et sa réserve le temps de service exigé par la loi, et s'ils ne sont pas maintenus d'ailleurs dans le cadre des officiers de réserve.

Les anciens élèves de l'École polytechnique, de l'École forestière, de



Infanterie autrichienne travaillant à une fortification de champ de bataille.

l'École centrale des arts et manufactures, qui ont reçu un brevet de sous-lieutenant de réserve, restent dans l'armée territoriale pendant le temps durant lequel ils y sont astreints en conformité de ladite loi.

Peuvent enfin être affectés au service de l'armée territoriale, en prévision des besoins de la mobilisation, les sous-lieutenants de la réserve de l'armée active désignés par le ministre. Ces officiers n'en sont pas moins soumis, en temps de paix, aux obligations de leur classe.

Les officiers de réserve provenant des sous-officiers et des engagés conditionnels ne peuvent obtenir de prime abord que le grade de sous-lieutenant ou une commission équivalente.

A l'exception des anciens officiers, fonctionnaires et agents de l'armée active, lesquels peuvent être pourvus du grade qu'ils possédaient avant leur retraite ou leur démission et obtenir de l'avancement, nul ne peut, en temps de paix, parvenir dans la réserve à un grade supérieur à celui de capitaine ou équivalent.

Cet avancement est donné exclusivement au tour du choix : il a lieu sur toute l'arme.

En temps de paix, l'avancement, dans l'armée territoriale, a lieu par arme et par corps d'armée ; les nominations sont faites sur des listes où sont inscrits, par ordre d'ancienneté, les officiers reconnus aptes à passer au grade supérieur.

En *Allemagne*, lorsque les sous-officiers quittent le service actif, ils passent avec leur grade dans la réserve ou la landwehr, suivant leur âge, et servent ainsi à constituer une réserve où l'on peut puiser, en cas de mobilisation, soit pour renforcer les cadres de l'armée active, soit pour former ceux de la landwehr. Mais cette réserve comprend encore d'autres éléments, ce sont : en premier lieu, les *volontaires d'un an*, lesquels peuvent être nommés sous-officiers surnuméraires au bout de neuf mois de service, s'ils remplissent certaines conditions d'instruction. En second lieu, tous les ans, lors du renvoi du contingent, on désigne, parmi les hommes qui passent ainsi de l'armée active dans la réserve, un certain nombre de candidats pour être promus sous-officiers, en cas de besoin, au moment d'une mobilisation.

Le recrutement des officiers de réserve et de landwehr est soumis, en Allemagne, à des formalités presque aussi nombreuses que celui des officiers de l'armée active ; la série des conditions d'éducation, de situation sociale et d'instruction exigées des candidats, permet de donner à l'ensemble des officiers destinés à compléter l'armée en cas de mobilisation une grande homogénéité.

« L'avantage d'être officier, dit à ce sujet le règlement, impose à celui qui en est pourvu le devoir de se préparer de la manière la plus complète à ces fonctions et de s'y exercer d'une manière constante. »

Comme dans l'armée active, les officiers de réserve et de landwehr ne sont nommés qu'après avoir été agréés par le corps d'officiers à la suite d'un vote. Ce principe, qui rend tout un corps d'officiers responsable de l'admission dans ses rangs d'un nouveau titulaire, constitue la plus sûre garantie de choix justifiés et assure d'autre part à ceux qui ont subi ces

épreuves une situation incontestée parmi des collègues dont le jugement, librement exprimé, les a fait admettre à partager leurs peines, leurs fatigues et leurs honneurs.

Tout officier qui quitte le service actif, pour des motifs qui le rendent encore susceptible de rendre des services comme officier, et qui est, par son âge encore, astreint au service militaire, est pourvu dans la réserve ou la landwehr du grade qu'il occupait dans l'armée active. S'il n'a pas accompli les dix-huit années de service exigées par la loi, il est nommé d'office et peut, à partir de dix ans de service, toucher une pension de retraite proportionnelle. S'il a accompli dix-huit années de service, la nomination n'a lieu que sur la demande de l'intéressé.

Le nombre d'officiers ainsi nommés est très restreint, et le volontariat d'un an fournit la totalité presque absolue des officiers de réserve qui, avec l'âge, deviennent officiers de la landwehr.

Dès leur entrée au service, les volontaires d'un an sont l'objet d'une surveillance spéciale, et le chef de corps décide quels sont ceux qui lui semblent susceptibles de devenir officiers de réserve.

Les candidats doivent, avant de pouvoir être nommés officiers de réserve, accomplir encore deux périodes d'instruction de huit semaines chacune. En principe, ils ont le droit de choisir le corps dans lequel ils désirent être ultérieurement nommés.

Les titres à l'avancement sont jugés par le chef de corps lors des convocations annuelles ; mais l'officier de réserve ne peut jamais être nommé que lorsque tous les officiers de l'armée active de même ancienneté sont passés au grade supérieur. Il est donc à peu près impossible d'atteindre le grade de capitaine de réserve, à moins de consentir à rester dans la réserve bien au delà du temps de service légal. Les officiers de l'armée ne deviennent capitaines qu'après treize ou quinze années de grade d'officier; l'officier de réserve aurait ainsi trente-cinq ans d'âge et serait depuis un certain nombre d'années déjà versé dans la landwehr.

Lorsqu'ils atteignent l'âge légal du passage dans la landwehr, les officiers de réserve deviennent d'office *officiers de landwehr,* à moins qu'ils ne soient autorisés, s'ils le demandent, à conserver plus longtemps leur affectation primitive.

Les officiers de landwehr se recrutent, en outre, parmi les officiers retraités de l'armée active encore aptes au service.

Enfin, il existe dans la landwehr un grade spécial intermédiaire entre celui de sergent-major, ou maréchal des logis chef, et celui de sous-lieu-

tenant : c'est le grade de *feldwebel-lieutenant*. Il peut être confié aux anciens sous-officiers de l'armée, sans que le corps d'officiers ait été consulté sur leur compte. Les titulaires remplissent les fonctions d'un sous-lieutenant et en touchent les allocations ; mais ils ne font pas partie du corps d'officiers proprement dit.

Indépendamment des officiers de réserve ou de landwehr, l'Allemagne dispose, pour compléter ses cadres en cas de mobilisation, d'une troisième catégorie d'officiers : ce sont ceux qui sont dits à la disposition (*zur disposition*) du commandant en chef de l'armée. Ceux-ci sont d'anciens officiers jouissant d'une pension de retraite, qui ont obtenu par faveur spéciale, en quittant le service, de rester liés à l'armée au lieu d'être complètement rendus à la vie civile. Ils s'engagent à reprendre du service actif en cas de guerre, et, en échange, ils conservent le droit de porter leur ancien uniforme, sauf cependant quelques petites modifications peu apparentes d'ailleurs. Ce droit est, en Allemagne, chose d'importance, eu égard au prestige et à la considération dont l'uniforme est entouré.

En *Autriche,* en quittant le service actif les sous-officiers passent, avec leur grade, dans la réserve, puis dans la landwehr, et forment ainsi la *réserve* de sous-officiers nécessaires pour la mobilisation de l'armée permanente, ainsi que pour les cadres subalternes de la landwehr. Pour compléter les cadres subalternes de réserve, en cas de guerre, un certain nombre de sous-officiers sont désignés d'avance, dans les corps de troupes de l'armée active, comme devant être nommés, à la mobilisation, suppléants-officiers. Ils prendront rang après les cadets suppléants-officiers et porteront le même uniforme, mais avec les insignes de grade de *feldwebel* seulement. Un certain nombre de sous-officiers de réserve et de landwehr sont également fournis par les *volontaires d'un an*. Enfin, dans la landwehr, on peut former une partie des cadres inférieurs avec des hommes choisis parmi ceux qui présentent les aptitudes voulues, bien qu'ils n'aient pas servi dans l'armée active.

Les *officiers de réserve,* destinés à compléter les cadres de l'armée permanente lors du passage sur le pied de guerre ou à occuper les divers emplois spéciaux que comporte une mobilisation, sont fournis :

1° Par les officiers démissionnaires de l'armée active ;

2° Par voie de promotion, au grade de sous-lieutenant, des cadets ayant quitté le service actif avant d'avoir pu être nommés sous-lieutenants dans l'armée active ;

3° Par nomination, au grade de sous-lieutenant de réserve, des volontaires d'un an ayant subi avec succès un examen réglementaire ;

4° Enfin, par des désignations faites d'avance, parmi les officiers réformés, mais seulement demi-invalides.



Infanterie autrichienne.

En règle générale, les officiers de réserve ne reçoivent pas d'avancement en temps de paix.

Quant aux officiers de landwehr, ils se recrutent, savoir :

1° Par le passage dans la landwehr des officiers de l'armée active, lequel peut avoir lieu, sur leur demande, dès qu'ils ont accompli le temps légal de service dans l'armée active et la réserve, soit dix années, et sous la condition de reprendre du service, en cas de guerre, jusqu'à soixante ans ;

2° Par le passage dans la landwehr des officiers de réserve, lequel peut avoir lieu dans les mêmes conditions ;

3° Par voie de promotions faites dans la landwehr, aux différents grades d'officiers, conformément aux règles en vigueur pour l'armée active.

Afin de permettre l'application de cette dernière disposition, on a institué dans les deux portions de la monarchie un certain nombre d'écoles et de cours, où les candidats aux divers grades d'officiers de landwehr peuvent venir acquérir l'instruction militaire dont ils doivent justifier par des examens correspondant à ceux qui sont imposés aux officiers de l'armée active, pour franchir les différents échelons de la hiérarchie.

En ce qui concerne la *landsturm,* aux termes de la loi de 1886, la nomination des officiers et sous-officiers ne doit avoir lieu qu'au moment de la levée de landsturm, et seulement pour la durée de l'appel à l'activité.

En *Italie,* la réserve d'officiers nécessaires pour le cas de mobilisation se compose de deux catégories différentes : les *officiers de complément* et les *officiers de réserve* proprement dits.

Les premiers sont destinés à compléter les cadres de l'armée active, à former les *cadres subalternes de la milice mobile,* et assurer le fonctionnement des services de deuxième ligne ou du territoire. Ils proviennent, soit des officiers démissionnaires ayant moins de quarante ans, soit d'anciens sous-officiers de l'armée ayant passé au moins huit ans sous les drapeaux, soit des volontaires d'un an ayant subi avec succès l'examen réglementaire de sous-lieutenant de complément ; le grade n'est d'ailleurs conféré aux volontaires d'un an que s'ils font un stage supplémentaire de trois mois dans un corps de troupe de leur arme, pour s'initier au service d'officier.

Il existe encore une autre source de recrutement pour les officiers de complément. La loi accorde, en effet, aux jeunes gens de la première catégorie du contingent, qui satisfont à certaines conditions d'instruction, le privilège de pouvoir être nommés caporaux au bout de six mois, sergents six mois plus tard, et enfin, six mois après, officiers de complément, pour continuer à servir comme tels pendant le reste du temps qu'ils doivent faire sous les drapeaux. Les conditions d'instruction exigées sont d'ailleurs, simplement, d'être pourvu d'un diplôme de bonnes études dans un établissement public d'enseignement secondaire, lycée ou institut technique.

Les officiers de réserve proprement dits sont destinés à remplacer, dans les services du territoire, les officiers désignés pour marcher avec les troupes mobilisées; ils comprennent tous les officiers en retraite ou en réforme pour infirmités, qui ne sont pas absolument impropres à tout service. En Italie, la retraite ne rend donc pas les officiers à la vie civile : ceux qui peuvent être encore utilisés sont susceptibles d'être rappelés d'office à l'activité en cas de guerre. Toutefois, en principe, ils ne doivent être employés alors que dans des postes sédentaires : il faut leur consentement pour qu'on puisse les attacher aux fractions mobiles des corps de troupe.

Enfin, les *officiers de la milice territoriale* sont choisis, pour tous les grades, parmi les anciens officiers de l'armée active, et, pour les sous-lieutenants seulement, soit parmi les anciens sous-officiers de l'armée active ou de la milice mobile, soit parmi les personnes étrangères à l'armée qui remplissent les conditions voulues d'aptitude physique et dont la position sociale est compatible avec la qualité d'officier.

Les officiers de complément peuvent recevoir de l'avancement; mais, en principe, cet avancement ne leur est accordé que lorsqu'ils passent des cadres de l'armée permanente dans ceux de la milice mobile, ce qui, réglementairement, doit avoir lieu quand ils atteignent l'âge de trente-deux ans.

A quarante ans, ils passent dans la milice territoriale, et à ce moment ils peuvent recevoir un nouvel avancement.

Une loi, datant de 1881, a institué, pour les officiers de tous grades, une position spéciale, qualifiée de *position de service auxiliaire.* Peuvent être classés dans cette situation, par décret royal, tous les officiers qui, en raison de leur âge ou pour toute autre cause, ne sont plus jugés susceptibles de servir activement, mais auxquels on reconnaît cependant encore les aptitudes nécessaires pour remplir certains emplois sédentaires, soit en paix, soit en guerre.

Ces officiers sont, en tout temps, disponibles et peuvent être rappelés à l'activité selon les besoins. Ils reçoivent la pension de retraite, augmentée d'une indemnité spéciale tant qu'ils ne sont pas employés, et d'une indemnité supplémentaire dès qu'ils remplissent une fonction active.

En *Russie,* en passant dans la réserve et dans la milice, les sous-officiers conservent leur grade et servent ainsi à constituer la *réserve de sous-*

officiers nécessaires pour le complément des cadres inférieurs, en cas de mobilisation.

On dispose de même, pour compléter les cadres supérieurs de l'armée active, d'une *réserve d'officiers* composée, en premier lieu, d'officiers en congé, et, en second lieu, des anciens officiers démissionnaires.

Il est d'usage, en temps de paix, d'accorder aux officiers de l'armée des congés d'une assez longue durée, quelquefois de plusieurs années.

Afin d'augmenter les cadres de la réserve, on admet comme officiers, avec le grade d'*enseigne,* lequel constitue un échelon hiérarchique immédiatement au-dessous des sous-lieutenants :

1° Les volontaires, après l'expiration de leur service légal, à la condition qu'ils soient sous-officiers et qu'ils passent avec succès un examen réglementaire ;

2° Les sous-officiers provenant des appels, ayant fait, après l'expiration de leur service légal, un stage d'épreuve de six semaines au moins.

Quant aux officiers des corps spéciaux de *milice,* dont la formation est prévue par la loi de recrutement, un règlement, datant de la fin de 1876, porte qu'ils seront choisis, en cas de besoin, d'abord parmi les anciens officiers ayant terminé leur temps de réserve, puis parmi les candidats étrangers à l'armée, mais remplissant certaines conditions déterminées d'aptitude, et présentés par les autorités chargées de procéder à l'organisation desdits corps de milice.

Jusqu'en 1866, la *Belgique* ne possédait pas de cadres auxiliaires pour pourvoir aux besoins de la mobilisation. A cette date, un arrêté royal a autorisé le ministre de la guerre à délivrer aux sous-officiers d'infanterie qui, après huit ans de service, sont reconnus posséder les qualités requises, un diplôme constatant leur aptitude à remplir éventuellement les fonctions d'officier, sous la condition qu'ils contracteraient un rengagement de cinq années.

En même temps on a décidé, en principe, que les démissions d'officier ne seraient acceptées que si ces officiers s'engageaient à reprendre du service en cas de guerre, pendant un délai de cinq ans.

En 1888, on a complété ces dispositions par l'institution d'une catégorie spéciale d'engagés volontaires, dits *volontaires agréés.* Les chefs de corps ont été autorisés à enrôler, comme *candidats officiers de réserve,* des jeunes gens justifiant, par un examen préalable, qu'ils ont l'instruction et les aptitudes voulues pour prétendre à l'épaulette. Les jeunes gens

ainsi enrôlés s'équipent et se nourrissent à leurs frais pendant leur séjour sous les drapeaux. Ils font le service de troupe, avec le grade de caporal ou brigadier d'abord, puis comme sous-officiers, et jouissent, d'ailleurs, de certains privilèges. Après deux ans de sous-officier, ils sont admis à passer un examen destiné à constater leur aptitude au grade de sous-lieu-



Landwehr hongroise.

tenant de réserve. En cas de succès, ils sont nommés et renvoyés dans leurs foyers, en congé illimité et sans solde, pour rester dans cette position jusqu'à l'expiration de leur engagement.

Dans la *garde civique,* les grades subalternes sont donnés à l'élection; dans chaque compagnie, les titulaires des grades sont élus par les hommes composant la compagnie; dans chaque bataillon, le commandant et les officiers de l'état-major sont élus par les officiers du bataillon. Les autres officiers sont nommés par le roi, sur la présentation d'une liste établie par les officiers élus.

En *Suisse,* les cadres de la landwehr et de la landsturm sont formés des sous-officiers et officiers de l'élite ayant terminé leur temps de service normal dans ladite catégorie.

Pour les sous-officiers, ce temps est celui qui est déterminé par la loi militaire.

Pour les officiers, une ordonnance du Conseil fédéral a réglé comme il suit, en 1889, les époques du passage dans l'une ou l'autre catégorie, savoir :

Les lieutenants et lieutenants en premier passent dans la landwehr à trente-quatre ans, les capitaines à trente-huit ; les uns et les autres passent dans la landsturm à quarante-huit ans et doivent y servir jusqu'à cinquante-cinq ans révolus.

Un certain nombre de sous-officiers de l'armée active peuvent aussi être nommés officiers de landwehr au moment où ils passent dans cette catégorie et après avoir subi un cours spécial de répétition.

Les majors, lieutenants-colonels et colonels, peuvent être employés indifféremment suivant les besoins, soit dans l'élite, soit dans la landwehr, jusqu'à l'âge de quarante-huit ans ; ils passent ensuite dans le landsturm, où ils doivent le service également jusqu'à cinquante-cinq ans révolus.

En *Espagne,* lorsque les sous-officiers quittent le service actif, ils passent avec leur grade dans la réserve et servent ainsi à constituer une *réserve* de sous-officiers pour la formation des nouveaux cadres subalternes à mettre sur pied en cas de mobilisation.

Quant aux officiers d'une part, les cadres des régiments actifs sont suffisamment développés pour permettre d'y trouver des éléments destinés aux nouvelles formations ; d'autre part, les régiments de réserve disposent d'un nombre assez considérable d'officiers de réserve suffisant pour toutes les nouvelles formations que le nombre d'hommes instruits permettrait de constituer.

En *Angleterre,* un certain nombre de sous-officiers, comptant dans l'armée active, mais en dehors des cadres réglementaires du pied de paix, sont détachés dans la milice pour y former des cadres permanents d'instruction établis à demeure dans les localités désignées comme points de réunion des corps de miliciens. De même il est attaché, à titre d'instructeurs permanents, des sous-officiers de l'armée active aux différents corps de volontaires.

Ces sous-officiers peuvent, à certains égards, être considérés comme formant pour l'armée régulière une *réserve* dans laquelle on pourrait



Infanterie bosniaque (Autriche).

puiser des éléments pour compléter les cadres inférieurs en cas de mobilisation.

En ce qui concerne les officiers, on a tout d'abord, pour les grades supérieurs, une réserve assez considérable formée par les officiers mis en demi-solde après un certain temps d'exercice de leurs fonctions, comme

il a été indiqué. Pour les grades subalternes, des lois de 1877 et 1881 ont autorisé les lieutenants, capitaines et majors, à prendre leur retraite dès qu'ils ont douze ans d'activité, à la condition de s'obliger à rentrer au service en cas de guerre, jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. De plus, une loi de 1879 dispose que, sous certaines conditions, il pourra être accordé des commissions d'*officiers de réserve* aux officiers démissionnaires de l'armée régulière ou de l'armée des Indes, et qu'en outre on pourra, en cas de mobilisation, admettre dans l'armée régulière des officiers de milice ou de volontaires.

De même qu'il y a des sous-officiers de l'armée active détachés dans les corps de milice et de volontaires, de même des officiers de l'armée régulière sont attachés à chacun de ces corps pour y diriger l'administration et l'instruction ; ces officiers portent le titre d'*adjudants*, de *quartiers-maîtres* et d'*instructeurs*. Abstraction faite du personnel spécial ainsi fourni par l'armée active, tous les cadres de la milice et des volontaires sont entièrement distincts de ceux de l'armée et ne comprennent que des éléments leur appartenant en propre.

Les officiers de la milice sont nommés par la reine, sur la proposition des autorités politiques administratives et avec l'approbation du ministre de la guerre. On leur confère d'abord le grade de lieutenant en second, sans du reste qu'ils aient à justifier de leur aptitude par un examen spécial. C'est seulement après deux périodes d'instruction faites avec ce grade, que les lieutenants en second subissent des épreuves théoriques et pratiques. Ceux qui n'y réussissent pas sont tenus de résigner leur commission.

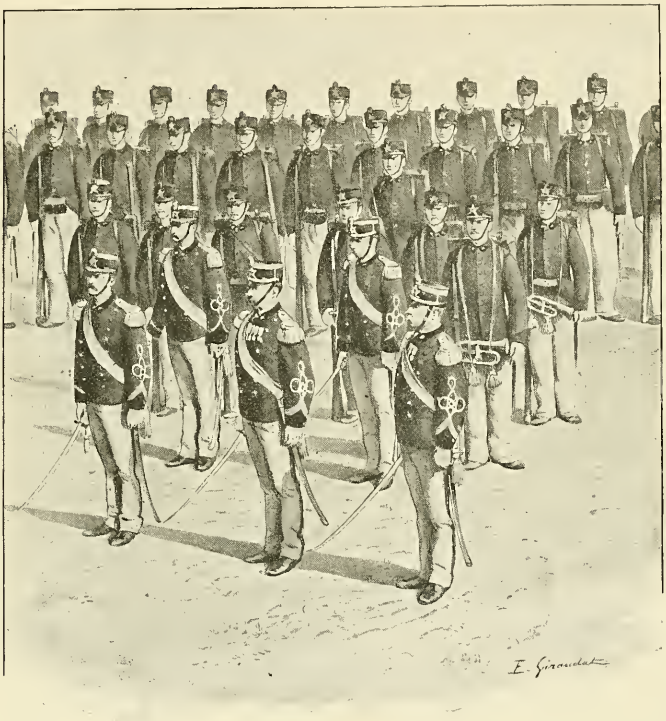
Pour obtenir de l'avancement, les officiers de milice et de tous grades doivent subir de nouvelles épreuves et prendre part à un certain nombre de périodes d'instruction.

Le recrutement et l'avancement des officiers de volontaires se font en principe de la même manière que pour les officiers de la milice; mais les choses ne se passent pas toujours aussi régulièrement, car les considérations politiques et les questions d'intérêt local exercent fréquemment une assez grande influence dans les choix des cadres des corps de volontaires.

Les grades dans la milice et dans les corps de volontaires sont très recherchés en Angleterre; ceux qui en sont revêtus jouissent d'une grande considération. Aussi ces cadres sont-ils généralement au complet. Dans les corps de volontaires, les officiers s'imposent des sacrifices pécu-

niaires quelquefois considérables pour entretenir leurs troupes sur un pied convenable.

En *Turquie,* l'institution des officiers de réserve n'est encore qu'à l'état de projet. D'après le règlement préparé à ce projet, les officiers de réserve seraient destinés à compléter, au moment d'une mobilisation,



Infanterie italienne.

les cadres de l'armée active et de l'armée de réserve, et à constituer ceux de la milice. Ils proviendraient des officiers de l'armée active démissionnaires et des sous-officiers ayant accompli six ans de service et ayant satisfait à un examen d'aptitude.

Les officiers de réserve de la première catégorie pourraient, en temps de paix, recevoir de l'avancement jusqu'au grade de major, et ceux de la seconde jusqu'au grade de capitaine seulement. Chaque promotion devrait être précédée d'un stage spécial d'un mois en dehors

des convocations régulières coïncidant avec l'appel des bataillons de rédif.

La durée du service, comme officier de réserve, serait fixée à vingt années à partir de la promotion au premier grade d'officier.

Les officiers de réserve recevraient en temps de guerre, mais non pendant les convocations du temps de paix, les allocations correspondant à leur grade.

XIX

LES ÉCOLES MILITAIRES EN FRANCE

Dans l'organisation militaire d'une nation, les écoles représentent une des plus importantes institutions. Véritables pépinières des cadres de l'armée, elles peuvent révéler par leur comparaison le degré respectif de culture des gradés, au moins à leur début, et montrer par quelles greffes chacune prépare ses fruits.

En France, les écoles militaires sont les suivantes :

Écoles militaires préparatoires (écoles d'enfants de troupe). — Prytanée militaire de la Flèche. — Écoles régimentaires du génie. — Écoles d'artillerie. — École de tir. — École normale de gymnastique de Joinville-le-Pont. — École centrale de pyrotechnie militaire. — École militaire d'infanterie de Saint-Maixent. — École militaire de l'artillerie et du génie à Versailles. — École d'administration militaire de Vincennes. — Écoles de télégraphie. — École du service de santé militaire de Lyon. — École spéciale militaire de Saint-Cyr. — École polytechnique. — École d'application de cavalerie de Saumur. — École d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau. — École d'application de médecine et de pharmacie militaires à Paris. — École supérieure de guerre à Paris.

Il existe six écoles militaires préparatoires d'enfants de troupe, dont quatre pour l'infanterie, une pour la cavalerie, une pour l'artillerie et le génie.

Les six écoles militaires préparatoires sont les suivantes :

Infanterie :
- École de Rambouillet.
- École de Montreuil-sur-Mer.
- École de Saint-Hippolyte-du-Fort.
- École des Andelys.

Cavalerie : École d'Autun.

Artillerie et génie : École de Billom.

Les enfants de troupe admis dans ces écoles reçoivent, aux frais de l'État, une instruction et une éducation qui les mettent à même de servir utilement leur pays dans l'armée.

L'effectif de chaque école est au maximum de cinq cents élèves.

Les écoles militaires préparatoires sont soumises au régime militaire.

Chaque école est commandée par un commandant ou un capitaine, ayant sous ses ordres un capitaine, commandant en second, qui remplit les fonctions de major.

Chaque année, au mois d'avril, les conseils d'administration recherchent, sur les contrôles des corps, les enfants de troupe de la série appelée à entrer au mois d'octobre dans les écoles militaires préparatoires.

Les fils des militaires non enfants de troupe, remplissant les conditions fixées, peuvent également y être admis.

A l'âge fixé par la loi sur le recrutement, les élèves des écoles préparatoires reconnus aptes au service militaire sont appelés à contracter un engagement dont le terme est déterminé par la date de l'expiration légale du service dans l'armée de la classe à laquelle ils doivent appartenir par leur âge.

L'élève engagé entre dans l'armée comme soldat.

Ces jeunes gens s'engagent à toute époque de l'année pour le corps de leur choix dans l'arme correspondante à l'école de laquelle ils sortent, sans restriction aucune et sans limitation de nombre.

L'orphelinat fondé par M. Hériot, ancien chef de bataillon, est classé parmi les écoles militaires préparatoires.

L'effectif des enfants de troupe orphelins à admettre est d'au moins 160. Les admissions sont prononcées par le ministre de la guerre. Les enfants reçoivent l'instruction primaire nécessaire en vue de leur entrée à l'âge de treize ans dans une école militaire préparatoire.

Les candidats à l'orphelinat sont choisis parmi les enfants de troupe orphelins de l'armée de terre. Ils doivent être fils de soldats, caporaux ou brigadiers, ou sous-officiers, et être âgés de cinq ans au moins et de treize ans au plus.

La loi du 19 juillet 1884 a supprimé les enfants de troupe dans les corps. Ils sont simplement inscrits sur les contrôles des corps et laissés

jusqu'à l'âge de treize ans dans leurs familles, qui reçoivent les allocations suivantes :

100 francs pour les enfants de deux à cinq ans, 150 pour les enfants de cinq à huit ans, 180 pour les enfants de huit à treize ans.

Le Prytanée militaire de la Flèche est institué dans le but de donner à des fils de militaires des armées de terre et de mer une éducation qui les prépare spécialement à la carrière militaire ; quelques places sont également attribuées à des fils d'employés civils du ministère de la guerre.

Le commandant de l'école est un colonel ou lieutenant-colonel d'infanterie en activité de service. Un chef de bataillon d'infanterie est commandant en second et chargé des fonctions de major; un capitaine d'infanterie commande le bataillon; un lieutenant fait les fonctions de trésorier, et cinq lieutenants d'infanterie celles de commandants de compagnie; l'un d'eux est chargé de diriger la gymnastique et l'escrime.

Le personnel des sous-officiers est constitué par sept adjudants, un adjudant maître d'escrime, dix sergents moniteurs d'escrime, deux prévôts d'escrime, un adjudant maître de manège et un maréchal des logis sous-maître.

Le personnel enseignant, sous la direction d'un inspecteur des études et d'un surveillant général, est formé par des professeurs agrégés ou licenciés, des chargés de cours et des maîtres répétiteurs.

L'effectif des élèves du Prytanée est de 500, se répartissant ainsi qu'il suit : 300 boursiers, 120 demi-boursiers, 80 pensionnaires entretenus en entier aux frais des familles.

Le prix de la pension est de 850 francs, celui du trousseau de 390 francs environ. Les familles peuvent être exonérées de tout ou partie du montant de ce trousseau, sauf les familles des élèves pensionnaires.

Les admissions ont lieu chaque année, dans le courant du quatrième trimestre.

Les candidats doivent être âgés de neuf ans accomplis et de moins de dix ans, au 1er janvier de l'année du concours, et être en état d'entrer dans la classe de septième.

Des candidats plus âgés sont également admis au Prytanée, à la condition de ne pas avoir seize ans révolus au 1er janvier de l'année du concours et de pouvoir entrer dans la classe correspondant à leur âge.

Le ministre de la guerre se réserve la faculté d'admettre, comme élèves-pensionnaires, des candidats âgés de plus de seize ans, mais qui n'auront pas dix-huit ans révolus au 1er janvier de l'année du concours, s'ils sont pourvus d'un des diplômes de bachelier exigés pour l'admission aux Écoles polytechnique et spéciale militaire.

Les élèves ne peuvent rester au Prytanée au delà du 1er octobre de l'année dans le courant de laquelle ils ont accompli leur dix-neuvième année. Toutefois le ministre peut maintenir jusqu'à l'année pendant laquelle ils atteindront leur vingt et unième année les élèves qui, pourvus du baccalauréat, se destineraient, avec des chances de succès, aux écoles militaires, et qui auraient mérité cette faveur par leur conduite et leur travail.

Une école de génie est établie dans chacune des garnisons affectées aux régiments du génie, pour l'instruction des soldats, des caporaux et des sous-officiers, ainsi que pour celle des officiers de ces régiments.

Ces écoles sont au nombre de six, savoir : École du génie de Versailles, de Montpellier, d'Arras, de Toul, de Grenoble, et École de chemins de fer de Versailles.

Le colonel commandant le régiment correspondant a la direction supérieure de l'école. Sous ses ordres immédiats est placé un chef de bataillon de l'état-major du génie, avec le titre de commandant de l'école; ce dernier est principalement chargé de la direction de l'instruction spéciale théorique. Il a aussi dans ses attributions la conservation et l'entretien des parcs du génie entreposés à l'école.

Chaque commandement d'artillerie comprend une école d'artillerie, à l'exception des commandements ayant leur siège à Paris, à Lyon, à Alger et à Tunis.

Chaque école d'artillerie est commandée par un officier qui prend le titre de directeur de l'école.

Les écoles d'artillerie ont pour but de fournir aux corps de l'arme les moyens d'instruction que ne comporte pas l'organisation régimentaire et de compléter l'instruction des officiers et des sous-officiers. Elles procèdent, en outre, aux expériences prescrites par le ministre.

Elles sont organisées au chef-lieu du commandement d'artillerie dont elles dépendent.

L'instruction des troupes d'artillerie dans les écoles de l'arme est sous la direction et la haute surveillance du général commandant l'artillerie.

Les attributions principales de l'École normale de tir établie au camp de Châlons sont les suivantes :

1° Établir, d'après les instructions de la direction de l'infanterie, les modèles des armes et des munitions destinées à l'arme de l'infanterie ;

2° Expérimenter, avant leur adoption, toutes les modifications proposées par les établissements producteurs ;

3° Proposer les perfectionnements à apporter aux armes et munitions en service dans l'infanterie, aux méthodes d'instruction de tir, etc. ;

4° Déterminer les règles à suivre dans l'exécution des feux ;

5° Expérimenter les armes en usage dans les armées étrangères, etc.

En raison de ces attributions, l'École normale de tir comprend :

1° Des ateliers pour la fabrication de l'arme et de la cartouche ;

2° Une commission d'expériences.

Elle forme, pour les corps de troupe, des capitaines de tir, ayant pour mission de donner à l'infanterie une connaissance approfondie des armes à feu portatives.

Le personnel du cadre fixe comprend douze officiers : un colonel ou lieutenant-colonel d'infanterie commandant l'école, deux chefs de bataillon d'infanterie, dix capitaines d'infanterie, deux contrôleurs d'armes.

Il est fait chaque année, à l'École normale de tir, un cours théorique et pratique d'une durée de cinq mois, du 1er février au 30 juin, et un cours pratique sur l'armement en service, d'une durée de trente jours, du 1er au 30 octobre.

Chaque régiment d'infanterie et chaque bataillon de chasseurs à pied envoie, tous les deux ans, un capitaine au premier ou au second cours.

L'École normale de gymnastique de Joinville-le-Pont a pour objet de former des instructeurs de gymnastique et des maîtres d'armes destinés à répandre dans les corps de troupe un mode d'enseignement uniforme, en ce qui concerne les principes et les exercices de gymnastique et d'escrime, et tout ce qui peut s'y rattacher au point de vue de l'éducation physique du soldat.

Le cadre fixe se compose d'un chef de bataillon ou capitaine commandant, d'un capitaine instructeur de gymnastique, d'un capitaine instructeur d'escrime, d'un lieutenant trésorier, de deux lieutenants instructeurs de gymnastique et d'un lieutenant instructeur d'escrime.

L'école comprend deux divisions d'instruction :

1° La division de gymnastique, à laquelle appartiennent les officiers élèves et les élèves de la troupe;

2° La division d'escrime, à laquelle appartiennent les élèves de la troupe.

Les cours de gymnastique, au nombre de deux par année, durent du 1er février au 12 juillet, et du 1er août au 15 janvier.

Le cours d'escrime conserve ses élèves du 1er février au 15 janvier.

Chaque cours de gymnastique est suivi, savoir : par trente lieutenants élèves, qui doivent être âgés de vingt-six ans au plus, et pris parmi les mieux notés et les plus aptes aux exercices de corps et aux fonctions d'instructeurs;

Par les sous-officiers rengagés que les régiments d'infanterie, les bataillons de chasseurs à pied et les régiments de zouaves envoient tous les deux ans; ces désignations doivent porter sur des sujets âgés de vingt-cinq ans au plus, et il y a intérêt à ne pas y comprendre des sous-officiers mariés.

Par les caporaux et soldats désignés, à raison de : un militaire par régiment d'infanterie ou du génie; deux militaires par bataillon de chasseurs, choisis exclusivement parmi les caporaux ou élèves-caporaux se trouvant dans leur première année de service et présentant le plus d'aptitude.

Les caporaux ou élèves contribuent seuls à assurer le recrutement des moniteurs de l'école.

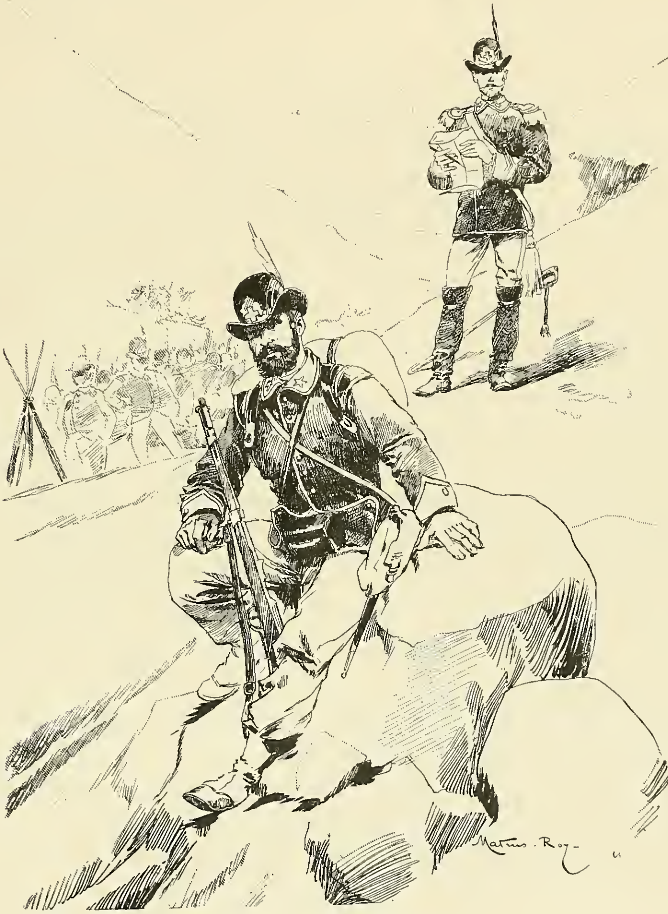
Les élèves provenant des corps d'artillerie sont désignés, à raison de un brigadier ou élève-brigadier par régiment d'artillerie ou bataillon d'artillerie de forteresse.

Les élèves à envoyer au cours d'escrime de l'École normale sont choisis parmi les militaires ayant déjà acquis le brevet de prévôt; ils sont préalablement examinés et classés par les jurys régionaux.

A cet effet, tous les ans, dans les premiers jours de décembre, chaque régiment d'infanterie, du génie ou d'artillerie, présente à ces jurys deux prévôts; chaque régiment de cavalerie, chaque bataillon et escadron formant corps en présente un.

L'École centrale de pyrotechnie militaire de Bourges est instituée pour former des praticiens habiles, destinés à porter dans les corps de troupe un mode d'enseignement et des méthodes uniformes en ce qui concerne la confection et l'emploi des artifices de guerre.

Cette école comprend, en outre, des ateliers permanents de fabrication où sont exécutées les commandes prescrites par le ministre, soit pour les approvisionnements de guerre, soit pour les travaux d'expériences et de recherches.



Chasseurs alpins italiens.

Les candidats qui aspirent au grade de chef artificier de régiment sont choisis parmi les anciens sous-chefs artificiers, les sous-chefs artificiers titulaires, les maréchaux des logis des compagnies d'artificiers et, de préférence, parmi ceux qui sont rengagés. On n'envoie à l'École de pyrotechnie que des candidats ayant une instruction suffisante pour suivre les cours de cette école. Les cours durent une année.

A leur sortie de l'École, les élèves obtiennent, s'ils en sont jugés dignes, un certificat d'aptitude professionnelle à l'emploi de chef artificier.

Les régiments du génie détachent successivement deux caporaux à l'École de pyrotechnie : l'un, du 1[er] janvier au 30 juin; l'autre, du 1[er] juillet au 31 décembre.

L'École militaire d'infanterie, instituée à Saint-Maixent, a pour but de compléter l'instruction militaire des sous-officiers de cette arme jugés susceptibles d'être nommés sous-lieutenants.

En temps de paix, nul sous-officier ne peut être promu sous-lieutenant au titre français, s'il n'a suivi avec succès les cours de cette école.

L'école reçoit des sous-officiers de l'armée de terre (infanterie, sections d'infirmiers, de commis ouvriers d'administration, de secrétaires d'état-major et du recrutement), et des sous-officiers des régiments d'infanterie de marine.

Le ministre fixe chaque année, suivant les besoins du service, le nombre des élèves à admettre.

Les sous-officiers ainsi désignés prennent la dénomination de sous-officiers élèves-officiers; ils comptent dans leurs corps avec le grade de sergent; cependant ils peuvent être mis hors cadre sur l'ordre du ministre.

L'ouverture des cours a lieu chaque année, dans la deuxième quinzaine d'avril; leur clôture, au commencement de mars de l'année suivante.

La tenue, l'armement et l'équipement des sous-officiers élèves-officiers sont les mêmes que ceux des sergents-majors de l'infanterie, sauf le galon distinctif, qui est une ganse mélangée or et soie rouge, faisant galon au képi et nœud hongrois simple à la manche. La grenade d'or remplace le numéro au collet.

Le personnel de l'école se compose de quarante officiers : un colonel ou lieutenant-colonel commandant l'école, un chef de bataillon commandant en second, quatre capitaines instructeurs, cinq capitaines professeurs, huit lieutenants instructeurs, sept lieutenants professeurs-adjoints, un lieutenant-trésorier, un lieutenant officier comptable du matériel, un lieutenant de cavalerie instructeur d'équitation, un lieutenant ou sous-lieutenant instructeur de gymnastique et d'escrime, huit sous-lieutenants instructeurs, détachés à l'École pour trois mois seulement chaque année; un sous-lieutenant de cavalerie, commandant le détachement de

remonte et faisant fonction d'instructeur-adjoint d'équitation, un médecin-major de 1re classe.

Les conditions d'admission des sous-officiers sont les suivantes :

Nul sous-officier ne peut être admis à subir les examens d'admission,

1° S'il n'a deux années de grade de sous-officier au 31 décembre de l'année de la proposition ;

2° S'il ne produit un certificat d'instruction militaire.

Le concours comprend des compositions écrites, des examens oraux, un examen d'instruction militaire pratique et un examen d'aptitude physique.

Les compositions écrites sont éliminatoires, elles comprennent : 1° une dictée ; 2° une narration française (lettre, rapport ou étude historique) ; 3° résolution de problèmes d'arithmétique ; 4° résolution de problèmes de géométrie.

Les compositions sont adressées au ministre de la guerre et soumises au jugement de correcteurs nommés par le ministre.

Une commission, chargée de faire passer les examens oraux et l'examen d'instruction militaire pratique, est nommée par le ministre et comprend un colonel ou lieutenant-colonel d'infanterie, président, trois chefs de bataillon d'infanterie.

La commission siège d'abord à Paris, puis se transporte successivement à Lyon, Marseille, Bordeaux et Nantes, ou inversement à Nantes, Bordeaux, Marseille et Lyon, en alternant tous les ans.

Tous les sous-officiers élèves-officiers qui ont satisfait aux examens de sortie sont immédiatement promus sous-lieutenants dans un des corps de l'arme de l'infanterie. Leur numéro de classement détermine leur rang d'ancienneté dans le grade de sous-lieutenants et l'ordre dans lequel ils indiquent le corps d'affectation qu'ils désirent.

Les sous-officiers élèves-officiers qui n'ont pas satisfait aux épreuves de sortie sont renvoyés dans un corps et pourvus du grade et de l'emploi qu'ils avaient avant leur entrée à l'école.

L'École des sous-officiers, instituée à Versailles, a pour but de compléter l'instruction des sous-officiers reconnus susceptibles d'être nommés sous-lieutenants d'artillerie, du génie et du train des équipages.

Elle prend le nom d'École militaire de l'artillerie et du génie.

Une division spéciale du train des équipages militaires est annexée à l'École ; elle reçoit les sous-officiers reconnus susceptibles de pouvoir obtenir le grade de sous-lieutenant dans cette arme.

En temps de paix, nul sous-officier ne peut être promu sous-lieutenant dans l'artillerie, dans le génie ou dans le train des équipages militaires, s'il n'a suivi avec succès les cours de la division de son arme, et satisfait aux épreuves de sortie dont les programmes sont arrêtés par les règlements ministériels.

Indépendamment des sous-officiers de l'armée de terre, régulièrement désignés, l'école peut recevoir, sur la demande du ministre de la marine, des sous-officiers de l'artillerie de marine.

Le ministre fixe tous les ans, suivant les besoins du service, le nombre des élèves à admettre à l'école dans chacune des trois divisions de l'artillerie, du génie et du train des équipages militaires.

Les sous-officiers admis à l'École prennent la dénomination de sous-officiers élèves-officiers. Ils continuent de compter à leur corps avec le grade de maréchal des logis ou sergent ; ils peuvent être mis hors cadre sur l'ordre du ministre.

L'ouverture des cours a lieu chaque année, le 1er avril ; leur clôture, à la fin de février de l'année suivante.

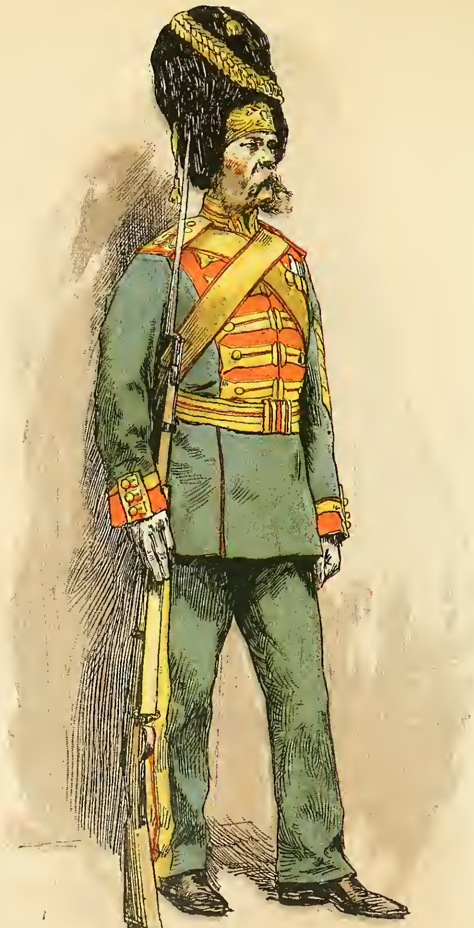
La tenue, l'armement et l'équipement des sous-officiers élèves-officiers est celle des maréchaux des logis ou sergents de leur arme, sauf les signes distinctifs : grenade au collet et au képi, et galon mélangé en forme de nœud hongrois simple.

Le personnel de l'École se compose de seize officiers : un colonel ou lieutenant-colonel commandant l'École ; un chef de bataillon du génie, commandant en second; un capitaine d'artillerie, instructeur, trois lieutenants d'artillerie, instructeurs, dont un instructeur d'équitation; un lieutenant du génie, instructeur; un lieutenant d'artillerie ou du génie, trésorier; un médecin-major de deuxième classe; un garde d'artillerie ou adjoint du génie comptable ; six professeurs : un capitaine d'artillerie, deux capitaines d'artillerie ou lieutenants-adjoints, deux capitaines du génie, un capitaine du génie ou lieutenant-adjoint, deux professeurs civils.

Nul sous-officier ne peut être admis à l'École, s'il n'a accompli au moins deux ans de grade le 31 décembre de l'année de la proposition.

Les sous-officiers qui seraient libérables pendant la durée de leur séjour à l'École doivent, avant d'y entrer, souscrire un nouvel engagement.

Les candidats, régulièrement proposés par leur inspecteur général pour entrer à l'École, y sont admis à la suite d'un concours dont les con-



Grenadier de la compagnie du Palais. (Russie.)



Armée anglaise. Fusilier.

ditions sont distinctes pour chacune des trois divisions de l'artillerie, du génie et du train des équipages militaires.

Ne peuvent concourir pour la division de l'artillerie, ou pour celle du génie, que des sous-officiers de ces deux armes respectives.

Les sous-officiers de la cavalerie, de l'artillerie et des sapeurs-conducteurs du génie sont autorisés à concourir avec les sous-officiers du train des équipages militaires pour la division de cette arme; toutefois le



Infanterie italienne en tirailleur.

tiers des admissions, au minimum, est réservé à ces derniers sous-officiers.

Le concours d'admission est précédé d'épreuves d'instruction générale, ayant pour but d'éliminer les candidats qui ne posséderaient pas des connaissances scientifiques et littéraires suffisantes.

Ces épreuves consistent en compositions écrites.

Nul ne peut être admis aux épreuves du concours s'il n'a pas satisfait à ces épreuves préliminaires, qui comprennent :

1° Une dictée; 2° une composition française; 3° une composition d'histoire et de géographie ; 4° une composition d'arithmétique ; 5° une composition d'algèbre ; 6° une composition de géométrie ; 7° une compo-

sition de trigonométrie et de topographie ; 8° un dessin linéaire (épure de géométrie descriptive, dessin de matériel ou de fortification).

Les compositions sont adressées au ministre et soumises au jugement d'une commission de correcteurs.

Le classement définitif des candidats admis au concours a pour base : 1° les compositions écrites, affectées d'un coefficient d'ensemble ; 2° un examen oral portant sur les mêmes matières que les compositions écrites ; 3° la valeur militaire des sous-officiers, constatée par leurs chefs hiérarchiques et par une commission chargée d'examiner leur instruction professionnelle, théorique et pratique.

Deux commissions spéciales, opérant, l'une pour l'artillerie, l'autre pour le génie, sont chargées de faire subir les épreuves orales et les épreuves d'instruction professionnelle.

La commission de l'artillerie se compose de six membres nommés par le ministre, savoir : un colonel ou lieutenant-colonel, président; trois chefs d'escadron et deux capitaines, membres.

La commission du génie se compose de trois membres nommés par le ministre : un colonel ou lieutenant-colonel, président, et deux chefs de bataillon.

Le classement des candidats est fait au ministère de la guerre, séparément pour chacune des armes : artillerie, génie.

Ces dispositions sont applicables aux sous-officiers qui désirent être admis dans la division du train des équipages militaires, avec les modifications suivantes :

Sont dispensés des épreuves écrites d'instruction générale les sous-officiers pourvus du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, du diplôme complet de bachelier ès lettres ou ès sciences, ou du diplôme de l'enseignement secondaire classique.

Les épreuves écrites préliminaires portent sur les matières du cours secondaire enseigné dans les écoles régimentaires du train des équipages militaires. Elles ont lieu immédiatement après celles de l'artillerie, dans les mêmes centres et sous la surveillance des mêmes officiers.

Les candidats qui ont obtenu, à la suite de ces épreuves, une moyenne correspondant à la note 13, reçoivent du ministre un certificat d'instruction générale qui les dispense de subir les mêmes épreuves à l'avenir, s'il y a lieu.

Ces épreuves comprennent : 1° une dictée ; 2° une composition française ; 3° une composition d'histoire et de géographie ; 4° une composi-

sition d'arithmétique ; 5° une composition de géométrie et de topographie.

Les épreuves d'instruction professionnelle théorique et pratique portent sur les matières indiquées, comme constituant l'instruction à donner aux sous-officiers.

Les épreuves d'instruction générale et professionnelle sont subies en présence de la commission des candidats de la division de l'artillerie et dans les mêmes centres.

Tous les sous-officiers élèves-officiers qui ont satisfait aux examens de sortie sont promus sous-lieutenants dans l'arme à laquelle ils appartiennent.

Leur numéro de classement de sortie détermine leur rang d'ancienneté dans le grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers élèves-officiers qui n'ont pas satisfait aux épreuves de sortie sont renvoyés dans leurs corps et pourvus du grade qu'ils avaient avant leur entrée à l'École.

L'École d'administration militaire, instituée à Vincennes, a pour but de former, par un enseignement spécial, les adjudants-élèves d'administration des bureaux de l'intendance, des subsistances militaires, de l'habillement et du campement, ainsi que ceux des hôpitaux militaires, destinés à recruter les officiers de ces différents services.

L'École reçoit des sous-officiers de toutes armes.

L'enseignement donné aux élèves stagiaires est à la fois administratif et militaire ; il embrasse aussi l'étude du français.

La durée du cours est de dix mois.

La direction de l'École est confiée à un sous-intendant militaire, assisté de huit officiers d'administration professeurs.

L'École d'administration reçoit les sous-officiers de toutes armes dans les conditions ci-après :

Les sous-officiers proposés à cet effet sont admis à l'École à la suite d'un concours dont le ministre de la guerre détermine les règles.

Pour prendre part au concours, le sous-officier doit réunir les conditions suivantes :

1° Ne pas être âgé de plus de vingt-sept ans au 1er octobre de l'année du concours ;

2° Ne pas être marié, ou être veuf sans enfants, ou divorcé sans enfants ;

3° Être rengagé ou mis dans l'obligation de se rengager dans l'année qui précède son renvoi dans ses foyers.

Les candidats que le ministre a autorisés à prendre part au concours sont réunis chaque année, dans le courant du mois de juin, au chef-lieu de leur corps d'armée à l'intérieur, au chef-lieu de chaque division en Algérie, ceux de la Tunisie à Tunis, pour subir les épreuves écrites.

Les sujets de compositions sont envoyés par le ministre.

Les séances sont présidées par un sous-intendant militaire, assisté d'un officier d'administration.

Une commission d'examen, désignée par le ministre, établit la liste de classement par ordre de mérite des candidats ayant subi les épreuves.

Cette commission se compose d'un intendant général, président; d'un intendant militaire, du sous-intendant directeur de l'école, de l'officier d'administration sous-directeur, et d'un officier d'administration principal de chacun des trois services des subsistances, de l'habillement et des hôpitaux militaires.

Les admissibles sont convoqués à Vincennes pour subir les épreuves orales, à la suite desquelles la liste définitive de classement est arrêtée.

Le ministre de la guerre fixe chaque année, suivant les besoins, le nombre des élèves à admettre à l'école.

Les sous-officiers admis à l'école prennent la dénomination « d'élèves stagiaires d'administration ».

Les élèves sont répartis dans les divers services d'administration suivant l'ordre de classement établi après les examens de mi-session et d'après l'ordre de préférence indiqué par eux.

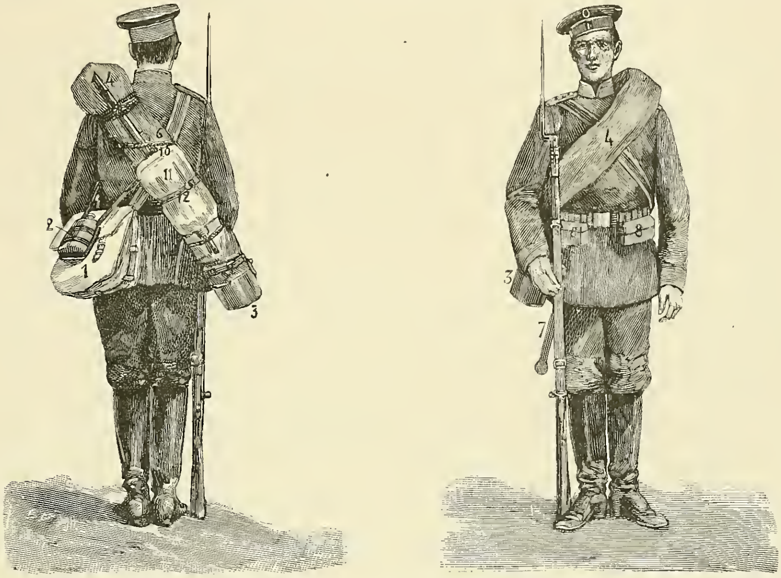
A la fin de la session, les élèves stagiaires subissent devant la commission spéciale les examens de sortie. Tous ceux qui ont satisfait à ces examens sont nommés adjudants-élèves d'administration dans l'un des services administratifs. Le numéro de classement détermine leur rang d'ancienneté dans ce service.

Les élèves qui ont obtenu sur la liste de classement de sortie les trois premiers numéros, et qui sont signalés par la commission comme dignes de cette récompense, sont inscrits d'office par le ministre au tableau d'avancement.

Les élèves stagiaires n'ayant pas satisfait aux examens de sortie sont renvoyés au corps dont ils faisaient partie, avec le grade dont ils étaient pourvus au moment de leur admission à l'école.

Des écoles régionales temporaires d'instruction pour le service de la télégraphie militaire sont instituées à Paris, Lyon et Limoges. Ces écoles sont destinées à recevoir et à instruire chaque année un certain nombre de fonctionnaires, agents et sous-agents du service de la télégraphie militaire.

Une réunion temporaire d'instruction a lieu également chaque année au Mont-Valérien, dans le but d'exercer aux transmissions optiques :



1. Sac à effets. — 2. Bidon. — 3. Gamelle. — 4. Capote roulée recouverte de la toile de tente abri. — 5. Piquets de la tente. — 6. Cordes de la tente. — 7. Pelle dans son étui. — 8. Cartouchières. — 9. Courroie pour fixer la capote roulée. — 10. Petit piquet de tente. — 11. Étui contenant une paire de bottes. — 12. Courroie pour maintenir l'étui.

Nouvelle tenue de campagne de l'infanterie russe.

1° Un cadre d'instructeurs pour chacun des quatre régiments du génie et pour l'École de télégraphie optique d'Algérie et de Tunisie ;

2° Des militaires de l'armée active, anciens agents manipulants de l'administration des postes et des télégraphes susceptibles d'être désignés pour remplacer les secrétaires télégraphistes libérables.

Des lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes peuvent être appelés à prendre part à ces réunions ; le nombre en est fixé annuellement par le ministre.

Il est institué à Alger une École de télégraphie, qui a pour but :

1° D'instruire le personnel nécessaire au fonctionnement des postes optiques d'Algérie et de Tunisie ;

2° D'instruire les cavaliers télégraphistes des six régiments de chasseurs d'Afrique, nécessaires pour le service de la télégraphie légère.

Le personnel de télégraphie légère des corps de cavalerie est instruit à l'École de cavalerie de Saumur.

L'envoi à l'École d'application des cavaliers-élèves télégraphistes se fait chaque année après l'appel de la classe et dès que le ministre a fixé le nombre d'élèves que chaque corps doit désigner, dans les conditions déterminées par le décret précité.

Une autre division d'élèves télégraphistes est formée à l'École d'application de cavalerie au moyen :

1° Des anciens agents manipulants du service des postes et des télégraphes ;

2° Des militaires instruits antérieurement à leur entrée au service et exercés dans les bureaux télégraphiques de la garnison depuis leur arrivée au corps.

Après leur cours à Saumur, les télégraphistes rentrent à leur régiment, où ils continuent à être exercés sous la surveillance du capitaine instructeur ou d'un officier désigné à cet effet par le colonel.

En outre des exercices faits dans le régiment, les télégraphistes sont tenus de travailler dans les bureaux télégraphiques de la garnison au moins trente-six heures par mois.

Chaque année, les cavaliers télégraphistes titulaires sont appelés à prendre part à une période d'instruction de vingt jours, non compris le jour de l'arrivée et celui du départ, dans une des écoles régionales de télégraphie légère organisées à Versailles, Lunéville, Lyon.

L'École du service de santé militaire dont le siège est à Lyon, près de la Faculté de médecine de cette ville, a pour objet :

1° D'assurer le recrutement des médecins de l'armée ;

2° De seconder les études universitaires des élèves du service de santé ;

3° De donner à ces élèves l'éducation militaire jusqu'à leur passage à l'École d'application du Val-de-Grâce.

Le prix de la pension est de 1 000 francs par an ; celui du trousseau est déterminé chaque année par le ministre.

Des bourses et des demi-bourses, ainsi que le trousseau ou un demi-trousseau, peuvent être accordés aux élèves sur la proposition du conseil d'administration de l'École.

L'École est soumise au régime militaire.

Les élèves doivent le salut à tous les officiers et fonctionnaires de l'armée, ainsi qu'aux adjudants sous-officiers de l'école.

Le directeur exerce sur l'hôpital Desgenettes, qui est annexé à l'École comme hôpital d'instruction, l'action d'un directeur du service de santé de corps d'armée.

Le sous-directeur est médecin chef de l'hôpital Desgenettes.

Le personnel de l'École de service de santé comprend : un médecin inspecteur ou médecin principal de 1re classe, directeur; un médecin principal ou major de 1re classe, sous-directeur; un médecin-major de 1re classe, major; six médecins-majors de 2e ou de 1re classe, répétiteurs; cinq médecins aides-majors de 1re classe ou major de 2e classe, surveillants des élèves; un officier d'administration de 1re ou de 2e classe des hôpitaux, comptable du matériel et trésorier; un officier d'administration adjoint de 1re ou de 2e classe des hôpitaux, adjoint à l'officier comptable.

Des professeurs civils peuvent être attachés à l'École pour l'enseignement des belles-lettres, arts et langues étrangères.

Les élèves de l'École du service de santé suivent un cours d'équitation dans un des manèges de la garnison.

Sur la proposition du directeur, le gouverneur militaire de Lyon désigne un nombre suffisant d'officiers et sous-officiers pour donner aux élèves l'instruction militaire.

Nul n'est admis à l'École du service de santé que par voie de concours. Le concours a lieu tous les ans. Le ministre de la guerre en détermine les conditions, le programme, et en fixe l'époque.

Tout candidat doit préalablement justifier qu'il est Français ou naturalisé Français, qu'il a eu dix-sept ans au moins et vingt-deux ans au plus le 1er janvier de l'année du concours (Néanmoins les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée âgés de plus de vingt-deux ans et qui ont accompli au 1er juillet de l'année du concours six mois de service réel et effectif, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans à cette même date et qu'ils soient encore sous les drapeaux au commencement des compositions); qu'il est pourvu du diplôme de bachelier ès lettres et du diplôme de bachelier ès sciences complet ou restreint pour la partie mathématique, ainsi que du nombre d'inscriptions à une faculté de médecine ou à une école de plein exercice ou à une école préparatoire et d'examens probatoires déterminés par le ministre de la guerre.

Les élèves du service de santé militaire contractent en entrant à l'École l'engagement de servir dans l'armée active pendant une période de six ans au moins, à dater de leur nomination au grade d'aide-major de 2e classe.

Ceux qui n'obtiendraient pas ce grade ou qui ne réaliseraient pas l'engagement sexennal sont incorporés dans un corps de troupe pour trois ans, sans déduction aucune du temps écoulé depuis leur entrée à l'École.

Les élèves du service de santé reçus docteurs en médecine, sont admis de plein droit à l'École d'application du Val-de-Grâce, du 1er novembre au 1er février, en qualité de médecins stagiaires.

L'École spéciale militaire de Saint-Cyr a pour objet d'instruire dans les différentes branches de l'art de la guerre, et de mettre en état d'entrer comme officiers dans les rangs de l'armée, les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire.

L'effectif des élèves de l'École spéciale militaire est fixé chaque année par le ministre de la guerre.

L'École forme des officiers pour l'infanterie, la cavalerie, l'infanterie de marine. Elle est soumise au régime militaire.

Le prix de la pension est fixé à 1 000 francs par an; celui du trousseau est de 600 à 700 francs.

La durée des études est de deux années.

Nul élève ne peut rester plus de trois ans à l'École; la faculté d'y passer une troisième année n'est accordée que dans le cas où des circonstances graves ont occasionné à l'élève une suspension forcée de travail.

L'état-major de l'École est composé : d'un général de brigade, un colonel commandant en second, un chef de bataillon d'infanterie commandant le bataillon, un chef d'escadron de cavalerie commandant la section de cavalerie, un major, un capitaine trésorier, un lieutenant adjoint au trésorier, un aumônier. Pour le bataillon : quatre ou huit capitaines instructeurs, selon le nombre de compagnies, un capitaine de tir faisant fonctions d'adjudant-major, huit lieutenants, un lieutenant ou sous-lieutenant chargé du gymnase, de l'escrime et du petit état-major, huit adjudants d'infanterie. Pour la section de cavalerie : deux capitaines instructeurs, six lieutenants instructeurs, un vétérinaire, trois adjudants sous-instructeurs, six maréchaux des logis sous-instructeurs-adjoints.

Les capitaines instructeurs, soit d'infanterie, soit de cavalerie, doivent avoir trois ans de grade au moment de leur nomination à l'École; les lieutenants, deux ans.

Le personnel attaché à l'enseignement est composé de : un lieutenant-colonel, directeur des études; deux capitaines, sous-directeurs des



Un soldat du régiment Pawloski (Russie).

études; quatre adjudants, surveillants, et autant de professeurs et professeurs-adjoints, militaires ou civils, que l'exigent les besoins de l'enseignement.

Les professeurs militaires sont du grade de chef de bataillon ou de chef d'escadron; les professeurs-adjoints militaires, du grade de capitaines; ces derniers doivent avoir trois ans de grade au moment de leur nomination.

Ils sont nommés d'office par le ministre de la guerre et choisis, autant que possible, parmi les officiers brevetés.

Pendant leur séjour à l'École, tous les élèves reçoivent des leçons d'équitation.

Pour leur instruction militaire technique, les élèves de cavalerie forment une section.

Les élèves de 1re année qui désirent entrer dans la cavalerie sont examinés par une commission d'officiers de cavalerie désignés par le ministre.

Les examens ont lieu au plus tard dans la semaine qui précède le congé de Pâques.

Nul n'est admis à l'École que par voie de concours.

Chaque année le mode, les conditions et l'époque des examens sont déterminés par le ministre, qui nomme également les examinateurs.

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié : 1° qu'il est Français ou naturalisé ; 2° qu'il a eu dix-sept ans au moins et vingt et un ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Des bourses et des demi-bourses sont accordées aux élèves qui ont préalablement fait constater l'insuffisance des ressources de leur famille pour leur entretien à l'École.

Après le concours, il est formé un jury spécial chargé de passer les examens oraux et de prononcer sur l'admission à l'école des candidats examinés dans toute la France.

Ce jury est composé ainsi qu'il suit : un général de division, président, désigné par le ministre ; un des sous-chefs de l'état-major de l'armée, le chef du cabinet du ministre de la guerre, le directeur de l'infanterie, le directeur de la cavalerie, les examinateurs d'admission.

Le jury centralise les opérations et dresse, par ordre de mérite, une liste de tous les candidats admissibles.

Le ministre de la guerre nomme élèves, en suivant l'ordre de cette liste et dans la limite des besoins, ceux des candidats qui remplissent les conditions voulues.

Les élèves doivent contracter un engagement volontaire de trois ans au moins avant leur entrée à l'école, s'ils sont âgés de plus de dix-huit ans, ou dès qu'ils ont accompli cet âge.

Les élèves de l'École spéciale militaire qui sont promus au grade de sous-lieutenant le même jour prennent rang entre eux, dans les armes où ils sont placés, suivant le numéro de mérite qu'ils ont obtenu aux examens de sortie.

Ceux qui ont été admis à l'École comme sous-officiers ou soldats ne comptent pas leurs services antérieurs pour ce classement.

L'École polytechnique est spécialement destinée à former des élèves pour les services ci-après, savoir :

L'artillerie de terre, l'artillerie de mer, le génie militaire, le génie maritime, la marine nationale, le corps des ingénieurs hydrographes, le commissariat de la marine, les ponts et chaussées, les mines, les manufactures de l'État, le corps des ingénieurs des poudres et salpêtres, les lignes télégraphiques, enfin pour les autres services publics qui exigent des connaissances étendues dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques.

L'École polytechnique est placée dans les attributions du ministre de la guerre, qui détermine chaque année le nombre d'élèves à admettre, suivant le nombre présumé, ou un dixième en plus, des emplois dans les services publics qu'il sera possible de donner à ces élèves, lors de leur sortie de l'École.

L'École est soumise au régime militaire.

La durée des cours d'études est de deux ans.

Le prix de la pension est de 1 000 francs; celui du trousseau de 600 à 800 francs.

Le personnel du commandement se compose de : un officier général, commandant; un colonel ou lieutenant-colonel, commandant en second; quatre à six capitaines, inspecteurs des études, selon les besoins du service ; quatre à six adjudants, selon les besoins du service.

Le personnel de l'enseignement se compose de : un directeur des études, deux professeurs d'analyse, deux professeurs de mécanique et de machines, un professeur de géométrie descriptive et de stéréotomie, deux professeurs de physique, deux professeurs de chimie, un professeur d'astronomie, un professeur d'architecture et de travaux publics, un professeur de composition et de littérature françaises, un professeur de langue allemande, un professeur d'histoire, un chef des travaux graphiques de géométrie descriptive, de topographie, de fortification et de machines, deux répétiteurs d'analyse, deux répétiteurs de mécanique et de machines, un répétiteur de géométrie descriptive et de stéréotomie, deux répétiteurs de physique, deux répétiteurs de chimie, un répétiteur d'astronomie, un répétiteur d'architecture et de travaux publics, un répétiteur de composition et de littérature françaises, trois maîtres pour le dessin de la figure et du paysage; cinq examinateurs des élèves : un pour l'analyse, un pour la mécanique et les machines, un pour la géométrie descriptive, la stéréotomie, l'astronomie, un pour la physique, un pour la chimie.

Nul n'est admis à l'École polytechnique que par voie de concours. Le concours est public et a lieu tous les ans.

Ne peuvent se présenter à l'examen d'admission que des Français âgés de seize ans au moins et de vingt-un ans au plus, au 1er janvier de l'année du concours.

Toutefois les militaires présents sous les drapeaux sont reçus jusqu'à vingt-cinq ans à subir ces examens, sous condition de justifier, au 1er juillet de l'année du concours, de six mois de service effectif réel.

Les militaires admis à concourir après l'âge de vingt-un ans ne peuvent, à leur sortie de l'École, être placés que dans les services militaires.

Un certain nombre d'étrangers peuvent être admis à suivre les cours de l'École comme auditeurs externes. Aucun ne peut être admis comme élève interne.

Chaque année le ministre de la guerre arrête, après avoir consulté le conseil de perfectionnement, le programme des matières sur lesquelles doivent porter les examens, ainsi que l'époque de l'ouverture de ces examens.

Après la clôture de ces examens, un jury, composé comme il suit : le commandant de l'école, président, le commandant en second, le directeur des études, les examinateurs d'admission, trois membres du conseil de perfectionnement, désignés à cet effet par le conseil, dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats admissibles.

Le ministre de la guerre nomme élèves, dans la limite fixée et en suivant l'ordre de la liste dressée par le jury, ceux des candidats qui remplissent les conditions exigées.

Des bourses et demi-bourses sont accordées aux élèves qui ont préalablement fait constater l'insuffisance des ressources de leur famille pour leur entretien à l'École.

Les jeunes gens reçus à l'École polytechnique qui sont reconnus propres au service militaire n'y sont définitivement admis qu'à la condition de contracter un engagement volontaire de trois ans.

Les jeunes gens reçus à l'École polytechnique qui sont reconnus propres au service militaire sont considérés, pendant le temps qu'ils passent à l'École, comme présents sous les drapeaux dans l'armée active; ils reçoivent l'instruction militaire complète et sont à la disposition du ministre de la guerre.

Ceux qui ne satisfont pas aux examens de sortie, ou sont renvoyés



Tirailleurs du régiment Preobajinski faisant usage des patins à neige.

pour inconduite, sont incorporés dans un corps de troupe pour y terminer le temps de service qui leur reste à faire.

Les élèves admis dans l'un des services recrutés à l'École, ou quittant l'École, après avoir satisfait aux examens de sortie, sans entrer dans aucun de ses services, sont nommés sous-lieutenants de réserve, et accomplissent en cette qualité, dans un corps de troupe, leur troisième année de service.

Chaque année, après la clôture des cours, les élèves subissent des examens.

Les examens de première année d'études ont pour but de constater si les élèves peuvent être admis au cours de leur seconde année.

Les examens de la seconde année ont pour objet de déterminer quels sont les élèves admissibles dans les services publics.

Les élèves admissibles dans les services publics qui, faute de place, ne peuvent être désignés pour l'un des services énumérés, sont susceptibles d'être nommés sous-lieutenants dans les corps de l'armée de terre ou de mer, autres que l'artillerie et le génie.

Les élèves de l'École polytechnique, qui sont promus au grade de sous-lieutenant le même jour, prennent rang entre eux, dans les armes où ils sont placés, suivant le numéro de mérite qu'ils ont obtenu aux examens de sortie.

Ceux qui ont été admis à l'École comme sous-officiers ou soldats ne comptent pas leurs services antérieurs pour ce classement.

Il est compté quatre années de service effectif, à titre d'études préliminaires, aux élèves de l'École polytechnique, au moment où ils entrent comme officiers dans les armes spéciales.

L'École d'application de cavalerie de Saumur est instituée en vue :

1° De perfectionner l'instruction d'un certain nombre de lieutenants de cavalerie et d'artillerie, de lieutenants et de sous-lieutenants du génie, désignés pour en suivre les cours ;

2° De compléter l'instruction des sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr ;

3° De perfectionner et d'uniformiser l'instruction des sous-officiers reconnus susceptibles d'être nommés sous-lieutenants ;

4° De compléter l'instruction technique des aides-vétérinaires stagiaires nouvellement promus, de leur enseigner l'équitation, etc.

Il est ainsi formé à l'École de Saumur les catégories suivantes :

Division d'officiers d'instruction de cavalerie, d'artillerie et de génie; division d'officiers-élèves, division de sous-officiers élèves-officiers, division d'aides vétérinaires stagiaires.

Pour toutes les divisions, la durée des cours est de onze mois.

L'École recoit, en outre, des élèves télégraphistes et des élèves maréchaux-ferrants.

Les officiers d'instruction conservent la tenue de leur corps.

Les sous-officiers élèves-officiers portent la tenue de maréchal des logis de leur corps, sauf des insignes distinctifs : grenade au col et galon spécial aux manches.

Le cadre constitutif de l'école est composé comme il suit : un général de brigade ou colonel commandant, un colonel ou lieutenant-colonel commandant en second, un major, deux capitaines faisant fonctions d'adjudants-majors, un capitaine trésorier, un capitaine d'habillement, un lieutenant ou sous-lieutenant adjoint au trésorier, un lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard et adjoint à l'habillement; — pour les exercices militaires : un chef d'escadrons instructeur en chef, neuf capitaines instructeurs; — pour l'équitation : un chef d'escadrons instructeur en chef, cinq capitaines instructeurs, cinq lieutenants ou sous-lieutenants sous-instructeurs; — pour l'enseignement général : un chef d'escadrons directeur des études et professeur d'art militaire et de topographie, un lieutenant ou capitaine professeur d'histoire ou de géographie militaires, un capitaine professeur de fortifications et de sciences appliquées à l'art militaire, un capitaine professeur d'allemand, un professeur de télégraphie; — pour le service et enseignement vétérinaires : un vétérinaire principal, un vétérinaire en 1er, un vétérinaire en 2e.

Outre le petit état-major et les sous-officiers du petit cadre, il faut noter : les sous-maîtres du manège : un adjudant, un maréchal des logis chef, huit maréchaux des logis ; le personnel enseignant l'escrime : un adjudant maître d'escrime, et cinq maréchaux des logis, maîtres-adjoints ou prévôts, un adjudant moniteur de gymnastique ; pour l'école de télégraphie : un adjudant, un maréchal des logis et six brigadiers, instructeurs de télégraphie; pour l'école de maréchalerie, un adjudant chef d'atelier de la maréchalerie, quatre maréchaux des logis, sous-chefs d'atelier, trois brigadiers moniteurs de maréchalerie; pour l'école d'arçonnerie : un capitaine ou chef d'escadrons directeur de l'arçonnerie, un adjudant adjoint au directeur, trois maréchaux des logis chefs d'atelier,

trois brigadiers sous-chefs d'ateliers, le nombre d'ouvriers militaires nécessaires.

Une batterie d'artillerie à cheval est détachée tous les ans à Saumur, pendant trois mois, pour l'instruction des élèves de l'École. Le cours d'artillerie est fait par un des officiers de cette batterie.

La portion centrale de la 5e compagnie de remonte est attachée à l'École pour le service d'ordonnances et le soin des chevaux, concurremment avec les cavaliers de manège, plus spécialement destinés au soin des chevaux de manège et de carrière.

Les officiers d'instruction de cavalerie sont désignés à raison de un par deux régiments, par les inspecteurs généraux, qui les choisissent parmi les lieutenants ayant l'ancienneté minima particulière déterminée chaque année pour les candidats de cette catégorie.

L'enseignement de l'École a pour but de perfectionner leur instruction équestre et militaire, et de les initier à tout ce qui concerne la conduite et l'emploi de la cavalerie.

Des lieutenants d'artillerie, ainsi qu'un certain nombre de lieutenants ou de sous-lieutenants du génie, sont envoyés à Saumur dans le but d'acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires comme instructeurs d'équitation. Ils suivent les mêmes cours que les lieutenants de cavalerie, sauf ceux d'artillerie et de fortification.

Chaque régiment d'artillerie présente un lieutenant sur sa demande ou d'office. Des lieutenants des bataillons d'artillerie de forteresse peuvent être également présentés sur leur demande.

Les officiers proposés ne doivent pas avoir plus de trente-un ans au 31 décembre de l'année où ils commenceront leurs cours.

En ce qui concerne les troupes du génie, deux lieutenants ou sous-lieutenants sortis des rangs, pris sur l'ensemble des régiments, sont détachés annuellement à l'École de Saumur, pour assurer le recrutement des compagnies de sapeurs-conducteurs.

Les cours sont de onze mois; ils commencent le 1er octobre de chaque année et finissent le 31 août de l'année suivante, excepté pour le cours des élèves-officiers, dont la date d'entrée est fixée nouvellement au 1er avril.

Les officiers d'instruction de cavalerie et d'artillerie arrivent à l'École montés, sauf ceux appartenant à des régiments pourvus de chevaux entiers et à des compagnies de cavaliers de remonte.

A la fin du cours, il est établi une liste de classement, par rang de mérite, de tous les lieutenants d'instruction de cavalerie ayant satisfait

aux examens de sortie. Les officiers compris sur cette liste avec la mention *très bien* sont l'objet d'une proposition pour le grade de capitaine, et leurs titres sont soumis à l'examen de la commission de classement de la cavalerie.



Chasseur de la garde russe.

Les sous-lieutenants de cavalerie, sortis le 1er octobre de l'École spéciale militaire, sont envoyés à l'École d'application de cavalerie au mois d'octobre de l'année suivante, c'est-à-dire après un séjour d'un an environ dans un régiment. Leur cours est également de onze mois et se termine le 31 août.

Les sous-lieutenants élèves, après avoir satisfait aux examens de sortie de l'École d'application, prennent rang, lors de leur promotion, au grade de lieutenant, d'après leur numéro de mérite à l'examen de sortie.

Ceux d'entre eux qui, par suite de mauvais vouloir, n'auraient pas satisfait aux examens de sortie, sont mis en non-activité par suspension d'emploi pendant une année, à l'expiration de laquelle ils sont admis à suivre un nouveau cours à Saumur. A la fin de ce deuxième cours, l'officier-élève qui ne satisferait pas encore aux examens de sortie est déféré à un conseil d'enquête pour que, s'il y a lieu, sa mise en réforme soit prononcée.

Les sous-lieutenants promus à ce grade pour faits de guerre ou toute autre cause exceptionnelle, sans avoir préalablement suivi les cours des élèves-officiers, doivent être autorisés à suivre les cours de la première division d'élèves-officiers, qui entrent à l'École après leur promotion. Ils font l'objet d'un classement spécial; mais une mention particulière indique, pour mémoire, le numéro qu'ils auraient pu obtenir dans le classement général de cette division.

Les vétérinaires diplômés, nommés aides-vétérinaires stagiaires, sont envoyés à l'École de cavalerie pour y accomplir une période d'instruction d'un an au plus, pendant laquelle ils sont initiés à la pratique de la médecine vétérinaire dans l'armée et au service régimentaire, et pour recevoir des leçons d'équitation.

Les sous-officiers élèves-officiers sont envoyés à Saumur à la suite d'un concours subi dans les conditions déterminées par le ministre de la guerre. L'enseignement qu'ils reçoivent à l'École est dirigé en vue de compléter leur instruction équestre et de leur faire acquérir les connaissances générales et professionnelles exigibles de tout officier.

Tous les sous-officiers élèves-officiers sont remis, à leur arrivée à l'École, dans l'emploi de maréchal des logis. Ils comptent à leur corps avec ce grade.

Ils arrivent à l'École montés, sauf ceux appartenant à des régiments pourvus de chevaux entiers et à des compagnies de cavaliers de remonte.

Les candidats admis à concourir doivent compter au moins deux ans révolus de grade de sous-officier au 31 décembre de l'année du concours.

Ils sont soumis aux épreuves indiquées ci-après :

1° Examens subis devant une commission régimentaire pour l'obtention d'un *certificat d'instruction générale et d'instruction militaire, théorique*

et pratique, constatant qu'ils sont susceptibles d'être proposés pour le grade de sous-lieutenant; 2° épreuves du concours qui comprend un examen écrit d'instruction générale et un examen oral d'instruction militaire, théorique et pratique.

L'examen écrit d'instruction générale est éliminatoire, il comprend : 1° une dictée ; 2° une narration sur un sujet d'histoire ; 3° une composition sur un sujet de géographie ; 4° une composition d'arithmétique (résolution de problèmes et questions théoriques) ; 5° une composition de géométrie et de topographie (résolution de problèmes et questions théoriques).

Les compositions sont corrigées au ministère par une commission d'officiers de cavalerie nommée à cet effet par le ministre.

Les candidats qui ont été déclarés admissibles sont présentés à l'inspecteur général, qui, après avoir pris l'avis du général de brigade, arrête définitivement la liste de ceux qu'il propose pour le grade de sous-lieutenant.

Une commission unique est chargée de faire subir l'examen d'instruction militaire aux sous-officiers déclarés admissibles à la suite des épreuves d'instruction générale.

Cette commission se compose de quatre membres nommés par le ministre de la guerre, savoir : un colonel ou lieutenant-colonel de cavalerie, président; deux chefs d'escadrons de cavalerie, un sous-intendant militaire de 3e classe.

Le sous-intendant militaire est spécialement chargé de constater le degré de connaissances que possèdent les candidats en administration et en comptabilité.

La commission siège d'abord à Paris, puis se transporte successivement à Lyon, Alger, Constantine, Limoges, Tours, Compiègne et Châlons.

Le classement par ordre de mérite de tous les candidats est opéré au ministère de la guerre, qui fixe chaque année, d'après cet ordre, le nombre des sous-officiers à admettre à suivre les cours de la division des élèves-officiers à l'École d'application de cavalerie.

Les sous-officiers qui seraient libérables pendant leur séjour à l'École doivent, avant d'y entrer, contracter un rengagement.

Les sous-officiers admis comme élèves-officiers à l'École d'application de cavalerie sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant; mais cette inscription ne devient définitive qu'après leur

sortie de l'École, et seulement s'ils ont satisfait aux examens de fin d'année. Le cours est de onze mois.

Ceux d'entre eux qui ont subi avec succès ces examens sont promus au grade de sous-lieutenant, dans l'ordre résultant du classement de sortie et dans la limite que comporte le nombre des emplois vacants.

Les sous-officiers élèves-officiers, que le défaut de vacances ne permet pas de nommer pendant la durée de congé qui leur est accordé en fin de cours, doivent, à l'expiration de ce congé, rejoindre leur régiment pour y attendre leur nomination.

Ces sous-officiers conservent à leur corps le galon et la tenue d'élèves-officiers, ainsi que la solde à laquelle ils avaient droit à l'École, et exerçent les fonctions d'adjudants jusqu'à l'époque de leur promotion au grade de sous-lieutenant.

Ils prennent rang dans le grade de sous-lieutenant d'après leur numéro de classement aux examens de sortie.

Deux divisions d'élèves télégraphistes sont appelées chaque année à Saumur :

La première, du 15 décembre au 15 juillet, comprend les jeunes soldats n'ayant pas encore appris le maniement des appareils et désignés dans les conditions fixées par un règlement ministériel.

La seconde comprend des télégraphistes déjà initiés à la manipulation et admis à l'école d'escadron. Le ministre en fixe le nombre chaque année.

Les élèves télégraphistes arrivent à l'école montés, sauf ceux appartenant à des régiments pourvus de chevaux entiers.

Des élèves maréchaux-ferrants, provenant des régiments, sont désignés chaque année pour suivre le cours de l'école de maréchalerie pendant un an.

Une école de dressage, annexée à l'École de cavalerie, a pour but de mettre à la disposition des élèves les ressources nécessaires pour s'exercer au dressage, tout en formant des chevaux susceptibles d'être ultérieurement affectés soit à des officiers généraux, soit au service des Écoles militaires.

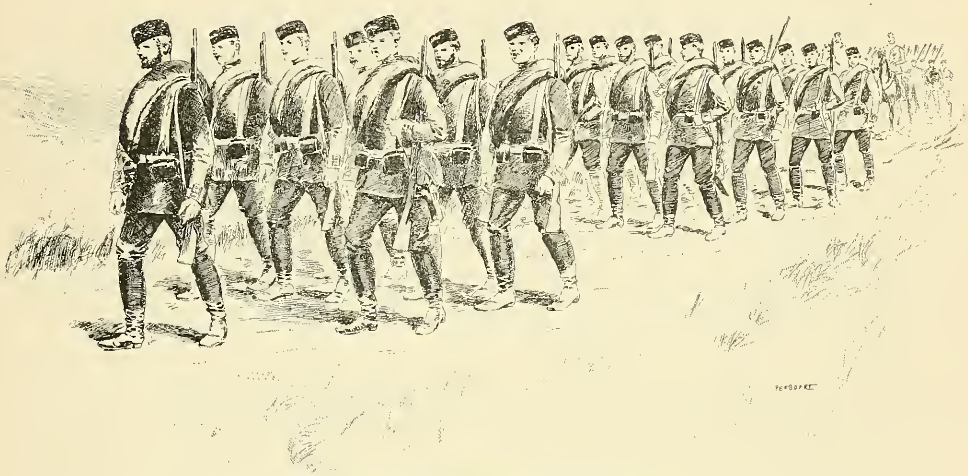
Les chevaux difficiles des régiments peuvent y être envoyés pour être soumis à un nouvreau dressage méthodique.

LÉcole d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau est instituée pour donner, aux élèves provenant de l'École polytechnique jugés

aptes à servir dans les armes de l'artillerie de terre ou de la marine et dans l'arme du génie, l'instruction militaire et technique qui leur est nécessaire.

Les élèves restent deux ans à l'École. Ils sont classés en deux divisions : la première division est composée des élèves qui suivent les cours de la deuxième année ; la deuxième division est formée des élèves nouvellement admis.

L'état-major de l'École est composé ainsi qu'il suit : un général de



Les chanteurs d'un régiment d'infanterie russe.

brigade commandant l'École, ayant pour aide de camp un capitaine, un colonel ou lieutenant-colonel commandant en second, directeur des études, un chef d'escadron d'artillerie et un chef de bataillon du génie chargés de la direction de l'instruction spéciale à leur arme ; des capitaines d'artillerie instructeurs, dont un faisant fonction de directeur du parc, des capitaines du génie instructeurs.

Le nombre des capitaines instructeurs de l'artillerie et du génie est déterminé pour chaque arme par le ministre de la guerre, à raison d'un capitaine par groupe de vingt-cinq élèves ou fraction de groupe en plus de cette arme.

Le personnel militaire de l'enseignement est composé de : un professeur et trois professeurs adjoints du cours d'artillerie, un professeur et trois professeurs adjoints du cours de fortification permanente, un professeur et un professeur adjoint du cours de mécanique appliquée aux

machines, un professeur et un professeur adjoint du cours des sciences appliquées aux arts militaires, deux professeurs adjoints du cours de constructions, un professeur et trois professeurs adjoints du cours d'art militaire d'administration et de législation, un professeur et deux professeurs adjoints du cours de topographie et de géodésie, un capitaine instructeur d'équitation et de conduite des voitures, professeur d'hippologie, trois officiers instructeurs adjoints au capitaine instructeur d'équitation et de conduite des voitures, un professeur et trois professeurs adjoints du cours de langue allemande.

Les élèves de l'École polytechnique admis à l'École d'application, et nommés sous-lieutenants, sont pourvus de l'emploi de sous-lieutenants-élèves.

Leur ancienneté de grade date du jour fixé par le décret de nomination ; ils prennent rang entre eux d'après le numéro de mérite qu'ils ont obtenu aux examens de sortie de l'École polytechnique.

Lorsque les élèves sont envoyés à l'École d'application avant d'avoir accompli à l'École polytechnique les deux années exigées par la loi, ces élèves ne sont nommés sous-lieutenants qu'après l'expiration du temps voulu.

Leur qualification est celle d'*élèves d'artillerie* ou du *génie,* et ils continuent à porter l'uniforme de l'École polytechnique.

L'instruction donnée aux élèves comprend : 1° l'instruction commune aux armes de l'artillerie et du génie ; 2° l'instruction spéciale à chacune d'elles.

Un jury d'examen est formé chaque année pour procéder au passage de la deuxième à la première division et au classement de sortie des élèves de la première division ; le classement, opéré par le jury, règle définitivement l'ordre d'admission de ces élèves dans les services de l'artillerie et du génie.

Les sous-lieutenants-élèves, après avoir satisfait aux examens de sortie de l'École d'application, prennent rang, lors de leur promotion, au grade de lieutenant d'après leur numéro de mérite à l'examen de sortie.

Le ministre de la guerre peut autoriser, sur leur demande, les officiers de l'artillerie et du génie provenant de la classe des sous-officiers à participer à l'instruction qui se donne à cette école. Un règlement particulier détermine les conditions de cette autorisation.

Les lieutenants en second ou sous-lieutenants d'artillerie et du génie qui ne sortent pas de l'École polytechnique, doivent avoir une année au

moins de service effectif dans un corps de troupe pour être autorisés à suivre les cours de l'École d'application. Ils doivent, avant d'y être admis, passer un examen devant le conseil d'instruction.

Ceux d'entre eux qui sortent de l'École militaire de l'artillerie et du génie, et qui ont été signalés au ministre par le jury d'examen, sont dispensés de cette épreuve.

L'École d'application de médecine et de pharmacie militaire de Paris est instituée pour donner aux médecins et pharmaciens stagiaires l'instruction professionnelle militaire spéciale, théorique et pratique, nécessaire pour remplir dans l'armée les obligations de service qui incombent au corps de santé militaire.

Les cours de l'École d'application commencent du 1er janvier au 1er février; ils durent dix mois.

L'hôpital militaire du Val-de-Grâce est rattaché comme hôpital d'instruction à l'École d'application.

En conséquence, le directeur de l'École d'application exerce sur cet hôpital l'action d'un directeur du service de santé de corps d'armée. Le sous-directeur est médecin chef du Val-de-Grâce.

L'état-major de l'École se compose de : un médecin inspecteur, directeur; un médecin principal de 1re classe, sous-directeur; un médecin major de 1re classe, major; un médecin principal de 1re classe, bibliothécaire et conservateur des collections; trois médecins majors de 2e classe ou aides-majors de 1re classe, surveillants; un officier d'administration de 1re classe, comptable du matériel et trésorier.

Le personnel de l'enseignement comprend des professeurs et des professeurs agrégés.

Les professeurs doivent être du grade de major de 1re classe au moins, et de principal de 1re classe au plus. La durée des fonctions ne peut excéder dix ans.

Les professeurs agrégés sont nommés au concours. Les majors de 1re et 2e classe sont seuls admis à concourir. La durée de leurs fonctions est fixée à cinq ans.

Tout élève du service de santé reçu docteur en médecine est admis de plein droit à l'École d'application, du 1er novembre au 1er février, en qualité de médecin stagiaire; l'École reçoit aussi dans le courant de décembre les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1re classe qui sont directement admis après concours.

Les jeunes gens ainsi admis à l'École d'application contractent, comme les élèves du service de santé militaire, l'engagement de servir au moins pendant six ans dans le corps de santé à partir de leur promotion au grade d'aide-major de 2e classe.

Les examens de sortie sont passés devant un jury spécial présidé par le médecin inspecteur général ou par un médecin inspecteur, et subdivisés en trois sections : médicale, chirurgicale et pharmaceutique. Tous les membres du jury sont désignés par le ministre.

Les stagiaires qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen de sortie quittent l'École avec le grade d'aide-major de 2e classe. L'ancienneté est déterminée par le numéro de classement de sortie.

Il est compté aux médecins et aux pharmaciens cinq années de service à titre d'études préliminaires, antérieurement à leur admission dans le corps de santé.

L'École supérieure de guerre est destinée à développer les hautes études militaires dans l'armée.

La durée des cours est de deux années ; les travaux extérieurs sont compris dans cette durée.

Les officiers admis sont détachés de leurs corps et en conservent l'uniforme.

Le personnel du cadre de l'École supérieure de guerre est composé ainsi qu'il suit :

Général de division ou de brigade, commandant l'École; colonel ou lieutenant-colonel commandant en second, directeur des études; officier supérieur, sous-directeur des études; officier supérieur d'infanterie adjoint à la direction des études, instructeur d'infanterie; chef de bataillon ou d'escadron, major de l'École. — Personnel enseignant. 1° Professeurs : officier supérieur breveté, professeur d'histoire militaire, stratégie et tactique générale; officier supérieur breveté, professeur adjoint. Officier supérieur d'infanterie, professeur de tactique appliquée d'infanterie, chef de bataillon, professeur adjoint. Officier supérieur de cavalerie, professeur de tactique appliquée de cavalerie; chef d'escadrons de cavalerie, professeur adjoint. Officier supérieur d'artillerie, professeur de tactique appliquée d'artillerie et matériel d'artillerie, chef d'escadrons d'artillerie, professeur adjoint. Officier supérieur du génie, professeur de fortification; chef de bataillon du génie, professeur adjoint. Officier supérieur breveté, professeur de service d'état-major, aérostation, droit interna-

tional; officier supérieur breveté, professeur adjoint. Officier supérieur breveté, professeur de géologie et géographie : officier supérieur breveté, professeur adjoint.

Sous-intendant militaire de 1re ou de 2e classe, professeur d'administration; sous-intendant militaire de 2e ou de 3e classe, professeur adjoint. Chef d'escadrons de cavalerie, écuyer en chef, professeur d'équitation; trois capitaines de cavalerie, écuyers. Professeurs civils et officiers supérieurs ou capitaines, professeurs de langue allemande. Officier supérieur breveté, professeur de topographie.



Musicien highlander.

2° Conférenciers. — Mobilisation : le chef du 1er bureau de l'état-major de l'armée. Chemins de fer : le chef du 4e bureau de l'état-major de l'armée. Hygiène et service de santé : médecin militaire de la garnison de Paris. Télégraphie : officier supérieur ou fonctionnaire du ministère des postes et télégraphes.

Les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de toutes armes ayant accompli cinq ans de service comme officiers, dont trois ans de service effectif dans les troupes, sont admis au concours à l'École supérieure de guerre.

Aucune limite d'âge n'est imposée aux candidats.

Chaque année le ministre fait connaître, au moins six mois à l'avance, l'époque, les conditions et le programme du concours.

L'ensemble des épreuves comprend : 1° des épreuves écrites au nombre de six; 2° un croquis topographique (pour les capitaines seulement); 3° une épreuve d'équitation.

En outre, chaque candidat doit présenter à la commission d'examen un travail d'étude dont le sujet lui aura été donné par le chef d'état-major du corps d'armée, et qui sera visé par le chef de corps ou de service.

Indépendamment de ce travail d'étude obligatoire, les candidats peuvent présenter à la commission les travaux et ouvrages personnels qu'ils auront pu exécuter.

A l'expiration de la deuxième année, les officiers-élèves de l'École sont appelés à passer des examens pour l'obtention du brevet d'état-major. Tous les ans, à la même époque que les examens de l'École supérieure de guerre, ont lieu les examens des officiers admis à concourir directement pour le brevet.

XX

LES ÉCOLES MILITAIRES A L'ÉTRANGER

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue toutes les écoles militaires de toutes les puissances étrangères, mais les principales de chaque puissance, surtout celles qui offrent une différence notable et digne de remarque avec nos institutions.

En Allemagne, les écoles de sous-officiers pour l'infanterie sont actuellement au nombre de neuf dans tout l'empire. Il y en a six en Prusse, à Biebrich, Juliers, Marienwerder, Potsdam, Bartenstein et Weissenfels; une dans le grand-duché de Bade, à Ettlingen; une en Saxe, à Marienberg, et une en Bavière, à Fürstenfeldbrück. Ces écoles reçoivent des engagés volontaires âgés de dix-sept à vingt ans, par conséquent non encore appelés. Ils y passent trois années, après lesquelles ils sont répartis dans les corps de troupes. Ils s'obligent, d'ailleurs, à servir au moins quatre ans sous les drapeaux, à partir de leur sortie de l'école.

Il existe six écoles préparatoires aux écoles de sous-officiers : à Juliers, Wohlau, Weilbourg, Neufbrisach, Annabourg et Fürstenfeldbrück. On y reçoit, à partir de l'âge de quinze ans, les jeunes gens qui se destinent à la carrière de sous-officier. Ils y suivent des cours dont la durée est fixée à deux ou trois années, suivant leur degré d'instruction préalable, et doivent ensuite passer dans une école de sous-officiers.

Quant aux *cadets,* ce sont les élèves des écoles militaires instituées en vue d'assurer le recrutement des officiers. Ces écoles sont au nombre de dix, dont huit en Prusse, une à Dresde, pour l'armée saxonne, et une à Munich, pour l'armée bavaroise.

Des sept écoles prussiennes, six, dites « maisons de cadets », sont des établissements secondaires, savoir : celles de Bensberg, Cœslin, Oranienstein, Ploën, Potsdam et Wahlstadt. Elles n'achèvent pas l'éducation de leurs élèves, qui, à l'âge de quinze ans, sont tous envoyés à l'établissement supérieur de Lichterfelde, près Berlin, que l'on appelle l'École principale.

L'admission des cadets a lieu à partir de l'âge de onze ans, à la suite d'un examen dont l'importance varie suivant l'âge du candidat et détermine la classe dans laquelle il est susceptible d'entrer. Il y a six classes successives, correspondant chacune à une année d'études en Prusse : les quatre classes inférieures se font dans les établissements secondaires, les deux supérieures à Lichterfelde.

Bien que les écoles de cadets soient organisées militairement, le temps qu'on y passe ne compte pas comme service effectif. En conséquence, à l'expiration des années réglementaires d'études, et après avoir subi l'examen d'enseigne-porte-épée, les jeunes gens sont répartis dans les régiments des diverses armes, où ils commencent par servir pendant cinq mois, dans les mêmes conditions que les avantageurs, avant de pouvoir recevoir le grade d'enseigne-porte-épée.

Une fois qu'ils ont été nommés Porte-epee-Fähnrich, les aspirants-officiers, quelle que soit leur provenance, doivent tous passer par une des écoles de guerre (*Kriegsschulen*) de l'empire allemand, pour pouvoir être nommés officiers. Il faut six mois de service, au minimum, pour pouvoir entrer dans une école de guerre. Ces écoles sont au nombre de onze, dont dix prussiennes, à Anklam, Cassel, Dantzig, Engers, Glogau, Hanovre, Hersfeld, Metz, Neïsse, Potsdam, et une bavaroise, à Munich. Les cours durent trente-cinq semaines et se terminent par un nouvel examen réglementaire, qui décide de l'aptitude au grade de sous-lieutenant (*seconde-lieutenant*). Cet examen, comme celui d'enseigne, est passé devant la commission spéciale de Berlin. La durée des cours des écoles de guerre est réglée de manière à permettre de faire quatre séries de cours, et, par conséquent, quatre promotions en trois ans, en accordant un congé de quatre semaines entre deux séries de cours successives.

Avant d'être promus, les candidats sont encore soumis à une autre épreuve : il faut qu'ils soient agréés par le corps d'officiers dont ils désirent faire partie. Enfin, lorsqu'il s'agit d'officiers de l'artillerie à pied ou du génie, ils doivent en outre passer une ou deux années aux Écoles d'application de Berlin et de Munich, mais seulement après avoir fait, au

préalable, dans un corps de troupe de leur arme, un stage de deux ans pour l'artillerie à pied et d'un an pour le génie.

Les règles générales qui viennent d'être indiquées pour l'obtention



Fifre d'infanterie (Angleterre).

du grade d'officier admettent une exception en faveur des meilleurs élèves des écoles de cadets de Lichterfelde, de Dresde et de Munich. Ceux-ci, au lieu d'être envoyés dans les corps de troupe à l'expiration des cours ordinaires, peuvent rester dans ces trois écoles, où ils forment alors des sections spéciales. Les cours de ces sections sont semblables

19

à ceux des écoles de guerre, en sorte qu'après les avoir suivis, les cadets dont il s'agit se trouvent en mesure de passer l'examen d'officier. Ceux qui y réussissent avec distinction sont, à titre de récompense exceptionnelle, immédiatement nommés sous-lieutenants. Ils arrivent ainsi à l'épaulette sans avoir passé par les rangs de la troupe, et sans avoir eu à subir le vote du corps d'officiers du régiment où ils vont entrer. Ces privilèges ne sont, du reste, accordés chaque année qu'à un nombre très restreint de sujets d'élite.

Parmi les écoles de l'Allemagne présentant une différence notable avec nos institutions analogues, il ne faut pas omettre de citer la nouvelle organisation des cours de tirs, considérablement augmentés au moment même où nous les réduisons.

On sait, en effet, que les écoles régionales de tir qui fonctionnaient en France, au camp de Châlons, au camp du Ruchard et à celui de la Vallebonne, viennent d'être supprimées, et qu'il ne subsiste plus que l'École normale de tir de Châlons, chargée de suffire à tout.

Au contraire, les Allemands ont développé les cours d'instruction de tir de leurs cadres. Il y a à cela deux raisons principales : 1° la réduction du service actif à deux ans, qui logiquement implique des instructeurs plus habiles ; 2° l'importance de la direction sur le feu de guerre dans les conditions nouvelles du tir.

Deux cours spéciaux, pour officiers supérieurs, ont lieu à l'École de tir de Spandau, du 9 au 21 mars et du 26 avril au 9 mai ; 33 lieutenants-colonels et majors d'infanterie sont convoqués pour chacun de ces cours.

Un autre cours spécial a lieu, du 15 au 27 juillet, pour 30 colonels et officiers supérieurs de cavalerie.

Enfin un quatrième cours s'ouvre, du 5 au 17 octobre, pour 30 colonels d'infanterie.

Quatre cours d'instruction de quarante jours, recevant chacun 60 capitaines et 30 lieutenants d'infanterie, ont lieu également à l'École de Spandau.

D'autre part, 420 sous-officiers d'infanterie sont répartis sur trois emplacements de manœuvres, pour un cours de quarante jours.

Généralement les officiers d'état-major allemands proviennent des *Académies de guerre* de Berlin et de Munich, écoles d'enseignement militaire supérieur dont la destination est surtout de répandre dans l'armée les connaissances élevées de l'art de la guerre, et subsidiairement de donner aux candidats à l'état-major une instruction spéciale en vue de ce service.

L'admission à l'Académie de Berlin a lieu à la suite d'un examen auquel peuvent se présenter les officiers de toutes les armes ayant au moins trois ans de service comme officier. Le nombre des admissions est d'une centaine par an. Aucune condition de grade ni d'âge n'est d'ailleurs stipulée ; en pratique, ce sont généralement des lieutenants qui se présentent. L'Académie de Munich est organisée sur le modèle de celle de Berlin ; toutefois, pour y être admis, il faut avoir quatre ans de service comme officier, et non pas seulement trois ans. Le nombre des admissions est d'une quinzaine chaque année. La durée des cours est de trois années, après lesquelles tous les élèves indistinctement retournent à leur corps. Il n'y a pas d'examen ni de classement de sortie ; mais d'après l'ensemble des notes obtenues pendant les trois années d'études chaque élève est apprécié d'une manière détaillée, et un rapport circonstancié sur ses aptitudes, son travail, etc., est établi par le directeur de l'Académie. Tous ces rapports particuliers sont adressés au chef de l'état-major de l'armée, lequel, après avoir examiné la valeur de chaque officier, en choisit un certain nombre pour leur faire accomplir au grand état-major un stage de dix-huit mois à deux ans, coupé par un passage de quelques mois dans une arme autre que la leur. Ce stage décide de la carrière des officiers. Ceux qui s'acquittent convenablement des travaux d'épreuves dont on les a chargés pendant ce temps sont classés dans l'état-major et généralement promus capitaines hors tour, s'ils sont encore lieutenants. Ils prennent alors l'uniforme de l'état-major et sont attachés soit à une division ou à un corps d'armée, soit au grand état-major. Les autres sont renvoyés dans un corps de troupé, habituellement dans un autre régiment que celui auquel ils ont appartenu jusqu'alors.

A partir du moment où ils ont été classés dans l'état-major, les officiers qui ont été l'objet de cette désignation sont entièrement à la disposition du commandant en chef de l'armée, c'est-à-dire du souverain, qui, sur les propositions du chef de l'état-major, les emploie selon les besoins du service, les replace dans les corps de troupe pour les en retirer de nouveau ultérieurement, ou pour les y laisser définitivement suivant leurs aptitudes, leur mérite, leur vigueur physique, etc. Il n'y a pas de règle fixe pour le roulement auquel les officiers sont ainsi soumis, dans ces passages alternatifs du service d'état-major au service de troupe et inversement ; le chef de l'état-major de l'armée jouit à cet égard d'une entière latitude.

Parmi les officiers ayant passé par les Académies de guerre, mais

qui n'ont pas éte classés dans l'état-major, on choisit ordinairement ceux que l'on affecte au service de l'adjudantur. Ces désignations sont également faites sur les propositions du chef de l'état-major de l'armée; elles peuvent d'ailleurs aussi porter sur des officiers n'ayant pas passé par l'Académie de guerre. Les officiers de l'adjudantur ne cessent pas de compter à leur régiment; ils en sont simplement détachés; ils ne changent pas d'uniforme : le seul signe distinctif de leur nouveau service consiste à porter l'écharpe en bandoulière au lieu de la porter à la ceinture.

Généralement les cadets austro-hongrois, c'est-à-dire en réalité les aspirants officiers, proviennent des *Ecoles de cadets;* mais on peut également se présenter simplement aux examens de sortie d'une de ces Écoles, et acquérir ainsi les mêmes titres que les élèves eux-mêmes.

Il y a actuellement quinze écoles de cadets en Autriche-Hongrie, dont douze pour l'infanterie, à Budapest, Carlstadt, Hermannstadt, Innsbrück, Harthaus, Liebenau, Lobzow, Prague, Presbourg, Temesvar, Trieste et Vienne; une pour la cavalerie, à Weisskirchen; une pour l'artillerie, à Vienne, et une pour les pionniers, à Hainburg. Il a été créé une treizième école de cadets d'infanterie à Marburg. Ces Écoles reçoivent des jeunes gens de quatorze à dix-sept ans n'appartenant pas encore à l'armée. La durée des cours comporte quatre années, sauf pour l'École de cavalerie, où elle n'en comporte que trois.

Les candidats de cette dernière École qui ne posséderaient pas le degré d'instruction un peu plus élevé exigé pour l'entrée (puisque la durée des cours n'y est que de trois années) suivent d'abord pendant une année les cours d'une école de cadets de l'infanterie. L'admission a lieu à la suite d'examens. L'École des cadets de l'infanterie de Prague comprend une section spéciale pour le train des équipages militaires; celle de Presbourg, une section pour les troupes sanitaires, et celle de Budapest une section pour les haras de Hongrie.

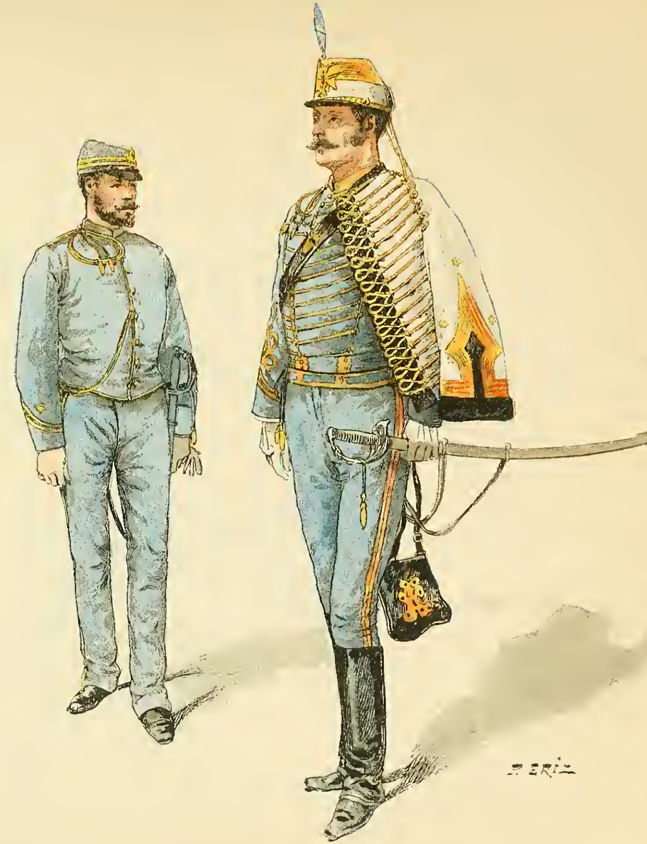
Les douze écoles de cadets d'infanterie comprennent un total de 2400 élèves environ; celle de la cavalerie en a 150; celle d'artillerie, 350; celle de pionniers, 160. Les sections pour les troupes sanitaires et celles du train, chacune 20; la section des haras, 15.

A côté des Écoles de cadets fonctionnent d'autres écoles qui fournissent à l'armée une certaine proportion d'officiers, ce sont :

1° Quatre écoles préparatoires militaires (Militär-Unterrealschulen) de



Infanterie espagnole.



Hussards de la Princesse. (Espagne.)

Gïms, Eisenstädt, Sanct-Pölten et Kaschau, et l'orphelinat militaire de Fischau;

2º L'école militaire supérieure (Militär-Oberrealchule) de Märisch-Wisskirchen; les écoles préparatoires et l'orphelinat ont environ 1000 élèves; l'école supérieure en a 450, soit 150 par promotion.



Scottish rifler.

Ces écoles recoivent les fils de militaires sans fortune, appartenant encore à l'armée ou y ayant appartenu jusqu'à leur décès.

Dans les écoles préparatoires et à l'orphelinat, la durée des cours est de quatre ans; à l'école supérieure, de trois. Ces sept années d'études correspondent aux sept classes des établissements ordinaires d'instruction publique, et préparent les élèves à suivre les cours des deux académies militaires de Wiener-Neustadt et de Vienne.

Ceux d'entre eux qui, à leur sortie des écoles préparatoires, sont con-

sidérés comme incapables de suivre les cours d'un degré supérieur, sont envoyés aux écoles de cadets.

L'Académie militaire de Wiener-Neustadt prépare les officiers pour l'infanterie et la cavalerie. La durée du cours est de trois années, et l'effectif des élèves de 150 par promotion, répartis en classes de 50 élèves.

L'Académie technique de Vienne comprend deux sections bien distinctes : celle de l'artillerie et celle du génie. Le cours dure trois années, et le nombre des élèves est de 80 par promotions pour les deux armes.

La plupart des élèves de ces deux académies proviennent de l'École supérieure; mais on peut néanmoins y entrer également en se présentant directement à l'examen d'admission.

Les élèves qui passent d'une manière satisfaisante les examens de sortie des académies sont nommés sous-lieutenants; ceux dont les notes sont moindres entrent dans les régiments comme cadets; enfin ceux dont les notes sont insuffisantes n'obtiennent que le grade de sous-officier.

Les officiers de l'armée qui se destinent à l'état-major doivent passer par l'École de guerre. L'admission à l'école de guerre a lieu à la suite d'un concours auquel peuvent participer les officiers de toutes armes, du grade de sous-lieutenant au lieutenant, bien notés, ayant au moins trois ans de service, moins de trente ans d'âge, une situation financière exempte de reproches, et n'étant pas mariés. Le nombre des élèves reçus est de 50, en moyenne, chaque année. La durée des cours est de deux ans. Ils se terminent par un examen général de sortie, auquel peuvent d'ailleurs aussi se présenter les officiers qui préfèrent se préparer personnellement; ces derniers jouissent, en cas de succès, des mêmes avantages que les autres; ils doivent d'ailleurs aussi être célibataires.

En Italie, les sous-officiers proposés pour l'avancement sont envoyés à l'*Ecole des sous-officiers*. Ils sont promus, au fur et à mesure des vacances, dans l'ordre du classement de sortie. Cette école, autrefois à Caserte, vient d'être réunie, par mesure d'économie, à l'École militaire de Modène.

Le reste des officiers de l'armée italienne provient des écoles spécialement instituées pour le recrutement des officiers.

Il existait encore tout dernièrement cinq collèges militaires préparatoires à Milan, Florence, Rome, Naples et Messine, qui recevaient des élèves de onze à quatorze ans. La durée des cours était de cinq ans, et,

tout en étant dirigé de manière à préparer les jeunes gens aux examens d'entrée dans les écoles supérieures militaires, l'enseignement correspondait en partie à celui donné dans les établissements civils du royaume.

Les écoles de cette catégorie constituaient les écoles du degré inférieur. Elles viennent d'être supprimées, par mesure d'économie.

Les écoles spéciales du degré supérieur subsistent. Ce sont :

1° L'école militaire de Modène, destinée à former des officiers d'infanterie, de cavalerie et du commissariat. On y entre de seize à vingt-deux ans, après avoir justifié de certaines conditions d'instruction. La durée des cours est de deux ans.

2° L'Académie militaire de Turin, pour le recrutement des officiers de l'artillerie et du génie. L'examen d'entrée, tout en présentant une certaine analogie avec celui exigé pour l'école de Modène, est d'un degré un peu plus élevé. La durée des cours est de trois ans.

La plupart des officiers sortis de ces écoles passent ultérieurement, pour perfectionner leur instruction, par l'une des *Ecoles supérieures* suivantes :

École centrale de tir d'infanterie de Parme, à laquelle les cours durent deux mois.

École de cavalerie de Pignerol, où les sous-lieutenants de cavalerie nouvellement nommés en sortant de l'école de Modène vont suivre un cours de huit à neuf mois; en outre, il y existe un cours pour les lieutenants, dont la durée est de dix mois, et, nouvellement institué, un cours de trois mois, qu'on pourrait appeler cours d'équitation extérieure, qui se passe à Tor di Quinto, aux environs de Rome;

École d'application de l'artillerie et du génie de Turin, où la durée des cours est de deux ans.

L'École de guerre est en Italie la pépinière des officiers d'état-major. Mais le but de cette institution ne se borne pas seulement à produire ces officiers; il est aussi de développer l'instruction générale des cadres de l'armée, et, par suite, l'École reçoit 60 élèves par an, dont environ 48 d'infanterie et de cavalerie, et 12 de l'artillerie et du génie; soit un nombre notablement plus considérable qu'il n'est nécessaire pour assurer le recrutement du corps d'état-major.

On entre à l'École en passant un examen d'admission, comme lieutenant ou capitaine, après avoir fait quatre ans de service effectif dans un corps de troupe, défalcation faite du temps passé dans les écoles ou

dans les emplois spéciaux. Néanmoins les officiers d'artillerie et du génie qui ont été à l'École d'application n'ont besoin de justifier que de trois années de service depuis leur sortie de cette école, dont deux dans un régiment. La durée des cours est de trois années. A la fin des cours, les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie reçoivent un diplôme qui leur procure, au point de vue de l'avancement, les avantages indiqués précédemment. En outre un certain nombre d'élèves, pris dans l'ordre du classement de sortie, sont désignés pour faire le stage d'essai qui décidera de leur admission dans le corps d'état-major.

Ce stage, qui dure un an, s'accomplit dans les bureaux du commandement du corps d'état-major (état-major de l'armée).

En Russie il existe, depuis 1887, une école de sous-officiers, installée à Riga, qui comprend 500 élèves. Les élèves proviennent, soit des corps de troupe, soit des engagements, les uns et les autres devant posséder le certificat d'instruction du quatrième degré. La durée du cours est de deux années, au bout desquelles, selon leur classement, les élèves sont, soit nommés immédiatement sous-officiers, soit envoyés comme soldats de première classe dans un corps, en attendant une vacance; soit renvoyés aux corps comme soldats de deuxième classe. Ils sont, du reste, tenus de servir encore quatre années en sus des deux années passées à l'école. Pour ce qui est de l'avancement au grade d'officier, ces hommes peuvent bien, il est vrai, devenir officiers, mais seulement après l'accomplissement de cinq années de service actif. De plus, en pratique, on ne les nomme que dans des troupes sédentaires stationnées dans des garnisons éloignées, de sorte que la situation qui leur est faite est assez peu enviable. Aussi nombre de candidats y renoncent : ceux qui se vouent à la carrière militaire se rengagent plutôt comme sous-officiers; les autres rentrent dans leurs foyers lors du renvoi de leur classe.

En ce qui concerne les appelés justifiant d'une instruction analogue à celle des volontaires, ils leur sont assimilés, mais sous les réserves suivantes : ceux de première catégorie (instruction du degré supérieur) ne peuvent être admis dans une école de younkers avant d'avoir fait deux ans de service effectif et d'avoir obtenu le grade de sous-officier; ceux de deuxième catégorie (instruction de degré inférieur) ne peuvent y être admis qu'après trois ans de service effectif.

Les *écoles de younkers,* qui constituent en Russie la source princi-

pale de recrutement du corps d'officiers, pour les armes de l'infanterie et de la cavalerie, sont au nombre de quatorze, savoir :

Huit pour l'infanterie, à Kazan, Kiev, Odessa, Saint-Pétersbourg, Tchougouiev, Tiflis, Vilna et Irkoutsk;

Deux pour la cavalerie, à Elisabethgrad et Tver;

Trois pour les Cosaques, à Novotcherkask, Orenbourg et Stavropol.



Infanterie suisse.

Ces écoles reçoivent, dans les conditions qui viennent d'être indiquées ci-dessus, des volontaires ou des appelés possédant une certaine instruction. La durée des cours est de deux années, qui ne comptent pas dans le temps du service actif auquel les younkers sont astreints par la loi de recrutement.

A l'issue des cours, les élèves passent un examen de sortie, et, d'après les résultats de cet examen, ils sont classés en deux catégories : ceux de la première catégorie sont nommés immédiatement « aspirants enseigne porte-épée », et rentrent à leur corps pour y attendre leur nomination de sous-lieutenants ou de cornettes; ceux de la deuxième caté-

gorie sont également nommés aspirants enseignes porte-épée, mais ne sont promus sous-lieutenants que dans des délais plus éloignés.

Dans les dernières années, le nombre des younkers des écoles d'infanterie s'est élevé à 1100; celui des élèves des deux écoles de cavalerie, à 200 environ.

Ceux des officiers de l'armée russe qui ne proviennent pas des écoles de younkers sont fournis, soit par les écoles militaires d'armes, soit par le corps des pages de l'empereur.

Les *écoles militaires* d'arme sont au nombre de neuf, savoir : pour l'infanterie, l'école Paul à Saint-Pétersbourg, et l'école Alexandre à Moscou; pour la cavalerie, l'école Nicolas, également à Saint-Pétersbourg; pour l'artillerie, l'école Michel et l'école Constantin, et pour le génie l'école Nicolas, toutes trois aussi à Saint-Pétersbourg; les écoles transformées de Moscou et Kiev, et le cours spécial institué à Elisabethgrad.

Les six premières écoles sont ouvertes aux jeunes gens de toutes les classes de la société, y compris les sous-officiers et soldats; mais les militaires ne peuvent entrer aux écoles qu'après avoir accompli, dans un corps de troupe, le temps de service auquel ils sont astreints d'après la catégorie à laquelle ils appartiennent par leur instruction préalable, qu'ils soient d'ailleurs volontaires ou recrues tombées au sort.

L'admission a lieu à partir de l'âge de seize ans, par voie d'examen; toutefois les jeunes gens qui sortent des gymnases civils ou militaires peuvent être admis sans examen, sur la simple production d'un diplôme de bonnes études. Les gymnases militaires, dont les élèves portent la dénomination de *cadets,* sont au nombre de vingt et un. Ces établissements comportent sept classes, correspondant chacune à une année d'études. On y reçoit des élèves de dix à dix-huit ans, principalement des fils d'officiers ou de fonctionnaires; le régime est militaire; le personnel de direction, d'administration et de surveillance, se compose presque exclusivement d'officiers; les professeurs sont généralement civils. Il y a lieu de remarquer que les cadets ne se destinent pas tous à l'état militaire; un certain nombre d'entre eux embrassent des carrières civiles; mais ils sont naturellement tenus de remplir, en sortant des gymnases, les obligations imposées par la loi de recrutement; obligations qui sont d'ailleurs adoucies par le fait même qu'ils ont acquis, comme cadets, une instruction générale plus ou moins étendue. Les corps de cadets sont situés : quatre à Saint-Pétersbourg, un à Friede-

richsham, trois à Moscou, un dans chacune des villes de : Orel, Woronèje, Nijni-Novgorod, Polotsk, Pskow, Poltawa, Kiev, Simbirsk; deux à Orenbourg, un à Irkoutsk, un à Tiflis, un à Novotcherkask. Le corps des cadets de Friederichsham (Finlande) a dix classes, dont les trois dernières préparent directement aux examens d'officier.

Dans la pratique, la presque totalité des places des écoles militaires d'arme étant absorbée par les jeunes gens provenant du corps des cadets, il n'était possible qu'à un nombre très restreint de candidats militaires ou civils d'entrer dans ces écoles. Aussi les écoles de Moscou et de Kiew (anciennes écoles de younkers) ont été transformées pour recevoir ces candidats, qui y reçoivent une instruction analogue à celle donnée à l'école Paul. De même pour le cours spécial d'Elisabethgrad.

La durée des cours est de deux ans aux écoles d'infanterie et de cavalerie, de trois ans à celles de l'artillerie et du génie. Les élèves sont appelés *younkers,* comme ceux des écoles de younkers proprement dites. A la sortie, ils sont nommés, suivant leur classement, dans la garde ou dans la ligne, avec ou sans majoration d'ancienneté, soit sous-lieutenants ou cornettes, soit sous-enseignes ou étendards-younkers, et avec le droit d'être promus au bout de six mois.

Il est à remarquer que les élèves des écoles d'infanterie et de cavalerie peuvent, en sortant de ces écoles, être admis d'emblée dans la classe supérieure des écoles d'artillerie et du génie, où ils n'ont plus alors qu'une année à faire pour devenir officiers dans ces armes.

Le corps des pages a une organisation absolument spéciale.

Les *pages* sont généralement des fils ou petits-fils de hauts fonctionnaires que le souverain appelle à la cour.

Ils y reçoivent une éducation et une instruction qui comporte un enseignement de neuf années, dont les sept premières sont analogues à celui des gymnases militaires, et les deux dernières à celui des écoles militaires d'arme.

Les *pages de la cour* ne sont admis dans les deux classes supérieures qu'à la suite d'un examen; ils sont en même temps nommés *pages de l'empereur.* A l'expiration de la dernière année ils passent un nouvel examen, et, d'après les résultats de cet examen, ils sont nommés officiers dans les mêmes conditions que les élèves des écoles militaires d'arme.

Généralement les officiers subalternes sont promus au choix quand ils ont suivi les cours d'une *Académie militaire,* c'est-à-dire d'un des établissements d'instruction supérieure institués en vue de développer les

connaissances théoriques et pratiques des officiers des diverses armes. Ces Académies sont au nombre de quatre, savoir : Académie d'état-major Nicolas, Académie d'artillerie Michel, Académie du génie Nicolas et Académie juridique militaire; toutes les quatre sont établies à Saint-Pétersbourg.

Le corps d'état-major russe se recrute exclusivement parmi les élèves de l'Académie d'état-major Nicolas, instituée à Saint-Pétersbourg. Sont admis à prendre part au concours d'admission les officiers de toutes armes, même ceux des troupes irrégulières, ayant trois ans de service, jusques et y compris ceux des grades de capitaine en second, dans la ligne, et lieutenant dans la garde.

Il est accordé aux candidats un congé de quatre mois pour la préparation de leurs examens. La durée du cours est de deux ans et demi pour la majeure partie des officiers (une année en deuxième division, une année en première division, et six mois de travaux pratiques d'application à l'extérieur pour ceux qui se décident spécialement à la géodésie). L'entrée à l'école a lieu au mois d'octobre, la sortie en avril.

Le nombre des admissions est généralement de 70 à 80 par an (dont dix pour la section géodésique). L'école admet des élèves auditeurs libres.

A l'issue des cours, les élèves subissent un examen de sortie, d'après les résultats duquel ils sont classés en trois groupes :

Ceux des deux premiers groupes obtiennent le droit de porter l'insigne de l'Académie. En outre, dans le premier groupe, les officiers qui se sont fait spécialement remarquer peuvent obtenir des médailles d'or ou d'argent.

Les officiers du premier groupe sont proposés pour le grade supérieur (et généralement immédiatement nommés). La moitié de la promotion environ, soit trente officiers, sont désignés pour l'état-major; les autres retournent à leurs corps, et sont nommés dans l'état-major selon les besoins, sauf ceux du troisième groupe, qui ne sont presque jamais désignés pour le corps d'état-major.

Quant aux officiers de la section géodésique, ils sont tous désignés pour ces fonctions spéciales.

L'insigne particulier qu'ont droit de porter les officiers sortis avec succès de l'Académie de l'état-major consiste en une aigle russe entourée de feuilles de chêne. On attache en Russie un très grand prix à cet insigne, que les officiers portent dans toutes les tenues, et de préférence

aux autres décorations qu'ils peuvent posséder, sauf pour ce qui concerne la croix de Saint-Georges.

Les travaux topographiques ne rentrent pas, en Russie, dans les attributions du corps d'état-major : pour cette branche particulière du service, il existe un autre corps spécial, celui des *topographes militaires,* lequel se compose de 450 officiers environ. Le recrutement de ce corps se fait au moyen d'une *école de topographie militaire,* établie à Saint-Pétersbourg.

Elle reçoit annuellement vingt jeunes gens, par voie de concours. La durée des cours est de deux ans, au bout desquels les jeunes gens qui passent avec succès l'examen de sortie sont nommés officiers topographes, avec le grade de sous-lieutenant.

Généralement les sous-officiers belges sont des engagés volontaires, formés dans les *écoles* dites *régimentaires,* qui fonctionnent pour chaque corps de troupe, mais d'une manière indépendante du corps correspondant, et souvent même dans une garnison différente.

Indépendamment de ces écoles, il existe, à Louvain, un établissement particulier, dit *Ecole de volontaires d'infanterie,* dont le but est de donner aux jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire l'instruction nécessaire pour leur permettre de devenir sous-officiers. Cette école reçoit des jeunes gens de seize à vingt ans. La durée des cours est de trois années, à l'expiration desquelles les élèves qui satisfont aux examens de sortie sont répartis, avec le grade de sergent, dans les différents régiments d'infanterie.

De plus, il existe, à Hasselt, une *école spéciale* de sous-officiers d'infanterie et de cavalerie, dans laquelle sont envoyés, jusqu'à concurrence du chiffre annuellement fixé par le ministre, les sous-officiers proposés pour le grade de sous-lieutenant. La durée des cours de cette école est de neuf mois : ils se terminent par un examen de sortie, dont le programme n'est autre que celui de l'examen réglementaire exigé de tous les candidats à l'épaulette.

Ceux des officiers belges qui ne proviennent pas des sous-officiers, les deux tiers des sous-lieutenants environ, par conséquent, sont fournis par l'*Ecole militaire* d'Ixelles (faubourg de Bruxelles).

Cette école est partagée en deux sections : l'une pour l'infanterie et la cavalerie, l'autre pour l'artillerie et le génie.

L'admission à l'école a lieu par voie de concours, de dix-sept à vingt et un ans. La durée des cours est de deux années pour la section

de l'infanterie et de la cavalerie, de quatre années pour celle de l'artillerie et du génie.

Les élèves qui ont satisfait aux épreuves réglementaires sont nommés sous-lieutenants au bout de deux ans, quelle que soit leur arme. Ceux de l'infanterie et de la cavalerie vont alors rejoindre les régiments auxquels ils sont affectés. Ceux de l'artillerie et du génie continuent à rester à l'école, en qualité d'officiers-élèves, pendant deux autres années, à l'expiration desquelles ils sont promus lieutenants et répartis dans les corps de troupe de leur arme. Il existe aussi, pour l'arme de l'infanterie, une école préparatoire à l'école militaire. Elle est annexée au régiment des carabiniers, et reçoit, par voie de concours, les candidats proposés dans leur corps, âgés de dix-sept à vingt-trois ans.

Ne peuvent être proposés comme candidats que des sous-officiers ayant au moins un an de service, ou des fils d'officiers ayant six mois de service.

En Belgique, le service d'état-major est confié à *un corps spécial,* comptant environ 50 officiers, provenant de l'*Ecole de guerre* d'Ixelles.

Cette école a pour destination non seulement d'assurer le recrutement du corps d'état-major, mais aussi de répandre dans l'armée les hautes connaissances militaires. Elle reçoit des élèves ayant au moins dix-huit mois de service, s'ils appartiennent à l'artillerie ou au génie, et deux ans s'ils appartiennent à l'infanterie ou à la cavalerie. Le nombre des élèves reçus est de dix à douze chaque année.

La durée des cours est de trois ans; ils se terminent par des épreuves de sortie, à la suite desquelles un classement est établi.

Les officiers qui obtiennent une moyenne fixée, et qui sont, en outre, notés comme ayant les aptitudes nécessaires, sont désignés pour le corps d'état-major. Ils commencent par aller faire un stage d'un an dans une arme autre que la leur; puis ils sont nommés dans le corps, et y continuent généralement leur carrière. Toutefois, depuis 1886, un certain nombre d'officiers du corps peuvent être détachés temporairement, et même classés définitivement dans les troupes.

Ceux qui, sans avoir obtenu la moyenne fixée, ont cependant satisfait aux épreuves de sortie, et ceux qui ont dépassé l'âge de trente-cinq ans, rentrent dans les troupes avec un diplôme dit d'*adjoint d'état-major.* Ce diplôme leur permet de prétendre aux fonctions d'aides de camp ou d'officiers d'ordonnance des généraux, ainsi qu'à celles d'adjudant-major dans les corps de troupe. De plus, en cas d'insuffisance d'officiers du

corps, lors d'une mobilisation par exemple, les officiers diplômés peuvent être appelés temporairement au service d'état-major proprement dit.

En Suisse, il n'existe pas d'écoles militaires permanentes; on organise tous les ans des écoles spéciales, auxquelles sont convoqués les caporaux nouvellement promus, savoir : huit *écoles dites de sous-officiers* (une par division) pour l'infanterie, dont la durée est de vingt-huit jours; — une école analogue pour l'artillerie, durant trente-cinq jours; — et une pour la cavalerie, durant quarante-deux jours.

Les candidats officiers sont appelés à suivre les cours, organisés annuellement, sous la dénomination d'*écoles préparatoires d'officiers,* savoir : huit écoles pour l'infanterie (une par division), d'une durée de six semaines; — une école pour l'artillerie, avec deux cours, l'un d'une durée de six semaines, l'autre de neuf semaines; — une école pour la cavalerie, d'une durée de deux mois.

Les aspirants-officiers du génie sont choisis par le Conseil fédéral; l'école à laquelle ils sont appelés dure neuf semaines.

A l'expiration des cours, les jeunes gens qui ont obtenu le certificat de capacité sont nommés lieutenants.

Une partie des officiers de l'artillerie et du génie proviennent de l'École polytechnique de Zurich, à laquelle est annexée une section *militaire.*

Ceux qui obtiennent le diplôme de sortie peuvent être nommés lieutenants en premier.

Afin de permettre aux officiers d'acquérir les connaissances nécessaires à leurs fonctions, il est institué quatre écoles centrales :

Le première est annuelle, et la durée des cours y est de six semaines; elle est destinée aux officiers subalternes de toutes armes, mais elle n'est fréquentée en général que par ceux susceptibles d'être proposés pour l'avancement.

La deuxième est également annuelle. La durée des cours est de six semaines pour les capitaines nouveaux promus et pour les capitaines proposés pour majors.

La troisième, qui a lieu tous les quatre ans, dure deux semaines pour les commandants de bataillons d'infanterie et de carabiniers.

La quatrième a des époques variables et d'une durée de six semaines pour les lieutenants-colonels nouveaux promus.

Les officiers d'état-major général sont nommés par le Conseil fédéral,

et choisis, dans toutes les armes indistinctement, parmi les capitaines proposés par les chefs instructeurs, les chefs d'armes ou les colonels divisionnaires et ayant suivi l'*Ecole centrale supérieure* organisée tous les ans, pendant dix semaines, comprenant un voyage de reconnaissance de deux semaines. Après leur nomination dans le corps, les officiers doivent suivre, soit comme capitaines, soit comme majors, un nouveau cours de six semaines, dit école d'état-major général.

Aux différentes branches des services administratifs correspondent des personnels spéciaux, qui sont préparés à leurs fonctions, pour le cas d'appel à l'activité, dans des écoles analogues à celles qui viennent d'être énumérées pour les différentes armes et pour le service d'état-major.

Le décret du 8 février 1893 a réorganisé les établissements d'éducation militaire de l'Espagne sur les bases suivantes :

Le collège préparatoire militaire de Trujillo est destiné à permettre aux sous-officiers sortant du rang d'acquérir l'instruction nécessaire pour entrer aux académies d'armes. Le nombre des élèves est de 80. Pour y entrer, il faut avoir servi pendant deux années dans un corps de troupe et n'avoir pas dépassé vingt-cinq ans. L'admission a lieu à la suite d'un concours, et la durée des études est de deux années.

Les Académies militaires de Tolède (infanterie), Valladolid (cavalerie), Séville (administration), ont pour but d'assurer le recrutement des officiers de ces trois armes. La durée des cours y est de trois ans, et les écoles admettent, à la suite d'un concours, aussi bien les sous-officiers sortant de l'école préparatoire de Trujillo que les jeunes gens civils.

Les Académies de Ségovie (artillerie) et Guadalajara (génie) préparent dans les mêmes conditions des officiers pour ces deux armes; mais la durée des cours est de cinq ans.

L'École supérieure de guerre a pour objet de répandre dans l'armée les connaissances militaires supérieures et de servir au recrutement du corps d'état-major. Le nombre des élèves est de 50 environ par année.

Sont admis à cette école supérieure les lieutenants en premier ou en second d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie ou de génie, ayant au moins trois ans de grade d'officier et un an de service dans les corps de troupe. L'admission a lieu à la suite d'un concours, mais les officiers qui ont passé par ces académies militaires sont dispensés de l'examen. Néanmoins les officiers qui se destinent au corps d'état-major ne doivent

pas être âgés de plus de vingt-neuf ans. La durée du cours est de trois ans, à l'expiration desquels les officiers destinés à entrer dans le corps d'état-major vont faire trois années de service actif. Puis ils sont admis dans le corps spécial, avec le grade de capitaine. Les autres officiers



Troupes du génie (Espagne).

obtiennent un diplôme qui leur confère certains avantages d'avancement. Un signe distinctif est également donné à tous les officiers ayant suivi les cours dans de bonnes conditions.

En Angleterre, les candidats officiers pour l'infanterie et la cavalerie, lorsqu'ils ne sont ni sous-officiers de l'armée active ni officiers de milice, commencent tous par faire dix-huit mois d'études au *collège militaire* de Sandhurst, où ils sont admis, avec le titre de *cadets,* soit à la suite d'un examen, soit sur la présentation d'un certificat de

bonnes études dans une université, soit enfin après un examen spécial en sortant des pages et cadets de la reine. Au bout de l'année, ceux qui satisfont aux examens de sortie sont nommés lieutenants en second dans les corps de troupe. Le grade qui leur est conféré n'est d'ailleurs pas définitif, les titulaires pouvant être congédiés au bout de trois ans, s'ils ne sont pas reconnus, de tous points, aptes à faire un bon service, par une commission composée de trois officiers, les plus anciens du corps de troupe où ils ont été classés.

Pour l'artillerie et le génie, les candidats officiers passent par l'Académie royale militaire de Woolwich, où ils restent deux ans.

Les officiers de la milice sont nommés par la reine, sur la proposition des autorités politiques administratives et avec l'approbation du ministre de la guerre, après examens.

Pour se préparer plus facilement à ces épreuves, les lieutenants en second peuvent se faire attacher, pendant une période de deux à cinq mois, à un corps de troupe actif, ou suivre pendant un ou deux mois les cours de l'une des écoles d'instruction établies à Aldershot, Chatam, Dublin, Londres et Woolwich.

Quant aux fonctions que comporte le service d'état-major général, elles ne sont, sauf des cas exceptionnels, confiées qu'à des officiers ayant passé par l'École d'état-major (*Staffcollege*) de Sandhurst.

Cette école reçoit tous les ans, par voie de concours, environ trente-deux officiers de diverses armes. Les candidats doivent avoir au moins cinq ans de service d'officier, et être capitaines ou proposés pour ce grade. De plus, ils doivent avoir fait à titre d'essai, pour justifier de leur aptitude au service d'état-major, un stage préliminaire d'un mois dans un état-major.

Les officiers qui se seraient distingués devant l'ennemi sont dispensés de l'examen.

La durée des cours est de deux ans, à l'expiration desquels les élèves passent un examen de sortie. Les officiers de l'armée ayant sept ans de service et le grade de capitaine, ainsi que les majors, peuvent être admis directement à subir cet examen sans avoir suivi les cours de l'école.

Tout officier, quelle que soit sa provenance, qui a passé avec succès l'examen de sortie dont il s'agit, est dès lors susceptible d'être appelé à remplir des fonctions d'état-major; mais cela ne lui constitue absolument aucun droit, et il pourra n'y être jamais appelé.

A leur sortie de l'école d'état-major, les élèves sont attachés, pendant trois mois, ordinairement à l'époque des grandes manœuvres, soit à un état-major, soit à un corps de troupe d'une autre arme que la leur. Après ce stage, ils rentrent à leur régiment et y reprennent leur service ordinaire.

Ceux qui sont alors ultérieurement choisis par le commandant en chef, sur la proposition de l'adjudant général ou du quartier-maître général de l'armée, pour remplir des fonctions d'état-major, ne restent ordinairement dans ces fonctions que pendant cinq ans seulement. A l'expiration de cette période de temps, ils retournent à leur ancien corps et doivent y servir de nouveau pendant deux ans au moins, avant de pouvoir être rappelés au service d'état-major. De même, les aides de camp ne peuvent rester plus de cinq ans auprès d'un général, ou six auprès du gouverneur d'une colonie.

La Turquie possède un système d'instruction militaire très complet, qui prend le jeune homme à l'âge des études primaires, et le conduit jusqu'à l'enseignement militaire supérieur donné dans l'école d'état-major. Comme l'instruction militaire des écoles est gratuite pour le plus grand nombre des élèves, il en résulte que les jeunes Ottomans peuvent facilement se destiner à la carrière d'officier, quelle que soit la situation de leurs familles.

Les écoles militaires turques sont officiellement ouvertes à tous les jeunes gens de nationalité ottomane, sans distinction de religion; mais, dans la pratique, on n'admet d'élèves non musulmans que dans les écoles préparatoires et à l'École de médecine militaire.

Il existe deux degrés d'écoles préparatoires : les *écoles élémentaires* et les *collèges militaires*. Quelques villes possèdent même des écoles d'une troisième catégorie, appelées *écoles primaires militaires*.

Les *écoles militaires élémentaires* sont actuellement au nombre de vingt-huit, dont huit à Constantinople.

L'effectif des diverses écoles varie de 100 à 600 élèves; le nombre total de ces derniers est de 4000 environ.

Les élèves des écoles élémentaires portent l'uniforme, mais ne sont pas nécessairement astreints à l'internat; ils ne reçoivent encore aucune instruction militaire, et ne sont nullement obligés d'entrer ultérieurement dans l'armée.

Le programme des écoles est celui de l'enseignement primaire développé.

Les cours, répartis sur quatre années, comprennent : l'enseignement religieux, la calligraphie, la grammaire turque, arabe et persane, la géographie, l'arithmétique, les éléments de la géométrie, le dessin.

A la tête de chaque école est placé, comme *directeur,* un officier du grade de major on d'adjudant-major, assisté, pour le service intérieur et la surveillance des élèves, de deux à cinq officiers subalternes de divers grades. Les maîtres sont, ou bien des officiers subalternes (parfois des adjudants-majors ou même des majors) ou, pour le plus grand nombre, des professeurs civils.

Les écoles élémentaires militaires sont, paraît-il, très recherchées par les familles musulmanes, à cause de la discipline qui y règne et de leur enseignement plus élevé que celui des établissements civils de même ordre.

Au-dessus des écoles élémentaires viennent les *collèges militaires,* au nombre de sept, établis à Constantinople, Andrinople, Monastir, Brousse, Erzeroum, Damas et Bagdad.

Constantinople possède un second collège servant d'école préparatoire à l'École de médecine militaire.

Le caractère militaire est ici beaucoup plus prononcé que dans les écoles élémentaires; les élèves portent l'uniforme, sont tous internes, sauf de très rares exceptions, et reçoivent l'instruction militaire. On peut comparer les collèges militaires ottomans aux écoles de cadets de l'armée allemande ou à notre Prytanée militaire, avec cette différence cependant que, en raison de l'existence des écoles élémentaires, la durée du séjour des élèves est beaucoup plus restreinte dans les collèges turcs que dans les établissements analogues de l'étranger.

La durée des cours est, en effet, de trois années, pendant lesquels sont enseignés la langue et la littérature turques, la langue française, l'histoire, la géographie, les mathématiques (d'après un programme correspondant à celui de nos classes de mathématiques préparatoires et élémentaires), le dessin.

Les professeurs titulaires sont tous des officiers de grades très variables. Quelques professeurs adjoints sont des civils.

Chaque école est placée sous l'autorité d'un *directeur* ou *commandant,* dont le grade varie de celui de major à celui de colonel, assisté d'un directeur des études, qui est le plus souvent titulaire d'un cours. Quelquefois ces fonctions sont confondues avec celles de commandant de l'école.

Un nombre variable d'officiers subalternes (trois ou quatre dans les collèges de province, huit à dix à Constantinople) sont chargés de la surveillance et du commandement militaire des élèves.

A Constantinople, ils sont placés sous les ordres d'un officier supérieur appelé *chef du service intérieur*.

Le nombre des élèves est ordinairement de 200 à 250 dans chacun



Carabinier à pied, douanier (Espagne).

des deux collèges de Constantinople; il varie de 80 à 140 dans les collèges de province.

Bien que le but des collèges militaires soit spécialement de préparer les élèves en vue de l'admission aux écoles militaires proprement dites, la carrière militaire n'est nullement obligatoire pour les jeunes gens qui en sortent, et bon nombre d'entre eux sont au contraire admis dans les écoles supérieures civiles (des sciences politiques, de médecine, etc.), ou dans les différents services publics.

L'*Ecole militaire* proprement dite, destinée à la préparation immédiate au grade de sous-lieutenant, porte le nom d'École impériale des sciences militaires. Elle se trouve dans la banlieue de Constantinople.

Les élèves officiers destinés à l'infanterie et à la cavalerie passent seuls par cette école, et sont répartis dès leur entrée entre ces deux armes.

La durée des cours de l'École militaire est de *trois années,* à la suite desquelles les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie sont nommés *seconds-lieutenants,* et répartis dans les corps de troupe de leur arme.

Les élèves qui échouent aux examens sont envoyés dans les troupes avec le grade de sergent-major, et rentrent, au point de vue d'un avancement ultérieur, dans les mêmes conditions que les autres sous-officiers.

Pendant leur présence à l'école, les élèves ont droit à une solde.

L'enseignement comprend les règlements et la tactique des différentes armes, l'artillerie, la fortification, la topographie, l'histoire, la géographie et la littérature au point de vue militaire, l'organisation des armées, la physique, la chimie, la géométrie descriptive, la trigonométrie, le dessin, les langues française, allemande et russe (une seule de ces deux dernières est obligatoire). Les cours scientifiques sont compris en entier dans la première année d'études. Tous les professeurs, à l'exception de quelques maîtres de langues, sont des officiers.

Le nombre des élèves de l'École militaire dépasse 500.

A l'École militaire d'infanterie et de cavalerie est rattachée une *Ecole vétérinaire militaire,* dont les cours durent quatre ans; les élèves qui ont subi avec succès les examens de sortie reçoivent le grade de *capitaine vetérinaire.*

Le personnel de l'École militaire (y compris l'École vétérinaire) ne comporte pas moins de 97 officiers, dont 44 professeurs (3 d'entre eux sont des officiers généraux) et 45 des professeurs adjoints.

Le personnel de direction et de surveillance comporte un général de division commandant l'école; un colonel, directeur des études de l'École militaire; un colonel vétérinaire, directeur des études de l'École vétérinaire, et 14 officiers surveillants, du grade de lieutenant-colonel à celui de premier lieutenant.

Les élèves classés les premiers à la sortie de l'École militaire peuvent entrer directement à l'*Ecole d'état-major.* Ils doivent pour cela avoir obtenu aux examens une moyenne déterminée, et leur nombre ne doit pas dépasser le dixième des élèves sortants. On admet en outre, à l'École d'état-major, quelques élèves sortant de l'École d'artillerie et du génie. Le nombre des élèves de l'École d'état-major a été jusqu'à présent de 15 à 20 par promotion.

Les élèves entrant à l'École d'état-major sont immédiatement promus lieutenants, et au bout de trois ans de cours ils sont classés dans l'état-major avec le grade de capitaine.

Le programme de l'enseignement comprend les matières suivantes :

1[re] *année :* Tactique et stratégie, topographie, fortification de campagne, balistique, histoire militaire, algèbre supérieure, géométrie analytique, géométrie descriptive, littérature militaire.

2[e] *année :* Tactique et stratégie, histoire des campagnes, géographie de l'empire ottoman et des pays voisins, calcul différentiel et intégral, mécanique, architecture militaire, chemins de fer, chimie, géologie.

3[e] *année :* Tactique et stratégie, service d'état-major, guerre de siège, histoire de la littérature militaire, emploi des chemins de fer et des télégraphes au point de vue militaire, histoire militaire, géographie militaire et statistique de l'Europe, architecture, astronomie et géodésie, mécanique.

L'étude de la langue française et d'une des deux langues allemande ou russe (au choix des élèves) est commune aux trois années. Certains cours étant professés en français, l'enseignement de notre langue est l'objet de soins tout particuliers.

Les travaux extérieurs d'application comprennent le tir, les levés topographiques, les voyages d'instruction, les exercices relatifs au service d'état-major en campagne, etc.

On voit que le programme de l'École d'état-major est vaste et très varié, et qu'il n'a pas seulement pour but de préparer les officiers-élèves aux fonctions d'officiers d'état-major, mais encore de compléter leur instruction générale.

Le commandement et le corps enseignant sont communs avec ceux de l'École militaire, dont l'École d'état-major n'est, à proprement parler, qu'une section supérieure.

L'École de l'artillerie et du génie, tout en fournissant des officiers aux troupes de ces deux armes, dépendant du ministère de la guerre, est placée dans les attributions de la grande maîtrise de l'artillerie. Cette école, qui porte officiellement le nom d'École impériale des *ingénieurs de l'armée de terre,* est installée dans l'intérieur de Constantinople.

L'enseignement est principalement scientifique et s'étend sur quatre années.

A la fin de la troisième année, les élèves qui ont satisfait aux

examens sont nommés seconds-lieutenants; ils reçoivent en quittant l'école, après la quatrième année, le grade de premier lieutenant. La situation des élèves de quatrième année est donc analogue à celle des officiers-élèves des écoles d'application que possèdent les principales armées occidentales.

En plus des cours normaux des quatre années, il existe encore un cours supérieur d'une durée de trois ans, dans lequel sont admis les élèves qui, aux examens de la quatrième année, ont obtenu la note très bien. Le nombre de ces élèves ne doit pas dépasser un dixième de la promotion sortant de l'école inférieure.

Les lieutenants-élèves ayant terminé avec succès les trois années du cours supérieur sont promus immédiatement capitaines.

La moyenne des promotions de l'école est de 30 à 40 élèves, dont un sixième environ sort dans le génie; le reste est affecté à l'artillerie.

Le personnel de l'école comprend 71 officiers, dont 48 pour l'enseignement.

Pour terminer l'énumération des écoles militaires ottomanes, il convient de citer l'École de *médecine militaire,* instituée à Constantinople il y a plus de cinquante ans. La durée des cours de cette école est de six années, au bout desquelles les élèves en médecine ou en pharmacie reçoivent le grade de capitaine dans le corps de santé. Avant d'être appelés au service régimentaire, les médecins sortant de l'école accomplissent un stage pratique de deux années à l'hôpital militaire de Haïder-Pacha (près de Scutari). Il sort annuellement de cette école une moyenne de 30 médecins ou pharmaciens militaires. Le nombre total des élèves est de 450 à 500.

L'ensemble des établissements d'instruction de l'armée ottomane est placé sous la haute autorité d'un *directeur général des écoles militaires.* Après lui se trouve, en qualité d'*Inspecteur des écoles militaires,* le chef de la mission militaire allemande von der Goltz (Goltz-Pacha).

On voit, en résumé, que l'instruction des futurs officiers ottomans est l'objet de beaucoup de soins. Dans ces dernières années, la constitution intérieure et le fonctionnement des écoles militaires ont encore fait des progrès sensibles.

On peut cependant reprocher à l'organisation actuelle de l'enseignement militaire ottoman de trop sacrifier, en général, la pratique à la théorie, défaut d'autant plus sensible que les élèves les plus distingués des écoles militaires peuvent y prolonger leur séjour de manière à n'en-

trer dans le service actif qu'avec le grade de capitaine. De sorte qu'à côté d'officiers sortant des rangs, et manquant parfois complètement de connaissances théoriques, on peut trouver des officiers de grade déjà élevé



possédant une instruction brillante, mais dénués de la pratique du service. On a déjà remédié en partie à ce défaut en augmentant, dans les diverses écoles, le nombre et l'importance des exercices d'application.

L'instruction des officiers turcs ne se borne pas à celle qu'ils reçoivent

dans les écoles du pays, et un certain nombre d'entre eux sont envoyés chaque année à l'étranger, soit pour suivre les cours des écoles militaires, soit pour accomplir des stages dans les troupes. Le plus grand nombre va actuellement en Allemagne, mais depuis un certain temps quelques-uns sont aussi envoyés en France.

La question des Écoles militaires, ainsi posée par comparaison, fait ressortir l'avantage d'une graduation logique en *écoles préparatoires, écoles proprement dites* et *écoles d'application*.

Plus le temps de service de la troupe est restreint, plus il faut apporter de soins à la formation des cadres. Ce sont les écoles qui sont chargées de suppléer par leur enseignement à l'expérience qui manque aux gradés à leur début, et ce sont les écoles qui sont chargées également de sauvegarder l'unité de l'instruction

Aux écoles préparatoires revient le soin de préparer les jeunes gens destinés aux grades dès l'adolescence, avant que la loi militaire ne les appelle sous les drapeaux, hâtant ainsi leur instruction, abrégeant d'autant leur séjour aux écoles militaires proprement dites, et par conséquent les rendant utilisables plus tôt.

Aux écoles d'application revient la mission de vérifier et compléter les connaissances professionnelles des gradés, plus spécialement chargés de la direction de l'instruction, et surtout la mission d'uniformiser les principes et les méthodes d'enseignement.

L'Allemagne a pris les devants dans la réduction du service de la troupe à deux années de présence sous les drapeaux; les nécessités budgétaires, autant que les tendances politiques, amèneront toutes les nations européennes à en faire autant dans un avenir très rapproché. Avec les défalcations de tous les manquements, le temps de service actif de la troupe sera tellement réduit, que le recrutement des bas grades dans le contingent deviendra absolument impossible. Déjà d'ailleurs, avec le service de trois ans, on est obligé de trier le plus tôt possible les futurs gradés, pour les *chauffer* spécialement en vue de leur façonnage comme instructeurs.

Cela est devenu une école dans le régiment, et cette école absorbe pour sa direction une partie des cadres, la meilleure. Et malgré cela on fait à grande peine des sous-officiers pour en obtenir juste une année de service comme instructeurs. Le calcul est simple : en admettant une année d'instruction pour le jeune soldat, il faut bien en compter deux

pour le sous-officier; reste une année d'utilisation avant qu'il soit libéré.

C'est là surtout le danger de la réduction du service actif, qui implique naturellement le recrutement de sous-officiers de carrière, ou bien des écoles préparatoires assurant quelques compensations en échange de cette anticipation de service.

Nous concluons donc pour les cadres, comme pour la troupe, aux trois degrés de : préparation, instruction, application.

Pour la troupe, ces trois degrés sont :

La préparation, par les sociétés de tir et de gymnastique, dégrossissant les jeunes gens avant leur appel sous les drapeaux ;

L'instruction, par le temps de service actif;

L'application, par les périodes d'appel, surtout pour les grandes manœuvres.

Ces sociétés de tir et de gymnastique, organisées concurremment aux écoles d'enfants de troupe, ne seraient-elles pas de véritables écoles préparatoires pour les soldats, et les meilleurs des sujets ainsi préparés ne pourraient-ils pas, après acceptation d'une commission militaire, débuter comme caporaux ou sergents, au lieu d'avoir à attendre les six et douze mois de service actif fixés comme minimum pour leur nomination à ces grades?

Et ces écoles ou ces sociétés, sagement développées, ne fourniraient-elles pas un champ d'activité tout indiqué aux cadres de la réserve et de l'armée territoriale, qu'elles entretiendraient ainsi en un constant exercice de leur grade?

Organisées par régions, pour éviter les déplacements onéreux, elles pourraient fonctionner tous les dimanches, comme on voyait fonctionner partout les bataillons scolaires. Les jeunes gens de seize à vingt et un ans y répondraient certainement avec enthousiasme, car l'esprit militaire est toujours vibrant en France. Les cadres de réserve et de territoriale montrent tant d'empressement à leurs fonctions, que, sans contrainte, on peut compter sur le dévouement du plus grand nombre.

D'ailleurs, il ne serait pas nécessaire que ces cadres fussent employés au complet, et, comme les déplacements seraient trop minimes pour gêner bien sérieusement les occupations ordinaires, il suffirait de s'en remettre à la bonne volonté de chacun.

Avec les seules facilités et avantages accordés déjà aux sociétés de tir et gymnastique reconnues, on aurait, sans dépense, la réalisation

de bien des desiderata justement réfutés jusqu'à présent par leur incompatibilité avec les exigences de l'état militaire, tel que l'imposent les tensions politiques.

De cette préparation on récolterait non seulement la réduction du service actif, réclamé par tant de besoins, mais le recrutement des cadres inférieurs, devenu si difficile et si absorbant pour le régiment; et, en plus de la hâte de l'instruction militaire, une salutaire éducation à cet esprit de discipline qui a tant d'importance dans la force morale d'une armée, et dont ces milieux seraient les foyers naturels.

Préparation des bras et préparation des cœurs, telle est la double tâche que nous visons en posant cette question.

XXI

INFANTERIE

Son organisation en France et à l'étranger.

L'infanterie, la cavalerie et l'artillerie sont les trois armes principales d'une armée. Leur comparaison d'arme à arme a toujours été la base de tout parallèle de la puissance militaire des nations, et le mode de combat de chacune d'elles contre sa semblable est la base de toute appréciation tactique ; car il est certain que dans la lutte générale, en dépit des efforts combinés, l'infanterie combat principalement contre l'infanterie, la cavalerie contre la cavalerie, et l'artillerie contre l'artillerie ; les autres engagements ne venant qu'accidentellement modifier la tactique essentielle de chacune d'elles, dont le principe primordial est établi en vue d'un adversaire de même nature.

Et malgré toutes les tendances de la tactique combinée des armes, la tournure des événements du combat les amène, peu après le début de l'engagement, à cette spécialisation de combat d'arme.

Il n'est pas à dire pour cela que l'infanterie ne doive compter pour adversaire que l'infanterie ennemie ; il est certain que la cavalerie et l'artillerie tourneront aussi leurs efforts contre elle ; mais l'infanterie ennemie restera son adversaire principal.

La comparaison d'arme à arme s'impose donc pour juger de la valeur respective des armées européennes.

En France, l'infanterie comprend : 163 régiments de ligne et 30 bataillons de chasseurs à pied.

Sur ces 163 régiments, 145 sont dits subdivisionnaires, parce qu'ils tirent leurs hommes de complément d'une seule subdivision de région. Ils sont destinés à être répartis entre les 18 corps d'armée, à raison de 8 par corps d'armée, soit 2 divisions d'infanterie.

Ces régiments sont à 3 bataillons de 4 compagnies. Ils ont en outre un cadre complémentaire, le 4e bataillon, destiné en cas de guerre à la formation d'un 4e bataillon de campagne, et à fournir un noyau pour la constitution d'un dépôt qu'ils n'ont pas en temps de paix.

Le 4e bataillon du régiment subdivisionnaire, en cas de mobilisation, sert de base à la formation d'un régiment de réserve, qui porte le même numéro augmenté du nombre 200. Ce régiment est donc fortement encadré par des éléments de l'armée active.

Les 18 autres régiments sont dits régionaux, parce qu'ils tirent leurs hommes de complément de l'ensemble d'une région de corps d'armée. Ils ont la même composition, mais le 4e bataillon existe effectivement dès le temps de paix. Ils sont numérotés de 145 à 162. Les régiments régionaux ne concourent pas à la formation d'un régiment de réserve.

Ces régiments sont pour la plupart en garnison dans les régions de l'est et du sud-est.

L'effectif du bataillon d'infanterie français est, en chiffre rond, de 1000 hommes. C'est d'ailleurs le chiffre adopté par toutes les puissances.

Les bataillons de chasseurs à pied, au nombre de 30, sont à 4 et 6 compagnies sans dépôt. Tous les bataillons doivent être portés à 6 compagnies, comme le sont déjà les bataillons de la frontière des Vosges et des Alpes.

En outre, l'infanterie comprend les troupes suivantes affectées à l'Algérie et à la Tunisie :

4 régiments de zouaves à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 2 compagnies de dépôt. Les 2es compagnies de dépôt sont à Salon et à Arles.

4 régiments de tirailleurs algériens à 4 bataillons de 4 compagnies, plus une compagnie de dépôt. Ces régiments, créés en vue d'utiliser les ressources que présente la population indigène, ont une composition mixte : tous les officiers sont Français, sauf les lieutenants en second et la moitié des sous-lieutenants; les sous-officiers comptables sont Français; les deux tiers des autres sous-officiers et

caporaux et presque tous les soldats sont indigènes. Les élèves caporaux, clairons, ordonnances et ouvriers sont Français.

2 régiments étrangers à 5 bataillons de 4 compagnies, plus une compagnie de dépôt. La légion étrangère est destinée à recevoir les étrangers qui désirent entrer au service de la France. Aucun Français ne peut y être admis que par une autorisation du ministre.

5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique à 6 compagnies. Ces bataillons sont destinés à recevoir les hommes ayant subi certaines condamnations avant leur entrée au service ou pendant leur séjour sous les drapeaux, quand ils sont justiciables des tribunaux civils et qu'ils ont une condamnation au moins de trois mois de prison.

4 compagnies de fusiliers de discipline ayant chacune une section de pionniers. Il existe une section spéciale de mutilés à Aumale. Les compagnies de discipline reçoivent les hommes dont les fautes, bien que n'étant pas de nature à entraîner une répression judiciaire, ont un caractère de persévérance et de gravité tel, qu'elles sont dangereuses pour la discipline des corps de troupe et nécessitent des moyens de répression exceptionnels.

L'*armée territoriale* n'est constituée qu'en temps de guerre. Au début elle était, en principe, affectée à la garnison des places fortes, au service des étapes, à la défense des côtes. Les troupes de l'armée territoriale peuvent aujourd'hui être formées en brigades, divisions et corps d'armée, destinés à tenir campagne dans les mêmes conditions que les troupes de l'armée active.

Les troupes de l'armée territoriale sont organisées par subdivisions de région pour l'infanterie, et sur l'ensemble de la région pour les autres armes.

On peut rattacher à l'armée territoriale le personnel actif du service des douanes et celui de l'administration des eaux et forêts. En cas de mobilisation, *douaniers* et *forestiers* constituent des corps organisés militairement, sous le commandement de leurs chefs habituels du temps de paix, ayant tous fait des stages dans les corps de l'infanterie.

Les douaniers sont organisés en bataillons par directions de douanes; les chasseurs forestiers, en compagnies par conservation de forêts. Ces bataillons et ces compagnies se divisent en unités tactiques et en unités de forteresse, dont la dénomination indique le rôle en cas de guerre.

Ces bataillons et ces compagnies fournissent à l'armée environ 26000 hommes, appelés en raison de leur service habituel, de leurs

aptitudes spéciales et de la connaissance du terrain sur lequel ils opèrent constamment, à rendre les plus grands services.

L'*infanterie allemande*, qui compte 173 régiments, ne comporte pas de subdivisions d'armes; tous les régiments indistinctement reçoivent la même instruction et sont destinés au même service de guerre.

Le numérotage et les dénominations des régiments présentent toutefois diverses particularités.

Les régiments de la garde prussienne forment une série à part. Elle se subdivise elle-même en 5 vieux régiments : 2 de grenadiers, 2 à pied, 1 de fusiliers; et en 4 nouveaux régiments : 2 de grenadiers et 2 régiments à pied.

Les régiments bavarois forment également une série distincte, qui comprend un Leib-Régiment (régiment du corps) et 19 régiments de ligne.

Les autres régiments constituent la série générale : ils sont numérotés de 1 à 145 (le numéro 127 fait défaut).

Sur ces 144 régiments, 19 ont la dénomination de *grenadiers*. D'autres, au nombre de 13, sont dits de *fusiliers*. Les 112 régiments restants sont les régiments d'infanterie proprement dite ou de la ligne.

Certains régiments qui ont des *chefs titulaires*, portent le nom de ces chefs. Quelques-uns portent le titre particulier de régiment *du corps*. Nombre d'autres ont reçu, depuis l'avènement de l'empereur Guillaume II, des noms d'ancêtres du souverain, de grands personnages ou de familles qui se sont illustrés par les services rendus à leur pays, soit en temps de paix, soit à la guerre.

Chaque régiment d'infanterie compte 3 bataillons et un 4e demi-bataillon.

En ce qui concerne les bataillons de chasseurs, ils se répartissent en 2 bataillons de la garde (l'un *Jæger*, l'autre *Schützen*); 2 bataillons bavarois; 12 bataillons prussiens attachés au 14e corps et détachés en Alsace; 1 au 17e corps, et les 7 autres aux corps d'armée de même numéro; enfin 3 bataillons saxons attachés au 12e corps (corps d'armée de la Saxe).

L'effectif du bataillon allemand sur le pied de guerre est, en nombre rond, de 1000 hommes. Chaque bataillon est divisé en 4 compagnies.

Les hommes de troupe des régiments d'infanterie de ligne sont appelés mousquetaires (*Musketiere*); ceux des régiments de grenadiers, de fusiliers, des bataillons de chasseurs, etc., sont appelés, suivant le cas, « grenadiers, fusiliers, chasseurs, » etc.

En cas de mobilisation, le 4e demi-bataillon doit servir de cadre pour la formation d'un nouveau bataillon.



Hussard français.

Il existe en outre, à l'état-major du régiment, un deuxième officier supérieur (*Etatsmœssiger stabsoffizier*) et, dans plus de la moitié des régiments, un officier supérieur, dit *Aggregirt.* Ces deux officiers semblent tout désignés pour prendre le commandement d'unités (régiments et bataillons) de nouvelle formation. Ces formations nouvelles paraissent devoir consister :

1° En *bataillons de campagne ou mobiles,* constitués avec les réservistes restés disponibles après la mobilisation des régiments actifs à 4 bataillons;

2° En *bataillons de remplacement* ou de dépôt, à raison de un par

21

régiment; soit donc 173 bataillons, vraisemblablement constitués surtout avec les hommes de la réserve de recrutement ayant fait des périodes d'instruction et complétés au besoin par des recrues de nouvelle levée, de manière à atteindre un effectif de 1500 hommes.

Les bataillons de chasseurs, qui n'ont pas non plus de dépôt en temps de paix, pourraient former d'une manière analogue, en cas de mobilisation, chacun : 2 *compagnies de campagne* ou mobiles de 250 hommes, susceptibles de se grouper en 9 *bataillons de réserve* ou de marche, à l'effectif de 1000 hommes; et 1 *compagnie de dépôt* ou de remplacement, à l'effectif de 300 hommes environ.

Chacun des deux bans de la *landwehr* fournit 326 bataillons au minimum.

Le *landsturm* du 2e ban doit également fournir, en cas de guerre, 326 bataillons.

En résumé, l'infanterie allemande sur le complet pied de guerre peut donner au minimum, sans compter les dépôts, 1801000 hommes.

L'*infanterie austro-hongroise* se compose de 102 régiments de ligne à 4 bataillons; 4 régiments de chasseurs tyroliens de l'empereur, à 4 bataillons chacun; et 26 bataillons de chasseurs ordinaires. En outre, il existe 4 régiments d'infanterie indigène à 3 bataillons, recrutés en Bosnie et en Herzégovine.

En outre de son numéro, chaque corps porte le nom de son *colonel-propriétaire*. Il est à remarquer que certains régiments ont deux colonels-propriétaires; dans ce cas, le premier est ordinairement un grand personnage étranger, et le second, un général de l'armée austro-hongroise; c'est le premier seul qui donne son nom au régiment. Quelques corps, en souvenir de faits de guerre mémorables, ont conservé les noms des propriétaires qui étaient alors titulaires; d'autres ont reçu à titre définitif des noms de souverains autrichiens ou de feld-maréchaux s'étant illustrés au service de la maison de Habsbourg.

Les 16 bataillons qui forment les régiments de chasseurs tyroliens de l'empereur ne sont réunis qu'au point de vue administratif. Au point de vue tactique, ils restent indépendants les uns des autres, et sont en conséquence entièrement assimilables aux bataillons de chasseurs ordinaires.

L'armée commune austro-hongroise compte, en somme, 462 bataillons d'infanterie, dont 42 de chasseurs et 12 bosniaques.

L'effectif réglementaire d'un bataillon d'infanterie sur le pied de guerre est de 20 officiers, 970 hommes, 30 chevaux.

Chaque bataillon se divise en 4 compagnies.

Les régiments d'infanterie austro-hongroise ont, sur le pied de paix, des *cadres de bataillon de dépôt* qui, en cas de mobilisation, doivent servir de noyau à la mise sur pied de deux nouveaux bataillons, l'un dit de *réserve*, l'autre de *dépôt*. En outre, sur le pied de guerre, chaque régiment doit fournir un ou deux pelotons mobiles dits d'état-major (*Stabszüge*). Ces pelotons sont destinés à former, en se réunissant deux par deux, des compagnies d'escorte à l'effectif de 2 officiers et 120 hommes, pour les quartiers généraux des divisions d'infanterie.

Chaque bataillon de chasseurs a de même un *cadre de compagnie-dépôt* qui doit permettre de former, lors de la mobilisation, une compagnie de réserve et une compagnie de dépôt. Les 26 compagnies de réserve, en se groupant quatre par quatre, doivent constituer 6 nouveaux bataillons mobiles pouvant être appelés à entrer dans la composition des armées d'opérations.

Les régiments de chasseurs tyroliens de l'empereur ont de même, pour les 16 bataillons, 4 *cadres de bataillon de dépôt* particuliers qui fourniraient de même, en cas de guerre, 4 bataillons de réserve et 4 bataillons de dépôt.

Le nombre total des bataillons de *landwehr*, dans la monarchie austro-hongroise, est de 186, dont 94 pour les pays de la couronne hongroise et 92 cisleithans.

Indépendamment de leurs 3 ou 4 bataillons, les régiments d'infanterie honwed comportent, sur le pied de paix, des *dépôts* qui, en cas de mobilisation, doivent donner naissance à des bataillons de remplacement.

Dans les pays représentés au Reichsrath, Tyrol et Vorarlberg exceptés, le *landsturm* doit fournir 82 bataillons de marche et 102 bataillons territoriaux.

Le landsturm tyrolien, spécialement organisé pour la défense locale, comprend environ 40 bataillons territoriaux.

Quant au landsturm hongrois, il doit fournir 94 bataillons de marche, 94 bataillons territoriaux, et, suivant les ressources disponibles, d'autres bataillons supplémentaires au nombre de 8 environ.

En résumé, l'infanterie de l'Autriche-Hongrie, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts ni les troupes d'état-major, 1 190 000 hommes.

L'infanterie italienne se compose actuellement de 48 brigades de 2 régiments à 3 bataillons; de 12 régiments de bersaglieri également à 3 bataillons; et de 7 régiments *alpins,* comprenant un total de 75 compagnies groupées en 22 bataillons.

Des 96 régiments qui forment les 48 brigades d'infanterie, 2 sont des régiments de *grenadiers*. Les 94 autres sont des régiments de ligne ordinaires. Les brigades ne sont pas numérotées : elles sont désignées par des noms particuliers.

En résumant ce qui précède, on voit que l'armée italienne compte, en somme, actuellement 346 bataillons d'infanterie, dont 36 de bersaglieri et 22 alpins.

Le bataillon d'infanterie ou de bersaglieri est à 4 compagnies; son effectif réglementaire sur le pied de guerre compte 1 000 fusils, en nombre rond.

Les bataillons alpins sont à 3 ou 4 compagnies de 250 fusils sur le pied de guerre.

La *milice mobile* comprend 48 régiments d'infanterie de ligne, chacun à 3 bataillons de 4 compagnies; 18 bataillons de bersaglieri à 4 compagnies; 38 compagnies alpines; en outre, 3 régiments à 3 bataillons de 4 compagnies, et un bataillon de bersaglieri à 4 compagnies constituant la milice spéciale de la Sardaigne.

La *milice territoriale* comprend 320 bataillons d'infanterie de ligne à 4 compagnies et 22 bataillons alpins (75 compagnies).

En résumé, le complet pied de guerre de l'infanterie italienne doit donner 862000 hommes.

En cas de guerre, l'arme de l'infanterie doit s'augmenter en Italie d'un élément nouveau : le corps des *douaniers* ou *gardes finances*. Il comprend 95 compagnies, groupées en 23 bataillons de 3 à 6 compagnies, dont 8 répartis sur la frontière continentale et 15 sur les côtes ou dans les îles. L'effectif total est d'environ 16000 hommes.

L'*infanterie russe* de l'armée active forme 48 divisions de 2 brigades, comprenant chacune 2 régiments à 4 bataillons. Il y a en outre 1 régiment d'infanterie indépendant, 14 brigades indépendantes de chasseurs, dont 1 de la garde à 4 bataillons, 5 de la ligne à 4 régiments de 2 bataillons, 1 brigade dite de Finlande à 4 régiments de 2 bataillons, 2 du Caucase à 4 bataillons (dont 1 indigène), 5 spéciales à l'Asie à 4 ou 5 bataillons, et 8 bataillons en Finlande non embrigadés.

Les régiments de la garde ne sont pas numérotés; ils sont distingués

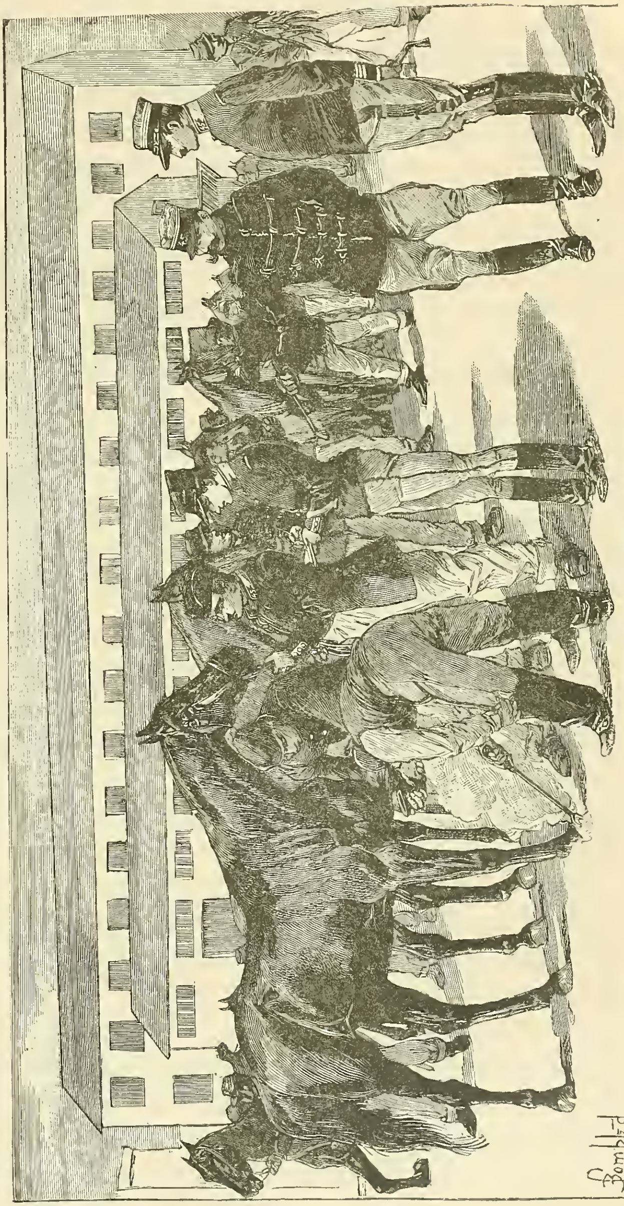


Cuirassier français.



Chasseur à cheval français.

par des noms particuliers. Sur ces 12 régiments, 3 sont dits de grenadiers; un est appelé régiment de chasseurs.



Marquage des chevaux de réquisition.

Les 16 régiments de grenadiers sont numérotés de 1 à 16 et désignés en outre par des noms de villes, de provinces, de fleuves, etc.

Les 165 régiments de ligne sont également numérotés de 1 à 165, et désignés en outre par des noms géographiques qui, en général, rappellent la ville ou la région où ils ont été formés à l'origine.

En outre de leurs numéros et de leurs noms, les régiments qui ont des *chefs titulaires* portent le nom de ces chefs. Quelques-uns ont conservé les noms d'anciens chefs aujourd'hui défunts, pour consacrer de glorieux souvenirs.

La qualification de *chef titulaire* d'un régiment est un titre purement

honorifique, qui se donne à des princes ou à d'autres grands personnages et généraux russes ou étrangers.

Enfin, par un ordre impérial en date du 25 mars 1891, un certain nombre de régiments ont reçu des noms de généraux célèbres, principalement du XVIIIe siècle, noms qui s'ajoutent à leurs dénominations antérieures.

En résumé, on voit que l'armée russe compte 862 bataillons actifs d'infanterie, dont 90 de chasseurs.

L'effectif normal d'un bataillon sur le pied de guerre est de 1 000 fusils en nombre rond. Le bataillon russe est à 4 compagnies.

Chaque régiment d'infanterie comprend un groupe d'hommes de choix, prélevés sur les compagnies à raison de quatre par compagnies, et préparés, par une instruction et un entraînement convenables, à remplir en cas de guerre des missions particulièrement pénibles ou dangereuses. Ces groupes de 64 hommes sont appelés *chasseurs-francs*.

L'infanterie de réserve compte sur le pied de paix environ 144 bataillons, et sur le pied de guerre 444 bataillons, dont 320 pouvant former des divisions de réserve, et 124 plus spécialement destinés au service de garnison.

Il y a sur le pied de paix 31 bataillons de forteresse, lesquels sur le pied de guerre donnent un total de 150 bataillons.

On peut distinguer deux catégories de troupes locales : d'une part, celles qui, tout en étant plus spécialement à la garde d'une portion déterminée du territoire, sont cependant susceptibles d'être appelées, en cas de besoin, à agir en dehors de ce territoire; d'autre part, celles qui sont exclusivement affectées au service local.

Dans la première catégorie rentrent les *bataillons-frontières,* qu'on appelle aussi bataillons des *lignes* ou de *cordon,* et dont le nombre est actuellement de 35, savoir : 20 dans le Turkestan, 7 dans la Sibérie occidentale et 8 dans la Sibérie orientale.

La seconde catégorie comprend les *troupes locales* proprement dites; elles consistent en détachements divers, dont la composition et la force sont réglées suivant les circonstances. Le nombre de ces détachements est d'environ 120 ; ils sont d'ailleurs répartis sur tout le territoire.

Il ne faut pas oublier dans ce décompte les *troupes des gardes-frontières,* qui auraient un rôle important en cas de guerre.

Ces troupes comptent actuellement 30 brigades et 2 détachements indépendants. Elles sont régies, au point de vue administratif, par le

ministère des finances ; mais, sous tous les autres rapports, elles sont étroitement rattachées à l'armée.

En temps de guerre, elles font partie des troupes de campagne, et l'on peut les considérer comme une ligne mobile d'avant-postes. Pendant les premiers jours de la mobilisation, elles seront chargées de la protection des frontières, en liaison avec les troupes de l'armée active. Elles auront au besoin à jouer un rôle offensif.

Des 30 brigades de gardes-frontières, 10 sont réparties sur la frontière autrichienne et 10 sur la frontière prussienne. Chacune compte environ 30 officiers, 1000 hommes, 400 chevaux, sous les ordres d'un colonel. A la mobilisation, chaque brigade forme un régiment de cavalerie et quelques compagnies d'infanterie.

En fait de troupes d'infanterie, les Cosaques entretiennent sur le pied de paix, savoir :

Le voïssko du Kouban : 6 bataillons dits de *plastouns,* c'est-à-dire de francs-tireurs éclaireurs ; au moment de la mobilisation il doit en être formé 8 autres ;

Celui du Transbaïkal : 2 bataillons, qui en forment 6 en cas de guerre ;

Celui de l'Amour : demi-bataillon, qui en forme un en cas de guerre.

En outre, il y a lieu de citer quelques troupes irrégulières à pied de diverses provenances, comme, par exemple : la milice de Gourie, celle de Grousie, celle de Batoum, etc.

En résumé, l'infanterie russe, sur le complet pied de guerre, doit donner, sans compter les détachements locaux, les milices irrégulières et les dépôts, 1 520 000 hommes.

L'infanterie belge comprend 19 régiments, savoir :

1 régiment de *carabiniers,* à 4 bataillons actifs et 3 bataillons de réserve ;

1 régiment de *grenadiers,* 3 régiments de *chasseurs* et 14 régiments de *ligne,* tous à 3 bataillons actifs et 2 bataillons de réserve.

Les régiments de chasseurs sont numérotés de 1 à 3 ; ceux d'infanterie de ligne, de 1 à 14. Les régiments de carabiniers et de grenadiers n'ont pas de numéros.

Les bataillons actifs sont à 4 compagnies.

Sur le pied de guerre, tous les bataillons actifs ou de réserve sont à l'effectif de 900 fusils, en nombre rond.

Les bataillons de réserve fournis par un même régiment constituent, sous les ordres du lieutenant-colonel de ce régiment, un régiment distinct, dit *régiment de réserve,* qui prend le même numéro et la même dénomination que le régiment actif correspondant.

En résumé, l'infanterie belge peut donner, sur le complet pied de guerre, sans compter les dépôts, 87000 hommes.

En Suisse, les 96 bataillons de l'élite sont groupés, trois par trois, en régiments dits de fusiliers. Il y a lieu de signaler la récente création, dans chaque compagnie d'infanterie, d'une équipe d'estimateurs de distances.

Indépendamment des régiments de fusiliers, l'infanterie de l'élite comprend encore 8 bataillons indépendants, dits de *carabiniers* (chasseurs à pied).

L'effectif de guerre de chaque bataillon est de 800 fusils en nombre rond.

L'organisation de la *landwehr* modifiée donnera 64 bataillons, dont 36, formés avec les plus jeunes classes, s'appelleront bataillons de réserve; les 28 autres, dits bataillons de landwehr, constitueront un noyau pour les formations du *Landsturm.*

En résumé, l'infanterie suisse, sur le complet pied de guerre, doit donner 156000 hommes.

L'infanterie continentale espagnole compte 112 régiments de ligne à 2 bataillons et 20 bataillons de chasseurs à pied. Les régiments portant les numéros 1 à 56 sont dits actifs et ont un cadre complet; ceux numérotés de 57 à 112 sont dits de réserve et n'ont qu'un cadre restreint. En outre, il existe en Afrique et dans les îles voisines de la péninsule : 2 régiments actifs régionaux des Baléares et 2 régiments de réserve des Baléares.

— 2 bataillons de chasseurs actifs des Canaries et 6 bataillons de chasseurs de réserve;

— En Afrique, 3 régiments actifs et 1 bataillon disciplinaire.

En outre de son numéro, chacun des régiments de ligne porte un nom particulier, le plus souvent un nom de pays, de province ou de ville.

En somme, l'armée active espagnole compte 132 bataillons actifs d'infanterie, dont 20 de chasseurs.



Spahi algérien.

Sur le pied de guerre le bataillon compte 21 officiers et 1000 hommes; le régiment, 49 officiers et 2000 hommes.

Le régiment de réserve ne comporte sur le pied de paix que 12 officiers et 6 hommes.

En résumé, l'infanterie continentale espagnole, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts, 244000 hommes.

L'infanterie anglaise se compose de 3 régiments des gardes, 133 bataillons de ligne et 8 bataillons de chasseurs.

Les 3 régiments des gardes sont : 1 régiment de grenadiers-gardes, à 3 bataillons; 1 régiment dit de gardes écossais, *Scot guards,* à 4 bataillons, et 1 régiment, également à 2 bataillons, qu'on appelle les *cold-stream guards,* c'est-à-dire les gardes du Ruisseau-Froid (un cours d'eau de la contrée où ce régiment a été créé par Monk, en 1660). Il y a donc, en somme, 7 bataillons de gardes à pied, tous en garnison à Londres ou dans les résidences royales.

Les 133 bataillons de ligne sont groupés deux à deux, de manière à former 67 régiments territoriaux.

En premier lieu, chaque régiment porte le numéro de la circonscription de recrutement à laquelle il correspond, puis un qualificatif spécial. Ainsi on a :

9 régiments dits de *fusiliers,* 7 dits d'*infanterie légère,* 5 dits de *highlanders* (des hauts pays), 3 dits de *borderers* (habitants de frontières), 2 dits de *rifles* (carabiniers), 1 dit de *volontaires.*

Les 38 autres régiments sont dits régiments *de ligne.*

En outre, presque tous les régiments portent des noms de provinces ou de comté; quelques-uns ont des noms de villes ou d'autres localités; plusieurs ont le nom d'un grand personnage; d'autres sont appelés *royaux, propriété de la reine, du prince de Galles,* etc.

Un autre usage qui caractérise l'armée anglaise est intéressant à signaler : il consiste en ce que la plupart des régiments ont des emblèmes, des devises et des mentions honorifiques qui leur sont propres et que chacun d'eux porte sur son drapeau, ainsi que sur ses équipages. Par exemple, certains régiments ayant pris part aux campagnes des Indes et de la Chine ont comme insigne particulier l'Éléphant, le Tigre royal ou le Dragon; ceux qui ont combattu en Égypte en 1800 ont le Sphinx; d'autres ont de même la Rose, la Jarretière, la Couronne royale, etc.

Toutes ces dénominations distinctives, qui sont maintenues depuis de

longues années, en conséquence d'anciennes traditions, ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir historique, qui ne se rapporte même pas toujours au corps correspondant. En tout cas, elles n'impliquent pas de différence dans la nature même des corps qui les portent. Ainsi, qu'un régiment soit appelé régiment de fusiliers, d'infanterie légère, de highlanders ou autrement, c'est toujours en définitive un régiment de ligne, organisé comme les autres et rendant le même service.

Les 8 bataillons de chasseurs de l'armée anglaise forment deux corps distincts, comprenant chacun 4 bataillons.

En résumant ce qui précède, on voit que l'armée régulière anglaise compte, en somme, 148 bataillons d'infanterie, dont 8 de chasseurs.

On a vu plus haut que les deux bataillons d'un même régiment restaient absolument indépendants l'un de l'autre, au double point de vue tactique et administratif; en effet, les deux bataillons sont, à de rares exceptions près, toujours séparés : l'un est en garnison dans le Royaume-Uni, et y change de garnison tous les deux ans; l'autre est aux colonies, et change également de garnison d'une manière périodique. A peu près tous les seize ans, le bataillon des colonies change avec celui de la mère-patrie. Il existe cependant quelques régiments dont les deux bataillons sont aux colonies.

Le pied de guerre réglementaire du bataillon est de 1000 fusils en nombre rond; chaque bataillon est divisé en 8 compagnies, lesquelles se subdivisent elles-mêmes en 4 sections.

Il y a lieu de remarquer que, sur le pied de guerre, l'infanterie anglaise doit être dotée de mitrailleuses, probablement à raison de une par bataillon. Un certain nombre d'hommes sont exercés, dans chaque compagnie, au service de ces pièces.

A chacun de ces 133 bataillons de ligne correspond un *dépôt* de 2 compagnies.

Les 7 bataillons de gardes à pied ont un seul dépôt.

Les 8 bataillons de chasseurs ont également un seul dépôt. Le nombre total des bataillons de milice est donc de 128. Sur ces 128 bataillons, 86 sont anglais, 13 écossais et 29 irlandais.

En résumé, l'infanterie anglaise pourrait fournir sur le complet pied de guerre, sans compter les dépôts, 223000 hommes.

L'infanterie turque comprend :

1° 15 bataillons de *chasseurs;*

2° 66 régiments d'*infanterie* proprement dite, à 4 bataillons;

3° 2 régiments de *zouaves*, à 2 bataillons;

4° 2 bataillons *indépendants*.

De plus, le corps des *pompiers* de Constantinople constitue un régiment à 4 bataillons.

Au total, 282 bataillons à 4 compagnies chacune.

Les deux régiments de *zouaves* sont chargés spécialement du service du palais impérial, et constituent une sorte de garde particulière du sultan.

Ils avaient autrefois un recrutement tout spécial, d'où leur nom de *régiment nègre* et *régiment albanais*. On les désigne actuellement, d'après la coiffure portée par leurs soldats, sous les noms de régiments de *zouaves à turban* et régiments de *zouaves à fez*.

On sait qu'à chacun des 6 premiers corps d'armée actifs correspondent 4 divisions de rédif, formant 8 brigades, 16 régiments, 64 bataillons et 256 compagnies.

Chacune de ces unités, depuis la division jusqu'à la compagnie, possède un cadre permanent, comprenant un nombre d'officiers suffisant pour l'encadrer sur le pied de guerre, et quelques sous-officiers, comptables, secrétaires ou chefs ouvriers.

L'armée de réserve ottomane est donc largement pourvue d'officiers, et l'on peut dire que le côté faible de la plupart des organisations de cette nature, qui est de présenter une grande disproportion entre les cadres du pied de paix et les troupes à encadrer sur le pied de guerre, a été complètement supprimé dans l'armée ottomane.

D'après les dispositions en vigueur, et mises à exécution à partir de 1892, l'armée de réserve doit mobiliser deux corps d'armée de même composition que ceux de l'armée active, dans chacune des six premières régions d'armée (*ordou*), soit 12 corps d'armée ou 24 divisions d'infanterie.

Quant au mustahfiz, on aurait maintenant l'intention de constituer autant de bataillons de mustahfiz que de bataillons de rédif, soit 64 par région. Ces bataillons peuvent, suivant les besoins, être groupés en régiments ou en unités plus fortes.

XXII

INFANTERIE

Son armement en France et à l'étranger.

Quelque probants que puissent être les arguments en faveur de la qualité morale de la troupe, l'opinion publique ne se montrera satisfaite que lorsqu'elle sera assurée de la supériorité du nombre et de l'armement.

Ce sont là les données principales de ses préoccupations militaires. Aussi les rivalités de nombre ont amené toutes les armées à se grossir au détriment de la qualité de leurs soldats.

Le service de trois ans en France et celui de deux ans en Allemagne en sont l'expression. Et, par la réduction d'un an de service sur trois dans l'infanterie, les Allemands ont pu, avec le même budget, augmenter leur contingent actif d'un tiers.

Les rivalités de l'armement ont provoqué une concurrence encore plus fiévreuse chez les nations, et les perfectionnements des armes à feu ont progressé avec une telle rapidité, qu'une armée qui était, la veille, à la tête du progrès, se voit le lendemain à sa remorque. Telle arme qui était considérée hier comme la meilleure se trouve aujourd'hui reléguée au second plan.

On ne saurait d'ailleurs entrevoir de limites dans cet ordre d'idées essentiellement perfectible.

C'est tantôt un perfectionnement de mécanisme ou de projectile, une réduction de calibre, une poudre nouvelle, une cartouche mieux entendue, un obus plus puissant, ou tout autre engin perfectionné, qui donnent la supériorité à tel fusil ou à tel canon.

Mais les deux sens les plus intéressants du progrès de l'armement sont : la portée et la rasance du tir.

Toutes les nations ont suivi ces progrès avec un soin jaloux, et l'on peut estimer que l'armement actuel des armées européennes est à peu de chose près de la même valeur.

Toutefois, quelle que soit la supériorité de l'outil, on comprend aisément qu'elle doit être comptée pour peu dans l'utilité pratique, sans l'aptitude de ceux qui ont à s'en servir.

Toutes les armées européennes sont actuellement armées de fusils à petit calibre et à répétition.

La réduction du calibre a marqué un progrès considérable. Elle a été rendue possible par la découverte d'une poudre lente, permettant d'augmenter notablement la vitesse initiale du projectile, et par l'adoption d'un métal plus dur pour la balle, permettant d'augmenter sa vitesse de rotation et sa longueur.

Les avantages obtenus sont nombreux :

La portée est augmentée de plus d'un tiers. — Les zones dangereuses aux différentes distances sont accrues dans les mêmes proportions. — La justesse est presque double à 600 mètres. — La force de pénétration est plus que doublée. — La diminution du poids de la cartouche permet au soldat d'en porter un tiers de plus.

Aussi, lorsqu'en 1886 la France eut trouvé une poudre permettant de réduire le calibre à 8^{mm}, toutes les puissances s'empressèrent de diriger leurs recherches dans le même sens.

L'armée française est armée du fusil Lebel, modèle 1886; arme à magasin contenant 8 cartouches. La cartouche est métallique, à poudre sans fumée, à balle de plomb durci recouvert d'une enveloppe de maillechort. Son poids est de 29 grammes; celui de la balle, de 15 grammes. — Vitesse initiale : 600 mètres. — Hausse graduée de 250 à 2000 mètres. La limite de la portée est de 3000 mètres. La zone dangereuse, pour une hauteur de 1^{m} 60 est de 500 mètres à la distance de 500 mètres, 90 mètres à celle de 600, 55 mètres à celle de 800; et 35 mètres à celle de 1000.

Toutes les troupes actives de l'infanterie allemande sont actuellement armées du nouveau fusil, modèle 1888, système Mannlicher modifié. Arme à répétition, à chargeur mobile contenant 5 cartouches.

La cartouche est métallique, à poudre à faible fumée (*rauch-schwache*), à balle de plomb durci, recouvert d'une chemise d'acier nickelé. Son poids est de 27^{gr} 5; celui de la balle, de 14^{gr} 5. Le calibre est de 7^{mm} 9. — Vitesse initiale : 620 mètres. — Hausse graduée de 250 mètres jusqu'à 2050 mètres. — Limite de la portée : 3800 mètres. — Zone dangereuse pour une hauteur de 1^{m} 70 : 111 mètres à la distance de 600 mètres; 23 mètres à celle de 1200 mètres.

Le chargeur, avec ses cinq cartouches, pèse 154 grammes.

Le nouveau fusil à répétition de l'armée autrichienne, système Mannlicher, modèle 1888, est une arme à chargeur mobile, contenant 5 cartouches.

Calibre 8^{mm}. Vitesse initiale : 620 mètres. — Hausse graduée jusqu'à 1875 mètres (2500 pas). — Zone dangereuse pour une hauteur de 1^{m}80, 98 mètres à la distance de 600 mètres; 27 mètres à celle de 1200 mètres. — Poids de la cartouche à poudre sans fumée : 29^{gr} 5; de la balle en plomb, à chemise d'acier : 15^{gr} 8.

Le nouveau fusil italien est du modèle 1891, système Mannlicher-Carcano. — Calibre, 6^{mm} 5. — Vitesse initiale : 700 mètres. — Le chargeur contient 6 cartouches. — Poids de la cartouche : 21^{gr} 5; de la balle : 10^{gr} 5. L'homme portera probablement sur lui 162 cartouches.

L'armée russe est armée du fusil Nagant-Mosin, dit fusil de 3 lignes modèle 1891; arme à verrou et à magasin. Le magasin contient 5 cartouches, que l'on y introduit par l'intermédiaire d'un chargeur.

Calibre : 7^{mm} 62. — Vitesse initiale : 610 mètres. — Hausse graduée jusqu'à 2000 mètres (2800 pas). — Zone dangereuse pour une hauteur de 1^{m} 80 : 264 mètres à la distance de 500 mètres; 66 mètres à celle de 1000 mètres. — Poids de la cartouche : 23^{gr} 46; de la balle, 13^{gr} 86; charge de poudre, 2^{gr} 133. La balle est en plomb durci par l'antimoine, avec enveloppe en maillechort.

Le nouveau fusil belge, à répétition, est le fusil Mauser, modèle 1889; arme à verrou, avec magasin fixe placé sous la boîte de culasse et pouvant contenir 5 cartouches.

Ce fusil n'admet pas le tir coup par coup; le magasin doit donc être rempli à nouveau lorsqu'il est vide, pour que le tir puisse continuer.

Calibre : 7^{mm} 65. — Vitesse initiale : 620 mètres. — Poids de la car-

touche à faible fumée : 28^{gr} 6; de la balle en plomb, revêtue d'une enveloppe de maillechort, 14 grammes.

Le nouveau fusil suisse à répétition, modèle 1889, est une arme à magasin mobile. Ce magasin reçoit la charge, soit directement, en y introduisant à la main, par la fente de la boîte de culasse, 12 cartouches, soit au moyen de chargeurs en carton contenant chacun 6 cartouches.

Calibre : 7^{mm} 5. — Vitesse initiale : 600 mètres. — Hausse graduée jusqu'à 2000 mètres. — Zone dangereuse pour une hauteur de 1^{m} 70 : 112 mètres à la distance de 600 mètres; 22 mètres à celle de 1200 mètres. — Poids de la cartouche à poudre sans fumée : 27^{gr} 5; de la balle à enveloppe de cuivre, 13^{gr} 7.

L'Espagne a récemment adopté le nouveau fusil à répétition du système Mauser, modèle 1892, de 7 millimètres. C'est une arme à chargeur mobile, contenant 5 cartouches. — Vitesse initiale : 697 mètres. — Poids de la cartouche : 24^{gr} 2; de la balle à enveloppe de laiton, 11^{gr} 2.

Le nouveau fusil anglais, Lee-Metford, à répétition, adopté à la fin de l'année 1889, est une arme à magasin mobile contenant 8 cartouches, et pouvant être chargé soit sur l'arme, soit quand il en est séparé.

Calibre : 7^{mm} 7. — Vitesse initiale : 610 mètres. — Hausse graduée de 200 à 2900 yards (183 à 2650 mètres). — Poids de la cartouche à poudre *cordite,* sans fumée : 30 grammes environ; de la balle en alliage de plomb et d'antimoine, avec enveloppe de maillechort, 12^{gr} 90.

L'infanterie turque est encore en ce moment armée du fusil Martini-Henry, de 11^{mm} 43. Ce fusil, qui a fait ses preuves dans la campagne de 1877-1878, était, il y a quelques années, l'un des meilleurs connus, tant au point de vue de la précision que de la rapidité du tir. Mais lorsque les puissances occidentales commencèrent à adopter les armes à tir rapide, et à petit calibre la Turquie ne crut pas pouvoir rester en arrière.

Le modèle adopté d'abord fut le Mauser, de 9^{mm} 5, analogue comme disposition au fusil prussien modèle 1871. Le système de répétition consiste en un magasin placé sous le canon et contenant 8 cartouches.



Méharistes d'El Goléah.

Mais, en 1890, on reconnut les avantages d'un calibre plus réduit, et il fut décidé que le reste de la commande serait fourni de 7^{mm} 65, d'un modèle analogue à celui qu'avait adopté l'armée belge peu de temps auparavant. Cette dernière arme est à chargeur de 5 cartouches.

Ces changements montrent bien les onéreuses nécessités qui sont imposées actuellement à toute nation soucieuse de ne pas rester en retard sur le progrès.

Voici les principales données numériques relatives aux trois fusils qui constituent actuellement l'armement réglementaire des troupes turques :

	Martini.	Mauser *Modèle* 1887.	Mauser *Modèle* 1890.
Calibre	11^{mm} 43	9^{mm} 5	7^{mm} 65
Poids de la cartouche	49^{gr} 12	36^{gr}	27^{gr}
Charge de poudre	5^{gr} 5	4^{gr} 5	2^{gr} 65
Poids de la balle	32^{gr} 26	18^{gr} 4	13^{gr} 8
Vitesse initiale	416^{m}	536^{m}	652^{m}.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer les inconvénients que présenterait, dans le cas d'une entrée en campagne, l'existence de deux calibres différents pour les armes de nouveau modèle, situation que compliquerait encore le maintien en service du Martini, au moins pour une partie des troupes.

L'intention du gouvernement turc, une fois le type de poudre sans fumée définitivement adopté, serait de faire fabriquer dans le pays les munitions du fusil modèle 1890, qui jusqu'à présent viennent exclusivement de l'Allemagne.

Les avantages de la réduction du calibre sont flagrants, et ce sont les nations qui ont le plus tardé à entrer dans cette nouvelle voie qui ont aujourd'hui le meilleur armement à ce point de vue.

Le fusil russe modèle 1891 n'a que 7^{mm} 62 de calibre; le fusil italien, 6^{mm} 5.

Mais voici une nouvelle balle autrichienne du *calibre* de 5 millimètres qui vient encore bouleverser les dernières données balistiques des fusils à petit calibre. Cette balle n'est pas encore en service, elle nécessiterait naturellement la transformation de tout l'armement.

Ses données sont toutefois à relever comme jalons du progrès dans ce sens.

La balle Gebler-Krnka, en forme d'olive, est percée d'un canal lon-

gitudinal de 2 millimètres de diamètre, pour laisser passer l'air et par conséquent diminuer sa résistance. Elle est recouverte d'une enveloppe d'acier ou de nickel. La périphérie du canal a la même enveloppe pour éviter la déformation. Les inventeurs ont fait une balle lourde et une balle légère, avec lesquelles ils ont obtenu les chiffres étonnants qui suivent :

	Balle Gebler-Krnka.	
	Lourde.	*Légère.*
Poids de la balle	$4^{gr}3$	$3^{gr}1$
Vitesse initiale.	904^{m}	$1\,018^{m}$
Force de recul.	$0^{k}72$	$0^{k}62$
Zone dangereuse avec tir à hauteur d'homme. .	937^{m}	$1\,018^{m}$
Portée maxima avec la hausse.	$5\,400^{m}$	$5\,447^{m}$
Pénétration dans une planche de sapin à cette distance	$44^{c}9$	$22^{c}8$
Avec vitesse restante de.	432^{m}	362^{m}
Portée maxima avec un angle de 30°. . . .	$10\,000^{m}$	$9\,309^{m}$

Ces données suffiraient à démontrer l'immense importance de la réduction du calibre, si l'insuffisance des résultats obtenus dans les dernières campagnes ne venait poser un doute très alarmant sur l'efficacité réelle de la balle réduite.

Il ressort en effet des observations faites, que les balles des nouveaux fusils sont loin de produire dans l'organisme d'êtres vivants les terribles ravages constatés en tirant sur des animaux morts. Les balles tirées sur des cadavres de chevaux faisaient, à l'entrée et à la sortie, de larges blessures; les os qu'elles rencontraient sur leur passage étaient brisés. Au contraire, atteignant des êtres vivants de près ou de loin, les mêmes projectiles produisent dans les parties molles des blessures nettes et comme incisées, avec très peu d'érosions alentour. Ils percent à travers les os de petits trous, déterminent peu d'esquilles, et paraissent ne jamais avoir d'actions analogues à celles d'explosifs.

Tous les blessés ont raconté qu'ils n'ont pas ressenti, en recevant les projectiles, de choc violent et n'ont point éprouvé cette *stupeur* qui, d'après les médecins, provoque la chute.

Ce qui est indéniable, c'est que les blessures faites avec les fusils actuels n'amènent pas la chute immédiate de ceux qu'elles atteignent, et qu'un homme, grièvement frappé, même aux membres, peut encore pendant un certain temps marcher et combattre.

L'efficacité du tir le mieux réglé ne produit donc pas de résultats immédiats.

« Le Lee-Metford, écrivaient les officiers anglais, après la campagne du Tchitral, malgré la perfection de son mécanisme, la justesse de son tir, la force de pénétration de ses balles, pourrait-il même entre les mains d'excellents tireurs, arrêter une charge de cavalerie apparaissant à courte distance ou un *rush* de sauvages fanatiques? »

Que penser du fusil italien, dont le calibre est encore plus réduit?

Le perfectionnement se serait-il trompé de route, et le progrès aurait-il été un pas fait à reculons?

Quoi qu'il en soit, et même en réduisant au minimum la part de vérité dans ces doutes alarmants, la question mérite quelque attention, non seulement au point de vue purement technique, mais encore au point de vue tactique.

Quant aux avantages de la répétition, ils ont été longtemps discutés, et jusqu'en 1884 toutes les puissances avaient conservé leurs fusils tirant coup par coup, parce qu'elles estimaient avoir des armements de valeur sensiblement égale. Mais lorsque, à cette époque, l'Allemagne se décida à transformer son fusil en Mauser à répétition, on fut bien obligé de l'imiter pour ne pas rester dans un état d'infériorité au moins morale.

Les mécanismes à répétition sont très différents. Le nôtre est un magasin en forme de tube, logé dans le fût de l'arme et contenant huit cartouches.

Les inconvénients d'un magasin sont que le chargement en est incommode, long et impossible pendant le cours du combat. Aussi la France a-t-elle adopté, pour la carabine de cavalerie modèle 1890 et pour le mousqueton d'artillerie modèle 1892, le chargeur à main que l'on trouve d'ailleurs dans tous les fusils étrangers construits depuis notre fusil modèle 1886.

L'avantage du mécanisme à répétition est surtout de donner confiance au soldat, car la rapidité pratique du tir ne s'en trouve guère augmentée. Il est admis aujourd'hui qu'on ne peut demander aux hommes une vitesse supérieure à huit ou dix coups par minute, et cette vitesse est facilement obtenue par le tir coup par coup.

Si l'on veut utiliser les tirs de 20 à 22 coups à la minute, donnés par les mécanismes les plus perfectionnés, on obtient des résultats très médiocres, l'homme tirant nerveusement et sans viser.

Quant au poids de l'arme et à sa longueur, ces données, quoique secondaires, n'en sont pas moins intéressantes à relever.



Chevau-léger bavarois.

Le fusil français a 1^{m} 307 de longueur et pèse, non chargé, 4^{k} 180; avec le magasin chargé, 4^{k} 415. Il est pourvu d'une épée-baïonnette à lame quadrangulaire d'une longueur de 0^{m} 518 et d'un poids de 0^{k} 400 sans le fourreau.

Le fusil allemand a 1^{m} 245 de longueur, et pèse, non chargé, 3^{k} 800. Il est pourvu d'une baïonnette-poignard de 0^{m} 20 de longueur de lame et pesant 0^{k} 400 pour l'infanterie, et de l'ancien sabre-baïonnette du fusil modèle 1879 pour les troupes de la garde.

Le fusil autrichien a 1^{m} 28 de longueur et pèse 4^{k} 400. Il est pourvu d'une baïonnette ayant 0^{m} 25 de longueur de lame et pesant 0^{k} 380.

Le nouveau fusil italien pèse 3^{k} 720; sa longueur sans baïonnette est de 1^{m} 125. L'arme est pourvue d'un sabre-baïonnette.

Le fusil russe a 1^{m} 73 de longueur avec la baïonnette et pèse 4^{k} 300 (3^{k} 988 sans la baïonnette). Sous les armes, la baïonnette est toujours au bout du canon, même pendant les feux.

Le fusil belge a 1^{m} 275 de longueur et pèse, avec magasin vide, 3^{k} 900. Il est pourvu d'un couteau-baïonnette ayant 0^{m} 25 de longueur de lame et du poids de 270 grammes.

Le fusil suisse a 1^{m} 30 de longueur et pèse 4^{k} 300. Il est pourvu d'une courte baïonnette-poignard pesant 400 grammes.

Le nouveau fusil espagnol a 1^{m} 23 de longueur et pèse 4 kilos.

Le fusil anglais a 1^{m} 39 de longueur et pèse, avec magasin vide, 4^{k} 250; il peut recevoir un sabre-baïonnette à deux tranchants de 0^{m} 30 de longueur de lame et pesant 425 grammes.

Comme nous l'avons vu, les troupes turques sont pourvues de trois modèles de fusils : le Martini a une longueur de 1^{m} 257 et pèse 3^{k} 970; le Mauser 1887 a 1^{m} 255 et pèse 4^{k} 270; le Mauser 1890 a 1^{m} 235 et pèse 3^{k} 900.

A chacun des modèles de fusil dont il vient d'être question correspond un modèle différent de *sabre-baïonnette*. Celui du Martini, dont la lame a une longueur de 52 centimètres, est assez semblable à l'épée-baïonnette du fusil français modèle 1874. Le sabre-baïonnette du Mauser, modèle 1887, est un peu plus court; sa lame n'a que 47 centimètres. Quant au Mauser modèle 1890, au lieu du couteau-baïonnette à lame de 25 centi-

mètres, dont il est muni en Belgique, on a adopté en Turquie un sabre-baïonnette à lame de 46 centimètres, construit d'après le modèle japonais.

En somme, le poids des fusils modernes varie de 3 kilos (Italie) à 4^k 400 (Autriche). Le nôtre arrive avec 4^k 180 après le fusil autrichien.

On admet que notre arme est un peu lourde, mais que le canon, étant très solide, pourrait permettre d'atteindre des vitesses initiales dépassant 700 mètres.

Jusqu'à l'apparition du fusil italien, nous avions la plus grande vitesse initiale; toutefois cette vitesse diminue un peu plus rapidement que celle du projectile italien.

Au point de vue des pouvoirs perforants du projectile, nous sommes légèrement supérieurs aux Allemands et aux Russes, légèrement inférieurs aux Autrichiens et notablement inférieurs aux Italiens.

Mais la poudre française est la meilleure et la plus stable; le système de culasse mobile est également le meilleur, et ces deux avantages procurent à notre fusil le tir le plus régulier, le plus rasant et le plus sûr. Aucune des autres armes ne peut encore lutter avec lui sur ce point capital.

Qu'on juge après cela combien l'opinion publique est quelquefois mauvais juge de l'importance des transformations de l'armement. Ce qui l'a frappée surtout, dans les progrès modernes, c'est assurément l'augmentation de la portée et la rapidité du chargement. Ce sont là pourtant deux conditions bien secondaires au point de vue des résultats, et bien dangereuses au point de vue du gaspillage des munitions.

Tandis que le véritable progrès, certainement moins tangible, la rasance de la trajectoire, lui a échappé. Et pourtant c'est la rasance de la trajectoire qui multiplie les zones dangereuses et simplifie l'appréciation des distances, base fondamentale de l'efficacité du tir.

Certes, en apprenant que la portée maxima de notre fusil était de 3000 mètres, on a pu se promettre d'atteindre l'adversaire dès cette distance; mais alors que penser du nouveau projectile Gebler-Krnka, qui fournit une portée maxima de 10000 mètres?

La portée a pour limite naturelle la vue du tireur, et l'incertitude des coups aux grandes distances, — sans compter les difficultés de la visée, — réduit en réalité à 1000 mètres l'efficacité du tir.

Certainement, avec la grande portée, les armes à tir rapide sont

devenues redoutables à de plus grandes distances pour les formations denses, et forcent à se déployer de plus loin. Mais elles ont gagné surtout comme éléments de reconnaissance servant à fouiller le terrain, à forcer les masses de l'adversaire à sortir des couverts, bois ou plis de terrain dans lesquels il se groupait pour préparer son attaque, à le forcer par conséquent à prendre un parti hâtif, en brusquant ses intentions.

Et ce sont là seulement les avantages à tirer de l'augmentation de la portée.

Le chargement rapide, dont on s'est tant réjoui, certes a augmenté la confiance du soldat dans son arme, et tant que le feu n'échappera pas à la direction des officiers, ce sera un grand avantage pour précipiter les résultats sur un point donné. Mais que ne doit-on pas redouter de ce tir incessant à la merci des tireurs, lorsqu'ils auront échappé à la discipline du feu, ce qu'amène forcément l'effervescence du combat? Les coups ne sont plus mesurés, la hausse n'est même plus réglée dans la hâte de tirer; que de balles perdues!

Quant au tir à répétition, dont la justesse est forcément très douteuse autrement que de très près, il n'est admissible que comme argument final, au moment de l'assaut ou contre une attaque inopinée. Mais encore faut-il admettre qu'il ait été empêché jusque-là et que les chefs soient restés maîtres du feu.

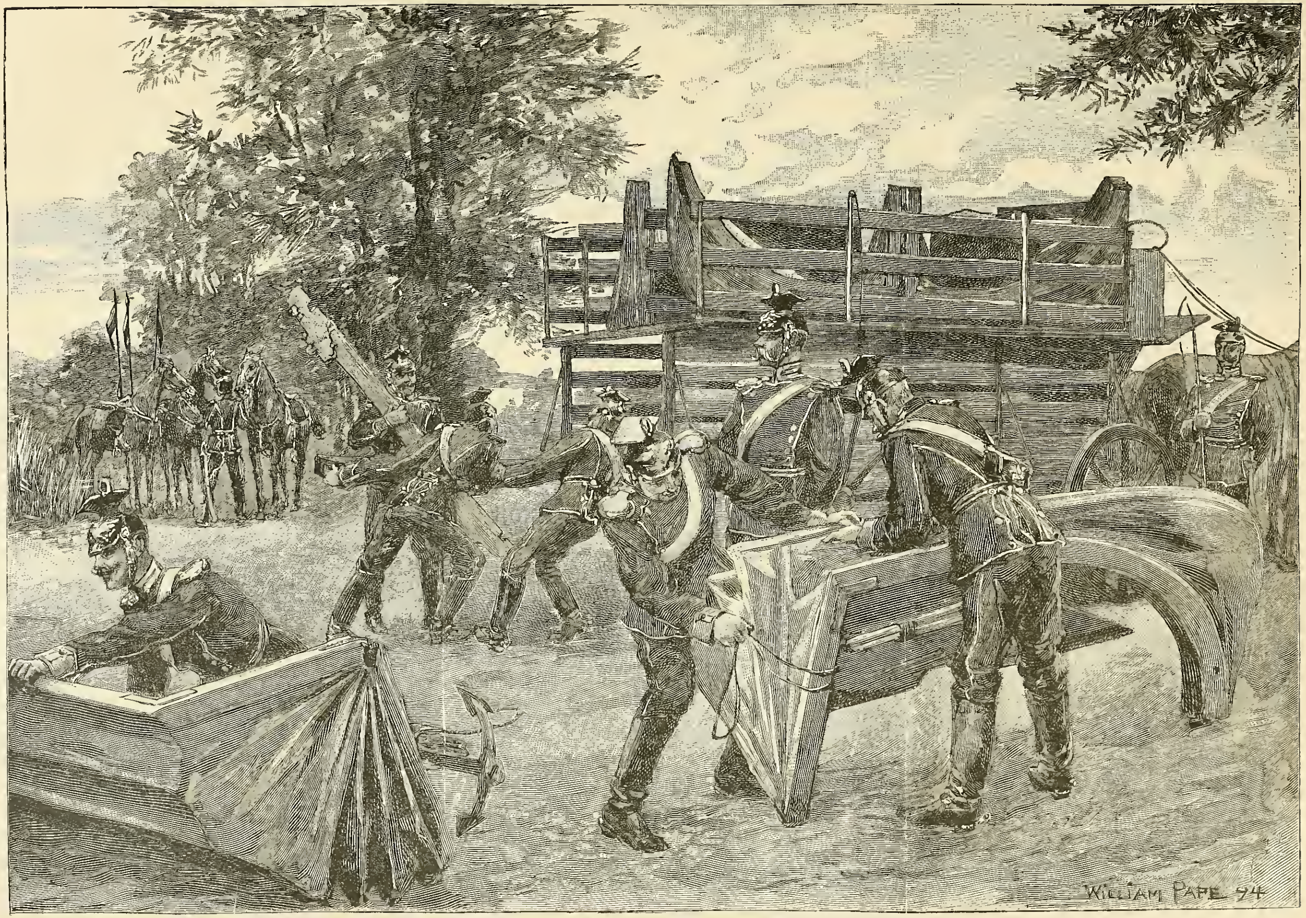
Aussi la discipline du feu s'impose-t-elle plus que jamais, non seulement pour obtenir des résultats, mais pour empêcher le gaspillage des munitions, encouragé par la longue portée des armes et la rapidité de leur chargement. Et cela sous peine de voir les troupes les premières engagées dépourvues de leurs munitions déjà épuisées au moment le plus critique de la bataille, et à la merci d'un ravitaillement fort difficile à opérer pendant le combat.

Les Anglais, en gens pratiques, ont adjoint à leur infanterie des mitrailleuses, à raison d'une par bataillon.

Cette *mitrailleuse d'infanterie*, système Maxim-Nordenfelt, se compose de 3 ou 5 canons de fusil, du calibre de l'ancien fusil d'infanterie Martini-Henry ($11^{mm}.43$), encastrés dans un châssis métallique.

Le nombre des coups tirés peut atteindre 100 par minute et par canon, soit 300 pour la mitrailleuse à 3 canons et 500 pour celle à 5 canons.

L'arme est montée sur un affût à roues qui peut être traîné soit par



Les bateaux repliables en usage en Allemagne pour la cavalerie.

un cheval, soit à bras par quelques hommes. Le poids total est de 450 à 500 kilos, suivant le modèle.

Ces mitrailleuses, qui ne représentent de fait qu'un plus gros fusil à répétition, sont en effet bien plus à leur place dans les rangs de l'infanterie que dans ceux de l'artillerie, car avec cette dernière elles ne pourraient pas combattre sur le même front que les autres pièces, ce qui d'ailleurs a eu sa démonstration douloureuse en 1870 et nous a déçus de tant d'espérances fondées sur ces engins.

Tandis qu'avec l'infanterie, elles peuvent décupler les résultats des salves, et mieux encore, aux grandes distances, procurer un tir plus sûr et plus efficace que le fusil, étant donné que leur affût immobile et non impressionnable offre une plus grande garantie de la visée.

Quant à la justesse du tir, avec les fusils de précision dont on fait usage aujourd'hui, elle est encore plus que par le passé sous la dépendance de l'appréciation des distances, qui doit rester le monopole des officiers. C'est encore là une condition de plus qui implique la discipline du feu; car le feu par salve, ainsi dirigé, seul peut prétendre à des résultats sérieux.

La rasance de la trajectoire est venue encore en décupler les avantages, en étendant les zones dangereuses, en multipliant par conséquent l'efficacité.

Toutefois il est à remarquer que les zones dangereuses sont d'autant plus étendues que l'objectif est plus rapproché. C'est là un argument sérieux contre le tir aux grandes distances, bien que les observations d'expérience fournissent une troublante contradiction à ce principe théorique.

On a remarqué, en effet, que si au champ de tir les résultats sont bien plus importants aux petites distances qu'aux grandes, il en est tout autrement en campagne. Et cela s'explique aisément : la différence des résultats au champ de tir provenant uniquement du jeu de la hausse relativement difficile, quoique précis, et de l'apparence plus minime du but à atteindre, le calme étant égal. Mais c'est le calme qui est la variante en campagne! Il diminue au fur et à mesure que l'adversaire se rapproche; le tir s'accélère d'autant plus, que le soldat dispose d'un fusil à tir plus rapide; le feu échappe à la direction des officiers.

Troublante en effet cette observation, si la rasance de la trajectoire ne venait rétablir l'avantage en faveur du tir à courte distance,

en fournissant des résultats considérables malgré l'irrégularité de la visée.

Cependant, si la rasance des nouvelles armes a cet avantage prodigieux de corriger l'erreur de la visée et de produire quand même des effets écrasants, c'est à la condition de savoir la manier.

Les zones dangereuses si avantageusement offertes par le nouvel armement varient d'une façon incroyable, suivant l'utilisation du terrain par le tireur : Deux tireurs ayant le même objectif, mais placés différemment, quoique à la même distance, peuvent avoir des différences de zones dangereuses de 75 pour 100. Tel réduira le danger pour son adversaire à un point, tandis que tel autre, plus habile à se placer, rendra son tir redoutable sur une profondeur de sept à huit cents mètres. Et les conditions du terrain ont des influences si contradictoires en apparence, que la recherche de la plus grande efficacité du feu est un problème très délicat, que les officiers seuls peuvent résoudre. Tant il est vrai que le perfectionnement des armes rend leur emploi beaucoup plus délicat, et impose à tous égards la discipline du feu pour la réalisation de l'effet utile.

Ainsi, contrairement aux idées communément admises, l'élévation du tireur au-dessus de son objectif, loin d'être un avantage, est un très grave inconvénient. Et il suffit qu'il soit exhaussé par le plus léger relief pour faire évanouir la rasance des nouvelles armes, ainsi que leurs nombreux et puissants ricochets.

Certainement, sur un terrain parallèle à la ligne de mire, la profondeur des zones battues est théoriquement et réellement considérable ; mais l'étendue de ces zones diminue dans des proportions extraordinaires dès que les tireurs ne se trouvent plus sur le même plan que la surface battue.

Par exemple, une différence de niveau de 0^m 20 entre le tireur et le but diminue de 11 pour 100 la profondeur de la zone battue. Une différence de 0^m 80 la diminue de un tiers; une différence de 4^m 80 la diminue des trois quarts.

Et, comme la zone dangereuse s'accroît à mesure que la distance diminue, les variations produites par les différences de niveau sont très faibles aux grandes distances et très considérables aux petites. En sorte que la rasance disparaît aux portées de combat, si faible que soit ce relief, qu'on appelle en terme technique « le commandement ».

Mais le commandement n'est pas le seul inconvénient. Si le tireur

est placé sur un terrain horizontal, se prolongeant par une pente ascendante sur laquelle se trouve son objectif, les zones dangereuses éprouvent les mêmes diminutions. Et ce sont les pentes ascendantes les plus faibles, celles auxquelles on est tenté de n'accorder aucune importance tactique, qui exercent la plus grande importance relative sur les effets en profondeur des feux.

En résumé, dès que les tireurs ne se trouvent plus, par rapport à l'objectif, sur un même plan, ce qui est le cas général à la guerre, ils ne produisent plus à peu près que des feux fichants.

Mais si les surfaces légèrement ascendantes par rapport à la ligne de mire ont la propriété de réduire la profondeur du terrain dangereux dans des proportions qui surprennent, par contre, les surfaces à faibles pentes descendantes amplifient cette profondeur d'une façon plus étonnante encore.

D'autre part, le terrain situé immédiatement en arrière d'une crête est rasé avec une extrême puissance par les feux éloignés. Avec les nouvelles armes, l'efficacité des feux peut s'étendre sur des zones de 700 à 800 mètres de profondeurs, en arrière des crêtes. De sorte que les troupes de réserve, pour éviter les projectiles, au lieu de se placer comme autrefois en arrière des crêtes, devront à l'inverse se placer légèrement en avant.

Cet aperçu des principales conditions, avantageuses ou néfastes à l'efficacité des feux, suffit à démontrer la difficulté de leur emploi avec les nouvelles armes, en apparence si prodigues d'avantages pour le tireur.

Et l'on voit que ces influences du terrain sur la variation des zones dangereuses ne sont pas moins intéressantes, au point de vue absolument opposé, c'est-à-dire au point de vue de l'adversaire qui sert d'objectif. Elles sont, en effet, tout aussi subversives pour les idées généralement reçues en matière de défilement, c'est-à-dire pour abriter les troupes des feux. Sans nous attarder plus qu'il ne faut à ces considérations, étant donné qu'il faut moins se préoccuper d'éviter les coups que de les rendre, il n'en résulte pas moins que les emplacements qui sembleraient les plus dangereux, et, inversement, ceux qui sembleraient les moins exposés, se trouvent singulièrement intervertis par ces données.

L'utilisation du terrain, l'art du défilement, ont pris une importance toute nouvelle avec les armes à tir rapide et à trajectoire très tendue.

Les Allemands se préoccupent beaucoup de cet aspect récent du combat, et, dans leurs grandes manœuvres, ils s'attachent avec le plus grand soin à instruire tous leurs officiers à cette utilisation du terrain, tant pour rechercher la plus grande efficacité des feux que pour éviter le plus possible les pertes dans les marches d'approche. Chez eux, comme chez nous, il y a quelques récalcitrants qui, sous prétexte d'offensive à outrance, et se targuant d'un mépris absolu du feu, comme si rien n'était changé, ont traité hautement ces préoccupations de « pusillanimes ». Certes, il y a de justes mesures, et, si nous ne sommes pas de ceux qui admettent les précautions exagérées, nous ne sommes point de ceux qui admirent les bravades irréfléchies. Or l'invraisemblance des batailles du temps de paix laisse trop d'importance à ces « héros de grandes manœuvres », qui veulent ériger en principes leurs froides audaces. Si les choses ne méritent pas qu'on s'en décourage, elles méritent du moins qu'on s'en préoccupe. La guerre future sera un jeu si serré, qu'il vaut bien la peine de ne pas laisser tous les atouts à l'adversaire.

Enfin, pour énumérer toutes les données du nouvel armement, il ne faut pas oublier l'importance de la vitesse initale.

Tout en étant un des auteurs de cette rasance de la trajectoire, elle procure au projectile ce pouvoir perforant qui, à partir de mille mètres déjà, est susceptible de traverser deux hommes l'un derrière l'autre.

Le dernier projectile inventé, celui de Gebler-Krnka, du calibre excessivement minime de 5 millimètres, donne des chiffres surprenants :

Une zone dangereuse de 937 mètres, avec tir à hauteur d'homme, une portée maxima de 5 400 mètres avec hausse, une pénétration de 45 centimètres dans une planche de sapin à cette distance, et un chiffre non moins important à relever : la possibilité de pourvoir le soldat de 330 cartouches au lieu de 140 pour un même poids de 4 kilogrammes.

La poudre sans fumée ne vient-elle pas aussi troubler les données du tir, en rendant plus difficile la vue de l'adversaire?

Pour toutes ces raisons, on en arrive à conclure, à l'inverse des avantages généralement attribués au nouvel armement, que le problème du tir est devenu plus difficile, et que les nouveaux fusils réclament une discipline du feu plus sévère que par le passé.

En résumé, par une contradiction singulière, le perfectionnement acharné du *matériel* de guerre a ce résultat inattendu d'accorder aujour-

d'hui, comme autrefois, la supériorité à l'armée la plus instruite et la plus disciplinée.

En effet, les nations qui entreront en lutte dans les guerres futures auront à peu de choses près des armes égales, et, l'influence du facteur armement disparaissant, la victoire ne dépendra plus que des deux facteurs moraux : le commandement et la discipline.

XXIII

INFANTERIE

Les approvisionnements en munitions en France et à l'étranger.

L'adoption du fusil à tir rapide a naturellement amené tous les esprits à se préoccuper de la consommation des munitions, et ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on compare les ressources de chaque armée en approvisionnements, et leur agencement pour alimenter la cartouchière du soldat sur le champ de bataille.

Avec le principe de rechercher dès le début la prépondérance du feu et d'agir coûte que coûte offensivement, il est aisé de prévoir que les premières troupes engagées au combat, surtout dans les grandes batailles, poussant toujours en avant, et par conséquent s'éloignant de plus en plus de leurs réserves d'approvisionnements, trop facilement portées au gaspillage des cartouches par le fusil à tir rapide, se trouveront fatalement entraînées à l'épuisement de leurs munitions, et se verront peut-être fort compromises, à un moment donné, par la difficulté de se ravitailler.

Il ne fait de doute pour personne que le feu de l'infanterie semble appelé à jouer un rôle décisif dans les prochaines guerres. C'est pour cela que toute la tactique de l'infanterie consiste, une fois le combat engagé, à renforcer constamment la première ligne de feu, en déversant dans ses vides tous les échelons de l'arrière. L'idéal serait d'avoir une ligne de tirailleurs écrasant son adversaire par une masse de plomb toujours croissante, sans avoir besoin de limiter la consommation des cartouches.

Car le moindre ralentissement du feu produirait naturellement une infériorité au point de vue des résultats effectifs, et, ce qui est plus grave encore, un affaissement moral qui serait pour l'ennemi le plus sûr garant de sa victoire.

Si la prépondérance du feu est recherchée, c'est pour conquérir l'ascendant moral qui assure le succès.

Non seulement il ne faut pas que l'infanterie soit exposée au milieu du combat à subir cet ascendant qui n'échappe pas au plus obscur soldat, quand il se voit dépourvu de cartouches en face d'un adversaire mieux approvisionné; mais si les troupes ont conscience que tout est prévu pour assurer en toute circonstance l'arrivée des munitions sur la chaîne des tirailleurs, leur moral sera considérablemeet relevé, la confiance décuplera leur valeur, et l'élan accroîtra leur aptitude pour l'offensive, qui seule permet d'obtenir des résultats décisifs?

Mais comment suffire à l'immense consommation de toute une armée engagée dans cette lutte pour la prépondérance du feu, et marchant, courant sus à l'adversaire.

Voilà pourquoi, par une singulière bizarrerie des choses, les nouvelles méthodes de guerre ont donné aux services auxiliaires une importance capitale et même tellement prépondérante, que l'on a plus à s'inquiéter aujourd'hui des procédés d'approvisionnements en vivres et en munitions, que des procédés de combat.

Certes, au point de vue des munitions, les ressources ont été prévues, et les cartouches disponibles pour alimenter la giberne du soldat dépassent certainement le chiffre de la consommation probable pour une journée. Mais l'homme serait surchargé à l'excès s'il avait à porter tout cet approvisionnement sur lui. On a très sagement agi en répartissant le nombre des cartouches qui lui sont attribuées en différents échelons de ravitaillement.

1° Cartouches portées par l'homme.

2° Cartouches portées par la voiture de compagnie.

3° Cartouches portées par les sections de munitions.

4° Munitions des parcs de corps d'armée.

5° Munitions des parcs d'armée.

En France, le soldat porte sur lui 120 cartouches, la voiture de compagnie en a 64 par homme, les sections de munitions en portent également 66 par hommes, et le parc de corps d'armée 47. Ce qui fait au total un approvisionnement de 297 cartouches par homme.



Cavalerie allemande au combat.

Le grand parc d'armée renferme encore d'autres réserves de munitions.

Le fantassin allemand porte sur lui 120 cartouches. Les cartouches sont, d'avance, placées dans des chargeurs, à raison de 5 par chargeur. Le poids total des munitions ainsi portées par l'homme est d'environ 4 kilogr. Pour chaque compagnie d'infanterie, la voiture à munitions de compagnie porte 9000 cartouches, soit 26 cartouches par homme, en comptant la compagnie à 250 fusils. Les 4 sections de munitions d'infanterie d'un corps d'armée transportent dans leurs 92 voitures à munitions, et à raison de 22500 cartouches par voiture, un approvisionnement de 2 070 000 cartouches, soit environ 64 cartouches par homme, pour un corps d'armée de 32000 fusils. L'approvisionnement total dans le corps d'armée normal représente donc à peu près 210 cartouches par fusil.

En Autriche-Hongrie, le fantassin porte lui-même 100 cartouches, disposées d'avance par 5 dans des chargeurs. Les voitures à munitions de compagnie portent chacune 9450 cartouches, soit 37 800 par bataillons, soit environ 40 cartouches par homme. Les sections divisionnaires de munitions portent environ 57 cartouches par homme, la section de parc en transporte 18. L'approvisionnement total dans le corps d'armée est donc en nombre rond de 215 cartouches par homme.

On compte en outre que le parc d'armée en fournit 26 par fusil, et le dépôt de munitions de l'armée 25. Soit un approvisionnement total de 266 cartouches par fusil.

Le fantassin italien portera lui-même 162 cartouches du nouveau fusil. — Les caissons de bataillon portent environ 20 cartouches par homme; les sections divisionnaires de munitions, 30; le parc du corps d'armée, 50, et le parc d'armée, 20. — L'approvisionnement total dans le corps d'armée est donc de 312 cartouches par homme.

Le fantassin russe porte lui-même 84 cartouches. Les voitures de munitions régimentaires portent 38 cartouches par homme, en comptant les bataillons à 1000 hommes. — Les parcs divisionnaires de munitions en transportent environ 52, et le parc d'artillerie de corps d'armée 10. — L'approvisionnement total d'un corps d'armée comprenant 32 batail-

lons de 1000 hommes représente donc, à peu près, 184 cartouches par homme.

Le fantassin belge porte sur lui 120 cartouches.

Le fantassin suisse porte sur lui 100 cartouches. Les caissons à munitions de bataillon, et les sections divisionnaires, transportent un approvisionnement de 100 autres cartouches par homme.

Le fantassin espagnol doit porter réglementairement 100 cartouches.

Le fantassin anglais doit porter lui-même 100 cartouches environ. — Les caissons de bataillon peuvent transporter environ 65 cartouches par homme; les fourgons à bagages, 20, et les sections de munitions, 77. L'approvisionnement, dans le corps d'armée mobilisé, est donc d'environ 262 cartouches par fusil.

On voit donc qu'au total, en comptant tous les approvisionnements en munitions du corps d'armée, c'est notre soldat qui a le plus grand nombre de cartouches à sa disposition.

Mais ce n'est pas là le chiffre important à considérer, parce que toutes ces ressources ne pourront évidemment pas aboutir à la cartouchière du soldat sur le champ de bataille, et c'est la consommation dans l'engagement qu'il faut supputer.

Il est de principe, — et cela par nécessité du combat actuel, qui doit être mené *crescendo,* — que les premières troupes engagées ne pourront pas être relevées, et devront par conséquent tenir tête au feu de l'adversaire pendant toute la durée de la bataille.

Or, en admettant que ces premières troupes n'ouvrent le feu qu'à 1000 mètres des positions ennemies, il faut bien compter une heure avant qu'elles soient rejointes par les troupes de choc, et une heure pour le combat d'abordage et la dispute de la position.

Mais puisque l'on admet que les troupes de deuxième ligne doivent organiser défensivement le terrain conquis par la première ligne, pour s'en faire des points d'appui en cas d'échec, il faut bien ajouter à ce décompte le temps moral nécessaire à la fortification de ces points. Et si la crise finale, l'assaut, s'annonce comme devant être très brève, à cause des effets meurtriers des armes à répétition à courte distance, le combat d'usure, d'autre part, n'en subira pas moins les fluctuations attardantes

qui sont la caractéristique constante de tous les combats préparatoires. En sorte que tout porte à croire qu'il faut fixer à trois ou quatre heures, au minimum, la durée de la bataille pour les troupes les premières engagées, en admettant encore qu'elles n'aient pas ouvert le feu avant 1000 mètres, ce qui est à rechercher, mais se réalisera difficilement.

Le nombre de cartouches dont elles disposent sera-t-il suffisant?

Combien en sera-t-il consommé dans ce laps de temps avec le fusil à tir rapide?

Quel calcul faut-il faire, si les circonstances amènent à ouvrir le feu de plus loin, si la direction du feu échappe aux officiers, si l'acharnement des partis prolonge la lutte au delà de ces limites?

Le combat d'usure, qui prépare l'attaque et protège la marche d'approche, peut-il seulement être apprécié comme durée et intensité du feu?

Ce sont ces questions un peu troublantes qui ont fait admettre dans toutes les armées le principe de pourvoir le soldat, dès le début de l'engagement, de toutes les munitions qui sont à sa portée.

Il était cependant une limite : la surcharge, le poids des cartouches ainsi déversées dans la cartouchière étant une importante question à considérer.

La difficulté de faire suivre les compagnies de leur voiture de munitions n'a pas été pour rien non plus dans la détermination prise d'en répartir le contenu entre les hommes.

Et d'après cette méthode, qui s'est généralisée, — comme tant d'autres, — dans toutes les armées, les soldats sont porteurs d'un nombre à peu près égal de cartouches.

Nos soldats en portent ainsi 180 sur eux.

Quant au réapprovisionnement ultérieur, pendant la lutte, il est très problématique. Les allées et venues des voitures des sections de munition sur le champ de bataille même sont, sinon impossibles, au moins très douteuses, et le transport des cartouches par des hommes isolés devant circuler sous la grêle des projectiles est également fort suspect.

Rien ne saurait mieux donner le sentiment des difficultés de cette tâche que la peinture qu'en a faite M. Jupin :

« Quand, par suite de l'épuisement de cartouches, les pourvoyeurs doivent se porter en avant, le combat est engagé dans toute son intensité; une grêle de projectiles s'abat non seulement sur la chaîne, mais encore bien loin en arrière, et cette zone, labourée par les balles et la



Armée allemande. Cuirassier.



Armée allemande. Hulan.

mitraille, les pourvoyeurs devront la traverser tout entière afin de remplir leur mission !

« Que se passera-t-il alors ?



Officier de cavalerie autrichien (petite tenue.)

« Dans sa prévoyance, le règlement prescrit avec insistance d'empêcher les soldats en tirailleurs, surtout au moment du danger, de trop s'écarter même pour profiter d'un abri, dans la crainte qu'ils échappent à la direction de leurs chefs. Cette situation, que le règlement cherche

à éviter, sera cependant celle des porteurs de munitions. Séparés de leurs camarades, à moitié isolés entre la chaîne et les caissons ou les troupes de réserve, livrés à eux-mêmes, ne se sentant plus sous l'œil de leurs gradés, n'étant plus soutenus ni par le contact de leurs voisins ni par la direction et les ordres des chefs, n'est-il pas à craindre que, dans des conditions aussi défavorables, ces hommes, pleins de bravoure et de courage dans les circonstances habituelles où l'ardeur du combat ne laisse aucune place à l'imagination, troublés en cet instant par l'émotion, perdant tout sentiment du devoir et poussés par l'instinct inconscient, mais si réel et si puissant de la conservation, ne s'arrêtent, n'hésitent à franchir une zone aussi dangereuse, et que, finalement, ils ne remplissent pas leur mission d'une façon complète.

« Toutefois nous devons admettre que de telles défaillances seront fort rares; il est même certain que la plupart des pourvoyeurs se porteront où le devoir les appelle, et qu'ils se dirigeront vers la chaîne sans trop se laisser émouvoir par le sifflement des balles, le bruit du canon, l'éclatement des obus ou les cris des blessés; car ce serait le commencement de la lâcheté et du déshonneur. Mais, à côté de ce danger moral par lequel ils ne se laisseront pas abattre, il existe des difficultés toutes matérielles bien autrement difficiles à surmonter.

« Lorsque l'ennemi apercevra à quelques centaines de mètres en arrière de la chaîne les porteurs de cartouches, qui n'auront pas toujours des fossés, des haies ou d'autres abris pour dissimuler leur marche, il est évident que, avec leurs jumelles, se rendant alors parfaitement compte de ce qui se passe, les officiers feront diriger sur eux un feu concentré, comme cela est déjà prescrit dans nos règlements à l'égard des attelages qui vont emmener une batterie ennemie en péril.

« Il est donc à craindre, comme nous voulons le prouver, que la plupart des pourvoyeurs, points de mire de l'ennemi, ne tombent avant d'avoir atteint le but qui leur est assigné, et qu'ainsi les munitions n'arrivent pas jusqu'aux tirailleurs. »

Et M. Jupin ajoute :

« Pour dégager le procédé actuel des obstacles qui l'entravent, on pourrait employer très avantageusement le chien militaire comme pourvoyeur. Inconscient de tout danger, mieux doué que l'homme pour la course, moins vulnérable que le soldat en raison de sa petite taille et

de sa plus grande vitesse, il franchirait aisément dans quelques secondes et sans être aperçu par l'ennemi, la distance qui s'étend des caissons aux tirailleurs. »

Les contrebandiers, en effet, arrivent facilement à dresser leurs chiens fraudeurs à un service analogue, que ces animaux exécutent avec une merveilleuse intelligence et au milieu de circonstances également pleines de périls.

Cette question du ravitaillement à l'aide des chiens dressés à cette besogne a été sérieusement étudiée en Allemagne, et les expériences toutes récentes qui viennent de se faire à Dresde ont fourni de prodigieux résultats. Des chiens amenés des quatre coins de l'Allemagne, et par conséquent ne connaissant pas les soldats avec lesquels ils furent employés, accomplirent de la façon la plus régulière leur besogne de ravitailleurs, malgré une fusillade et une canonnade intenses auxquelles ils parurent très accoutumés.

Préoccupés de la même question, les Américains, dont l'esprit inventif est légendaire, viennent d'imaginer une voiture démontable à un cheval pour le transport des cartouches d'infanterie sur le champ de bataille. Cette voiture se compose d'un cadre métallique, de chaque côté duquel se trouve une caisse à cartouches entourant la roue correspondante. Cette caisse peut s'en détacher avec la roue qu'elle entoure et fournir ainsi, grâce à deux paires de brancards, une sorte de brouette qui peut être traînée par deux hommes.

Chaque caisse contient 4000 cartouches.

En attendant, la ressource de ravitaillement la plus certaine sera encore celle des cartouchières des hommes tombés, et en somme il ne faut compter pour l'engagement que sur ce chiffre de 180 cartouches, dont nos soldats sont porteurs, chiffre jugé suffisant.

Les statistiques des dernières guerres franco-allemande et russo-turque sont déjà bien surannées pour être invoquées en pareille matière, mais elles n'en fournissent pas moins des chiffres propres à préciser cette question un peu bâtie sur pilotis.

Le 25e de ligne, dans la défense de Saint-Privat contre la garde prussienne, a brûlé 30 cartouches par homme en dix minutes.

D'une façon plus générale, dans les batailles du 16 et du 18 août 1870 devant Metz, l'infanterie française a brûlé 1551722 cartouches, ou en moyenne 13 par homme.

Les 10 bataillons de la division hessoise brûlèrent à la bataille de Saint-Privat, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit, 142 000 cartouches.

Le dernier volume de l'*Histoire des guerres* de 1870-1871, par le grand état-major allemand, fait connaître que l'armée allemande a consommé pendant cette guerre 30 000 000 de cartouches, ce qui fait 64 par fusil.

Le 2e corps bavarois brûla dans toute la campagne 2 050 260 cartouches, ou 91 par fusil. Cette consommation semble être le maximum de ce qu'ont brûlé les corps d'armée allemands.

En ce qui concerne l'armée française, sa consommation totale en munitions a été tellement influencée par les pertes résultant de son nombre colossal de prisonniers et les capitulations des places fortes, qu'on pourrait en induire des conclusions fausses.

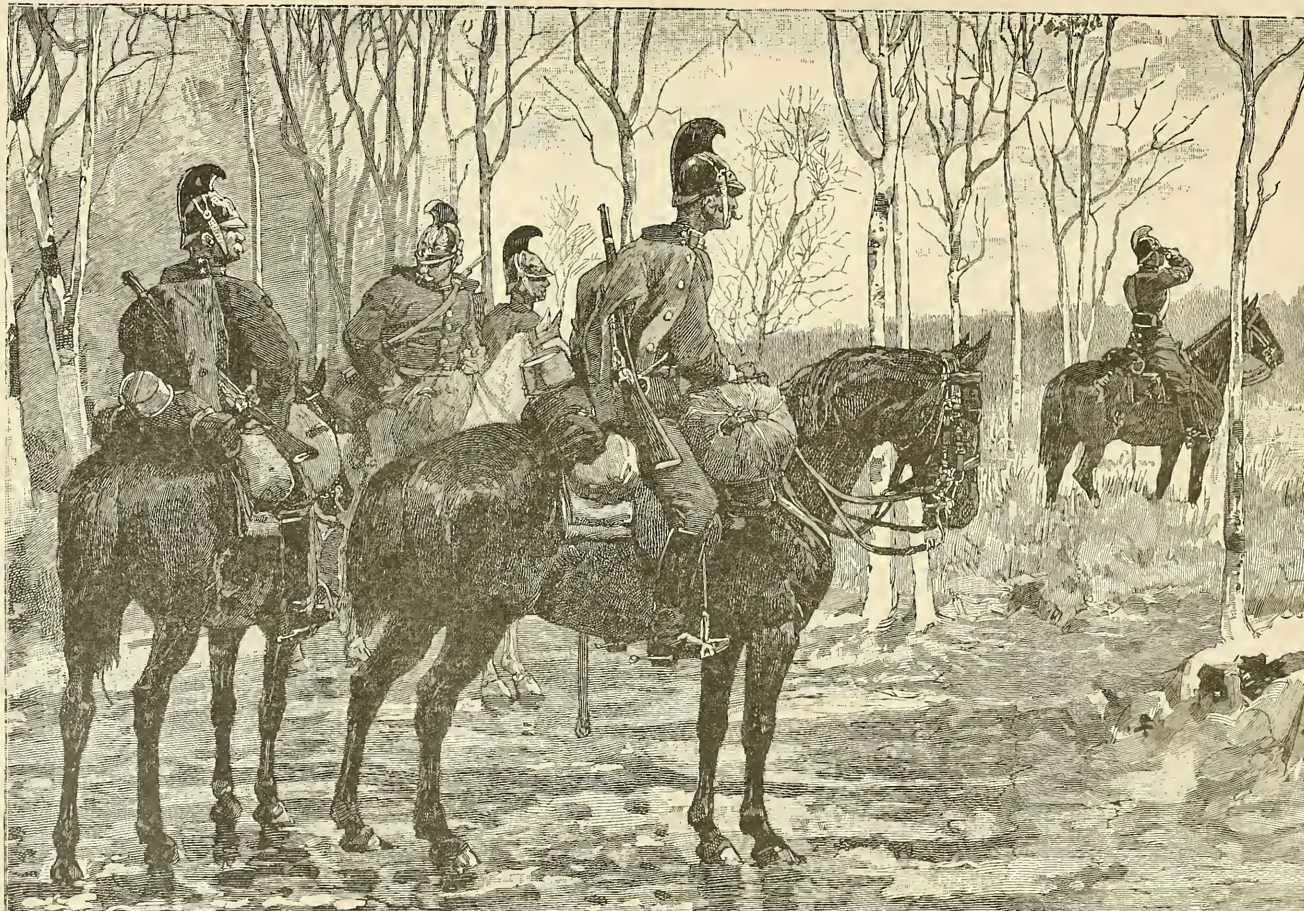
Si dans la guerre de 1870 l'influence prépondérante du feu s'est établie comme principe primordial de la nouvelle tactique, ce principe s'est encore plus affirmé dans la guerre russo-turque de 1877-78. Et, de plus, la question des feux à grandes distances comme celles du tir de vitesse, dont les Turcs ont tiré des résultats si considérables, se sont posées comme des procédés de feu, non seulement intimidants pour l'adversaire, mais tellement efficaces au point de vue des résultats matériels, que le général Todleben a écrit dans ses rapports :

« Le feu de l'infanterie turque projetait une grêle de balles à une distance de plus de deux kilomètres. Les efforts les plus héroïques de nos troupes restaient sans résultat, et des divisions de 10 000 hommes se trouvaient réduites à un effectif de 4 à 5 000 hommes.

« Dans les tranchées de Plewna, chaque soldat turc avait 100 cartouches sur lui, et, à côté de lui, une caisse de 500 cartouches. Il tirait sans discontinuer. »

Les Turcs employaient des animaux de bât portant 2 000 à 2 500 cartouches. Certains bataillons avaient 60 mulets portant l'approvisionnement à 120 ou 150 000 cartouches.

Si les exemples de la guerre russo-turque faisaient pencher pour les feux à grandes distances dont les Turcs ont recueilli de si grands avantages, il faut du moins observer que ces avantages furent dus principalement au mauvais réglage du tir, qui avait pour conséquence, assez subversive, de multiplier les zones dangereuses.



Patrouille de dragons autrichiens.

Ce résultat peut d'ailleurs être pris comme exemple, pour engager les officiers qui dirigent le feu à se servir du même procédé, en réglant le tir de leur troupe à des hausses différentes, comme le fait l'artillerie pour arroser le terrain de ses projectiles.

La consommation des cartouches dans les batailles de l'avenir est, en somme, très difficile à évaluer, tant elle sera dépendante des circonstances.

En tout cas, elle devra être soigneusement mesurée par les chefs, qui devront garder le plus longtemps possible la direction du feu, tant pour éviter le gaspillage des munitions que pour régler le tir.

XXIV

LE COMBAT D'INFANTERIE

Malgré l'importance acquise à l'artillerie, l'infanterie est toujours la reine des batailles, et dans le combat, dans la lutte pour la victoire, la cavalerie comme l'artillerie ne sont que ses auxiliaires. Aussi sa tactique est-elle la question qui préoccupe le plus l'opinion militaire.

En présence des terribles engins de guerre dont les armées disposent aujourd'hui, en présence de leurs effets destructeurs, dont il faut faire assurément une des principales données du problème des batailles de l'avenir, deux courants d'idées absolument opposées sont nés, qui ont divisé en deux camps les esprits dirigeants.

Les uns, préoccupés avant tout d'éviter les pertes, se sont déclarés partisans exclusifs de la défensive, prônant la fortification de champ de bataille comme un procédé indispensable pour se couvrir contre le feu de l'adversaire. Et ceux-là n'admettent le mouvement en avant que par un véritable cheminement de guerre de siège, dans lequel ils font même intervenir l'artillerie de gros calibre pour réduire les *fortifications* des réserves ennemies.

Les autres, méprisant la tempête des projectiles qu'il faudra toujours affronter pour arriver au corps à corps, se sont faits les partisans de l'offensive quand même, par horreur de la passivité, par confiance dans la bravoure, qui a été le secret de tant de succès. Et ceux-ci, arguant que le mouvement est le plus sûr moyen d'échapper à l'efficacité du tir ennemi, prônent la marche en avant comme le meilleur procédé d'intimidation, avec l'intention résolue de brusquer la crise finale, l'assaut, qui décide du sort de la bataille.

Ces tendances, quoique diamétralement opposées, partent cependant d'un même principe, universellement admis d'ailleurs comme base du combat de l'avenir : la recherche de la *prépondérance du feu.*

Les uns et les autres, guidés par cette double préoccupation *d'éviter le plus possible les pertes et de causer le plus de dommages à l'adversaire,* ne se sont divisés qu'en accordant plus d'importance à l'un des termes de la proposition au détriment de l'autre.

Un juste milieu semblait donc la plus logique entente de ce double but. Aussi ce moyen terme a-t-il rallié tous les esprits hésitants, qui ont passé pour les plus sages en fondant l'école de l'offensive expectante ou de la défensive active : véritable théorie du clair-obscur, qui n'a de valeur qu'au point de vue spéculatif, cas particulier qui ne peut se généraliser, expédient qui ne peut s'ériger en principe.

A la guerre, les moyens termes sont à rejeter, on ne peut en espérer aucun résultat sérieux. Tout ce qui donne prise à l'indécision est sans effet; les grands moyens, fortement voulus, seuls réussissent.

La théorie de l'offensive expectante, ou de la défensive active, ne peut s'appliquer qu'à une phase de transition dans le combat : le moment où la marche en avant est suspendue dans l'attente des échelons de l'arrière pour concourir à l'assaut, à ce moment où le terrain se dispute avec le plus d'acharnement par le feu, à ce moment où la distance des adversaires leur permet d'user d'un tir dans toute son efficacité, à cette phase que l'on peut qualifier, par excellence, de *combat d'usure,* véritable expression de l'offensive expectante.

Reste donc à décider seulement lequel a raison, du parti de la défensive ou de celui de l'offensive.

Un premier argument, qui, pour être brutal, n'en est pas moins à consulter : la statistique établit que la défensive a toujours coûté plus de pertes que l'offensive. Il condamnerait donc les partisans de la défensive par leur propre argumentation, puisque leur objet principal est d'atténuer les pertes.

Et d'ailleurs, à ne considérer que le résultat visé, comment la défensive peut-elle espérer la victoire autrement que par la destruction matérielle de l'adversaire, ou tout au moins par son amoindrissement excessif?

Certainement, les jeunes troupes sont plus solides derrière des fortifications qu'en rase campagne; on court moins de risques derrière des tranchées qu'à découvert, etc. Mais accorderait-on toutes sortes d'avan-

tages à la fortification de champ de bataille, on est forcé de s'incliner devant cette réplique irréfutable : que le réglage du tir est d'autant plus facile, et, partant, les effets destructeurs du feu d'autant plus considérables, que l'objectif est immobile.

L'offensive, au contraire, peut saisir l'avantage sans même avoir infligé à l'adversaire ces dommages matériels qui sont le résultat de tant de conditions avantageuses si difficiles à réaliser en pratique, mais par le seul ascendant moral, le véritable, le seul moyen de conquérir la victoire.

Donc, la défensive, sauf pour la garde de certaines positions, pour la protection de certains mouvements de troupes, dans l'attente d'un concours de circonstances avantageuses, semble à rejeter. Et, des deux partis à prendre, celui qui a le plus de chances de succès est certainement le parti de l'offensive, parce qu'il exploite l'énergie et l'audace, et que, malgré tous les engins destructeurs, c'est avec la force morale qu'on bat l'ennemi, serait-il blindé.

En France, on en a adopté le principe. Il s'imposait, car l'offensive est dans le caractère français. C'est le principe naturel de notre tactique nationale; il a été le talisman de toutes nos victoires passées.

La fortification de champ de bataille, pour n'être plus la base primordiale du combat, n'en a pas pour cela été condamnée sans rémission; mais elle apparaît à sa juste place, surgissant en arrière des premières lignes, par les soins des troupes qui progressent derrière elles, comme point d'appui de prévoyance pour les recueillir au cas où la victoire se refuserait à couronner la bravoure.

Alors l'échec ne serait pas irréparable. Grâce à ces refuges, les troupes pourraient se reformer pour un nouvel effort, et reprendre encore une fois l'offensive pour violenter la fortune.

Les idées que nous venons d'exposer ne sont pas absolument spéciales à la France. Toutes les nations sont trop préoccupées de leur situation respective au point de vue militaire pour laisser passer sans discussion les polémiques qui naissent en quelque pays que ce soit de l'Europe, et de ces rivalités est née une espèce d'uniformité non seulement au point de vue de l'armement, mais aussi bien de la tactique, avec des différences presque insensibles même dans les procédés.

Les armées actuelles sont du reste constituées à peu près de la même façon : de jeunes troupes dont l'instruction est très sommaire, comparativement aux anciennes armées. Il a donc fallu, pour régler leur

emploi à la guerre, se préoccuper encore plus de leur qualité morale que de l'adaptation du mode de combat aux progrès de l'armement. Or il est à remarquer qu'après une réaction excessive contre l'ordre serré, au lendemain de 1870, on en est revenu aujourd'hui à des formations aussi denses, si ce n'est plus denses, que pendant les guerres de la Révolution.

Et notre nouveau règlement d'infanterie a plus d'un point d'analogie avec le règlement de 1791, qui se résumait, pour la marche du combat, en un rideau de troupes légères engageant la lutte, suivi de près par les colonnes d'attaque.

Pourtant que n'a-t-on pas écrit après la guerre franco-allemande contre les formations épaisses, qui avaient été, disait-on, la cause de nos désastres, en présence du nouveau fusil à tir rapide!

Que ne devrait-on pas dire sur ce chapitre, aujourd'hui que les effets destructeurs du tir sont bien autrement importants!

Les idées n'auraient-elles de valeur que par l'argumentation qui les met en scène?

On se rappelle tout le flot d'encre qui fut répandu par les tombeurs de Napoléon Ier à seule fin de démontrer que la tactique de notre éminent capitaine était chose surannée et à jamais passée dans le domaine de la légende.

Et voilà qu'après des fluctuations bien contradictoires, on en vient à proposer, pour le moment de l'assaut, une ligne plus dense que jamais; puisque, d'après les fronts de combats adoptés, il y aurait à ce moment dix hommes par mètre courant..., si tout le monde arrivait intact.

Le calcul est le même chez toutes les nations européennes.

Mais il demeure implicitement admis qu'à ce moment il y aura à défalquer les neuf dixièmes de pertes, c'est-à-dire qu'en moyenne il y aura un homme sur dix restant debout. De sorte que de toute cette densité il ne subsistera, au moment de la crise, rien de plus que ce rang de tirailleurs qui est la formation de combat primordial, et que toutes les lignes successives ont pour mission d'alimenter de leur contingent.

Assurément ceci ne peut être qu'une figure démonstrative, car les chances du combat auront épargné certains points, tandis que d'autres auront subi plus particulièrement le désastre, et finalement, au lieu de la ligne mince du début, ce seront des paquets d'hommes plus ou moins épais et se coagulant au lieu de s'éclaircir, au moment de l'assaut.

Mais il n'en reste pas moins avéré que jamais, depuis l'invention des armes à feu, il n'y a eu un plus grand nombre d'hommes destinés à combattre sur un front plus restreint.

Qu'on l'entende ainsi qu'on le voudra, c'est le but du corps à corps qui le commande, et l'atroce calcul de la part du feu qui l'impose.

Une grave question se posait encore plus impérative que toute autre, à savoir : comment devaient marcher les lignes successives, destinées à renforcer la première, à s'y déverser, à la pousser en avant. Avec les terribles effets de l'artillerie à partir de 3000 mètres, et de la mousqueterie à partir de 1200 mètres, ne devaient-elles pas abandonner toute formation profonde pour s'étendre au plus tôt?

Il faut songer qu'à partir de 1100 mètres la balle du fusil traverse déjà deux hommes. Aussi la première ligne, qui suit ses éclaireurs et qui compte les rejoindre à environ 1000 mètres de l'ennemi pour engager le premier combat, doit-elle, dès qu'elle arrive à 1500 mètres, quitter la formation en petites colonnes qui lui permettait d'utiliser les défilements du terrain pour s'avancer le plus possible à l'abri des vues de l'ennemi? A ce moment elle se forme sur deux rangs, à files ouvertes, pour laisser des passages aux balles, et presque aussitôt après elle s'étend sur un rang.

Les autres, pour les rejoindre, devront-elles s'étendre aussi?

Le bon sens disait oui, et ce fut la base de l'école des lignes minces successives, d'une série de lignes de tirailleurs, pour ainsi dire, devant venir se fondre dans la première. Mais les inconvénients d'un pareil dispositif sautent aux yeux : difficulté de direction et insuffisance de force en profondeur, contre lesquels proteste la nécessité de choisir un ou plusieurs points d'attaque, solution de tout engagement.

Aussi a-t-on adopté en France les formations suivantes pour les différentes lignes se présentant successivement au combat :

En avant, quelques éclaireurs, environ 16 par compagnie de première ligne, précédant les premières troupes de 5 à 600 mètres. Ces seize hommes se partagent le front de combat de la compagnie d'environ 130 mètres. Mais au lieu de se répandre sur une seule ligne, qui serait bien clairsemée, ils sont plutôt par petits bouquets, pour être mieux dans la main des gradés qui les dirigent. Véritables éclaireurs du terrain, ils sont chargés de le dégager par leur feu, et pour cela sont choisis parmi les meilleurs tireurs, parmi les soldats les plus alertes, et surtout parmi les plus experts dans l'appréciation des dis-

tances, car ils ont à faire usage de feux individuels, bien que leur groupement ait principalement pour but de leur fournir la direction d'un gradé, et aussi d'augmenter l'effet de leur tir en le transformant en tir par petites salves, le seul procédé efficace à grande distance.

De tout temps, l'infanterie a éprouvé la nécessité de s'éclairer durant ses marches d'approche; mais les perfectionnements apportés dans l'armement, et surtout l'absence de la fumée, qui dessinait autrefois les lignes de défense, ont rendu ce besoin plus impérieux encore.

Les éclaireurs sont non seulement des agents de reconnaissances, mais encore une sorte de rideau offensif. Ils ne doivent pas se borner à éclairer le terrain, ils doivent de plus, par leur feu, faciliter l'accès du champ de bataille aux troupes qu'ils précèdent :

Derrière eux s'avancent, sur une profondeur de 2000 mètres, trois lignes d'infanterie, échelonnées de 500 en 500 mètres, et marchant en colonnes ouvertes pour profiter des couverts du terrain.

D'abord la ligne de combat. Puis les réserves de bataillons complétant avec elle la première ligne.

Ensuite les bataillons de la deuxième ligne.

Enfin la troisième ligne.

Mais voici les éclaireurs arrivés à 900 mètres des positions de l'ennemi; ils s'arrêtent, pour se laisser rejoindre par la ligne de combat. Celle-ci, qui a marché jusque-là en petites colonnes, par section, se trouvant maintenant à 1400 mètres de l'ennemi, se déploie sur deux rangs à files ouvertes, et, à 1100 mètres, sur un seul rang.

Jusqu'à présent il ne s'est agi que de marcher, de s'approcher de la position ennemie. La formation adoptée convenait à une situation où l'infanterie ne pouvait faire usage de son feu, tout en ayant à se préserver le mieux possible de celui de l'artillerie adverse. Les hommes dans le rang n'avaient qu'à suivre leurs officiers, et pouvaient le faire facilement dans n'importe quel terrain.

La situation est changée. Puisque les éclaireurs ne peuvent aller plus loin, puisque la position occupée par l'ennemi devient visible et que la portée des armes s'y prête, la conquête du terrain va se faire peu à peu et à l'aide du feu.

Comment exécuter ce feu dans les meilleures conditions de rendement?

Il faut assurer la consommation utile des munitions, c'est-à-dire régler le tir en portée et en quantité, n'employer le feu que s'il peut

produire de l'effet, et faire la balance entre la consommation de munitions et les résultats qu'on peut s'en promettre.

On ne peut y arriver que par le feu collectif conduit par salves.



Officier de dragons autrichiens.

Les feux de salve seuls permettent la concentration du feu sur un point déterminé; seuls ils offrent des chances d'observation des points de chute, et par conséquent le réglage du tir; seuls ils donnent l'intensité du feu, l'interruption et la reprise de son emploi à la volonté du chef.

Pour éviter toute chance de confusion, les sections sont séparées par des intervalles de quelques pas. Le chef de bataillon a indiqué

l'objectif à atteindre. Les capitaines prescrivent le point à viser et la hausse à prendre. Chacun d'eux dispose ainsi, pour ainsi dire, de quatre armes lançant chacune 50 à 60 balles, et qui sont en quelque sorte tirées par les quatre chefs de section, sur son indication donnée à la voix ou même au geste.

Pourquoi avoir depuis quinze ans perfectionné l'étendue du tir jusqu'à 2000 mètres, si c'est pour ne s'en servir qu'à partir de 800 à 900 mètres?

C'est parce qu'aux grandes distances l'efficacité du tir est très douteuse, et que l'on doit marcher le plus longtemps possible en avant pour affirmer cette offensive qui seule peut procurer le succès.

Certes, une troupe qui saurait marcher sous le feu de l'adversaire jusqu'à 500 mètres en terrain découvert, sans brûler une amorce, aurait les plus grandes chances d'enfoncer la position.

Toutefois ce ne serait pas parce qu'elle aurait économisé son feu, mais bien parce qu'elle aurait un tel ascendant, qu'elle aurait démoralisé d'avance l'ennemi.

Pourquoi alors ne le tenterait-on pas? Pourquoi ne pas continuer à progresser? Le combat va-t-il donc prendre une autre physionomie, à partir de ce moment; et l'offensive, tant prônée, va-t-elle s'enrayer une fois arrivée à ce point? Est-ce donc indispensable d'en passer par ce combat d'usure?

C'est d'abord qu'il faut donner le temps aux autres échelons de rejoindre, pour concourir à l'assaut, à l'artillerie le temps de faire son œuvre et de préparer l'attaque, et aux chefs de choisir les points à assaillir.

Mais aussi pourquoi ces feux mesurés avec tant de parcimonie?

C'est pour éviter le gaspillage des munitions.

C'est aussi parce qu'à cette distance de 1000 mètres l'homme ne voit encore au bout de son fusil qu'un objectif impersonnel, tel qu'une haie, une lisière de bois, etc.; il n'éprouve pas encore le besoin de choisir son point de visée, il se rend compte que son tir ne peut pas avoir d'effet personnel. Le bruit strident de la salve lui en impose davantage, et il sent néanmoins qu'il apporte son concours dans un effort commun.

En attendant, le terrain conquis doit être conservé et défendu par le feu.

Puis la marche de position en position va alterner avec le feu. Elle est exécutée soit par une ligne entière de bataillon, soit par échelon de

compagnie, le feu de la compagnie en position protégeant celle qui se porte en avant.

Chaque fois que la marche est reprise, les officiers se replacent en avant de leur troupe pour la guider.

On admet comme possible, pour les compagnies en première ligne, d'arriver avec leurs seules forces jusqu'à 500 mètres de l'ennemi.

C'est aussi le moment où l'artillerie cesse de pouvoir tirer par-dessus l'infanterie.

La préparation doit être terminée, l'attaque générale va commencer.

Jusque-là, les compagnies de réserve du bataillon ont suivi dans les formations les plus favorables pour se soustraire au feu, généralement par le flanc, et se sont rapprochées de la ligne de combat.

Si elles ne peuvent être abritées, elles se maintiennent à 300 mètres environ en arrière des ailes ou des intervalles de la ligne.

Est-ce par oubli qu'on laisse encore à ce moment les compagnies de réserve en formations denses, lorsqu'à la même distance on prescrivait à celles de première ligne d'éviter les dégâts de la mousqueterie en se déployant sur un rang? Le danger n'est-il pas le même pour celles-ci?

Non, car c'est la ligne de combat qui absorbe l'attention principale de l'ennemi, et qui est son principal objectif. Et d'ailleurs les compagnies de réserve vont s'y mélanger en se fractionnant dès qu'elles vont l'avoir rejointe.

C'est vers 500 ou 400 mètres que commence l'attaque générale proprement dite.

A ce moment, l'artillerie a terminé sa préparation ou ne peut plus l'achever; la ligne de combat, pour continuer à progresser, a besoin d'un coup d'épaule, les compagnies de réserve viennent le lui donner.

C'est aussi vers cette distance que le feu cesse d'être conduit par salves, et à cela il y a plusieurs raisons :

D'abord il faut que la cessation du tir de l'artillerie soit suppléée par un feu de mousqueterie plus nourri.

En second lieu, les hommes sont dans un état de surexcitation qui rend difficile, sinon impossible, la continuation d'un feu méthodique au milieu du vacarme de la bataille.

En outre, à ce moment, l'ennemi est aperçu distinctement par les tireurs.

Et enfin, pour commander des salves, il faut des chefs, et un certain nombre manquera déjà.

Donc, pour des raisons morales ou matérielles, le feu devient individuel et se transforme en feu rapide.

En passant au feu rapide, la baïonnette est mise au bout du canon.

Ce n'est pas seulement en vue de l'assaut qu'on se propose de donner prochainement, c'est pour pouvoir repousser une contre-attaque sans interrompre le feu.

On obtient ainsi l'avantage d'abaisser mécaniquement le tir, qui a une tendance à être trop haut, en ajoutant un poids au bout du fusil et en déplaçant par ce moyen le centre de gravité de l'arme.

C'est enfin pour donner confiance au combattant et lui montrer l'assaut comme promis.

Les compagnies de réserve sont alors jetées sur la ligne de combat par fractions ou tout entières. Chaque renforcement doit procurer l'enlèvement de la partie de la ligne voisine.

Cette poussée produite, la ligne s'arrête et reprend le feu rapide.

Un nouveau renforcement amène un nouveau bond.

En estimant à environ 50 mètres l'amplitude moyenne des bonds, on voit qu'en quatre bonds les bataillons pourront être amenés à 150 mètres ou à 200 mètres de la position.

Pour renforcer, les compagnies ou fractions de compagnies de réserve se portent sur les intervalles que présente la ligne de combat soit au centre, soit aux ailes des bataillons.

Cette phase de la lutte doit être courte et menée avec la plus grande vigueur.

Les bataillons de deuxième ligne, attentifs à la marche du combat, se sont rapprochés progressivement et, s'il est nécessaire, ont concouru au renforcement.

A cette distance, la ligne de combat exécute le feu à répétition.

Les fractions des compagnies de réserve qui pourraient être encore disponibles, au besoin les bataillons de deuxième ligne, rejoignent la ligne de combat pour l'entraîner à l'assaut.

Jusque-là le chef de bataillon a évité de former la ligne de combat sur deux ou plusieurs hommes de profondeur, s'il n'y a pas d'abris favorables, car c'est entre 1000 et 400 mètres que les balles produisent leur effet le plus effroyable.

A partir de 1100 mètres, deux hommes étant mis hors de combat par la même balle, et ce chiffre d'hommes atteints s'augmentant à mesure que la distance diminue, il est clair que ce serait une faute

de mettre les hommes sur plusieurs épaisseurs, puisque le premier rang ne forme plus bouclier pour les rangs suivants comme autrefois.

Donc, jusqu'à l'assaut, il importe de mettre en ligne sur le front de combat du bataillon le plus grand nombre possible de fusils, mais sur un rang seulement.

A l'instant où nous en sommes du combat, au moment de donner l'assaut, le facteur moral va jouer le rôle capital dans l'attitude des troupes. Tout ce qui peut concourir à le grandir doit être employé. Cette considération doit donc primer toute autre.

La première ligne est parvenue à 150 ou 200 mètres de la position ennemie; si le défenseur n'abandonne pas le terrain, il faut le lui arracher.

Chaque bataillon de première ligne est tout entier en ligne; il exécute le feu rapide à répétition pendant lequel les troupes de choc s'avancent et vont, par leur impulsion, entraîner toute la ligne.



Cuirassier du roi (Italie).

Dans quelle formation se présenteront ces troupes de choc?

Sans vouloir la fixer d'une manière absolue, les nouveaux règlements recommandent l'emploi de petites colonnes disposées en lignes avec intervalles de déploiement.

Dans cette période du combat, le feu de la défense est réparti uniformément sur tout le front, et ces colonnes espacées sont moins atteintes que les lignes déployées successives. D'autre part, elles sont plus maniables, ne se mélangent pas avec la ligne de combat et peuvent se déployer facilement dans diverses directions pour faire face à une contre-attaque.

Préalablement à l'assaut, les points situés en avant de la position de l'ennemi, enlevés par la première ligne, ont été mis en état de défense par la deuxième ligne.

La troisième ligne a fourni les troupes chargées de l'attaque de flanc. Le reste constitue la réserve générale.

Les troupes chargées de l'attaque de flanc ont dissimulé leur marche

le plus longtemps possible, en adoptant les formations qui répondaient le mieux au terrain.

Dès qu'elles sont à hauteur de l'aile ennemie qu'elles doivent attaquer, elles prononcent vigoureusement leur mouvement.

Leur entrée en ligne est le signal de l'assaut général.

Les tambours et les clairons battent et sonnent la charge; tous les officiers et les gradés se portent en avant de la ligne et l'entraînent d'abord au pas de charge, puis, à quelque 50 mètres de la position, la lancent au pas de course au cri de : « En avant à la baïonnette! »

Pour que l'assaut ait chance de réussite, il faut qu'il soit mené avec autant d'ordre que peut en comporter l'état d'une troupe à un pareil moment. Il faut que les cadres payent de leur personne non seulement pour montrer l'exemple de l'intrépidité, mais pour empêcher les allures folles et le désordre.

Il faut songer à l'énorme poids qui écrase les épaules du fantassin. Si on laissait la troupe s'élancer au pas de course dès le signal de l'assaut, le souffle lui manquerait avant d'aborder l'ennemi.

En outre, ce n'est pas le tout d'aborder l'ennemi, il faut le contraindre à lâcher pied; une fois la lisière conquise, il faut le poursuivre dans l'intérieur de la position, l'en chasser, s'établir soi-même sur la lisière opposée et déjouer par le feu un retour offensif.

Il est donc de la plus haute nécessité d'entretenir l'ordre et d'empêcher un épuisement prématuré des forces physiques des hommes.

Si l'assaut réussit, la ligne de combat gagne un emplacement favorable pour poursuivre l'ennemi de ses feux avec l'aide de l'artillerie, qui a accompagné l'assaut.

Les troupes de deuxième ligne qui ont servi à donner le choc, et qui sont à rangs serrés, restent prêtes à se porter en avant ou à faire face à un retour offensif.

Les fractions de la troisième ligne qui n'ont pas été engagées et toute l'artillerie sont portées sur les positions conquises pour briser les dernières résistances, suivre vivement l'ennemi, l'empêcher d'occuper une nouvelle position et aussi pour donner aux troupes qui ont combattu la possibilité de se reformer en vue d'un nouvel effort.

Si l'assaut ne réussit pas, l'artillerie et les fractions non engagées de la troisième ligne protègent le mouvement rétrograde momentané, et après une nouvelle préparation par le feu, l'attaque est renouvelée avec la plus grande énergie.

Ainsi s'exprime le règlement de l'infanterie française qui n'admet pas en principe, et avec raison, qu'un premier assaut infructueux fasse renoncer à la ferme volonté de vaincre et à la possibilité de tenter un nouvel assaut.

Il faut, en effet, considérer que dans un assaut général toutes les parties de la ligne n'obtiendront pas le succès au même degré.

Sur certains points, il faut même admettre qu'il y aura échec partiel. Mais, comme il est impossible au combattant de se rendre compte à ce moment d'autre chose que de ce qui le touche lui et ses voisins immédiats, il faut qu'il se persuade que son échec est local et que les autres troupes ont été plus heureuses.

Il faut donc reculer, et non battre en retraite.

C'est généralement d'un dernier couvert qu'on se sera élancé à l'assaut, il suffit d'y revenir, de s'y reformer promptement et de s'y mettre en mesure de renouveler l'effort.

Le défenseur, après avoir repoussé le choc, cherche plutôt d'abord à se maintenir en position qu'à suivre l'assaillant qui recule. Craignant un piège, il se contente de le reconduire à coups de fusil.

Mais s'il a fallu toute l'intrépidité des cadres pour enlever les troupes à l'assaut, il leur faudra déployer encore plus d'énergie pour limiter ce retour en arrière à un simple mouvement de recul.

Ici encore, si des batteries sont venues prendre position auprès de l'infanterie à l'instant précédant l'assaut, après avoir contribué à redonner un coup de fouet à l'élan qui aura porté la ligne de combat sur la position, elles serviront par leur présence, leur immobilité et leur feu, à arrêter à la fois le mouvement rétrograde de l'assaillant repoussé et la contre-offensive de l'ennemi.

Enfin elles concourront à la nouvelle préparation d'un deuxième assaut.

Dans le cas où il y a nécessité d'abandonner le champ de bataille, les positions préalablement reconnues, étudiées et fortifiées, au cours de la marche en avant, par les bataillons de deuxième ligne, sont successivement occupées. L'artillerie et la cavalerie protègent le mouvement de retraite qui se fait sous le couvert d'une arrière-garde chargée de sa protection par une série de combats de positions échelonnées.

Cette arrière-garde est aidée dans sa mission par la cavalerie qui surveille les mouvements de l'ennemi, par l'artillerie qui appuie de ses feux le mouvement rétrograde, et par le génie qui organise défensivement

les points d'appui successifs et prépare les destructions nécessaires pour retarder la poursuite.

Telle sera la physionomie générale du combat de l'infanterie dans les guerres futures. Il est facile d'en conclure que les résultats seront ainsi principalement sous la dépendance des qualités morales de la troupe : énergie, entrain, discipline et ténacité.

Ces qualités, nos soldats les ont reçues en héritage des nobles caractères qui furent leurs ancêtres, et, si l'insuffisance de préparation a pu les rendre vaines en 1870, il ne fait plus de doute aujourd'hui que les vaincus soient redoutés de leurs vainqueurs.

XXV

CAVALERIE

Son organisation en France et à l'étranger.

La cavalerie a été très justement appelée l'œil et l'oreille de l'armée; mais elle est plus, elle est l'organe qui en résume tous les sens. Nulle comparaison n'est plus exacte que celle qui assimile son exploration à l'insecte qui déploie ses tentacules pour éclairer son chemin.

La cavalerie ne se contente pas, en effet, de voir et d'écouter, aussi bien elle tâte et flaire.

C'est elle qui garde et qui renseigne, qui veille et qui surveille, qui couvre et qui découvre. C'est elle qui assure aux autres armes la sécurité dont elles ont besoin pour reposer et ménager leurs forces; c'est elle qui leur évite les surprises qui usent et dépriment le moral; c'est elle qui procure aux chefs les informations qui leur permettent de déjouer les plans de l'adversaire et de faire triompher les leurs.

N'eût-elle que ce rôle de vigilance, — qu'elle seule peut remplir grâce à sa mobilité, — cela suffirait à affirmer son importance et les éminents services qu'on doit en attendre.

Mais ces missions d'exploration et de sûreté ne satisfont pas l'activité de la cavalerie. Elle veut apporter, elle aussi, le poids de son épée dans la bataille en joignant ses efforts à ceux des autres armes, en les secondant de son agilité, de son impétuosité troublante, de sa rapidité d'irruption, pour transformer en déroute l'hésitation de l'adversaire désem-

paré. Bourdonnant sans cesse sur ses flancs, pendant la lutte, elle le guette, le gêne, le fatigue, l'épuise prématurément de ses incessantes menaces, saisissant la moindre occasion favorable de l'entamer.

S'il fléchit sur un point, elle y court, alerte et agressive, pour l'accabler de ses coups. Si ce sont les siens qui faiblissent, elle apparaît aussitôt, avide de dévouement, pour les protéger.

Auxiliaire attentive et prompte, la cavalerie se multiplie sur le champ de bataille pour affirmer le succès des autres armes, et réparer ou du moins atténuer leurs échecs.

Et mieux encore, après la victoire, c'est elle qui se rue tout entière à la poursuite pour recueillir les trophées, capturer les traînards, désagréger les troupes qui veulent se reformer, chasser devant elle la cohue en déroute, l'empêcher de se rallier, lui couper la retraite, la désunir, l'éparpiller, la retarder sous les coups de son infanterie et de son artillerie triomphantes, capturer tout ce qu'elle peut de ce troupeau qui a perdu son berger, et faire tant et si bien, que le désordre devienne irréparable, la défaite peut-être irrémédiable, et que les maux de la guerre soient abrégés, si le sort se trouve ainsi décidé en une seule bataille, comme il en fut après Iéna.

Et pour cela la cavalerie, au premier pas en arrière de l'ennemi, ruisselle par tous les pores, comme un torrent qui a brisé ses digues, roulant avec fracas, inondant tout de son flot conquérant, jalouse de couvrir le terrain le plus loin, pour dire en étendant son sabre : Tout ce que j'ai dépassé est à moi.

Et si, au contraire, son armée a été battue ? Aussi prompte au sacrifice, elle se dévoue également tout entière en se jetant en avant avec ses rangs hérissés de fer, pour former un rempart à ses compagnons d'armes, pour rompre l'élan de l'ennemi victorieux et lui crier fièrement : Si tu veux aller plus loin, ce sera en passant sur nos corps.

En guerre, les proportions des armées modernes exigent de la cavalerie, comme des autres armes, un but et des efforts non plus partiels, mais généralisés, concourant à l'action et à l'objectif communs.

Dans l'accomplissement de toutes ses missions, dans l'exploration, la sûreté, dans la bataille, dans la lutte contre sa propre rivale, prélude ordinaire de son entrée en scène, et dans la lutte contre les autres armes, la cavalerie doit chercher à produire des résultats profitables à l'ensemble des opérations et agir par masses.

Elle doit avant tout s'inspirer du principe de la solidarité des armes,

ne jamais se laisser absorber par les entreprises particulières et viser toujours au succès général.

Son double rôle stratégique et tactique impose l'organisation et l'instruction de fortes unités de combat; en un mot, la tactique de masses. Le fond de cette tactique est l'effet moral.

Entre deux cavaleries, l'effet moral résulte surtout de la cohésion, puis de la puissance de l'arme de choc; contre les autres armes, il résulte de la surprise produite, soit par l'impétuosité de la charge, soit par l'emploi inattendu des feux.

Le principe directeur du rôle stratégique de la cavalerie, c'est-à-dire des services d'exploration et de sûreté, est d'assurer aux colonnes leur liberté d'action.

L'exploration, par le renseignement, procure la liberté d'action offensive; elle permet au chef d'établir son plan, aux troupes de manœuvrer pour attaquer.

La sûreté, par la protection à distance de déploiement, procure la liberté d'action défensive; elle permet au chef de donner ses ordres, aux troupes de prendre leurs dispositions pour combattre.

Dans la bataille, le facteur moral a toujours été et restera toujours l'élément essentiel, il se manifeste par la volonté du chef et la confiance des troupes. Et la cavalerie, qui est une arme d'effet moral, aura toujours un grand rôle à remplir, si l'on veut et si l'on sait l'employer.

La première règle d'emploi de la cavalerie sur le champ de bataille est de concourir à la solidarité des armes; elle ne doit pas intervenir fréquemment, mais puissamment, pour un but tactique, profitable à l'ensemble.

Cette préoccupation du but tactique doit passer bien avant celle de la conservation des hommes. Par contre, la cavalerie ne doit pas elle-même chercher à produire un effet meurtrier, mais bien un effet moral dont le retentissement, sur un champ de bataille moderne, peut devenir considérable.

Son audace doit d'autant plus s'accroître, que les troupes actuelles n'ont aucune expérience de la guerre, sont plus jeunes et plus impressionnables.

Ses objectifs successifs seront :

La reconnaissance du champ de bataille et la prise du contact des colonnes;

La recherche et la désorganisation de l'artillerie;

La surveillance et la protection des ailes;

La participation à l'attaque décisive;

L'exploitation de la victoire ou la protection de la retraite.

D'ailleurs, d'une manière générale, le sens commun indique que, toutes les fois que la cavalerie aura une mission à remplir, elle trouvera devant elle une cavalerie ennemie qui a la mission systématiquement opposée à la sienne, et qu'elle ne pourra atteindre son but qu'en battant sa rivale.

Ainsi, dès l'exploration du début, le combat de cavalerie contre cavalerie est le commencement de tout. Sans ce commencement il ne peut y avoir de fin, et, avec ce commencement assuré, la fin est certaine. La cavalerie battue, l'armée ennemie est un lion aveugle et inoffensif livré aux mouches.

Donc l'acte capital pour la cavalerie est le combat contre la cavalerie.

Toutes ces raisons démontrent suffisamment qu'il est important, avant la rencontre, de supputer les forces de cavalerie qui peuvent être opposées; car, si le nombre n'est pas la garantie absolue du succès en cavalerie, il en est un des facteurs importants. Il ne faut pas oublier toutefois que le mode d'emploi apporte un correctif irréfutable à cet argument, car on ne saurait nier qu'il suffit pour refouler l'adversaire, pour percer son rideau et voir dans son jeu, de savoir se présenter en plus grande force que lui sur un point où il sera trop clairsemé.

Bien que les subdivisions d'armes de la cavalerie soient toutes aujourd'hui appelées à jouer le même rôle en campagne, on comprendra cependant que bien qu'armées de la même manière, la grosse cavalerie soit plus particulièrement destinée au choc, et la cavalérie légère au service de découverte. Les proportions de ces subdivisions de l'arme marquent donc déjà une des tendances de son emploi.

« Une armée supérieure en cavalerie aura toujours l'avantage de bien couvrir ses mouvements, d'être bien renseignée sur les mouvements de l'ennemi et de ne s'engager qu'à bon escient, » a dit Napoléon. Y a-t-il quelque chose à retrancher aujourd'hui à ces principes directifs du rôle de la cavalerie, et combien n'y a-t-il pas à y ajouter?

Plus nombreuses sont les armées, plus elles sont obligées de se morceler pour marcher, et, partant, plus elles demandent à être couvertes par la cavalerie.

Plus nombreux deviennent aussi les impédimenta et plus il y a de prise sur ce gibier de la cavalerie, d'autant plus précieux aujourd'hui,

qu'avec le groupement des grandes masses sur les champs de bataille, les approvisionnements de bouche et de munitions deviennent une question vitale pour les armées.

Maintenant que la guerre se formule par l'engagement de toute une



Tirailleur du Vorralberg (Autriche).

nation armée contre toute une nation armée, jouant leur honneur, leur fortune, leur existence même, dans une lutte à outrance, il faut, pour épargner la ruine d'un peuple tout entier, que les actions soient plus rapides et plus décisives. Battre l'adversaire et le mettre dans l'impossibilité de recommencer la lutte, ou tout au moins dans une infériorité telle que la victoire ne soit plus remise en balance, telles sont les données qui s'imposent aux guerres de l'avenir.

La cavalerie y trouvera encore un plus grand champ d'activité. Sur

les flancs, sur les derrières, sur les communications de l'adversaire, sur son front même, dans le paroxysme de la crise, partout elle aura carrière à son esprit d'entreprise.

En dépit de ceux qui ont signé son arrêt de mort, la cavalerie conserve, toujours et malgré tout, le prestige de son effet moral, son arme de tous les temps et de toutes les époques; arme qui, loin d'être démodée, grandira d'importance avec les armées de recrues des guerres futures.

La loi du 25 juillet 1887 a fixé l'organisation de la cavalerie française à 91 régiments :

14 régiments de cuirassiers.
32 régiments de dragons.
21 régiments de chasseurs.
14 régiments de hussards.
6 régiments de chasseurs d'Afrique.
4 régiments de spahis.

91 régiments au total.

Le 14e cuirassiers et le 32e dragons ne sont pas encore organisés.

Tous ces régiments sont constitués uniformément à 5 escadrons, sauf le 1er régiment de spahis, qui en a 6, ayant un escadron détaché au Sénégal.

Les 79 régiments de cavalerie qui sont en France sont groupés par brigade, à raison de une par corps d'armée, soit 38 régiments de corps.

Les 41 régiments restants forment 7 divisions de cavalerie indépendante.

Chaque division comprend normalement 6 régiments : 2 de cuirassiers, 2 de dragons, 2 de cavalerie légère et un groupe de 2 batteries à cheval.

La cavalerie d'Afrique est placée sous les ordres d'un général de division, commandant la cavalerie d'Algérie. Il en est l'inspecteur permanent, et a sous ses ordres 3 généraux de brigade, commandant chacun la cavalerie d'une province.

La cavalerie comprend en outre :

19 *escadrons d'éclaireurs volontaires,* qui n'ont pas encore été organisés;

8 *compagnies de cavaliers de remonte :* les 3 dernières affectées aux établissements hippiques de l'Algérie et de la Tunisie.

Les formations de deuxième ligne de la cavalerie comportent des régiments de réserve, qui seront constitués à la mobilisation et montés en chevaux de la réquisition.

En temps de paix, la cavalerie allemande est, en général, seulement embrigadée. Le nombre total des régiments de cavalerie est de 93.

Un régiment est attaché à chaque division d'infanterie; les autres régiments sont groupés en divisions.

Tous les régiments de cavalerie allemands, sans exception, sont uniformément armés de la lance, du sabre et de la carabine. Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'autres subdivisions de l'arme que celles que détermine naturellement la taille des chevaux. A ce point de vue on distingue : la *grosse cavalerie,* chevaux de 1^{m} 60 au moins; la *cavalerie de ligne,* chevaux de 1^{m} 57 au moins, et la *cavalerie légère,* chevaux de 1^{m} 52 au moins.

Au point de vue des uniformes et des dénominations, chaque subdivision d'arme comporte une assez grande variété de catégories, de sorte que les 93 régiments de cavalerie se répartissent en définitive comme il suit :

1° *Grosse cavalerie :* 1 régiment cuirassé de gardes du corps, appartenant à la garde royale prussienne; 9 de cuirassiers, dont 1 de la garde. Ces 10 régiments ne doivent pas emporter la cuirasse en campagne.

2 de cavalerie lourde (*Schwere Reiter*), bavarois; anciens cuirassiers bavarois, auxquels on a retiré la cuirasse en 1879.

2° *Cavalerie de ligne :* 25 régiments de hulans, dont 3 de la garde et 2 bavarois; 1 de cavalerie (*Reiter*), dit de la garde saxonne; 1 de carabiniers (*Saxons*).

3° *Cavalerie légère :* 28 régiments de dragons, dont 2 de la garde; 20 de hussards, dont 1 de la garde; et 6 de chevau-légers bavarois.

Des 93 régiments, qui existent tous depuis la fondation de l'empire, 68 appartiennent donc à l'Allemagne du Nord et 25 à celle du Sud. Ces derniers sont :

6 régiments saxons : 2 de hulans, 2 de hussards, 1 de reiter et 1 de carabiniers;

3 badois : dragons;

2 hessois : dragons;

4 wurtembergeois : 2 de hulans, 2 de dragons;

Et 10 bavarois : 2 de grosse cavalerie, 2 de hulans et 6 de chevau-légers.

Les régiments de cavalerie, comme ceux d'infanterie, sont désignés par des noms et des numéros divers ; exemples : « 1er régiment de dragons de la garde, *Reine de la Grande-Bretagne;* » ou encore : « régiment de hussards, *prince Blücher de Wahlstadt* (poméranien), *n*o 5. »

Tous les régiments de cavalerie, en Allemagne, sont à 5 escadrons sur le pied de paix; l'un des 5 escadrons est choisi pour former *dépôt* au moment du passage sur le pied de guerre. Les 4 autres escadrons se complètent à l'effectif de guerre au moyen des ressources de cet escadron, auquel ils cèdent, en échange, leurs hommes et leurs chevaux indisponibles.

En cas de mobilisation, il doit être formé, avec l'excédent des réservistes et avec les landwehriens de la cavalerie, des régiments dits de *réserve,* à 4 escadrons de 150 sabres, dont le nombre dépendra des besoins en cavalerie et des ressources disponibles en chevaux.

On peut admettre qu'il sera formé à peu près un régiment par brigade de cavalerie, soit environ 46 régiments.

Les hommes restant encore disponibles après la constitution de ces régiments doivent être réunis en escadrons non montés, dits *de garnison,* ou de *dépôt à pied.*

Le landsturm pourrait vraisemblablement fournir à peu près 2 escadrons par brigade.

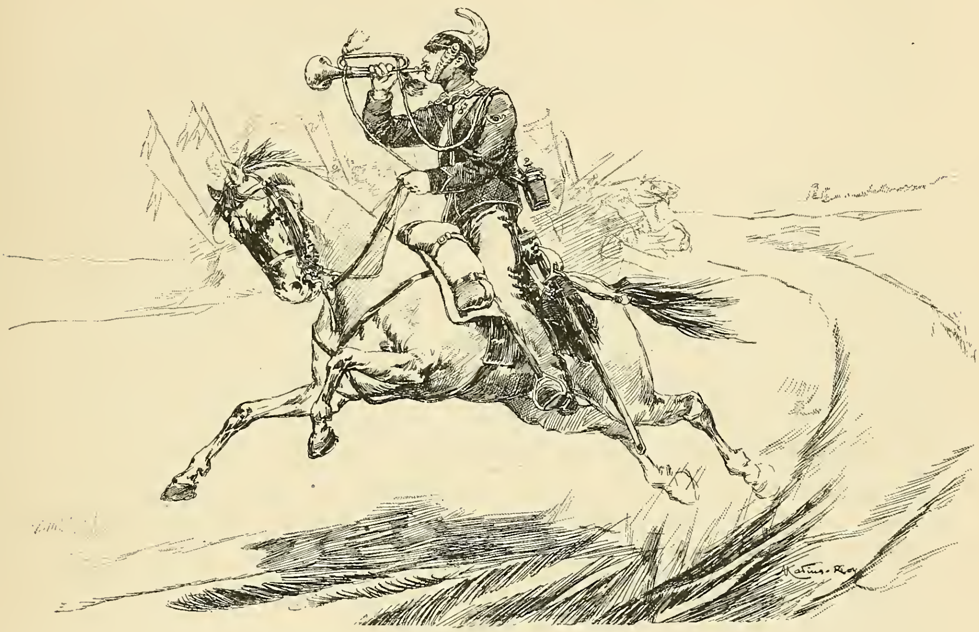
En résumé, la cavalerie allemande, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts :

372 escadrons actifs.	56000 chevaux
184 de réserve.	28000 chevaux
93 de landsturm	21000 chevaux
649 escadrons	105000 chevaux.

La cavalerie comme l'infanterie organise, au moment de la mobilisation, des détachements spéciaux pour fournir les estafettes permanentes, et former les escortes à cheval qui doivent être attribuées aux différents états-majors.

Les effectifs réglementaires de ces détachements sont de 2 cavaliers par état-major de brigade d'infanterie, de cavalerie ou d'artillerie; de 4 cavaliers par état-major de division d'infanterie ou de cavalerie; de 20 cavaliers par état-major de corps d'armée.

On peut rattacher à l'arme de la cavalerie un corps particulier, institué en Allemagne dans le but de fournir au commandement, en temps de paix comme en temps de guerre, les courriers, guides, etc., dont il peut avoir besoin pour certaines missions de confiance auxquelles ne sauraient suffire des plantons, estafettes ou autres hommes de troupe. C'est le corps dits des *Feldjäger* (chasseurs de campagne). Son



Trompette de chevau-légers lanciers (Italie).

personnel appartient à l'administration des forêts, et se compose de jeunes gens qui se destinent aux emplois de cette administration; mais il est organisé militairement, et se trouve entièrement à la disposition de l'autorité militaire.

Les conditions d'admission dans ce corps, dont l'effectif réglementaire est de 93 Feldjäger, sont les suivants : avoir de dix-neuf à vingt-trois ans; être officier de réserve, ce qui implique qu'on a dû servir dans un corps de troupe (habituellement un bataillon de chasseurs), comme volontaire d'un an ou comme avantageur; enfin, avoir passé avec succès un examen spécial d'admission.

Les exemples fournis récemment par les campagnes de Bohême et

de France donnent une idée exacte des fonctions que les Feldjäger auront à remplir dans une nouvelle guerre.

En 1870, 11 Feldjäger furent laissés, comme réserve, à la disposition du ministre des affaires étrangères; 43 furent affectés avec leur grade à divers corps de troupe mobilisés; 12 autres furent affectés aux quartiers généraux d'armée; enfin 10 furent attachés au grand quartier général.

Ceux-ci, aux ordres du roi et en même temps à la disposition du chef du grand état-major ou du chef du service diplomatique, eurent à effectuer une série de voyages, à peine séparés par des repos de vingt-quatre heures.

Au début de la campagne, ils firent leur service à cheval; puis au fur et à mesure que l'invasion gagnait du terrain, les distances, l'insécurité du territoire français, l'interruption des communications, les forcèrent à substituer à leur monture la voiture obtenue par réquisition ou à prix d'argent, et à se faire escorter de quelques soldats.

A titre d'exemple caractérisant ces voyages, il est intéressant de citer celui du Feldjäger Geppert, attaché au grand quartier général, allant porter des dépêches au commandant de l'armée du Sud, avec lequel les communications télégraphiques étaient interrompues.

Le courrier part de Versailles, le 29 janvier au soir, avec l'indication que le général de Manteuffel doit se trouver dans le département de la Haute-Saône ou peut-être du Jura : rien de plus. Il arrive par chemin de fer à Nancy, dans la nuit du 30 au 31 janvier. Aucun service de nuit n'était organisé, parce que les Allemands craignaient quelque coup de main des francs-tireurs sur la ligne Blainville-Épinal. Il réquisitionne la seule locomotive disponible, et un mécanicien bavarois l'amène, dans la même nuit, jusqu'en gare d'Épinal. Là s'arrêtaient les communications par voie ferrée : les Garibaldiens avaient fait sauter le viaduc de Xertigny. Le Feldjäger réquisitionne une voiture, fait placer sur le siège un soldat chargé de surveiller le cocher français, et prend le 31 au matin, par un froid de 15° Réaumur, la route de Vesoul, couverte d'une épaisse couche de neige et de verglas; il n'avance qu'au prix des plus grandes difficultés, et doit, dans un village, employer son revolver pour obtenir qu'un forgeron renouvelle les clous à glace de ses chevaux. Au premier gîte d'étapes, il ne trouve pas l'attelage de rechange qu'il avait commandé par télégraphe : les fils avaient été coupés sur ces entrefaites.

L'officier de landwehr commandant le détachement, barricadé dans

le village, pressait le courrier de ne pas continuer sa route en raison du danger certain; celui-ci, malgré ses vives instances, poursuit sa course avec les mêmes chevaux, à travers la région montagneuse et boisée qui sépare les Vosges et la Haute-Saône; il atteint Vesoul dans la soirée. De là, pourvu de deux chevaux frais et escorté de quelques hussards, il gagne Gray, à travers une région ravagée, et trouve dans cette ville un détachement d'infanterie fort alarmé par les mouvements de la garnison française d'Auxonne, laquelle avait réussi à intercepter toute communication avec Dôle. Il part de Gray sur un cheval de troupe, escorté de deux dragons, passe à la faveur de la nuit près des glacis d'Auxonne et atteint Dôle.

Le détachement qui occupait cette ville, — 3 compagnies, 2 pelotons de cavalerie et 1 demi-batterie, — ne songeait qu'à surveiller Auxonne, dont il redoutait une sortie, et se trouvait complètement isolé de toutes troupes allemandes. Dès lors le courrier fut déçu dans son espoir d'être renseigné sur les mouvements de l'armée du Sud, et c'est « au petit bonheur » (*auf gutes Glück hin*) que, consultant sa carte, il se décida pour la direction de Lons-le-Saunier. Mais les chevaux de la garnison de Dôle étaient épuisés, et il ne fallait pas songer à trouver un attelage frais disponible. A force de recherches, on découvre dans une écurie deux chevaux français; on les attelle, non sans peine, avec un harnais improvisé, à une voiture légère, dans laquelle le Feldjäger monte avec un soldat d'infanterie. Les animaux, gênés par les traits et non dressés à l'attelage à deux, s'emportent bientôt et culbutent l'équipage dans un fossé; le véhicule est brisé et hors d'état de servir plus longtemps.

Le Feldjäger court au village le plus voisin, parle haut, s'annonce comme précédant une colonne nombreuse pour préparer le cantonnement et se fait donner une autre voiture, à laquelle il attelle les deux mêmes chevaux remis sur pied : le soir, 2 février, il atteignait Poligny.

Dans cette petite ville se trouvaient des éléments de convois appartenant au 2e corps; toutefois, la neige les ayant empêchés de suivre leurs colonnes sur les plateaux du Jura, ils étaient sans liaison avec elles. Le courrier ne put donc recueillir que de vagues indications sur l'emplacement probable du quartier général. En outre, la carte dont il était muni ne dépassait pas Poligny; il ne lui restait, pour s'orienter, que les traces laissées sur le sol par le passage des troupes. Il ne s'arrête pas néanmoins, change son attelage contre deux bons chevaux que le com-

mandant du détachement de Poligny met à sa disposition, avec un postillon du service des postes, et arrive vers minuit à Champagnole.

A partir de ce moment, le bruit du combat qui se livrait à Pontarlier sert à guider sa marche; puis la neige devient tellement épaisse, qu'il doit renvoyer ses chevaux à moitié fourbus avec le postillon, et c'est enfin à pied qu'il arrive, le 3 février au matin, près du général Von Manteuffel, auquel il remet ses dépêches pendant le combat de la Cluse.

Le voyage avait duré trois jours et quatre nuits.

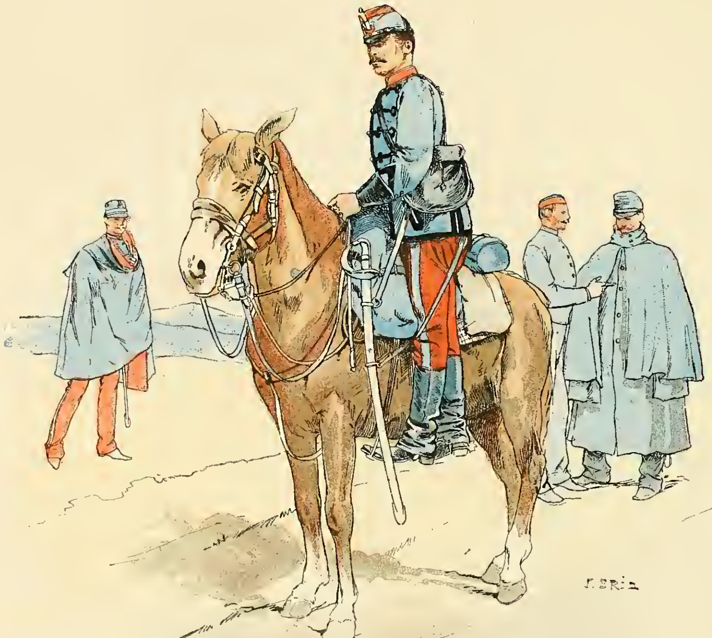
Il faut rattacher également à la cavalerie allemande la nouvelle création des cavaliers estafettes (*Meldereiter*), dont le but est de fournir spécialement à l'infanterie à la fois des estafettes et des éclaireurs. La question de la transmission des ordres est une de celles qui préoccupe le plus et à juste titre le commandement. Elle a été résolue, mais en partie seulement, par l'emploi judicieux du télégraphe, du téléphone, des signaux, des vélocipédistes, des chiens militaires, et de tous les procédés que l'on s'ingénie chaque jour à développer. Cependant elle restait encore indécise en ce qui concerne la liaison indispensable entre les différents éléments des troupes prenant part au même combat.

La nécessité de donner à l'infanterie des moyens spéciaux, pour la transmission des ordres et des nouvelles, a paru si évidente aux Allemands, qu'ils ont créé ces Meldereiter, spécialement attachés à l'infanterie pour assurer la liaison de ses éléments.

Il est à remarquer qu'ils sont organisés absolument en dehors des Feldjäger.

L'idée n'est pas neuve, on la trouve très clairement exposée par Napoléon Ier dans ses Mémoires. Préoccupé de ne point affaiblir la cavalerie, dont les missions multiples et les détachements trop nombreux réduisent si rapidement les effectifs en campagne, poursuivant en même temps son idée d'exploiter les spécialités, il a écrit qu'il fallait à l'infanterie des détachements spéciaux de cavaliers, lui appartenant en propre, à sa disposition pour se suffire, et dressés à son service. Et il proposait de recruter ces détachements en hommes et en chevaux échappant au recrutement de la cavalerie par défaut de taille, mais aptes à ce service par leur aptitude et leur vigueur.

Non seulement on demande aujourd'hui à la cavalerie de produire autant que par le passé au milieu de difficultés cent fois plus grandes, mais on lui attribue en même temps une partie des missions qui revenaient autrefois aux autres armes, afin de les alléger d'autant et de



Chasseur à cheval. (Espagne.)



Colonel de lanciers. (Espagne.)

ménager leurs forces pour la bataille. C'est ainsi que les détachements de cavalerie attachés à l'infanterie sont chargés de la garder de toute surprise, de l'éclairer, de la flanquer, de la renseigner de toute façon, de faire même ses propres reconnaissances de champ de bataille.

C'est dans ce but que les Allemands viennent de créer cette nouvelle espèce de cavaliers, les Meldereiter, spécialement destinés à l'infanterie.

Il ne s'agit pas, en effet, de faire une nouvelle arme de combat,



Sous-officier de dragons (armée russe).

mais une troupe d'individus d'égale valeur, susceptibles par leur hardiesse, leur tempérament, leur instruction, leur habileté, de remplir isolément cette double mission d'estafette sûre et d'éclaireur clairvoyant.

Il est certain que, par suite de l'adoption des armes à grande portée et à tir rapide, il est devenu nécessaire d'éclairer chaque corps d'infanterie à grande distance sur le champ de bataille. La poudre sans fumée a rendu fort difficile la situation de l'infanterie assaillante, en face d'un adversaire qui aura su habilement tirer parti des couverts. Aux prises avec un ennemi invisible, cette infanterie verra tout à coup se produire dans ses rangs des pertes d'autant plus démoralisantes, qu'elles seront plus inattendues, plus inexplicables. C'est la surprise par le feu, contre

laquelle les moyens employés jusqu'ici ne paraissent assurer qu'une protection insuffisante, qui a décidé les Allemands à créer les Meldereiter.

L'important est d'être renseigné sur les changements qui se produisent dans les dispositions de l'ennemi, et il est certain qu'une troupe d'infanterie ne sera jamais mieux éclairée que par elle-même. La distance à laquelle il faut pousser l'exploration pour se garantir des surprises par le feu est trop grande pour que des hommes à pied puissent y suffire. La troupe dont ils font partie arriverait dans la zone dangereuse avant qu'ils aient pu l'avertir du danger. Non seulement les Meldereiter peuvent servir à porter les renseignements des éclaireurs d'infanterie, mais à jouer eux-mêmes le rôle d'éclaireurs, en constituant un réseau léger qui pourra, au début, être poussé en avant à une grande distance.

Cette création, dût-elle se borner à dispenser la cavalerie de ces détachements par lesquels elle fond, l'institution mériterait qu'on s'en occupât.

Le service des escortes et des estafettes, si bien entendu qu'il soit, a toujours été la ruine de la cavalerie. Pour n'en citer qu'un exemple : En 1806, le 1er hussards fit le service d'escorte auprès de l'empereur, en l'absence de ses chasseurs de la garde. Ce régiment, qui comptait, le 27 septembre 1806, 524 combattants, ne pouvait plus mettre en ligne, le 31 octobre, que 213 sabres; et il n'avait pris part à aucun combat.

La cavalerie austro-hongroise comprend actuellement 42 régiments, savoir : 15 de dragons, 11 de hulans, 16 de hussards.

Les régiments de hussards se recrutent exclusivement en Hongrie et en Transylvanie; ceux de hulans sont Galiciens, sauf 2 régiments qui proviennent de la Croatie; quant aux dragons, ils sont fournis par la Bohême et les pays allemands de la monarchie.

Quelle que soit d'ailleurs leur subdivision d'arme, tous les régiments de cavalerie comptent comme *cavalerie légère* en Autriche-Hongrie. Il n'y a pas de grosse cavalerie dans son armée. Les dragons, lès hulans et les hussards sont équipés et remontés de la même manière; ils sont tous uniformément armés du sabre et de la carabine; les hulans n'ont plus de lances depuis 1884.

Indépendamment de leurs numéros, les régiments de cavalerie, comme ceux d'infanterie, portent le nom de leur colonel-propriétaire.

Les régiments de cavalerie austro-hongrois comptent, sur le pied de paix, 6 escadrons actifs et 1 cadre de dépôt.

Au moment de la mobilisation, le cadre de dépôt de chaque régiment doit former 2 escadrons : un 7e escadron mobile dit *de réserve,* et un 8e escadron *de dépôt.* En outre, comme cela a lieu pour l'infanterie, chaque régiment doit mettre sur pied 2 pelotons d'état-major (*Stabszüge*), à l'effectif de 1 officier et 25 hommes chacun, pour le service des escortes.

La cavalerie honved de la landwehr se compose de 60 escadrons de hussards groupés 6 par 6 en régiments. Ces régiments sont eux-mêmes réunis de manière à former 3 brigades, dont 2 à 3 régiments et 1 à 4 régiments.

Chaque régiment est représenté à la mobilisation par un effectif permanent de 41 officiers, 1092 hommes et 1100 chevaux; l'escadron de guerre compte 5 officiers, 166 hommes et 170 chevaux. Les états-majors de brigade sont constitués dès le temps de paix; de plus, les régiments comprennent un *cadre de dépôt.*

En temps de paix, la cavalerie de la landwehr cisleithane comprend :

6 cadres de régiments de hulans;

1 cadre pour 2 escadrons de carabiniers montés du Tyrol et du Vorarlberg;

1 cadre pour un escadron de carabiniers dalmates.

Au moment de la mobilisation, chaque cadre de régiment forme un régiment mobile à 6 escadrons, 1 escadron de dépôt, et éventuellement 1 peloton d'état-major. L'effectif de chaque régiment est de 35 officiers et 877 hommes de troupe.

Le cadre des carabiniers du Tyrol forme 2 escadrons mobiles et 1 peloton d'état-major, soit au total 47 officiers et 439 hommes.

Le cadre de dépôt des carabiniers dalmates forme 1 escadron et 1 peloton de dépôt, 6 officiers et 207 hommes.

Dans la limite des ressources en hommes et en chevaux, il sera fourni dans les districts cisleithans, des escadrons de cavalerie du landsturm; mais les mesures ne sont pas prises d'une manière aussi précise que pour le landsturm hongrois.

En Hongrie, on doit fournir 30 escadrons de honved du landsturm et 15 demi-escadrons de dépôt. Un escadron de landsturm, sur le pied de guerre, compte 6 officiers, 166 hommes de troupe et 167 chevaux.

En résumé, la cavalerie de l'Autriche-Hongrie, sur le complet pied

de guerre, peut donner au bas mot, sans compter les dépôts ni les pelotons d'état-major et de pionniers :

252	escadrons actifs	38 000 chevaux.
42	escadrons de réserve.	6 000 —
60	escadrons de honved.	11 000 —
27	escadrons de landwehr cisleithane. . .	4 800 —
30	escadrons de landsturm hongrois . . .	5 500 —
411	escadrons.	65 300 chevaux.

La cavalerie italienne se compose actuellement de 24 régiments, groupés en 9 brigades de 2, 3 ou même 4 régiments.

Ces 24 régiments sont numérotés suivant une seule série de 1 à 24; mais ils se répartissent en 3 subdivisions d'armes, savoir :

4 régiments de lanciers lourds; 6 régiments de lanciers légers; 14 régiments de chevau-légers (*cavalleggieri*).

Chaque régiment porte, en outre de son numéro, un nom particulier; c'est en général un nom géographique. Toutefois le régiment n° 2 est appelé Royal-Piémont; le n° 10, Victor-Emmanuel; le n° 23, Humbert Ier, et le n° 19, régiment des guides.

Le régiment italien comprend 6 escadrons actifs, plus un *dépôt*. Au point de vue tactique, le régiment se subdivise en 2 demi-régiments de 3 escadrons chacun. Les escadrons se subdivisent en 4 pelotons.

Au moment de la mobilisation, chaque régiment forme en plus un escadron de réserve.

Il n'y a pas de cavalerie dans la milice mobile, si ce n'est un escadron fourni par la Sardaigne et comptant dans la milice particulière de l'île.

En résumé, la cavalerie italienne, sur le pied de guerre, donnerait actuellement, abstraction faite des dépôts et de l'escadron de Sardaigne :

144	escadrons actifs	22 000 chevaux.
24	escadrons de réserve	3 600 chevaux.
168	escadrons.	25 600 chevaux.

En Italie, la cavalerie n'a pas à fournir les escortes des quartiers généraux; c'est le corps des carabiniers royaux (gendarmerie) qui est



Piquet de gardes-frontières (armée russe).

chargé de ce service. Les détachements qu'il doit mettre sur pied à cet effet, en cas de mobilisation, sont désignés par la dénomination de *guides,* et se divisent en détachements ordinaires et détachements spéciaux.

En outre, la milice mobile fournit 12 détachements pour les 12 divisions de milice mobile, et 1 pour la milice spéciale de la Sardaigne.

En Russie, la cavalerie active, dans laquelle il convient de comprendre un certain nombre de régiments de cosaques du 1er tour ou régularisés, se compose, en temps de paix, de 22 divisions, de 2 brigades indépendantes de cosaques et de 14 régiments non embrigadés. Chaque division de cavalerie de ligne se compose de 3 régiments de dragons et d'un régiment de cosaques.

En résumé, la cavalerie active, en Russie, compte 110 régiments, se répartissant par subdivisions d'arme de la manière suivante :

4 de cuirassiers de la garde;

53 de dragons, dont 2 de la garde (l'un est dit de grenadiers à cheval);

2 de hulans de la garde;

2 de hussards de la garde;

5 de cosaques, dont : 19 du Don (2 de la garde), 15 du Caucase, 6 d'Orenbourg, 3 de l'Oural, 1 d'Astrakhan et 6 de la Russie d'Asie; 1 de Tatars de Crimée.

On peut regarder les 4 régiments cuirassés de la garde comme représentant seuls la *grosse cavalerie* dans l'armée russe, les Cosaques et les Tatars comme formant la *cavalerie légère.* Les autres subdivisions de l'arme, dragons de la garde, de la ligne, grenadiers de la garde, hulans de la garde et hussards de la garde, constituent la *cavalerie de ligne.* Il y a lieu de remarquer qu'en Russie l'armement de la cavalerie n'est pas le même que celui qui est généralement adopté dans les autres pays pour les subdivisions de l'arme portant la même dénomination. Ainsi, dans les régiments de cuirassiers, hulans, hussards et Cosaques, les hommes du 1er rang sont armés de la lance. Dans les hulans, ceux du 2e rang ont une carabine. Les hussards et les cosaques ont la carabine aux deux rangs.

Les dragons et les grenadiers sont armés d'un fusil à baïonnette.

Les cosaques du Caucase n'ont pas de lance.

Indépendamment de leurs numéros, les régiments de dragons de la

ligne portent des noms de villes, de provinces, de cours d'eau, etc., comme ceux de l'infanterie. Quelques-uns d'entre eux y ajoutent le nom de leur chef militaire, ou de personnages qui étaient leurs chefs dans des circonstances mémorables.

Les régiments de cosaques du Don, d'Orenbourg et de l'Oural, ne sont désignés que par leurs numéros; quant à ceux du Kouban, du Térek, de la Sibérie, etc., ils ont des noms géographiques qui les distinguent les uns des autres.

Les régiments de cavalerie russes sont à 6 escadrons actifs, sur le pied de paix, sauf cependant : les 4 régiments cuirassés et les 2 régiments de cosaques de la garde, qui n'ont que 4 escadrons; 8 régiments cosaques, qui n'en ont également que 4; le régiment de cosaques de l'Amour et celui des Tatars de la Crimée, qui n'en ont que 2.

De même que pour l'infanterie, il est organisé dans chaque régiment, en vue de missions particulièrement difficiles, des groupes de cavaliers choisis à raison de 4 par escadrons. Ces groupes de 24 cavaliers sont dits *chasseurs éclaireurs*.

En Russie, les régiments de cavalerie n'ont pas de dépôt particulier; mais il existe des *dépôts de division de cavalerie*.

En outre de cette cavalerie régulière, il y a lieu de faire entrer dans ce décompte des troupes qui ne laissent pas d'avoir leur importance, et qui forment, pour ainsi dire, dès le temps de paix, une ligne mobile d'avant-postes sur les frontières. Nous voulons parler des gardes-frontières, au nombre de 30 brigades. A la mobilisation, chaque brigade forme un régiment de cavalerie à 4 sotnias.

Indépendamment des régiments régularisés du 1er tour, qui ont été énumérés plus haut, les différents voïskoss de cosaques doivent mettre sur pied, en cas de guerre, au titre du 2e tour, 47 régiments à 4 ou 6 sotnias indépendantes, soit 321 sotnias, et, au titre du 3e tour, 48 régiments de 4 ou 6 sotnias, et un certain nombre de sotnias indépendantes, total 274 sotnias; soit au total général : 595 sotnias.

A ces troupes s'ajouteraient les milices irrégulières à cheval, parmi lesquelles on peut citer : 1 sotnia d'Irkoutsk, 1 de Krasnoïarsk, 2 de l'Oussouri, les milices locales du Kouban, du Térek, du Daghestan, de Kars, de Batoum, de Soukhoum; la milice à cheval turkmène, etc.

En résumé, la cavalerie russe, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts ni les troupes irrégulières :

667 escadrons actifs, dont 301 de cosaques régularisés du 1er tour.	Au minimum.	99700 chevaux
120 sotnias de gardes-frontières.	Au minimum.	15000 chevaux
595 escadrons de cosaques du 2e et du 3e tour. . . .	Au minimum.	89200 chevaux
1382 escadrons.		203900 chevaux.

D'après le général Soukkotine, la Russie peut facilement constituer une cavalerie de campagne de 500000 chevaux.

La cavalerie belge comprend 8 régiments, tous à 5 escadrons actifs et 1 escadron de dépôt.

Ces régiments se répartissent ainsi : 2 régiments de guides, 4 régiments de lanciers, 2 régiments de chasseurs à cheval.

Les guides et les chasseurs sont armés du sabre et du mousqueton; les lanciers, du sabre, de la lance et d'une carabine.

Les régiments ne marchent, en campagne, qu'avec les quatre premiers escadrons actifs. Les cinquièmes escadrons de guides et de chasseurs sont détachés; ceux des 4 régiments de lanciers doivent former un nouveau régiment.

Les escadrons de dépôt se constituent à l'aide des ressources des deux plus anciennes classes d'hommes en congé illimité, et, au besoin, avec celle de la plus jeune classe libérée. Ils sont destinés à marcher comme *escadrons de renfort*.

En résumé, la cavalerie belge peut donner, sur le complet pied de guerre :

40 escadrons actifs.	6000 chevaux
8 escadrons de renfort.	1000 chevaux
48 escadrons.	7000 chevaux.

La cavalerie de l'élite suisse comprend 8 régiments de dragons, respectivement fournis chacun par l'ensemble d'une région, et attribués, comme cavalerie divisionnaire, à la division d'infanterie correspondante, dont ils portent le numéro.

Chaque régiment se compose de 3 escadrons, à l'effectif de guerre de 120 sabres, en nombre rond. Les escadrons sont numérotés de 1 à 24.

La landwehr a une organisation identique à celle de l'élite; les 8 régiments sont respectivement rattachés aux divisions d'élite de même numéro.

En résumé, la cavalerie suisse, sur le complet pied de guerre, doit donner :

24 escadrons d'élite.	3000 chevaux
24 escadrons de landwehr. . . .	3000 chevaux
48 escadrons.	6000 chevaux.

Indépendamment des dragons, il existe en Suisse 12 compagnies montées de *guides,* destinées à fournir, en cas de mobilisation, les différents détachements nécessaires aux états-majors pour le service d'escorte ou d'estafettes. En outre, des guides doivent être mis à la disposition des officiers d'état-major pour les suivre et, au besoin, les seconder dans leurs missions et reconnaissances. Enfin c'est également à eux qu'est confié le service de la prévôté en campagne.

Les compagnies de guides doivent compter, normalement, 2 officiers et 40 hommes. Les 8 premières sont fournies par les 8 régions, et attribuées chacune à la division correspondante. Les 4 dernières, fournies par l'ensemble du territoire, sont destinées au service du quartier général de l'armée.

La landwehr fournit également 12 compagnies de guides.

D'après les derniers projets, les compagnies de guides seront supprimées, et l'on formerait 9 escadrons nouveaux, à raison de 2 par corps d'armée et de 1 pour l'état-major de l'armée. La cavalerie, ne comprenant plus que des dragons, formerait 4 régiments à 6 escadrons, avec une batterie de mitrailleuses par régiment; plus 9 escadrons indépendants. Dans la réserve (9 classes, de 31 à 39 ans), on constituerait 4 escadrons. Tous les autres anciens cavaliers seraient affectés aux unités du train.

Il y a lieu de signaler l'affectation, à chaque régiment de cavalerie, de 3 mitrailleuses Maxim, avec 1 caisson à munitions.

Pendant les marches, les mitrailleuses avec leurs affûts seront placées sur le caisson, qui est muni d'un dispositif spécial pour les recevoir. Au moment d'un engagement, les mitrailleuses sont placées sur des chevaux de bât avec une certaine quantité de cartouches, et les escadrons peuvent ainsi les emmener.

Le caisson restera avec le train régimentaire.

En Espagne, l'arme de la cavalerie, en ce qui concerne les forces continentales, comprend l'escadron de l'escorte royale, 28 régiments numérotés de 1 à 28, et 14 régiments de réserve numérotés de 29 à 42, et désignés en outre par des noms particuliers, comme les régiments d'infanterie et les bataillons de chasseurs. Ainsi, les 4 premiers régiments sont dits : *du Roi, de la Reine, du Prince héritier, de Bourbon;* trois autres portent les noms de trois anciens ordres de chevalerie de l'Espagne : *Santiago, Montesa, Alcantara,* etc.

Sur les 28 régiments actifs, 8 sont des lanciers, 4 des dragons, 14 des chasseurs et 2 des hussards.

Les 14 régiments de réserve comptent comme chasseurs.

Tous les régiments sont à 4 escadrons actifs. Dans les lanciers, les trois premiers pelotons des escadrons sont seuls armés de la lance; les quatrièmes pelotons ont un fusil en remplacement de la lance. Les dragons, les chasseurs et les hussards sont armés du fusil.

En temps de paix, les régiments de réserve ne comprennent qu'un cadre d'officiers. Chaque régiment de réserve correspond à deux régiments actifs, et le siège du régiment est indiqué par le nom de la ville qui sert à le désigner.

Comme dans l'infanterie, les hommes sont d'abord incorporés aux régiments actifs. Au moment de leur passage dans la réserve, ils sont versés au régiment de réserve, où ils comptent successivement dans la 1re et la 2e réserve, selon leur âge. Au moment de la mobilisation, les régiments actifs seront d'abord complétés; puis, avec le surplus, on formera les 14 régiments de réserve.

Il existe en outre, pour les possessions voisines de la péninsule :

1 escadron de chasseurs aux Baléares, 1 section montée des gardes provinciales aux îles Canaries; 1 section de chasseurs à Mélilla, 1 escadron de volontaires à Ceuta.

En somme, la cavalerie espagnole, sur le complet pied de guerre, doit donner :

112 escadrons actifs.	17000 chevaux
56 escadrons de réserve. . . .	8500 chevaux
168 escadrons.	25500 chevaux.

La cavalerie de l'armée active anglaise comprend 31 régiments, savoir :

3 régiments de gardes, cuirassés, dont 2 sont appelés *Life Guards* (gardes du corps ou de la vie), et l'autre *Royal Horseguards* (gardes à cheval), ou encore *The Blues* (les bleus);

7 régiments dits de dragons-gardes, mais ne faisant pas partie de la garde, malgré leur dénomination. L'un est aussi appelé régiment de carabiniers;

Enfin, 3 de dragons, 5 de lanciers et 13 de hussards.

Les régiments de cavalerie anglaise, comme ceux d'infanterie, portent des noms de grands personnages, de provinces, etc. Le 2e dragons est nommé *Scots greys,* parce qu'il est monté en chevaux gris.

Tous les régiments anglais sont formés à 4 escadrons, le régiment est commandé par un lieutenant-colonel, assisté d'un major comme commandant en second; les escadrons sont commandés, soit par des majors, soit par des capitaines (généralement 2 escadrons sont commandés par des majors et 2 par des capitaines), avec un capitaine en 2e dans chaque escadron. En outre, chaque escadron comporte 3 lieutenants ou sous-lieutenants.

La répartition de la cavalerie entre les colonies est la suivante :

1 régiment dans l'Afrique méridionale; 9 régiments dans l'Inde; 1 régiment en Égypte.

Les 5 régiments de grosse cavalerie ne prennent pas le tour de service à l'extérieur en temps de paix; mais les 26 autres roulent entre eux pour tenir garnison aux colonies, sans tenir compte de la subdivision d'arme.

La période de service à l'extérieur est d'environ 11 ans.

La cavalerie de la milice, ou *Yeomanry,* se compose de volontaires qui peuvent, par décret royal, être appelés à renforcer l'armée régulière, en cas d'émeute ou d'invasion du territoire national.

La plupart de ceux qui s'engagent dans cette milice sont des fermiers, des propriétaires fonciers, des maîtres d'équipages, qui ont une grande habitude du cheval, et sont tenus d'amener leur monture.

Autrefois, la cavalerie *yeomanry* se composait d'un grand nombre de corps, organisés chacun d'une manière différente. Un ordre de l'armée, du mois de janvier 1893, a fixé d'une manière définitive les bases d'organisation de cette milice.

La cavalerie yeomanry est formée en régiments composés de 2 ou plusieurs escadrons de 100 hommes au maximum et 70 au minimum.

Chaque régiment doit posséder un code de règles approuvé par la

souveraine. Les amendes y remplacent les punitions, et servent à améliorer la situation de la caisse du régiment.

Les régiments se réunissent soit volontairement, et après autorisation, pour des exercices volontaires; soit par ordre, pour les inspections et les services obligatoires.

Dans le premier cas, la période ne peut excéder 15 jours; dans le second, elle est de 6 jours consécutifs.

En résumé, la cavalerie anglaise présenterait, sur le complet pied de guerre, sans compter les dépôts :

124 escadrons actifs.	12000 chevaux
Yeomanry.	11000 chevaux
Total. . .	23000 chevaux.
Dont 44 escadrons réguliers aux colonies. .	6600 chevaux.

Depuis quelques années on a préparé en Angleterre, au moyen d'hommes et de chevaux détachés des régiments d'infanterie et de cavalerie, la formation de corps spéciaux dits d'*infanterie montée*.

Cette organisation, qui s'effectue peu à peu, est dirigée de manière à ne nécessiter que peu de dépenses et à n'employer que des cadres réduits.

Ces compagnies peuvent, en cas de nécessité, former des bataillons en associant 4 compagnies.

Les hommes et cadres désignés suivent, au camp d'Aldershot, un cours d'une durée de deux mois et demi, pendant lesquels ils apprennent à se servir des montures et à les soigner.

Ils se livrent aux exercices spéciaux que comporte leur organisation particulière. A l'expiration du stage, les hommes reçoivent un certificat constatant qu'ils ont profité de l'instruction donnée.

Les corps d'infanterie montée n'existent donc pas en fait dès le temps de paix, mais se trouveraient immédiatement constitués en temps de guerre par la réunion des éléments que l'on instruit annuellement.

Des corps semblables ont été organisés en Égypte, dans l'Afrique septentrionale et dans l'Inde, où ils ont rendu de grands services.

En cas de mobilisation, les brigades de cavalerie doivent être accompagnées de 2 compagnies d'infanterie montée et les divisions de cavalerie de 1 bataillon (1000 hommes et 1000 chevaux), pour les appuyer au besoin de feux de mousqueterie.

La cavalerie turque ne compte pas de subdivisions d'arme. Elle se compose de 39 régiments à 5 escadrons, organisés d'une façon uniforme, et d'un demi-régiment de 2 escadrons, soit, en tout, 197 escadrons.

Un régiment de cavaliers de remonte, à 5 escadrons également, est attaché au haras de Tchiftéler.

La cavalerie de l'armée active est, proportionnellement, beaucoup plus nombreuse en Turquie que dans les autres États; chaque corps



Sotnia de cosaques du Don chargeant en ligne.

d'armée doit posséder, en effet, une division de cavalerie formée de 3 brigades de 2 régiments. Actuellement, cependant, cette organisation n'est en vigueur que dans les 6 premiers corps.

Le 1er régiment, qui constitue une sorte de garde du corps, s'appelle régiment Erthogroul, en souvenir de l'un des fondateurs de la puissance ottomane. Il n'est pas compris dans la série des numéros ni dans la constitution des brigades; il est rattaché à la 1re division de cavalerie (corps de la garde).

L'escadron qui, en turc, s'appelle *beuluck,* comme la compagnie d'infanterie, possède 6 officiers.

Son effectif réglementaire comporte 124 ou 130 cavaliers sur le pied de guerre, mais il reste généralement au-dessous de ce chiffre, et varie de 50 à 100 hommes.

Les 5es escadrons de chaque régiment sont considérés comme esca-

drons de dépôt, et, à la mobilisation, pourraient devenir le noyau de formations nouvelles.

On a cherché à organiser militairement les nombreuses populations de l'Asie, qui jusqu'ici échappaient à la loi militaire ottomane.

Ce desideratum a été atteint, tout au moins en ce qui concerne les tribus du Kurdistan, par une ordonnance de 1891, prescrivant la création de régiments de cavalerie irrégulière indigène.

Ces régiments ont reçu le nom de régiments *hamidié,* en l'honneur du sultan régnant Abd-ul-Hamid.

Les points principaux de l'organisation de la cavalerie *hamidié* sont : la réduction du service sous les drapeaux, en temps de paix, à de courtes périodes d'instruction; le maintien des hommes dans leur pays; l'adaptation des formations militaires à l'organisation des tribus, et l'attribution d'une partie des grades aux chefs indigènes.

Comme compensation aux privilèges qui leur sont accordés par le fait de cette organisation, les cavaliers des régiments hamidié sont astreints à s'habiller, à s'équiper et à se monter à leurs frais, et même à pourvoir, dans une certaine mesure, à leur subsistance et à celle de leurs chevaux pendant les convocations de courte durée dans le voisinage de leur résidence ou de leur campement.

Le service dans les régiments hamidié est obligatoire depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à celui de quarante ans. Durant ces vingt-trois années, les hommes appartiennent successivement à trois catégories.

Les cavaliers des deux premières catégories doivent être constamment pourvus d'une monture en bon état, de manière à être prêts à marcher au premier appel.

Les hommes de la 3e catégorie sont dispensés de cette obligation, mais ils doivent se procurer un cheval dès que les deux catégories précédentes ont été convoquées.

Les cavaliers hamidié doivent être armés de la lance et de la carabine Mauser à répétition.

Les cadres supérieurs de ces régiments sont composés, partie d'officiers de l'armée active, détachés dans ces régiments, et partie d'officiers indigènes.

La cavalerie hamidié est organisée en régiments comprenant chacun de 4 à 6 escadrons.

L'escadron se divise en 4 pelotons. L'effectif d'un escadron peut varier de 128 à 192 cavaliers.

Les régiments sont organisés par tribus.

Quand bien même l'organisation de cette cavalerie resterait incomplète, elle n'en fournirait pas moins à l'armée turque en campagne au moins 50 régiments composés de soldats vigoureux, excellents cavaliers, bien montés, et suppléant par les qualités guerrières propres à leur race à ce qui peut leur manquer au point de vue de l'instruction militaire et de la discipline.

L'attribution de la cavalerie aux corps de réserve n'est pas réglementée d'une façon officielle, mais il y a lieu de penser que deux des trois brigades qu'elle possède dans chacune des six premières régions de corps seraient affectées aux corps de rédif. La dotation en cavalerie serait, par suite, uniforme.

XXVI

CAVALERIE

Son armement en France et à l'étranger.

De nos jours, la cavalerie est pourvue de toutes les armes existantes : sabre, lance, revolver, carabine, baïonnette, casque et cuirasse; le canon léger est également devenu arme de la cavalerie.

Certaines puissances ont armé leurs cavaliers de toutes ces armes sans distinction, d'autres les ont réparties par genre, enfin d'autres ont accusé nettement leur préférence pour les unes ou pour les autres.

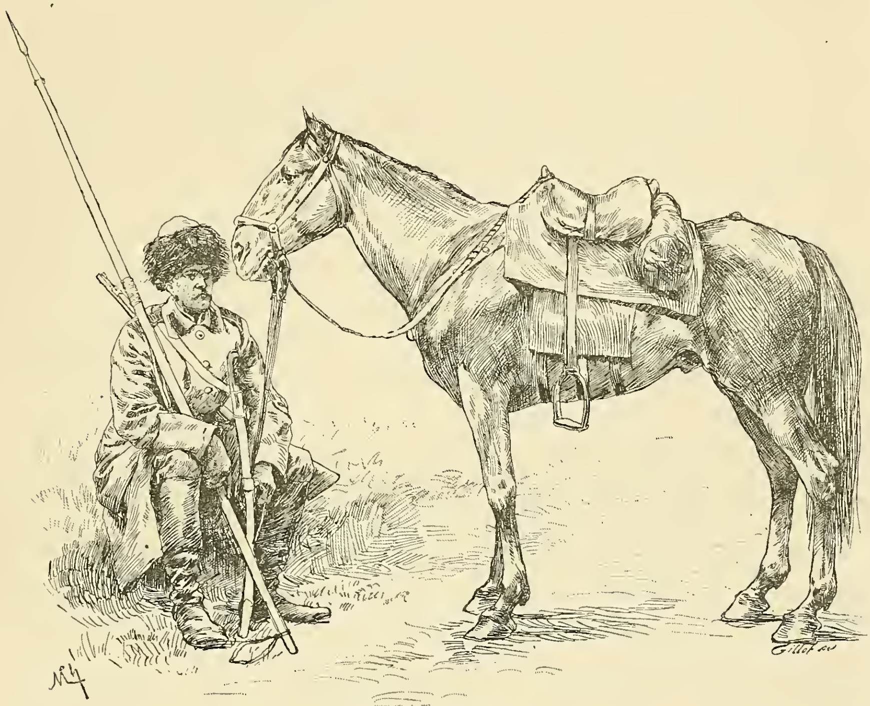
Toutefois, sans compter le cheval, qui est incontestablement l'arme primordiale de la cavalerie, son arme par excellence, toutes les cavaleries de l'Europe ont une arme commune : le sabre, qui est également l'arme naturelle du cavalier. Les dimensions et la forme des sabres varient, mais encore c'est un sabre.

Pourtant les Allemands, par exemple, en donnant la lance à toute leur cavalerie indistinctement, ont affirmé leur préférence pour cette arme parmi les armes blanches. D'autres nations n'ont adopté la lance qu'avec une certaine réserve. D'autres encore, qui en étaient armées antérieurement, l'ont délaissée ou partiellement ou entièrement. Et il est assez curieux que parmi ces dernières soient l'Autriche et la Russie, dont les cavaliers, pour la plupart Polonais et Cosaques, étaient des lanciers de naissance. Les motifs de cet engouement ou de cette dépréciation ne sont point sans intérêt à mettre en balance, pour fixer l'opinion si indécise entre ces deux tendances inverses.

Quant aux armes à feu, le revolver ou la carabine, les opinions

se sont également partagées, toutefois en reconnaissant l'utilité, la nécessité même de la carabine pour assurer à la cavalerie son indépendance, et lui donner au moins momentanément une puissance défensive qui lui fait défaut.

Des armes défensives de nature, le casque et la cuirasse sont les seules qui subsistent aujourd'hui de toutes les anciennes pièces d'ar-



Cosaque de l'Amour.

mure. Parmi les grandes puissances, la Russie, l'Angleterre et la France sont les seules à avoir conservé la cuirasse, et encore pour un faible contingent de leurs cavaliers.

La cuirasse, insuffisante contre la balle actuelle, n'est plus qu'une protection contre les armes blanches dans le combat de cavalerie; mais, à ce point de vue, elle augmente la confiance et l'intrépidité de ceux qui en sont armés. Reste à savoir si cet avantage compense les inconvénients de cette arme, qui alourdit les cavaliers et les rend impropres à d'autre rôle que celui du combat.

Quant au canon, pour les mêmes raisons que le fusil, il a été universellement jugé comme un puissant auxiliaire de la cavalerie. L'artillerie légère attachée à la cavalerie lui donne une puissance défensive, affirme son indépendance, assure une certaine consistance à sa mobilité et aussi bien augmente sa valeur offensive en rendant plus impressionnante son agression. A la tempête des sabres, elle ajoute son effet moral et les effets meurtriers de la trombe de ses projectiles.

Chez toutes les nations, la cavalerie s'est adjoint l'artillerie légère, non seulement pour le combat, mais également pour l'exploration.

Avant d'analyser plus complètement la valeur relative de chacune de ces armes, passons en revue les différentes cavaleries de notre continent pour voir comment elles y sont réparties.

La cavalerie française a, comme armement, le sabre et la carabine. Les régiments de dragons faisant partie des divisions de cavalerie indépendante sont armés de la lance au premier rang.

Les cuirassiers ont le sabre droit de 0^m 95 de longueur, les dragons également le sabre droit de 0^m 925, et la cavalerie légère, le sabre légèrement courbe de 0^m 87 de longueur.

A cheval, le sabre est suspendu à la selle. La lance en usage dans la cavalerie française a 2^m 90 de longueur, et pèse environ 1^k 900; la hampe est en bambou; la flamme est blanche et rouge.

La carabine de cavalerie modèle 1890 est de même calibre que le fusil d'infanterie et tire la même cartouche. Elle n'a pas de magasin, mais peut tirer à répétition trois coups, grâce à des chargeurs munis chacun de trois cartouches. La hausse est graduée de 200 à 2000 mètres. La longueur totale de l'arme est de 0^m 945. La carabine de cuirassiers ne diffère de la carabine de cavalerie que par la crosse, qui a une forte pente, et qui est garnie d'une plaque de couche en cuir pour permettre le tir en cuirasse.

Les cavaliers portent la carabine à la grenadière, c'est-à-dire en bandoulière, sauf les cuirassiers, qui la mettent dans un étui de cuir suspendu à la selle et pendant verticalement en arrière de la jambe droite.

Les officiers, les sous-officiers et les cavaliers, non pourvus de la carabine, sont armés d'un revolver à six coups à percussion centrale.

Toute la cavalerie allemande, quelle que soit la subdivision d'arme, est uniformément armée de la lance, du sabre et de la carabine.

Les lances sont faites en tubes d'acier; elles ont 3^m 20 de longueur et sont ornées, en grande tenue, d'une flamme de couleurs différentes, suivant la nationalité des régiments : noir et blanc pour la Prusse; vert et blanc pour la Saxe royale; rouge et noir pour le Wurtemberg; bleu de ciel et blanc pour la Bavière.

Le sabre est porté à la ceinture avec une seule bélière. Il est droit pour les cuirassiers et les hulans, avec deux tailles différentes (1^m 16 et 1^m 03), il est légèrement courbe pour les hussards et les dragons, avec 1^m 02 de longueur.

La carabine se place dans une gaine en cuir ajustée à la selle, du côté droit, en arrière de la cuisse; elle pend ainsi verticalement, le canon dirigé vers le bas, la crosse de l'arme faisant saillie hors de la gaine, comme la portent nos cuirassiers. La carabine peut d'ailleurs aussi être portée à la grenadière.

La carabine de cavalerie modèle 1888 ne diffère du fusil d'infanterie que par la longueur, réduite à 0^m 95, et le poids, qui est seulement de 3^k 100.

Les sous-officiers et les trompettes sont armés d'un revolver à six coups, du calibre de 10^{mm} 6.

En outre du sabre, toute la cavalerie autrichienne est armée de la carabine, qui est toujours portée à la grenadière, la poignée de la crosse étant maintenue par une courroie de ceinture. La carabine à répétition, du calibre de 8 millimètres, a 1 mètre de longueur, pèse 3^k 300.

Le sabre se porte à la ceinture, suspendu au moyen de deux bélières.

En outre du sabre, toute la cavalerie italienne est armée d'une carabine modèle 1891, du calibre de 6^{mm} 5.

Les dix premiers régiments ont, de plus, une lance de 2^m 95 de longueur, pesant 2^k 55 et ornée d'une flamme bleu clair.

A cheval, le sabre est porté à la selle, suspendu par la petite bélière, en arrière du cavalier, à la partie postérieure de la selle, du côté gauche. Le mousqueton est de même porté à la selle : il est placé la crosse en bas, la bouche en l'air, dans un étui adapté à la partie postérieure de la selle, du côté droit, de manière à faire contrepoids au sabre. La baïonnette est rentrée dans un logement pratiqué dans le fût de l'arme.

En Russie, les diverses subdivisions de la cavalerie possèdent chacune un armement particulier.

Les 4 *régiments cuirassés* de la garde ont un sabre droit de 1^{m} 12 de longueur, qui se porte suspendu à un ceinturon par deux bélières, et un revolver à 6 coups, qui se place dans un étui, également suspendu au ceinturon, à droite et un peu en arrière. Au revolver s'attache un cordon de la couleur distinctive du régiment, qui s'enroule par l'autre bout autour du col du cavalier, en manière de fourragère. Ce cordon se porte toujours, non seulement avec le revolver, mais même quand l'homme est sans armes : il fait en quelque sorte partie de l'uniforme et constitue un ornement particulier. En outre du sabre et du revolver, les hommes du premier rang ont une lance de 2^{m} 74 de longueur avec flamme échancrée, de couleurs différentes suivant les régiments. Le bois de la lance est aussi peint de couleurs différentes suivant les régiments. Les hommes du second rang n'ont que le sabre et le revolver, sans lance.

Dans les *hulans* de la garde, tous les hommes ont d'abord un sabre demi-courbe, à fourreau de bois recouvert de cuir, suspendu par deux bélières à un ceinturon. En outre du sabre, les hommes du premier rang ont le revolver et la lance. Le revolver se porte comme dans les cuirassiers : son cordon est blanc ou jaune, suivant le métal du bouton. La lance, à flamme échancrée, de couleurs différentes suivant les régiments, a le bois uniformément noir. Au lieu du revolver et de la lance, les hommes du second rang ont une carabine du même système que le fusil d'infanterie et tirant la même cartouche. Cette arme est portée à la grenadière au moyen d'une bretelle.

Les *hussards* de la garde sont armés de la lance au premier rang et de la carabine au second, comme les hulans.

Les *dragons* de la garde et de la ligne sont armés de la même manière au premier et au second rang. Ils ont un sabre courbe, à fourreau de bois recouvert de cuir, qui se porte suspendu par deux bélières à un baudrier en bandoulière. Les bélières s'engagent par leur partie inférieure dans des anneaux qui sont placés non pas sur la concavité, mais sur la convexité du fourreau, en sorte que le sabre tourne sa partie concave vers le bas, contrairement à ce qui est généralement d'usage dans les autres armées. En outre, comme arme à feu, les dragons sont pourvus d'une carabine modèle 1891. Cette arme a 1^{m} 51 de longueur, pèse 3^{k} 890 et tire la même cartouche que le fusil d'infanterie. Elle est munie d'une baïonnette, ayant 0^{m} 13 de longueur de lame et pesant 0^{k} 320. Le fusil de dragons se porte à la grenadière, comme la carabine



Charge en lawa de la cavalerie cosaque.

des hulans et des hussards de la garde; la baïonnette est placée dans un fourreau de bois accolé à celui du sabre.

Les cosaques ont tous un fusil et un sabre; en outre, dans les régiments du Don, les hommes du premier rang ont généralement une lance. Le fusil est semblable au fusil de dragons, sauf qu'il n'est pas pourvu d'une baïonnette. La lance n'a pas de flamme. Le sabre est semblable à celui des dragons et se porte de la même manière.

Les cosaques du Caucase n'ont pas de lance : leur armement consiste outre le sabre, en un fusil porté à la grenadière, dans un étui en peau garni de sa fourrure, en un pistolet et un poignard placés dans un ceinturon faisant le tour de la taille.

Les cosaques vont bientôt être tous armés d'une carabine du même système que la nôtre, plus lourde seulement et dont le chargeur contient cinq cartouches. Elle porte à 2500 pas. Ce sera une arme redoutable entre les mains des cosaques, si on pousse un peu leur instruction de tir.

On sait, en effet, toutes les aptitudes des cosaques pour le tir et les résultats vraiment surprenants obtenus par eux avec de mauvais fusils, même dans le tir à cheval. Leur traditionnelle *djiguitowka* est une véritable école d'émulation dans ce sens; si l'on sait prendre le cosaque, on peut tirer le plus grand profit de cette école de prouesses en la dirigeant peu à peu vers le côté pratique. La *djiguitowka* du cosaque est la *fantasia* de nos Arabes, et, pour la rendre pratique, il suffit de déplacer peu à peu le point d'honneur de ces forfanteries.

Les dragons suisses sont armés du sabre et d'une carabine à répétition Mannlicher, du calibre de 7^{mm} 5 et mesurant 1^{m} 02 de longueur. Le magasin contient 6 cartouches, de même modèle que celles du fusil d'infanterie; la carabine se place dans un étui de cuir, suspendu à la selle, du côté droit.

En Espagne, on a également adopté une carabine à répétition de 7 millimètres pour la cavalerie. Les données sont à peu près les mêmes que pour le fusil d'infanterie.

En outre du sabre, toute la cavalerie anglaise, y compris les régiments cuirassés de la garde, est armée d'une carabine système Martini-Metford, qui n'est autre que l'ancienne carabine Martini-Henry transformée, et qui tire la même cartouche que le fusil d'infanterie. Elle a

0^m 96 de longueur et pèse 3^k 650. La hausse est graduée de 200 à 1 400 yards (183 à 1 280 mètres).

Les officiers, sous-officiers et trompettes ont le revolver au lieu de la carabine.

Les régiments de lanciers ajoutent une lance au sabre et à la carabine. La lance a 2^m 80 de longueur; elle est ornée d'une flamme rouge et blanche, en grande tenue; la hampe est en bambou.

4 régiments de dragons ont été récemment armés de la lance, mais au premier rang seulement.

La cavalerie anglaise porte le sabre suspendu à la selle; à pied, il est porté à la ceinture suspendu par deux bélières. La carabine est placée dans une botte fixée à la selle, le canon dirigé vers le bas.

Les soldats d'infanterie montée sont armés du fusil d'infanterie et d'un sabre-baïonnette d'un modèle spécial, pouvant être placé dans une gaine attachée à la selle.

La cavalerie turque est armée en partie de carabines Martini et en partie de carabines Winchester à répétition. Dans le régiment Erthogroul et dans un régiment par corps d'armée, les cavaliers sont, en outre, munis de lances.

Une commande de 50 000 carabines à répétition a été faite à l'usine Mauser en même temps que celle des fusils. 6 000 de ces armes ont été fabriquées d'après le modèle 1887, et les autres seront vraisemblablement livrées dans les conditions nouvelles adoptées pour le fusil d'infanterie.

L'arme primordiale, l'arme principale du cavalier, est son cheval, et la puissance de la cavalerie gît tout entière dans sa légèreté. Les cavaleries les plus légères et les moins armées ont toujours vaincu les plus lourdes et les plus armées.

Sur-armer la cavalerie, c'est non seulement détruire sa confiance entière, indispensable dans son arme principale, mais c'est la surcharger. Surcharger la cavalerie, c'est la ralentir. La ralentir, c'est l'inutiliser.

Le sabre est l'arme naturelle du cavalier, parce que c'est l'arme qui se manie le plus aisément à cheval.

Mais des deux sortes de coups que l'on peut porter avec le sabre, le coup de pointe est le seul véritablement meurtrier, le coup de taille ne produisant le plus souvent qu'un coup de bâton, si la lame n'est pas faite exprès pour frapper du tranchant.

La forme du sabre doit donc être réglée en raison du coup auquel on accorde la préférence, et le sabre droit est incontestablement celui qui répond le mieux au coup de pointe. Qu'on veuille se réserver la possibilité de donner un coup de taille, la lame sera légèrement incurvée; mais les sabres courbes des Mameluks, qui ont eu une si grande réputation pour leurs terribles coups de tranchant, étaient absolument impropres au coup de pointe.

A l'inverse, les sabres des dragons d'Espagne, dont les coups de pointe eurent une réputation non moins considérable, étaient des sabres absolument droits. Les dragons du régiment Napoléon, faisant partie de la division Pino en 1808, avaient échangé leurs sabres dans un arsenal de Catalogne contre des épées espagnoles triangulaires, légères et couvertes à la poignée. Les dragons de la division Delort, imitant cet exemple, s'étaient emparés d'un grand nombre d'épées espagnoles à Tolède.

Le coup de pointe, outre qu'il est plus meurtrier, oblige moins à se découvrir et permet une parade plus rapide. Or une singulière anomalie est à signaler. S'il est un cavalier qui dans le combat corps à corps ait moins à craindre de se découvrir qu'un autre, c'est évidemment le cuirassier, et pourtant c'est lui qui a été de préférence armé du sabre absolument droit, fait seulement pour les coups de pointe, lorsqu'il pourrait à la rigueur se laisser aller à sabrer, surtout contre un adversaire cuirassé comme lui, et par conséquent vulnérable seulement aux bras et à la figure.

Mais dans le parallèle du sabre avec la lance, les Allemands ont accordé le dessus à la lance, puisqu'ils en ont armé tous leurs cavaliers.

Cependant la campagne de 1870 n'a rien prouvé pour ou contre la lance comme arme de combat. La guerre russo-turque de 1877-78 non plus.

Et s'il était des conclusions à tirer des précédents, c'était tout à l'inverse, car la cavalerie autrichienne, malgré la tradition des troupes polonaises, avait fait disparaître complètement la lance de ses rangs après 1866, et la cavalerie russe, malgré la tradition de ses cosaques, l'avait retirée en 1882 de la majorité de ses régiments.

Opinions opposées, dira-t-on, mais purement théoriques. Pratiquement, en effet, il faut remonter à l'opinion des officiers du premier empire, qui ont combattu comme lanciers et ont vu les lanciers com-

battre sur le champ de bataille. Leur opinion, ils se l'étaient formée à la guerre dans une longue suite de campagnes. C'est elle que nous invoquerons, comme elle fut invoquée en 1822, lorsqu'on donna la lance à un, puis à deux escadrons dans les régiments de chasseurs, et surtout en 1830 et 1831 lorsqu'on reforma des régiments de lanciers.

Dans un rapport du 15 décembre 1830 sur différentes questions concernant les lanciers, la commission de cavalerie présidée par le général Kellermann s'exprime ainsi au sujet de la lance :

« Quant à la lance, les uns l'ont considérée comme une arme puissante, irrésistible, agissant même sur le moral des jeunes soldats, soit comme moyen d'appui en leur faveur, soit comme épouvantail qui les inquiète. Ils la trouvent, de plus, facile à manier et d'un usage aussi commode que le sabre. D'autres ont observé que la lance était embarrassante, et que son danger était plus apparent que réel et ne produisait pas plus d'effet et même moins que le sabre droit sur l'infanterie en désordre; que dans une mêlée de cavalerie elle était incontestablement moins favorable que le sabre, et que presque toujours le cavalier était obligé de l'abandonner pour en revenir à sa courte et fidèle épée; que dans les pays boisés, accidentés, coupés, elle était nulle; que le lancier ne pouvait tirailler ni se garder fidèlement; mais tous se sont accordés à la considérer comme la meilleure arme de choc en ligne, toutefois ne pouvant produire de grand effet qu'à la condition d'aborder l'ennemi avec l'ensemble, l'alignement pour ainsi dire, d'une ligne d'infanterie attaquant à la baïonnette, condition presque incompatible avec le mouvement précipité, l'impulsion, qualités distinctives de la cavalerie.

« La conséquence de cette opinion a été qu'il fallait la ranger parmi la cavalerie de ligne et lui donner une composition analogue en hommes et en chevaux si on l'adoptait. »

La conclusion du rapport est fort curieuse :

« La commission a été d'avis de créer des lanciers principalement pour mettre notre cavalerie sur un pied qui la rapproche de celle des puissances étrangères, ayant remarqué les soins et l'attention que ces puissances donnent à cette arme à laquelle elles paraissent attacher une grande importance, et aussi en considération de l'opportunité de satisfaire le goût que les Français ont manifesté dans les dernières guerres et manifestent encore pour la lance. »

Ainsi, en 1830, une des raisons les plus puissantes pour l'extension des lanciers a été tirée de l'armement des cavaleries étrangères. Aujour-

d'hui encore c'est l'extension de la lance dans la cavalerie allemande qui a déterminé la réapparition de la lance dans la cavalerie française, réapparition qui était du reste à l'étude. Les mêmes situations se reproduisent donc périodiquement, et loin d'avoir des idées nouvelles, on ne fait que tourner dans le même cercle, d'où la nécessité de consulter le passé pour tâcher d'en tirer profit.

Quel est l'effet de la lance dans le combat de cavalerie?

Dans une charge en ligne d'une cavalerie à armes longues contre une cavalerie à armes courtes, les deux lignes arrivant front contre front, si les lanciers chargent avec résolution, ils pourront peut-être par le fait seul de leurs lances inspirer la terreur à leurs adversaires et leur faire faire demi-tour avant le choc : victoire pour la lance. Mais la charge désunit toujours la troupe qui charge, quelque bonne qu'elle soit, si la seconde ligne de la cavalerie ramenée fait son métier, elle abordera les lanciers par leur flanc et les ramènera à leur tour. Voilà les lanciers embarrassés de leurs perches pour faire leur demi-tour, et, pressés par les sabres de leurs adversaires, leur retraite pourra leur être funeste. Dans la mêlée l'avantage sera, de l'aveu de tous, pour le cavalier armé du sabre contre le lancier.

Pendant les campagnes de la Révolution et les premières campagnes de l'Empire, nous n'avions pas de lanciers, et cependant nous trouvions des lanciers dans toutes les armées que nous avions à combattre. Nos chasseurs, nos hussards, nos dragons ont-ils moins bien fait?

Si la lance donnait à son porteur la confiance morale qu'on lui attribue généralement, comment expliquer ce que racontent plusieurs officiers du premier Empire, que des lanciers attaqués par des troupes armées du sabre seulement jetaient leurs lances :

« Vers le soir de la journée du 6 juillet 1809, écrit un officier polonais des chevau-légers de la garde, le général Macdonald engagea le colonel Kasinski à faire un mouvement partiel avec son régiment. Les hulans n° 2 du prince Schwarzenberg firent une charge à laquelle nous répondîmes; notre escadron tomba sur les hulans avec impétuosité; ceux-là, voyant que nous n'avions pas de lances, se mirent à jeter les leurs et à tirer leurs sabres. »

La lance est une arme terrible, a-t-on répété; non seulement elle permet d'atteindre l'adversaire de plus loin, mais elle lui fait une effroyable blessure.

Que la lance soit une arme terrible, ou plutôt terrorisante, ou non,

c'est une arme surtout d'effet moral, et une rangée de ces piques abaissées accourant au galop est fort démoralisante pour l'adversaire; mais la parade d'un coup de lance, étant donné le ballant d'une arme aussi longue, est très facile. Le coup dévié, le lancier est fort embarrassé d'éviter le coup de pointe de la riposte. Quant aux blessures, qui sembleraient être en effet très meurtrières, il faut en rabattre, au dire encore des officiers du premier Empire. Elles sont, disent-ils, le plus souvent légères. Il est vrai qu'il ne faut pas comparer les lances d'aujourd'hui avec les lances des cosaques de ce temps-là, armées pour la plupart d'un clou en guise de fer.

Mais on cite des exemples d'hommes blessés de plusieurs coups de lance dans une même affaire et s'en tirant, ce qui est une preuve bien évidente que les coups portés étaient mal assurés.

En voici une explication donnée par le général de Sparre :

« Les lanciers à cheval ne peuvent pointer avec toutes leurs forces; s'ils s'y abandonnaient, ils seraient souvent désarçonnés; dans la mêlée ils s'y trouvent avec désavantage. J'en ai eu l'expérience, ayant commandé pendant dix-huit mois en Espagne (à l'armée du Midi) une brigade dans laquelle se trouvait cependant un des meilleurs régiments de lanciers, le 7e de chevau-légers polonais. »

« Les lanciers serrés, dit de Brack, ne peuvent ni parer ni pointer, et de deux choses l'une : ou ils jetteront leurs lances pour prendre leurs sabres, et dans ce cas vous combattrez à chances égales; ou ils voudront conserver leurs lances, et dans ce second cas vous aurez bon marché d'eux. Nos files d'encadrement, dans les lanciers de la garde impériale, ne portaient pas de lances. Je me souviens que dans deux circonstances en 1814, à Hoogstratten près Bréda et à Pont-Atrecin-sous-Lille, ayant affaire à des lanciers russes et prussiens qui, comme nous, tenaient bon sur des routes étroites bordées de fossés profonds, je plaçai en tête de ma colonne nos intrépides carabiniers que je fis suivre de mes lanciers, qui avaient mis la lance à la botte et le sabre à la main; une fois entrés dans la masse empêtrée de nos ennemis, le succès dépassa d'autant plus nos espérances, que nous sabrâmes sans danger. »

Le lieutenant général de Vittré écrivait lui aussi le 12 mars 1831 :

« Pour que cette arme si formidable profite de tous ses avantages, il faut des hommes forts et adroits, des chevaux bien dressés, souples et vigoureux. Une longue habitude de cette arme m'ayant prouvé que la

lance était plus nuisible qu'utile au second rang dans l'attaque et à peu près nulle dans la retraite, je voudrais que le premier rang seulement fût armé de lances. »

C'est pour ces différentes raisons que le colonel Konopcka, commandant le régiment de lanciers de la Vistule, le premier régiment qui ait été armé de lances dans nos armées de l'Empire, avait demandé et obtenu d'avoir 30 carabines par compagnie (60 par escadron).

« Napoléon, écrit le général de Brack, avait fait des lanciers parce qu'il avait vu les cosaques, qu'il avait voulu nous familiariser avec une arme dont l'aspect inattendu avait produit un désastreux effet moral sur une partie de notre cavalerie.

« Cette pensée lui fit de prime abord commettre une faute, celle de classer ses lanciers dans la cavalerie légère, faute qu'il apprécia d'autant plus rapidement que ses premières remontes de chevaux de six pouces (1^{m} 49) ayant été envoyées à nous (lanciers rouges), régiment type, et nos hommes, ex-cuirassiers en Hollande, ayant six pieds, le ridicule et l'impossibilité lui apparurent d'abord à la première revue passée du régiment. Il se décida donc à armer de lances, non pas ses chasseurs, mais ses dragons, et il tint d'autant plus à cette résolution, qu'il se rappela que les dragons avaient été les premiers à se démoraliser à l'aspect des lances des cosaques. Six régiments de dragons, les 1er, 3e, 8e, 9e, 10e et 29e, furent transformés en chevau-légers lanciers. »

Une autre question se pose : Toute la cavalerie peut-elle être indistinctement armée de la lance?

Selon l'opinion même des plus zélés partisans de la lance, les chevaux des lanciers doivent indispensablement réunir à la taille de ceux des dragons une grande légèreté. Les chevaux des cuirassiers sont en général trop lourds, pour avoir les qualités de souplesse nécessaires au maniement de la lance ; et ceux des chasseurs et des hussards manquent de force dans les reins et les jarrets pour l'action violente de cette arme.

La lance demande que celui qui la porte soit déjà cavalier et que son cheval soit maniable, car il ne s'agit plus de conduire sa monture à deux mains, comme peut encore le faire à la rigueur un cavalier armé du sabre; la main de la lance est tout à fait immobilisée. On devra donc choisir comme lanciers les hommes les plus adroits, les chevaux les plus forts, les plus souples. Et les jeunes cavaliers dont disposent aujourd'hui les armées européennes ne peuvent faire que des lanciers médiocres, devant se borner aux coups les plus simples de leur arme, et ne pouvant

pas réaliser cette habileté des anciens lanciers qui, plus que leur arme, les rendait redoutables.

Ce qu'on ne peut nier, c'est que la véritable arme de la cavalerie est l'effet moral, que tout est bon qui concourt à en conquérir l'ascendant,



Dragon de la garde russe.

et les Allemands ont pensé se l'assurer en adoptant l'arme qui passe pour avoir l'effet moral le plus puissant. Cette considération est si bien dans leurs idées, qu'ils ont adopté, avant la charge, un élèvement subit des lances, hérissant tout à coup les rangs des cavaliers pour augmenter encore cette intimidation qu'ils en augurent et qu'ils corroborent de leurs vociférations de hourras.

Mais alors, à ce compte, pourquoi ne pas reprendre aux Chinois leurs

anciens masques de guerre, figures terrifiantes qui avaient aussi pour but la démoralisation de l'adversaire?

En somme, le parallèle du sabre et de la lance a été souvent repris et chacun des partis a toujours refusé concession. On ne saurait conclure autrement que par cette opinion un peu naïve que je transcris dans le langage des troupiers dont elle émane : c'est que, lance ou sabre, tout est bon pourvu que l'arme soit bien emmanchée. Et alors il est permis d'ajouter qu'il est plus facile de bien emmancher un sabre qu'une lance.

Quant au parallèle du revolver avec le sabre, c'est une autre affaire. La question, si chaudement débattue après la guerre américaine de la Sécession, a été étouffée par les échos de 1866, qui réhabilitèrent le sabre tant méprisé par les Américains.

Le mépris des cavaliers américains pour le sabre ne trouve pas son explication, comme on l'a prétendu, dans la crainte du combat corps à corps, car c'étaient au contraire de hardis combattants qui, en général, ne redoutaient pas de s'aborder, mais qui estimaient obtenir plus de *résultats effectifs* avec le revolver, pour lequel l'engouement des Américains est bien connu.

Le général Stéphen D. Lee écrivit après la guerre de Sécession :

« Le sabre et l'épée ont beaucoup perdu de leur efficacité par les perfectionnements du revolver, avec lequel le cavalier fera des charges hardies avec plus de confiance. L'expérience m'a prouvé qu'avec son sabre le cavalier est timide dans le combat contre le revolver, au moindre prétexte il laisse tomber son sabre pour prendre son pistolet... Et j'ai toujours remarqué que là où le revolver était substitué au sabre, le moral du soldat était plus solide. En outre, dans le combat corps à corps, qui maintenant devient rare à cause du perfectionnement des armes à feu, l'impétuosité et l'intrépidité décident le succès avant que toute la charge du revolver soit épuisée; mais le cavalier qui est pourvu de cette arme est beaucoup plus entreprenant et a plus de chances de succès. »

Le colonel Gilmore, un des combattants les plus infatigables qui furent au service du Sud, nous offre un témoignage semblable dans son *Four years in the saddle* (Quatre ans en selle).

Le *Partisan Life with Mosby* (la Vie de partisan avec Mosby), du major Scott, abonde en témoignages de la même nature. Il rapporte que dans un combat de 100 hommes de Mosby contre un parti de fédéraux environ de même force, ceux du Sud se servirent de leurs pistolets, tandis que leurs adversaires ne firent usage que de leur sabre. Ces

derniers furent complètement défaits avec une perte de 26 tués et blessés, 44 prisonniers et 80 chevaux, tandis que les pertes des Sudistes furent à peu près nulles.

Les officiers de Morgan, en se rappelant d'avoir été chargés par la cavalerie des Nordistes, disaient :

« Ils nous chargeaient avec le sabre, mais quand nous voyions cela nous savions bien que le sort était entre nos mains, car il était tout simplement stupide pour eux de penser qu'ils pouvaient quelque chose contre nous de cette manière. »

Bien plus, les fantassins eux-mêmes ne redoutaient pas le sabre de la cavalerie. Un général distingué de l'armée sudiste disait que le mépris de l'infanterie pour le sabre des cavaliers était merveilleux. Il racontait avoir vu des lignes de tirailleurs et des lignes de bataille d'infanterie qui, chargées par les régiments de cavalerie régulière du Nord, s'écriaient : « Quels enfants, voyez ces fous qui viennent encore avec leur sabre ! » Et ils riaient et plaisantaient sur cette idée comme si c'eût été la dernière des folies.

A l'inverse, on a beaucoup cité l'exemple de deux compagnies à cheval (100 hommes) de Morgan, qui, le revolver à la main, chargèrent un régiment d'infanterie du Tennessee (700 hommes), le traversèrent plusieurs fois, le mirent en déroute et lui firent subir des pertes considérables.

Il est indéniable que le revolver est beaucoup plus meurtrier que le sabre, et si ce dernier a pu supporter le parallèle avec la lance, il ne peut guère se mesurer avec le revolver au point de vue pratique des résultats destructifs.

Toutefois il faut reconnaître que, dans la mêlée, le revolver est une arme terriblement dangereuse, surtout entre les mains des jeunes troupes que toutes les nations européennes mettront désormais en ligne, et que c'est à cet engin plus qu'à tout autre que revient l'appellation imagée d'arme à deux tranchants.

En Europe, l'arme à feu de la cavalerie est la carabine; il n'y a que les officiers, les sous-officiers et seulement quelques cavaliers ayant des emplois spéciaux qui soient armés du revolver.

L'usage de la carabine dans la cavalerie n'est point une chose nouvelle, c'est un retour aux idées de Brissac, qui voulait que les dragons fussent aussi aptes au combat à pied qu'au combat à cheval, et pussent avoir ainsi cette grande indépendance d'action que réclame le rôle de la cavalerie.

Napoléon Ier avait repris cette idée en 1802, quand il constitua les camps d'instruction de Boulogne, Saint-Omer, Compiègne, Amiens, etc. Mais la rénovation ne fut point couronnée de succès. Les malheurs des dragons à pied en 1805 et 1806 firent abandonner l'idée de cette troupe amphibie, et les dragons, remis à cheval, non seulement se réhabilitèrent, mais se conquirent une véritable réputation avec la pointe de leurs sabres.

Cependant, en 1833, le tsar Nicolas reprenait lui aussi cette idée, et créait, avec une grande prédilection, un corps de 8 régiments de dragons sur le modèle des dragons français du XVIIe siècle. Sur les 10 escadrons de chaque régiment, 8 étaient armés de fusils à baïonnette et destinés spécialement à combattre à pied, leurs chevaux n'étant comptés que comme moyens de transport.

La Russie supprima cette organisation en 1856, au lendemain de la guerre de Crimée.

Dans la guerre de Sécession d'Amérique, au milieu de toutes les improvisations, la cavalerie fut assurément l'arme la plus difficile à improviser. Les volontaires à cheval prirent naturellement pour modèle la cavalerie régulière et imitèrent sa manière de combattre, qui rappelait aussi celle des dragons du XVIIe siècle, rapprochement assez curieux entre les anciennes mœurs militaires de l'Europe et celles de l'Amérique moderne. D'ailleurs, pour manier le sabre ou la lance, il faut savoir bien conduire son cheval, et l'équitation des volontaires fédéraux était déplorable au commencement de la guerre. Ils prirent l'habitude de combattre à pied en laissant un quart d'entre eux à la garde des montures. La nature boisée et accidentée du pays était favorable à ce mode de combat, et n'aurait pas permis les grandes et rapides évolutions d'une cavalerie accoutumée à ne compter que sur l'élan de son cheval, si cette cavalerie avait existé en Amérique. Les traditions de guerre et les combats de frontière avec les Indiens avaient donné aux peuples des États-Unis une haute opinion des armes à feu. Ils avaient déjà adopté en 1812 l'idée de carabiniers ou tirailleurs montés, en organisant un régiment des hommes de la frontière du Kentucky, qui étaient tous montés et armés de carabines et de pistolets.

Dans la guerre de Sécession, on voit des divisions entières de cavalerie mettre pied à terre, ne laissant en selle que leur propre réserve, et se déployer devant les divisions d'infanterie ennemie, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde.



Lancier du Bengale. (Armée anglaise.)



Hussard anglais.

Généralement elles employèrent ce procédé quand leur infanterie n'était pas encore en position ; mais souvent elles se déployèrent aussi à côté de leur propre infanterie engagée dans l'action. A peine l'ennemi se montrait-il ébranlé par le feu, la réserve de cavalerie restée en selle, le chargeait et le mettait en déroute. Il y eut aussi des cas dans lesquels la même troupe de cavalerie, qui s'était battue à pied et avait concouru à ébranler l'ennemi par le feu, remonta en selle et chargea avec sa propre réserve. Dans quelques batailles, des combats acharnés de cavalerie à pied alternèrent plusieurs fois avec de brillantes charges.



Un mouvement de lawa (cosaques du Don).

La cavalerie attaquait les détachements de n'importe quelle arme tantôt à pied, tantôt à cheval, selon le terrain et les circonstances, et elle se défendait de la même manière suivant les cas.

Rien n'était capable d'arrêter les corps de cavalerie lancés dans une excursion, pas même les retranchements ou les villages fortifiés. Les cavaliers américains surmontaient ces obstacles avec le fusil et la baïonnette, et ensuite reprenaient leur course à cheval à travers les régions peuplées ou désertes, jusqu'à ce qu'ils atteignissent sur les derrières de l'ennemi ses fabriques, ses magasins, ses dépôts, qu'ils détruisaient inexorablement.

Ces résultats étaient tentants, et jamais la cause du fusil n'avait été mieux plaidée ; mais les adversaires de la cavalerie voulaient conclure

des exemples de cette guerre que le cavalier proprement dit devait disparaître pour faire place au fantassin monté.

Faisant la part des exagérations, certains critiques plus perspicaces réclamèrent une modification de l'armement du cavalier européen, et ceux-là ont vu juste. Il était incontestable que si l'on voulait copier l'indépendance de la cavalerie américaine, qui s'était montrée si fructueuse en résultats, il fallait aussi copier son armement.

Ce n'était pas une découverte, des esprits judicieux avaient déjà demandé depuis longtemps l'arme à feu pour la cavalerie pour augmenter sa valeur défensive, sans pour cela vouloir lui enlever sa qualité primordiale d'offensive.

Il faut même constater que les cavaliers américains n'ont usé du feu que dans le sens de l'offensive, recherchant dans ce procédé de combat des résultats matériels plus considérables. Et il est incontestable que, pratiquement, il en produit plus que le combat à l'arme blanche.

Tout récemment, une brochure anonyme allemande qui a fait grand bruit a repris la proposition en demandant carrément un fusil à baïonnette pour toute la cavalerie, afin d'augmenter l'énergie du combat à pied et de permettre de donner l'assaut.

On sait que les cavaleries russe et italienne ont la baïonnette.

Cette arme d'abordage est-elle bien à sa place au bout du fusil de cavalerie, et l'assaut qui est son but est-il vraiment du fait d'une troupe de cavalerie, généralement mal habile à combattre à pied?

Cette question de l'emploi du feu par la cavalerie se présente en effet sous deux acceptions très différentes. Les uns, et plus particulièrement ceux qui ont adopté la baïonnette, le considèrent comme un but ou tout au moins comme le combat normal, dont le combat à cheval n'est que l'auxiliaire dans la majorité des circonstances. Tandis que les autres ne regardent le combat à pied que comme un expédient, une exception, une ressource à exploiter le cas échéant, dans des circonstances particulières.

Si les cavaleries russe et italienne reviennent aujourd'hui, — théoriquement au moins, — sur cette généralisation de l'emploi du combat à pied, on ne peut nier qu'il y ait eu chez elles un véritable engouement du combat par le feu.

Un écrivain russe des plus autorisés, le général Kouropatkine, n'a point dissimulé son admiration pour les procédés des cavaliers américains et a très chaleureusement plaidé pour leur copie.

La guerre russo-turque de 1877-78 n'a fourni que de rares exemples d'engagement à cheval, et, à l'inverse, les exemples de combat à pied y sont très nombreux.

Pour n'en citer que deux :

A Tirnova, au début de ce fameux raid du général Gourko au travers des Balkans, la pointe d'avant-garde de la division de cavalerie se heurte d'abord à des cavaliers turcs. Cette pointe d'avant-garde, un peloton de cavalerie, met aussitôt pied à terre pour repousser les Turcs. Et successivement tous les éléments de la division, sauf un régiment de cosaques, mettent pied à terre pour combattre la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie ennemies, qu'ils poursuivent de leur feu à pied pendant 15 kilomètres.

Que ce soit la raison de la supériorité de vitesse du projectile sur le cheval dans la poursuite, ou la recherche du plus grand résultat matériel, c'est un fait qui n'a pas été sans influence sur le penchant des Russes pour le combat à pied après cette guerre.

Dans la même campagne, en Asie Mineure, le général Loris Mélikoff, pour la bataille de l'Aladjah-Dagh, veut combiner une attaque de front et une attaque à revers. Cette dernière est confiée à un détachement mixte, dont la cavalerie doit jouer le principal rôle dans ce raid de combat. En effet, dès que le mouvement est éventé par l'ennemi, elle gagne le plus de terrain possible en avant grâce à ses chevaux, et, mettant pied à terre, elle se transforme en infanterie, non seulement pour renforcer les fantassins déjà engagés, mais pour donner le temps aux autres de rejoindre. La bataille gagnée, tandis qu'une pointe de la cavalerie russe poursuit à cheval les troupes débandées de Mouktar-Pacha, la majeure partie de cette cavalerie pousse devant elle, à coups de fusil, les groupes qui résistent encore, et, usant de ses chevaux pour se transporter plus rapidement de position en position, elle ne cesse d'agir comme une excellente infanterie dont la mobilité serait décuplée.

Dans cette guerre de 1877-78, les cavaliers russes ont même pris part aux assauts des places fortifiées, à Gorni-Dubnick, à Telische, à Kars, etc.

Après cela, en 1882, les Russes adoptèrent le dragon comme type de leur cavalerie régulière, et ils ne voulurent plus regarder le combat à cheval que comme l'exception. A l'inverse, les cavaleries allemande et française protestaient contre le combat à pied. Et, pendant un certain temps, ces tendances opposées en arrivèrent à l'exagération par leur divergence systématique.

Ici le cheval considéré comme l'arme par excellence du cavalier.

Là-bas le cheval uniquement regardé comme un moyen de transport.

Et, par un singulier revirement des choses, tandis que les Russes, ces descendants des cavaliers scythes si bien rivés en selle, qu'on les avait pris pour des centaures, mettaient pied à terre pour combattre; les Français, petits-fils des Gaulois et des Francs qui descendaient de cheval pour le combat, ne voulaient plus quitter leur selle.

Et mieux, comme nous l'avons dit déjà, tandis que les cavaliers d'orient abandonnaient leurs lances, les cavaliers d'occident les ramassaient pour s'en armer.

Aujourd'hui les opinions, sans s'être ralliées, se présentent un peu moins entières; mais toutefois elles se trouvent encore divisées en deux camps : les partisans du choc, les partisans du feu. Et, ce qui est bizarre, c'est que les uns et les autres reconnaissent à la cavalerie les mêmes missions et les mêmes rôles stratégiques et tactiques. Toute la divergence réside donc dans les procédés de combat.

Pris à un point de vue général, le plus grand progrès des armées contemporaines est assurément le perfectionnement des armes à feu. Et ce progrès ressort d'autant plus dans la comparaison du feu et du choc que l'arme de choc, le cheval, au lieu de progresser, a diminué de valeur par le fait de la nécessité d'employer toutes les ressources chevalines, étant donné le plus grand chiffre des effectifs.

De prime abord les partisans du feu semblent donc être dans le vrai, en optant pour l'arme perfectionnée et en basant la tactique sur son usage. Les raisons qu'ils mettent en avant sont d'ailleurs péremptoires : causer plus de dommages à l'adversaire et courir moins de risques.

Il est certain que la cavalerie ne peut pas penser aujourd'hui opposer le choc au feu sans compter sur des pertes considérables; et ses coups de sabres, — ou de lances, — ne peuvent pas espérer les résultats matériels d'une fusillade bien dirigée.

Mais avant de passer condamnation sur cette logique aux partisans du choc, il faut voir les raisons sur lesquelles s'appuie leur tactique si diamétralement opposée :

Ils envisagent le rôle de la cavalerie sous une autre optique. Ce qu'ils exploitent avant tout, c'est l'effet moral, dont la charge est le plus puissant facteur; car l'effet moral provoque plus rapidement que les pertes effectives le désarroi, et le désarroi est le but à atteindre d'abord.

Reste à savoir si l'on trouvera encore de nombreuses occasions de

charger sans trop de témérité, et si ces tentatives ont chance d'obtenir actuellement les résultats d'autrefois.

Constatons toutefois que les partisans du choc n'ont point rejeté d'une façon absolue l'usage de la carabine; mais qu'ils font du feu une exception dans le mode d'action du cavalier.



Circassien de l'escorte de S. M. le Tsar.

La cavalerie française, par exemple, a souscrit à l'adoption du fusil comme à une condition indispensable à son indépendance des autres armes; mais elle n'a jamais considéré l'utilité de cet armement que pour la défense de ses cantonnements, quand elle est sans appui, et pour quelques missions secondaires, qui impliquent une certaine puissance défensive encore plutôt apparente que réelle. Quant à l'usage du feu dans l'offensive, elle n'y a jamais songé et elle repousse cette idée avec mépris.

La cavalerie russe, au contraire, non seulement s'est fait du fusil une arme défensive, mais principalement une arme offensive avec laquelle

elle compte attaquer son adversaire et même l'aborder, ce qui explique la baïonnette donnée aux cavaliers.

Pour répondre de suite au point d'interrogation posé au sujet de la charge dans les guerres futures, nous commencerons par dire qu'il faut éliminer de la question la charge de cavalerie contre cavalerie, toujours exécutable et dont les conditions *n'ont pas changé;* à moins toutefois qu'il s'agisse d'une charge contre une cavalerie combattant à l'instar des Russes, c'est-à-dire par le feu, embusquée ou même retranchée, ce qui modifie singulièrement les conditions.

Et, dans ce cas, on sent que le point faible de la cavalerie combattant à pied serait ses chevaux de main, contre lesquels l'effort de l'attaque de l'adversaire devrait être dirigé. Aussi les Russes prennent-ils toutes leurs précautions pour les couvrir soit par des troupes, soit par des obstacles naturels, qui les mettent hors d'atteinte.

Quant aux lignes de tirailleurs à pied, elles sont elles-mêmes garanties des charges de la cavalerie adverse par le seul fait que, pour leur genre particulier de combat, elles tirent parti des terrains coupés, couverts ou accidentés, peu propices au choc de cavalerie; et enfin qu'elles ont toujours, outre leur artillerie, un certain contingent de troupes à cheval, qui veille à leur sûreté.

Pour ce qui est de la possibilité des charges contre l'infanterie, — le point le plus discuté, — il faut dire qu'avec les jeunes soldats des armées actuelles il se présentera souvent des moments de trouble, d'hésitation, de désordre, dont la cavalerie pourra tirer profit et grandir son ascendant. Qu'avec les fusils à répétition, il se fera forcément un gaspillage de munitions qui, à un moment donné, laissera une troupe désarmée à la merci d'une action de la cavalerie, etc.

Mais aussi que de conditions contraires et que de circonstances néfastes, et combien de perspicacité il faudra au chef de cavalerie pour supputer les chances de sa tentative.

Et, la charge fût-elle heureuse, quel bénéfice est-on en droit d'en espérer, en dehors d'un désarroi momentané, dont la réaction tourne toujours à la destruction de la cavalerie victorieuse, dès qu'elle tourne les talons? Exemple, cette fameuse chevauchée de la mort, ce Todtenritt de la brigade Bredow en 1870, qui, après avoir traversé artillerie et infanterie, est revenue littéralement décimée, anéantie, sans que ses coups de sabres et de lances aient été bien meurtriers.

Si les cavaliers allemands avaient chargé revolver au poing, comme

les Américains dans leurs guerres de Sécession, a-t-il été écrit, les pertes des Français par le fait de cette charge auraient été plus que décuplées.

L'usage du revolver, dans l'engagement de cavalerie, en dehors du combat singulier, pourrait en effet s'admettre dans la charge contre l'infanterie. Mais encore les partisans du choc recherchent-ils plus l'effet moral que les résultats matériels.

Il faut ajouter que les partisans du feu, tout en considérant le cheval principalement comme un moyen de transport de leur infanterie montée, exploitent cependant la mobilité et l'activité de l'arme pour multiplier et varier leurs attaques dans l'engagement, et pour accepter ou refuser le combat à leur gré, suivant les chances qui se présentent. Ils ne se contentent pas d'ailleurs du rôle de comparse pour leur cavalerie dans les grandes batailles, mais comptent y fournir une participation importante, en jetant soudainement pied à terre une nouvelle ligne de fusils pour renforcer un point menacé, pour prolonger à l'improviste un mouvement enveloppant ou parer à une tentative analogue de l'adversaire.

Quelles que soient les prétentions des deux partis opposés, la victoire, malgré tous les progrès de l'armement, n'en restera pas moins le résultat de l'ascendant moral; et dans son concours à conquérir cet ascendant, la cavalerie l'obtiendra-t-elle mieux par le choc, ou par le feu? Toute la question est là.

Si séduisante que soit la théorie du combat par le feu, il faut en rabattre, en comptant la difficulté pratique de faire des soldats à la fois cavaliers et fantassins. Et le feu de la cavalerie, sauf des exceptions très rares réalisées par des contingents spéciaux, est tellement inférieur au point de vue efficace, qu'il ne doit être compté que comme un nouvel élément d'effet moral.

D'abord, dans les troupes régulières, le feu à cheval est à éliminer en principe. Sans résultat et préjudiciable à l'emploi de la troupe à cheval, il ne doit être admis que comme signal d'alarme pour les vedettes et patrouilles.

Le feu à cheval a été partout condamné, sauf chez les Cosaques, parce que, comme les Arabes, ils tirent tous bien à cheval.

Quant au feu à pied, il implique deux moments très critiques pour la troupe qui l'emploie : celui où l'on descend de cheval, celui où l'on remonte. Il comporte en outre la mise pied à terre du plus grand

nombre de fusils possible pour rechercher le plus grand résultat, et, partant, la difficulté de faire tenir les chevaux démontés.

Le cavalier russe, particulièrement le cavalier cosaque, dont on a tant exalté l'habileté à mettre pied à terre sans se soucier de son cheval, a une méthode spéciale pour immobiliser sa monture pendant qu'il se sert de son fusil; mais cette méthode, généralisée en Russie, ne répond qu'au cas particulier de cavaliers isolés :

Le cavalier mettant pied à terre fait passer la longe, qui est attachée d'un côté au licol et de l'autre à la selle, sous un membre de devant, et, par un léger effort auquel le cheval est habitué à céder très facilement, il fait coucher sa monture. Ce n'est pas surtout pour s'en faire un rempart, mais bien plus pour rester libre de ses mouvements, pendant qu'il exécute son feu, n'ayant pas ainsi à tenir son cheval ou à le faire tenir.

En somme, les deux partis du feu et du choc sont obligés, dans les conditions actuelles du service militaire, de faire le sacrifice d'une des deux qualités essentielles de ce soldat amphibie, qu'on a rêvé pour le cavalier de l'avenir; et voilà pourquoi les uns ont sacrifié l'instruction à cheval, et les autres l'instruction à pied.

Aussi la différence, malgré l'unité de vue, s'accuse-t-elle dans les procédés de combat.

Ceux-ci usent de la mobilité de la cavalerie comme principal moyen, et, on pourrait même dire, comme unique moyen de combat. C'est pour cela qu'ils se préoccupent avant tout de s'assurer une grande souplesse de manœuvre, afin de se ménager les meilleures chances dans la rencontre : marcher rapidement au-devant de l'ennemi, manœuvrer avec agilité contre lui, prendre un dispositif habile et charger vigoureusement.

Ceux-là, moins soucieux de l'agilité, escomptent surtout la force matérielle et ses résultats effectifs. Leur cavalerie marche moins vite, mais elle marche plus longtemps. Aussi son entraînement consiste-t-il surtout en courses de fond, en marches de résistance. Elle peut faire plus de chemin, parce qu'elle n'a pas à se préoccuper de ses chevaux pour la rencontre, puisqu'elle ne s'en servira qu'exceptionnellement pour combattre. Elle ne renonce pas pour cela à exploiter l'effet moral d'une apparition inattendue sur un point dont on la croyait très éloignée; c'est même un de ses procédés, le *raid,* et elle prétend y produire plus d'impression par une attaque par le feu que par une attaque à l'arme blanche

pour laquelle il faudrait attendre l'occasion et la chance, deux conditions qui peuvent laisser le temps à l'ennemi de se remettre de sa surprise.

Pour la cavalerie qui combat par le feu, tous les terrains sont propres au combat.

La cavalerie qui combat par le choc est obligée de choisir le sien.

La première peut attaquer l'ennemi partout où elle le rencontre.

L'autre est obligée de l'attirer sur le terrain qu'il lui faut et lui donner en quelque sorte un rendez-vous d'honneur.

Sans prendre pour types absolus de ces deux tendances opposées la cavalerie russe et la cavalerie française, on peut faire ressortir par elles la différence que présentent les situations de guerre pour la cavalerie, suivant l'acception de son mode d'emploi.

La cavalerie russe est en soi une petite armée complète, très mobile, ayant réellement les trois qualités de l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie. Elle a une force offensive et défensive.

La cavalerie française n'a, à proprement parler, qu'une force offensive, et une force offensive limitée. Si l'ennemi est retranché, ou seulement cantonné, ou même simplement couvert par une coupure du terrain, elle ne peut rien contre lui.

Aussi a-t-on arrêté en principe de faire suivre la cavalerie française de bataillons d'infanterie, chargés de marcher sur ses traces quand elle s'éloigne des autres troupes, pour l'appuyer en cas de succès, l'aider à triompher des obstacles en cas d'échec, et la recueillir en cas d'insuccès.

Cette infanterie, en somme, est là pour suppléer à l'infériorité des cavaliers comme tireurs. Cette mesure souligne une des données de l'antagonisme des partisans du feu et du choc.

La question de cette infanterie accompagnant la cavalerie a déjà fourni matière à bien des discussions. Napoléon Ier en a usé avec succès dans ses campagnes de 1805 et de 1806; mais encore faut-il dire que c'était pour suppléer au manque de fusils de ses cavaliers.

Les Allemands, en 1870, pour les mêmes raisons, s'en sont servis également pour donner à leur cavalerie en exploration la consistance qui lui manquait. Seuls les dragons et les hussards avaient un mousqueton, qui ne portait qu'à 300 mètres, incapable par conséquent de soutenir la comparaison avec les carabines Chassepot des cavaliers français, qui portaient à 800 mètres.

Cette infanterie, pour pouvoir suivre la cavalerie, était montée sur des

voitures. Néanmoins elle ne pouvait en avoir la mobilité, et les Allemands se hâtèrent de donner des fusils à leurs cavaliers pour se débarrasser de ce boulet qu'ils leur avaient mis au pied.

L'infanterie et la cavalerie ont deux manières de combattre trop opposées pour qu'elles puissent être associées dans une mission qui, comme l'exploration, comporte surtout la rapidité d'exécution. Si la cavalerie s'est trop engagée, elle peut se dégager par sa vitesse et sa facilité à quitter le combat, mais alors que devient l'infanterie qui lui était attachée? Ou bien, si elle est en trop petit nombre, la cavalerie est obligée de se sacrifier pour la dégager, ou bien si elle est suffisamment forte, la cavalerie n'est plus que son auxiliaire, et dans les deux cas le rôle primordial de la cavalerie se trouve subordonné à celui de l'infanterie.

L'infanterie ne peut être un point d'appui pour la cavalerie que si elle est suffisamment nombreuse pour la dégager de ses poursuivants, et se passer de son concours en lui permettant ainsi de reprendre un nouvel essor dans une autre direction, avec cet esprit d'offensive qui est l'essence même de la cavalerie.

Quelque légère que soit une infanterie, elle ne le sera jamais autant que la cavalerie, dont la principale force est la mobilité, dont le mode de combat est la mobilité, et qui ne réclame son indépendance que pour tirer parti de sa mobilité. Attachez-lui de l'infanterie, vous l'alourdissez, vous en faites un ballon captif.

C'est dans le but de rendre plus mobiles les détachements d'infanterie chargés d'appuyer la cavalerie que les Anglais ont fait cette organisation spéciale d'infanterie montée, si particulièrement utile dans les expéditions coloniales, où l'ennemi par son essence même, ayant l'avantage de la légèreté sur les troupes européennes, est le plus souvent insaisissable pour elles, et où il importe tant de frapper vite et fort, si l'on veut empêcher la révolte de s'étendre.

C'est dans le même ordre d'idées que la France a également organisé en Algérie des détachements d'infanterie montée, qui peuvent ainsi doubler les marches forcées et réduire les insurrections par leur apparition soudaine à son foyer.

Mais ces formations spéciales n'apparaissent que comme cas particuliers, et les cavaleries européennes, quoique organisées et armées d'une façon générale de la même manière, ne diffèrent que par leurs tendances opposées pour le combat par le feu ou pour le combat par le choc.

La majorité des cavaleries européennes a opté pour le choc, et les partisans du feu font de jour en jour de nouvelles concessions à la tactique fondamentale de la cavalerie, qui reprend d'autant mieux ses droits que les cavaleries adverses, se reconnaissant les mêmes rôles, leur combat d'arme à arme se présente comme une phase inévitable à franchir pour l'accomplissement de leurs missions.

Le combat par le choc, c'est la charge, ou, pour mieux dire, l'agression à cheval. Il s'exécute de deux manières : en ordre compact ou en ordre dispersé, charge en ligne ou charge en fourrageurs. Nous disons agression au lieu de charge, parce qu'à proprement parler l'abordage en ordre dispersé, en fourrageurs, n'est considéré dans les armées européennes que comme une feinte, destinée à couvrir un mouvement en ordre compact, le seul procédé de *charge* de la cavalerie. Les fourrageurs s'emploient surtout pour détourner l'attention de l'artillerie et de l'infanterie, pendant qu'on prépare contre elles une attaque d'écharpe.

Il est cependant un procédé d'attaque en fourrageurs, en usage dans l'armée russe, qui est toute une manœuvre, c'est la *lawa,* autrefois tactique spéciale aux cosaques, aujourd'hui généralisée dans toute la cavalerie russe. C'est la tactique d'enveloppement par une ligne mince et souple, susceptible de se coaguler, suivant la conduite de l'adversaire, en plusieurs petits groupes qui, rapidement ralliés, agissent de concert sur le front, les flancs et même les derrières de cet adversaire, et, par leur facilité de ralliement en avant ou en arrière, désorientent une charge en ligne, en n'offrant jamais qu'un voile aux cornes du taureau.

Cette façon d'opérer, qui autrefois était toute une tactique, n'est plus qu'un expédient dans la tactique de la cavalerie russe, mais un expédient fort habilement pratiqué par la cavalerie cosaque.

XXVII

LE COMBAT DE CAVALERIE

Le combat de la cavalerie est essentiellement différent du combat des autres armes. Il est passé à l'état d'axiome que la cavalerie combat par le mouvement, tandis que l'infanterie et l'artillerie combattent sur place. De même, quand la cavalerie s'arrête, elle suspend son action offensive, tandis que c'est au contraire quand l'infanterie et l'artillerie marchent qu'elles suspendent leurs feux.

La cavalerie, aux époques les plus florissantes de la gloire militaire, a occupé le premier rang dans les armées; elle ne saurait plus aujourd'hui décider seule de la fortune des armes, mais elle n'en est pas pour cela réduite à l'inaction, et son rôle a gagné en variété et en occasions d'habileté.

Les perfectionnements des armes à feu, leur tir rapide surtout et leurs effets destructeurs ont pu faire penser à la condamnation de la cavalerie; mais ce n'est pas seulement en présence des armes actuelles que cet arrêt de mort a été prononcé; nous retrouvons la même sentence à chaque période de transformation de l'armement.

Or la cavalerie a subsisté! Est-ce purement par routine? a-t-elle rendu des services? doit-on, malgré toutes les conditions néfastes qui s'accumulent contre elle, en attendre quelque utilité dans l'avenir? ou bien son rôle est-il fini?

Il ne fait pas de doute que les arguments les plus probants doivent être pris dans les guerres contemporaines les plus proches de nous, car les grandes manœuvres, fort utiles à beaucoup d'autres points de vue,

laissent les résultats effectifs dans le domaine spéculatif, puisqu'il manque les balles dans les fusils et les obus dans les canons.

Il est assez étrange que les défenseurs et les contempteurs de la cavalerie, tablant sur les faits de la guerre franco-allemande de 1870 et de



Officier de cosaques de l'Amour.

la guerre turco-russe de 1877-1878, aient invoqué souvent les mêmes exemples pour asseoir des opinions diamétralement opposées. Tant il est vrai que le sujet n'a été traité que de parti pris.

Certainement une troupe d'infanterie, bien pourvue de munitions, peut défier l'atteinte de la cavalerie. Elle peut même prétendre à la destruction de cette cavalerie, si elle n'est pas surprise à moins de 800 mètres. Et, au cas contraire, elle peut se considérer comme abritée

par un bois, une vigne, une clôture, un simple fil de fer; en un mot par tout ce qui est susceptible de rompre l'élan des cavaliers qui auront échappé au feu.

A plus forte raison, lorsqu'elle est embusquée dans un village, dans des jardins, dans un terrain coupé.

Et, sauf dans quelques rares espaces dénudés qui se désignent comme champs de manœuvre de la cavalerie, les divisions de la culture, qui se morcelle de plus en plus, offrent à l'infanterie la protection qu'elle réclame du terrain contre les agressions des cavaliers.

Encore faut-il ajouter que dans les pays découverts, comme la Beauce, la cavalerie ne pourra que très difficilement aborder l'infanterie, parce qu'elle sera battue de plus loin par ses feux.

Une des causes qui mettaient l'infanterie à la merci d'un coup de main de cavaliers entreprenants, sur le champ de bataille, était le nuage de fumée dont se trouvait entouré un détachement après une violente fusillade. Un chef de cavalerie audacieux pouvait profiter de ce paravent pour se jeter, sabre au poing, sur le détachement ainsi absorbé par son engagement. Avec les nouvelles poudres, la fumée a disparu.

Avec les fusils à répétition, la cavalerie ne peut plus espérer passer entre deux salves, en escomptant le temps nécessaire aux tireurs pour recharger leurs armes.

Avec l'étendue des zones dangereuses, le premier échelon des cavaliers ne peut même pas servir de masque aux échelons suivants. Un cheval qui tombe en entraîne toujours un ou deux autres, à côté ou derrière; c'est un égrènement sur toute la route de la charge qui, en même temps qu'il décime les cavaliers, rend confiance aux fantassins.

Le retour après la charge est encore plus fatal à la cavalerie, parce qu'il est accompagné d'une plus grande volée de projectiles, chacun ayant repris son sang-froid.

On comprend aisément que les agresseurs n'auront pas fait deux pas pour se retirer, qu'aussitôt tous les fusils encore chargés éclateront contre eux et videront bien des selles.

Les attaques de cavalerie avaient autrefois de gros résultats contre l'infanterie, non seulement au point de vue des pertes qu'elles lui faisaient supporter, mais surtout parce qu'elles la forçaient à s'arrêter, à se former en carrés, par conséquent à suspendre son mouvement, à rompre son dispositif de combat.

Mais aujourd'hui l'infanterie a complètement abandonné la formation

en carrés, qui, tout en ayant été très exaltée, n'en était pas moins parfaitement illogique comme formation contre la cavalerie.

En effet, en se formant en carré pour recevoir une charge, une troupe réduisait immédiatement son front de feu au quart de ce qu'il était dans sa formation déployée, puisqu'il n'y avait plus guère qu'une face du carré, deux au plus, qui pouvaient tirer.

Maintenant, l'infanterie reçoit la cavalerie dans l'ordre où elle se trouve, faisant feu jusqu'au dernier moment, sans perdre de temps à se pelotonner. Les lignes minces, les lignes de tirailleurs, par exemple, se jettent à terre pour laisser passer l'ouragan et permettre aux lignes plus denses en arrière d'ouvrir leur feu plus tôt. Et les lignes dépassées se retournent pour fusiller les cavaliers dans le dos. En admettant que ceux-ci poussent leurs chevaux jusqu'à bout de souffle dans la fournaise, ils n'arriveront que bien clairsemés aux troupes compactes qu'il leur faut pour plastron. Criblés par devant et par derrière, cherchant avec anxiété un groupe à sabrer, ils tourbillonneront comme nos cuirassiers à Reichshoffen, tombant sous les coups d'un ennemi inabordable à la rage de leurs sabres. Et, désespérés comme nos chasseurs d'Afrique à Sedan, après d'inutiles efforts, ils se retireront décimés, héros du sacrifice pour l'honneur de l'arme, vaillamment, mais chèrement acheté.

On sait de quelles pertes furent payées ces folies héroïques, qu'on appelle les charges de Reichshoffen et de Sedan. Mac-Mahon, le lendemain de la grande bataille du 6 août, écrivait cette phrase lamentable : « Des cuirassiers, il n'en reste plus! »

Et pourtant, c'est à peine si quelques coups de sabre avaient été donnés; tous nos braves cavaliers étaient tombés sans pouvoir atteindre l'ennemi.

Bien plus, les Allemands prétendent que ces charges leur ont été plus avantageuses que nuisibles, et voici comment ils l'expliquent :

A Reichshoffen, l'infanterie allemande, après s'être emparée du Niederwald, s'y trouvait comme bloquée. Chaque fois qu'elle essayait d'en sortir, elle était aussitôt rejetée par le feu meurtrier de notre infanterie et de notre artillerie, qui tiraient sur elle à quelques centaines de mètres. Les officiers allemands n'étaient plus maîtres de leurs hommes et faisaient d'inutiles efforts pour les porter en avant; ils ne voulaient pas sortir de la forêt, où ils restaient terrorisés par la mitraille qui en couvrait la lisière. Prières ou menaces, rien n'y faisait. Ils ne songeaient même plus à tirer. « Quand tout à coup, racontent les écrivains prussiens, la tem-

pête du feu cessa comme par enchantement. On se demandait quelle était cette miraculeuse intervention qui éteignait subitement le feu des Français. C'était pour faire place aux cuirassiers qui débouchaient dans ce terrain rempli de vergers et de houblonnières, où ils s'éparpillaient à l'aventure. »

Le feu des Allemands reprit aussitôt, et, bien que nos escadrons se succédassent toujours, chaque groupe subissait le même sort. On voyait les rangs s'éclaircir, les chevaux tomber un à un, ou les cavaliers blessés, emportés par leur monture, aller s'abattre un peu plus loin, et les rares survivants tourner bride pour disparaître derrière les crêtes. Et les fantassins prussiens, ayant repris confiance devant ce désastre de notre cavalerie, s'élancèrent en avant sur ses traces. « L'échec de la cavalerie française avait rendu le courage aux Allemands. »

A Sedan, les Allemands subissaient des pertes considérables en franchissant le ravin de Floing, sous le feu meurtrier de notre artillerie et de notre infanterie, quand tout à coup les nôtres se retirent pour laisser passer la trombe des cavaliers conduits par Galliffet. Nos escadrons ruissellent de toute part du plateau, endiablés, téméraires à l'excès. On croit un instant que ce torrent de chevaux va tout balayer; mais, fusillés, mitraillés des deux rives, tout ce qui ne culbute pas dans ce terrain défoncé est obligé de reculer pour se rallier. Comme les vagues d'une mer en furie, les groupes reformés reviennent encore plus audacieux. Comme les vagues impuissantes, ils se brisent, et ce n'est bientôt plus qu'un éparpillement de cadavres ou de chevaux errants et de cavaliers démontés, qui regagnent à la hâte les lignes françaises.

« Sur leurs pas, les premières lignes allemandes prennent pied sur le bord du plateau, l'infanterie française n'osant plus tirer au travers de ses cavaliers qui reviennent. »

C'est avec nombre d'exemples comme ceux-là que les contempteurs de la cavalerie démontrent que les charges contre l'infanterie ne sont plus possibles.

L'impuissance de la cavalerie contre l'infanterie sur le champ de bataille serait-elle démontrée, cela ne suffirait pas à justifier la condamnation portée contre elle, car le combat, et le combat contre l'infanterie particulièrement, n'est qu'un de ses nombreux rôles. Mais encore, sur ce point là même, la cavalerie ne peut-elle pas alléguer des circonstances qui donneraient un démenti à ses détracteurs?

Il est certain qu'un chef de cavalerie, pour intervenir contre l'infan-



La Dschigitowka des cosaques du Don.

terie, dans la bataille surtout, doit s'associer deux auxiliaires principaux : le moment et le terrain propices.

Et son action doit être avant tout une surprise, parce que la surprise double l'effet moral, qui est l'arme primordiale de la cavalerie.

Si, grâce au terrain, la cavalerie peut tomber à l'improviste sur l'infanterie, on ne saurait lui contester quelque chance de succès. La panique s'est emparée des troupes les plus solides, et on ne niera point que les jeunes troupes y soient plus accessibles que d'autres.

L'infanterie qui est en deuxième ligne, par exemple, se tient moins sur ses gardes que celle qui est engagée, et son attention se tourne surtout du côté de la lutte. Si elle vient à être attaquée par une troupe de cavalerie, elle en sera d'autant plus facilement ébranlée qu'elle s'y attendait moins, et ne pourra peut-être pas faire usage de son feu autant qu'elle le voudrait, dans la crainte d'atteindre les siens.

Pour obtenir un résultat de ce genre, il n'est pas besoin d'une grosse force de cavalerie. Rien n'est contagieux comme la panique, et la débandade de quelques-uns se charge de multiplier l'effet moral d'une attaque de cavalerie.

Pour ne pas chercher des preuves trop loin de notre époque, nous n'en voulons pour exemple que cette merveilleuse charge de 90 lanciers autrichiens, à Custozza, en 1866, qui ont réussi à eux seuls à mettre une division d'infanterie tout entière hors de cause dans la bataille.

Les Italiens auraient eu des fusils à répétition, que le résultat était le même.

Les cavaliers autrichiens, ayant réussi à passer entre l'avant-garde de la division et la colonne, sont tombés à l'improviste sur la tête de cette colonne prise dans un chemin creux, et par conséquent ne pouvant pas se déployer. Comme les généraux et leur état-major marchaient en tête de la colonne, ils ont été les premières victimes des cavaliers, et leurs soldats n'ont pu tirer de peur d'atteindre leurs chefs. La tête de la division mise en désarroi, le désordre s'est instantanément propagé jusqu'à la queue. Et, incontestablement, les plus épeurés ont été ceux qui subissaient ce reflux sans en avoir l'explication.

Assurément, toute la division italienne ne fut pas endommagée par les audacieux cavaliers autrichiens, mais la retraite d'une brigade entraîna l'autre, et toute la division se retira : c'est un fait.

Dans cette même bataille, à l'autre aile, une quinzaine d'escadrons autrichiens, profitant habilement du terrain couvert de la plaine de Villa-

franca pour dissimuler leur nombre et aborder de près l'infanterie ennemie, immobilisaient toute la journée par leurs charges réitérées deux autres divisions italiennes. De sorte que, grâce à la cavalerie, l'avantage numérique passait d'un camp dans l'autre.



Cosaques de la garde.

Le résultat est flagrant.

Assurément les Italiens avaient peu souffert des armes des cavaliers autrichiens; mais ils ne peuvent pas se disculper d'avoir subi leur effet moral.

Certes, les cavaliers avaient payé chèrement leurs succès; mais l'eussent-ils payé le double, il leur resterait toujours la gloire d'avoir, avec 2500 chevaux, mis hors de cause plus de 35000 hommes de l'ennemi.

L'exemple est important à retenir, parce qu'il est le résultat de l'effet moral, contre lequel les progrès de la balistique sont impuissants.

Certainement le fusil à répétition, en augmentant la confiance de l'infanterie, a diminué l'ascendant de la cavalerie; mais il se présentera cependant des occasions favorables à une attaque à l'improviste : c'est aux cavaliers à les saisir.

S'il n'y a plus de fumée, il y a encore le brouillard, la pluie, la neige, la poussière, etc.

Et il y a une circonstance nouvelle, plus avantageuse que toutes celles qui ont disparu, qui peut rendre les charges contre l'infanterie moins périlleuses que jamais, c'est le gaspillage des munitions.

Avec les fusils nouveaux, les soldats se laisseront bien vite aller au tir rapide, et pour peu qu'un détachement ait été engagé de bonne heure dans la bataille, il aura bientôt épuisé ses cartouches. Alors on verra la fusillade se ralentir sur certains points, pour s'éteindre peu à peu et ne plus crépiter que par coups isolés dans l'attente du ravitaillement. Un chef de cavalerie qui aura suivi attentivement le combat guettera cette bonne occasion de se lancer sur une troupe ainsi désarmée, et l'effet moral de la charge sera décuplé par le concours de cette circonstance.

De plus, le tireur du champ de bataille n'est pas celui du polygone, il n'exécute pas un tir ajusté sur un terrain plan, mais un tir machinal sur un terrain accidenté.

D'ailleurs, imagine-t-on que le tir d'une infanterie attaquée par la cavalerie soit bien régulier?

Un but essentiellement mobile et menaçant, une impression de crainte personnelle qu'aucune solidarité ne peut surmonter à ce moment, la surprise que nous avons établie comme condition essentielle; tout cela modifiera beaucoup l'importance théorique du feu.

Dans les guerres de l'Empire, avec les vieux soldats aguerris, on constatait, après une charge, qu'en moyenne un quart des soldats n'avait pas fait feu. Quelle proportion faut-il mettre pour les jeunes troupes d'aujourd'hui? N'a-t-on pas assez remarqué en 1870 que les fantassins allemands, — on pourrait en dire autant des nôtres, — ayant hâte de croiser la baïonnette, tiraient le fusil à la hanche?

Quand le canon aura fait brèche dans les bataillons; quand la mitraille et la mousqueterie les auront mutilés; quand les débris flotteront incertains, cherchant un abri contre la tempête; quand, après un échec, l'infanterie décimée tournera les talons pour se reformer en arrière; quand



Middlesex Yeomanry cavalry.

fondues au brasier, les colonnes éparses ruisselleront des hauteurs dans la plaine, fuyant sous l'ouragan des projectiles, le torrent des cavaliers lancés à la charge n'aura-t-il pas le droit de prétendre, comme autrefois, d'assurer la victoire en jetant son épée dans la balance?

C'est vrai, les cuirassiers de Reichshoffen comme les chasseurs d'Afrique de Sedan galopaient à la mort, et ils le savaient; mais c'étaient des charges de sacrifice pour sauver les derniers échelons de l'infanterie, en leur permettant de s'arracher au combat. C'étaient des charges contre une infanterie victorieuse, des charges pour *sauver l'honneur!*

Superbes de dévouement, nos cavaliers ont eu les éloges de l'ennemi lui-même. On se rappelle cette exclamation du roi de Prusse en voyant s'élancer nos escadrons : « Ah! les braves gens! »

On ne saurait donc prendre pour exemple ces charges de sacrifice auxquelles les cavaliers sont toujours prêts pour sauver leurs frères d'armes. Ils connaissent le sort qui les attend, mais ils sont résolus à vendre chèrement leur vie.

Et pourtant, si les Allemands ont voulu diminuer le prestige de la cavalerie en choisissant ces citations pour faire ressortir l'inanité des charges contre l'infanterie, ils ne devraient pas oublier qu'ils ont exalté avec juste raison une action aussi héroïque de leur cavalerie : la fameuse *chevauchée de la Mort,* qui, plus heureuse que les nôtres, malgré d'aussi grands sacrifices, a réussi à retarder de quelques moments l'entrée en ligne du corps de Canrobert à Rezonville, et a sauvé leur infanterie de l'anéantissement!

Les sacrifices de la cavalerie sont toujours coûteux, mais ils ne sont pas toujours inutiles.

A côté de cela, il y aura bien des chances heureuses que l'esprit d'entreprise des cavaliers ne laissera pas échapper.

Et la cavalerie peut ainsi les invoquer pour répondre à ses détracteurs, sans même compter ses fusils et ses canons.

Mais encore, en admettant toutes les conditions néfastes par lesquelles on a voulu démontrer l'inégalité du combat de la cavalerie contre l'infanterie, il suffirait de citer quelques exemples pour prouver que la seule menace d'une attaque de quelques cavaliers a suffi le plus souvent à désagréger la troupe menacée, à y jeter le trouble et provoquer ainsi une fusillade plus dangereuse pour les siens que pour l'agresseur. Nous n'en prendrons que deux exemples, dans la même bataille de Gravelotte, le 16 août 1870, et dans chacun des partis opposés.

Certainement il n'y eut que peu des cuirassiers de la garde française à traverser les lignes prussiennes à Flavigny; mais les Allemands ont constaté que leurs fantassins se retournèrent instinctivement pour fusiller dans le dos les cavaliers français qui les avaient pénétrés, sans souci des troupes en arrière auxquelles ils ont infligé ainsi des pertes, qui doivent être évidemment comptées à l'actif de cette charge.

Et plus tard, à la nuit, presque au même endroit, les lignes allemandes, épeurées de se voir traverser par de la cavalerie en petit nombre pourtant, un ou deux escadrons du 5e chasseurs français, se fusillaient réciproquement jusqu'à ce que cette cavalerie eût tourné bride.

Le même trouble se produisait du côté français, lors de la charge de la brigade Bredow, les balles du 93e de ligne français, dirigées sur les cavaliers allemands, allant frapper le 94e qui était en arrière. Et le soir du même jour, lors de la charge des 3e et 16e hussards allemands sur le 94e de ligne, les zouaves de la garde et le 70e de ligne, qui étaient en avant, se croyant attaqués, tiraient encore sur le malheureux 94e. Il y eut là un moment de trouble et de confusion qui aurait eu les suites les plus fâcheuses, si la sonnerie de « cessez le feu » répétée sur toute la ligne n'était venue immédiatement rétablir le calme et le sang-froid, mais aussi sauvegarder le retour de la cavalerie allemande.

Une charge de cavalerie fût-elle sans danger, comme aux grandes manœuvres, son résultat est indéniable. L'effervescence qu'elle provoque amène toujours parmi les troupes d'infanterie un trouble analogue aux exemples que nous citions plus haut. Le soldat suit instinctivement de son tir cet objectif mobile qui absorbe son attention et l'empêche de voir les troupes amies qu'il peut atteindre. C'est à chaque instant que, aux grandes manœuvres, les officiers d'infanterie doivent intervenir pour expliquer les dangers de pareilles irréflexions.

Mais l'infanterie serait-elle à l'abri des agressions de la cavalerie sur le champ de bataille, il est sans conteste que dans toutes les autres circonstances de guerre elle a à redouter ses entreprises. Une troupe de cavalerie sachant utiliser le terrain pour user alternativement du choc, du feu et de son artillerie, peut prétendre à user les forces de l'infanterie en prenant à tâche de la tenir constamment en alerte, de la harceler sans répit, de l'empêcher de reposer dans ses cantonnements et bivouacs, de la forcer à suspendre sa marche ou à faire le double de chemin. Et l'infanterie ainsi traquée ne pourra se garantir des menaces de la cavalerie qu'en lui opposant de la cavalerie.

Le parti de cavalerie agissant ainsi en agresseur a le beau rôle, grâce à sa mobilité qui lui permet les mouvements à grande envergure, les irruptions soudaines, les attaques inopinées, les surprises, les embuscades. Son canon et ses fusils lui donnent la facilité de faire croire à une attaque des trois armes, et nulle troupe ainsi menacée ne saurait mépriser l'adversaire inconnu sans se couvrir, et par conséquent s'amoindrir.

Voici l'infanterie installée au bivouac ou au cantonnement pour passer la nuit, ses avant-postes sont placés, la cavalerie qui rôdait autour d'elle a disparu, elle va dormir sur ses deux oreilles. Mais c'est avec intention que les cavaliers qui la guettent depuis la chute du jour l'ont laissée tranquillement prendre ses aises. Les petites patrouilles reviennent bientôt en se dissimulant dans les bois et les chemins creux, pour observer l'installation; et, aussitôt la nuit venue, des coups de fusil éclatent de tous les côtés à la fois, sur le front, sur les flancs, sur les derrières, jetant l'alerte et l'épouvante aux premières heures de sommeil de ces soldats qui se croyaient en sûreté. Les avant-postes de l'infanterie s'énervent et ripostent, fouillant de leurs feux les directions de ces attaques. Des patrouilles, des reconnaissances sont envoyées pour chasser les agresseurs. Mais les cavaliers, satisfaits d'avoir mis la fourmilière en révolution, ont disparu sans se laisser voir. A la colère, succède l'inquiétude.

Enfin le calme semble rétabli, les reconnaissances sont rentrées et le camp se rendort. On a eu affaire sans doute à quelques partisans de cavalerie dont on peut mépriser les attaques; lorsque tout à coup éclatent des salves d'artillerie dont les obus pleuvent sur le bivouac. Ce sont les canons de la cavalerie qui ont repéré leur tir à la tombée du jour, et qui bombardent ainsi à coup sûr et presque sans danger. Car, le carnage commis, ils se retirent hors d'atteinte sous la protection des leurs pour recommencer sur un autre point.

Et, quand le jour viendra, cette infanterie, énervée et fiévreuse, n'aura pas beaucoup dormi. Elle prendra les armes, elle se hâtera de chercher cet ennemi invisible qui, lui, caché en arrière d'une crête, groupé avec ses canons, guette une bonne occasion de sabrer quelques bataillons en désordre, dont son artillerie aura provoqué le désarroi.

Cette infanterie, résolue à la lutte, voudra marcher aux canons avec sa propre artillerie, mais l'ennemi aura disparu, insaisissable, pour reparaître bientôt après dans une autre direction.

Lasse de ne pouvoir combattre un tel adversaire, et décidée à continuer sa marche, l'infanterie rappellera ses bataillons déployés et ralliera ses pièces en position, pour rattraper le temps perdu et gagner à marche forcée le champ de bataille qui lui est donné comme rendez-vous d'honneur.

Mais elle trouvera encore cette cavalerie acharnée en travers de sa route. Le pont par lequel elle est obligée de passer est barricadé et défendu; le village qu'il commande est occupé; l'artillerie couronne les hauteurs de la rive opposée, et la rivière met cet ennemi à l'abri d'un coup de main. Il faut prendre un parti et brusquer l'attaque pour dégager la route. Encore faut-il arriver assez tôt pour que les cavaliers ne fassent point sauter le pont. Le combat est à peine engagé, que l'ennemi abandonne la lutte sans vergogne et disparaît après quelques bordées de ses canons au plus épais des bataillons. Les lignes de tirailleurs accourues au pas de course n'ont pas même la satisfaction de fusiller les essaims des cavaliers disparus dans les plis du terrain.

Et maintenant que la colonne passe à la filière par le défilé qui a été dégagé, la fusillade et la canonnade recommencent sur son flanc. Les crêtes sont occupées, les flancs-gardes s'y portent pour les balayer. Les cavaliers sont déjà en selle pour disparaître avant d'être atteints, tandis que les réserves à cheval débouchent de quelque couvert pour sabrer les fantassins éparpillés par la course, pauvres gens qui ont encore une longue étape à faire!

Enfin, voici atteint un pays absolument impropre à la cavalerie, où chacun se sent protégé contre ses agressions. L'ennemi semble d'ailleurs s'être évaporé, et les chefs, préoccupés du retard, pressent la marche de leur troupe. Cependant une rumeur parcourt la colonne, et les yeux inquiets interrogent l'horizon. La voix impressionnante du canon se fait entendre en arrière, et l'arrière-garde, raconte-t-on, est aux prises avec l'ennemi. Le convoi est coupé... Il faut que le moral et les jambes de cette troupe soient bien trempés pour résister à ces entreprises d'une cavalerie qu'elle aurait peut-être méprisée face à face dans le combat.

Si la cavalerie ne saurait plus aujourd'hui décider seule de la fortune des armes, on ne peut donc nier que son rôle ait gagné en variété et en occasions d'habileté.

L'artillerie, lorsqu'elle est seule, ne saurait résister à une attaque de cavalerie. Sans aucune force défensive, elle ne peut compter que sur la

protection de ses soutiens. Et c'est la cavalerie, grâce à sa mobilité, qui peut le mieux la suivre et la protéger dans ses mouvements.

De même l'artillerie, ne combattant qu'arrêtée, est plus particulièrement à la merci d'un coup de main de la cavalerie quand elle est en marche.

En résumé, si la cavalerie ne peut être comptée que comme une arme auxiliaire dans la bataille, elle doit être jugée comme un des organes les plus importants de l'armée pour ses missions et ses rôles si nombreux.

Et, comme toutes les cavaleries se destinent au même but, le combat de cavalerie contre cavalerie apparaît, ainsi que nous l'avons dit, comme un acte indispensable à la réussite de ses entreprises.

Et, pour se rendre compte de l'amplitude du rôle de la cavalerie, il suffit d'envisager les phases successives par lesquelles elle est appelée à passer dès l'ouverture des hostilités.

La cavalerie, mobilisée la première, est jetée de suite à la frontière pour troubler les préparatifs de l'ennemi et couvrir ceux de sa propre armée, pour prévenir les incursions de la cavalerie ennemie et prendre contact avec elle.

La cavalerie, ayant pris le contact avec l'ennemi, opère en avant de l'armée; elle sert de rideau pour couvrir les mouvements de celle-ci et s'engage avec la cavalerie ennemie pour percer son réseau et voir au delà.

En arrière de la cavalerie lancée en exploration, d'autres groupes de cavalerie sont chargés d'assurer la sûreté de l'armée.

Donc, par les renseignements qu'elle fournit, par la sécurité qu'elle procure, la cavalerie permet à l'armée d'accomplir tranquillement ses marches de concentration et d'approche. La sécurité des troupes, dont dépend en grande partie le repos, a une influence considérable sur le combat, et cette sécurité générale est confiée entièrement à la cavalerie lorsque celle-ci opère en avant de l'armée. Si cette mission est bien remplie, il n'est pas téméraire d'affirmer que l'armée sera redevable à la cavalerie d'un précieux bienfait.

Lorsque les armées opposées arrivent à portée l'une de l'autre, la cavalerie a encore le rôle de renseigner les troupes sur le terrain de la lutte, de gêner la mise en batterie de l'artillerie ennemie qui se porte en avant pour ouvrir le combat, et de protéger le déploiement de sa propre artillerie contre pareille agression. Elle démasque ensuite l'infanterie, qui se déploie et passe en deuxième ligne.

Alors, formée par masses, en arrière et sur les ailes de la ligne de bataille, la cavalerie attend l'occasion d'agir. Ses chefs suivent attentivement les phases de la lutte pour guetter le moment propice d'intervenir et appeler aussitôt leur troupe à eux.

L'activité de la cavalerie placée aux ailes est pour ainsi dire sans interruption. Quoique limitée dans son indépendance pour que ses agissements soient liés à l'engagement général, elle a un vaste champ pour les diversions et démonstrations, qui sont les grands moyens d'action de la cavalerie. Et cela consiste à choisir le moment opportun de se jeter résolument en dehors et en avant du front, à l'aide d'un vaste mouvement tournant; puis, lorsqu'elle a reconnu une position favorable et mis ses pièces en batterie, de prendre son dispositif de combat.

La cavalerie, par cette diversion, en se livrant au jeu alternatif et combiné d'attaques à l'arme blanche et de salves d'artillerie, inquiète le front de la ligne ennemie, et attire contre elle-même une certaine somme d'efforts qui divergent de l'action principale.

La cavalerie placée en arrière des troupes leur sert de réserve, prompte à les secourir ou à les aider, en mettant à profit les chances diverses de la lutte.

Les deux cavaleries opposées ayant les mêmes tâches, on comprend que leurs entreprises amènent sur le champ de bataille même une série d'engagements de cavalerie contre cavalerie qui représentent la forme la plus générale du combat de cette arme.

Les principes fondamentaux du combat de cavalerie sont les mêmes que ceux du combat d'infanterie, car ils tendent toujours à enfoncer la ligne ennemie à un point quelconque, à envelopper ses ailes et à provoquer chez l'adversaire quelque faux mouvement ou une situation critique dont on tire parti; mais les moyens d'action pour arriver à ce résultat sont tout différents dans les deux armes.

La cavalerie, obligée à prendre carrière dès qu'elle se trouve dans la zone des projectiles, et ne pouvant ni rester immobile sous le feu ni s'embusquer, ne saurait adopter le même ordre que l'infanterie. D'autre part, une masse de cavalerie, telle qu'une division, ne pourrait pas le plus souvent se développer sur un seul front.

Et d'ailleurs, la charge de flanc de la cavalerie étant la plus décisive, une réserve étant indispensable pour achever la défaite ou parer à l'insuccès, on a adopté pour tactique de la cavalerie le combat sur trois lignes.

Ces lignes ont des rôles distincts qui consistent : 1° à attaquer directement; 2° à manœuvrer sur les ailes; 3° à former une réserve.

La constitution même des divisions de cavalerie françaises, formées d'une brigade de cuirassiers, une brigade de dragons et une brigade de cavalerie légère, montre bien la destination spéciale affectée à chacun de ces éléments.

Bien que les circonstances de manœuvre amènent quelquefois l'interversion de ces rôles préconçus, on comprend que les cuirassiers soient plus particulièrement destinés à l'attaque directe, les dragons à la manœuvre sur les ailes, la cavalerie légère à la réserve.

Mais la force relative des lignes est très variable : elle dépend de l'importance à donner à l'un des trois rôles énoncés, des vues particulières du général en chef, des conditions morales ou matérielles des troupes, des dispositions du terrain, etc.

En tout cas, dans l'ordre préparatoire de combat, il n'apparaît aucune raison pour attribuer à une ligne une supériorité numérique sur une autre.

Cependant, en principe, les Allemands, partisans de donner la plus grande importance à la première ligne à laquelle ils attribuent l'action décisive, lui destinent la moitié de l'effectif de la division pour se donner la facilité d'envelopper leur adversaire.

La cavalerie française ne les a pas suivis dans cette voie, se réservant de modifier son dispositif normal de trois lignes égales, suivant les circonstances de la lutte.

Mais il est indiqué, par la destination particulière de chaque ligne, par leur rôle respectif, qu'elles doivent être échelonnées, se débordant sans se recouvrir, assez voisines l'une de l'autre pour se porter secours à l'occasion, et assez éloignées pour ne pas subir le contrecoup de leurs échecs.

Le dispositif normal des trois lignes en quinconce, en échelons le centre en avant, n'est qu'une formation préparatoire permettant de faire face de tous les côtés à une attaque. Une fois la direction de l'engagement déterminé, il appartient au chef de régler ses dispositions d'attaque sur l'ordre qu'a pris l'ennemi et sur le terrain où il est appelé à combattre. La deuxième ligne s'empresse alors à la fois de prolonger la première ligne et d'attaquer de flanc celle de l'adversaire. La troisième ligne représente, au début, un foyer d'observations relativement aux autres lignes, et les autres lignes la considèrent comme un réservoir de forces à leur disposition.

En France comme en Allemagne, chaque division de cavalerie est pourvue de deux batteries à cheval.

Une certaine incompatibilité semble exister entre ces deux éléments opposés, dont la vie réside pour l'un dans le mouvement, et pour l'autre dans l'immobilité. Aussi la condition essentielle du succès de l'emploi



Vedettes de dragons (Angleterre).

combiné de l'artillerie avec la cavalerie consiste-t-elle dans la séparation des deux armes dès que l'action commence.

Il revient à cette artillerie de préparer l'engagement par son feu, et par conséquent d'aller occuper rapidement, dès que l'engagement se dessine, une position préalablement reconnue, favorable au tir, et assez en avant du front pour ne pas être trop tôt masquée.

Le développement de l'artillerie doit se faire alors de manière à mettre instantanément toutes les pièces dans l'enjeu de la lutte et à préparer une brèche au flot de la charge.

La cavalerie combat en ordre déployé; mais elle ne saurait manœuvrer dans cet ordre sans s'exposer à de grandes difficultés.

29

Si les trois lignes étaient déployées, elles occuperaient un terrain trop vaste et s'étaleraient inutilement à la vue de l'ennemi; et ces lignes étendues et raides n'auraient pas l'élasticité voulue pour se plier avec célérité aux changements de front inopinés, commandés par les surprises des actions de cavalerie. La formation en lignes de masses, avec sa souplesse et sa rapidité de déploiement, grâce à l'adoption du galop allongé, se présente comme la meilleure formation d'approche pour la cavalerie appelée à manœuvrer jusqu'au dernier moment.

Les reconnaissances qui ont préludé à l'approche des deux cavaleries doivent donner au chef le moyen de juger approximativement le point où il doit rencontrer le gros de la cavalerie ennemie.

Enfin, de quelque côté que l'on envisage le rôle de la cavalerie, si l'on en excepte la poursuite, qui, quoique très féconde en résultats, n'est le plus souvent qu'une action diffuse, et dont le succès est dû principalement à une différence de dispositions morales entre les deux partis, on voit que la cavalerie est appelée à manœuvrer, toujours à manœuvrer, avant la charge. Ses chefs ont la difficile mission de résoudre, dans un temps très court et au milieu d'un tourbillon d'événements, l'énigme de la victoire. Ils doivent, comme par intuition et toujours sans hésiter, supputer les avantages et les risques qui surgissent. Il faut savoir graviter dans une atmosphère de conditions vitales, telles que : ne pas se laisser surprendre, conserver l'impétuosité des chevaux, fouler un terrain praticable, etc. Il faut discerner si un mouvement ennemi n'est pas un simulacre cachant un piège fatal, ou si l'on peut soi-même employer ce stratagème. Il faut consulter et favoriser l'efficacité de l'artillerie, se dérober aux nappes des feux ennemis, se mouvoir à propos et de tous côtés, pour tourner ou prendre à revers, pour faire avorter les démonstrations hostiles, etc. etc.

Le combat de cavalerie contre cavalerie, bien que torrentiel en son essence, ne doit cependant pas être abandonné à la force brutale.

Dès que le général de division est informé de la proximité de la cavalerie ennemie, il se hâte d'envoyer des patrouilles de combat. Ces patrouilles, commandées par des officiers ou des sous-officiers dont l'aptitude est connue, vont gagner le front et les flancs de l'adversaire pour estimer sa force, reconnaître ses dispositions et définir ses intentions. Attentives à tous ses mouvements, elles vont soigneusement en rendre compte au général, qui, ainsi renseigné sur les phases préparatoires de la lutte, saura mieux régler ses dispositions.

Celui-ci se hâtera de grouper tout son monde autour de lui, abandonnant le dispositif qu'il avait pris pour faciliter la marche, et le remplaçant par la formation préparatoire de combat, prête à tout événement. Il gagne ainsi un terrain plus favorable à l'action de la cavalerie, et, de concert avec les généraux de brigade et avec le chef de son artillerie, il examine le parti à tirer du théâtre de la lutte.

L'ennemi approche; déjà ses éclaireurs couronnent les crêtes environnantes, et, sur le fond sombre des bois à l'horizon, scintillent les armes de cavaliers isolés galopant vers une même direction. Ce sont sans nul doute les éclaireurs de l'ennemi, qui vont annoncer la présence de la division qu'ils ont vue.

L'ennemi débouchera-t-il à l'est ou à l'ouest de ce rideau de forêt derrière lequel il se dissimule? En tout cas, ce mamelon escarpé, dans le coude de la rivière, est un excellent emplacement d'artillerie pour battre l'un et l'autre des débouchés; le général de division, le commandant des batteries, y ont jeté leur dévolu.

Le large pli de terrain qui s'étend perpendiculairement à la rivière est un couloir fort propice pour manœuvrer et gagner l'un ou l'autre flanc de l'adversaire; toute la division massée s'y engage au pas, calme, avec le recueillement qui annonce la résolution.

Une grande poussière s'élève au-dessus des bois, et presque aussitôt les premiers escadrons ennemis apparaissent dans un grouillement indécis et qui s'étend peu à peu en une immense ligne hérissée de lances. Presque au même moment les canons éclatent, vomissant une bordée sur cette horde de chevaux. Puis c'est un roulement incessant de la canonnade, à laquelle répondent, comme un écho, les canons ennemis dont on ne voit l'emplacement que par de légers éclairs, comme des feux follets courant sur la colline qui masque une partie des bois. Et c'est par cette trouée, comme derrière un décor de théâtre, que débouche en moutonnant le flot des cavaliers ennemis qui s'étend dans la plaine. Les canons tirent à coups redoublés. Pendant ce temps la division, sortant de son pli de terrain et rasant le bord de la rivière, qui couvre son flanc gauche, s'avance sur trois échelons, l'aile gauche en avant. En première ligne, les cuirassiers, qui se sont déployés avec un grand bruit de fer, s'avancent déjà résolument front à front contre la ligne ennemie, qui semble aussi résolue, et qui, plus nombreuse, les déborde. Mais presque aussitôt la ligne des dragons, gravissant au galop la légère pente qui la dissimule encore en partie, prolonge l'aile des cuirassiers, et les lances

qui s'abaissent se ruent dans un élan général contre l'immense muraille des chevaux ennemis. Cuirassiers et dragons galopent bride abattue au milieu d'un brouhaha épouvantable de cliquetis d'armes, de cris, de sonneries de trompettes, auxquels répondent les rauques hourras de la ligne ennemie.

Le choc va être terrible.

Cependant la mitraille ennemie a déjà fait des vides dans les rangs des cuirassiers. Comme par enchantement, des essaims de cavaliers bleus, galopant à toute allure derrière la majestueuse muraille des cavaliers bardés de fer, poussent leurs chevaux dans ces trouées de leur ligne et brandissent leurs sabres pour frapper les chevaux ennemis, qui déjà ruissellent par ces brèches.

Les dragons, comme l'aile d'un oiseau au grand vol, se sont rabattus sur le flanc de l'adversaire, qu'ils poussent en désordre. Un immense nuage de poussière, un grand fracas de heurts et de clameurs, une mêlée gigantesque d'où jaillissent les éclairs des armes entrechoquées; puis le flot victorieux des cuirassiers roule au travers de la droite ennemie dont les cavaliers s'égrènent en fuyant. Du côté de l'aile droite des dragons, au contraire, un remous formidable, et les lances aux gaies couleurs reviennent sur leurs pas, pelotonnées en faisceaux, flottant par bouquets, comme entraînées par une inondation.

C'est la deuxième ligne ennemie, puis la réserve, qui les ont successivement débordées et les accablent de leur nombre. Mais presque aussitôt un revirement se fait, et les escadrons victorieux, déjà égrenés par une poursuite trop hâtive, tourbillonnent à leur tour et s'arrêtent pour faire face à la réserve des escadrons bleus, qui, accourant à toute l'allure de leurs petits chevaux nerveux, viennent de jeter leur redoutable cri de « chargez! » et sabrent à outrance les imprudents ennemis pris de flanc.

De ce terrible choc qui n'a duré que quelques instants, il y a partout sur le terrain de sanglantes épaves. De ces murs mobiles qui avaient voulu mesurer leur solidité dans ce heurt enragé, il n'y a plus que de longues files se chassant devant elles, des groupes de cavaliers s'acharnant à se frapper. Mais, d'un côté, des hommes qui fuient en labourant les flancs de leurs chevaux, couchés sur l'encolure, sourds à la voix de leurs chefs; et de l'autre, des escadrons qui se reforment, soumis à l'appel des trompettes, bien que furieux d'abandonner leur proie; tandis que les cavaliers bleus, plus heureux, s'enfoncent à l'horizon sur les



Officier d'artillerie de la garde. (Russie.)



Artillerie de campagne. (Allemagne.)

traces des vaincus, pointant, sabrant, achevant la défaite, tant que leurs chevaux ont de souffle et leurs poignets de vigueur.

« Aux canons! » a crié une voix, et des groupes à peine reformés s'élancent contre les batteries ennemies, qui attellent à la hâte.

Les artilleurs se défendent héroïquement, mais ils ne peuvent sauver leurs attelages éventrés, et ils sont bientôt réduits à laisser la plupart de leurs pièces encore fumantes aux mains des vainqueurs.

Çà et là, dans la plaine, la lutte continue entre des cavaliers épars s'acharnant les uns sur les autres, les chevaux rivalisant d'énergie autant que leurs cavaliers.

Un détachement ennemi, qui a réussi à se reformer, revient grossi d'un renfort d'escadrons frais. Il roule comme une boule au milieu de cet éparpillement qu'il bouscule, et, dans un suprême défi, se rue de nouveau sur la troupe victorieuse. Mais celle-ci a reconstitué ses rangs, et, sans cette précaution, la fortune lui échapperait. Nouvelle lutte, nouveau choc, et les vainqueurs, que les chefs ont su rallier, sont deux fois vainqueurs.

Tel est l'aspect de cette tempête équestre, le combat de cavalerie : un ouragan bientôt dissipé, mais qui se renouvelle sur d'autres points, comme le bouillonnement de la bataille.

XXVIII

ARTILLERIE

Son organisation en France et à l'étranger.

L'artillerie est certainement celle de toutes les armes qui a le plus intéressé l'opinion publique dans ces dernières années; ses perfectionnements toujours croissants ont justement préoccupé tous les esprits. Les puissants effets destructeurs de ses projectiles la font considérer comme l'arme des hécatombes. Et quand on parle de l'artillerie, ce n'est pas sans un frémissement d'horreur à la pensée des terribles désastres dont elle sera l'auteur. La longue portée des canons, la rapidité de leur chargement, leur tir par rafales, les explosifs de leurs obus, les gerbes meurtrières de leurs éclats, l'étendue de leur zone de mort, sont autant de choses en effet bien susceptibles d'effrayer les moins timorés. Mais il faut juger plus froidement les données nouvelles du combat de l'artillerie qui, à l'inverse de ce qu'on pense généralement, reste une arme auxiliaire dans la bataille, subordonnée aux autres, bien qu'étant la charpente de l'ordre de bataille nouveau.

Des trois mousquetaires que sont la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie, c'est cette dernière qui joue les Porthos.

Certainement l'artillerie a fait beaucoup de progrès, et très alarmants au point de vue destructeur; mais les maîtres les plus autorisés estiment que les données de la guerre future, et tant d'autres circonstances nouvelles, maintiendront ces effets meurtriers à ce qu'ils étaient par le passé. Or la statistique publiée à la suite des guerres de 1870, puis de 1877-78, a fait ressortir que dans le total des pertes, tandis que celles infligées

par le fusil étaient en moyenne de 70 à 90 pour 100, celles produites par le canon variaient entre 6 et 12 pour 100.

Voilà qui est fait pour calmer les alarmes.

Il n'en reste pas moins avéré que les puissances comptent anxieusement les canons des armées voisines, et que, moralement et pratiquement, chacune s'efforce d'augmenter le nombre de ses batteries.

L'artillerie se divise en deux catégories bien distinctes : l'artillerie de campagne et l'artillerie de forteresse.

L'artillerie de campagne, qui, comme son nom l'indique, doit marcher avec les troupes, a des pièces d'un calibre plus petit.

Cependant depuis quelque temps il est passé en principe, dans toutes les armées européennes, que l'on emmènerait une partie de l'artillerie de forteresse, — en dehors de celle destinée aux sièges, — pour constituer une réserve plus puissante capable d'anéantir la suprême résistance de l'adversaire. L'opinion qui s'est fait jour dans l'armée allemande, au sujet de cette artillerie de gros calibre, est que « son but unique sera d'ébranler l'infanterie sur le point où le commandement aura décidé de faire brèche, ce qui donnera à l'événement le caractère effrayant d'un cataclysme déchaîné par les éléments ».

L'artillerie de forteresse est à pied; l'artillerie de campagne est montée ou à cheval. Montée veut dire que les servants peuvent être transportés sur les caissons; à cheval veut dire que les servants ont chacun une monture.

L'artillerie à cheval est particulièrement destinée à opérer avec les troupes de cavalerie, que son organisation même et la légèreté de ses pièces lui permettent de suivre dans ses déplacements rapides.

Il existe en outre de l'artillerie de montagne, transportée généralement à dos de mulets, dont le nom indique suffisamment la destination.

En général, dans toutes les armées, l'artillerie de campagne, en guerre, est répartie par groupes attachés spécialement : les uns à chaque division d'infanterie, les autres à chaque corps d'armée, dont ils constituent une sorte de réserve à la disposition du général en chef.

En France, l'artillerie comprend :

38 régiments de campagne, 18 bataillons d'artillerie à pied, 16 batteries en Algérie et en Corse.

Les 38 régiments de campagne sont groupés en 19 brigades, 1 par corps d'armée, dans lesquelles le régiment portant le numéro le plus

bas est dit régiment divisionnaire. Il est composé de 12 batteries montées. Il fournit à chaque division d'infanterie du corps d'armée, au moment de la mobilisation, deux groupes de 3 batteries montées et 3 sections de munitions, 1 d'infanterie et 2 d'artillerie.

Le régiment portant le numéro le plus élevé est dit régiment de corps. Il comprend 12 batteries, dont 9 montées et 3 à cheval; une des batteries à cheval est détachée et contribue à former les groupes de batteries à cheval des divisions de cavalerie indépendante.

L'artillerie de corps fournit l'artillerie du corps d'armée.

Les 18 bataillons d'artillerie à pied sont destinés à la défense des places et au service des équipages de siège; 2 bataillons sont à créer lorsque les ressources du recrutement et l'allocation des crédits spéciaux le permettront. L'artillerie à pied n'est pas autre chose que l'ancienne artillerie de forteresse, qui a simplement changé de dénomination.

Quant aux batteries de montagne, elles sont réparties, du 1er avril au 1er octobre, auprès des bataillons de chasseurs alpins, à raison ordinairement d'une batterie par bataillon.

L'artillerie de campagne de l'armée allemande compte 43 régiments, dont 2 de la garde, qui comprennent dans leur ensemble 447 batteries montées et 47 à cheval, ou 494 batteries en tout.

Lors du passage du pied de paix au pied de guerre, il doit être formé dans chaque corps d'armée, avec les réservistes en excédent et les landwehriens de l'artillerie de campagne, un certain nombre de batteries montées dites *de réserve,* environ 150 batteries, dont 130 seraient montées et 20 à cheval.

Le landsturm devant, en cas de guerre, fournir des formations particulières, le nombre de ses batteries peut s'évaluer à 150 environ, comme celui des batteries de réserve.

En résumé, l'artillerie allemande de campagne, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts :

494 batteries actives, dont 447 montées et 47 à cheval;
150 batteries de réserve, dont 130 montées et 20 à cheval;
150 batteries de landsturm.

Soit 794 batteries à 6 pièces, ou 4764 canons.

L'artillerie à pied constitue une subdivision d'arme entièrement dis-



Lancier rouge (Angleterre).

tincte de l'artillerie de campagne. Elle comprend, sur le pied de paix, 37 bataillons formés en 15 régiments.

Il y a lieu de signaler la tendance manifestée en Allemagne à employer, comme nous l'avons dit, l'artillerie à pied dans les armées de campagne comme artillerie de position.

Lors d'une mobilisation, la landwehr doit, en outre, vraisemblablement fournir 37 bataillons d'artillerie à pied à 4 compagnies, soit 148 compagnies.

L'artillerie de campagne de l'armée austro-hongroise comprend :

1° 14 brigades, composées chacune de 1 régiment, dit de *corps,* et de 3 régiments, dits *divisionnaires ;*

2° Un groupe de 3 batteries de montagne à 4 pièces, dans le Tyrol.

Les régiments comprennent tous 4 batteries montées de 8 pièces.

En outre, 8 régiments possèdent un groupe de 2 batteries à cheval destinées aux 8 divisions de cavalerie indépendante, qui seront formées au moment d'une mobilisation.

Enfin à 10 régiments de corps est rattachée une batterie de montagne.

En mobilisation, le cadre de dépôt forme une batterie dite de dépôt, et un dépôt.

Les régiments de corps qui ont, en temps de paix, une batterie de montagne, en forment une nouvelle au moment de la mobilisation; et le 3e régiment, qui n'en possède pas en temps de paix, en fournit 2.

La landwehr ne fournit pas de formation spéciale d'artillerie de campagne, et, comme toutes les batteries formées seront absorbées pour la dotation de l'armée de campagne, il sera nécessaire de recourir aux dépôts pour former de nouvelles batteries de réserve, destinées aux formations de réserve.

En résumé, l'artillerie de campagne austro-hongroise, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts :

280 batteries montées (dont 5 dites de dépôt);
16 batteries à cheval;
30 batteries de montagne;
4 batteries à voie étroite du Tyrol.

Soit 330 batteries, dont 280 à 8 pièces, 16 à 6 pièces et 34 à 4 pièces, représentant, par conséquent, un total de 2472 canons.

L'artillerie de forteresse comprend 6 régiments et 3 bataillons indépendants, au total 18 bataillons.

Comme pour l'artillerie de campagne, la landwehr ne forme pas d'unités distinctes d'artillerie de forteresse de landwehr. Les hommes de la landwehr provenant de cette subdivision d'arme sont groupés, au dépôt



Cavalier de l'escorte royale (Espagne).

de chaque bataillon, en une compagnie qui fonctionne comme dépôt, lorsque la compagnie du dépôt actif a été rendue mobile comme les unités de l'armée active.

Indépendamment de leur affectation aux garnisons de places fortes et au corps de siège, les corps d'artillerie de forteresse peuvent être appelés à fournir des groupes de batteries légères de siège, dont le nombre et la composition ne sont pas publiés.

L'artillerie de forteresse comprend, en résumé, non compris les dépôts :

18 bataillons, 18 compagnies de réserve et 18 compagnies fournies par la landwehr.

L'artillerie de campagne italienne se compose de 26 régiments, savoir :

12 régiments d'artillerie de corps;

12 régiments d'artillerie divisionnaire;

1 régiment d'artillerie à cheval;

1 régiment d'artillerie de montagne.

Les régiments d'artillerie de corps comprennent chacun :

1 groupe (*brigata*) de 4 batteries de 7c; 1 groupe de 4 batteries de 9c.

Les régiments d'artillerie divisionnaire se composent de 2 groupes de 4 batteries de 9c.

Le régiment d'artillerie à cheval a 3 groupes de 2 batteries de 7c.

Le régiment d'artillerie de montagne comprend : 5 groupes de 3 batteries de 7c de montagne, soit au total 207 batteries, dont 192 montées, 6 à cheval et 15 de montagne.

En ce qui concerne l'artillerie de campagne, la milice mobile italienne doit fournir, en cas de guerre, le personnel de 24 groupes de 2 batteries montées.

En outre, il doit être formé 2 groupes spéciaux, l'un de 4 batteries montées, en Sicile; l'autre de 2 batteries, également montées, en Sardaigne, ce dernier faisant partie de la milice particulière de l'île.

Enfin la milice mobile sert à former 9 batteries de montagne.

En résumé, l'artillerie de campagne italienne compterait, sur le complet pied de guerre, et abstraction faite des dépôts de la Sardaigne :

213 batteries actives, dont 192 montées, 6 à cheval et 5 de montagne;

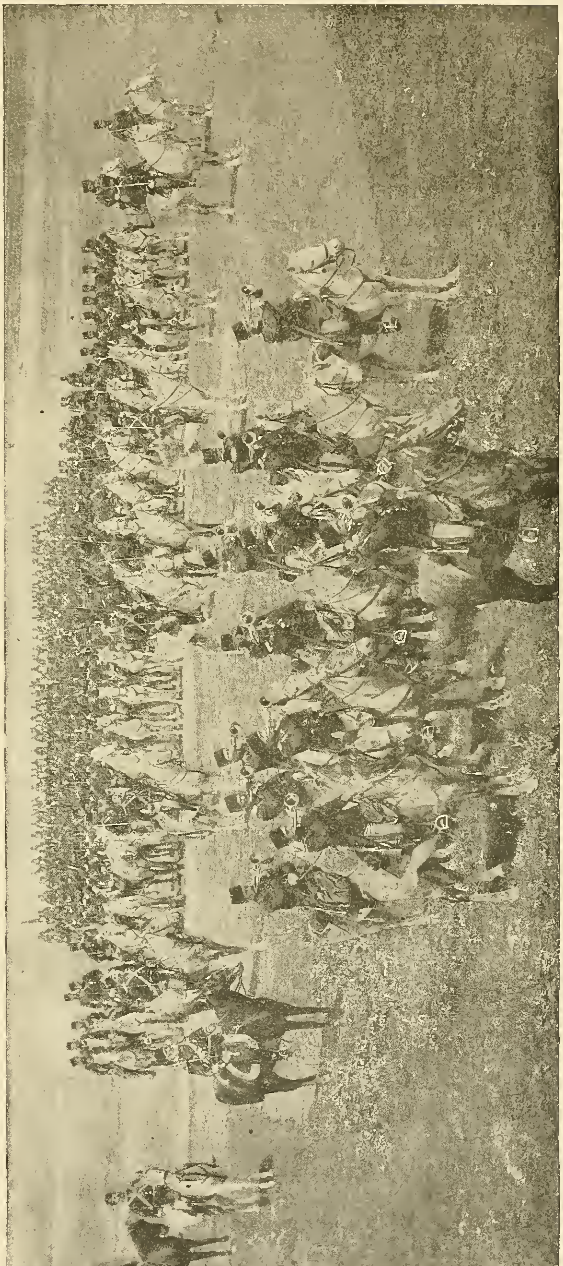
61 batteries de milice, dont 52 montées et 9 de montagne;

Soit 274 batteries, toutes à 6 pièces, et représentant, par conséquent, un total de 1 644 canons.

L'artillerie de forteresse comprend, en Italie, 22 brigades ou groupes destinées aux places fortes et aux côtes.

En Russie, l'artillerie de campagne de l'armée active, dans laquelle il y a lieu de comprendre un certain nombre de batteries à cheval de Cosaques régularisés ou du premier tour, forme : 48 groupes (*brigades*) montés, respectivement attachés aux 48 divisions d'infanterie (3 de la

garde, 4 des grenadiers, 41 de la ligne); 44 batteries à cheval, dont 6 sont attachées à la cavalerie de la garde en 2 groupes de 3 batteries, et les 38 autres attachées aux 20 divisions de cavalerie, à raison de 2 par division (2 divisions n'en ont qu'une); 3 groupes mixtes, indépendants; 6 batteries à cheval, également indépendantes; 7 régiments de mortiers; 1 régiment de Finlande à 4 batteries légères, et enfin 1 régiment de montagne à 3 batteries placé à Kiew.



Cavalerie turque.

En Europe, *les brigades montées divisionnaires* se composent en principe chacune de 6 batteries, dont 2 lourdes et 4 légères; 5 brigades et celle des grenadiers du Caucase sont à 8 batteries, 2 lourdes et 6 légères.

Les 7 régiments de mortiers comprennent, les 3 premiers, chacun 4 batteries de mortiers; les 4 derniers seulement, 2 batteries.

Le régiment d'artillerie de montagne de Kiew a 3 batteries, qui se dédoublent en temps de guerre.

En somme, l'artillerie de campagne comprend 420 batteries, savoir : 96 batteries montées lourdes, 230 batteries montées légères, 50 batteries à cheval (dont 20 de cosaques), 18 batteries de montagne et 26 de mortiers.

Sur le pied de guerre, les batteries montées et les batteries de montagne ont 8 pièces. Les batteries à cheval n'en ont que 6.

En cas de mobilisation, l'ensemble des 38 batteries de réserve du pied de paix doit donner naissance à 152 batteries.

On peut considérer comme troupe d'artillerie de campagne 5 batteries stationnées dans les places de Varsovie, et qui doivent, en cas de mobilisation, donner naissance à 16 *batteries de sortie* pour le service des places fortes.

Indépendamment de 20 batteries à cheval du premier tour que les Cosaques fournissent en temps de paix, les différents voïsskos doivent encore mettre sur pied, en temps de guerre, au titre du deuxième et du troisième tour, 18 batteries à cheval à 6 pièces.

En résumé, l'artillerie de campagne russe, sur le complet pied de guerre, peut donner, sans compter les dépôts :

394 batteries actives, dont 306 montées, 50 à cheval (dont 20 de cosaques du premier tour), 18 de montagne et 20 de mortiers;

152 batteries montées de réserve;

16 batteries de sortie;

18 batteries à cheval de cosaques des deuxième et troisième tours.

Soit au total 580 batteries, dont 492 à 8 pièces et 84 à 6 pièces, ou 4 476 canons.

L'*artillerie de forteresse* est entièrement séparée de l'artillerie de campagne, en Russie; elle compte, du reste, dans la catégorie des troupes dites *locales*.

Elle comprend actuellement :

En Europe, 46 bataillons, plus 3 compagnies indépendantes et 1 détachement; au total, 53 bataillons représentant 211 compagnies, 10 compagnies indépendantes, 2 détachements;

Enfin 3 bataillons d'artillerie de siège à Kiew, Dvinsk et Brest-Litowski, probablement destinés à servir des parcs légers de siège.

L'artillerie de campagne belge comprend :

2 régiments, à 8 batteries montées actives, plus 2 batteries montées de réserve et un dépôt ;

2 régiments à 7 batteries montées, 2 batteries à cheval actives, 3 batteries montées de réserve et un dépôt.

Soit au total : 44 batteries, dont 30 batteries montées actives, 4 batteries à cheval actives et 10 batteries montées de réserve.

L'*artillerie de forteresse* comprend : 4 régiments, qui peuvent fournir en tout 66 batteries à pied et 4 de dépôt.

En Suisse, l'artillerie de campagne comprend 8 brigades, correspondant aux 8 divisions d'infanterie.

Chaque brigade se compose de 7 batteries montées, lesquelles forment par leur réunion, deux à deux, 3 groupes, que l'on nomme en Suisse « régiments ».

Ces batteries, sur le pied de guerre, doivent compter 6 pièces.

Indépendamment des batteries de campagne, il existe 1 régiment de montagne à 9 batteries de 4 pièces.

La landwehr ne comprend que 8 batteries, fournies chacune par l'une des 8 régions.

En résumé, sur le complet pied de guerre, l'artillerie de campagne suisse doit donner 73 batteries, dont 64 montées à 6 pièces et 9 de montagne à 4 pièces, soit 420 canons.

L'*artillerie de position* est une subdivision de l'arme de l'artillerie, spéciale à la Suisse, et destinée à l'attaque et à la défense des ouvrages de fortification de campagne ou des obstacles naturels du terrain. Elle comprend 30 compagnies, dont 15 d'élite et 15 de landwehr, qui disposent d'un matériel sur roues, composé de canons de 8^{c} 4, en bronze comprimé, de canons de 12 centimètres, et de mortiers de 12 centimètres, avec les caissons à munitions correspondants.

L'artillerie de forteresse, dont la création en Suisse date seulement de 1890, compte 4 compagnies à l'effectif de 250 hommes, spécialement fournies par les arrondissements de recrutement qui avoisinent le Saint-Gothard.

L'artillerie espagnole comprend, pour l'armée péninsulaire et les îles voisines :

14 régiments d'artillerie montée de campagne ;

2 régiments d'artillerie de montagne ;
10 bataillons d'artillerie de forteresse ;
7 dépôts de réserve.

Les régiments montés comprennent tous uniformément : 4 batteries et une colonne de munitions de groupe ; en outre, sur les 14 régiments, deux possèdent chacun une batterie à cheval.

Ces deux batteries à cheval sont destinées à former le noyau d'un régiment d'artillerie à cheval, que le défaut de ressources budgétaires a empêché de former jusqu'à ce jour.

Au moment de la mobilisation, chaque régiment monté doit former 2 groupes de 3 batteries montées.

De même, chacun des régiments de montagne forme 2 groupes de 3 batteries.

L'artillerie espagnole doit donc comprendre sur le pied de guerre :

28 groupes d'artillerie montée à 3 batteries. . .	84 batteries.
4 groupes d'artillerie montée à 3 batteries. . .	12 batteries.
2 batteries à cheval	2 batteries.
Total	98 batteries.

Soit 588 pièces.

L'artillerie de campagne et celle de forteresse ont des dépôts communs au nombre de 7. Mais il n'est pas à présumer qu'en cas de mobilisation ces dépôts puissent mettre sur pied de nouvelles unités ; les ressources en réservistes ne seront pas suffisantes.

Toute l'artillerie régulière anglaise forme un corps unique, qu'on appelle le *régiment royal d'artillerie*, et qui comprend :

21 batteries à cheval et un dépôt de 2 batteries ;
80 batteries montées ;
2 groupes de 2 batteries de dépôt ;
10 batteries de montagne.

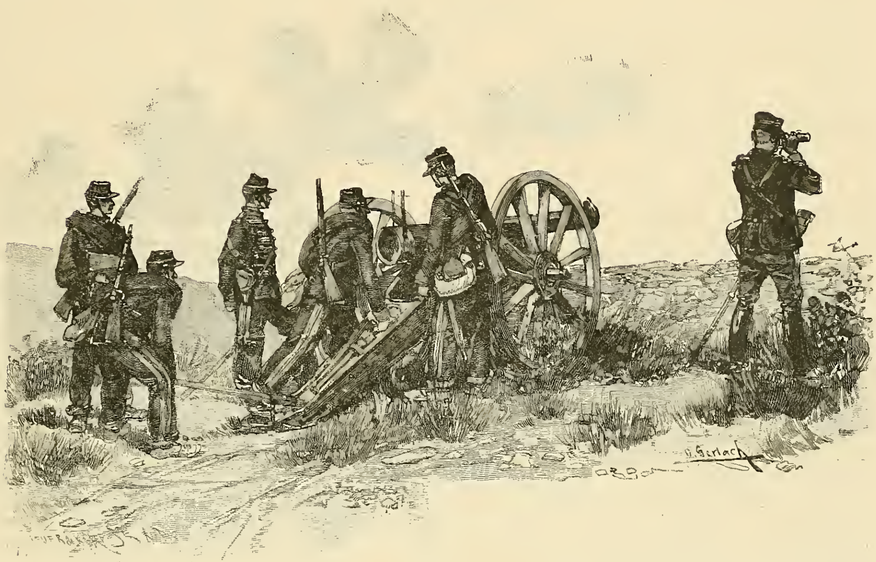
Soit en tout : 117 batteries, dont 7 de dépôt.

La répartition des batteries est la suivante :

Batteries montées.	41 batteries (dont 4 de dépôt) à l'intérieur ; 42 batteries dans l'Inde ; 1 batterie en Égypte.

Batteries à cheval.	12 batteries (dont 2 de dépôt) à l'intérieur. 11 batteries dans l'Inde.
Batteries de montagne.	1 batterie (de dépôt) à l'intérieur. 1 batterie à Port Natal. 8 batteries dans l'Inde.

Quant à l'artillerie de forteresse, elle comprend, en Angleterre, 68 compagnies à pied et 9 dépôts.



Artillerie à pied (France).

Les 68 compagnies d'artillerie de forteresse sont réparties de la manière suivante :

Intérieur, 22 compagnies, 9 de dépôts.

Indes, 27 compagnies.

Colonies, 19 compagnies.

Il y a lieu d'observer qu'il existe de grands écarts entre les effectifs des diverses batteries et que, comme total, on trouve les effectifs à peu près également répartis entre l'intérieur et les colonies.

La milice compte, de son côté, 190 batteries, groupées en 32 brigades d'artillerie à pied, dont la composition présente une grande diversité.

L'organisation actuelle de l'artillerie turque ne date encore que de cinq ans.

Cette organisation n'a été appliquée jusqu'à présent qu'aux 5 premiers corps d'armée.

En résumé, la composition de l'artillerie de campagne et de montagne est la suivante :

	NOMBRE DE BATTERIES			
	A cheval.	Montées.	De montagne.	Total.
5 groupes d'artillerie à cheval.	15	»	»	15
30 régiments pour les 5 premiers corps .	»	150	30	180
Régiment du 6e corps	3	12	2	17
Régiment du 7e corps	»	3	4	7
Artillerie des divisions d'occupation . . .	»	4	8	12
Total	18	169	44	231

Quoique les troupes d'artillerie de forteresse dépendent, en principe, de la grande maîtrise de l'artillerie, quelques bataillons de cette arme ont été rattachés aux corps d'armée et placés, par suite, sous l'autorité du ministère de la guerre.

Ces bataillons sont au nombre de 18; il est question, paraît-il, de les répartir en 14 régiments.

A chacun des 12 corps d'armée de réserve doit être affectée une brigade d'artillerie de 2 régiments à 6 batteries chacun, fournie par la division d'artillerie qui, en temps de paix, fait partie du corps d'armée de nizam. En principe, les régiments d'artillerie doivent être affectés chacun à une division d'infanterie; il ne serait donc pas constitué normalement d'artillerie de corps.

Jusqu'à présent, les corps de rédif des 5 premières régions de corps pourront seuls recevoir le nombre de batteries qui leur est normalement affecté.

XXIX

ARTILLERIE

Canons.

Les bouches à feu de campagne se distinguent des bouches à feu de siège et de place, non seulement parce qu'elles doivent satisfaire à des conditions de mobilité et de légèreté permettant leur emploi sur le champ de bataille, mais aussi parce qu'elles sont toutes destinées à faire du tir à trajectoire tendue.

Les conditions générales que doivent remplir les bouches à feu de campagne et qu'on a cherché à réaliser sont les suivantes :

1° *Conditions balistiques.* — Une grande vitesse initiale, une trajectoire tendue et une régularité suffisante dans le tir.

2° *Conditions de sécurité d'emploi.* — Des trois métaux en usage pour la fabrication des canons, le *bronze,* la *fonte* et l'*acier,* ce dernier est de beaucoup supérieur aux deux premiers par sa résistance à la rupture et par sa résistance au choc.

3° *Conditions de conservation.* — Il fallait éviter l'usure des rayures par le frottement du projectile, usure qui était très rapide avec le bronze ; il fallait également un canon qui ne se déformât pas sous l'influence des pressions intérieures. Or un tube de bronze peut supporter une pression de 1 000 atmosphères sans dépasser la limite d'élasticité, tandis que pour la fonte le chiffre est de 400 atmosphères, et pour l'acier 3 500. Or on en conclut que l'acier est le métal qui satisfait le mieux à ces trois premières conditions.

4° *Conditions de transport.* — La limite de poids est donnée, en effet, par cette considération que six chevaux doivent pouvoir traîner la pièce, c'est-à-dire le canon sur son affût et l'avant-train, dans tous les terrains et à toutes les allures. Si l'on admet qu'un cheval peut traîner 300 ou 400 kilos, on est conduit à adopter pour poids de l'équipage 1800 à 2400 kilos.

De là deux solutions : le canon léger et le canon lourd de campagne. La première a conduit à l'adoption en France d'un calibre de 80 millimètres; la deuxième à celle d'un canon de 90 millimètres.

Le canon de 80 millimètres (artillerie à cheval), pèse 425 kilos, l'affût 540.

Le canon de 90 millimètres (artillerie montée) pèse 530 kilos, et l'affût 680.

Outre ces deux canons, on a fait usage d'un canon de 95 millimètres, mais cette pièce, d'une très grande justesse, étant un peu lourde, a été abandonnée ou plutôt le sera.

Actuellement une nouvelle pièce vient d'être adoptée, le canon de 120 millimètres, dont la pièce et l'avant-train ne pèsent que 200 kilos de plus que le matériel de 90 millimètres. Cette pièce est d'une organisation particulière dont on est en droit d'attendre de merveilleux résultats. Il a fallu supprimer le recul pour éviter les difficultés qu'on aurait à ramener en batterie une pièce aussi lourde. Suivant la tendance aux gros calibres, le canon de 120 millimètres est destiné à bouleverser les positions avant l'assaut. Son adoption récente est une conséquence du fusil à tir rapide, qui permet de rendre intenable les abords d'une position tant que cette position n'a pas été complètement bouleversée par le tir de l'artillerie.

Enfin l'artillerie de campagne se sert aussi d'un canon de montagne, dont les éléments sont déterminés par ce fait, que les différentes parties de l'équipage ne peuvent excéder le poids que peut porter un mulet, environ 100 kilos.

Le canon de montagne français pèse 105 kilos, son calibre est de 80 millimètres, de manière à ne pas multiplier les calibres, et par suite les difficultés de ravitaillement.

L'artillerie de campagne allemande comprend actuellement 3 pièces : canon de 9 centimètres, modèle 1873. Calibre 88 millimètres. Poids de la bouche à feu, 450 kilos; de l'affût, 545 kilos. — Canon de 9 centi-

mètres, modèle 1873-1888, pesant avec l'affût 955 kilos au lieu de 1 030. — Canon de 9 centimètres, modèle 1873-1891, destiné à remplacer progressivement les pièces des deux modèles précédents. Poids de la pièce : 440 kilos. Il est à remarquer que l'artillerie allemande de campagne a le même calibre pour son canon lourd et son canon léger, ce qui simplifie beaucoup le service des munitions.

L'artillerie de campagne autrichienne comprend également 3 pièces, en bronze-acier : canon de 9 centimètres lourd. Calibre, 87 millimètres. Poids de la bouche à feu, 490 kilos ; de l'affût, 575 kilos. — Canon de 9 centimètres léger. Calibre exact, 87 millimètres. Poids de la pièce, 415 kilos ; de l'affût, 516 kilos. — Canon de montagne de 7 centimètres. Calibre, 66 millimètres. Poids de la bouche à feu, 90 kilos.



Conducteur d'artillerie (France).

L'artillerie de campagne italienne se compose de 3 pièces en bronze mandriné : canon de 9 centimètres lourd. Calibre, 87 millimètres. Poids de la bouche à feu, 470 kilos ; de l'affût, 570 kilos. — Canon de 7 centimètres léger. Calibre, 75 millimètres. Poids de la bouche à feu, 300 kilos ; de l'affût, 366 kilos. — Canon de 7 centimètres de montagne. Calibre, 75 millimètres. Poids de la bouche à feu, 98 kilos ; de l'affût, 150 kilos.

L'artillerie de campagne russe comprend 4 pièces en acier fondu : canon lourd de 10 centimètres. Calibre, 106mm 7. Poids de la bouche à feu, 630 kilos ; de l'affût, 560 kilos. — Canon léger de 9 centimètres. Calibre, 87 millimètres. Poids de la bouche à feu, 460 kilos ; de l'affût, 480 kilos. — Canon d'artillerie à cheval de 9 centimètres. Calibre de 87 millimètres. Poids de la bouche à feu, 365 kilos ; de l'affût, 445 kilos. — Canon de montagne de 6 centimètres. Calibre, 63mm 5. Poids de la bouche à feu, 97 kilos ; de l'affût, 157 kilos. — Le mortier de campagne. Calibre, 15c 24. Poids de la bouche à feu, 460 kilos.

L'artillerie de campagne belge comprend 2 pièces système Krupp,

en acier fretté : canon de 9 centimètres. Calibre, 87 millimètres. Poids de la bouche à feu, 450 kilos. — Canon de 7 centimètres. Calibre, 75 millimètres. Poids de la bouche à feu, 300 kilos.

L'artillerie de campagne suisse comprend 2 pièces : canon de 8^c 4 en acier fretté, système Krupp. Poids de la bouche à feu, 425 kilos; de l'affût, 517 kilos. — Canon de montagne de 7^c 5, en acier coulé. Poids de la bouche à feu, 104 kilos; de l'affût, 156 kilos.

L'artillerie de campagne espagnole comprend 4 pièces : canon de 9 centimètres en bronze mandriné. Calibre, 87 millimètres. Poids de la bouche à feu, 515 kilos; de l'affût, 570 kilos. — Canon de 8 centimètres long en bronze mandriné. Calibre, 78^{mm} 5. Poids de la bouche à feu, 372 kilos; de l'affût, 418 kilos. — Canon de 8 centimètres court en acier (artillerie de montagne). Calibre, 78^{mm} 5. Poids de la bouche à feu, 102 kilos; de l'affût, 170 kilos. — Canon de 8 centimètres, système Sotomayor, en acier (artillerie à cheval). Calibre, 78^{mm} 5. Poids de la bouche à feu, 282 kilos.

L'artillerie de campagne anglaise comprend 3 pièces : deux de 12 livres pour l'artillerie montée et l'artillerie à cheval, une de 7 livres pour l'artillerie de montagne. Canon de 12 livres (artillerie montée). Calibre, 76^{mm} 2. Poids de la bouche à feu, 355 kilos pour l'artillerie montée, et 305 kilos pour l'artillerie à cheval. — Canon de 7 livres de montagne. Poids de la bouche à feu, 90 kilos environ.

L'artillerie de campagne turque comprend des pièces de 3 calibres : canon de 87 millimètres pour les batteries montées. Poids de la pièce, 450 kilos; de l'affût, 515 kilos. — Canon de 75 millimètres pour les batteries à cheval. Poids de la pièce, 300 kilos; de l'affût, 460 kilos. — Canon de 69 millimètres pour les batteries de montagne. De plus, le gouvernement turc a acquis récemment à l'usine Krupp 72 obusiers de 12 centimètres, destinés à l'armement de 12 batteries de campagne.

Donc toutes les puissances ont actuellement deux canons : un lourd destiné aux batteries montées, un léger servant aux batteries à cheval ou à des batteries montées légères. Partout les deux bouches à feu ont des calibres différents, sauf en Allemagne : ce qui donne une certaine

supériorité à cette puissance au point de vue de l'approvisionnement des munitions. Le canon léger allemand est non seulement du même calibre, mais aussi du même modèle que le canon lourd, on l'a seulement aminci en le tournant légèrement.

Les bouches à feu sont en acier en France, en Allemagne et en Russie; en bronze mandriné ou en bronze Uchatius en Autriche et en Italie.

L'Allemagne vient d'adopter un métal plus résistant, l'acier-nickel.

Tous les canons sont rayés et le nombre des rayures est uniformément de 24, elles sont à pas constant au lieu d'être progressives, dans les canons autrichiens et les canons italiens. La seule différence à signaler entre les canons français et les canons étrangers est la présence dans ces derniers de deux chambres, une pour le projectile, l'autre pour la gargousse, cette dernière, d'un diamètre supérieur, est reliée à l'autre par un cône de raccordement.



Sous-officier d'artillerie (France).

La fermeture à vis, système Treuille de Beaulieu, avec obturateur de Bange, n'est employée qu'en France; à l'étranger on ne rencontre que la fermeture à coin avec obturateur métallique.

La fermeture à vis, qui paraît, à première vue, moins robuste que la fermeture à coin, présente cependant sur cette dernière les avantages suivants :

1° Elle permet l'emploi du meilleur obturateur; 2° elle est moins lourde; 3° elle contribue à pousser la gargousse à sa position de chargement, au lieu de la guillotiner comme le fait le coin Krupp; 4° la culasse ouverte est moins exposée à un feu venant de l'avant; 5° on peut la manœuvrer mécaniquement.

Toutes ces raisons ont décidé les États-Unis à adopter le système français de préférence au système allemand; de plus, en Russie, un ordre impérial du 26 juin 1892 prescrit que tous les canons seront désormais munis de la fermeture à vis. Ajoutons que l'Angleterre et quelques puissances de second ordre s'étaient déjà prononcées pour ce mode de fermeture.

Tous les affûts étrangers sont métalliques, en tôle d'acier ou en tôle de fer (Italie et Russie).

Tous les affûts, sauf l'affût autrichien, qui n'a que des sabots d'enrayage, et l'affût russe, qui est à déformation, c'est-à-dire à enrayage automatique, sont munis comme en France du frein à patins.

De cette comparaison des artilleries des principales puissances européennes, il ressort que le canon de 80 millimètres français et le 8 centimètres autrichien sont les plus mobiles des canons légers; mais que notre canon lourd de 90 millimètres est le moins mobile de tous les canons lourds, après le canon lourd de 10 centimètres de la Russie.

XXX

ARTILLERIE

Poudres et projectiles.

Toutes les puissances ont également adopté la poudre sans fumée pour leur artillerie.

A poids égal, la poudre sans fumée produit un effet beaucoup plus énergique que la poudre noire, tout en développant à l'intérieur des canons une pression moindre.

On pourrait donc dès maintenant, sans changer le matériel, obtenir des vitesses initiales, et par conséquent des effets balistiques plus considérables que ceux dont on se contente, et cela sans compromettre la solidité de la pièce; mais il faudrait un nouvel affût, l'affût actuel étant tout juste suffisant pour la vitesse existante.

Si pour le fusil on peut dire que la fumée peut être considérée comme nulle, ainsi que la lueur du coup, il n'en est pas de même du canon. La flamme, quoique rapide comme un éclair, se voit de très loin, même si la pièce est en arrière d'une crête; il faut que la pièce soit de 3 mètres au-dessous de la crête pour que la lueur soit invisible. Quant à la fumée, elle est légèrement visible aux petites distances à cause du petit sachet de poudre noire qu'on a été obligé de joindre à la poudre sans fumée pour l'enflammer.

En effet, si la poudre sans fumée s'enflamme facilement dans le fusil sous l'influence directe de l'amorce de fulminate, dans le canon le jet de flamme provenant de l'étoupille est assez refroidi par son passage

dans le canal de lumière pour qu'il ait été nécessaire de joindre à la partie postérieure de la gargousse une petite charge de 10 grammes de poudre noire.

Quant aux explosifs tels que la dynamite, la mélinite, la crésylite, etc., ce sont des poudres essentiellement brisantes.

La mélinite a remplacé partout en France la dynamite, elle entre dans le chargement des pétards destinés à la destruction des obstacles et dans le chargement des obus à grande capacité, appelés obus torpilles.

La cavalerie, qui a à opérer des destructions de chemins de fer, de pont, etc , est pourvue de mélinite. Dans les régiments, chaque cavalier est porteur d'un pétard de mélinite, les sous-officiers et les brigadiers portent les artifices et outils nécessaires pour la mise du feu. Ce premier approvisionnement est complété par un chariot à mélinite attelé par l'une des batteries de l'artillerie de chaque division de cavalerie indépendante.

La fusée est l'appareil destiné à produire l'éclatement du projectile. Une fusée est percutante ou fusante; la plupart sont à double effet, c'est-à-dire permettant de faire éclater le projectile à volonté en l'air ou au contact du sol.

L'appareil percutant enflamme la fusée au contact du sol. L'appareil fusant permet de régler l'éclatement à la distance qu'on se fixe, grâce à une composition fusante graduée en secondes et dixièmes de secondes.

De la comparaison des matériels d'artillerie de toutes les puissances, il ressort que notre canon lourd est le plus puissant des canons lourds, et notre canon léger le plus puissant des canons légers. Notre supériorité est même assez sensible : ainsi à 3 000 mètres la force vive des projectiles français est encore supérieure à celle des projectiles allemands à 2 000 mètres; à toutes les distances, la force vive de notre obus de 80 est double de celle des projectiles légers italien et autrichien. Nous avons également l'avantage au point de vue de la tension de la trajectoire, de la justesse de tir, de la portée.

Les autres éléments d'appréciation d'un matériel sont sa mobilité et sa puissance. Ces deux conditions sont pour ainsi dire exclusives l'une de l'autre, parce que tous les éléments d'un matériel sont solidaires et que l'on ne peut toucher à l'un d'eux sans que les autres subissent un accroissement correspondant. La mobilité d'un matériel se traduit en définitive par l'expression de son calibre; quant à la puissance, elle se traduit par le *poids du projectile,* et par *la vitesse restante.* Plus un

projectile est lourd, plus il donnera d'éclats; plus la vitesse restante sera considérable, plus ces éclats seront meurtriers. La vitesse initiale reste un facteur secondaire. On pourrait dès maintenant donner aux projectiles des vitesses initiales de 700 à 800, même 1 000 mètres, c'est-à-dire le double de la vitesse employée aujourd'hui; la difficulté serait de trouver un projectile qui conserverait bien cette vitesse : il faut en premier lieu qu'il ait un profil qui lui permette d'offrir à l'air la plus faible résistance,



Artillerie autrichienne.

et en second lieu qu'il soit dense, c'est-à-dire qu'il ait un grand poids par centimètre carré de section.

La nature du profil est déterminée d'une manière pour ainsi dire mathématique, c'est le profil cylindro-ogival, et à cet égard tous les projectiles sont semblables.

La densité résulte de l'organisation intérieure du projectile, et c'est là que commencent les divergences, que naissent en quelque sorte les difficultés.

Si le projectile était plein il aurait une grande densité; mais, très puissant contre les obstacles, il ne serait pas meurtrier, et, de plus, ne contenant pas de charge intérieure de poudre, il n'éclaterait plus, il ne pourrait donc pas y avoir réglage de tir. Si le projectile est creux, la charge intérieure est considérable, l'observation des coups facile, mais il n'est plus dense, il ne conserve pas sa vitesse. On peut l'allonger pour

augmenter sa densité, mais alors il faut lui imprimer une vitesse énorme de rotation, pour qu'il se gouverne dans l'air, et il devient difficile de trouver des ceintures qui résistent à cette vitesse; la fatigue du matériel devient en outre énorme, et l'on en est réduit dans la pratique à envisager des projectiles qui ont une longueur égale à trois ou quatre fois leur calibre. Il faut dans ce petit espace réunir à la fois une charge d'*éclatement suffisante, loger le plus grand nombre d'éclats possibles,* et conserver néanmoins *une forte densité* pour que la vitesse restante soit suffisante.

Ces trois conditions ont amené l'artillerie de campagne actuelle à employer trois sortes de projectiles :

Le *shrapnel* ou *obus à mitraille* pour le tir fusant ou percutant contre le personnel;

L'*obus torpille* pour le tir percutant contre les obstacles;

La *boîte à mitraille* contre les attaques rapprochées.

L'obus à balles ou à mitraille est un projectile destiné à éclater, soit sur le sol en avant des troupes, soit en l'air, en un point de sa trajectoire, en donnant une gerbe de mitraille formée de balles ou d'éclats; ces obus sont donc armés d'une fusée fusante.

Cette sorte d'obus fut inventée en 1803 par le colonel Shrapnel, de l'artillerie anglaise, d'où le nom générique de shrapnel que l'on donne à tous les projectiles de ce genre.

Les boîtes à mitraille sont des projectiles destinés à donner une gerbe de mitraille dans le but d'arrêter une attaque rapprochée. Ce projectile est particulièrement destiné à arrêter une attaque de cavalerie exécutée de front contre une batterie. En général il se compose d'un cylindre rempli de balles. Au moment de l'explosion, les balles brisent la boîte et s'éparpillent.

Quant aux obus torpilles, ils agissent surtout, soit par la puissance incendiaire, soit par la force explosive; aussi contiennent-ils soit des compositions fusantes, soit des compositions explosives telles que dynamite, mélinite et crésylite.

L'ossature de l'obus à mitraille français est constituée par des galettes en fonte, bien dressées et superposées les unes aux autres, assurant au projectile une densité et une résistance presque égales à celle du projectile plein en fonte; des vides hémisphériques pratiqués dans les galettes ménagent leur fragmentation systématique, et reçoivent des balles en plomb durci, qui augmentent encore la densité de l'obus.

La pile des galettes est surmontée d'une grenade ogivale en fonte,



Embarquement d'artillerie sur la Sprée.

contenant une charge de 100 grammes de poudre. Enfin une fusée est vissée dans l'œil de la grenade et assure l'éclatement.

Les deux obus à mitraille de 80 et de 90 sont semblables, le premier pèse 6^k 280, le second 8^k 660, et ils donnent respectivement 162 et 237 balles ou éclats, dont la vitesse restante à 2500 mètres est de 280 mètres. En éclatant en l'air à une hauteur convenable, ces obus couvrent une surface de 150 mètres de longueur sur 50 mètres de largeur.

Un simple rapprochement permettra de mesurer le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans et de se faire une idée du rôle nouveau de l'artillerie sur le champ de bataille. En 1870 l'obus de 12, le plus puissant de tous, ne donnait que 21 éclats.

L'obus à mitraille, très efficace contre le personnel, l'est moins contre le matériel. La découverte de nouveaux explosifs a permis de combler cette lacune.

L'obus à mélinite, ou obus torpille, est rempli de mélinite fondue, et surmonté d'une fusée à détonateur spécial, à retard, permettant au projectile de pénétrer dans l'obstacle avant d'éclater.

Le projectile agit comme torpille : son souffle désorganise les obstacles les plus puissants; les éclats du métal sont animés d'une vitesse initiale énorme, très supérieure à la vitesse restante, en sorte qu'ils agissent aussi bien en avant qu'en arrière et latéralement; mais comme ils sont très petits, ils perdent très vite cette vitesse, et leur effet est beaucoup plus local que celui des éclats de l'obus à mitraille.

L'obus à mélinite n'est armé en France que de la fusée percutante.

La boîte à mitraille est le troisième projectile que tire l'artillerie de campagne; elle se compose d'une boîte cylindrique en zinc vissée sur une rondelle en bois, elle contient 85 ou 123 balles en plomb durci, suivant le calibre, reliées entre elles, par du soufre fondu pour former bloc.

Les projectiles en usage dans l'artillerie allemande sont : le shrapnel modèle 1891, qui contient environ 260 balles sphériques de 15 grammes en acier. On estime que le projectile fournit 300 balles ou fragments. Le canon léger tire un projectile de 5^k 600, le canon lourd un projectile de 8 kilos. L'obus torpille modèle 1888, en acier, fournit environ 500 fragments. La boîte à mitraille renferme de 50 à 76 balles, du poids de 70 grammes.

Dans l'artillerie autrichienne, le canon de 9 centimètres tire un obus ordinaire de 6^{k} 360; un shrapnel de 7^{k} 160, contenant 167 balles, un obus incendiaire de 6^{k} 800. Un projectile à écrasite de 9 centimètres, armé d'une fusée à double effet, vient d'être adopté et l'on en approvisionne l'artillerie de campagne. Le canon de montagne tire un obus ordinaire de 2^{k} 882, et un shrapnel de 3^{k} 198, contenant 58 balles.

Dans l'artillerie italienne, le canon de 9 centimètres lourd tire un obus ordinaire de 6^{k} 760, et un obus à balles de 6^{k} 960, contenant 176 balles. Le canon de 7 centimètres léger, et le canon de 7 centimètres de montagne : un obus ordinaire de 4^{k} 280; un obus à balles de 4^{k} 470, contenant 109 balles.

Dans l'artillerie russe, le canon lourd de 10 centimètres tire un obus ordinaire de 12^{k} 500, et un shrapnel de 12^{k} 600, contenant 335 balles. Le canon léger de 9 centimètres de l'artillerie montée et de l'artillerie à cheval : un obus ordinaire de 6^{k} 250; un shrapnel de 6^{k} 860, contenant 165 balles. Le canon de montagne de 6 centimètres : un obus ordinaire de 3^{k} 900; un shrapnel de 4^{k} 050, contenant 80 balles. Le mortier de campagne : un obus ordinaire de 25^{k} 400; un shrapnel de 29^{k} 500, contenant 610 balles.

Dans l'artillerie belge, le canon de 9 centimètres tire un obus de 6^{k} 800; celui de 7 centimètres un obus de 4^{k} 300.

Dans l'artillerie suisse, le canon de 8^{c} 4 tire un obus de 6^{k} 200; un shrapnel de 6^{k} 700, contenant 185 balles. Le canon de 7^{c} 5 : un obus de 4^{k} 300; un shrapnel de 4^{k} 600, contenant 112 balles.

Dans l'artillerie espagnole, le canon de 9 centimètres tire un obus ordinaire de 6^{k} 300; un obus à balles de 7^{k} 150, contenant 168 balles; un obus incendiaire de 6^{k} 400. Le canon de 8 centimètres long : un obus ordinaire de 4^{k} 600; un obus à balles de 4^{k} 600, contenant 92 balles. Le canon de 8 centimètres court : un obus ordinaire de 3^{k} 600; un obus à balles de 4^{k} 670, contenant 90 balles. Le canon de 8 centimètres de l'artillerie à cheval : un obus de 6^{k} 220.

Dans l'artillerie anglaise, le canon de 12 livres tire un obus de 5^k 675; un shrapnel de 5^k 675, contenant 177 balles.

Dans l'artillerie turque, le canon de 87 millimètres tire un obus ordinaire de 6^k 210; un obus à balles de 7^k 100, contenant 180 balles. Le canon de 75 millimètres : un obus ordinaire de 4^k 300; et un obus à balles de 4^k 355, contenant 85 balles.

Malgré ces données assez semblables, il faut remarquer que le nouveau shrapnel allemand donne un plus grand nombre d'éclats que notre obus à mitraille : 300 contre 250.

Notre obus à mitraille a certes des inconvénients, particulièrement ceux inhérents à la charge à l'avant. Il renferme un poids de mitraille considérable, mais qui est assez mal utilisé, parce qu'elle se compose partie de balles en plomb durci de 15 grammes, partie d'éclats de fonte de 27 grammes, qui, en raison de leur forme, conservent assez mal leur vitesse et leur puissance meurtrière. Au point de vue de la qualité de la mitraille, l'obus à mitraille est donc inférieur au shrapnel.

Mais, en revanche, l'obus à mitraille jouit de qualités absolument précieuses :

En raison de son mode de construction, et aussi de la disposition de la charge à l'avant, il a une solidité à toute épreuve.

Sa charge d'éclatement produit assez de fumée pour permettre le réglage du tir. Le shrapnel, au contraire, a besoin d'un compagnon qui règle le tir pour lui et qui le remplace lorsqu'on veut renverser un obstacle.

Ces propriétés de l'obus à mitraille ont une telle importance qu'on l'a préféré de beaucoup au shrapnel pour l'artillerie de campagne, qui ne peut toujours avoir sous la main le projectile approprié aux nécessités du moment, et pour laquelle la simplicité des approvisionnements est un point capital.

XXXI

LE TIR DE L'ARTILLERIE

L'artillerie emploie trois genres de tir : le tir de plein fouet, le tir plongeant, le tir vertical.

Le *tir de plein fouet* s'exécute avec la charge maxima admise pour les bouches à feu; il donne par conséquent la plus grande vitesse, la trajectoire la plus tendue, par suite l'effet utile le plus considérable. C'est le tir des pièces de siège et de place aux grandes distances, et c'est le seul tir de l'artillerie de campagne.

Si l'objectif est placé derrière un obstacle ou un épaulement, on emploie le *tir plongeant.* Il s'exécute avec des charges réduites, par suite avec de faibles vitesses initiales; les angles de tir varient de 0° à 45 degrés, de manière à avoir un angle de chute déterminé. C'est le tir de siège par excellence, le tir en brèche en particulier.

Dans le *tir vertical,* l'angle de tir varie de 45 à 80 degrés, le projectile retombe sur le but en suivant une direction presque verticale, et produit des effets d'écrasement. Il est employé contre les voûtes des casemates et des magasins à poudre, dans la dernière période d'un siège, car il ne peut se faire qu'à des distances rapprochées. Les pièces qui exécutent le tir vertical sont les mortiers.

L'obus à mitraille, qui est le projectile normal de campagne, est armé de la fusée à double effet, il peut donc agir soit comme percutant soit comme fusant.

Examinons d'abord comment se comporte le projectile fusant.

Lorsque l'obus a fait explosion, les balles et les éclats se séparent pour suivre désormais une trajectoire particulière. L'ouverture de la

gerbe d'éclatement dépend évidemment de la vitesse restante et de la place de la charge d'éclatement.

Dans notre obus à mitraille, dont la vitesse restante est relativement considérable, et où la charge est en avant, la gerbe est étroite, mais elle s'ouvre de plus en plus aux grandes distances par suite de la diminution de vitesse.

Voyons maintenant comment se comporte le projectile percutant.

Dès qu'il rencontre le sol, il y creuse un sillon, puis se relève, et l'éclatement se produit sur la branche ascendante du ricochet, à une hauteur très faible au-dessus du sol, dépassant rarement 0^m 40.

Quand l'angle de chute est assez grand pour qu'il n'y ait plus ricochet, l'obus éclate dans son trou et la plupart des éclats restent dans l'entonnoir, on dit alors que l'obus fait fougasse.

Il en résulte que l'on considère en général que l'obus percutant donne jusqu'à 1 500 mètres environ des effets, sinon supérieurs à l'obus fusant, du moins plus efficaces, puisque la rapidité du tir est plus grande qu'avec l'obus fusant, qu'il faut avoir le temps de déboucher. A partir de 1 500 mètres, l'obus fusant voit sa supériorité grandir avec la distance du tir. A partir de 3 000 mètres environ il devient seul efficace, car à cette distance, en terrain de consistance moyenne, l'obus percutant fait fougasse.

Quant à la boîte à mitraille, elle se déchire au sortir de la bouche de la pièce, et à la distance de 800 mètres elle n'a plus beaucoup d'efficacité.

Nous avons dit déjà deux mots de la façon dont se comporte l'*obus à mélinite*. S'il s'enfonce dans le sol, dans un épaulement, s'il éclate au contact d'un mur, d'un obstacle quelconque, il agit par son souffle. S'il éclate en l'air, après s'être relevé, il agit par son souffle d'abord et ensuite par les centaines d'éclats de son enveloppe réduite en miettes.

Mais ici la gerbe n'a plus la forme d'un cône, et les éclats suivent la direction des rayons d'une sphère dont le centre est le point d'éclatement.

En résumé, le tir fusant est le tir normal contre les troupes.

Le tir percutant est plus efficace que le tir fusant jusqu'à 1 500 mètres.

Le tir à mitraille est le tir le plus efficace jusqu'à 800 mètres.

Le tir à obus torpille est seul vraiment efficace contre les obstacles, bien que le tir percutant à obus à mitraille soit également prévu dans ce cas.

Le tir de l'artillerie est le plus souvent direct, c'est-à-dire exécuté à la hausse sur un objectif vu de toute la batterie. Mais dans de très nombreuses circonstances, en particulier dans la lutte d'artillerie qui sera longue et meurtrière, et qui devra se terminer par l'anéantissement de l'un des adversaires, il sera très avantageux d'employer le tir indirect, dans lequel les pièces placées derrière une crête, masquées complètement à la vue de l'ennemi, ne voient pas le but; le capitaine seul, placé



Artillerie italienne.

en un point choisi, voit le but, et cela suffit pour régler le tir en portée et en direction.

Pour un tir direct il y a avantage à dissimuler la batterie derrière une haie, de grandes herbes, etc., à se mettre un peu en arrière des crêtes. Pour le tir indirect, on se placera tout à fait en arrière de la crête à 3 ou 4 mètres en dessous.

La batterie possède pour mesurer les distances, un télomètre donnant une assez grande approximation; néanmoins il est rare qu'on puisse l'employer, si ce n'est dans la position d'attente. La distance est appréciée généralement à vue, c'est le tir lui-même qui corrige les erreurs faites sur cette appréciation.

Le réglage du tir repose sur ce fait qu'un coup dont la fumée

masque le but est en deçà du but, c'est-à-dire court, et qu'un coup dont la fumée est masquée par le but est au delà du but, c'est-à-dire long.

Dans le tir percutant, la méthode de réglage est la suivante : tirer un premier coup avec une certaine hausse résultant de l'appréciation de la distance. Si le coup est long, diminuer la hausse jusqu'à ce qu'on obtienne un coup court et prendre la moyenne. En résumé, encadrer l'objectif entre un coup court et un coup long, et prendre la hausse moyenne, ce qui s'appelle le réglage à la fourchette.

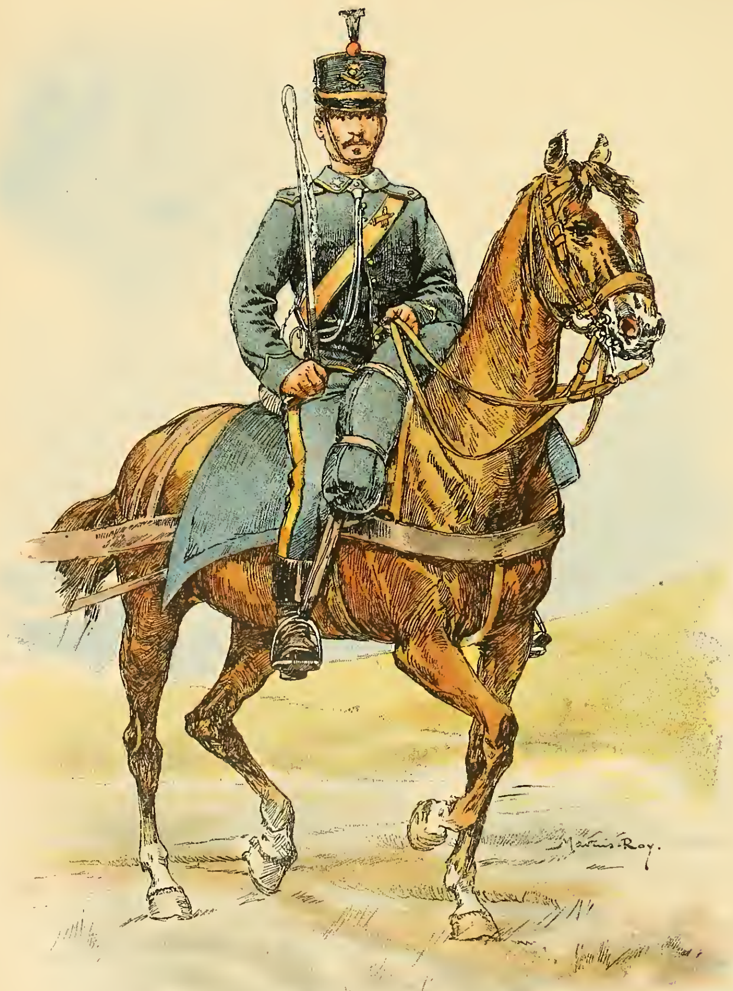
Le tir fusant contre les troupes est plus délicat à conduire et sa nature varie suivant que l'objectif se présente sous une formation mince, sous une formation profonde, ou suivant que l'objectif est mobile.

L'objectif est une batterie ou une ligne de tirailleurs? Dans ce cas, la « zone de mort » n'excédera pas l'étendue comprise entre deux coups, dont la hausse correspond à des distances différant de 100 mètres. Inutile de rechercher une zone plus resserrée, l'obus à mitraille couvrant de ses éclats une surface de 150 mètres. On cherchera donc à placer cette zone sur le terrain, c'est-à-dire à trouver à l'aide de coups percutants l'encadrement de deux coups, dont la hausse diffère de 100 à 50 mètres, et immédiatement après, on lancera « la rafale », c'est-à-dire le plus d'obus fusants possible débouchés à l'évent, qui correspond à la hausse exacte du but.

L'objectif est une formation d'infanterie sur 500 mètres de profondeur environ? La « zone de mort » doit donc être de 500 mètres. On placera cette zone sur le terrain en cherchant deux coups différents, dont la hausse correspond à deux distances différant de 500 mètres, qui encadrent la première ligne, et on lancera la « rafale ». Cela consiste dans ce cas à lancer trois salves successives avec des hausses et des évents qui croissent de 100 en 100 mètres, puis à revenir en arrière avec des hausses et des évents décroissants, pour repartir de nouveau en avant et ainsi de suite. Cela s'appelle « arroser » le terrain, et le tir est dit progressif.

Si le but est mobile, et s'avance par exemple sur la batterie, l'attendre en un point déterminé du terrain dont on a déterminé la hausse; dès qu'il y arrive, déboucher à l'évent convenable, l'arroser de projectiles, diminuer immédiatement après la hausse et l'attendre sur cette nouvelle base.

Telles sont sommairement exposées les méthodes de tir contre les troupes; le principe en est simple, l'exécution en est compliquée. Pour



Conducteur d'artillerie italien.



Armée française. Artillerie.

que les six pièces d'une batterie obéissent à la voix du capitaine et traduisent le résultat de ses calculs, il faut une longue éducation, une discipline sévère, un silence absolu. De la part du capitaine, le sang-froid dans l'observation des coups est la qualité maîtresse. Une seule erreur d'observation, causant un retard dans le réglage, peut amener l'anéantissement de la batterie, si celle-ci a vis-à-vis d'elle une batterie, qui, grâce à cette erreur, aura pu la première lancer sa rafale.



Artillerie de montagne italienne.

Dans le combat de cavalerie, l'artillerie dirige tout son tir contre la cavalerie adverse et ne le reporte sur l'artillerie ennemie que lorsque les deux partis sont assez rapprochés pour que l'on ait à craindre d'atteindre la cavalerie amie.

On ne tire qu'à obus percutants, et le réglage se fait de la façon suivante : on donne aux trois sections des hausses différant entre elles de 100 mètres, par exemple, 1 000, 1 100, 1 200 mètres. Sitôt en batterie, lancer la salve. Si la salve est courte, lancer la suivante en augmentant les hausses de 100 mètres. Si elle est longue, diminuer la hausse.

Le tir à mitraille ne commence pas au delà de 600 mètres. Quand

des pièces sont chargées au moment où on commande « tir à mitraille », elles sont tirées en pointant 20 mètres en avant de la bouche de la pièce.

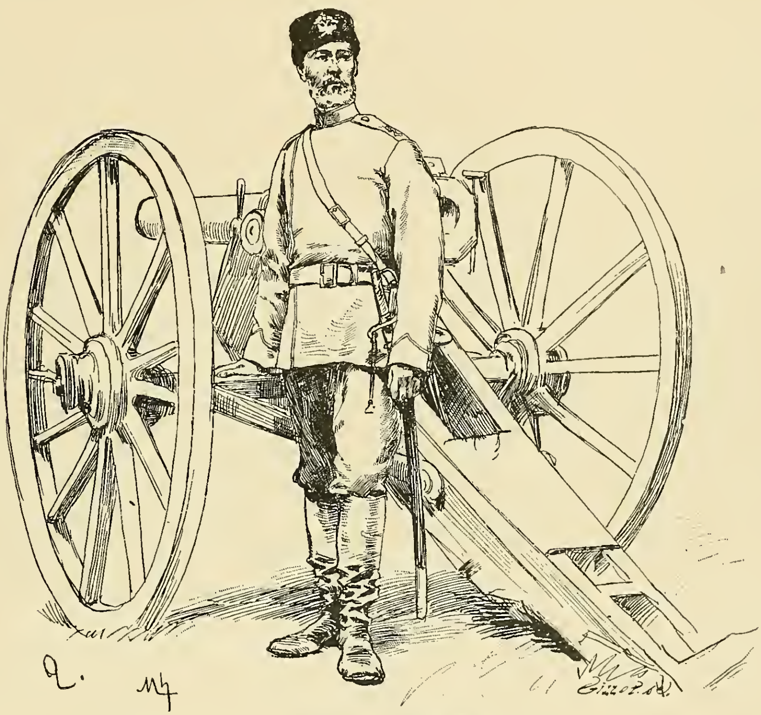
Malgré toute la logique de cette réglementation du tir, il ne faut pas oublier l'énorme distance qui sépare la pratique de la théorie. Car si les perfectionnements du matériel de l'artillerie lui assurent aujourd'hui une précision mathématique, ils imposent en conséquence une grande habileté au personnel qui en fait usage. Pour atteindre le but que l'on vise avec une arme de précision, il faut que la distance soit repérée bien exactement, et cette exactitude mathématique de l'appréciation des distances est une des conditions les plus difficiles à réaliser, d'autant plus difficile que la portée des canons devient plus considérable. Cette difficulté, et tant d'autres qui s'y ajoutent, viennent considérablement contrebalancer les probabilités de ces résultats désastreux qu'on imagine trop bénévolement.

Parce que les canons portent à 7 kilomètres, il ne faut pas supposer qu'à partir de cette distance les troupes entreront dans une zone absolument labourée par les projectiles. D'abord le canon ne tire que très exceptionnellement aux distances supérieures à 3000 mètres, parce qu'à cette distance les objectifs sont très peu visibles, que les écarts d'appréciation métrique sont considérables, et par conséquent le réglage du tir fort difficile. L'artillerie ne tirera à ces grandes distances que sur des masses qui lui auront été signalées, se groupant à tel ou tel point, et son tir aura principalement pour but de forcer l'adversaire à hâter sa détermination, à prendre un parti, à brusquer ses intentions, à se déployer hâtivement, par conséquent à user ses forces prématurément. Dans ces circonstances, encore une fois fort rares, l'artillerie ne recherche que l'effet moral; son but est surtout d'impressionner des troupes se croyant hors d'atteinte, et les canons, en ce cas, se bornent à fouiller les couverts du terrain sans grand espoir de résultats effectifs.

Il est certain que si les obus tombent au milieu des formations denses de rassemblement, ils y produiront de grands ravages; mais à ces distances, les coups sont bien problématiques. Et en admettant que les canons ouvrent leur feu à 7 kilomètres, leur portée maxima, il ne faut pas imaginer qu'à partir de ce moment les troupes qui s'avancent soient dans un grand péril : la zone dangereuse du canon tirant à cette distance extrême est réduite au point de chute du projectile, et les troupes peuvent hardiment s'avancer sans courber la tête sous la trajectoire,

car la flèche de cette trajectoire atteint une hauteur qu'on a peine à se figurer, l'obus s'élevant en effet à plusieurs kilomètres en l'air.

Le tir réellement efficace de l'artillerie commence à 2 500 mètres. A cette distance, la flèche de la trajectoire est 59 mètres; quant à la zone dangereuse, elle est encore bien minime, puisqu'elle se résume



Artillerie à cheval russe.

à 15 mètres. A 2 000 mètres, cette zone est de 21 mètres; à 1 500 mètres de 30, et à 1 000 mètres de 58.

Quant aux gerbes d'éclats des obus, elles couvrent naturellement des espaces différents suivant leur angle de chute; mais leurs effets meurtriers ont une zone relativement toujours très étendue. Toutefois ces effets sont encore sous la dépendance de conditions mathématiques assez difficultueuses pour rendre les résultats très variables.

En résumé, plus l'artillerie se perfectionne, plus sa tâche se complique. Les effets des mêmes engins varient en raison de l'habileté du personnel qui les manie, à tel point que ces résultats sont essentielle-

ment dépendants du perfectionnement du personnel, lorsque le vulgaire, au contraire, ne considère que le principe destructeur de ces engins. Et la réduction du service militaire, en restreignant les limites de l'instruction de ce personnel, a localisé à l'heure actuelle, entre les mains du corps d'officiers, toute l'efficacité du tir de l'artillerie.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est prouvé que l'instrument n'a de valeur que par celui qui le manie.

Et, pour pressentir la réelle différence entre la théorie et la pratique, ne faut-il pas aussi faire entrer en ligne de compte toutes les influences troublantes qui, en campagne, viendront agir physiquement et moralement sur cette manipulation délicate de ces instruments de précision?

Il est un principe d'ailleurs que l'histoire des guerres a posé comme irréfutable, c'est que le feu attire le feu, et qu'à peine les canons engagés, c'est une lutte d'artillerie contre artillerie qui s'ouvre, chacune cherchant à éteindre le feu de son adversaire, avec une préférence marquée pour cet objectif fixe, sur lequel elle peut mieux régler son tir que sur les autres armes toujours en mouvement.

C'est réellement en cette occasion qu'il y a lieu de supputer les effets destructeurs des terribles engins qui sont mis en œuvre aujourd'hui. Par une juste compensation, les progrès de l'artillerie tournent principalement contre elle, les artilleries adverses utilisant leurs perfectionnements à leur anéantissement réciproque. Aussi l'artillerie a-t-elle pour préoccupation principale de se dissimuler aux coups et même aux vues de son adversaire.

Le tir indirect et la poudre sans fumée sont deux auxiliaires précieux pour la réalisation de ce *desideratum*.

C'est ainsi que chaque perfectionnement, venant répondre à une condition requise, amène une complication nouvelle qui détruit une partie des avantages précédemment conquis.

Avec l'expérience de l'histoire des guerres, on deviendrait assez volontiers paradoxal.

Il ne faut pas nier que les immenses progrès du matériel d'artillerie réalisés en ces dernières années soient le résultat de cette fièvre d'invention. Mais, à côté de choses positives et logiques, que d'utopies dangereuses, sinon néfastes!

Les engins de destruction, les explosifs en particulier peuvent se multiplier à l'infini; toutefois la pratique leur pose une condition éliminatoire primordiale : c'est la facilité de maniement et de transport.



Artillerie russe.

Les explosifs aux plus terribles effets ont quelquefois, en pratique, des insuffisances un peu ridicules, quand l'objectif est une troupe. Ainsi la dynamite et la mélinite, qui nécessitent un bourrage pour produire un effet, sont d'une utilisation très discutée dans le tir de l'artillerie contre les troupes.

L'obus à mélinite, l'obus torpille, comme on l'appelle, n'est employé que contre les obstacles ou le matériel; encore ses effets sont-ils fort irréguliers, et cela se conçoit puisqu'il agit à peine comme projectile, mais surtout comme explosif, déplaçant une grande quantité d'air par son éclatement.

En faisant l'expérience de cet obus contre une maison déjà démantelée, l'on fut très surpris de voir seulement quelques pierres se désagréger; on eut idée de boucher les ouvertures avec des toiles, et un seul coup suffit alors pour renverser tout le bâtiment.

De plus, les explosifs, comme toute combinaison chimique récemment découverte, peuvent subir des modifications inattendues et quelquefois fort dangereuses. Telle l'explosion spontanée qui s'est produite dans un magasin, parce que l'humidité avait fait oxyder les obus. Aussi depuis, les obus à mélinite sont-ils peints à l'extérieur et étamés au dedans.

C'est un engin dont il y a tout lieu de se défier, parce qu'il est encore peu connu; aussi les artilleurs mettent-ils le feu à leurs pièces de loin, par l'électricité, dans la crainte des éclatements prématurés.

Et pourtant la mélinite est infiniment plus facile à manier et à transporter que la dynamite, dont l'usage ne s'est que trop généralisé.

Néanmoins que de progrès accomplis quand on regarde en arrière. Sous Gustave-Adolphe, les canons portaient à 350 mètres; sous Napoléon Ier, cette portée n'était encore que de 600 mètres.

Et il ne paraît pas exagéré, mais plutôt au-dessous de la vérité, de dire que depuis 1870 l'effet utile de l'artillerie a plus que vingtuplé.

Avec l'obus à mitraille français (ou le shrapnel allemand) et un tir fusant bien réglé, on peut estimer que la profondeur de la zone d'action du canon est environ quinze fois plus grande qu'elle ne l'était au cours de la guerre de 1870.

XXXII

L'ARTILLERIE DE DEMAIN ET LA CONSOMMATION DES PROJECTILES

On peut affirmer que l'adoption d'un canon à tir rapide est une chose maintenant résolue dans la plupart des armées européennes, et que l'entrée en scène de cette nouvelle espèce de bouche à feu aura pour principale conséquence d'augmenter dans des proportions considérables la rapidité des effets produits par l'artillerie. C'est-à-dire que même besogne pourra être faite, ou bien par même nombre de pièces en beaucoup moins de temps, ou bien dans le même temps par un beaucoup plus petit nombre de pièces.

Les transformations réalisées aujourd'hui pour les armes portatives, en effet, sont en principe adoptées pour le canon, et toutes les puissances ont étudié de nouveaux modèles à petit calibre et à tir rapide. Les avantages que l'on retirera de cette transformation sont : l'augmentation de la rapidité et de l'efficacité du tir, l'augmentation de la mobilité.

Quant aux portées, elles auront toujours une limite, indépendante de la bouche à feu, la limite de l'observation distincte des points de chute que l'on ne pourra jamais dépasser.

Encore une fois, comme l'a si bien dit le général Gourko : « Il ne s'agit aucunement d'utiliser toute la portée du canon, il s'agit uniquement de faire à l'ennemi le plus de mal possible ; il faut donc ouvrir le feu, non plus à portée utile, mais à portée décisive, agir autrement sans motifs graves serait une honte. »

Mais encore dans le tir de l'artillerie, il est une vérité dominante, c'est que l'artillerie ne combat qu'arrêtée. En effet, chaque fois qu'elle se déplace, elle suspend son feu, — ce qui est surtout d'un grand désa-

vantage moral, — et chaque fois qu'elle se déplace, elle est obligée de régler son tir à nouveau, c'est-à-dire perdre des coups.

La logique du tir de l'artilleur se trouve donc prise, actuellement, dans cet étroit dilemme :

Stationner pour avoir un tir réglé, mais ne pas stationner trop longtemps pour ne pas donner le temps à l'adversaire de régler le sien.

C'est donc celle des deux batteries adverses qui aura réglé la première son tir qui détruira l'autre. Or en dix minutes au maximum c'est fait.

Ce qui rétrécit notre dilemme à ces incroyables extrémités :

« Il faut stationner, mais pas plus de dix minutes. »

Et, en présence de cela, que deviennent les fameuses théories des batteries de position, des batteries fixes avec des objectifs repérés ? Il ne faut pas stationner plus de dix minutes.

La réplique à ce progrès a été, pour les places fortes, les batteries sur rails, pouvant se déplacer facilement.

Au lendemain de 1870, on a dit avec raison que l'artillerie allemande nous avait battus, principalement parce qu'elle agissait par grosses masses, prenant dès le début une bonne position et se contentant d'allonger ou de raccourcir son tir, suivant les fluctuations de la bataille, tandis que nos batteries étaient toujours en mouvement. Comment faut-il entendre la chose aujourd'hui ?

C'est le canon à tir rapide qui se chargera de répondre à la question, car les propriétés caractéristiques recherchées dans ce nouveau matériel sont les suivantes :

Recul limité. — Possibilité d'effectuer un tir rapide à faible distance sans rectifier le pointage. — Stabilité pendant le recul sur les terrains ordinaires. — Fermeture solide. — Sécurité pour la mise de feu. — Augmentation de la puissance balistique. — Protection des organes contre la mitraille.

La pièce française de petit calibre que l'on vient d'essayer remplit toutes ces conditions; elle peut tirer jusqu'à 30 coups à la minute, et le seul inconvénient qui ait été signalé est l'encombrement des abords de la batterie par les étuis des cartouches métalliques.

Le canon à tir rapide et l'allègement des caissons est le progrès actuellement poursuivi. L'artillerie à quatre chevaux, c'est la batterie plus courte, plus ramassée dans toutes ses formations, par conséquent moins vulnérable; c'est l'artillerie rendue beaucoup plus souple, plus

maniable et plus rapide, beaucoup moins encombrante; c'est l'artillerie de l'avenir.

La question de l'armement tend vers la même solution dans tous les pays, et les artilleries de demain seront encore sensiblement équivalentes au point de vue du matériel.

Mais plus le tir deviendra rapide, plus il consommera de munitions, et la question des approvisionnements est encore plus troublante pour l'artilleur que pour le fantassin. Qu'on imagine en effet une batterie, ayant épuisé ses munitions, obligée de rester immobile sous la tempête des projectiles s'acharnant sur elle! Pourquoi immobile, dira-t-on? Parce



Batterie russe.

que tout déplacement de l'artillerie a une telle influence morale sur les autres troupes, qu'il est de la plus haute importance d'en prévoir l'effet. Quand le soldat voit reculer son artillerie, il est pris de suite de l'impression d'un échec, et l'expérience l'a tellement prouvé, qu'il est prescrit que jamais, à moins d'ordre formel, une batterie en position près de l'infanterie qu'elle soutient et encourage, ne se retire du feu pour se mettre à l'abri, quelles que soient ses pertes et quand même elle ne pourrait plus tirer faute de munitions; qu'en cas de nécessité absolue de retraite, l'artillerie ne se retire qu'au pas, parce que le reflux rapide de l'artillerie entraînerait les troupes en arrière, et parce que, lorsque l'artillerie se retire, c'est toujours plus ou moins désemparée, avec des attelages réduits, des caissons endommagés, un personnel décimé, spectacle que le soldat analyse anxieusement et bien fait pour l'impressionner.

De même aussi, quand l'artillerie se porte en avant le soldat se sent

ragaillardi en voyant cette protection qui lui arrive; et bien des fois les généraux ont fait porter leur artillerie en avant au galop, dans le seul but d'entraîner leur infanterie hésitante. Tant il est vrai que la connaissance du moral de la troupe excuse bien des illogismes, car c'est un illogisme que de déplacer de l'artillerie à un moment critique du combat, puisque la déplacer c'est suspendre son feu, et par conséquent jeter un de ses atouts.

Oui, l'artillerie dépourvue de munitions devra rester au feu, et les artilleurs le savent bien. Nombre de fois ils l'ont fait, ces braves gens, ce sacrifice encore plus héroïque que les charges désespérées de la cavalerie, qui, elles, donnent au moins aux cavaliers une satisfaction à leur rage.

Eh bien, ces approvisionnements à prévoir, les a-t-on prévus?

En Allemagne, l'approvisionnement par pièce est de 134 coups (première ligne).

En Autriche de 128 coups (pièce lourde), ou de 152 coups (pièce légère).

En Italie, 130 coups (pièce lourde), ou 151 coups (pièce légère).

En Russie, 108 coups (pièce lourde), ou 131 coups (pièce légère).

Une batterie française est approvisionnée à 141 coups par pièce, pour le canon de 90, et 156 pour le canon de 80; si on ajoute les munitions des sections de munitions et des sections de parc, on arrive au total de 392 coups par pièce de 90, et 412 coups par pièce de 80. Aucune puissance n'atteint ces chiffres.

Une batterie française de 6 pièces dispose donc directement de 850 coups, et avec ses échelons, de 2250 coups.

Le nombre de munitions de l'artillerie française est légèrement supérieur à celui des artilleries étrangères.

S'il y a des chiffres d'expérience à invoquer, ce sont bien ceux de la guerre de 1870, qui a laissé l'impression des plus grands engagements d'artillerie qu'il y ait eu.

Or, pendant la campagne de 1870-71, l'artillerie de campagne allemande a tiré en tout 357 237 coups de canon. La batterie qui a fait la plus grande consommation de projectiles est une batterie bavaroise, qui a tiré 4 477 coups.

La consommation la plus forte a été la suivante :

Bataille de Wœrth . . . . 1 213 coups.
Bataille de Rezonville . . . . 1 383 »

Bataille de Saint-Privat	1108	coups
Bataille de Sedan	939	»
Combat de Noiseville (31 août, 1er septembre) . . .	949	»
Bataille de Champigny (30 novembre et 2 décembre) .	1 473	»
Batailles d'Orléans (2, 3, 4 décembre).	1 218	»

Bataille d'Héricourt, moyenne de 154 coups par pièce.

Du côté des Français, la consommation des munitions d'artillerie a été également très considérable. Les chiffres relevés pour les journées du 14, 16 et 18 août donnent au total :

11 000 coups de 4;
1 000 coups de 12;
4 000 coups de canons à balles.

Quant à la consommation par batterie dans une même affaire, il est estimé que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle tombera au-dessous de la moyenne de 1870, — sauf exception, — par suite de la rapidité avec laquelle l'une des deux artilleries sera mise hors de cause.

Les efficacités des différentes artilleries de l'Europe sont très comparables, et les différences de détails ne peuvent détruire la grande analogie qu'elles présentent : toutes les puissances ont des canons rayés, se chargeant par la culasse, tirant à poudre sans fumée, des obus à peu près semblables. Si les portées de ces pièces ne sont pas identiques, il est cependant certain que toutes peuvent donner des résultats sensibles à partir de 4 500 et 5 000 mètres, et décisifs à partir de 2 500 et 3 000 mètres. A ces distances leurs puissances sont considérées comme suffisantes, et les effets produits dépendront surtout du réglage du tir.

Le réglage du tir, voilà le point capital et dont tout résultat dépend.

Aussi peut-on conclure que la question du matériel aura peu d'influence pour l'artillerie, dans une guerre future; c'est son emploi, c'est-à-dire le choix des positions, le réglage du tir, l'action en masses qui pourra seul décider du succès.

Donc, en artillerie comme en infanterie, encore l'influence prépondérante des deux facteurs moraux : le commandement et la discipline.

XXXIII

LE COMBAT D'ARTILLERIE

Tout engagement sérieux débutera désormais par un combat d'artillerie, ou, pour parler plus exactement, par une lutte entre les artilleries. Le but de cette lutte ne sera pas seulement, comme autrefois, de tâter l'ennemi et de le forcer à se déployer; il sera surtout et par-dessus tout d'annuler l'artillerie adverse, non pas de la détruire, mais de la mettre hors de combat. Ce sera un véritable duel, avec les deux armées pour témoins.

L'artillerie, dit von der Goltz, est comme l'ossature puissante qui soutient et relie cet immense corps vivant qu'est une armée sur le champ de bataille, ce corps dont l'infanterie constitue les muscles, et la cavalerie les yeux.

Mais l'artillerie a ses qualités et ses défauts inhérents à l'arme. Ses principales qualités sont : la mobilité, la solidité, l'efficacité du feu à grandes distances; enfin la faculté, même quand elle est engagée, de rester toujours disponible, et par conséquent de pouvoir être toujours employée en masse.

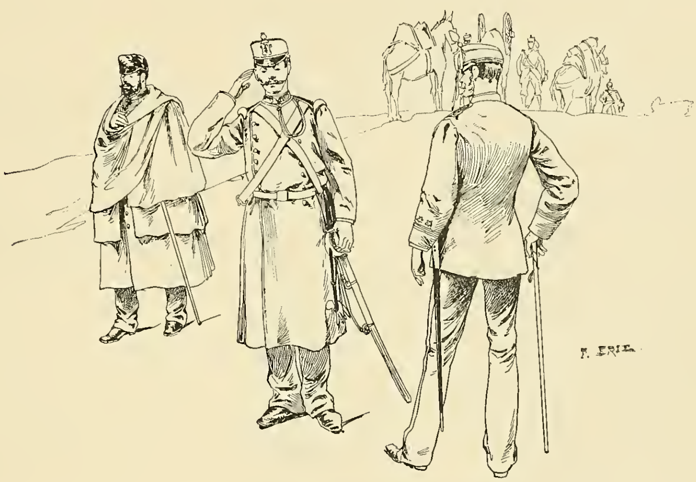
Et ses défauts, inhérents aussi à sa nature même, sont d'être très vulnérable, beaucoup moins dans son matériel que dans l'énorme surface vivante qu'elle expose (attelages et servants), et d'être une arme incomplète, qui a besoin, en marche comme au combat, de l'appui constant des autres armes.

N'ayant qu'un seul mode d'action, le feu, elle ne peut qu'aider les autres, et si par son feu c'est l'artillerie qui plus que jamais préparera

la victoire, c'est l'infanterie qui l'assurera, avec l'arme qui gagne les batailles, avec l'arme froide.

Au combat, l'artillerie ne peut tirer que si elle voit, c'est-à-dire, à bien peu d'exceptions près, que si elle se fait voir.

Le feu d'artillerie devra donc, encore plus que par le passé, se produire par rafales, aussi soudaines que terribles; puis, le but atteint, s'éteindre pour ne recommencer que contre un autre objectif, et avec les mêmes caractères d'intensité et de rapidité poussés à l'extrême.



Artillerie de montagne espagnole.

La besogne qu'il a à faire, le canon la fera maintenant dix fois plus vite qu'autrefois, puis il se taira jusqu'à ce qu'il en entreprenne une autre. Agir autrement serait, non seulement gaspiller ses munitions, mais risquer de vider ses coffres avant le soir de la première bataille.

A chaque perfectionnement important de l'artillerie, l'opinion s'est produite que les chances de la défensive allaient être d'autant accrues au détriment de l'offensive, puis est venue la leçon de l'expérience, qui toujours a démontré que l'offensive conservait en définitive, quel que soit l'armement, la supériorité qui tient à son essence même.

Pareille opinion s'est naturellement produite à la suite des récents progrès, mais la voix plus sage de l'expérience semble cette fois avoir triomphé des raisonnements spécieux, et l'offensive a été maintenue.

L'adjonction nouvelle d'artillerie à pied aux armées de manœuvre,

qui semblerait donner un argument de plus aux partisans de la défensive, est au contraire considérée, avant tout, comme un *avantage moral*, comme une affirmation nouvelle *de l'esprit d'offensive et de la volonté de vaincre*.

Les principales règles de l'emploi de l'artillerie au combat qui sont admises par tout le monde aujourd'hui et qui sont inscrites, sous une forme plus ou moins absolue, dans tous les règlements d'artillerie des grandes puissances, sont les suivantes :

Déploiement dès le début du combat de la plus grande partie de l'artillerie. — Suppression des réserves d'artillerie. — Emploi de l'artillerie par grandes masses. — Concentration des feux.

En effet, la très considérable augmentation de puissance de l'artillerie a pour conséquence l'obligation absolue de détruire, tout d'abord, cette force chez l'adversaire. De là, l'obligation du combat préliminaire d'artillerie; de là forcément aussi l'obligation non moins absolue, de faire participer à ce combat, à ce duel, le plus grand nombre possible de bouches à feu; de là, enfin, le déploiement forcé dès le début du combat de la plus grande partie de l'artillerie.

C'est là une règle issue trop directement des conditions mêmes de la lutte, désormais certaine des deux artilleries, pour que tous les règlements sans exception ne la proclament pas ; et cela d'autant plus explicitement qu'ils sont plus récents eux-mêmes, c'est-à-dire que les progrès réalisés ont mieux affirmé l'inéluctable nécessité de ce déploiement.

Comme conséquence de cette nécessité de faire immédiatement agir le plus grand nombre possible de bouches à feu, tous les règlements sont unanimes à prescrire de pousser l'artillerie vers les têtes de colonnes dans la marche en avant, et vers l'arrière dans la marche en retraite.

Le règlement allemand indique, en outre, l'utilisation des heures de nuit pour dérober ses préparatifs, s'approcher des positions ennemies, et se mettre en mesure d'ouvrir le feu à la pointe du jour.

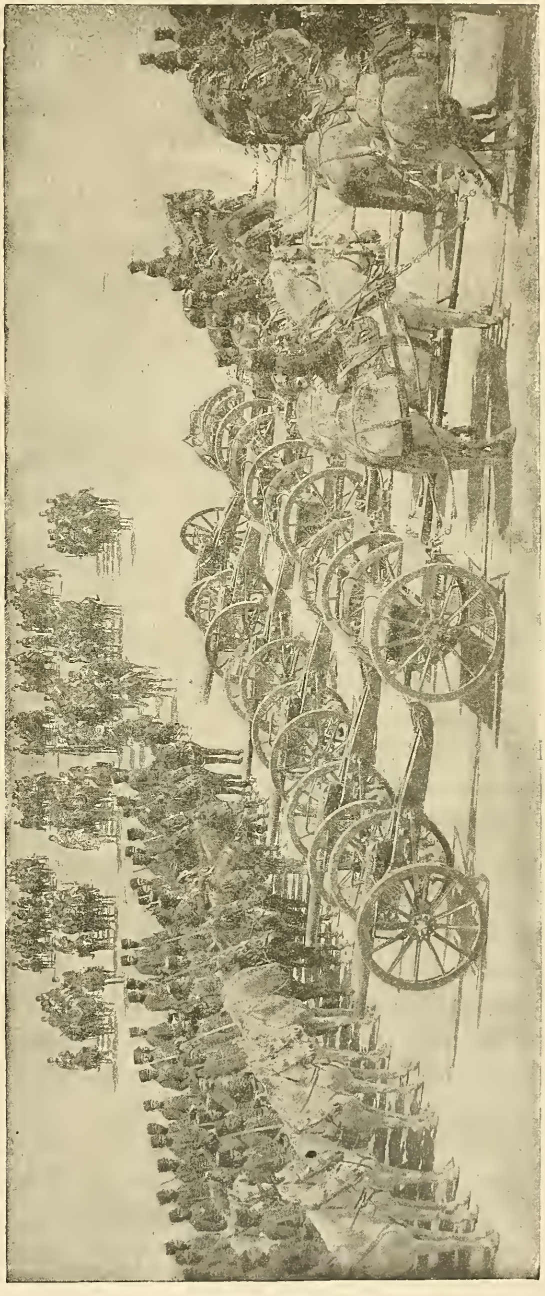
Le choix de la position d'artillerie sera toujours déterminé par les conditions de facilité du tir; la question de sécurité ne viendra qu'en seconde ligne.

Le tir indirect est rarement employé aux manœuvres; sans le proscrire, le règlement allemand ne l'admet qu'à l'état d'exception.

La conclusion nécessaire adoptée partout désormais, et qui est prescrite plus ou moins nettement par tous les règlements, c'est qu'il devient inutile et par conséquent qu'il est nuisible, sauf cas particulier, de con-

server en réserve et de garder inactive une fraction quelconque de l'artillerie, en vue de frapper un coup décisif; le moment venu, on frappera ce coup aussi fort, et plus vite souvent, avec des batteries qui seront déjà en pleine action.

Et on le pourra faire d'autant plus facilement, que l'artillerie, — il est important de le remarquer, — tant qu'elle n'a pas été détruite ne s'use pas, ainsi qu'il en arrive pour les autres armes. La bouche à feu, en effet, peut continuer à tirer même après la disparition de plus de la moitié de son personnel de service; en outre, elle ne peut cesser son feu, être remise sur son avant-train et se retirer, que par suite de commandements bien nets, émis par des chefs responsables.



Artillerie autrichienne.

L'artillerie, tant qu'elle n'a pas été mise hors de combat, n'est pas sujette à fondre dans la main.

Pour que l'artillerie puisse remplir, suivant

un mot qui a fait fortune en Allemagne, ce rôle de régulateur du combat, il y a très grand intérêt à constituer dans la ligne de bataille de grandes masses d'artillerie qui relient et consolident les positions occupées par l'infanterie. Mais la difficulté est de trouver l'espace nécessaire à ce déploiement sur les nouveaux fronts de combat relativement restreints. Les grandes masses d'artillerie seront souvent contraintes de s'étager sur une même hauteur.

Grâce à la portée et à la précision du tir de l'artillerie actuelle, la puissance de cette arme est telle que, si elle est bien employée, elle pourra parfois produire à elle seule des résultats presque décisifs, c'est-à-dire : dans l'offensive, écraser l'adversaire au point de permettre l'occupation, sans trop de pertes, de la position ennemie; dans la défensive, briser l'effort de l'assaillant et l'arrêter net dans son entreprise.

Mais, pour que l'artillerie produise efficacement tout son effet, il est indispensable qu'elle coordonne son tir, de telle sorte que son feu soit concentré sur des buts judicieusement choisis, nettement déterminés, et en vue d'un résultat bien défini.

Même quand on n'a pas la supériorité du nombre, on doit chercher à obtenir la supériorité de l'effet, en concentrant de temps en temps les feux sur une même partie de l'objectif ennemi.

A propos du choix des objectifs, il est à signaler, en passant, cette particularité du nouveau règlement allemand, qui recommande tout spécialement de tirer sur les états-majors nombreux, parce qu'ils décèlent la présence d'un chef important.

L'artillerie se tient ordinairement en dehors de la zone efficacement battue par les feux de mousqueterie; mais, dans les moments décisifs, elle n'hésite pas à y pénétrer et à affronter le feu de l'infanterie ennemie jusqu'aux plus courtes distances, 500 à 600 mètres.

Quand l'infanterie marche à l'attaque, il est indispensable de porter en avant un certain nombre de batteries pour appuyer son mouvement; elles s'établissent de manière à bien découvrir l'objectif de l'assaut, et arrivent ainsi, quand c'est possible, jusqu'à 800 ou 600 mètres de la ligne ennemie.

Le nouveau règlement allemand, en effet, préconise les marches d'approche défilées aux vues de l'ennemi; il insiste en plusieurs endroits sur l'avantage d'ouvrir le feu par surprise, et ajoute que c'est là un moyen presque assuré d'obtenir la supériorité sur l'adversaire. Il indique l'emploi des épaulements rapides, même dans l'offensive; il recommande



Les trois monarques de la triple alliance
aux grandes manœuvres allemandes.

de dételer les caissons, ceux mêmes où s'approvisionnent les pièces, et d'abriter les avant-trains; enfin, non seulement il prescrit de faire mettre pied à terre à tout le personnel monté de la batterie, mais il recommande « de faire agenouiller tout le monde sous le feu de l'ennemi, afin de diminuer les pertes ».

Le tir de l'artillerie par-dessus les troupes cause une impression d'anxiété assez pénible au soldat qui entend siffler l'obus au-dessus de sa tête. Il ne sait pas que la précision du tir est devenue telle, qu'il n'y a plus de déserteurs dans les projectiles de l'artillerie. Il faut qu'on le lui dise, qu'on l'accoutume à cela. C'est d'autant plus nécessaire, que le tir par-dessus les troupes, jadis exceptionnel, sera forcément assez fréquent désormais; d'abord parce qu'il sera nécessaire pour obtenir la concentration des feux de divers groupes d'artillerie sur un même objectif; ensuite et surtout parce que, même avec des batteries tirant directement devant elles, l'infanterie qui aura, par exemple, pénétré en plusieurs colonnes sur le champ de bataille, par les créneaux séparant les groupes d'artillerie, ne pourra pas, ne devra pas rester longtemps sans se joindre par ses propres ailes, en débordant sur le champ de tir les canons qu'elle a dépassés.

Toutefois dans l'artillerie française, c'est une règle de cesser le feu, ou de changer l'objectif, quand dans la direction du tir se trouve une troupe amie à moins de 500 mètres des bouches à feu ou de l'objectif de tir.

C'est donc dès les préliminaires de la bataille que l'artillerie est appelée à entrer en ligne. Les éclaireurs de l'infanterie ont à peine ouvert le feu, les essaims des cavaliers tourbillonnent encore sur le front, que les canons accourent de toute la vitesse de leurs chevaux pour prendre position sur les emplacements que les chefs sont allés reconnaître en avant. A peine arrêtées, les pièces sont mises en batterie par les servants et pointées aussitôt; la première salve éclate sur les masses noires de l'ennemi que l'on voit encore serpenter au loin. Mais, tandis que de nouvelles pièces arrivent se former à côté des premières, et que les batteries de l'avant-garde se voient ainsi doublées, triplées, bientôt décuplées en une immense ligne qui les prolonge, l'artillerie ennemie, elle aussi, a ouvert son feu et le duel des canons commence. Les officiers observent anxieusement les points de chute de leurs obus, c'est une question de vie ou de mort : celui des deux adversaires qui aura le premier réglé son tir, éteindra le feu ennemi.

Et c'est à coups mesurés d'abord que commence cette canonnade, comme les accords d'un orchestre qui se prépare, où le crépitement grêle de la fusillade des éclaireurs d'infanterie met sa note aiguë. L'on entend encore par intervalles, comme un grondement de l'orage qui s'amoncelle, c'est le roulement d'autres canons, d'un nombre considérable de canons qui se précipitent pour prendre part à la lutte.

C'est l'artillerie de corps. Elle ruisselle comme un torrent noir qui semble déjà fumant au milieu des nuages de poussière qu'il soulève. Malgré le bruit sourd de cette marée, on entend distinctement les cris d'exhortation des chefs et le claquement sec des fouets qui excitent les attelages.

C'est que déjà les pièces engagées éclatent en salves, et que les rafales d'obus sifflant dans l'air comme un vol d'oiseaux sauvages, s'abattent tout autour d'elles.

Le torrent noir a gravi la pente, et d'un seul coup vingt-cinq, trente, quarante pièces s'allument en même temps, crachant leur mitraille sur les canons ennemis.

Toute la ligne de bataille est maintenant jalonnée par des groupes noirs qui s'illuminent à de courts intervalles d'un éclair fugitif, auquel succède un bruit infernal qui passe comme un souffle lugubre portant la mort. A 3 000 ou 4 000 mètres, on aperçoit les batteries ennemies enveloppées de la poussière soulevée du sol par les éclats meurtriers, et à chaque nouveau coup cette auréole fatale les enserre de plus près. Déjà, sur certains points, elles ne ripostent plus que faiblement, parce qu'il n'y a plus assez de bras pour les servir. Et les canons encore debout vomissent avec rage leurs décharges, pendant que les masses d'artillerie de corps promènent sur cette ligne les avalanches de leurs salves, pour l'éteindre par blocs.

Pendant ce temps, l'infanterie s'est étendue en avant, et les lignes de combat qui ont rejoint les éclaireurs s'allument tout entières.

Les deux lignes adverses semblent marcher avec la même résolution l'une contre l'autre. Leurs échelons, descendant ou gravissant les pentes, y font des terrasses de feu. Mais, au moment de s'aborder, elles hésitent et redoublent leur fusillade avec rage comme pour faire des trous dans le rempart humain qui leur barre la route.

Le tir est incessant, il crépite comme le pétillement d'une flambée de sarments. Il semble qu'on entend les os se briser comme des branches sèches. Les cris, les jurons, les plaintes montent de cette houle humaine

que dominent les hoquets de l'artillerie, comme les rauques « hans! » d'un sinistre bûcheron qui voudrait abattre l'une des deux races.

Puis l'une des deux lignes adverses sur un point, pénètre comme un coin dans l'autre, qui fléchit et recule. Alors les canons de celle-ci, pour la soutenir, se tournent contre les rangées humaines, qu'ils abattent par pans, comme un enfant qui souffle sur des soldats de plomb.

Mais les lignes qui suivent se précipitent pour boucher les vides des premières, et le mouvement en avant continue malgré la mitraille, malgré la solidité des fantassins ennemis qui, maintenant arrêtés, tirent à coups redoublés.

En voyant l'entrain de ces troupes audacieuses que la mort ne peut empêcher d'avancer, le général, qui a suivi les fluctuations du combat de toute la ligne, décide que c'est là qu'il fera la brèche, et il envoie dire à l'artillerie de la préparer.

Aussitôt prévenue, une partie des canons qui se sont tus un instant pour marcher sur les traces de ces fantassins endiablés, ouvrent un feu terrible sur l'ennemi déjà ébranlé, le déciment et le forcent à reculer encore.

La fortune est cependant encore hésitante, il faut lui offrir un sacrifice. Les artilleurs ennemis qui combattent sur ce point l'ont compris. Bien que criblés de projectiles de l'artillerie opposée, ils ne lui ripostent pas, dirigeant tous leurs coups contre les colonnes d'assaut pour les arrêter.

Sacrifice inutile, les baïonnettes sont au bout des fusils, et les vainqueurs vont bientôt arriver jusqu'aux pièces. Une dernière salve, et il faut se retirer.

Fiers de leurs succès, les canons victorieux allongent leur tir pour poursuivre les vaincus de leur tempête de mitraille, en pointant sur les groupes qui se reforment; tandis que les pièces ennemies se retirent par échelons, pour soutenir encore de leur feu les dernières troupes qui couvrent la retraite.

La victoire est sans conteste, l'ennemi fuit. L'infanterie se rallie aux appels joyeux de ses clairons. L'artillerie noire n'a pas fini son œuvre; elle tonne encore. Elle tire à toute volée sur ces masses en désordre, qui s'agglomèrent instinctivement sur certains points. Elle crible les ponts, les défilés, où s'engouffrent les colonnes, aidant de ses derniers coups la cavalerie qui sabre les traînards.

La nuit tombe et les dernières salves s'entendent, lointaines, répétées par l'écho, qui a repris sa voix. Les escadrons des vainqueurs ont déjà chassé bien loin l'ennemi, et dans les bivouacs, à l'heure où l'on se compte, on attend anxieusement, pour la féliciter, cette artillerie qui fut la première et la dernière au combat.

TABLE DES MATIÈRES

I

LA FORCE MILITAIRE D'UNE NATION

II

CONSTITUTION DES EFFECTIFS

III

IV

RECRUTEMENT DE LA TROUPE

V

VI

VII

LA QUALITÉ ET LE NOMBRE

VIII

TEMPÉRAMENT MILITAIRE DE LA TROUPE

IX

X

LA VIE DU SOLDAT

XI

XII

RECRUTEMENT DES CADRES

XIII

XIV

XV

XVI

XVII

XVIII

XIX

XX

XXI

INFANTERIE

XXII

XXIII

XXIV

XXV

CAVALERIE

XXVI

26215. — Tours, impr. Mame.